

ANNUAIRE

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD

RÉDIGÉ

Par MM. DEVAUX Père et Fils.



A LILLE

CHEZ L. QUARRÉ, LIBRAIRE, Grand'Place. | CHEZ L. DANEL, IMPRIMEUR, Rue Impériale.

42me ANNÉE. — 1870.


BODLEIAN
17 DEC 1970
P
LIBRARY

Le soleil entre au signe du Verseau.		JANVIER.				Les jours croissent d'une heure 4 minutes. (1)	
Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 Samedi	CIRCONCISION.	7 56	4 12	7 13 matin	3 55 soir	11 25	11 48
2 DIM.	s Macaire **N. L.**	7 56	4 13	8 11	4 52	0 0	0 9
3 Lundi	ste Geneviève.	7 56	4 14	9 0	5 55	0 30	0 52
4 Mardi	s Rigobert.	7 56	4 15	9 39	7 1	1 12	1 31
5 Mercr.	s Siméon S.	7 55	4 16	10 11	8 7	1 51	2 11
6 Jeudi	L'EPIPHANIE.	7 55	4 17	10 38	9 12	2 30	2 50
7 Vendr.	s Lucien, év.	7 55	4 19	11 2	10 16	3 8	3 29
8 Samedi	ste Adèle.	7 55	4 20	11 24	11 19	3 50	4 12
9 DIM.	s Julien, m. **P Q**	7 54	4 21	11 45	0 0	4 36	5 2
10 Lundi	s Guillaume.	7 54	4 22	0 6 soir	0 21 matin	5 29	5 58
11 Mardi	s Théodose.	7 53	4 24	0 28	1 24	6 31	7 6
12 Mercr.	ste Césaire	7 52	4 25	0 53	2 28	7 41	8 16
13 Jeudi	Bapt. de N.S.	7 52	4 27	1 22	3 33	8 47	9 18
14 Vendr.	s Hilaire, év.	7 51	4 28	1 58	4 38	9 46	10 10
15 Samedi	s Nom de Jésus.	7 51	4 29	2 42	5 41	10 32	10 54
16 DIM.	s Marcel, p.	7 50	4 31	3 35	6 41	11 15	11 35
17 Lundi	s Antoine, **P. L.**	7 49	4 32	4 37	7 35	11 54	0 0
18 Mardi	Ch s Pierre à Rom	7 48	4 34	5 46	8 21	0 14	0 34
19 Mercr.	s Canut.	7 47	4 35	7 1	9 0	0 53	1 14
20 Jeudi	s Sébastien.	7 46	4 37	8 19	9 34	1 34	1 55
21 Vendr.	ste Agnès, v.	7 46	4 38	9 36	10 3	2 16	2 38
22 Samedi	s Vincent.	7 45	4 40	10 53	10 30	3 0	3 23
23 DIM.	s Alphonse.	7 43	4 41	0 0	10 56	3 49	4 15
24 Lundi	s Babylas, **D. Q**	7 42	4 43	0 9 matin	11 22	4 42	5 12
25 Mardi	Conv. de s. Paul.	7 41	4 45	1 25	11 51	5 44	6 19
26 Mercr.	s Polycarpe.	7 40	4 46	2 40	0 24 matin	6 56	7 35
27 Jeudi	s Jean Chr.	7 39	4 48	3 52	1 2	8 15	8 53
28 Vendr.	s Charlemagne.	7 38	4 49	5 0	1 47	9 29	10 1
29 Samedi	s Franç. de S.	7 36	4 51	6 1	2 41	10 29	10 55
DIM.	ste Martine.	7 35	4 52	6 53	3 41	11 19	11 42

Le soleil entre au signe des Poissons.		FÉVRIER.				Les jours croissent d'une heure 30 minutes.	
Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 Mardi	s Ignace.	7 32	4 56	8 11 matin	5 50 soir	0 23	0 41
2 Mercr.	PURIFICATION.	7 31	4 58	8 40	6 55	0 59	1 18
3 Jeudi	s Blaise.	7 30	4 59	9 5	8 0	1 34	1 52
4 Vendr.	s. André.	7 28	5 1	9 27	9 4	2 9	2 25
5 Samedi	ste Agathe.	7 27	5 3	9 49	10 7	2 42	2 58
6 DIM.	ste Dorothée.	7 25	5 4	10 10	11 10	3 15	3 32
7 Lundi	s Romuald, ab.	7 24	5 6	10 31	0 0	3 51	4 10
8 Mardi	s Jean de M. **P Q**	7 22	5 8	10 54	0 13 matin	4 32	4 55
9 Mercr.	ste Appolline.	7 20	5 9	11 21	1 17	5 20	5 50
10 Jeudi	ste Scholastique.	7 19	5 10	11 53	2 21	6 25	7 3
11 Vendr.	s Séverin, a.	7 17	5 12	0 32 soir	3 24	7 44	8 24
12 Samedi	ste Eulalie.	7 16	5 14	1 19	4 25	9 3	9 36
13 DIM.	SEPTUAGÉSIME.	7 14	5 16	2 16	5 21	10 5	10 30
14 Lundi	s Valentin, m.	7 12	5 18	3 23	6 10	10 54	11 17
15 Mardi	s. Faustin.	7 10	5 19	4 37	6 53	11 38	11 57
16 Mercr.	ste Reinelde. **P. L**	7 9	5 21	5 55	7 30	0 0	0 19
17 Jeudi	s Germain.	7 7	5 22	7 14	8 2	0 39	0 58
18 Vendr.	s Siméon.	7 5	5 24	8 35	8 31	1 19	1 40
19 Samedi	ste Julienne.	7 3	5 26	9 54	8 58	2 1	2 21
20 DIM.	SEXAGÉSIME.	7 1	5 27	11 13	9 25	2 43	3 4
21 Lundi	s Pépin, duc.	6 59	5 29	0 0	9 53	3 27	3 51
22 Mardi	Ch s. Pierre **D. Q**	6 58	5 31	0 30 matin	10 25	4 16	4 43
23 Mercr.	ste Isabelle.	6 56	5 32	1 44	11 2	5 12	5 45
24 Jeudi	s Mathias, ap.	6 54	5 33	2 54	11 45	6 23	7 5
25 Vendr.	s Adeltrude.	6 52	5 35	3 56	0 35 soir	7 51	8 35
26 Samedi	s Alexandre.	6 50	5 37	4 49	1 32	9 17	9 53
27 DIM.	QUINQUAGÉSIME.	6 48	5 39	5 34	2 34	10 23	10 49
28 Lundi	s Léandre.	6 46	5 40	6 11	3 39	11 12	11 32

Le soleil entre au signe du Bélier. **MARS.** Les jours croissent d'une heure 48 minutes.

Jours.	Saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 Mardi	s Aubin, évêque.	6 44	5 42	6 42 matin	4 44 soir	11 51	0 0
2 Mercr.	Les Cendres. **N.L.**	6 42	5 43	7 8	5 49	0 9	0 26
3 Jeudi	ste Cunégonde.	6 40	5 45	7 30	6 53	0 43	0 58
4 Vendr	s. Casimir	6 38	5 47	7 51	7 56	1 13	1 29
5 Samedi	s. Théophile.	6 36	5 48	8 13	8 59	1 43	1 58
6 DIM.	Quadragésime.	6 34	5 50	8 34	10 2	2 12	2 27
7 Lundi	s Thomas	6 32	5 51	8 56	11 5	2 42	2 57
8 Mardi	s Jean de Dieu.	6 30	5 53	9 21	0 0 matin	3 12	3 29
9 Mercr.	ste Françoise 4T.	6 28	5 54	9 50	0 7	3 48	4 7
10 Jeudi	40 Martyrs. **P.Q.**	6 26	5 56	10 25	1 59	4 29	4 56
11 Vendr.	s Euloge. 4 T.	6 24	5 57	11 7	2 10	5 26	6 2
12 Samedi	s Grégoire. 4 T.	6 22	5 59	11 58	3 8	6 47	7 33
13 DIM.	Reminiscere.	6 20	6 1	0 59 soir	4 0	8 20	9 2
14 Lundi	ste Mathilde.	6 18	6 2	2 9	4 45	9 37	10 7
15 Mardi	s Longin.	6 15	6 3	3 25	5 24	10 32	10 55
16 Mercr.	s Alexandre.	6 13	6 5	4 45	5 58	11 17	11 38
17 Jeudi	s Patrice. **P.L.**	6 11	6 7	6 7	6 28	11 57	0 0
18 Vendr.	s Cyrille, d.	6 9	6 8	7 29	6 56	0 18	0 38
19 Samedi	s Joseph.	6 7	6 10	8 51	7 24	0 58	1 19
20 DIM.	Oculi.	6 5	6 11	10 12	7 52	1 39	2 0
21 Lundi	s Benoît, ab.	6 3	6 13	11 31	8 23	2 20	2 42
22 Mardi	s Basile.	6 1	6 14	0 0	8 59	3 3	3 26
23 Mercr.	s Othon.	5 59	6 16	0 46 matin	9 42	3 51	4 17
24 Jeudi	s Cyrille. **D.Q.**	5 56	6 17	1 52	10 31	4 46	5 19
25 Vendr	L'Annonciation.	5 54	6 19	2 48	11 26	5 57	6 42
26 Samedi	s Ludger, év.	5 52	6 20	3 35	0 26 soir	7 31	8 20
27 DIM.	Lætare.	5 50	6 22	4 14	1 30	9 3	9 30
28 Lundi	s Sixte	5 48	6 23	4 46	2 35	10 9	10 33
29 Mardi	s Prisque.	5 46	6 25	5 13	3 40	10 55	11 14
30 Mercr.	s Jean Clim.	5 44	6 26	5 36	4 44	11 31	11 48
31 Jeudi.	s Guy, a.	5 42	6 28	5 57	5 47	0 0	0 3

Le soleil entre au signe du Taureau. **AVRIL.** Les jours croissent d'une heure 39 minutes.

Jours.	Saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 Vendr.	s Hugues. **N.L.**	5 39	6 29	6 18 matin	6 50 soir	0 19	0 33
2 Samedi	s Franç. de P.	5 38	6 31	6 39	7 53	0 48	1 1
3 DIM.	La Passion.	5 36	6 32	7 0	8 56	1 15	1 30
4 Lundi	s Isidore	5 33	6 34	7 23	9 59	1 43	1 57
5 Mardi	s Vincent, F.	5 31	6 35	7 50	11 2	2 11	2 26
6 Mercr.	s Célestin.	5 29	6 37	8 22	0 0	2 42	2 59
7 Jeudi	s Aphraate.	5 27	6 38	9 1	0 3 matin	3 15	3 34
8 Vendr.	s Albert, év.	5 25	6 39	9 48	1 0	3 57	4 21
9 Samedi	ste Marie Eg. **P.Q.**	5 23	6 41	10 44	1 52	4 52	5 27
10 DIM.	Les Rameaux	5 21	6 42	11 48	2 38	6 9	6 57
11 Lundi	s Léon, p.	5 19	6 44	0 59 soir	3 19	7 45	8 28
12 Mardi	s Jules, p.	5 17	6 45	2 15	3 54	9 6	9 38
13 Mercr.	s Herménégilde.	5 15	6 47	3 35	4 25	10 5	10 29
14 Jeudi	Sainte Cène.	5 13	6 48	4 57	4 53	10 51	11 13
15 Vendr.	Mort de N.-S. **P.L.**	5 11	6 50	6 20	5 21	11 34	11 53
16 Samedi	s Druon, conf.	5 9	6 51	7 44	5 49	0 0	0 15
17 DIM.	PAQUES.	5 7	6 53	9 7	6 19	0 35	0 55
18 Lundi	Paques.	5 5	6 54	10 26	6 54	1 17	1 37
19 Mardi	s Théodore	5 3	6 56	11 39	7 34	1 59	2 20
20 Mercr.	s Sulpice.	5 1	6 57	0 0	8 21	2 43	3 6
21 Jeudi	s Anselme	5 0	6 59	0 42 matin	9 16	3 30	3 57
22 Vendr.	ste Sidonie **D.Q.**	4 58	7 0	1 34	10 17	4 26	5 0
23 Samedi	s Georges.	4 56	7 2	2 16	11 21	5 38	6 20
24 DIM.	Quasimodo.	4 54	7 3	2 50	0 27 soir	7 6	7 52
25 Lundi	s Marc, év.	4 52	7 5	3 18	1 32	8 33	9 9
26 Mardi	ss Clet et M.	4 50	7 6	3 42	2 36	9 30	10 4
27 Mercr.	s Anthime.	4 49	7 7	4 4	3 39	10 25	10 45
28 Jeudi	s Vital, m.	4 47	7 9	4 24	4 42	11 2	11 18
29 Vendr.	s Pierre, m.	4 45	7 10	4 44	5 45	11 34	11 49
30 Samedi	ste Cath. de S. **N.L.**	4 43	7 12	5 5	6 49	0 0	0 4

MAI.

Le soleil entre au signe des Gémeaux. — Les jours croissent d'une heure 17 minutes.

Jours.	Saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 DIM.	ss Phil. et Jude.	4 42	7 13	5 28 (matin)	7 52 (soir)	0 19	0 32
2 Lundi	s Athanase.	4 40	7 15	5 53	8 55	0 47	1 1
3 Mardi	Inv. Ste Croix.	4 38	7 16	6 23	9 57	1 16	1 31
4 Mercr.	ste Monique.	4 37	7 18	6 59	10 56	1 46	2 2
5 Jeudi	s Pie V, pape.	4 35	7 19	7 42	11 51	2 18	2 36
6 Vendr.	s Jean à la P. L.	4 33	7 20	8 34	0 0	2 55	3 15
7 Samedi	s Stanislas.	4 32	7 22	9 35	0 40 (matin)	3 37	4 3
8 DIM.	s Juste. **P.Q**	4 30	7 23	10 42	1 21	4 33	5 7
9 Lundi	Tr. s Nicolas.	4 29	7 25	11 55	1 55	5 47	6 30
10 Mardi	s Antonin.	4 27	7 26	1 11 (soir)	2 25	7 13	7 55
11 Mercr.	s Mammert.	4 26	7 27	2 29	2 53	8 32	9 5
12 Jeudi	s Achille.	4 24	7 29	3 49	3 20	9 34	10 0
13 Vendr.	s Gervais.	4 23	7 30	5 11	3 47	10 24	10 47
14 Samedi	s Boniface.	4 22	7 31	6 34	4 15	11 8	11 30
15 DIM.	s Pacôme. **P.L.**	4 20	7 33	7 57	4 46	11 52	0 0
16 Lundi	s Honoré.	4 19	7 34	9 16	5 23	0 13	0 35
17 Mardi	ste Restitude.	4 18	7 35	10 26	6 7	0 56	1 19
18 Mercr.	s Venant	4 16	7 37	11 26	7 0	1 41	2 4
19 Jeudi	s Pierre Cél.	4 15	7 38	0 0	8 1	2 26	2 50
20 Vendr.	s Bernardin.	4 14	7 39	0 14 (matin)	9 7	3 14	3 41
21 Samedi	s Valens.	4 13	7 40	0 52	10 14	4 9	4 39
22 DIM.	ste Julie. **D.Q**	4 12	7 42	1 22	11 21	5 13	5 49
23 Lundi	ROGATIONS.	4 11	7 43	1 47	0 26 (soir)	6 28	7 8
24 Mardi	ste Jeanne.	4 10	7 44	2 10	1 30	7 46	8 21
25 Mercr.	ste Marie de P.	4 9	7 45	2 31	2 33	8 53	9 20
26 Jeudi	ASCENSION.	4 8	7 46	2 51	3 36	9 45	10 6
27 Vendr.	s Jules.	4 7	7 47	3 12	4 40	10 26	10 44
28 Samedi	s Germain.	4 6	7 48	3 33	5 44	11 1	11 17
29 DIM.	s Maximilien.	4 5	7 49	3 57	6 48	11 34	11 50
30 Lundi	s Félix, p. **N.L**	4 4	7 51	4 25	7 51	0 0	0 5

JUIN.

Le soleil entre au signe de l'Écrevisse. — Les jours cr. de 16 m., j. 20 et déc. de 3 m. jusqu'au 30.

Jours.	Saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 Mercr.	s Pamphile.	4 3	7 53	5 40 (matin)	9 49 (soir)	0 53	1 10
2 Jeudi	s Erasme.	4 2	7 54	6 30	10 39	1 27	1 44
3 Vendr.	ste Clotilde.	4 2	7 54	7 28	11 22	2 3	2 21
4 Samedi	s Quirin.	4 1	7 55	8 33	11 58	2 42	3 3
5 DIM.	PENTECOTE.	4 1	7 56	9 43	0 0 (matin)	3 27	3 53
6 Lundi	PENTECÔTE. **P.Q**	4 0	7 57	10 56	0 30	4 22	4 54
7 Mardi	s Robert.	4 0	7 58	0 11 (soir)	0 58	5 28	6 5
8 Mercr.	s Médard, év. 4 T	3 59	7 59	1 28	1 24	6 43	7 21
9 Jeudi	ss Prime et F.	3 59	7 59	2 47	1 49	7 57	8 30
10 Vendr.	ste Marguer. 4 T	3 59	8 0	4 8	2 15	9 02	9 31
11 Samedi	s Barnabé. 4 T	3 58	8 1	5 29	2 43	9 57	10 23
12 DIM.	LA TRINITÉ.	3 58	8 1	6 49	3 16	10 47	11 10
13 Lundi	s Antoine. **P.L**	3 58	8 2	8 4	3 56	11 34	11 56
14 Mardi	s Basile.	3 58	8 2	9 10	4 44	0 0	0 20
15 Mercr.	s Modeste.	3 58	8 3	10 5	5 42	0 42	1 05
16 Jeudi	FÊTE-DIEU.	3 58	8 3	10 49	6 47	1 28	1 50
17 Vendr.	ste Estelle.	3 58	8 4	11 23	7 55	2 12	2 36
18 Samedi	ste Marine.	3 58	8 4	11 51	9 3	2 59	3 22
19 DIM.	s Gervais.	3 58	8 4	0 0	10 11	3 48	4 13
20 Lundi	ste Florence **D.Q**	3 58	8 5	0 15 (matin)	11 17	4 41	5 9
21 Mardi	s Louis de G.	3 58	8 5	0 37	0 22 (soir)	5 41	6 12
22 Mercr.	s Paulin, év.	3 58	8 5	0 57	1 26	6 47	7 20
23 Jeudi	OCT. FÊTE-DIEU.	3 59	8 5	1 16	2 30	7 52	8 23
24 Vendr.	Nat. s J.-B.	3 59	8 5	1 37	3 33	8 53	9 19
25 Samedi	Transl. s. Éloi.	3 59	8 5	2 0	4 36	9 44	10 06
26 DIM.	ss Jean et P.	3 59	8 5	2 27	5 40	10 27	10 47
27 Lundi	s Ladislas.	4 0	8 5	2 59	6 43	11 06	11 23
28 Mardi	s Léon II, p. **N.L**	4 1	8 5	3 38	7 42	11 42	11 59
29 Mercr	ss Pierre et Paul.	4 1	8 5	4 25	8 36	0 0	0 17
30 Jeudi	s Martial.	4 2	8 5	5 20	9 22	0 35	0 53

Le soleil entre au signe du Lion.		JUILLET.				Les jours décroissent de 57 minutes.	
Jours.	Saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 Vendr.	s Rombaut, m.	4 2	8 5	6 23 matin	10 1 soir	1 12	1 31
2 Samedi	Visit. N.-D	4 3	8 4	7 32	10 34	1 50	2 11
3 DIM.	ste Hyacinthe.	4 4	8 4	8 45	11 2	2 31	2 53
4 Lundi	Tr. s. Martin.	4 4	8 4	10 0	11 28	3 15	3 41
5 Mardi	s Agathon.	4 5	8 3	11 16	11 53	4 7	4 35
6 Mercr.	ste Godelive. P.Q.	4 6	8 3	0 33 soir	0 0	5 5	5 38
7 Jeudi	s Willebaud.	4 7	8 2	1 51	0 18 matin	6 11	6 47
8 Vendr.	s Procope.	4 7	8 2	3 9	0 44	7 22	7 57
9 Samedi	Mart. de G.	4 8	8 1	4 27	1 14	8 32	9 5
10 DIM.	ste Félicité.	4 9	8 0	5 43	1 50	9 39	10 5
11 Lundi.	Transl. s Benoit.	4 10	8 0	6 53	2 33	10 32	10 58
12 Mardi	s J. Gualbert. P.L.	4 11	7 59	7 53	3 26	11 23	11 47
13 Mercr.	s Anaclet, p.	4 12	7 58	8 42	4 27	0 0	0 10
14 Jeudi	s Bonaventure	4 13	7 58	9 21	5 34	0 32	0 54
15 Vendr.	s Henri, emp.	4 14	7 57	9 52	6 44	1 16	1 37
16 Samedi	N-D du M-C.	4 15	7 56	10 17	7 53	1 58	2 18
17 DIM.	s Alexis, conf.	4 16	7 55	10 40	9 1	2 38	2 59
18 Lundi	s Arnould.	4 17	7 54	11 1	10 7	3 19	3 41
19 Mardi	s Vincent de P.	4 18	7 53	11 21	11 12	4 2	4 24
20 Mercr.	ste Marguer. D.Q.	4 19	7 52	11 41	0 16 soir	4 43	5 14
21 Jeudi	s Praxède.	4 21	7 51	0 0	1 19	5 42	6 11
22 Vendr.	ste Marie-M.	4 22	7 50	0 3 matin	2 23	6 44	7 16
23 Samedi	s Apollin.	4 23	7 49	0 28	3 26	7 51	8 24
24 DIM.	ste Christine.	4 24	7 47	0 58	4 29	8 57	9 26
25 Lundi	ss Jacques et C.	4 25	7 46	1 34	5 30	9 52	10 17
26 Mardi	ste Anne.	4 27	7 45	2 17	6 27	10 40	11 1
27 Merc.	ste Nathalie.	4 28	7 44	3 9	7 17	11 20	11 41
28 Jeudi	s Nazaire, N.L.	4 29	7 42	4 10	8 0	11 59	0 0
29 Vendr.	ste Marthe.	4 31	7 41	5 18	8 36	0 19	0 38
30 Samedi	ss Abdon et S	4 32	7 40	6 32	9 6	0 57	1 17
31 DIM.	s Ignace de L.	4 33	7 38	7 49	9 33	1 36	1 57

Le soleil entre au signe de la Vierge.		AOUT.				Les jours décroissent d'une heure 35 minutes.	
Jours.	Saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 Lundi	s Pierre-ès-liens.	4 35	7 37	9 6 matin	9 58 soir	2 17	2 38
2 Mardi	N.-D. des Anges.	4 36	7 35	10 23	10 22	2 59	3 22
3 Merc.	ste Lydie.	4 37	7 34	11 40	10 48	3 47	4 12
4 Jeudi	s Dominique P.Q.	4 39	7 32	0 58 soir	11 17	4 39	5 8
5 Vendr.	ste Marie aux N.	4 40	7 31	2 15	11 50	5 40	6 13
6 Samedi	Transf. N.-S.	4 41	7 29	3 30	0 0	6 51	7 30
7 DIM.	s Gaëtan.	4 43	7 27	4 40	0 29 matin	8 9	8 48
8 Lundi	s Cyriaque.	4 44	7 26	5 42	1 17	9 25	9 57
9 Mardi	s Romain, mart.	4 45	7 24	6 34	2 13	10 27	10 53
10 Merc.	s Laurent, mart.	4 47	7 22	7 16	3 17	11 17	11 41
11 Jeudi	ste Suzanne P.L.	4 48	7 21	7 50	4 25	0 0	0 2
12 Vend.	ste Claire, abb	4 50	7 19	8 18	5 35	0 23	0 43
13 Samedi	s Hippolyte.	4 51	7 17	8 42	6 44	1 1	1 20
14 DIM.	s Eusèbe.	4 52	7 16	9 4	7 51	1 37	1 55
15 Lundi	ASSOMPTION.	4 54	7 14	9 24	8 57	2 12	2 29
16 Mardi	s Roch.	4 55	7 12	9 45	10 2	2 47	3 3
17 Merc.	s Carloman.	4 57	7 10	10 7	11 6	3 21	3 40
18 Jeudi	ste Hélène.	4 58	7 8	10 31	0 10 soir	3 59	4 19
19 Vendr.	ste Thècle. D.Q.	4 59	7 7	10 57	1 13	4 42	5 7
20 Samedi	s Bernard, abb.	5 1	7 5	11 28	2 16	5 37	6 9
21 DIM.	ste Jeanne.	5 2	7 3	0 0	3 17	6 47	7 26
22 Lundi	s Gustave.	5 4	7 1	0 7 matin	4 15	8 7	8 45
23 Mardi	s Philippe.	5 5	6 59	0 55	5 7	9 21	9 51
24 Merc.	s Barthélemy.	5 6	6 57	1 53	5 53	10 16	10 40
25 Jeudi	s Louis, roi.	5 8	6 55	2 59	6 32	11 2	11 21
26 Vendr.	s Zéphirin. N.L.	5 9	6 53	4 12	7 4	11 42	0 0
27 Sam.	s Césaire.	5 11	6 51	5 30	7 32	0 0	0 20
28 DIM.	s Augustin.	5 12	6 49	6 49	7 59	0 39	0 58
29 Lundi	Décoll. s J-B.	5 14	6 47	8 8	8 25	1 18	1 37
30 Mardi	ste Rose	5 15	6 45	9 27	8 51	1 58	2 18
31 Mercr.	s Raymond.	5 16	6 43	10 46	9 19	2 39	2 59

Le soleil entre au signe de la Balance.	SEPTEMBRE.	Les jours décroissent d'une heure 42 minutes.					
Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 Jeudi	s Gilles, abbé.	5 18	6 41	0 soir 4	9 soir 50	3 22	3 46
2 Vendr.	s Lazare, r. **P.Q**	5 19	6 39	1 21	10 27	4 11	4 39
3 Samedi	s Séraphin.	5 21	6 37	2 33	11 12	5 11	5 46
4 Dim.	ste Rosalie.	5 22	6 35	3 37	0 0	6 26	7 10
5 Lundi	s Bertin.	5 23	6 33	4 32	0 matin 5	7 57	8 41
6 Mardi	Eleuthère.	5 25	6 31	5 16	1 6	9 21	9 54
7 Merc.	ste Reine.	5 26	6 29	5 51	2 12	10 23	10 49
8 Jeudi.	Nativité N.-D	5 28	6 26	6 20	3 21	11 10	11 31
9 Vendr.	s Omer, év. **P.L**	5 29	6 24	6 45	4 39	11 50	0 0
10 Samedi	s Nicolas Je T.	5 31	6 22	7 7	5 37	0 7	0 24
11 Dim.	ste Vindiciane	5 32	6 20	7 27	6 44	0 41	0 57
12 Lundi	s Silvin.	5 33	6 18	7 48	7 49	1 13	1 28
13 Mardi	s Aimé, évêq.	5 35	6 16	8 9	8 53	1 43	1 58
14 Merc.	Exalt. ste C.	5 36	6 14	8 31	9 57	2 12	2 27
15 Jeudi	s Nicomède.	5 38	6 12	8 56	11 1	2 43	2 59
16 Vendr.	s Cornil.	5 39	6 9	9 25	0 soir 4	3 15	3 33
17 Samedi	s Lambert.	5 41	6 7	10 1	1 6	3 53	4 14
18 Dim.	ste Sophie. **D.Q**	5 42	6 5	10 45	2 5	4 40	5 10
19 Lundi	s Janvier.	5 43	6 3	11 37	2 59	5 48	6 31
20 Mardi	s Eustache.	5 45	6 1	0 0	3 47	7 20	8 6
21 Mercr.	s Mathieu. 4 T.	5 46	5 59	0 matin 38	4 27	8 48	9 23
22 Jeudi	s Maurice.	5 48	5 57	1 47	5 2	9 51	10 16
23 Vendr.	s Lin, p. 4 T.	5 49	5 55	3 2	5 33	10 39	11 0
24 Samedi	N-D. de la M. 4 T.	5 51	5 52	4 20	6 0	11 19	11 39
25 Dim.	s Firmin. év **N.L**	5 52	5 50	5 41	6 26	11 57	0 0
26 Lundi	ste Justine, m.	5 53	5 48	7 3	6 51	0 17	0 36
27 Mardi	s Adolphe.	5 55	5 46	8 25	7 18	0 55	1 15
28 Mercr.	s Privat.	5 56	5 44	9 48	7 49	1 34	1 55
29 Jeudi.	s Michel arch.	5 58	5 42	11 9	8 26	2 15	2 37
30 Vendr.	s Jérôme, d	5 59	5 40	0 s 25	9 9	2 59	3 22

Le soleil entre au signe du Scorpion.	OCTOBRE.	Les jours décroissent de une heure 44 minutes.					
Jours.	SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Lever de la Lune.	Coucher de la Lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 Samedi	ss Remi et P. **P.Q**	6 1	5 38	1 soir 33	10 soir 0	3 49	4 16
2 Dim.	Anges gardiens	6 2	5 36	2 31	10 59	4 48	5 26
3 Lundi	s Gérard.	6 4	5 33	3 18	0 0	6 10	6 59
4 Mardi	s François.	6 5	5 31	3 55	0 matin 4	7 49	8 34
5 Mercr.	s Placide.	6 7	5 29	4 25	1 12	9 13	9 46
6 Jeudi.	s Bruno, conf.	6 8	5 27	4 50	2 20	10 11	10 34
7 Vendr.	s Marc, pape.	6 10	5 25	5 12	3 27	10 54	11 12
8 Samedi	ste Brigitte	6 11	5 23	5 33	4 33	11 29	11 45
9 Dim.	s Ghislain. **P.L**	6 13	5 21	5 53	5 39	0 0	0 1
10 Lundi	s Franç. de B.	6 14	5 19	6 13	6 44	0 16	0 30
11 Mardi.	s Germain.	6 16	5 17	6 34	7 48	0 45	0 59
12 Mercr.	s Évagre.	6 17	5 15	6 58	8 52	1 13	1 27
13 Jeudi	s Edouard.	6 19	5 13	7 25	9 55	1 41	1 56
14 Vendr.	s Calixte, pape	6 20	5 11	7 58	10 57	2 11	2 25
15 Samedi	ste Thérèse.	6 22	5 9	8 38	11 56	2 42	2 59
16 Dim.	s Donatien.	6 23	5 7	9 26	0 soir 51	3 17	3 38
17 Lundi	ste Hedwige **D.Q**	6 25	5 5	10 23	1 40	4 2	4 30
18 Mardi	s Luc, évang.	6 26	5 3	11 28	2 22	5 6	5 49
19 Mercr.	s Pierre d'Alc.	6 28	5 1	0 0	2 59	6 38	7 27
20 Jeudi	s. Caprais.	6 30	4 59	0 matin 38	3 31	8 12	8 48
21 Vendr.	ste Ursule.	6 31	4 58	1 53	3 59	9 21	9 48
22 Samedi	s Sévère.	6 33	4 56	3 11	4 25	10 10	10 32
23 Dim.	s Séverin.	6 34	4 54	4 32	4 50	10 52	11 42
24 Lundi	s Magloire. **N.L.**	6 36	4 52	5 55	5 16	11 32	11 52
25 Mardi	ss Crépin et C.	6 37	4 50	7 19	5 45	0 0	0 11
26 Mercr	s Évariste.	6 39	4 48	8 44	6 19	0 31	0 52
27 Jeudi	s Florent.	6 41	4 47	10 6	7 0	1 12	1 33
28 Vendr.	s Simon.	6 42	4 45	11 21	7 50	1 55	2 17
29 Samedi	s Narcisse.	6 44	4 43	0 25	8 48	2 40	3 4
30 Dim.	s Lucain.	6 45	4 41	1 17	9 53	3 31	4 0
31 Lundi	s Quentin. **P.Q**	6 47	4 40	1 soir 58	11 2	4 33	5 10

Le soleil entre au signe du Sagittaire.		NOVEMBRE.		Les jours décroissent de une heure 17 minutes.			
Jours.	SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Lever de la Lune.	Coucher de la Lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 Mardi	TOUSSAINT.	6 49	4 38	soir 2 31	0 0	5 52	6 40
2 Mercr.	LES TRÉPASSÉS	6 50	4 37	2 58	matin 0 11	7 27	8 9
3 Jeudi	s Hubert.	6 52	4 35	3 20	1 19	8 47	9 19
4 Vendr.	s Charles Borr.	6 53	4 33	3 39	2 25	9 46	10 8
5 Samedi	ste Berthilde.	6 55	4 32	3 59	3 30	10 28	10 46
6 Dim.	s Léonard.	6 57	4 30	4 19	4 34	11 03	11 18
7 Lundi	s Ernest. m.	6 58	4 29	4 39	5 38	11 34	11 49
8 Mardi	Les 4 Cour. P.L	7 0	4 27	5 1	6 42	0 0	0 3
9 Mercr.	s Denis.	7 1	4 26	5 27	7 46	0 18	0 32
10 Jeudi	s Juste.	7 3	4 25	5 58	8 49	0 47	1 1
11 Vendr.	s Martin.	7 5	4 23	6 35	9 50	1 16	1 31
12 Samedi	s Liévin, m.	7 6	4 22	7 20	10 47	1 46	2 2
13 Dim.	s Homobon.	7 8	4 21	8 13	11 38	2 19	2 37
14 Lundi	s Clémentin.	7 9	4 19	9 13	soir 0 22	2 56	3 17
15 Mardi	s Eugène.	7 11	4 18	10 20	1 0	3 41	4 9
16 Mercr.	s Edmond. D.Q	7 13	4 17	11 31	1 32	4 41	5 18
17 Jeudi	s Agnan.	7 14	4 16	0 0	2 0	6 0	6 45
18 Vendr.	s Odon, abbé.	7 16	4 15	matin 0 46	2 25	7 28	8 6
19 Samedi	ste Élisabeth	7 17	4 14	2 3	2 49	8 40	9 10
20 Dim.	s Félix de V.	7 19	4 13	3 23	3 14	9 37	10 1
21 Lundi	Présentat. N.-D.	7 20	4 12	4 45	3 41	10 23	10 45
22 Mardi	ste Cécile.	7 22	4 11	6 9	4 12	11 7	11 27
23 Mercr.	s Clément. N.L	7 23	4 10	7 34	4 49	11 49	0 0
24 Jeudi	s Florimond.	7 25	4 9	8 55	soir 5 35	0 10	0 32
25 Vendr.	ste Catherine.	7 26	4 8	10 7	6 31	0 54	1 17
26 Samedi	s Pierre d'Al.	7 28	4 7	11 8	7 35	1 40	2 4
27 Dim.	AVENT.	7 29	4 6	11 56	8 45	2 27	2 52
28 Lundi	s Mansuet.	7 30	4 6	soir 0 33	9 57	3 17	3 46
29 Mardi	s Saturnin. P.Q	7 32	4 5	1 2	11 7	4 15	4 48
30 Mercr.	s André.	7 33	4 5	1 25	0 0	5 23	6 2

Le soleil entre au signe du Capricorne.		DÉCEMBRE.		Les jours déc. de 25m. jusqu'au 14 et cr. de 10 m. j. 31			
Jours.	SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Lever de la Lune.	Coucher de la Lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 Jeudi	s Éloi, év.	7 34	4 4	soir 1 46	matin 0 16	6 43	7 22
2 Vendr.	ste Bibiane.	7 36	4 4	2 6	1 23	7 59	8 32
3 Samedi	s François X.	7 37	4 3	2 26	2 28	9 8	9 29
4 Dim.	ste Barbe. v.	7 38	4 3	2 45	3 32	9 51	10 12
5 Lundi	s Sabas.	7 39	4 2	3 6	4 36	10 31	10 50
6 Mardi.	s Nicolas.	7 40	4 2	3 31	5 39	11 7	11 22
7 Mercr.	s Ambroise.	7 42	4 2	4 0	6 42	11 39	11 53
8 Jeudi	IMM. CONCEP. P.L	7 43	4 2	4 35	7 44	0 0	0 10
9 Vendr.	ste Léocadie.	7 44	4 1	5 17	8 43	0 25	0 41
10 Samedi	s Melchiade	7 45	4 1	6 8	9 36	0 57	1 14
11 Dim.	s Damase, p.	7 46	4 1	7 6	10 23	1 31	1 47
12 Lundi	ste Constance.	7 47	4 1	8 10	11 2	2 6	2 24
13 Mardi	ste Luce.	7 48	4 1	9 19	11 36	2 44	3 4
14 Mercr.	s Nicaise. 4 T.	7 48	4 1	10 30	soir 0 5	3 28	3 54
15 Jeudi	s. Eusèbe. D.Q	7 49	4 2	11 44	0 30	4 24	4 54
16 Vendr.	ste Adélaïde. 4 T.	7 50	4 2	0 0	0 53	5 27	6 3
17 Samedi	ste Olymp. 4 T.	7 51	4 2	matin 1 0	1 16	6 42	7 18
18 Dim.	s Paul le Simp.	7 51	4 2	2 18	1 40	7 55	8 28
19 Lundi.	s. Cyriaque.	7 52	4 3	3 39	2 7	9 0	9 29
20 Mardi	s Philogone.	7 53	4 3	5 2	2 39	9 55	10 21
21 Mercr.	s Thomas.	7 53	4 4	6 24	3 20	10 46	11 9
22 Jeudi	s Flavien. N.L	7 54	4 4	7 41	4 11	11 33	11 56
23 Vendr.	ste Victoire.	7 54	4 5	8 49	5 12	0 0	0 20
24 Samedi	s Tharsile	7 55	4 5	9 45	6 21	0 43	1 6
25 DIM.	NOEL.	7 55	4 6	10 28	7 35	1 30	1 53
26 Lundi	s Etienne,	7 55	4 7	11 2	8 48	2 16	2 39
27 Mardi	s Jean, évan.	7 55	4 7	11 29	9 59	3 2	3 26
28 Mercr.	ss Innocents	7 56	4 8	11 52	11 8	3 52	4 17
29 Jeudi.	s Thomas. P.Q	7 56	4 9	soir 0 12	matin 0 0	4 45	5 14
30 Vendr.	s Sabin, mart.	7 56	4 10	0 31	0 14	5 45	6 18
31 [illegible]	[illegible]	7 56	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

EMPIRE FRANÇAIS.

NAPOLÉON III (Charles-Louis), EMPEREUR DES FRANÇAIS,

Né à Paris, le 20 avril 1808, du mariage de Louis-Napoléon, roi de Hollande, et de Hortense-Eugénie, reine de Hollande ; marié le 29 janvier 1853, à

EUGENIE, Impératrice des Français, née le 5 mai 1826. De ce mariage :

NAPOLÉON-EUGÈNE-LOUIS-JEAN-JOSEPH, Prince Impérial, né à Paris, le 16 mars 1856.

MATHILDE-LÆTITIA-WILHELMINE, cousine de l'Empereur, née le 27 mai 1820, mariée en 1841 au prince Anatole Demidoff de San Donato ;

NAPOLÉON-JOSEPH-CHARLES-PAUL, cousin de l'Empereur, né le 29 septembre 1822 ; marié le 30 janvier 1859, à

LOUISE-THÉRÈSE-MARIE-CLOTILDE, fille de Victor-Emmanuel II, roi d'Italie, née le 2 mars 1843. De ce mariage:

NAPOLÉON-VICTOR-JÉRÔME-FRÉDÉRIC, né le 18 juillet 1862 ;

NAPOLÉON-LOUIS-JOSEPH-JÉRÔME, né le 16 juillet 1864 ;

MARIA-LÆTIZIA-EUGÉNIE-CATHERINE-ADÉLAÏDE, née le 20 décembre 1866.

MAISON DE L'EMPEREUR.

Son Exc. M. le maréchal Vaillant (G. ✻), sénateur, membre du conseil privé, grand maréchal du palais, *ministre de la Maison de l'Empereur.*

M. Gauthier (G. O. ✻), Conseiller-d'État, *secrétaire-général.*

GRANDE AUMÔNERIE.

Mgr. Darboy (C. ✻), archevêque de Paris, sénateur, *grand aumônier.*

Mgr. Tirmarche (C. ✻), évêque d'Adras, *aumônier.*

M. l'abbé Laine, ✻, *vicaire-général.*

MM. l'abbé Mullois, ✻, l'abbé Versini, ✻, l'abbé Liabeuf, ✻, *chapelains de l'Empereur.*

MM. l'abbé Ouin-la-Croix, ✻, *secrétaire-général;* l'abbé de Cuttoli, ✻, *maître des cérémonies de la chapelle;* l'abbé Allain, *prêtre sacristain de la chapelle impériale.*

PALAIS.

Son Exc. M. le maréchal Vaillant, (G. ✻), sénateur, membre du conseil privé, *grand maréchal du palais.*

M. le général Malherbe (C ✵), *adjudant-général du palais.*
M. le général de division Rolin (G. ✵), *adjudant-général honoraire.*
MM. le baron de Montbrun (O. ✵); — le baron de Varaigne du Bourg (O. ✵); — de Valabrégue de Lawœstine (O. ✵); — le baron Morio de l'Isle (O. ✵); *préfets du palais.*
M. le général comte Lepic (C. ✵), aide-de-camp de l'Empereur, *premier maréchal-des-logis, surintendant des palais impériaux.*
MM. le baron-Émile Tascher de la Pagerie (O. ✵), lieutenant-colonel d'infanterie; — Oppermann (O. ✵), chef d'escadron en retraite; — Rolin, ✵, chef d'escadron d'état-major, *maréchaux-des-logis.*

GOUVERNEMENT DU PALAIS.

Gouverneur des palais des Tuileries et du Louvre, M. le général Lechesne (G. O. ✵); — *du palais de Saint-Cloud,* M. le colonel Thiérion (C. ✵).

SERVICE DE LA CHAMBRE.

S. Exc. M. le duc de Bassano (G.O. ✵), sénateur, *grand chambellan.*
M. le vicomte de Laferrière (C. ✵), surintendant des spectacles de la Cour, de la musique de la Chapelle et de la Chambre, *premier chambellan.*
MM. le vicomte Olivier de Walsh, (O. ✵); le marquis de Conégliano (O. ✵); le baron de Bulach (O. ✵); le vicomte G. d'Arjuzon, ✵; le marquis d'Havrincourt (O. ✵); le marquis de Trévise, ✵; le comte d'Ayguesvives, ✵; le vicomte du Manoir; le comte de Rayneval (O. ✵); le vicomte de Castex, ✵; le baron de Corberon (O. ✵), *chambellans.*

CABINET PARTICULIER DE S. M. L'EMPEREUR.

M Conti (G. O. ✵), conseiller d'État, secrétaire de l'Empereur, *chef du cabinet.*
M. Sacaley, (O. ✵), *sous-chef du cabinet.*
M. Pietri (Franceschini), ✵, *secrétaire particulier de l'Empereur.*

SERVICES DES DONS ET SECOURS.

M. le docteur Conneau (G. O. ✵), sénateur, *directeur.*

ÉCUYERS.

M. le général Fleury (G. O. ✵), sénateur, aide-de camp de l'Empereur, *grand-écuyer.*
MM. Davillier Regnault de Saint-Jean d'Angely (O. ✵), *premier écuyer*; le baron de Bourgoing (O. ✵), le comte de Castelbajac, ✵, le prince Poniatowski (Stanislas), le comte du Bourg, Rainbeaux, ✵, le marquis de Canizy; — M. le comte de Suarez-d'Aulan, *écuyer honoraire.*

VÉNERIE.

M. le général de division prince de la Moskowa (G.O. ✠), sénateur, aide-de-camp de l'Empereur, *grand veneur.*
M. le marquis de Latour-Maubourg (O. ✠), *capitaine des chasses.*
M. le baron Lambert, ✠, *commandant des chasses à courre.*

CÉRÉMONIES.

S. Exc. M. le duc de Cambacérès (G. O. ✠), sénateur, *grand maître des cérémonies.*
MM. Feuillet de Conches (C. ✠), le baron de Lajus (O. ✠), *introducteurs des ambassadeurs, maîtres des cérémonies.*
MM. le baron Sibuet, ✠, Bertora, ✠, *aides des cérémonies, secrétaires à l'introduction des ambassadeurs.*
M. Henri Morice, ✠, *secrétaire général ayant rang d'aide des cérémonies, secrétaire à l'introduction des ambassadeurs*

TRÉSORERIE.

M. Bure (O. ✠), *trésorier général de la Couronne.*
M. Thélin, Charles (O. ✠), *trésorier de la Cassétte*

MUSIQUE DE LA CHAPELLE ET DE LA CHAMBRE.

M. Auber (G. O. ✠), membre de l'Institut, *directeur.*

SERVICE DE SANTÉ PRÈS LL. MM.

M. le docteur Conneau (G.O. ✠), sénateur, *premier médecin de l'Empereur.*
M. le baron Corvisart (O. ✠), *médecin ordinaire adjoint au premier médecin de S. M.*

MAISON MILITAIRE DE S. M. L'EMPEREUR.

S. Exc. M. le maréchal Vaillant (G. ✠), ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, sénateur, membre du conseil privé, grand maréchal du palais, membre de l'Institut, *commandant la Maison militaire.*
M. Malherbe (C. ✠), général de division, *adjud.-général du palais.*
Aides-de-camp de l'Empereur : MM. de Failly (G. O. ✠), sénateur, général de division; le comte de Montebello (G. ✠), sénateur, général de division; Lebœuf, (G. ✠), général de division; Frossard (G. O. ✠). général de division; le baron de Béville (G. O. ✠), général de division; Jurien de La Gravière (G. O. ✠), vice-amiral; Douay (G.O.), général de division; le prince de la Moskowa (G. ✠), sénateur, général de division; Fleury (G. O. ✠), idem, idem; Castelnau (C. ✠), général de division; de Waubert de Genlis (C. ✠), général de brigade; le comte Lepic (C. ✠), idem; le comte Reille (C. ✠), idem; Favé (C. ✠), idem; Pajol (C. ✠), idem.

Cabinet topographique de l'Empereur : M. le baron de Béville (G. O. ✻), sénateur, général de division, aide-de-camp de l'Empereur, *chef du cabinet.*

Officiers d'ordonnance de l'Empereur : MM. Verchère de Reffye, ✻, chef d'escadron ; de Crény (O. ✻), capitaine d'état-major, Hepp, ✻, idem ; Seguin de Lasale, capitaine d'infanterie ; Dreyssé, (O. ✻), capitaine du génie ; Harty de Pierrebourg, ✻, capitaine d'infanterie ; Guzman, ✻, capitaine d'artillerie ; Avril, (O. ✻), capitaine d'infanterie ; Conneau (Eugène) (O. ✻), lieutenant de vaisseau ; S. A. le prince Napoléon-Charles Bonaparte, ✻, capitaine d'infanterie ; de Lauriston, ✻, capit. de cavalerie, Clary, ✻, capitaine de cavalerie.

CORPS DES CENT-GARDES DE L'EMPEREUR.

Colonel, commandant : M. Verly, (O. ✻).

ESCADRON DES GENDARMES D'ÉLITE.

M. du Bahunot du Liscoët (O. ✻), chef d'escadron, *commandant.*

GARDE IMPÉRIALE.

Commandant en chef, S. Exc. M. le maréchal Regnault de Saint Jean-d'Angely (G. ✻), sénateur.

MAISON DE S. M. L'IMPÉRATRICE.

Grande-maîtresse de la maison de S. M., Mme la princesse d'Essling.
Dames du palais : Mmes la comtesse Gustave de Montebello ; la baronne de Pierres ; la vicomtesse Aguado ; la marquise de Latour-Maubourg ; la princesse de la Moskowa ; la comtesse de Lourmel ; la comtesse de la Poëze ; la comtesse de Rayneval ; de Sancy (née Lefebvre-Desnouettes) ; de Saulcy ; la baronne de Viry Cohendier ; Carette.
Dame honoraire du palais, Mme. la comtesse de Lezay-Marnesia.
Dame lectrice, Mme. Lebreton-Bourbaki.
Premier chambellan, M. le comte Lezay-Marnesia (O. ✻).
Chambellans, MM. le marquis de Piennes, ✻, le comte de Cossé-Brissac, ✻.
Premier écuyer, M. le baron de Pierres (O. ✻), député.
Ecuyer, M. le marquis de Lagrange, ✻.
Secrétaire des commandements, M. Damas-Hinard (O. ✻).
Bibliothécaire particulier, M. de St.-Albin, ✻.

MAISON DU PRINCE IMPÉRIAL.

M. le général de division Frossard, (G.O. ✻), aide-de-camp de l'Empereur, *gouverneur.*

MM. Duperré, ✻, capitaine de frégate; Vieil-d'Espeuilles, (O. ✻), lieut.-colonel de caval.; Lamey, ✻, chef de bat. du génie; de Ligniville, ✻, chef de bataillon d'inf., *aides-de-camp*
M. Bachon (O. ✻), *écuyer*.
M. Barthez (O. ✻), *médecin*.
Mme l'amirale Bruat, *gouvernante des enfants de France*.

CONSEIL PRIVÉ.

LL. EE.

MM. Baroche (G. ✻), sénateur, ancien ministre;
Le duc de Persigny (G. ✻), sénateur;
le maréchal Vaillant (G. ✻), sénateur, grand maréchal du palais, ministre de la maison de l'Empereur;
Magne (G. ✻), sénateur, ancien ministre;
Drouyn de Lhuys (G. ✻), sénat., ancien ministre;
le marquis de La Valette (G. ✻), sénateur, ancien ministre.

CONSEIL DES MINISTRES.

LL EE.

MM. Em. Ollivier, *ministre de la justice et des cultes*;.
le maréchal Vaillant (G. ✻), sénateur, *ministre de la maison de l'Empereur*;
Maurice Richard, *ministre des beaux-arts*;
Buffet, ✻, *ministre des finances*;
Segris (C. ✻), *ministre de l'instruction publique*.
De Parieu (G. O. ✻), *ministre présidant le Conseil d'Etat*;
Louvet (C. ✻), *ministre de l'agriculture et du commerce*;
le marquis de Talhouët (O. ✻), *ministre des travaux publics*
le comte Daru, *ministre des affaires étrangères*;
le général Lebœuf (G. ✻), *ministre de la guerre*.
l'amiral Rigault de Genouilly (C. ✻), sénateur, *ministre de la marine et des colonies*;
Chevandier de Valdrôme (O. ✻), *ministre de l'intérieur*.

Sénatus-Consulte

DU 6 SEPTEMBRE 1869.

ART. 1er. L'Empereur et le Corps législatif ont l'initiative des lois.

ART. 2. Les Ministres ne dépendent que de l'Empereur. Ils délibèrent sous sa présidence. Ils sont responsables. Ils ne peuvent être mis en accusation que par le Sénat.

ART. 3. Les Ministres peuvent être membres du Sénat ou du Corps législatif. Ils ont leur entrée dans l'une et l'autre assemblée et doivent être entendus toutes les fois qu'ils le demandent.

Art. 4. Les séances du Senat sont publiques. La demande de cinq membres suffit pour qu'il se forme en comité secret.

Art. 5. Le Sénat peut, en indiquant les modifications dont une loi lui paraît susceptible, décider qu'elle sera renvoyée à une nouvelle délibération du Corps législatif. Il peut, dans tous les cas, s'opposer à la promulgation de la loi. La loi à la promulgation de laquelle le Sénat s'est opposé ne peut être presentée de nouveau au Corps législatif dans la même session.

Art. 6. A l'ouverture de chaque session, le Corps législatif nomme son président, ses vices-présidents et ses secrétaires. Il nomme ses questeurs.

Art. 7. Tout membre du Sénat ou du Corps législatif a le droit d'adresser une interpellation au Gouvernement. Des ordres du jour motivés peuvent être adoptés. Le renvoi aux bureaux de l'ordre du jour motivé est de droit quand il est demandé par le gouvernement. Les bureaux nomment une commission sur le rapport sommaire de laquelle l'Assemblée prononce.

Art. 8. Aucun amendement ne peut être mis en délibération s'il n'a été envoyé à la commission chargée d'examiner le projet de loi et communiqué au Gouvernement. Lorsque le Gonvernement et la commission ne sont pas d'accord, le Conseil d'Etat donne son avis et le Corps législatif prononce.

Art. 9. Le budget des dépenses est communiqué au Corps législatif, par chapitres et articles. Le budget de chaque ministère est voté par chapitres conformément à la nomenclature annexée au présent Sénatus-Consulte.

Art. 10. Les modifications apportées à des tarifs de douanes ou de postes par des traités internationaux ne seront obligatoires qu'en vertu d'une loi.

Art. 11. Les rapports constitutionnels actuellement établis entre le Gouvernement de l'Empereur, le Sénat et le Corps législatif ne peuvent être modifiés que par un Sénatus-Consulte. Les rapports réglementaires entre ces pouvoirs sont établis par décret Impérial. Le Sénat et le Corps législatif font leur règlement interieur.

Art. 12. Sont abrogées toutes les dispositions contraires au présent Sénatus-Consulte et notamment les articles 8 et 13, le 2e paragraphe de l'article 24, les articles 26 et 40, le 5e paragraphe de l'article 42, le 1er paragraphe de l'article 43, l'article 44 de la Constitution, les articles 3 et 5 du Sénatus-Consulte du 25 décembre 1852, l'article 1er du Sénatus-Consulte du 31 décembre 1861.

SÉNAT.

Président, S. Exc. M. Rouher (G. ✻)
Premier vice-président, M. Boudet (G. ✻)
Vice-présidents, L. Exc. MM. le maréchal comte Baraguey d'Hilliers (G. ✻); MM. de Royer (G. O. ✻), Delange (G. O. ✻).
Grand référendaire, M. Ferd. Barrot (G. O. ✻).
Secrétaire du Sénat, M. Chaix d'Est-Ange (G.O. ✻).

PRINCE DE LA FAMILLE IMPÉRIALE.

S. A. I. le général prince Napoléon (G. ✻).

PRINCES DE LA FAMILLE CIVILE DE L'EMPEREUR.

S. A. le prince Louis-Lucien Bonaparte (G. ✻).
S. A. le prince Lucien Murat (G. ✻).

SÉNATEURS DE DROIT.

LL. EEm. NN. SS. le cardinal de Bonald (C. ✻), archevêque de Lyon; le cardinal Mathieu (C. ✻), archevêque de Besançon, le cardinal Donnet (G.O. ✻), archevêque de Bordeaux; le cardinal Billiet, archevêque de Chambéry (C. ✻); le cardinal de Bonnechose (O. ✻), archevêque de Rouen.

LL. EExc. MM.

Vaillant (G. ✻), mar[al] de l'Empire, min[tre] de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts.
Le maréchal comte Baraguey d'Hilliers (G. ✻).
Le maréchal comte Randon (G. ✻).
Le maréchal Canrobert, François (G. ✻).
Le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta (G. ✻).
Le maréchal Forey (G. ✻).
Le maréchal Bazaine (G. ✻).
L'amiral Rigault de Genouilly (G. ✻).
L'amiral Charner (G. ✻).

MM. MEMBRES.

Le marquis d'Audiffret (G. O. ✻), président à la Cour des comptes.
Barbier (G. O. ✻).
Baroche (G. ✻), ancien ministre.
Le vicomte de Barral (C. ✻).
Barrot, Adolphe (G. ✻), ancien ambassadeur.
Le duc de Bassano (G. O. ✻).
Le comte Hector de Béarn (G.O. ✻), ancien ministre plénipotentiaire
Béhic (G. ✻), ancien ministre des travaux publics.

Le marquis de Belbeuf (C. ✵), ancien premier président de la Cour d'appel de Lyon.
Bernard, Claude (C. ✵).
Blondel (C. ✵).
Boinvilliers (C. ✵), ancien président de section au Conseil d'État.
Boittelle (G. O. ✵), ancien préfet de police.
S. A. le Prince Louis-Lucien Bonaparte (G. ✵).
Le président Bonjean (G. O. ✵).
Boudet (G. ✵), ancien ministre.
Bouët-Willaumez (G. O ✵), vice-amiral.
Le comte J. Boulay (de la Meurthe) (G. O. ✵).
Le baron Brénier (G. O. ✵).
Le comte de Butenval (G. O. ✵).
Le duc de Cambacérès (G. O. ✵), ancien pair de France.
Carrelet (G. ✵), général de division, ancien commandant de la 1re division militaire.
Le procureur général comte de Casabianca (G. O. ✵).
Le vice-amiral Cécille (G. O. ✵).
Le vice-amiral vicomte de Chabannes (G. ✵), anc. Préfet maritime.
De Chabrier (C. ✵), ancien conseiller à la cour des Comptes
Chaix d'Est-Ange (G. O. ✵), ancien conseiller d'État.
Le général de division baron Charron (G. ✵).
Le marquis de Chasseloup-Laubat (G. ✵), ancien ministre de la marine et des colonies.
Chevalier, Michel (G. O. ✵), membre de l'Institut.
H. Chevreau (G. O. ✵), préfet du Rhône.
Le comte François Clary (O. ✵).
Conneau (G. O. ✵), ancien député.
Conti (G. O. ✵), chef du cabinet de l'Empereur.
Corta (C. ✵), ancien député.
Le général de division Cousin-Montauban, comte de Palikao (G. ✵).
Le marquis de Croix (O. ✵).
Darboy (C. ✵), archevêque de Paris.
Dariste (C. ✵).
Daumas (G. ✵), général de division.
Comte Delamarre (C. ✵).
Le 1er président Devienne (G. O. ✵).
Drouyn de Lhuys (G. ✵), ancien ministre des affaires étrangères.
Dumas (G. ✵), ancien ministre de l'agriculture et du commerce, membre de l'Institut.
Le baron Charles Dupin (G. O. ✵), ancien membre de l'Assemblée législative.
Duruy (G. O. ✵), ancien ministre.
Duvergier (G. O. ✵), idem.
Élie de Beaumont (G. O. ✵), membre de l'Institut.

Le marquis d'Espeuilles, (O. ✻).
De Failly (G. O. ✻), général de division.
Le général de division, comte de Flahault de la Billarderie (G. ✻), grand-chancelier de la Légion-d'Honneur.
Le général Fleury (G. O. ✻), grand écuyer.
Le baron de Geiger (O. ✻), ancien député.
Le comte Ch. de Germiny (G. O. ✻).
Le marquis Ernest de Girardin, (O. ✻), anc. membre de l'Assemblée législative.
Godelle (C. ✻), ancien président de section au conseil d'État.
Gouin (C. ✻), ancien vice-président du Corps législatif.
Goulhot de Saint-Germain (C. ✻), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division comte de Goyon (G. ✻).
Le marquis de la Grange (Gironde) (G. O. ✻), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le marquis de Gricourt (O. ✻), chambellan de l'Empereur.
Le baron Grivel (G. ✻), vice-amiral.
Le baron Gros (G. ✻), ministre plénipotentiaire de France, à Londres.
Le comte Jules de Grossoles Flamarens (O. ✻).
Le général comte Gudin (G. O. ✻).
Le baron Haussmann (G. ✻), préfet de la Seine.
Le baron de Heeckeren (O. ✻).
Hubert-Delisle (O. ✻), ancien gouverneur de la Réunion
Lacaze (G. ✻), ancien conseiller d'Etat.
Le général de Ladmirault (G. ✻).
Le baron de Ladoucette (C. ✻), ancien membre de l'Assemblée législative
Le duc de la Force (O. ✻).
Le vicomte de la Guéronnière (C. ✻), ancien conseiller d'État.
Le général de division vicomte de la Hitte (G. ✻), ancien ministre des affaires étrangères.
A. Laity (G. O. ✻), ancien préfet.
Le général de division marquis de Laplace (G. ✻).
Larabit (G. O. ✻), ancien député.
Larrabure (O. ✻).
Le général comte de la Ruë (G. ✻).
Le marquis de La Vallette (G. ✻), ancien ministre.
Le général de division marquis de Lavœstine (G ✻), commandant des Invalides.
Lebrun (C. ✻), ancien pair, membre de l'Institut.
Lefebvre-Duruflé (G. O. ✻), ancien ministre des affaires étrangères.
Le comte Le Marois (O. ✻), ancien membre de l'Assemblée législ.
Le Play (G. O. ✻).

Le baron Le Roy de Boisaumarie (G. O. ✱), préfet de la Seine-Inférieure.
Leroy de Saint-Arnaud (C. ✱), ancien conseiller d'État.
Le comte de Lesseps (C. ✱), directeur des consulats et affaires commerciales, au ministère des affaires étrangères.
Leverrier (G. O. ✱), membre de l'Institut, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le marquis de Lisle de Siry (G.O. ✱), ancien ministre plénipotentiaire.
Magne (G. ✱), ministre des finances.
De Marnas (G. O. ✱), ancien procureur général près la Cour impériale de Paris.
Vicomte de Martimprey (G ✱), général de division.
De Maupas (G.O. ✱), ancien ministre.
Le général Mellinet (G. ✱).
De Mentque (G. O. ✱), ancien préfet.
Mérimée (G. O. ✱), membre de l'Institut
Le général Meslin (G. O. ✱).
De Mésonan (C. ✱).
Le comte Mimerel (G. O. ✱), ancien membre de l'Assemblée législative.
Mollard, général de division (G. O. ✱).
Monier de la Sizeranne (O. ✱).
Le duc de Montebello (G. ✱), ancien ambassadeur.
Le comte de Montebello (G. O. ✱), général de division.
De Montjoyeux, ✱.
Le baron de Tailleyrand-Périgord, ancien ambassadeur.
Le général de division de Montréal (G. O. ✱).
Le duc de Mortemart (G. ✱), général de division.
Le général prince de la Moskowa (G. O. ✱).
S. A. le prince Lucien Murat (G. ✱).
Nélaton (G. O. ✱), membre de l'Institut.
Le comte de Nieuwerckerke (G.O. ✱), surintendant des Musées imp.
Nisard (C. ✱), ancien inspecteur de l'enseignement supérieur.
Le duc de Padoue (G. ✱), ancien conseiller d'État, anc. ministre.
Le duc de Persigny (G. ✱), ancien ministre.
Persil (G. O. ✱), ancien ministre
Le pr. Poniatowski, Joseph-Michel-Xavier-François-Jean (G.O. ✱).
Quentin Bauchart (C. ✱).
Le général de division baron Renault (G. ✱).
Reveil (C. ✱),
Le baron Paul de Richemont, ancien député (C. ✱).
Le vicomte de Richemont (O. ✱), ancien député.
Le général de division comte Roguet (G. O. ✱).
Rouland (G. ✱), ancien ministre

De Royer (G. O. ✲), ancien ministre.
De Saint-Paul (G. O. ✲), ancien Conseiller-d'État.
Le comte de Salignac Fénelon, anc. ministre plénipot. (G. O. ✲).
Le comte de Sartiges (G. O. ✲), ancien ambassadeur.
De Saulcy (C. ✲), membre de l'Institut.
Le général de division comte de Schramm (G. ✲), ancien ministre de la guerre, président du Comité d'infanterie.
Le comte de Ségur d'Aguesseau (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte Silvestre de Sacy (C. ✲).
Le cte Siméon (C. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Suin (C. ✲), ancien conseiller d'État.
Le vicomte de Suleau (C. ✲), ancien préfet.
Le duc de Tarente (O. ✲).
Le baron Taylor (O. ✲).
Amédée Thierry (C. ✲).
Le général de division Thiry (G. O. ✲).
Tourangin (G. O. ✲), ancien conseiller d'État.
Le vice-amiral Tréhouart (G. ✲).
Le duc de Trévise (G. O. ✲).
Le baron de Varenne (C. ✲), ancien ministre plénipotentiaire.
Le duc de Vicence (O. ✲).
Le baron de Vincent (C. ✲), ancien conseiller d'Etat.
Le général de division Vinoy (G.O. ✲).
De Vuillefroy (G. O. ✲).
Vuitry (G. O. ✲), ancien ministre.
Le prince de Wagram, ✲.
Le général comte Waldener de Freundstein (G. ✲).

Corps législatif

Elu les 30 mai et 1er juin 1863, en vertu du décret organique du 7 mai.

L'élection a pour base la population. Il y a un député au Corps-Législatif à raison de trente-cinq mille électeurs ; néanmoins, un député de plus est attribué à chacun des départements dans lesquels le nombre excédant des électeurs dépasse 17,500 (Sénatus-consulte du 27 mai 1857). Les députés sont élus par le suffrage universel, sans scrutin de liste; ils reçoivent une indemnité; ils sont nommés pour six ans. Les ministres sont chargés de défendre devant la Chambre, les projets de loi du Gouvernement.

Le Corps législatif discute et vote les projets de loi et l'impôt.
Les séances du Corps législatif sont publiques ; mais. la demande de cinq membres suffit pour qu'il se forme en comité secret.
Le Président du Corps législatif en a la haute administration ; il est assisté de deux questeurs nommés pour l'année.

BUREAU DU CORPS LÉGISLATIF.

Président, S. Exc. M. Schneider (G. ✱).

Vice-présidents, MM. Mège ; Busson-Billaut ; Alfred Leroux (C. ✱), le marquis d'Andelarre ; baron Jérôme David (C. ✱).

Secrétaires, MM.; Peyrusse ; Martel ; Bournat ; Terme ; Josseau ; Magnin.

Questeurs, MM. le général Lebreton (G. O. ✱) ; Hébert (O. ✱).

MEMBRES.

AIN. MM. le c^{te}. Le Hon (O. ✱); Girod, ✱; Germain.
AISNE. MM. Hébert (O. ✱); Malézieux; Piette, ✱; de Tillancourt
ALLIER. MM. le baron de Veauce, ✱ ; Desmaroux de Gaulmin (O. ✱) ; Mony (O. ✱).
ALPES (Basses). M. le colonel Reguis (C. ✱).
ALPES (Hautes). M. Duvernois, Clément.
ALPES-MARITIMES. MM. Malausséna (O. ✱) ; Masséna duc de Rivoli, ✱.
ARDÈCHE. MM. le général d'Autheville (G. O. ✱) ; le comte de Rochemure (O. ✱); le marquis de la Tourrette, ✱.
ARDENNES. MM. de Montagnac, (O. ✱) ; baron Eug. de Ladoucette, ✱, baron Sibuet, ✱.
ARIÈGE. MM. Denat, ✱ ; Busson-Billault (C. ✱).
AUBE. MM. Argence, le baron de Plancy, ✱.
AUDE. MM. Birotteau ; Peyrusse (O. ✱).
AVEYRON. MM. Girou de Buzareingues (O. ✱); Calvet-Rogniat, ✱; Duseilliny
BOUCHES-DU-RHÔNE. MM. Gambetta ; Bournat, ✱ ; le baron Laugier de Chartrouse, (O. ✱); Esquiros.
CALVADOS. MM. de Germiny ; Douesnel (O. ✱); le marquis de Colbert-Chabannais (O. ✱) ; Paulmier (O. ✱).
CANTAL. MM. Bastide ; Creuzet (O. ✱).
CHARENTE. MM. Laroche-Joubert; Planat; André (O. ✱).
CHARENTE-INFÉR. MM. le bar. Vast-Vimeux, ✱; Bethmont; le b. Essachériaux, ✱; Roy de Loulay, ✱.
CHER. MM. le comte de Nesle, ✱; Girault ; Guillaumin (O. ✱).
CORRÈZE. MM. Lafont de Saint-Mür (O. ✱), Mathieu (O. ✱).
CORSE. MM. S. Abbattucci, (O. ✱) ; Gavini, ✱.
CÔTE-D'OR. MM. Magnin ; Marey-Monge, (O. ✱); Rolle, ✱.
CÔTES-DU-NORD. MM. le généra

de la Motte-Rougé ; le comte de Champagny (Jérôme-Paul), (O. ✠) ; Le Calvez, ✠ ; le comte de la Tour (O. ✠) ; Carré-Kérisouët.

Creuze. MM. Delamarre (C. ✠); le vicomte de Cornudet.

Dordogne. MM. Dupont Paul (O. ✠); comte Boudet, ✠; comte Welles de LaValette, ✠; A. de Bosredon.

Doubs. MM. Ordinaire; Latour du Moulin, (O. ✠).

Drôme. MM. Lacroix St.-Pierre, (O. ✠); Monier de la Sizeranne, Morin (O. ✠).

Eure. MM. le duc d'Albufera (C. ✠); Fouquet, ✠; le comte d'Arjuzon (O. ✠); Petit (O. ✠).

Eure-et-Loire. MM. le vicomte Reille (C. ✠); le général Lebreton (G.-O. ✠).

Finistère. MM. le comte du Couëdic (O. ✠); de Kératry; de Kerjègu ; Bois-Viel, ✠ ; Dein.

Gard. MM. Talabot (C. ✠); Genson ; Dumas ; André, Ed., ✠.

Garonne (Haute). MM. le comte d'Ayguesvives, ✠; le marq. de Campaigno (O. ✠); Piccioni, ✠ ; Ch. Tron.

Gers. MM. Aylies ; le comte Fred. de Lagrange (O. ✠); Granier de Cassagnac (C. ✠).

Gironde. MM. Johnston; Simon (Jules); Larrieu ; Dréolle ; Chaix-d'Est-Ange ; baron David (G. O. ✠).

Hérault. MM. Picard (Eugène) ; Roulleaux-Dugage (G. O. ✠) ; Cazelles (O. ✠) ; Coste-Floret.

Ille-et-Vilaine. MM. le marquis de Piré, ✠; de Dalmas (O. ✠) ; de la Guistière, ✠.

Indre. MM. Charlemagne (Raoul), ✠; Delavau (O. ✠).

Indre-et-Loire. MM. Houssard; le marquis de Quinemont (O ✠), Wilson.

Isère. MM. Vendu ; Riondel ; Baboin ; Joliot, ✠.

Jura. MM. E. Dalloz (O. ✠) ; Grévy ; Vladimir Gagneur.

Landes. MM. de Guilloutet, ✠; Darracq, ✠.

Loir-et-Cher. MM. Tassin ; Dessaignes.

Loire. MM. de Charpin-Feugerolles ; Dorian ; Bouchetal-Laroche, (O. ✠); Dechastelus, ✠.

Loire (Haute). MM. le marquis de Fay de Latour-Maubourg (O ✠); Guyot-Montpayroux.

Loire-Inférieure. MM. Thoinnet de la Turmélière (O ✠); Gaudin ; Simon, ✠ ; A. Fleury (O. ✠).

Loiret. MM. Nogent-Saint-Laurens (C. ✠); Vignat ; Cochery.

Lot. MM le comte J. Murat (O ✠), Deltheil (O. ✠).

Lot-et-Garonne. MM. Noubel, (O. ✠); N...; Dolfus (O. ✠).

Lozère. MM. le comte de Chambrun, ✠.

Maine-et-Loire. MM. Ségris (C. ✠); Berger, ✠ ; Louvet (C. ✠); le comte Durfay de Civreu.

Manche. MM. Auvray ; de Saint-Germain (C. ✠); marquis de Piennes, ✠ ; le comte Daru.

Marne. MM. Goërg; Perrier, ✠; Werlé (C. ✠).

Marne (Haute). MM. le baron Lespérut, ✠; Stenakers

Mayenne. MM. Leclerc d'Osmonville (O. ✠); le baron Mercier (C. ✠); le baron de Pierres (O. ✠).

MEURTHE. MM. le vicomte **Drouot**, (O. ✲); le baron Buquet (C. ✲); Chevandier de Valdrôme (O. ✲)

MEUSE. MM. Millon, ✲; le bar. de Benoist (O. ✲); Chadenet (O ✲).

MORBIHAN. MM. de la Monneraye, Dupuy de Lôme; comte N. de Champagny, ✲.

MOSELLE. MM. de Bouteillier, Liégeard, ✲; Le Joindre (C. ✲).

NIÈVRE. MM. Boucaumont (O ✲); de Bourgoing (O. ✲); le comte Le Peletier d'Aunay (O, ✲).

NORD. MM. Plichon (O. ✲); Kolb-Bernard, ✲; Des Rotours, E., Brame; Choque; Boduin; Pinard (O. ✲); Seydoux (C. ✲); Hamoir, ✲.

OISE. MM. le duc de Mouchy; le vicomte de Plancy, (O. ✲); Barrillon, (O. ✲).

ORNE. MM. Grollier; Dugué de la Fauconnerie; le baron de Mackau, ✲; Gevelot.

PAS-DE-CALAIS. MM. Sens, ✲; Delebecque (C. ✲); Pinart, ✲; Jourdain, ✲; Martel; Mathieu.

PUY-DE-DÔME. MM. Mége (O. ✲); Burin des Roziers; Christophle, ✲; du Miral (C. ✲); de Barante.

PYRÉNÉES (Basses). MM. Larrabure (O ✲); Chesnelong (O ✲); Etcheverry, ✲.

PYRÉNÉES (Hautes). MM. G. Fould, ✲; Chesnelong; Labat.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. MM. Durand; Calmètes.

RHIN (Bas). MM. le baron de Bussières (O. ✲); Coulaux, ✲, baron de Bulach, ✲; comte de Leusse.

RHIN (Haut). MM. Lefébure fils, Tachard; Vieillard, Keller.

RHÔNE. MM. Raspail; Bancel; Perras, (O. ✲); **Descours**, (O. ✲); Terme, ✲.

SAÔNE (Haute). MM. le marquis d'Andelarre, ✲; le marquis de Grammont; le baron Gourgaud.

SAÔNE-ET-LOIRE. MM. Schneider (G. ✲); J. Chagot (O. ✲); Huet; Boutelier, ✲; Lacroix.

SARTHE. MM. Haëntjens, ✲; Leret d'Aubigny (O. ✲); le marquis de Talhouet (O. ✲); le prince M. de Beauveau (O. ✲).

SAVOIE. MM. le comte de Boigne, ✲; Bérard, ✲.

SAVOIE (Haute) MM. Pissart, ✲; baron d'Yvoire.

SEINE. MM. Rochefort; Thiers (G. O. ✲); Crémieux; Glais-Bizoin; Garnier-Pagès; Jules Ferry; Jules Favre; Arago; Pelletan.

SEINE-INFÉRIEURE. MM. Dessaux', ✲; Quesné, ✲; Corneille, ✲; Estancelin; Buisson; Lecesne.

SEINE-ET-MARNE MM. de Choiseul-Praslin; Josseau, (O. ✲); de Jouvencel.

SEINE-ET-OISE. MM. Barthélémy-Saint-Hilaire, ✲; Darblay-junior (C. ✲); Lefebvre-Pontalis; Richard (Maurice).

SÈVRES (Deux). MM. F. David, (O. ✲), Lasnonier, ✲; Ch. Le Roux. ✲.

SOMME. MM. Cosserat, ✲; Senéca (O. ✲); comte d'Estourmel, baron de Fourment, ✲; comte d'Hésecques.

TARN. MM. le général baron Gorsse (G. O. ✲); baron Reille; Daguilhon; Pujol fils.

TARN-ET-GARONNE. MM. Prax-Paris, Belmontet (O. ✻).
VAR. M. Emile Ollivier.
VAUCLUSE. MM. Pamard (O. ✻); Millet (O. ✻); Pons-Peyruc, ✻.
VENDÉE. MM. N....; Alf. Le Roux (C. ✻); le comte de la Poëze, ✻.
VIENNE MM. de Beauchamp (O. ✻); de Soubeyran (O. ✻), Bourbeau (O. ✻).
VIENNE. (Haute). MM. Arm. Noualhier, ✻; de St.-Paul (O. ✻).
VOSGES. MM. Buffet, ✻; de Dommartin; Geliot, ✻.
YONNE. MM. Rampon-Lechin; Javal (O. ✻); Le Comte, Eugène (C. ✻).

Conseil d'Etat.

FONCTIONS DU CONSEIL D'ÉTAT.

Le Conseil-d'État rédige les projets de loi. Il propose les décrets qui statuent 1° sur les affaires administratives dont l'examen lui est déféré par des dispositions législatives ou réglementaires : 2° sur le contentieux administratif; 3° sur les conflits d'attributions entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire. Il est nécessairement appelé à donner son avis sur tous les décrets portant règlement d'administration publique ou qui doivent être rendus dans la forme de ces règlements. Il connaît des affaires de haute police administrative, à l'égard des fonctionnaires dont les actes sont déférés à sa connaissance par l'Empereur. Enfin, il donne son avis sur toutes les questions qui lui sont soumises par l'Empereur ou par les ministres.

Le Conseil-d'État est présidé par l'Empereur, et, en son absence, par le président du Conseil-d'État.

FORMES DE PROCÉDER DU CONSEIL D'ÉTAT DANS LES MATIÈRES CONTENTIEUSES.

La section du contentieux est chargée de diriger l'instruction écrite et de préparer le rapport de toutes les affaires contentieuses, ainsi que des conflits d'attributions entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire; elle est composée de six conseillers d'État, y compris le président, et du nombre de maîtres de requêtes et d'auditeurs déterminé par le règlement. Elle ne peut délibérer si quatre au moins de ses membres, ayant voix délibérative, ne sont présents. Les maîtres des requêtes ont voix consultative dans toutes les affaires, et voix délibérative dans celles où ils sont rapporteurs. Les auditeurs ont voix consultative dans les affaires dont ils font le rapport.

Le rapport des affaires est fait au nom de la section, en séance publique de l'assemblée du Conseil-d'État délibérant au contentieux. Cette assemblée est présidée par le président de la section du contentieux.

Après le rapport, les avocats des parties sont admis a présenter des observations orales. Le commissaire du gouvernement donne ses conclusions dans chaque affaire. Les affaires pour lesquelles il n'y a pas eu constitution d'avocat ne sont portées en séance publique que si ce renvoi est demandé par l'un des conseillers d'État de la section ou par le commissaire du gouvernement auquel elles ont été préalablement communiquées et qui donne ses conclusions.

Les membres du Conseil-d'État ne peuvent participer aux délibérations relatives aux recours dirigés contre la décision d'un ministre, lorsque cette décision a été préparée par une délibération de la section à laquelle ils ont pris part.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTAT.

S. M. L'EMPEREUR.

S. A. I. le prince Napoléon (G. ✻).

Président, S. Exc. M. de Parieu (G. O. ✻), ministre présidant le Conseil d'État.

Vice-Président, M.

Président de la section de législation, justice et affaires étrangères, M. Riché, ✻.

Président de la section de la guerre, de la marine et des colonies et de l'Algérie, M. le général Allard (G.-O. ✻).

Président de la section de l'Intérieur, de l'Instruction publique et des Cultes, M. Genteur (C. ✻).

Président de la section du contentieux, M. Marchand (C. ✻).

Président de la section de l'agriculture, du commerce, des travaux publics et des beaux-arts, M. Cornudet (C. ✻).

Président de la section des finances, M. de Lavenay (O. ✻).

Secrétaire-Général du Conseil d'Etat, M. de la Noue-Billault (O. ✻), ayant titre et rang de conseiller d'État.

Conseillers d'État.

MM.

Abattucci (O. ✻), ancien chef du cabinet du ministre de la Justice,

Aucoc, ✻.

Baron Ambert (C. ✻).

Bataille (O. ✻), ancien maître des requêtes.

Bavoux (O. ✻).

Bayle-Mouillard (O. ✻).

Besson (G. O. ✻), ancien préfet.

Bréhier (O. ✻), ancien membre de l'Assemblée législative.

De Bosredon, ✻, ancien secrétaire-général du ministère de l'Intérieur.

MM.
Boulatignier (C. ✵), ancien membre de l'Assemblée législative.
Baron de Bussière (O. ✵).
Chamblain (C. ✵), ancien Préfet.
Le comte de Chantérac (C. ✵), ancien député.
Chassaigne-Goyon (O. ✵).
Chassériau (O. ✵), ancien maître des requêtes.
Baron de Chassiron (O. ✵).
Crignon de Montigny, ✵.
Flandin (C. ✵), ancien membre de l'Assemblée législative.
Gasc (O. ✵).
Gaslonde (O. ✵), ancien maître des requêtes.
Gaudin (C. ✵), ancien ministre plénipotentiaire.
Genteur (C. ✵), ancien Préfet.
Gomel, (O. ✵), ancien maître des requêtes.
Goupil, ✵, idem.
Goussard (O. ✵).
Heurtier (C. ✵).
Jahan (O. ✵).
Baron Jeanin (O. ✵).
Jolibois (O. ✵), ancien Préfet.
Lestiboudois (C. ✵), ancien maître des requêtes.
Loyer, (O. ✵).
Lhopital, ✵.
Manceaux (O. ✵), anc. secrétaire-général du ministère de l'Intér.
Vicomte du Martroy (O. ✵), ancien maître des requêtes.
Merruau (O. ✵).
Migneret (G. O. ✵), ancien Préfet.
Pascalis (O. ✵), ancien auditeur.
Baron Quinette (O. ✵), ancien ministre plénipotentiaire
Riché (C. ✵).
Baron de Roujoux (C. ✵).
Le vicomte de Rougé (O. ✵), membre de l'Institut.
Comte de Ségur, ✵.
Le comte Treilhard (O. ✵), ancien directeur de la presse.
Devallée (O. ✵).
Vernier (O. ✵), ancien député.

Maîtres des requêtes de première classe.

MM.
Aubernon, ✵.
E. Bauchart, ✵.
Bayard, ✵.
Berger, Léon, ✵.
Comte de Belbeuf, ✵.

MM.
Baron de Bernon, ✻.
Bertier.
Boinvilliers, ✻.
Bordet, ✻.
Le baron Cardon de Sandrans, ✻, ancien auditeur.
Vicomte de Casabianca, ✻.
Cottin, ✻, ancien auditeur.
Ch. Fortoul, ✻, ancien chef du cabinet du ministre de l'Instruction publique.
Fouquier, ✻, ancien conseiller de préfecture.
Ern-Leblanc, ✻, ancien lieutenant de vaisseau.
Marbeau, ✻.
De Maupas, Paul, ✻.
Vicomte de Missiessy, ✻.
Le Roy, ✻.
G. Rouher, ✻.

Maîtres des requêtes de deuxième classe

MM.
Moreau (Adolphe), ✻.
Taigny, ✻.
Bartholong, ✻.
De Ravignan, ✻.
Perret, ✻.
Baron Brincard, ✻.
David, ✻.
Braun ✻.
Hély d'Oissel, ✻.
Vicomte de Luçay, ✻.
De Meynard, ✻.
Legrand, A. ✻.
De Baulny.
Bonard, ✻.
Baron de Vaufreland.
Monnier, ✻.
Vicomte de Rambuteau.
Chauchat, ✻.
Savoye.
De Franqueville, ✻.

Auditeurs de première classe.

Par décret du 3 novembre 1869, à l'avenir le nombre des auditeurs au Conseil d'État ne pourra dépasser 48 dont 32 de 1re classe et 16 de seconde classe.

MM. de Vuillefroy-Cassini; M. Cornudet; Fould; A. Legrand; Lefebure, ✻; Mage; Lachenal; Ramond; de Benoist; de Fredy; de Crousaz-Crétet, Lemarchant; Boselli; de Rougé; Vaïsse; Dutilleul; Thierry; Artaud-Haussemann; de Romeuf; Join-Lambert;

Thirria; Compaignon de Marchéville; Sanial du Fay; Gomel; Courte de la Goupillière, Burin des Roziers, Mayniel, J. Lestiboudois; Rogniat; marquis de Laizer; Noël des Vergers; Darrigan; Brinquant; marquis de Compiègne; Sazerac de Forge; Langlois; Morillot; Billard de Saint-Laumer; de Foville; de Richemont; d'Aigneaux.

Auditeurs de deuxième classe.

MM. de Lartigue, Geffrier, de Ladoucette, Reboul; G. Brame; Oldekop; Festugière; Handos de Possesse; Cavrois; Matheus; Saisset-Schneider; de Mas-Larie; Després; Cormerais; Desmaroux de Golmain; Lavallée; Lerat de Magnitot; Van Bavinchove; Ameline; vicomte de Luppé; Trubert; Boulay de la Meurthe; Didier; Blin de Varlemont; Aylies; Lenepveu-Boussaroque de Lafont; Le Vavasseur de Précourt; Barry, vicomte de Chanaleilles; Collet-Decostils; Marguerie; Blétry; Lereffait; Abeille; Larnac; Desains; Jahan; de Kergorlay, Marie; Trecul de Renusson.

SECTION DE LÉGISLATION, JUSTICE ET AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. de Parieu (G.O. ✻), *président.* — *Conseillers d'État*, MM. Gasc; Manceaux; Bavoux; Riché; Chassaigne-Goyon; Bayle-Mouillard; Du Berthier; de Vallée.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Mesnard; Boinvilliers; deuxième classe, MM. de Meynard; Bouard.

Auditeurs, première classe, MM. Ch. de Franqueville; Pélissier de Féligonde, Le Marchant; Jacques de Rougé; Artaud-Haussemann d'Aigneaux; deuxième classe, MM. Cavrois; vicomte de Chanaleilles; Collet-Descortils.

SECTION DU CONTENTIEUX.

M. Marchand (C. ✻), *président.* — *Conseillers d'État*, MM. Boulatignier; vicomte de Martroy; Gomel; Gaslonde; Pascalis.

CONSEILLERS D'ÉTAT DÉLIBÉRANT AU CONTENTIEUX.

Section de législation, justice et affaires étrangères.— MM. Gasc, Chassaigne-Goyon.

Section de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes. — MM. Besson; Cottin. — *Section des travaux publics, de l'agriculture, du commerce et des beaux-arts*, MM. le baron Jeanin (C. ✻); Jahan (O. ✻).— *Section de la guerre et de la marine*, MM. Chassériau; Loyer. — *Section des finances*, MM. le baron Quinette; Goupil.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Aubernon; de Cardon de Sandrans. — Deuxième classe, MM. Perret; Brincard; David; Braun; de Baulny; vicomte L. B. de Rambuteau.

Commissaires du Gouvernement près le Conseil d'État délibérant au contentieux.— MM. Perret; comte de Belbeuf, Bayard, *maître des requêtes de première classe.*

Auditeurs, première classe, MM. Cornudet; Paul Fould; Thirria; Sanial du Fay; de la Goupillière; Mayniel; Sazerac de Forge;

Langlois; Billard de Saint-Laumer. Deuxième classe, MM. de Ladoucette; Oldekop; Mathens; Saisset-Schneider; du Mas-Latry; Desprès; Cormerais; Trubert; Didier; Le Vavasseur de Précourt; Barry, Marguerie; de Kergorlay.

SECTION DE L'INTÉRIEUR, DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

M. N....., *président.* — *Conseillers d'Etat*, MM. Flandin; de Chantérac; de Bussière; Besson; Merruau; Genteur; comte Treilhard; Migneret; Jolibois; baron Jeannin.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Berger; de Bernon; de Casabianca; Fouquier; Marbeau; Cottin; Bauchart. — Deuxième classe, MM. de Ravignan; Legrand; de Guigné.

Auditeurs, première classe, MM. Legrand; Mage; Lachenal; de Frédy; Boselli; Vaïsse; Dutilleul; de Romeuf; Jouin-Lambert; de Marchéville; Burin du Roziers; J. Lestiboudois; des Vergers; Morillot; de Foville. — Deuxième classe, MM. Festugière; de Possesse; Lavallée; de Magnitot; Boulay de la Meurthe; Blin de Varlemont; Lenepveu-Boussaroque de Lafont; Lérelfait.

SECTION DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE, DES TRAVAUX PUBLICS ET DES BEAUX ARTS.

M. Cornudet (O. ✻), *président.* — *Conseillers d'Etat*, MM. Heurtier; de Rougé; Lestiboudois; Gaudin; Vernier; Jahan; baron de Chassiron; comte de Ségur.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. de Maupas; Leblanc; Bordet, Le Roy. — Deuxième classe, MM. Moreau; Taigny; Monnier.

Auditeurs, première classe, MM. Lefebure; Ramond; de Crouzat-Cretet; Thierry; Gomel; Darrigan. — Deuxième classe, MM. de Lartigue; Geffrier; Ameline; vicomte de Luppé; Aylies; Larnac; Henri Jahan

SECTION DE LA GUERRE ET DE LA MARINE.

M. le général Allard, *président.* — *Conseillers d'Etat*, MM. Bréhier; Chassériau; Abbattucci; baron de Roujoux; Loyer; Chamblain; baron Ambert.

Maîtres des requêtes, première classe, M. de Missiessy. — Deuxième classe, M. le baron de Vaufeuland.

Auditeurs, première classe MM. Brinquant; de Compiègne; deuxième classe, MM. Reboul; Brame; Desains; Marie; de Renusson.

SECTION DES FINANCES.

M. de Lavenay (O. ✻), *président.* — *Conseillers d'État*, MM. Quinette; Bataille; Goupil; L'Hôpital; Goussard; Crignon de Montigny.

Maîtres des requêtes, première classe, M. Fortoul. — Deuxième classe, MM. Bartholony; Rouher; Hély d'Oissel; vicomte de Luçay; Chauchat.

Auditeurs, première classe, MM. de Vuillefroy-Cassini; Rogniat;

de Laizer ; de Richemont.— Deuxième classe, MM. Desmaroux de Gaulmin ; Van Bavinchove ; Blétry ; Abeille.

Conseillers d'Etat en service ordinaire hors sections, MM. Alfred Blanche (O. ✱), secrétaire général de la préfecture de la Seine. — De Bosredon, secrétaire général du ministère de l'Intérieur. — De Boureuille (C. ✱), secrétaire général du ministère des travaux publics. — Guillot (C. ✱), intendant général inspecteur, directeur de la comptabilité générale au ministère de la guerre. — Vicomte Dejean (C. ✱), général de division, directeur du service du génie au ministère de la guerre. — Desprez (C. ✱), ministre plénipotentiaire, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères. — Dupuy de Lome (G. O. ✱), directeur des constructions navales au ministère de la marine — De Franqueville (C. ✱), directeur général des ponts-et-chaussées et des chemins de fer. — Gautier (C. ✱), secrétaire général du ministère de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts. — Grandperret (O. ✱), procureur-général près la cour impériale de Paris. — Guillemot (O. ✱), directeur général de la caisse d'amortissement et des dépôts et consignations. — De Janvry (C. ✱), secrétaire général du ministère des finances. — Le Normant (O. ✱), secrétaire général du ministère de la justice et des cultes. — Ozenne (O. ✱), directeur du commerce extérieur au ministère du commerce. — Petetin (O. ✱), directeur de l'imprimerie impériale.— Ch. Robert, ✱, secrétaire général du ministère de l'Instruction publique. — Vandal (C. ✱), directeur général des postes. — Roy, directeur de l'enregistrement et des domaines

Bureau de l'assistance judiciaire près le Conseil d'Etat, MM. de Jouvencel, ✱, *présid.* ; Hallays-Dubot ; Courot ; Lebon ; Levavasseur, ✱ ; Morillot, ✱ : Rigaud, ✱ ; Caille, ✱, secrétaire de la section du contentieux, *secrétaire délégué*.

MINISTÈRES.

MINISTÈRE D'ÉTAT.

Par décret impérial du 17 juillet 1869, le ministère est supprimé.

Le contreseing des décrets portant nomination des Ministres, des membres du Conseil privé et du Sénat est placé dans les attributions du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes.

Le contreseing des décrets portant nomination des membres du Conseil d'Etat est placé dans les attributions du ministre présidant le Conseil d'Etat.

Les services du *journal officiel* du matin et du *Moniteur des Communes* sont placés dans les attributions du ministre de l'intérieur.

Par décret du 11 août suivant sont placés dans les attributions du Garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes :

Le contreseing des décrets portant convocation et clôture du Sénat, convocation, prorogation, clôture et dissolution du Corps législatif.

La rédaction et la conservation des procès-verbaux du Conseil des ministres et des prestations de serment entre les mains de l'Empereur.

Les pensions des grands fonctionnaires de l'Empire.

L'ordonnancement des dépenses du Conseil d'État (personnel et matériel) et les liquidation de pensions.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.

S. Exc. M. Em. Ollivier, *garde des sceaux, ministre.* — Cabinet du ministre, M. Adelon, *chef.*

M. Philis, *secrétaire général.*

Secrétariat général. — *Surveillance générale de tout le travail du ministère de la justice, direction spéciale du personnel, discipline de la magistrature, Légion-d'Honneur, préséances, titres nobiliaires, droits de sceau, archives, etc.*

Division du personnel. — M. Mausat-Laroche, ✻, *chef.* — 1er bureau. *Personnel des cours, tribunaux, etc.* — 2e bureau. *Comptabilité et pensions.* — Bureau des archives et du service intérieur.

Direction des affaires civiles. — M. Greffier (C. ✻), *directeur.*

Division d'administration et de législation. — M. Alauzet, ✻, *chef.* — 1re section; — 2e section; — Bureau du sceau. — Bureau du notariat. — Bureau des officiers ministériels.

Direction des affaires criminelles et des graces. — M. Babinet (O. ✻), *directeur.* — Bureau des affaires criminelles. — Bureau de la statistique. — Bureau des frais de justice.

Division des graces. — M. Billecocq, ✻, *chef.*

Administration des cultes. — M. Hamille (C. ✻), *directeur.* — Bureau du secrétariat et des archives. — Bureau de la comptabilité des cultes.

1re division. — M. Tardif (O. ✻), *chef.* — 1er bureau : *personnel du clergé; police ecclésiastique; régime et contentieux des fabriques.* — 2e bureau : *biens des fabriques; congrégations; dons et legs.*

2e division. — M. de Lamotte, ✻, *chef.* — 1er bureau : *administration temporelle.* — 2e bureau : *travaux diocésains; subventions.*

Sous-direction des cultes non catholiques. — M. Sayous, (O. ✻), *sous-directeur.*

Commission des arts et édifices religieux.

Imprimerie impériale. — M. A. Petetin (C. ✻), conseiller d'État, *directeur.* — Secrétariat de l'Administration. *Correspondance générale; affaires réservées; archives; distributions d'ouvrages.*

Service des travaux. — Service du *Bulletin des Lois*, du *Moniteur des Communes* et du *Bulletin de la Cour de Cassation.* — Service de la comptabilité administrative. — Service de la comptabilité en matières et deniers. — Service du contrôle. — Service intérieur.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

S. Exc. M. le comte Daru, *ministre*. — Cabinet du ministre et secrétariat, M. le vicomte de St.-Ferriol, ✻, secrétaire d'ambassade, *chef;* M. Tiby, ✻, *sous chef*.

Bureau du protocole : M Feuillet de Conches (C. ✻), sous-directeur, *chef*.— Bureau du départ et de l'arrivée des correspondances.

DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES.— M. Desprez (C. ✻), *directeur*. Sous-direction du Nord, — Sous-direction du Midi et de l'Orient, — Sous-direction de l'Amérique et de l'Indo-Chine, — Sous-direction du contentieux.

DIRECTION DES CONSULATS ET AFFAIRES COMMERCIALES. — M. Meurand (C. ✻), *directeur*. — Sous-direction du Nord, — de l'Orient et de l'Indo-Chine,— du Midi et de l'Amérique.

DIRECTION DES ARCHIVES ET DE LA CHANCELLERIE.—M. Faugère (C ✻), *directeur;* Viennot, ✻, *sous-directeur*.—Bureau de la chancellerie.

DIRECTION DES FONDS ET DE LA COMPTABILITÉ.—MM. de Billing (C. ✻), *directeur* ; Guéroult (O. ✻), *sous-directeur*.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

S. Exc. M. Chevandier de Valdrôme (O. ✻), *ministre*.

DIRECTION GÉNÉRALE DU PERSONNEL ET DU CABINET. — M. Gme. d'Auribeau, conseiller d'État, *directeur général*. — 1er bureau: *Correspondance générale*. — 2e bureau : *Personnel*. — 3e bureau : *Secours généraux*.

DIVITION DE LA PRESSE. —M. Aylic Langlé, ✻, *chef*.— 1er bureau : *Presse parisienne*. — 2e bureau : *Presse départementale*. — 3e bureau : *Presse étrangère*.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL. — M. Edm. Blanc (O. ✻), conseiller d'État, *secrétaire-général*.

DIVISION DU SECRÉTARIAT. — M. Normand, ✻, *chef*.— 1er bureau : *secrétariat*. — *Service intérieur de l'hôtel*. — 2e bureau : *archives départementales, communales et hospitalières*.— 3e bureau : *établissements généraux de bienfaisance*. — 4e bureau : *sociétés de secours mutuels*.

DIRECTION DES PRISONS ET DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES. — M. Jaillant (O. ✻), *chef*.— 1er bureau : *administration générale des prisons*.— 2e bureau : *administration financière des maisons centrales et établissements de jeunes détenus*.— 3e bureau : *administration financière des maisons d'arrêt, de justice et de correction*. — 4e bureau : *transfèrements*. — 5e bureau : *contrôle central des dépenses*.

DIVISION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DÉPARTEMENTALE. — M. Durangel, ✻, *chef*. — 1er bureau : *administration générale, élections, gardes nationales, pensions*. — 2e bureau : *administration départementale*. — 3e bureau : *aliénés, enfants assistés, mendicité*.

DIVISION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET HOSPITALIÈRE. — M. Edm. Blanc (O. ✻), *chef*. — 1er bureau : *administration et*

comptabilité des communes. — 2e bureau : *contentieux des communes.* — 3e bureau : *voirie urbaine et vicinale.* — 4e bureau : *hospices communaux, bureaux de bienfaisance, monts-de-piété.* — 5e bureau : *Construction des chemins vicinaux.*

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — M. le comte de Vedel (O. ✻), *chef.* — 1er bureau : *opérations et écritures centrales.* — 2e bureau : *ordonnancements.* — 3e bureau : *comptabilité départementale.*

Direction générale de la sûreté publique. — M. Piétri (G. O. ✻), préfet de police, *chargé de la direction générale.*

DIVISION DE LA SURETÉ GÉNÉRALE. — M. Eriau (O. ✻), *chef.* — 1er bureau : *Correspondance politique.* — 2e bureau : *Police spéciale.* — 3e bureau : *Police administrative.*

DIVISION DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE. — M. Juillerat (O. ✻), *chef.* — 1er bureau : *imprimerie et librairie.* — 2e bureau : *propriété littéraire.*

Direction générale des lignes télégraphiques. — M. le vicomte Vougy (G. O. ✻), *directeur général.* — Cabinet du directeur général. — Personnel. — Matériel et travaux. — Taxes.

MINISTÈRE DES FINANCES.

S. Exc. M. Buffet ✻, *ministre.*
Cabinet du ministre, Grillet, ✻, *chef.*

Administration centrale du ministère. — DIRECTION DU PERSONNEL, M. Le Clercq (C. ✻), *directeur.*

Secrétariat général. — M. de Janvry (C. ✻), conseiller-d'État, *secrétaire-général.*

DIVISION DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES. — M. Dufrayer (O. ✻), *sous-direct.* — 1er bureau : *inspection générale.* — 2e bureau : *enregistrement, domaines, forêts.* — 3e bureau : *douanes, contributions indirectes, manufactures de l'Etat.* — 4e bureau : *postes, contributions directes, monnaies.* — 5e bureau : *dépêches et contre-seing.*

DIVISION DE L'ORDONNANCEMENT, DE LA COMPTABILITÉ, DES ARCHIVES ET DU MATÉRIEL. — M. Favrot, ✻, *sous-direct.* — 1er bureau : *ordonnancement et comptabilité.* — 2e bureau : *matériel et service intérieur.* — 3e bureau : *impressions.* — 4e bureau : *archives et bibliothèques.* — 5e bureau : *service des bâtiments et conservation du mobilier.* — 6e bureau : *service militaire de l'hôtel.*

DIVISION DU CONTENTIEUX DES FINANCES. — M. Labeyrie (O. ✻), *chef de division.* — 1er bureau : *instruction des affaires contentieuses, règlement des frais dus aux officiers ministériels, prêts à l'industrie.* — 2e bureau : *actions judiciaires intentées ou défendues par le Trésor.* — 3e bureau : *examen et conservation des oppositions.*

DIRECTION DU MOUVEMENT GÉNÉRAL DES FONDS. — M. Collart-Du-

tilleul (O. ✵), *directeur.* — Bureau central. — Section des ordonnances. — Bureau du service extérieur. — Bureau des écritures.

Direction de la dette inscrite — M. de Gouttes (O. ✵), *directeur.* — Bureau central. — Bureau du grand livre. — Bureau des transferts et mutations. — Bureau des pensions. — Bureau des cautionnements.

Direction générale de la comptabilité publique. — M. de Roussy (C. ✵), *directeur général.* — Bureau central. — Bureau de la perception des contributions directes et de la comptabilité des percepteurs et receveurs des communes et établissements publics. — Bureau de la comptabilité des trésoriers-payeurs-généraux. — Bureau de la comptabilité des trésoriers-payeurs coloniaux. — Bureau de la comptabilité des régies et administrations financières.

Caisse centrale du trésor public. — Service du caissier-payeur-central du trésor public. — Recettes en numéraire. — Dépenses en numéraire. — Portefeuille du trésor. — Bureau de comptabilité. — Bureau central.

Division du contrôle central. — M. Tournus, (O. ✵), *chef.* — 1er. bureau : contrôle des recettes et dépenses journalières de la caisse du trésor. — 2e bureau : contrôle et visa des effets publics, des certificats de pensions et de secours, des cautionnements, etc.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

S. Exc. M. le général Lebœuf (G. ✵), sénateur, *ministre.* — Cabinet du ministre : M. le général de brigade Colson (C. ✵), *chef.*

1re direction. — personnel. — M. le général Castelneau (C. ✵), *directeur.* — 1er bureau : *correspondance générale, opérations militaires.* — 2e bureau : *états-majors, écoles militaires.* — 3e bureau : *recrutement.* — 4e bureau : *justice militaire.* — 5e bureau : *infanterie.* — 6e bureau : *garde nationale mobile.*

2e direction. — cavalerie et gendarmerie. — M. Lefort (C. ✵), général de brigade, *directeur.* — 1er bureau : *cavalerie, remontes* — 2e bureau : *gendarmerie.*

3e direction. — artillerie. — M. le général Susane (C. ✵), général de brigade, *directeur.* — 1er bureau : *personnel.* — 2e bureau : *matériel, comptabilité.*

4e direction. — génie. — M. le général de div. vte. Dejean (C. ✵), *direct.* — 1er bureau : *personnel.* — 2e bureau : *matériel, comptabilité.*

5e direction. — administration. — M. Blondeau (C. ✵), intendant militaire, *directeur.* — 1er bureau : *intendance, transports.* — 2e bureau : *subsistances, chauffage.* — 3e bureau : *hôpitaux, invalides.* — 4e bureau : *habillements, lits militaires, campements.* — 5e bureau : *revues de comptabilité.*

6e direction. — dépôt de la guerre. — M. le gén. de div. Jarras (C. ✵), *directeur.* — 1er bureau : *géodésie, topographie, dessin et grav.* — 2e bureau : *travaux historiques, statistique militaire, collection générale de cartes et plans.*

7e DIRECTION. — COMPTABILITÉ. — M. Guillot (C. ✻), Conseiller d'État, intendant-général-inspecteur, *directeur* — 1er bureau : *contrôles des dépenses, contentieux, budgets généraux* — 2e bureau : *fonds ; ordonnances, comptes.* — 3e bureau : *comptes-matières.* — 4e bureau : *pensions, secours.* — 5e bureau : *service intérieur.* — 6e bureau : *archives, décorations.* — 7e bureau : *liquidation de la dotation de l'armée.*

SERVICE DE L'ALGÉRIE. — M. Tassin (O ✻), *directeur.*

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

S. Exc. M. l'amiral Rigault de Genouilly (G. ✻), sénateur, *ministre.* — Cabinet du ministre, M. Dieudonné (C. ✻), contre-amiral, chef d'état-major du ministre, *direct. du cabinet et des mouvements;* — M. de Saux (O. ✻), capitaine de vaisseau, *sous-directeur chef du cabinet.* — *Affaires de cabinet, aumôniers, légalisations, etc.*

1re DIRECTION. — M. Dieudonné (C. ✻), contre-amiral, *directeur.* — 1er bureau : *Cabinet.* — 2e bureau : *mouvements.*

2e DIRECTION. — PERSONNEL. — M. Laffon de Ladebat (C. ✻), vice-amiral, *directeur.* — 1er bureau : *État-major de la flotte.* — 2e bureau : *corps entretenus et agents divers.* — 3e bureau : *équipages de la flotte et justice maritime.* — 4e bureau : *troupes de la marine.*

3e DIRECTION. — SERVICES ADMINISTRATIFS. — M. Chabrié (C. ✻), commissaire-général de la marine, *directeur.* — 1er bureau : *inscription maritime.* — 2e bureau : *pêche et domanialité maritimes.* — 3e bureau : *solde, habillements et revues.* — 4e bureau : *subsistances, hôpitaux et chiourmes.*

4e DIRECTION. — MATÉRIEL. — M. Du Puy de Lôme (G. O. ✻), *directeur.* — 1er bureau : *constructions navales.* — 2e bureau : *travaux hydrauliques.* — 3e bureau : *approvisionnements généraux.*

5e DIRECTION. — ARTILLERIE. — M. le général Frébault (G. O. ✻), *directeur.* — 1er bureau : *bureau administratif.* — 2e bureau : *bureau technique.*

6e DIRECTION. — COLONIES. — M. Zœpfel (C. ✻), *directeur.* — — 1er bureau : *administration générale.* — 2e bureau : *administration intérieure.* — 3e bureau : *justice, régime pénitentiaire.* — 4e bureau : *finances, hôpitaux, vivres.*

7e DIRECTION. — COMPTABILITÉ GÉNÉRALE. — M. Delarbre (C. ✻), *directeur.* — 1er bureau : *Fonds et ordonnances.* — 2e bureau : *Dépenses d'outre-mer.* — 3e bureau : *comptabilité des fonds.* — 4e bureau : *comptabilité des matières.* — 5e bureau : *service intérieur et bibliothèques.* — 6e bureau : *conservation des archives.*

INVALIDES DE LA MARINE. — M. Calvé (O. ✻), commissaire-général de la marine, *directeur.* — Bureau central des invalides et des pensions. — Bureau des prises, bris et naufrages, et du service des *gens de mer.*

CONTRÔLE CENTRAL des finances de la marine.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

S. Exc. M. Segris (C. ✻), *ministre*.

CABINET DU MINISTRE : M. Anatole Langlois, *chef du cabinet*.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL : M. Ch. Robert, (O. ✻), conseiller d'Etat, *secrétaire-général*.

DIRECTION DU PERSONNEL. — M. Danton (C. ✻), *directeur*. — *Nomination des membres du Conseil impérial de l'instruction publique et du conseil supérieur de l'enseignement spécial, personnel de l'administration centrale, de l'instruction publique, etc.; légion d'honneur; distinctions honorifiques.*

1re DIVISION. — M. du Mesnil, ✻, *chef*. — *Administration académique, établissements scientifiques, instruction supérieure.* — 1er bureau : *inspection générale, administration académique, facultés et écoles :* 2e bureau : *établissements scientifiques et littéraires ;* 3e bureau : *matériel et comptabilité.*

2e DIVISION.— M. MOURIEZ (O ✻), *chef, instruction secondaire.* — 1er bureau : *enseignement secondaire classique.* — 2e bureau : *enseignement secoudaire spécial.* — 3e bureau : *matériel et comptabilité.*

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE —M. G. PILLET (C ✻), *direct.*

1re SECTION : personnel et enseignement. — 1er bureau : *personnel, inspection et administration des écoles de garçons ;* 2e bureau : *personnel, inspection et administration des écoles de filles et des salles d'asile.*

2e SECTION : matériel et comptabilité. — 1er bureau : *Dépenses générales des écoles publiques;* 2e bureau : *comptabilité des écoles normales et de l'inspection.*

3e DIVISION. — M. Bellaguet, ✻, *chef*. — 1er bureau : *institut et bibliothèques publiques.*— 2e bureau : *travaux historiques, sociétés savantes.*— 3e bureau : *dépôt des livres.*

4e DIVISION. — M. Jourdain (O. ✻), *chef*. — 1er bureau : *comptabilité générale.* — 2e bureau : *pensions de retraite.*

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

S. Exc. M. Alfred Louvet (C. ✻), *ministre*. — Cabinet particulier du ministre : M. N.. ., ✻, *chef*.

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE FRANCE.— M. Legoyt (O. ✻), *chef de division.* — *Mouvement de la population, commissions de statistique, service statistique de la caisse des retraites pour la vieillesse, examen des tarifs des compagnies financières autorisées.*

DIRECTION DE L'AGRICULTURE. — MM. de Ste.-Marie (C. ✻), *directeur.* — Porlier, ✻, *sous-directeur.* — 1er bureau : *enseignement agricole et vétérinaire.* — 2e bureau : *encouragements à l'agriculture, secours.* — 3e bureau : *subsistances.*

DIRECTION DU COMMERCE INTÉRIEUR. — M. Julien (O. ✻), *directeur.*— 1er bureau : *commerce.*— 2e bureau : *industrie.*— 3e bureau : *police sanitaire et industrielle.*

DIRECTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR.— M. Ozenne (O ✻), conseiller d'État, *directeur*. - M. Marie, ✻, *sous-directeur*. — 1er bureau : *législation et tarifs de douanes en France*.— 2e bureau : *législation, commerciale et tarifs de douanes à l'étranger*. — 3e bureau : *mouvement général du commerce et de la navigation*.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

S. Exc. M. le marquis de Talhouët (O. ✻), *ministre*.— Cabinet particulier du ministre : M. de Faure, *chef*.

M. de Boureuille (G. O. ✻), conseiller d'État, inspecteur-général des mines, *secrétaire-général*.

DIVISION DU SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.— M. Dillé, ✻, *chef* — 1er bureau : *secrétariat*. — 2e bureau : *service central d'expéditions et d'autographies*.

DIVISION DU PERSONNEL. — M. Porée (O ✻), *chef*. — 1er bureau : *nominations, promotions et mouvements*. — 2e bureau : *frais et indemnités, secours, pensions, contentieux*.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — M. Marchand, ✻, *chef*. — 1er bureau : *opérations centrales et ordonnancements*. — 2e bureau : *comptabilité des ponts-et-chaussées et des mines*.

PONTS ET CHAUSSÉES ET CHEMINS DE FER. — M. de Franqueville (G. O. ✻), conseiller d'État, inspecteur-général des ponts-et-chaussées, *directeur-général*.

DIVISION DES ROUTES ET PONTS.— M. Challot (O. ✻), *chef*.—1er bureau : *routes impériales*.— 2e bureau : *routes départem. et police du roulage*.

DIVISION DE LA NAVIGATION. — M. Dumoustier (O. ✻), *chef*. — 1er bureau : *ports maritimes, canaux de navigation*. — 2e bureau : *rivières navigables et flottables*.

DIVISION DU SERVICE HYDRAULIQUE. — M. de Pistoye (O. ✻), *chef*. — 1er bureau : *irrigations, desséchements et services divers*. — 2e bureau : *usines et services divers*.

Chemins de fer.— DIVISION DES ÉTUDES ET TRAVAUX.— M. Langlois de Neuville, ✻, *chef*. — 1er bureau : *études et concessions*.— 2e bureau : *travaux*.

DIVISION DE L'EXPLOITATION.— M. Gilly, ✻, *chef*.— 1er bureau : *exploitation commerciale*. — 2e bureau : *exploitation technique*. — Bureau de la *statistique des chemins de fer*.

Mines.— DIVISION DES MINES ET USINES. — M. Foubert, ✻, *chef*. — 1er bureau : *mines, appareils à vapeur*. — 2e bureau : *usines et manufactures, eaux minérales, cartes géologiques et agronomiques*. — Service de la *statistique de l'industrie minérale*.

MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR.

S. Exc. M. le maréchal Vaillant (G. ✻), sénateur, membre du conseil privé, grand maréchal du palais, *ministre*.— M. Gauthier (C. ✻), *secrétaire-général*.— Cabinet du ministre. M. Delacharme, ✻, *chef*.

SECRÉTARIAT. — 1er bureau : *correspondance générale, personnel, secours, congés, pensions sur la liste civile, décorations, archives de la couronne.* — 2e bureau : *administration du mobilier de la couronne et des manufactures impériales.*

DIVISION DES BATIMENTS DE LA COURONNE.—M.Frémont(O.✻), *chef.* — Bureau des bâtiments. — Inspection et contrôle.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE — M. de Montgeot (O. ✻), *chef.* — Bureau de l'ordonnancement. — Bureau de la comptabilité et des pensions.

DIVISION DES ÉTABLISSEMENTS AGRICOLES DE LA COURONNE.—M.Tisserand (O.✻), *chef.*

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES DOMAINES ET FORÊTS. — M. Cetto (O. ✻), *administrateur général.* — Bureau central. — Bureau des forêts. — Bureau des domaines. — Service du contentieux.

Administration des établissements de la couronne. — DIRECTION GÉNÉRALE DES MUSÉES IMPÉRIAUX. — M. le comte de Nieuwerkerke (G. O ✻), de l'Académie des Beaux-Arts, sénateur, *surintendant des Beaux-Arts.*

M. Villot, Frédéric (O. ✻), *secrétaire général.*

Conservation des Musées impériaux de Paris, de Versailles et de St.-Germain. — Mobilier de la couronne. — Manufactures impériales de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais. — Bibliothèque du Louvre. — Service des palais impériaux, bâtiments et domaines de la couronne.

MINISTÈRE DES BEAUX-ARTS.

S. Exc. M. Maurice Richard, *ministre.*— M. Weiss, *secrét. génér.*

DIVISION DU PERSONNEL ET DE LA COMPTABILITÉ. M. de Moutullé (O✻), *chef*; M. Dard, *chef de division, adjoint.*

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES HARAS. — M. le général de division Fleury (G.O. ✻), sénateur, grand-écuyer, aide-de-camp de l'Empereur, *directeur général.* - 1er bureau : *personnel des haras et dépôts d'étalons, inspecteurs généraux, directeurs, surveillants, vétérinaires, règlements généraux de services, etc.* — 2e bureau · *remonte des haras et encouragements à l'industrie particulière, achat et répartition des fonds d'encouragements, courses de chevaux, nomination des commissions de courses, examen des programmes et des procès-verbaux, écoles d'équitation et de dressage, primes, approbation d'étalons particuliers, concours, nomination des jurys, examen des programmes et comptes-rendus, etc., etc.*

DIRECTION DES BATIMENTS CIVILS. — M. de Cardaillac (O. ✻), *directeur.* — 1er bureau : *étude et rédaction des projets de construction, préparation des budgets, projets de lois, décrets, expropriations, pourvois devant le conseil d'Etat, conseil général des bâtiments civils, personnel des architectes, etc., etc.* — 2e bureau : *adjudication des travaux, rédaction des marchés et soumissions*

des entrepreneurs, examen des devis, etc.; contrôle et révision des comptes. — 3e bureau : *révision et comptabilité des travaux extraordinaires.*

Beaux-arts. — M. Tournois, (O. ✻), *chef de division.* — Bureau des beaux-arts, — bureau des souscriptions; — bureau des monuments historiques.

Direction générale des théâtres. — M. Camille Doucet (C. ✻), *directeur général.* — Bureau des théâtres. — Commission d'examen des ouvrages dramatiques. — Inspection des théâtres.

Direction générale des archives de l'empire. — M. A. Maury (O. ✻), membre de l'Institut, *directeur général.* — Section du secrétariat. — Sections historique, — administrative, — législative et judiciaire.

Surintendance des musées impériaux. — M. le comte de Nieuwerkerke (G. O. ✻), *surintendant.*

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

S. Exc. M. le général de division comte de Flahault (G. ✻), sénateur, *grand chancelier*, ayant rang de ministre.

M. le général de Vaudrimey d'Avoust (G.O ✻), *secrétaire-général.*

Bureau du secrétariat-général : *demandes d'admission et de promotion dans l'ordre, présentation de candidats, affaires disciplinaires, etc.*

Division administrative. — M. Palluy (O. ✻), *chef.* — 1er bureau : *Enregistrement des nominations, délivrance des brevets, décès des légionnaires, demandes d'accepter et porter des ordres étrangers.* — 2e bureau : *maisons impériales Napoléon.*

Division des fonds et de la comptabilité. — M. Noret, ✻. — 1er bureau : *admission aux traitements des décorés de la Légion-d'Honneur et de la Médaille militaire, arrérages.* — 2e bureau : *comptabilité générale, affaires contentieuses.* — 3e bureau : *secours viagers aux anciens militaires de la République et du premier Empire.*

ADMINISTRATION DES REVENUS PUBLICS.

Contributions directes. — M. Grimprel (O ✻), *directeur-général.*

Enregistrement et domaines. — M. Roy (C. ✻), *directeur général.*

Douanes et contributions indirectes. — M. Amé (G. O. ✻), conseiller d'Etat, *directeur-général.*

Manufactures de l'état. — M. Rolland (C. ✻), *directeur-général.*

Postes. — Vandal (C. ✻), conseiller d'Etat, *directeur-général.*

Forêts. — M. Faré, ✻, *directeur-général.*

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.

S. Exc. M. le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta (G. ✻), sénateur, commandant le 7e corps d'armée, *gouverneur-général.*

M. le baron Durrieu (G. O. ✻), général de division, chef d'état-major-général du 7e corps d'armée, *sous-gouverneur.*

M. Faré, ✻, Conseiller-d'Etat, *secrétaire-général du gouvernement général de l'Algérie.*

TABLEAU DES PRÉFECTURES ET ÉVÊCHÉS DE FRANCE.

ıarte-ınts.	Chefs-lieux.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.	DIOCÈSES.
		MM.	NN. SS.	
	Bourg.	Dubois de Jancigny (O. ✻).	De Langalerie, ✻.	Belley.
.	Laon.	Ferrand, (O. ✻).	Dours. (O. ✻)	Soissons.
.	Moulins.	Baron Servatius, ✻.	De Dreux-Brézé.	Moulins.
(B.).	Digne	Falcon de Cimier, (O. ✻)	Meirieu, ✻.	Digne.
(H.)	Gap.	Lavollée.	Guibert.	Gap.
-Marit.	Nice.	Gavini, (C. ✻) m. d. r. ens. ext.	Sola (O. ✻).	Nice.
:he.	Privas.	De Marcilly.	Delcuzy, ✻.	Viviers.
ınes.	Mézières	Le vicomte Tiburce Foy (C. ✻)	....	Reims (Marne).
;e.	Foix.	Pihoret, ✻.	Bélaval, ✻.	Pamiers.
.	Troyes.	Le bar. de Boyer de Ste.-Suz.	Ravinet (O. ✻).	Troyes.
.	Carcassonne	De la Jonquière (✻).	De la Bouillerie, ✻.	Carcassonne.
ron.	Rhodez.	Nau de Beauregard, ✻.	Delalle (O. ✻).	Rodez.
hes-du-ône.	Marseille.	Levert (C. ✻).	CHALANDON (O. ✻).	AIX, Arles et Embrun.
			Place.	Marseille.
ıdos.	Caen.	Gimet (O. ✻).	Hugonin, ✻.	Bayeux.
al.	Aurillac.	Soumain, ✻.	De Pompignac, ✻.	Saint-Flour.
ente.	Angoulême.	Péconnet (✻).	Cousseau, ✻.	Angoulême.
ente-Inf.	La Rochelle.	Le vicomte de Vésins (O. ✻).	Thomas.	La Rochelle.
.	Bourges.	Demanche (O. ✻).	La Tour-d'Auverg. ✻	BOURGES.
èze.	Tulle.	Péchin, ✻.	Berteaud, ✻.	Tulle.
e.	Ajaccio.	Boyer, ✻.	Casanelli-d'Istria.	Ajaccio.
-d'Or.	Dijon.	Lefebvre (O. ✻.)	Rivet (O. ✻).	Dijon.
s-du-N.	Saint-Brieuc	Lorette (O. ✻).	David, (O. ✻).	Saint-Brieuc.
ıze.	Guéret.	Conrad, ✻.	....	Limoges (Vienne-Haute.)
:ogne.	Périgueux.	Boffinton (O. ✻).	Dabert, ✻.	Périgueux.
ıs.	Besançon.	Le baron de Farincourt, ✻.	S. E. LE CARDINAL MATTHIEU (C. ✻)	BESANÇON et Haute-Saone.
ne.	Valence.	Vernhette, ✻.	Gueullette, ✻.	Valence.
;	Évreux.	Tourangin (O. ✻).	Devoucoux, ✻.	Évreux.
-et-Loir.	Chartres.	Brassier, ✻.	Regnault (O. ✻)	Chartres.
stère.	Quimper.	Levainville (C. ✻).	Sergent (O. ✻).	Quimper.
l.	Nîmes.	Amelin (O. ✻).	Plantier, ✻.	Nîmes.
ınne (H.)	Toulouse.	Le Provost de Launay (C. ✻).	DESPREZ (O. ✻).	TOULOUSE et Narbonne.
ı.	Auch.	Labrousse, ✻.	DELAMARE (O. ✻).	AUCH.
nde.	Bordeaux.	Bourlon de Rouvre (C. ✻).	S. E. LE CARDINAL DONNET (G.O. ✻).	BORDEAUX.
ıult.	Montpellier.	Bergognié, ✻.	Le Courtier (O. ✻).	Montpellier.
et-Villain.	Rennes.	Comte de Callac (O. ✻).	BROSSAYS (O. ✻).	RENNES.
e.	Châteauroux	Le baron de Vougy, (O. ✻).	....	Bourges (Cher)
e-et-Loir.	Tours.	Paulze d'Ivoy (C. ✻).	GUIBERT, (O. ✻).	TOURS.
e.	Grenoble.	De Vallavielle, ✻.	Ginoulhiac (O. ✻).	Grenoble.
.	Lons-le-Saul	Baron de Saint-Priest, ✻.	Nogret (O. ✻).	Saint Claude.
les.	Mont-de-Mar	De Pebeyre, ✻.	Epivent, ✻.	Aire.
-et-Cher.	Blois.	Vicomte de Gauville (O. ✻).	Pallu du Parc, ✻.	Blois.
e.	St.-Etienne.	Castaing (C. ✻).	. . ..	Lyon (Rhône).
e (Haute)	Le Puy.	De Saint-Poncy.	Lebreton, ✻.	Le Puy.
e-Infér.	Nantes.	Le b. Pougeard-Dulimbert (C ✻)	Jaquemet, ✻.	Nantes.
et.	Orléans	Dureau (O. ✻).	Dupanloup (O. ✻).	Orléans.
	Cahors	Vicomte de Jessaint, ✻.	Grimardias, ✻.	Cahors.
et-Garon.	Agen.	Baron de Montour (O. ✻).	Gérin, ✻.	Agen
re.	Mende.	De Thésillat.	Foulquier, ✻.	Mende.
ne-et-Loir	Angers.	Poriquet (O. ✻).	Angebault, ✻.	Angers.
che.	Saint-Lô.	Le vicomte Malher, ✻.	Bravard, ✻.	Coutances.
re	Châlons.	Sohier (O. ✻).	LANDRIOT (O. ✻).	REIMS (Arr. d Reims et Arden
			Meignan, ✻.	Châlons.

Départements.	Chefs-lieux.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.	DIOCÈSE
		MM.	NN. SS.	
Marne (H)	Chaumont.	Tezenas, ✡.	Guerrin.	Langres.
Mayenne.	Laval.	Joret des Clozières.	Wicart (O. ✡).	Laval:
Meurthe.	Nancy.	Podevin (C ✡).	Foulon.	Nancy.
Meuse.	Bar-le-Duc.	De Metz.		Verdun.
Morbihan.	Vannes.	Lempereur de St-Pierre (O.✡).	Becel, ✡.	Vannes.
Moselle.	Metz.	P. Odent, (O. ✡).	Dupont des Loges.	Metz.
Nièvre.	Nevers.	Genty, ✡.	Forcade, (O. ✡).	Nevers.
Nord.	Lille.	Léon Masson, ✡.	RÉGNIER (O. ✡).	CAMBRAI.
Oise.	Beauvais.	Chevreau, Léon (C. ✡).	Gignoux, ✡.	Beauvais.
Orne.	Alençon.	Le Rat de Magnitot (C. ✡).	Rousselet (O. ✡).	Séez.
Pas-de-Calais	Arras.	Paillard (O. ✡).	Lequette, ✡	Arras.
Puy-de-Dôme	Clermont-F.	Le baron Tharreau (O.✡).	Féron (O. ✡).	Clermont.
Pyrénées (B).	Pau.	Le Masson (C. ✡).	Lacroix (O. ✡).	Bayonne.
Pyrénées (H).	Tarbes.	Mila de Cabarieu, ✡.	Laurence, (O. ✡).	Tarbes.
Pyrénées-Or.	Perpignan.	Coupier, ✡.	Ramadié, ✡.	Perpignan.
Rhin (Bas).	Strasbourg.	Le baron Pron (C. ✡).	Rœss, ✡.	Strasbourg.
Rhin (Haut).	Colmar.	De Salles.		
Rhône.	Lyon.	Sencier, (G. O. ✡), conseiller d'État.	S. E. LE CARDINAL DE BONALD (C.✡)	LYON et VIE
Saône (H.)	Vesoul.	Larribe, ✡.	....	Besançon (Do
Saône-et-Loir	Mâcon.	Marlière (O.✡).	De Marguerye (O,✡)	Autun
Sarthe.	Le Mans.	Blanquart de Bailleul, ✡.	Fillion, ✡.	Le Mans.
Savoie	Chambéry.	De Lassus St.-Géniès (O. ✡.)	S. E. LE CARDINAL BILLIET (C. ✡). Vibert (O. ✡). Gros, ✡.	CHAMBER Maurienne. Tarentaise·
Savoie (H).	Annecy.	De Laire, ✡.	Magnin (O.✡).	Annecy.
Seine.	PARIS.	Chevreau, (G.O. ✡), sénateur. Piétri (C.O ✡), préfet de police.	DARBOY, (C. O.✡).	PARIS.
Seine-Infér.	Rouen.	Le baron Le Roy (G.O.✡), sén.	DE BONNECHOSE (O ✡	ROUEN.
Sein.-et-Marn	Melun.	De Saint-Pulgent (O. ✡).	Allou (O. ✡).	Meaux.
Seine-et-Oise.	Versailles.	Cornuau (G. O. ✡).	Mabile, (O. ✡).	Versailles.
Sèvres (Deux)	Niort.	Lodin de Lepinay.	Pie.	Poitiers (Vie et Deux-Sèv
Somme.	Amiens.	De Guigné.	Boudinet, (O.✡)	Amiens.
Tarn.	Alby.	Locre.	LYONNET (O. ✡)	ALBY.
Tarn-et-Gar.	Montauban.	Poignant, ✡.	Doney.	Montauban.
Var.	Draguignan.	Montois (O. ✡).	Jordany, ✡.	Fréjus et Toul
Vaucluse.	Avignon.	Bohat (O. ✡).	Dubreuil (O. ✡).	AVIGNON.
Vendée.	Napoléon-V.	Pugliesi-Conti, ✡.	Colet, ✡.	Luçon.
Vienne.	Poitiers.	Reneufve, ✡.	Pie.	Poitiers (Vien et Deux-Sèv
Vienne (H).	Limoges	Garnier, (O.✡).	Fruchaud, ✡.	Limoges.
Vosges.	Épinal.	Grachet, ✡.	Caverot (O. ✡).	Saint-Dié.
Yonne.	Auxerre.	Tarbé des Sablons (O. ✡).	BERNADOU (O. ✡).	SENS et AUX

Administration départementale de l'Algérie.

épartement d'Alger, M. N....., préfet; — département d'Oran, M. de Brossclard (O. ✡), pré — département de Constantine, M. de Toustain du Manoir (O. ✡), préfet.

Évêchés des Colonies, suffragants de l'archevêché de Bordeau

Saint-Denis. Île de la Réunion, Afrique. — Mgr. Maupoint, ✡	Basse-Terre. (Guadeloupe, Antilles.) — N.....
	St-Pierre et Port-de-France. (Martinique, Antilles.) — J. Mounicq.

Évêchés d'Algérie, suffragants de l'archevêché d'Alger.

Archevêque d'Alger, Mgr. LAVIGERIE (O. ✡).

Évêque d'Oran, Mgr. Callot, ✡. | Evêque de Constantine, Mgr de Las Cases.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est Lille, est divisé en sept arrondissements de sous-préfecture ayant pour chefs-lieux Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

ANCIENS PRÉFETS.

Le département a eu successivement pour Préfets :

M. JOUBERT, ex-constituant, nommé à la création, et, depuis, commissaire-général des relations commerciales en Hollande

M. DIEUDONNÉ, officier de la Légion-d'Honneur, membre du tribunat, nommé le 3 pluviose an IX, décédé à Saint-Saulve, le 27 vendémiaire an XIV.

M. DE POMMEREUL, général de division, baron de l'Empire, membre de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet d'Indre-et-Loire, nommé le 16 frimaire an XIV, et, depuis, Conseiller d'Etat, directeur-général de l'imprimerie et de la librairie.

M. DUPLANTIER, baron de l'Empire, officier de la Légion d'Honneur, auparavant préfet des Landes, nommé le 30 avril 1805, décédé à Paris le 6 février 1814.

M. le comte BEUGNOT a administré le département pendant le premier trimestre de 1814, comme conseiller d'Etat en mission.

M. le baron SIMÉON, grand officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre royal de Saint-Hubert de Bavière, nommé le 2 mai 1814, et depuis pair de France et ministre d'État.

M. DUPONT-DELEPORTE, maître des requêtes au Conseil d'État, nommé le 22 mars 1815.

M. DUPLEIX DE MÉZY, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 juillet 1815, depuis conseiller d'Etat, directeur-général des postes.

M. le comte DE RÉMUSAT, grand'croix de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, chevalier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet de la Haute-Garonne, nommé le 5 février 1817.

M. le comte H. DE MURAT, conseiller d'État, commandeur de Légion-d'Honneur, nommé le 3 janvier 1822, depuis pair de France.

M. le vicomte Alban DE VILLENEUVE-BARGEMONT, conseiller d'État, officier de la Légion d'Honneur et chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, auparavant préfet de la Loire-Inférieure, nommé le 3 mars 1828; depuis, député du Nord.

M. le vicomte DE VILLERS DU TERRAGE, ancien préfet, officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 19 août 1830 ; depuis, pair de France.

M. le baron MECHIN, conseiller-d'État, membre de la Chambre des députés, ancien prefet, grand-officier de la Légion-d'Honneur, officier de l'ordre de Léopold, nommé le 17 novembre 1830

M. le vicomte DE SAINT-AIGNAN, conseiller-d'État. officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Léopold, nommé le 30 janvier 1839; depuis, conseiller-d'État en service ordinaire et député du Nord.

M. le baron Maurice DUVAL, pair de France, conseiller-d'État, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de Fer, nommé le 15 mai 1845.

M. Em. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, auparavant préfet des départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais, nommé le 4 janvier 1847.

M. ANTHONY-THOURET, commissaire du Gouvernement, préfet provisoire, arrivé à Lille le 26 février 1848.

MM. Ch. DELESCLUSE et D. PILLETTE ont administré le département, le premier comme commissaire général de la République, le second comme commissaire adjoint, depuis le 10 mars 1848 jusqu'au 18 mai suivant.

M. DURANT-ST.-AMAND, auparavant maire du 7e arrondissement de Paris, nommé le 29 mai 1848, ensuite préfet de la Creuse, de l'Hérault et de Vaucluse, décédé en 1864.

M. DAVID, ancien sous-préfet de Douai, nommé le 24 janvier 1849.

M. VAÏSSE, commandeur de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet du Doubs, nommé le 20 novembre 1849; ensuite, ministre de l'Intérieur, conseiller-d'État et sénateur, décédé en 1864.

M. BESSON, grand-officier des ordres de la Légion-d'Honneur et de Léopold de Belgique, commandeur de l'ordre de Charles III d'Espagne, nommé le 17 mars 1851, auparavant préfet des départements du Jura, de Maine-et-Loire et de la Haute Garonne; depuis, préfet des Bouches-du-Rhône et conseiller-d'État.

M. COLLET-MEYGRET, commandeur des ordres de la Légion-d'Honneur et de Léopold de Belgique, grand'croix de l'ordre d'Isabelle la Catholique, nommé le 30 juin 1857; auparavant préfet et directeur général de la sûreté publique

M. VALLON (Paul-Louis-Marie-Athanase-Léonnar), grand-officier de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre de Léopold de Belgique, officier de l'Instruction publique; auparavant préfet de Maine-et-Loire, nommé le 20 octobre 1857; décédé en fonctions le 5 novembre 1865.

M. PIÉTRI, commandeur de la Legion-d'Honneur, nommé le 12 novembre 1865; auparavant préfet de l'Hérault; depuis, préfet de police.

M. L. Sencier, grand officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 19 février 1866; auparavant préfet de la Loire, depuis conseiller d'État, directeur général du personnel et du cabinet au Ministère de l'Intérieur, puis conseiller d'État chargé de l'administration du département du Rhône.

M. de Saint-Paul, grand-officier de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur, officier de l'Instruction publique, grand'croix des ordres de François-Joseph d'Autriche, du Medjidié, de la Tour et de l'Épée, du Nichan, d'Ernest-Auguste de Hanovre, ect., etc., nommé le 23 décembre 1868, Sénateur, chargé de l'Administration du département du Nord, auparavant Directeur général du personnel et du cabinet, au Ministère de l'Intérieur.

PRÉFECTURE.

M. Léon Masson, chevalier de l'Ordre-Impérial de la Légion-d'Honneur, *Préfet,* nommé le 30 janvier 1870.

Le Préfet est seul chargé de l'administration : il fait exécuter les lois et arrêtés du Gouvernement; il surveille toutes les parties de l'administration publique.

Il donne ses audiences tous les jours, de une heure à trois heures.

Toutes les lettres doivent être affranchies.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.

Aux termes de la loi du 28 pluviôse, an VIII, le secrétaire-général est chargé de la signature des expéditions et de la garde des papiers. Le décret du 29 décembre 1854 dispose que le secrétaire-général pourra, indépendamment des fonctions qui lui sont conférées par les lois et règlements, être chargé d'une partie de l'administration départementale, par délégation et sous la direction du Préfet.

M. de Marbotin-Sauvia, ✻, *Secrétaire-général.*

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

MM. le Préfet, *président;* Cleenewerck de Crayencour, ✻, *vice-président*; Derbigny; Forestier, ✻; De Beffroy de la Grève.

Ministère public : M. Boselli, auditeur de 1re classe au conseil d'État, commissaire du Gouvernement.

Greffe. M. Lecocq, *secrétaire greffier du conseil de préfecture.*

Le Conseil de Préfecture prononce sur les demandes à fin de décharge ou de réduction des contributions directes, sur les difficultés entre les entrepreneurs de travaux publics et l'administration concernant le sens et l'exécution de leurs marchés, sur les demandes en dommages et intérêts procédant du fait des entrepreneurs et non de l'administration, sur les demandes et contestations concernant les indemnités dues à raison des terrains pris ou fouillés pour la confection des ouvrages publics, sur les difficultés en matière de grande voirie, sur les autorisations de plaider, demandées par les communes, sur le contentieux des domaines nationaux, sur certaines difficultés en matière d'élections. En général,

les Conseils de Préfecture sont les tribunaux de première instance de la justice administrative. Lorsque le Préfet assiste au Conseil, il préside; en cas de partage, sa voix est prépondérante.

Le Conseil tient ses séances les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à une heure.

Toutes les requêtes, soit en demandant, soit en défendant, doivent être sur papier timbré et adressées ou déposées au Greffe du Conseil.

Un décret impérial du 30 décembre 1862 dispose : qu'à l'avenir les audiences des Conseils de Préfecture, statuant sur les affaires contentieuses, seront publiques. — Après le rapport fait sur chaque affaire par un des conseillers, les parties pourront présenter leurs observations, soit en personne, soit par mandataire. — Le secrétaire-général remplira les fonctions de commissaire du Gouvernement. — Il y aura, auprès de chaque Conseil, un secrétaire-greffier, nommé par le Préfet et choisi parmi les employés de la Préfecture. — Les comptes des receveurs des communes et des établissements de bienfaisance ne seront pas jugés en séance publique.

Circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 21 juillet 1865.

EXTRAIT.

C'est le caractère essentiel de la procédure contentieuse que l'instruction y soit écrite; les observations orales n'y tiennent qu'une place accessoire et doivent toujours se restreindre aux points qui ont été développés dans les mémoires.

Du moment, en effet, où les parties ne sont pas astreintes à se présenter à la barre et que souvent l'une des deux y vient seule, il n'est pas bon qu'il s'y produise des moyens nouveaux qui ne pourraient pas être contredits par l'adversaire.

CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Le *Conseil général* du département s'assemble chaque année. L'époque et la durée de ses réunions sont déterminées par le Gouvernement; l'Empereur nomme, parmi ses membres, le président, les vice-présidents et les secrétaires. Le Conseil général fait la répartition des contributions directes entre les arrondissements, il statue sur les demandes en réduction de contingent formées par les communes et préalablement soumises au Conseil d'arrondissement; il détermine dans les limites de la loi, le nombre des centimes additionnels dont l'imposition est demandée pour les dépenses du département; il entend le compte annuel que l'administration départementale rend de l'emploi des centimes additionnels qui ont été destinés à ces dépenses; il exprime son opinion sur l'état et les besoins du département et l'adresse au Ministre de l'intérieur.

Le nombre des membres du Conseil général est de 61, un par canton, et se répartit comme suit entre les sept arrondissements, savoir : Dunkerque, 7; Hazebrouck, 7; Lille, 17; Cambrai, 7; Avesnes, 10; Douai 6; Valenciennes, 7.

Le Conseil est composé comme suit .

MM.	
Bergues,	Joos, ✵, négociant et maire à Bergues.
Bourbourg,	De Coussemaker, ✵ ✠ ✵, juge à Lille.
Dunkerque-Est,	De Clebsattel, (O ✵), à Dunkerque.
Dunkerque-O.,	A. Carlier, (O. ✵), négociant et président de la Chambre de commerce, à Dunkerque.
Gravelines,	Le Camus (O. ✵), chef de bataillon du génie, en retraite, à Calais.
Hondschoote,	Cuel (O. ✵), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, en retraite, à Dunkerque.
Wormhoudt,	Bergerot, propriétaire et maire d'Esquelbecq.
Bailleul-Nord-E.,	Lotthé, notaire et maire à Bailleul.
Bailleul-Sud-O.,	Plichon (O. ✵) ✠ ✠, avocat, député, à Bailleul.
Cassel,	Béhaghel, Louis, ✵, propriétaire à Cassel.
Hazebrouck-N.,	Deschodt, Joseph, ✵. juge à Hazebrouck.
Hazebrouck-S.,	Bieswal, juge-de-paix à Hazebrouck.
Merville,	Duquenne, ✵, propriétaire et maire de La Gorgue.
Steenvoorde,	Beck, juge-de-paix à Steenvoorde.
Armentières,	Dansette, ✵, manufacturier à Armentières.
La Bassée,	Chombart, Louis, ✵, avocat à Lille.
Cysoing,	Brame, Jules, député à Hem.
Haubourdin,	le comte d'Hespel, propriét. et maire à Wavrin
Lannoy,	C. Descat, ✵, apprêteur de tissus et maire. à Roubaix.
Lille-Centre,	Honnorat-Bocquet, ancien négociant à Lille.
Lille Nord-Est,	Kuhlmann (C. ✵ ✠), négociant à Lille.
Lille-Ouest,	Victor Saint-Léger, filateur de lin à Lille.
Lille-Sud-Est,	Morisson, docteur en médecine à Lille.
Lille-Sud-Ouest,	Testelin, docteur en médecine à Lille.
Pont-à-Marcq,	Desmoutier, Ernest, ✵, cultiv. à Mons-en-Pévèle
Quesnoy-sur-D.,	Desrousseaux, L., ✵ ✠ ✠, anc. notaire à Lille.
Roubaix-Est,	Catteau, P., manufacturier à Roubaix.
Roubaix,	le c[te] Mimerel (G.-O. ✵ — ✠ ✠), sénateur à Roubaix.
Seclin,	Collette, Louis, ✵, ancien notaire à Allennes-les-Marais.
Tourcoing-Nord,	Defontaine, Ed., ✵ ✠, propriétaire à Marquette lez-Lille.
Tourcoing-Sud,	J. Leurent, ✵, filateur à Tourcoing.
Cambrai-Est.	Stiévenard-Béthune, ✵, propr. et maire à Etrun.
Cambrai-Ouest,	Leleu, Prosper, ✵, cultivateur et maire à Tilloy.
Carnières,	Telliez, ✵, propriétaire et maire à Carnières.
Clary,	Dutemple, notaire à Walincourt.
Le Câteau,	Seydoux, Ch. (C. ✵), propr., député, à Paris.
Marcoing,	Crépin, ✵, cultivateur et maire à Noyelles.

	MM.
Solesmes,	Macarez, ✻, fabricant de sucre à Capelle.
Avesnes-Nord,	De Colnet, Louis, propriétaire à Dompierre.
Avesnes-Sud,	Mailliet, ✻, banquier, président de la société d'agriculture à Avesnes.
Bavai,	Crapez-d'Hangouwart, maître de forges et maire de Bavai.
Berlaimont,	Paul, (O. ✻), 1er prés. de la cour impériale à Douai.
Landrecies,	Marie-Soufflet, propriét. et maire de Landrecies.
Maubeuge,	De Carnières (C. ✻), cons. à la cour de cassation.
Le Quesnoy-Est,	Douay-Macarez, propriétaire à Ghissignies.
Le Quesnoy O.,	le baron de l'Épine, propriétaire à Wargnies-le-Petit.
Solre le-Château,	Rouez, ✻, fab. de tissus et maire à Solre-le-Château.
Trélon,	Culhiat-Du Fresnes, pr. et maire à Eppe-Sauvage.
Arleux,	le marquis d'Aoust, ✻ ✠ ✠, maire de Cuincy.
Douai-Nord,	Maurice, ✻, avocat, propriétaire à Douai
Douai-Ouest,	Danel, Paul (O. ✻), président de chambre honoraire à la cour impériale de Douai.
Douai-Sud,	Fiévet(C. ✻), colonel d'artillerie à Strasbourg.
Marchiennes,	le baron de Bouteville, propriétaire à Hornaing
Orchies,	Des Rotours, député du Nord et maire à Avelin.
St-Amand, riv. d.	Lécuyer, ✻, président honoraire du tribunal civil de Valenciennes, maire à Saint-Saulve.
St-Amand, riv. g.	Legrand, avocat à Douai.
Bouchain,	Maniez, présid. du tribun. civil, à Valenciennes.
Condé,	Renard, L., ✻, maître de verrer., maire à Fresnes
Valenciennes-E.,	Lemaire(O. ✻), membre de l'Institut, à Paris.
Valenciennes-N.,	De Marsilly, ✻, directeur-général des mines d'Anzin.
Valenciennes S.,	Boulanger, Emile, ✻, président honoraire du tribunal civil, à Valenciennes.

Conformément aux dispositions de la loi du 22 juin 1833, le Conseil général, dans sa session de 1852, a divisé les cantons du departement en trois séries, pour le renouvellement partiel de ses membres et le renouvellement des membres des Conseils d'arrondissement.

Le 22 octobre suivant, M. le Préfet, en Conseil de Préfecture, a procédé au tirage au sort des séries pour régler l'ordre de renouvellement.

Par suite de ce tirage au sort, les séries se composent comme suit :

CONSEIL GÉNÉRAL. *Première série* : Maubeuge, Le Quesnoy-Est, Trélon, Carnières, Marcoing, Douai-Ouest, Orchies, Dunkerque-Est, Hondschoote, Wormhoudt, Cassel, Merville, La Bassée,

-Lille-Centre, Lille Sud-Est, Quesnoy-sur-Deûle, Tourcoing-Nord, Saint-Amand (rive droite), Valenciennes-Nord et Valenciennes-Sud. — *Deuxième série* : Avesnes-Nord, Bavai, Berlaimont, Cambrai-Est, Clary, Solesmes, Arleux, Douai-Sud, Bergues, Dunkerque-Ouest, Bailleul-Nord-Est, Hazebrouck-Nord, Steenvoorde, Armentières, Haubourdin, Lille-Nord-Est, Lille-Sud-Ouest, Roubaix, Bouchain et Saint-Amand (rive gauche). — *Troisième série* : Avesnes-Sud, Landrecies, Solre-le-Château, le Quesnoy-Ouest, Cambrai-Ouest, Le Câteau, Douai-Nord, Marchiennes, Bourbourg, Gravelines, Bailleul Sud-Ouest, Hazebrouck-Sud, Cysoing, Lannoy, Lille-Ouest, Pont-à-Marcq, Seclin, Tourcoing-Sud, Condé, Valenciennes-Est.

Ces trois séries ont été successivement renouvelées en 1855, 1858, 1861, 1864 et 1867.

La seconde sortie de la 3e série aura lieu en 1870.

Les séries pour les Conseils d'arrondissement sont indiquées ci-après.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

Les bureaux de la Préfecture sont ouverts au public tous les jours, de une heure à trois heures de l'après-midi.

Toutes les lettres ou pièces doivent être déposées sous bandes ou sous enveloppe chez les concierges de l'hôtel ou des bureaux de la Préfecture. Sont exceptés de cette mesure les récépissés, visas, légalisations ou demandes de passe-ports qui peuvent être remis aux garçons de bureaux pour être portés aux bureaux respectifs.

CABINET DU PRÉFET, M. Cazeneuve, *chef du cabinet.*
MM. Meunier et de Vogelsang, *attachés.*

Première division. — M. Lober, *chef de division.* — BUREAU DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ, MM. Laurent, *chef de bureau*; Defrenne, *commis de 1re classe*; Verdier, *commis de 1re classe*; Breton, *commis de 4e classe.*

FINANCES. — ATTRIBUTIONS. — Contributions directes ; — répartement et sous-répartement ; — jugement des réclamations ; — emploi des fonds de non-valeurs ; — nominations des percepteurs ; — cadastre parcellaire. = Contributions indirectes : — droits sur les boissons ; — droits d'entrée : — culture du tabac ; — droits de vérification des poids et mesures. = Octrois municipaux ; — personnel et administration ; = douanes ; — saisies dans l'intérieur ; — autorisation de former des établissements dans les lignes. = Communes : — administration et comptabilité ; — règlement des budgets ; — apurement des comptes ; — administration

des biens et des bois communaux ; — parcours et vaine-pâture ; — nomination des receveurs municipaux. = Fabrique des églises : — administration des biens ; — donations, legs et fondations religieuses. = Enregistrement et timbre ; — registres de l'état-civil. = Formation des budgets départementaux

COMPTABILITÉ. — ATTRIBUTIONS. — Délivrance des mandats sur les caisses publiques pour le paiement des traitements administratifs et des dépenses départementales ; — traitements des juges, des ministres du culte, etc. ; — frais de justice ; — tenue des registres de comptabilité ; — envoi aux divers ministères des situations mensuelles ; — confection des comptes annuels des dépenses du culte, de celles judiciaires et de celles départementales.

BUREAU DES DOMAINES ET HOSPICES. — MM. Dubois, *chef de bureau* ; Didier, *commis de 1re classe* ; Demade, *commis de 4e classe.*

ATTRIBUTIONS. — Domaines ; — affaires contentieuses ; — ventes de biens ; — ventes d'objets mobiliers ; — révélations ; — successions dévolues à l'État ; — liquidations de dépenses. = Agence judiciaire du trésor public ; — correspondance ; — cautionnements ; — inscriptions hypothécaires. = Bois et forêts ; — délimitation ; — droits d'usage ; — aliénations ; — ventes de coupes ; — défrichements. = Hospices ; — bureaux de bienfaisance ; — monts-de-piété ; — contentieux ; — régie des biens ; — administration ; — comptabilité ; — règlement des budgets ; — apurement des comptes ; — personnel des administrations, des agents comptables et des agents du service de santé. = Enfants trouvés et abandonnés ; — administration ; — comptabilité. = Caisses d'épargne ; — organisation. = Loteries de bienfaisance.

Deuxième division. — M. Druez, ✻, *chef de division.* — BUREAU DU SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL. MM. Bernard, *chef de bureau ;* Breton, *commis de 1re classe ;* Plumecoeq, *idem ;* Plouvier, *idem ;* Petit, *commis de 4e classe.*

ATTRIBUTIONS. — Clôture et départ de la correspondance ; — enregistrement et distribution du ***Bulletin des lois et des Actes administratifs de la Préfecture ;*** — visas et légalisations. = Personnel des préfets, sous-préfets, secrétaires-généraux, conseillers de préfecture, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires, adjoints et conseillers municipaux ; — organisation administrative ; — congés des fonctionnaires ; — délégations ; — cérémonies religieuses et fêtes publiques ; — préséances. = Police de l'imprimerie et de la librairie, gravures et lithographies ; — journaux et écrits périodiques ; — bibliothèques publiques. = Théâtres. = Brevets d'invention. = Mouvement de la population. = Naturalisation et autorisation de domicile en France. = Exécution des lois sur les élections et sur le jury ; — convocation des jurés. = Mercuriales, subsistances ; — police de la boulangerie. — Agriculture.

Amélioration des chevaux ; — foires, marchés. = Sociétés savantes ; — beaux-arts. = Monuments historiques ; = archives ; = commerce ; — industrie ; — travail des enfants dans les manufactures. = Ecole des arts et métiers ; — écoles polytechnique et militaire ; — école navale ; — école des mineurs. = Tribunaux de commerce ; — chambres de commerce ; — chambres consultatives des arts et manufactures ; — conseils de prud'hommes. = Instruction publique ; — lycées et colléges communaux ; — collation de bourses ; — école normale ; — écoles primaires ; — salles d'asile ; — institutions des sourds-muets et des aveugles. = Cultes ; — congrégations religieuses. = Art de guérir ; — écoles de médecine ; — réception des officiers de santé, pharmaciens, herboristes et sages-femmes ; — vaccine ; — épidémies ; — eaux thermales ; — médecine vétérinaire ; — école vétérinaire d'Alfort. = Recrutement de l'armée ; — affaires militaires. = Inscription maritime. = Garde nationale. = Pompiers.

Bureau de police. — MM. Vincent (✪A), *chef de bureau ;* Lerouge, *commis de 1re classe ;* Cocquillier, *commis de 1re classe* ; Torck, *commis de 2e classe.*

Attributions. Police générale, municipale et rurale ; — gardes-champêtres, gardes-messiers, gardes particuliers. = Prisons ; — maison centrale de force et de correction ; — maisons de justice, d'arrêt et de correction ; — dépôts de sûreté. = Règlements de police. = Crimes, délits, événements, incendies = Surveillance des forçats et condamnés libérés, des mendiants, vagabonds et des filles publiques. = Asiles d'aliénés. = Commissions sanitaires des ports de Dunkerque et Gravelines. = Débits de boissons. = Surveillance des voyageurs et des réfugiés étrangers. = Passeports à l'étranger ; — passeports gratuits ; — passeports avec secours de route ; — permis de chasse ; — louveterie. = Echenillage. = Départs d'ouvriers pour l'Afrique ; = transports d'armes et de poudre. = Belles actions, traits de courage et de dévoûment.

Troisième division. — M. Devaux, ✻, *chef de division.* — Bureau des travaux publics. — MM. Baillœul, *chef de bureau ;* Lefebvre, *chef de bureau ;* Mallebrancq, *commis de 1re classe ;* Ducro, *commis de 2e classe* ; Pruvost, *commis de 2e classe* ; E. Petit, *commis de 4e classe ;* Bourelle, *idem ;* Naret, *surnuméraire.*

Attributions. Routes impériales et départementales. = Chemins de fer. = Navigation ; — rivières et canaux navigables ; — ports maritimes. = Dessèchements. = Moulins à eau et usines ; — leur établissement sous les rapports hydrauliques. = Grande voirie ; — police ; — roulage ; — barrières de dégel ; — alignements ; — amendes, etc. ; — personnel du service des ponts-et-chaussées. = Bacs et bateaux ; droits de navigation ; — péages ; — concessions ; = expropriations pour cause d'utilité pnblique. = Concessions de mines et usines ; —

traitement des substances minéralogiques, — police et surveillance des exploitations; — redevances fixes et proportionnelles; — ouverture et exploitation des carrières, tourbières, etc. = Rivières non navigables, — police et entretien. = Établissements insalubres et incommodes; — formation; — contentieux. = Reconnaissance, établissement, réparation et entretien des chemins vicinaux; — contentieux et exécution de la loi du 21 mai 1836. = Police de la petite voirie : chemins non grandes routes, voirie urbaine, confection des plans d'alignement des rues des villes. = Travaux départementaux, communaux et d'hospices; — examen des projets, surveillance et règlement des travaux; — comptabilité, etc. = Servitudes imposées à la propriété pour la défense des places; — instruction des affaires; — poursuites des contraventions; — conférences avec les ingénieurs civils et militaires; = exécution du traité des limites de la frontière. = Messageries; — correspondance; — exécution des règlements relatifs à la visite des voitures publiques.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Inspection académique. — MM. Jarry (✱ ✿ A) *inspecteur d'Académie.*

Bureau de l'instruction primaire. — MM. Prestat (✿ A), *secrétaire de l'inspection;* Bouchez, Peltier et Caille, *commis.*

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT.

MM. Desplanque, *archiviste;* Masuiel, *chef de bureau;* Losfeld, Decleene, *employés*; M. Fournet, *dessinateur.*

ARCHIVES COMMUNALES.

Par arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 22 janvier 1849, la commission chargée de la régularisation et de la bonne tenue des archives des communes et des établissements de bienfaisance du département du Nord a été réorganisée.

Elle est composée ainsi qu'il suit :

MM. le secrétaire-gén. de la Préfecture, *présid.;* le comte Mimerel, (G. O. ✱), sénateur, membre du Conseil général; Jules Brame, député, membre du Conseil général; Ed. Defontaine, ✱, ✠, ancien président du tribunal, membre du Conseil général; Desplanques, archiviste du département, *secrétaire.*

Imprimeur de la Préfecture, M. L. Danel, ✱, à Lille, rue Impériale.

Huissier de la Préfecture, le sieur George.— *Huissier du conseil de Préfecture*, le sieur Delannoy. — *Concierge de l'hôtel*, le sieur Godard. — *Concierge des bureaux*, le sieur Delesalle

SOUS-PRÉFECTURES ET CONSEILS D'ARRONDISSEMENT (1).

Les Conseils d'arrondissement s'assemblent deux fois par an aux époques fixées par le Gouvernement. Les présidents et secrétaires sont nommés, pour chaque année, par les Préfets ; ces conseils délibèrent sur les réclamations auxquelles donnent lieu la fixation du contingent de l'arrondissement dans les contributions directes et sur les demandes en réduction formées par les communes. Ils répartissent entre elles les contributions et donnent leur avis sur les divers objets d'intérêt local.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-Préfet, M. Bauchart, ✲ ; *secrétaire;* M. Deckmyn.

Conseil d'arrondissement

*Bergues,	MM.	Hilst, d. méd., et maire à Armsbouts-Cappel.
*Bourbourg,		Demeunynck, ✲, doct.-med. et maire à à Bourbourg
**Dunkerque-Est,		Beck, propriétaire à Dunkerque.
—		Delesis, ✲, propr. et maire à Dunkerque.
**Dunkerque-O.,		Mahieu (Henri), maire de Cappel.
—		Bourdon, négociant, membre de la Chambre de commerce, à Dunkerque.
*Gravelines,		Wanwormhoudt, juge-de-paix à Gravelines
*Hondschoote,		Goudaert, notaire à Hondschoote.
**Wormhoudt,		Dehaene, propr. et maire à Wormhoudt.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-Préfet, M. Renard, ✲ ; *secrétaire*, M. Verheylewegen.

Conseil d'arrondissement.

**Bailleul N.-E.	MM.	Bieswal, propriétaire à Bailleul.
—		Plouvier, notaire à Steenwerck.
**Bailleul-Sud-O.,		H. de Coussemaker, propriétaire à Bailleul.
**Cassel,		Desmytère, ✲, propriét. et maire à Cassel.
*Hazebrouck-N.,		Lespagnol, prés. du trib. civ. à Hazebrouck.
*Hazebrouck-S.,		Claudorez, cultiv. et maire à Morbecque.
*Merville,		Verhaeghe-Ledieu, ✲, propr. à Merville.
*. —		Hennion, notaire à Estaires.
*Steenvoorde,		Heem, notaire et maire, à Steenvoorde.

(1) Les séries pour le renouvellement des conseils d'arrondissement sont indiquées : la première par une astérisque et la seconde par une double astérisque — La première a été renouvelée en 1867, et la seconde le sera en 1870.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Conseil d'arrondissement

*Armentières,	MM.	Castrique, ✱, propriétaire à Armentières.
**Cysoing,		Le comte de Brigode de Kemlandt, maire de Camphin-en-Pévèle.
**Haubourdin,		Billon, ✱, docteur en méd., maire de Loos.
**La Bassée,		Leroy-Dubois, cultivateur et maire à Illies.
**Lannoy.		Telliez, juge à Lille.
*Lille-Centre,		Leleux, imprimeur à Lille.
*Lille-Nord-Est,		Legrand, Géry, homme de lettres, à Lille.
*Lille-Ouest,		Delattre, ✱, ✠, adjoint au maire de Lille.
*Lille-Sud-Est,		Cochez, notaire et maire à Ronchin.
*Lille-Sud-O.,		Perot, banquier à Lille.
**Pont-à-Marcq,		Vallois (Louis), propr, . à Mons-en-Pévèle.
**Quesnoy-sur-D.		Lambin, notaire et maire à Comines.
*Roubaix-Est,		J. Lefebvre, ✱, fabricant à Roubaix.
*Roubaix-Ouest,		Sioen-Pin, fabricant à Roubaix.
**Seclin,		Van der Straeten-Descat, ✱, ✱, propriét. et maire à Vendeville.
*Tourcoing-N.,		Roussel-Defontaine, ✱, négociant et maire à Tourcoing.
*Tourcoing-S.,		Ducrocq, notaire et maire à Marcq-en-Barœul

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-Préfet, M. le comte de Hogendorp, ✱; ***secrétaire***, M. Devaux

Conseil d'arrondissement.

*Cambrai-Est,	MM.	Brabant, ✱, négoc. et maire à Cambrai.
*Cambrai-Ouest,		Monier, propr à Aubencheul-au-Bac
*Carnières,		Bricout-Ledieu, cultivateur à Carnières.
**Clary,		Vatin, propriétaire à Haucourt.
** —		Bauchard, propriétaire et maire de Ligny.
*Le Câteau,		Wauters, juge-de-paix au Câteau.
* —		Seydoux, A., (O. ✱), man. et maire au Câteau.
**Marcoing,		Millet-Bricout, cult. et nég. à Bantouzelle.
**Solesmes,		Decaux, ✱, juge-de-paix à Solesmes.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-Préfet, M. Richebé, ✱, ***secrétaire***, M. Postiaux.

Conseil d'arrondissement.

**Avesnes-N.;	MM. Devise, propriétaire à Saint-Hilaire.
**Avesnes-Sud,	Paul (Gustave), avoué A Avesnes.
**Bavai,	Coulmon, propriétaire à Bavai.
**Berlaimont,	Emont, notaire et maire à Berlaimont.
*Landrecies,	Dequesnes, propr. et adjoint à Landrecies.
*Le Quesnoy-Est,	Boulangé, propr. et maire à Salesches
*Le Quesnoy-O.,	Manesse, cultivateur et propr. à Frasnoy.
**Maubeuge,	Walrand, notaire et maire Maubeuge.
*Solre-le-Chât.,	George, Eugène, propr. à Solre-le-Château.
*Trélon,	Delloue, filateur a Fourmies.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-Préfet, M Delmas; *secrétaire*, M. Parsy.

Conseil d'arrondissement.

**Arleux,	MM. Cany, ✻, négociant et maire à Arleux.
*Douai-Nord,	Coulmont, filateur et maire à Flines.
* —	Lequien, ✻, docteur en médecine à Douai.
*Douai-Ouest,	Luce, maire à Courchelettes.
* —	De Guerne, ✻, cons. à la Cour imp. à Douai
*Douai-Sud.	Fiévet, ✻, fabr. de sucre et maire à Masny.
**Marchiennes,	Morelle, cultivateur à Somain.
** —	Théry, notaire à Marchiennes.
**Orchies,	Josson; propriétaire à Douai.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-Préfet, M. Dufour, ✻; *secrétaire*, M. Charrier.

Conseil d'arrondissement.

*Bouchain,	MM. N. .
* —	Bouchez, ancien notaire à Bouchain.
	Cartigny, cultivateur et maire a Escaudain.
*Condé,	Renard, fils, industriel à Fresnes.
*St-Amand r. d.,	Baligand, propriétaire à Mortagne.
* — rive g.,	Barbieux, notaire et adjoint à Saint-Amand.
**Valenciennes-E.,	Bracq, ✻, propr. et maire à Valenciennes.
**Valenciennes-N.,	Quillacq, ✻, maire à Anzin.
** —	Blanquet, ✻, fabricant de sucre et maire à Famars.
**Valenciennes-S.	Bultot, juge au tribunal de Valenciennes.

SERVICES PUBLICS ET DÉPARTEMENTAUX.

CORPS IMPÉRIAL DES PONTS-ET-CHAUSSÉES.

Personnel.

Le service des Ponts-et-Chaussées est divisé en 18 arrond. d'inspection. Le 2e arrondissement comprend le service ordinaire du département du Nord, de la Somme, du Pas-de-Calais et de l'Oise et les services spéciaux de la navigation de la Belgique sur Paris, des ports de Dunkerque, de Gravelines, de Calais et de Boulogne, du Chemin de fer du Nord et de ses embranchements.

Inspecteur général du 2e arrondissement, M. de la Serre.

SERVICE DES ROUTES ET DES IRRIGATIONS ET DES DESSÉCHEMENTS.

MM. Raillard, ✱ ✠, *ingénieur en chef du département*, à Lille; Menche de Loisne, ✱, à Lille; Carlier, ✱, à Dunkerque; Chigot, à Cambrai; Gruson, à Douai; Drouets, à Avesnes; Staincq, à Valenciennes, *ingénieurs ordinaires.*

Conducteurs embrigadés. — *Conducteurs de 1re classe*, MM. Landremont, à Douai; Flament, Langangne, à Lille; Bonneau, à Avesnes; Szmurlo, à Lille; Daigremont, à Dunkerque. — *Conducteurs de 2e classe* : MM. Chantraine, à Orchies; Déregnaucourt, à Hazebrouck; Hacard, à Cambrai; Mary, à Avesnes; Legendre, à Lille; Delhaye, à Cambrai; Annoot, à Cassel. — *Conducteurs de 3e classe* : MM. Petit, à Dunkerque Foucart, à Douai; Wallerand, à Valenciennes; Passage, à Avesnes; Drouets, Prosper, à Avesnes; Heughebart, à Lille; Verlinde, Th., à Dunkerque; Caroulle, *idem.* — *Conducteurs de 4e classe* : MM. Verlinde, Léopold, à Valenciennes; Coupey, à Lille; Macaigne, J., à Cambrai, Hennet, à Douai; Tortrad, à Avesnes; Vallez, à Douai; Falecker, à Avesnes; Groniez, à Dunkerque.

Conducteurs auxiliaires : MM. Camberlin, à Avesnes; Wardavoir, à Lille; Robin, à Lille; Plichard, à Avesnes, Annibert, à Dunkerque; Godin, Fever, à Lille; Roussel, à Valenciennes; Mallet, Brassart, à Cambrai.

Employés secondaires : 1re classe, MM. Carette, Robin, Mallet, à Lille; Denis, à Valenciennes; Cailleau, à Cambrai; Decisy, à Cambrai; Degalier, à Valenciennes; Fiévet, à Lille. — *2e classe*, Lejeune, à Lille; Bouvelle, à Cambrai; Tanchon, à Lille; Caullery, à Avesnes; Lathouwer, à Dunkerque; Martinés, à Avesnes; Lecat, Delsaux, à Lille; Dannay, à Douai; Queulain, à Lille.

SERVICE SPÉCIAL DES VOIES NAVIGABLES DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS.

M. Bertin, ✻, *ingén. en chef*, à Douai; *ingénieurs ordinaires* : MM. Menche de Loisne, ✻, à Lille; Flamant, à Lille; Carlier, ✻, à Dunkerque; Gruson, ✻, à Douai.

Conducteurs embrigadés de 2e classe : MM. Cuvelier, à Dunkerque; Macaigne, à Armentières; Pons, à Douai. — *De 3e classe*: M. Arduin, à Douai : Vanriscotte, à Lille.— *De 4e classe*: MM. Bauthereau, Truck, à Douai; N..., à Lille.

Conducteurs auxiliaires : MM. Vandevelde, à Dunkerque.

Employés secondaires : MM. Secq, à Armentières; Devrez, Pingel, Dropy et Roussel, à Douai; Mouton, Lejonne, à Dunkerque.

CONSTRUCTION DU CANAL DE ROUBAIX.

MM. Bertin, ✻, *ingénieur en chef;* Flamant, *ingénieur ordinaire*, à Lille.

Conducteurs embrigadés de 4e classe: MM. Coyaux et Diruit, à Lille.

Conducteur auxiliaire: M. Vitrant et Déman, à Lille.

Employés secondaires: MM. Mallet et Pezart, à Lille.

SERVICE SPÉCIAL DE LA NAVIGATION DE LA BELGIQUE VERS PARIS.

Direction du service : M. Lermoyer, ✻, *ingénieur en chef*, à St-Quentin; MM. Lardé, *conducteur embrigadé de 1re classe ;* Boutigny, *idem de 2e classe;* Belin, *employé secondaire de 1re classe;* Pingel et Rose, *idem*, *de 2e classe*; Hamelot, *idem*, *de 3e classe*.

Première section du canal de St.-Quentin, entre Cambrai et l'écluse de Lesdins, Escaut et canal de Mons à Condé : M. Chigot, *ingénieur ordinaire*, à Cambrai; MM. Daudré, *conducteur embrigadé de 1re classe* à Riqueval; Hérouard, *idem de 2e classe*, à Cambrai; Hurier, *idem de 2e classe*, à Valenciennes; Véret, *idem de 3e classe*, à Cambrai. — *Employés secondaires de 1re classe :* MM. Cavel, à Condé; Bertheloot et Dubus, à Cambrai. — *De 2e classe:* M. Pétiau, à Valenciennes — *De 3e classe :* M. Davoine, à Cambrai.

Sambre française canalisée et canal de jonction de la Sambre à l'Oise (service du contrôle) : MM. Drouets, *ingénieur ordinaire*, à Avesnes; Peslin, *idem*, à St-Quentin; Malézieux père, *conducteur embrigadé de 1re classe*, à Nauroy (Aisne); Mary, *idem de 2e classe*, à Avesnes; Goursault, *employé secondaire de 1re classe*, à Avesnes.

SERVICE DES PORTS MARITIMES DE COMMERCE.

M. Plocq, ✻, *ingénieur en chef*, à Dunkerque; Guislain, *ingénieur ordinaire*, à Dunkerque; Jacquet, *conducteur faisant fonctions d'ingénieur ordinaire*, à Gravelines; Maréchal, ✻, *conduct. principal*, à Dunkerque; Caroulle, *conducteur embrigadé de 3e classe*, à Gravelines; Gauthier, *idem*, à Dunkerque; Leduc, *idem*, idem; Debacker, Em., *idem*, idem; Bataille, *idem de 4e classe*, idem; Ed., Dieuset, Haeuw, Liébaert, Baelen, *conducteurs auxiliaires*.

Employés secondaires de 1re classe: MM. A. Haeuw, Boudry, Balzen, à Dunkerque.

Employés secondaires de 2e classe : MM. Decreus, Darnet, à Gravelines.

Officiers de port: MM. Petyt, *capitaine de port de 2e classe, chef de service;* Christiaens, *lieutenant de 2e classe*, à Dunkerque; Tresca, *idem*, *maître de port de 2e classe*, idem; Decreus, *idem;* Cantyn, *idem de 3e classe;* Boone, *idem de 4e classe*, à Dunkerque; Merlen, *maître de port de 2e classe*, à Gravelines.

Officiers et équipages des feux flottants de la rade de Dunkerque : MM. Vittevronghel, Meesemacker, Damman, Devries, *capitaines en premier;* Guillesser, Couvreur, Fay, Bruegghe, *capitaines en second;* Marquette, Doncker, Dhont, *maîtres d'équipage*.

NAVIGATION A VAPEUR.

La Commission de surveillance des bateaux à vapeur qui naviguent sur mer, établie à Dunkerque, conformément à l'ordonnance royale du 17 janvier 1846, est composée comme suit :

MM. Plocq, ✻, ingénieur en chef des ports de Dunkerque et de Gravelines, *président;* Carlier, ✻, ingénieur ordinaire de l'arrondissement de Dunkerque; Berteloot, lieutenant de vaisseau, chef des mouvements de la marine impériale, Pauwels, inspecteur du service des eaux de la ville: Fournier (O. ✻), commissaire de l'inscription maritime; Terquem, professeur d'hydrographie; Petyt, capitaine de port; Rouillé, chef des pilotes à terre.

NAVIGATION INTÉRIEURE.

SYNDICAT DE LA MARINE DU NORD A CONDÉ, autorisé par arrêté de M. le Préfet du Nord, du 20 septembre 1861. Il a pour objet de défendre et de soutenir l'industrie des transports par eau dans le nord de la France et en Belgique. — Aux termes des statuts de l'associa-

tion, peuvent faire partie du syndicat, les gérants ou délégues des sociétés d'assurances contre les risques de la navigation, les constructeurs de bateaux, les entrepreneurs de transports par eau, et de traction des bateaux, les compagnies houillères et les principaux industriels intéressés à la prospérité de la navigation intérieure dans le Nord de la France et en Belgique.

BUREAU : MM. Raverdy, *président*; Wattiaux, Myrtil, constructeur de bateaux, à Condé, *secrétaire-trésorier.*

DIRECTION DES TRAVAUX DU SERVICE MUNICIPAL A LILLE.

M. Masquelez, ✱, *ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, directeur du service;* Aimé Parsy, *conducteur embrigadé de 1re classe, inspecteur principal, chef du service des eaux;* Detrois, idem, id., *inspecteur principal, chef du service des bâtiments;* Achille Parsy, *conducteur embrigadé de 2e classe, inspecteur, sous-chef du service des eaux;* Barthelémy, *idem de 3e classe, inspecteur au service de la voirie;* Midard, *conducteur auxiliaire, inspecteur principal, chef du service de la voirie;* Mongy, *idem, idem, inspecteur principal, chef du service des études;* Vitrant, *idem, inspecteur du service des eaux.*

Chemins de fer.

SERVICE DE CONTRÔLE DE L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER DU NORD.

MM. Diday, (O ✱), inspecteur général des mines, *chef du service.*

Ingénieurs ordinaires: MM Daniel, à Paris; chemin de Creil à la frontière vers Erquelinnes;

M. Manuel, à Arras, chemins d'Arras à Douai, d'Arras à Hazebrouck et embranchement de Lens sur Ostricourt, de Lille à Béthune et Bully-Grenay, embranchements houillers.

M. Flamant, à Lille; lignes de Lille à Calais et Dunkerque, de Lille à la frontière par Tourcoing et par Baisieux, de Lille à Douai, de Douai à la frontière, par Valenciennes, de Busigny à Somain; embranchement de Denain à Lourches.

MM. Debray, conducteur embrigadé à Lille; Deniau, conducteur auxiliaire, à Lille.

Ingénieurs des mines: MM. Hanet-Cléry, à Paris; Coince, à Arras; Matrot, Lille. — M. Soyez, garde-mine à Lille.

Inspecteurs de l'exploitation commerciale : MM. le comte Dubois, inspecteur principal, à Vitry-sur-Seine; Marie, inspecteur particulier, à Paris.

SERVICE DE CONTRÔLE DES TRAVAUX DES EMBRANCHEMENTS.

MM. Mahyer, ✱, ingénieur en chef (102, rue de Grenelle-St.-Germain), à Paris; Staincq, ingénieur ordinaire, à Valenciennes, chargé des embranchements de Ferrière-la-Grande, de Bully-Grenay au canal d'Aire à La Bassée, de Denain à Lourches, du chemin de fer de Valenciennes à Achette, et de l'embranchement de Saint-Amand à Valenciennes; Roussel, N... *conducteurs;* — Vainet, ingénieur ordinaire, à Béthune, chargé de la ligne de Lens à Hazebrouck et autres embranchements des

Sociétés houillères à l'ouest de Lens; Rué, conducteur embrigadé à La Bassée; — Gruson, ingénieur ordinaire à Douai, chargé de l'embranchement de Lille à Saint-Amand; Chantraine, conducteur à Orchies; — Drouets, ingénieur ordinaire, à Avesnes, chargé de l'embranchement d'Achette à Hirson; Prosper Drouets, *conducteur;* Lamelin, *employé secondaire*; — Carlier ✻, ingénieur ordinaire, à Dunkerque, chargé du chemin de fer de Dunkerque à Furnes; Daigremont, *conducteur;* — Menche de Loisne, ✻, ingénieur ordinaire à Lille, chargé des chemins de fer de Lille à Béthune, d'Hazebrouck à Poperinghe et d'Ostende à Armentières; Wardavoir, Deregnaucourt et Macaigne, *conducteurs.*

SERVICE DE CONTRÔLE DES LIGNES SPÉCIALES D'ANZIN A SOMAIN ET D'ANICHE A SOMAIN.

MM. De Clerck, ✻, ingénieur en chef des mines à Valenciennes; N..., ingénieur ordinaire des mines, idem; Lafont, garde-mines, idem.

SURVEILLANCE ADMINISTRATIVE

Commissaires de surveillance administrative près tes chemins de fer dans la traversée du département du Nord.

CHEMINS DE FER DU NORD. — MM. Gourdin, ✻, commissaire de 3e classe, à Lille; Bernis, idem de 4e classe, idem; Gagnebin, ✻, de 4e classe, à Valenciennes; Rabany, ✻, idem de 4e classe, à Douai; Marty (O. ✻), idem de 2e classe, à Dunkerque; Gravelle, ✻, idem de 4e classe, à Maubeuge; Bouffe, idem de 3e classe, à Hazebrouck; Stevenin, ✻, idem de 4e classe, à Cambrai.

CHEMIN DE FER D'ANZIN A SOMAIN. M. Médard, commissaire de 3e classe, à Anzin.

CHEMIN DE FER DU NORD.

Fonctionnaires et Agents de la Compagnie.

COMITÉ DE DIRECTION.—MM. le baron Alph. de Rothschild (O. ✻), *président;* Delebecque (C. ✻), *vice-président;* Marc Caillard, ✻; le marquis Dalon, ✻; le baron de Saint-Didier, ✻; Léon Say; Halphen. — *Secrétaire de la Compagnie*, M. Castel (O. ✻).

EXPLOITATION. — MM. J. Petiet (O. ✻), *Ingénieur, chef de l'exploitation;* Félix Mathias, ✻, *Ingénieur, sous-chef de l'exploitation;* Lagarde, ✻, *Inspecteur principal*, à Lille.

MATÉRIEL. — MM. J. Petiet, *Ingénieur, chef du matériel;* Ferdinand Mathias, ✻, *Ingénieur de la traction*, à Fives.

TRAVAUX ET SURVEILLANCE. — MM. Couche (O. ✻), Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, chargé des travaux et de la surveillance; Boucher, ✻, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, chargé de l'entretien et de la surveillance; Pouëll, Ingénieur de la voie d'Amiens aux frontières de Belgique; Morice, id. de Lille au littoral.

TRAVAUX NEUFS — Construction des embranchements de Laon à la frontière et de Valenciennes à Anor. — MM. Couche (O. ✻), Ingénieur en chef; Guillon, ✻, Ingéuieur à Amiens; de la Frémoire, ✻, Ingénieur à St-Quentin.

CHEMIN DE FER DE LILLE A BÉTHUNE ET BULLY-GRENAY

Fonctionnaires de la Compagnie.

CONSEIL DE DIRECTION. — MM. le baron Ruphy, ✻, Président du Conseil d'administration; Alexis Boittelle, Vice-président idem; le vicomte de Grandval (O. ✻). — Secrétaire général de la Compagnie, M. Delcer. — Ingénieur-conseil de la Compagnie, M. Féburier (O. ✻), Inspecteur gén. en retraite des Ponts-et-chaussées.

DESSÉCHEMENTS. — ASSOCIATIONS SYNDICALES.

MOERES. — *Commission administrative.* — MM. Delaroïere, ancien maire de Bergues, *président*; Beck, Bosquillon de Genlis, Thélu, Hovelt Ém. — *Conducteur*, M. Beelkens, aux Moëres; *percepteur*, M. Mahieu, à Dunkerque.

WAETERINGUES. Les terres dites waeteringues sont divisées en quatre sections dont chacune est réglée par une administration particulière.

Première section. — Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes de Dunkerque à Gravelines, par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque Sa superficie est de 9,186 hectares

1re *section.* — *Commission administrative.* — MM. Caron-Couvreur, *président;* Demarle-Catrice, Vandenbavière, Hamerel, Geersen-Picquart. — *Conducteur*, M. H. Vercoustre, à Bourbourg; *percepteur*, M. Demarle fils, à Gravelines; *secrétaire*, M. Mine, à Dunkerque.

Deuxième section. — Elle comprend toutes les terres situées entre le canal de Bourbourg, celui de la Colme et le canal de Bergues à Dunkerque. Sa superficie est de 10,135 hectares.

2e *section.* — *Commission administrative.* — MM. le docteur Hilst, *président;* Belle, Hamerel, Geersen. *Secrétaire*, M. Mahieu; *Conducteur*, M. Vercoustre fils, à Bourbourg; *percepteur*, M. Dufossé, à Bourbourg; *aide-secrétaire*, M. Vercoustre fils.

Troisième section. — Elle comprend toutes les terres basses situées sur la rive droite du canal de la Colme jusqu'au wattergand de Hondergracht. Sa superficie est de 8,468 hectares.

3e *section.* — *Commission administrative.* — MM. Demeerzemaker, ✻, *président;* A. Carlier, ✻, Decroocq, Bellenger, Dantu, ✻. *Conducteur*, M. H. Hagron, à Bergues; *percepteur*, M. Dehaese, à Bergues; *secrétaire*, M. Dehaese.

Quatrième section. — Cette section ne comprend pas le bassin des Moëres, qui en occupe le centre et qui a son administration particulière. Son étendue, tant en France qu'en Belgique, est de 10,727 hectares. La partie française comprend 2,129 hectares.

4e *section.* — *Commission administrative.* — MM. Vandewalle, Louis, *président*; Deblock, Le Bleu (Ezéchiel), Goudaert. — *Conducteur*, M. Smagghe, ✻; *percepteur*, M. Debaeque, à Bergues; *secrétaire*, M. Mine, à Dunkerque.

MARAIS DE LA HAUTE-DEULE. — *Agence administrative.* — MM. Léon Lefort, propriétaire à Bauvin, *directeur;* le comte d'Hespel, propriétaire et maire à Wavrin, *directeur-adjoint;*

Bonte, propriétaire à Haubourdin ; Ange Descamps, propriétaire à Sequedin ; Duverdyn, propriétaire à Haubourdin, *membres;* Schotsmans, propriétaire à Don ; E. d'Hespel, maire d'Haubourdin, *membres suppléants*.

Syndicat d'entretien institué par décret impérial du 17 *février* 1866.

MM. Lefort, propriétaire à Bauvin, *directeur;* le comte d'Hespel, maire de Wavrin ; Ang Descamps, propriétaire à Lille ; Auguste Lenglart, idem, à Lomme ; Delannoy, maire d'Annœullin, *syndics* ; E. d'Hespel, maire d'Haubourdin ; Legrain, maire de Provin ; N., *syndics suppléants*.

Commission spéciale instituée par décret impérial du 27 *décembre* 1858, *en vertu du titre X de la loi du* 16 *septembre* 1807.

MM. Mourmant, ✵, adjoint au maire de Lille ; Baratte, maire de Templeuve ; Frémont (O. ✵), lieutenant-colonel du génie en retraite ; Delanghe, maire d'Englos ; Telliez, conseiller d'arrondissement ; Beaucarne-Leroux, ✵, maire de Croix.

PRÉS DUHEM. — *Syndicat d'entretien.* — Autorisé par décret du 9 avril 1856, constitué par arrêté préfectoral du 23 août 1856. — MM. Castrique, ancien notaire, *directeur;* Rogeau-Planque, *directeur-adjoint ;* Ramery-Loire, *syndic ;* Ch. Deleplanque et P. Lelong, *syndics suppléants*.

VALLÉE DE LA SCARPE. — Cette association est administrée par une commission syndicale unique composée de sept membres et nommée par une assemblée composée des trente propriétaires les plus imposés au rôle de desséchement. — *Commission administrative.* M. le baron de Bouteville, *président-directeur;* Dumont, à Douai ; André, à Nivelle ; Lambrecht, député, à Montigny ; Caudrelier, à Pecquencourt ; Lenclud, à Hasnon, Baligand, à Mortagne. — *Percepteurs.* Le service est confié à MM. les percepteurs des contributions directes des communes de la vallée ; *receveur-payeur,* M. Carton, percepteur à Somain ; *conducteur,* M. Lefèvre, à Douai.

VALLÉE DE LA HAYNE ET DE L'ESCAUT. — *Commission administrative.* — MM. Renard, ✵, à Fresnes, *président ;* Pureur, brasseur, à Condé ; Gilmant, à Thivencelles ; Defernez, à Hergnies ; Pisson, à Vicq. — *Conducteur,* M. Brunelat ; *percepteur,* M. Mayeur ; *secrétaire*, M. Guiot, A.

MARAIS DE L'ÉPAIX ET DE BRUAY. — *Commission administrative.*— MM. Merlin de Beaugrenier, *président ;* Hautcœur, cultivateur, à Bruay ; Dubois-Jenart, idem, à Anzin ; Ruffin, propriétaire, idem ; Miroux, à Bruay. — *Percepteur,* M. Cauvez, à Bruay.

PRAIRIES DE CHATEAU-L'ABBAYE ET DE MORTAGNE. — La Société est administrée par une commission composée de cinq membres élus par les treize plus forts propriétaires de l'association.—*Commission administrative.* — MM. Pringal, à Château-l'Abbaye, *président :* Fouret, Désiré ; Depret, J.-B. ; Fouret, Jean-Baptiste, père ; Baligand, Auguste. — *Percepteur,* M. Lemaire, à Saint-Amand.

PRAIRIES DE FLINES-LEZ-MORTAGNE. — Le syndicat est composé de

cinq membres élus par les intéressés. — *Syndicat*, MM. Baligand, *directeur;* Deveaux, Louis, à Flines-lez-Mortagne; Defernez aîné, à Flines; Dufrénoy, idem; Poutre, Louis, *syndics;* Lemer, à Bruille; Hornez, à Maulde; Roseau, à Lecelles, *syndics-suppléants.*

Commission spéciale instituée par décret du 9 *octobre* 1854. — MM. Baligand, maire de Mortagne, *président;* Desprez, maire de Château-l'Abbaye, *secrétaire;* André, adjoint au maire de Bruille; Decobecq, cultivateur; Courouble, idem; Donnez, idem; Loiseau, notaire à Mortagne.

MARAIS DE BOURLAIN ET DE TRITH-SAINT-LEGER. — Ce desséchement a été institué par arrêté de M. le Préfet, du 3 février 1864. — *Syndicat*, MM. Duforest, *directeur;* Deslinsel, Cuvelier, Thellier de Poncheville, Douchy (Jules), Danniau, *syndics;* Allard-Girard, Peniaux, Bury aîné, *syndics suppléants;* M. Chol, *receveur.*

VALLÉE DE LA HAUTE-SAMBRE. — Deux syndicats sont établis, l'un pour les territoires situés sur la rive droite de la Sambre, l'autre pour les terrains situés sur la rive gauche. Ils sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres élus par l'assemblée des vingt propriétaires du syndicat les plus imposés. — *Commission administrative du syndicat de la rive droite.* MM. Boulenger, *président;* le baron F. de l'Épine, Manesse, Cauderlier, Mary, Bachy Evrard, Noquet, *syndics titulaires;* Azambre, *syndic adjoint.* — *Conducteur*, M. Mary (Hector).

Commission administrative du syndicat de la rive gauche. MM. Deulin, Gouttière; Boutteaux, Sury, *membres.*

VALLÉE DE LA BASSE-SAMBRE. — Deux syndicats sont établis : l'un siégeant à Berlaimont pour les terrains situés jusqu'à l'aval de l'écluse d'Hautmont, dans les communes de Sassegnies, Laval, Berlaimont, Aulnoye, Aimeries, Pont-sur-Sambre, Bachant, Boussières, Saint-Remy-Mal-Bâti et Hautmont; l'autre dont le siége est à Maubeuge, pour les terrains existants de l'aval de l'église d'Hautmont jusqu'à la frontière, dans les communes de Louvroil, Neuf-Mesnil, Maubeuge, Rousies, Assevant, Boussois, Rocq, Marpent et Jeumont. Ces syndicats sont administrés chacun par une commission composée de trois membres et de cinq suppléants élus par les propriétaires.

Syndicat de Berlaimont. MM. N..., *directeur;* Mercier, propriétaire à Berlaimont, *directeur-adjoint;* Lucq, maire à Pont-sur-Sambre; Toussaint, propriétaire à Douai; Witrant, propriétaire à Leval, *syndics;* Grand (Pierre), propriétaire à Pont sur-Sambre; N..., N..., *syndics-suppléants.*

Syndicat de Maubeuge. MM. Horrie H., ancien juge-de-paix, *directeur;* Deharveng-Colson, *directeur-adjoint;* Walrand, notaire; Labbé, propriétaire à Maubeuge; N..., *syndics;* Poulet, de Jeumont; Huvenoit, de Rousies; Fissiau, d'Assevent, *syndics-suppléants.*

VALLÉE DE LA NAVILLE. — Un décret impérial du 6 mai 1854 a concédé à une réunion de propriétaires le desséchement des terres marécageuses situées dans la vallée de la Naville, entre Denain et Bouchain.

L'association est régie par un syndicat d'entretien institué le 16 août 1859 et composé comme suit :

MM. Mathieu, maire de Lourches, *directeur;* le maire de

Neuville-sur-l'Escaut ; Coquelle , maire de Mastaing; Risbourg, maire de Rœulx, Gidoin, à Anzin, *syndics;* Crépin-Delinsel, maire, à Denain; C. Fauville, cultivateur à Neuville, *syndics-suppléants. Receveur,* M. Minne, percepteur à Bouchain.

VALLÉE DE LA VERGNE. — *Agence administrative.* MM. Défernez, *directeur;* Capillon, *directeur-adjoint;* Lemer-Dupriez, *syndic;* Haubourdin, *syndic-suppléant.*

Commission spéciale instituée par décret du 6 *juin* 1857. MM. Bonnier, iuge-de-paix à Condé; Vitrant, agent voyer principal à Valenciennes; Prud'homme, géomètre à Vieux-Condé; Défernez (J.-B.), cultivateur à Hergnies; Décourt-Fournier, adjoint à Vieux-Condé; Milescamps (F.), propriétaire à Hergnies; Devaux (Louis), propriétaire à Flines-lez-Mortagne ; *receveur,* M. le percepteur de Condé.

COURS D'EAU NON NAVIGABLES NI FLOTTABLES.

SOLRE ET CANAL DE BOURGOGNE. — Par arrêté du 19 février 1855, un syndicat a été organisé pour l'entretien et le curage de ces cours d'eau. Sont membres du syndicat :

MM. Bever, *directeur;* le Maire de Solre; Sohier, Preux, Cowez, *membres*

MINES.

Ingénieur en chef chargé du service des mines dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, M. De Clercq, ✻, ingénieur en chef, à Valenciennes.—*Ingénieurs ordinaires des mines,* MM. Matrot, à Lille; N...., à Valenciennes. — *Gardes-mines,* MM. Lafont, à Valenciennes; Soyez, à Lille.

AGENTS-VOYERS

Chargés du service des chemins vicinaux d'intérêt commun et ordinaires.

Agent-voyer en chef du département, M. Romain, ✻, à Lille. — — *Agents-voyers en chef honoraires,* MM. Marquette et Dubois.

MM. Ségard, agent-voyer de 2e classe attaché au bureau de M. l'agent-voyer en chef; Bodvin, agent-voyer de 5e classe, idem ; Flour, idem ; Pollet, commis.

Arrondissement de Lille. MM. Soudant, agent-voyer principal; Delarre, agent-voyer de 1re classe, à Lille; Bar, agent-voyer de 1re classe, à Haubourdin; Cadet de Beaupré, idem de 2e classe, à Lille; Collart, idem de 4e classe, à Tourcoing; Dubois, idem de 5e classe, à Seclin; Deschodt, idem, idem, à La Bassée; Maranjon, idem, idem, à Cysoing; Petit, idem, à Lille.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Ternant, agent-voyer principal à Dunkerque; Neckebaert, agent-voyer ordinaire de 4e classe, à Dunkerque; Decludt, idem de 5e classe, à Bourbourg; Wantiez, idem, à Wormhoudt; Lemort, idem, à Bergues.

Arrondissement d'Hazebrouck. MM. Boneorps, agent-voyer principal, à Hazebrouck; Meurant, agent-voyer ordinaire de 1e classe, à Bailleul; Masse, idem de 3e classe, à Cassel; Decopman, idem de 4e classe, à Hazebrouck; Quarré, idem de 5e classe, à Merville; Varlet, idem, à Steenvoorde.

Arrondissement de Cambrai. MM. Bruyelle, agent-voyer principal, à Cambrai ; Delhaye, agent-voyer ordinaire de 1e classe, au Câteau ; Vasseur, idem de 2e classe, à Solesmes ; Carbonel, idem de 3e classe, à Cambrai ; Rolez, idem de 4e classe, à Cambrai ; Langelé, idem de 5e classe, à Carnières ; Bayart, idem de 5e classe, à Clary.

Arrondissement d'Avesnes. MM. Dagalier, agent-voyer principal à Avesnes ; Delasalle, agent-voyer ordinaire de 1re. classe, au Quesnoy ; Ringuet, idem de 1re classe, à Avesnes ; Jeanjean, idem de 4e classe, à Landrecies ; Ancieaux, idem, idem, à Maubeuge ; Guilmain, idem, idem, à Solre-le-Château ; Siron, idem, idem, à Trélon ; Devred, idem de 5e classe, à Bavai ; Garbe, idem, à Berlaimont.

Arrondissement de Douai. MM. Baelde, agent-voyer principal, à Douai; Lefèvre-Mallet, agent-voyer ordinaire de 1re classe, à Douai; Degravier, idem de 2e classe, à Marchiennes; Bodvin, idem de 4e classe, à Douai; Pilate, idem de 5e classe, à Arleux.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Vitrant, agent-voyer principal, à Valenciennes ; Fruleux, idem de 1re classe, à Saint-Amand ; Jougleux, idem de 3e classe, à Valenciennes ; Fruleux (César), idem de 5e classe, à Condé ; Delion, idem, à Denain ; Fouquez, idem, à Bouchain.

Commission départementale des bâtiments civils.

Par arrêté du 6 janvier 1853, M. le Préfet a organisé la Commission départementale des bâtiments civils. Cette Commission est chargée de l'examen des projets de travaux présentés dans l'intérêt du département, des communes ou des établissements publics, ainsi que des plans dressés pour l'alignement des rues des villes. Elle donne son avis sur la convenance des travaux au point de vue de la destination des édifices à construire ou à approprier, sur la composition des projets sous le double rapport de l'art et du goût et en ce qui concerne la solidité des constructions, le choix des matériaux, la bonne et exacte rédaction des devis et détails. Elle donne également son avis sur les plans d'alignement renvoyés à son examen.

Membres de la Commission. MM. le Préfet, *président ;* de Melun, membre du conseil municipal, *vice-présideut ;* Marteau, architecte du département, *secrétaire ;* Kuhlmann (C. ✻), membre du Conseil général ; Leconte, ✻, doyen-curé de Saint-Maurice, à Lille; Menche de Loisne, ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Lille ; Marquette, agent-voyer en chef honoraire, à Lille ; Benvignat, architecte à Lille ; Dewarlez, architecte à Roubaix ; Leroy, architecte à Lille ; Vandenberghe, idem idem ; Mourcou, idem idem ; Bernot, directeur de l'école professionnelle, à Lille ; Devaux, ✻, chef de la division des travaux publics de la préfecture ; Masquelez, ✻, ingénieur en chef, directeur des travaux municipaux, à Lille ; J.-B. Leroy, architecte.

ARCHITECTES DÉPARTEMENTAUX D'ARRONDISSEMENT.

Arrondissement de Lille, M. Marteau ; — *de Dunkerque*, M. Develle ; — *d'Hazebrouck*, M. Chappe ; — *de Cambrai*, M. De Baralle père ; — *d'Avesnes*, M. Fiévet ; — *de Douai*, M. Dubrulle ; — *de Valenciennes*, M. Delegrange.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

Des lignes télégraphiques électriques relient à Paris tous les chefs-lieux de département et d'arrondissement et un grand nombre d'autres villes importantes.

Le siége de l'Administration des lignes télégraphiques est à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 103, où toutes les lignes aboutissent.

L'inspection de Lille comprend tous les bureaux et toutes les lignes situés dans le département du Nord.

Directeur général de l'administration, M. de Vougy (G. O. ✻), rue de Grenelle-Saint-Germain, 103, à Paris. — *Inspecteur du département du Nord*, M. Devémy, ✻, rue de Béthune, 51. — *Directeur des transmissions, à Lille*, M. Spitz, rue de l'Hôpital-Militaire, 41. — *Commis principaux*, MM. Berty et Jeanjean. — *Employé chef du service au bureau de la gare*, M. Hocquet.

BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Il existe à Lille deux bureaux :

1° Rue de l'Hôpital-Militaire, 41, (bureau central) ;

2° Rue de Tournai, 21, (succursale).

STATIONS DU DÉPARTEMENT : *Dunkerque*, M. Tracol, *chef de station ; Gravelines*, Mlle Bérenger, *employée auxiliaire chargée du service ; Roubaix*, M. Crépin, *chef de station ; Tourcoing*, M. Canuel, *idem ; Hazebrouck*, M. Peltier, *employé chargé du service ; Douai*, M. Berthelot, *chef de station ; Cambrai*, M. Legon, *idem ; Valenciennes*, M. Degond, *idem ; Maubeuge*, M. Boudon, *idem ; Avesnes*, M. Gruson, *employé chargé du service ; Fourmies*, M. Capron, *idem*.

BUREAUX MUNICIPAUX.

Aniche, Anzin, Armentières, Ascq, Bailleul, Bavai, Bourbourg, Carnières, Cassel, Condé, Denain, Don, Estaires, Etrœungt, Fives, Halluin, Lannoy, Le Cateau, Linselles, Loos, Haubourdin, Marchiennes, Marcoing, Masnières, Merville, Noyelles-sur-Escaut, Saint-Amand-les-Eaux, Seclin, Solesmes, Solre-le-Château, Stéene, Steenvoorde, Trélon, Wignehies.

BUREAUX SÉMAPHORIQUES.

Dunkerque (Sém.), Gravelines (Sém.), et Uxem (Sém.-Zuydcoote).

GARES DE CHEMINS DE FER OUVERTES A LA TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.

Bergues, Bouchain, Busigny, Caudry, Don, Somain, Hautmont, Iwuy, Jeumont, Landrecies, Lourches.

Les bureaux de Lille sont ouverts tous les jours sans exception, depuis sept heures du matin, en été, et depuis huit heures en hiver, jusqu'à neuf heures du soir. Le bureau central ne ferme qu'à minuit

Il est permis à toutes personnes de correspondre au moyen du télégraphe, par l'entremise des fonctionnaires de l'Administration des lignes télégraphiques ou des agents délégués par elle.

L'Administration peut toujours exiger que l'expéditeur d'une dépêche établisse son identité.

La transmission de la correspondance télégraphique privée est toujours subordonnée aux besoins du service de l'Etat; les dépêches officielles ont donc la priorité sur celles des particuliers.

Les dépêches doivent être écrites lisiblement et signées par l'expéditeur. Tout interligne, renvoi, rature ou surcharge doit être approuvé par lui ou par son représentant.

L'adresse doit être rédigée de manière à ne laisser aucun doute; il est donc important qu'elle comprenne le nom et le numéro de la rue ou d'autres indications de nature à assurer la remise.

L'emploi des chiffres ou des lettres secrètes est autorisé dans la correspondance privée; mais les dépêches de cette nature sont soumises à la formalité de la recommandation. Sera considérée comme dépêche secrète et soumise à la double taxe, toute dépêche qui ne sera pas composée en langage ordinaire et intelligible.

COMPTE DES MOTS. — Tout ce que l'expéditeur a inscrit sur la minute pour être transmis entre dans le compte des mots. Toutefois, le nom du bureau de départ, la date, l'heure et la minute du dépôt, sont transmis d'office et inscrits sur la copie remise au destinataire.

Ces indications ne sont pas taxées, à moins que l'expéditeur ne les fasse figurer dans le corps de la dépêche.

Dans les dépêches intérieures, les mots composés formant à ce titre, un article séparé du dictionnaire de l'Académie, comme aujourd'hui, après-demain, contre-ordre, ne sont comptés que pour un mot.

Les noms de rue, de commune, de département et l'indication du numéro des habitations, quel que soit d'ailleurs le nombre de termes qui les exprime, ne sont comptés que pour un mot dans le corps de la dépêche comme dans l'adresse. Les noms géographiques, les noms de familles formés de plusieurs mots sont comptés pour le nombre de mots employés à les exprimer.

Les nombres écrits en chiffres sont comptés pour autant de mots qu'ils contiennent de fois cinq chiffres, plus un mot pour l'excédant. Il en est de même pour les lettres groupées qui forment une marque de colis ou quelque indication de commerce. Le point, la virgule et la barre de division sont comptés pour un chiffre ou une lettre lorsqu'ils entrent dans la formation d'un nombre ou d'une marque de commerce.

Le souligné est compté pour un mot.

L'expéditeur d'une dépêche intérieure à envoyer par la poste peut

la faire expédier avec ou sans chargement. Les mots *poste* ou *chargement* sont reproduits dans le texte taxé. Dans le premier cas, il n'est rien perçu, et le télégramme est jeté à la boîte avec affranchissement simple ; dans le deuxième cas, il est perçu une taxe fixe de 20 centimes. Pour l'exprès, on perçoit 50 centimes par kilomètre.

DÉPÊCHES RECOMMANDÉES. — Lorsqu'une dépêche est recommandée, le bureau de destination transmet par la voie télégraphique, à l'expéditeur même la reproduction intégrale de la copie envoyée au destinataire, suivie de la double indication de l'heure précise de la remise et de la personne entre les mains de laquelle cette remise a eu lieu. Si la remise n'a pu être effectuée, ce double avis est remplacé par l'indication des circonstances qui s'y sont opposées ; et par les renseignements nécessaires pour que l'expéditeur puisse faire suivre sa dépêche s'il y a lieu.

La taxe de recommandation est égale à celle de la dépêche.

La recommandation est obligatoire pour les dépêches composées en chiffres ou en lettres secrètes.

Dans le service international, la recommandation est accompagnée de privilèges exclusifs. L'expéditeur d'une dépêche recommandée reçoit une dépêche de retour indiquant l'heure de la remise au destinataire ou les motifs qui ont empêché la remise ; il peut affranchir les frais de transport de la dépêche au-delà du bureau d'arrivée.

Dans la correspondance intérieure et internationale l'expéditeur peut demander l'accusé de réception de sa dépêche. La taxe en est fixée au prix d'une dépêche simple.

DÉPÊCHES A FAIRE SUIVRE. — Le public et l'administration sont autorisés à faire suivre les dépêches.

Lorsqu'une dépêche porte la mention : *faire suivre*, sans autre indication, le bureau de destination, après l'avoir présentée à l'adresse indiquée, la réexpédie immédiatement s'il y a lieu à la nouvelle adresse désignée au domicile du destinataire. Cette réexpédition ne peut se faire que dans les limites de l'Etat auquel le bureau d'arrivée appartient. Si aucune indication n'est fournie à l'adresse indiquée, la dépêche est gardée en dépôt.

Si la mention *faire suivre* est accompagnée d'adresses successives, la dépêche est successivement transmise à chacune des destinations indiquées jusqu'à la dernière s'il y a lieu.

L'expéditeur acquitte la taxe de la dépêche jusqu'au premier bureau, mais toutes les taxes auxquelles ont donné lieu les réexpéditions sont recouvrées sur le destinataire.

Quand une dépêche a plusieurs destinataires, il est perçu 50 cent. par chaque destinataire en sus du premier.

PORT AU-DELA DES LIGNES. — Les dépêches adressées à domicile ou

poste restante hors de la localité desservie par le bureau télégraphique sont, suivant la demande de l'expéditeur, envoyées immédiatement a leur destination par la poste ou par un moyen plus rapide si l'administration du bureau destinataire en dispose.

Les dispositions pénales relatives au transport des lettres en contravention ne sont pas applicables à ceux qui transportent les télégrammes que *les expéditeurs envoient aux bureaux télégraphiques*, et les télégrammes que ces bureaux font remettre aux destinataires.

Les dépêches internationales à envoyer par la poste au-delà du bureau d'arrivée, sont envoyées comme lettres chargées Les frais d'exprès auxquels ont donné lieu les dépêches non recommandées sont recouvrés sur le destinataire, aucune taxe complémentaire n'étant perçue par le bureau d'origine.

RECTIFICATIONS. — Le destinataire d'une dépêche ordinaire ou recommandée peut demander la rectification des passages qui lui paraissent douteux et il acquitte alors: 1° le prix d'une dépêche simple pour la demande; 2° le prix d'une dépêche calculé suivant la longueur du passage à répéter. Ces taxes sont remboursées si la répétition montre que le service télégraphique avait dénaturé le sens de la dépêche; dans ce cas, le bureau d'arrivée opère le remboursement d'office.

Lorsque l'expéditeur désire que la remise n'ait lieu qu'entre les mains du destinataire, il doit le mentionner dans l'adresse.

RÉPONSES PAYÉES. — La personne qui se présente pour expédier une réponse payée doit exhiber la copie authentique de la dépêche qui en fait mention. Toute réponse présentée après le délai de huit jours est considérée et traitée comme une nouvelle dépêche.

COPIES PAYÉES. — Les expéditeurs ou destinataires d'une dépêche peuvent seuls en demander copie; ils paient en ce cas un droit de 50 cent. pour lequel il est délivré une quittance à souche.

REMBOURSEMENTS. — La taxe de toute dépêche dont la transmission n'a pu être effectuée est remboursée à l'expéditeur. Dans le service international et dans le service intérieur les remboursements de taxe pour cause d'erreur ou de retards peuvent être effectués pour toute espèce de dépêches. La demande doit en être faite à l'Administration dans le délai de trois mois.

Les remboursements se rapportant à des réponses payées d'avance ou à des accusés de réception qui n'auraient pas été transmis dans un délai de dix jours, ainsi que ceux relatifs à des excédants d'arrhes, peuvent être effectués d'office.

DÉPÊCHES MARITIMES. — Depuis le 15 novembre 1866 des dépêches privées peuvent être échangées entre les navires en mer et les postes électro-sémaphoriques ou électriques de la France ou de l'Algérie.

La taxe d'une dépêche à destination de navires en mer est payée par l'expéditeur au départ.

La taxe due pour une dépêche provenant d'un navire en mer est acquittée par le destinataire contre la remise de la dépêche. En cas de refus l'Administration a son recours contre l'expéditeur.

Est réduite à 20 cent. par kilomètre la taxe à percevoir du public pour les frais d'exprès afférents aux dépêches reçues de navires en mer, et qui sont envoyées directement à destination par les sémaphores sans emprunter la voie télégraphique.

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850.)

Le chef d'un bureau télégraphique peut, dans l'intérêt de l'ordre public et des bonnes mœurs, refuser de transmettre les dépêches.

L'Administration des lignes télégraphiques est autorisée à faire vendre, au prix de 25 cent., 50 cent., 1 fr. et 2 fr., des timbres spéciaux dont l'apposition sur une dépêche en opèrera l'affranchissement. (Loi du 13 juin 1866). Ces timbres sont vendus au guichet des bureaux télégraphiques.

Quand une dépêche sera revêtue d'un timbre insuffisant, le destinataire devra acquitter : 1° l'excédant de taxe dû au trésor ; 2° une surtaxe fixe de 50 centimes.

En cas de refus, la dépêche est mise au rebut. La loi du 16 octobre 1849 est applicable à l'usage, à la vente ou à la tentative de vente des timbres-dépêches dans les cas prévus et punis par ladite loi.

Des règlements d'administration publique détermineront ce qui est relatif à la fabrication, à la vente et à l'emploi des timbres-dépêches.

Le prix des dépêches télégraphiques transmises au moyen des appareils autographiques est fixé à 20 cent. par chaque centimètre carré.

La surface destinée à recevoir la dépêche doit avoir au moins trente centimètres carrés.

Le prix des papiers spéciaux propres aux transmissions autographiques est fixé à 10 cent. la feuille quelle, qu'en soit la dimension.

TARIFS.

DÉPÊCHE SIMPLE DE UN A VINGT MOTS,

Adresse et signature comprises :

Entre deux bureaux du même département, 50 c.
Pour le reste de l'empire, 1 fr.
Pour l'Algérie ou la Tunisie, 6 fr.

Les dépêches à destination d'un bureau de gare sont passibles d'une surtaxe minima de 50 centimes pour port à domicile.

ETRANGER.

Pays	Taxe
Grand duché de Bade Bavière Belgique Luxembourg (grand duché de) Prusse occidentale Suisse Wurtemberg et Hohenzollern	3 fr. »
Espagne Italie Pays-Bas Prusse orientale	4 »
Etats-Romains Portugal	5 »
Autriche Hanovre Mecklembourg - Shwérin (grand duché de) Saxe (royaume de)	6 fr. »
Danemark	6 50
Suède	8 »
Grèce Turquie d'Europe	10 »
Norwège Russie d'Europe	8 50 10 50
Russie (région du Caucase)	13 50
Russie d'Asie (1re région)	18 50
Id. (2e région)	26 50
Amérique	Taxes diverses.

Moitié en sus des taxes ci-dessus pour chaque dizaine de mots, ou fraction de dizaine, au-dessus de vingt.

Il y a pour l'Amérique des tarifs spéciaux. Le prix d'une dépêche de Lille à New-York, pour 10 mots, est de 34 fr. 50 cent.

SERVICES DE SANTÉ.

Épidémies.

Des médecins nommés par le Ministre sont chargés du traitement des indigents, en cas de maladies épidémiques; ce sont:

MM. Lemaire, à Dunkerque; Prévost, à Hazebrouck; Brigandat, ✻, à Lille; Chantreuil, à Cambrai; Contesse, à Etrœungt; Bagneris fils, à Douai; Manouvriez, ✻, à Valenciennes.

Conseils d'hygiène publique et de salubrité.

Les conseils d'hygiène du département ont été organisés par un arrêté du préfet du 13 juin 1849, conformément aux dispositions de l'arrêté du Président du Conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, en date du 18 décembre 1848. Ces comités remplacent les conseils de salubrité précédemment établis.

CONSEIL CENTRAL D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ DU DÉPARTEMENT

MM. le préfet, *président;* Pommeret, ✻, médecin-vétérinaire; *vice-président;* Pilat, doct. en médecine, *secrétaire;* ; Kuhlmann (C. ✻), chimiste; Frémont (O. ✻), colonel du génie en retraite; G. Delezenne, pharmacien; Cazeneuve, (O. ✻), directeur de l'école de médecine; Joire, docteur en médecine; Meurein, pharmacien; Garreau, ✻, docteur en médecine; Violette, (O. ✻), directeur de la raffinerie impériale de salpêtre; Chrestien docteur en médecine; l'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées; Raillard, ✻, Guiraudet, ✻, doyen de la faculté des sciences; Matrot, ingénieur des mines, Crépelle, vétérinaire et industriel à La Madeleine.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président;* Menneboo, ✻, docteur en mécine, *vice-président;* Faucon, idem, *secrétaire;* Duriau, idem; Lemaire, idem; Zandyck, idem; Leroy, ancien pharmacien; Dessurne, ancien élève de l'École polytechnique; Develle, architecte; Thélu fils, pharmacien; Plocq, ✻, ingénieur du port; Thurin, docteur en médecine; Coolen, médecin-vétérinaire.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président;* Thibaut, docteur en médecine, adjoint à Hazebrouck, *vice-président;* Debaecker, pharmacien, idem; Prévost fils, doct. en médecine, à Hazebrouck; Deblock, idem, idem; Kien (O. A.), maire d'Hazebrouck, Lhotté, maire de Bailleul, Vandamme, pharmacien, à Bailleul; Baelde, vétérinaire, à Cassel; Deschodt, membre du Conseil général, à Hazebrouck;

Decool, docteur en médecine, idem; Binaut, docteur en médecine, à Merville; Claudorez, président de la Société d'Agriculture d'Hazebrouck.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président;* Hardy, docteur en médecine, à Cambrai; Chantreuil, médecin des épidémies; de Baralle, architecte; Brunelle, docteur en médecine; Boileux, pharmacien; Poreaux, idem; Brabant, maire de Cambrai; Monier, ingénieur civil; Lallier, négociant; Obled, vétérinaire; Chigot, ingénieur des ponts-et-chaussées; Christian, ingénieur civil.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président;* Eliet, docteur en médecine, à Avesnes, *vice-président;* Caverne, pharmacien, *secrétaire;* Triffet, docteur en médecine, à Avesnes; Desmazure, idem, à Dourlers: Mariscal, pharmacien, à Avesnes; Lemoyne, pharmacien, à Avesnes; Bachy, idem, à Maroilles, Delflache, vétérinaire, à Avesnes; Herbecq, officier de santé, à Avesnes; Fiévet, architecte, à Avesnes; Lubin, docteur en médecine, à Avesnes; De Colnet, conseiller général, à Dompierre.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président;* Lequien, ✻, docteur en médecine, *vice-président;* Duhem, idem; Bagnéris fils, ✻, docteur en médecine; Vasse aîné, ancien professeur de sciences, au lycée; Méry, ✻, ancien sous-préfet et propriétaire; Léonardi, docteur en médecine; Delplanque, vétérinaire, Faucheux, docteur en médecine; Thurin, propriétaire; Evrard, chimiste; Lemaire, propriétaire; Frey, pharmacien; Gruson, ingénieur des ponts-et-chaussées.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président;* Marbotin, ✻, *vice-président;* Pesier, chimiste, *secrétaire;* Huart, vétérinaire; Manouvriez, ✻, docteur en médecine; Boca, fabricant d'huile; Boudousquié, (O ✻), ex-ingénieur en chef des mines; Dutouquet, architecte; Dutemple, fabricant de sucre; Bracq, ✻, maire de Valenciennes; Lejeal, docteur en médecine, idem; Cocheteux; idem; Margerin, docteur en médecine; Pitat, pharmacien.

Commissions cantonales d'hygiène publique.

Un arrêté de M. le Préfet, du 25 novembre 1850, porte que les comités cantonaux de salubrité institués par l'arrêté préfectoral du 23 décembre 1848 formeront à l'avenir les commissions cantonales d'hygiène publique.

Inspection de la Salubrité.

Par arrêté du 6 juin 1859, M. le Préfet a établi un service spécial d'inspection de la salubrité publique dans le département. Ce service, créé comme moyen de conseil, de surveillance et de contrôle, a pour principal but d'assurer l'exécution des conditions imposées aux propriétaires des établissements industriels classés comme dangereux, incommodes ou insalubres, et soumis à l'autorisation de l'administration ; de veiller au maintien des dispositions prises pour l'accomplissement de ces conditions et, surtout d'éclairer les industriels sur la marche qu'ils ont à suivre pour l'exécution des mesures qui leur sont prescrites.

Inspecteur de la salubrité. M. Meurein, chimiste, membre du conseil central d'hygiène du département, à Lille.

Police de la pharmacie.

Un décret impérial du 23 mars 1859 a réglé le mode à suivre à l'avenir pour l'inspection des officines des pharmaciens et des magasins des droguistes et épiciers, en exécution de la loi du 21 germinal an XI.

Les membres ci-après désignés des conseils d'hygiène et de salubrité, sont chargés de ce service.

Arrondissement de Lille. MM. Joire, ✱, docteur en médecine ; Garreau, ✱, docteur en médecine, professeur de pharmacie et de toxicologie à la même école ; Meurein, pharmacien à Lille.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Faucon, docteur en médecine, à Dunkerque ; Leroy, pharmacien, idem ; Thélu, idem, idem.

Arrondissement d'Hazebrouck MM. Prévost, Emile, docteur en médecine, à Hazebrouck ; Debaecker, Louis, pharmacien, idem ; Vandamme, idem, à Bailleul.

Arrondissement de Cambrai. MM. Brunelle, docteur en médecine à Cambrai ; Boileux, pharmacien, idem ; Senez, idem, idem.

Arrondissement d'Avesnes. MM. Lubin, docteur en médecine à Avesnes ; Caverne, pharmacien à Avesnes ; Lemoine, idem, idem.

Arrondissement de Douai. MM. Lequien, ✱, docteur en médecine à Douai ; Vasse, chimiste, idem ; Lemaire, ancien pharmacien, idem.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Marbotin, ✱, docteur en médecine à Valenciennes ; Manouvriez, ✱, idem, idem ; Pesier, chimiste, idem.

Police sanitaire des ports.

Un décret du 24 décembre 1850 a réglé sur de nouvelles bases les dispositions relatives à la police sanitaire des ports. Par suite de ce décret, les deux commissions qui existaient à Dunkerque et à Gravelines ont été supprimées, et il a été créé une commission unique composée comme suit :

COMMISSION SANITAIRE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Dunkerque, *vice-président;* le commandant de la place; le directeur des douanes: le commissaire chargé du service maritime; Beck, membre du Conseil municipal; Meneboo, ✻, membre du Conseil d'hygiène; Lemaire, idem; Duval, capitaine des douanes; Choquet, membre de la Chambre de commerce, *secrétaire.*

Agents sanitaires institués en vertu du décret du 24 décembre 1850: MM. Duval, capitaine des douanes, *agent principal*, à Dunkerque; Dardenne, lieutenant des douanes, *agent ordinaire*, idem; Poucholle, idem, *idem;* Reveillon, idem, *idem;* Romby, idem, *agent ordinaire*, à Gravelines.

Vaccine.

COMITÉ CENTRAL DU DÉPARTEMENT.

MM. le Préfet, *président;* Cleenewerck de Crayencour, ✻, vice-président du Conseil de Préfecture, *vice-président;* le maire de Lille; le vice-président de la Commission administrative des hospices de Lille; Ollier, pasteur protestant; Ed. Defontaine, ✻ ✠, conseiller général; le vice-président du bureau de bienfaisance, Joire, docteur en médecine; Pucelle, ✻, docteur en médecine; Cazeneuve (O. ✻), idem; Chrestien, idem; Rey, idem, *secrétaire* et conservateur du dépôt de vaccin.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président;* Beck, membre du Conseil d'arrondissement; le maire de Dunkerque; le vice-président du bureau de bienfaisance de Dunkerque; Meneboo, ✻, docteur en médecine, à Dunkerque; Lemaire, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président;* Lespagnol, membre du Conseil d'arrondissement; le maire d'Hazebrouck; le vice-président du bureau de bienfaisance d'Hazebrouck; Salomé, doyen-curé d'Ha-

zebrouck; Decool, docteur en médecine à Hazebrouck; Prévost fils, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Cambrai; le plus ancien curé; le vice-président du bureau de bienfaisance de Cambrai; Hannois, docteur en médecine; Lorquin, idem; Chantreuil, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président;* Devise, conseiller d'arrondissement; le maire d'Avesnes; le plus ancien curé, Triffet, docteur-médecin, à Avesnelles; Lubin, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité,* à Avesnes.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président;* Lequien, ✻, membre du Conseil d'arrondissement; le maire de Douai; le plus ancien curé; le vice-président du bureau de bienfaisance de Douai: Faucheux, docteur en médecine; Bagnéris, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Valenciennes; le plus ancien curé; le vice-président du bureau de bienfaisance; Marbotin, ✻, docteur en médecine, à Valenciennes; Manouvriez, ✻, *secrétaire du Comité.*

Eaux et boues de Saint-Amand.

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est situe à l'extrémité du hameau de la Croisette et à environ 3 kilomètres à l'est de la ville dont il porte le nom, 10 de Valenciennes et 16 de Tournai.

Cet établissement possède quatre sources : La Fontaine-Bouillon, le Pavillon-Ruiné, la Petite Fontaine et la Fontaine de l'Evêque d'Arras. La température des eaux et des boues est de 20 à 24 degrés Réaumur.

Les thermes de Saint-Amand sont concédés à M. le docteur Charpentier, et ont reçu des améliorations notables, tant au point de vue matériel que sous le rapport de l'application des moyens de traitement.

Inspecteur de l'établissement, M. Marbotin, ✻, docteur en médecine à Valenciennes.

PRISONS.

Les prisons civiles existant dans le département du Nord sont au nombre de neuf, savoir : une maison de justice à Douai, près la Cour d'assises ; six maisons d'arrêt : à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes et Valenciennes, près les tribunaux de police correctionnelle, une maison centrale de détention à Loos (voyez ci-après) pour les individus condamnés à la réclusion et à plus d'un an d'emprisonnement, et une maison correctionnelle départementale aussi à Loos.

Par les soins de l'administration, des Frères de l'Institut de Saint Joseph ont été placés dans chacune des prisons de Lille et de Douai.

Prisons départementales.

M. Montnage, Lille, *directeur.*

Commissions des Prisons.

Aux termes de l'ordonnance du 9 avril 1819, le premier président et le procureur-général dans les villes où siége une Cour impériale, et, dans les autres villes, le président du tribunal et le procureur impérial sont de droit membres des commissions des prisons.

Nous donnons ci-après les noms des membres électifs de ces commissions.

DUNKERQUE. MM. Dessurne, *vice-président;* Harcourt, propriétaire; Zandyck, docteur en médecine; Willems, avocat; Lucas, juge; Decarpentry, propriétaire; Lefebvre, avocat, *secrétaire.*

HAZEBROUCK. MM. Lespagnol, *vice-président;* le Maire d'Hazebrouck; Ruyssen, Bloeme, Salomé, doyen-curé; Massiet du Biest, juge-de-paix.

LILLE. MM. le comte de Melun, ✠, *vice-président;* E. Reynart (O. ✱); Dorémieux, ✱; Durieux-Forret; Aernout, ✱, archiprêtre, doyen de Sainte-Catherine; Robbe (O. ✱), commandant de gendarmerie en retraite; L. Rouzé, licencié en droit; A^{te} Scrive; Delannoy, doyen de Saint-André.

CAMBRAI. MM. Renard, juge-suppléant; Vallée, vicaire-général, Lestoquoy, juge-de-paix; de Liénard, propriétaire, Wallerand, ✱.

AVESNES. MM. Flament-Fleury ; Mailliet, ✻, Guillemin, Pasqual, Renotte, Caverne.

DOUAI. MM. Rossignol, conseiller à la Cour impériale, *vice-président* ; Lenglet, ancien conseiller à la Cour impériale ; baron Frédéric de Guerne ; Bottin, ✻, conseiller à la cour impériale ; Desmarets, conseiller municipal ; Nutly, juge-de-paix, *secrétaire*.

VALENCIENNES. MM. le sous-préfet, *président ;* Guilmart, *vice-président :* Collet, avocat ; Giart, juge-suppléant au Tribunal de Commerce, Tamboise, Bultot.

Médecins des Prisons.

Douai (maison de justice), MM. Maugin, médecin, et Bagnéris, chirurgien ; Dunkerque, M. Lemaire ; Hazebrouck, Decool ; Lille (maison d'arrêt et de correction), M. Brigandat, ✻ ; Cambrai. M. Hardy ; Avesnes, M. Herbecq ; Valenciennes, M. Manouvriez, ✻.

Aumôniers des Prisons.

Douai, M. Huyser ; Dunkerque, M. Loviny ; Hazebrouck, M. Despicht ; Lille, M. Sterkeman ; Cambrai, M. Wallard ; Avesnes, M. Dekerchieter ; Valenciennes, M. Decalonne.

Maison centrale de détention de Loos.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA MAISON CENTRALE.

Conformément aux dispositions d'une ordonnance en date du 5 novembre 1847, une commission de surveillance est établie près de la maison centrale. Elle est composée du Préfet, président, du premier président de la Cour impériale, du procureur-général, du président du Tribunal civil de Lille, du procureur impérial, de deux membres du Conseil général, de deux membres du Conseil d'arrondissement et du maire de Loos.

Cette commission, qui s'assemble au moins une fois par mois, donne son avis sur l'instruction morale, religieuse et élémentaire des détenus, au nombre de 1,600, dont 1,350 adultes et 250 enfants, sur l'état sanitaire de la maison, sur l'exercice de la justice disciplinaire, sur les clauses des cahiers des charges des entreprises en cas de renouvellement, sur les tarifs de la main d'œuvre, enfin sur les améliorations dont le régime et la police de la maison paraissent susceptibles.

Les membres amovibles de la commission, nommés par M. le Ministre de l'intérieur, sont :

MM. le comte Mimerel (G. O. ✻), Kuhlmann (C. ✻), membres du Conseil général; Billon, ✻, maire de Loos.

Administrateurs. MM. Guilmot *directeur;* Leblanc, 1er *inspecteur ;* Mercher, 2e *inspecteur ;* Agnius, *agent comptable;* Deneux, *greffier ;* Simoens, Pelabon, *aumôniers ;* Billon, ✻, docteur en médecine; Turbelin, *pharmacien;* Bailleul fils, *instituteur;* Bordier, Poggi, Legrand et Mats, *commis aux écritures;* Vidal, *garde-magasin;* Bailleul, *chef des cultures;* Lemaire, *gardien-chef.*

M. Marteau, *architecte de la maison centrale.*

Colonie agricole de St.-Bernard, à Sequedin.

Cet établissement reçoit pour leur donner une éducation morale et professionnelle les jeunes détenus ayant à subir un emprisonnement de plus d'un an.

Administrateurs. MM. L'Orza, *directeur;* Roussel, *greffier-comptable;* Bailleul, *agent responsable;* Faure, *teneur de livres,* Froideval, *instituteur;* Vidal, *garde-magasin.*

Commission de surveillance. MM. le chanoine Lemahieu, *président;* Lallier, ✻, président honoraire du tribunal de Lille; le comte d'Hespel, conseiller général; Desrousseaux, ✻, ✠, ✠, idem, Derbigny, conseiller de Préfecture; Ed. Reynart (O. ✻), propriétaire.

Monastère du Bon-Pasteur.

Etablissement d'éducation correctionnelle pour les filles.

Cette œuvre a pour but l'amélioration morale et religieuse des femmes et des filles qui veulent quitter le désordre et passer avec avantage les années de surveillance qu'elles ont à subir.

Le nombre de détenues est d'environ 200 par an.

Supérieure, N...
Aumônier, M. Vendeville.
Médecin, M. Binaut.

ORGANISATION MUNICIPALE.

Les *Conseils municipaux* se composent :

De 10 membres	dans les communes de :		500 habitants,
12	—		501 à 1,500,
16	—		1,501 à 2,500,
21	—		2,501 à 3,500,
23	—		3.501 à 10,000,
27	—		10,001 à 30,000,
30	—		30,001 à 40,000,
32	—		40,001 à 50,000,
34	—		50,001 à 60,000,
36	—		60,001 et au-dessus.

Aux termes de la loi du 24 juillet 1867 les Conseils municipaux se renouvellent intégralement tous les sept ans.

Les conseillers municipaux sont élus par l'assemblée des électeurs communaux, qui comprend tous les citoyens âgés de 21 ans, ayant depuis six mois leur habitation dans la commune. Sont éligibles les citoyens âgés de 25 ans.

Les *Maires et Adjoints* sont nommés par l'Empereur dans les chefs-lieux de département, arrondissement, canton et dans les communes de 3,000 âmes et au-dessus ; ils sont nommés par le Préfet dans les autres communes. Les Conseils municipaux se réunissent quatre fois par an, au commencement des mois de février, mai, août et novembre. Chaque session peut durer 10 jours. Le Maire préside le Conseil municipal ; en cas d'absence ou d'empêchement, l'adjoint le remplace. Un Conseil municipal ne peut valablement délibérer, s'il n'y a au moins la moitié des membres présents.

Les Conseils municipaux ont été intégralement renouvelés en 1865, conformément aux dispositions de la loi du 7 juillet 1852.

Nous donnons ci-après, pour les principales communes, la composition de ces conseils, dans l'ordre du nombre des suffrages obtenus par leurs membres,

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

DUNKERQUE. *Maire,* M. J. Delelis. — *Adjoints,* MM. G. Lemaire, A. Lefebvre. — *Conseil municipal*, MM. G. Malo, A. Petyt, A. Carlier, Hamoir, Bourdon, Choquet, Coquelin, Beck, Willems, Lebleu, Cottet, Verleye, Coffyn, Dessurne, Deman, D'Arras, Sapelier, Fichaux, Duriau, Champeaux, N.. , N..., N..., N...
Secrétaire de la mairie, M. Caux.

Bergues. *Maire*, M. L. Joos, ✵. —*Adjoints*, MM. A. Guilbert, Guilbert-Léonce. — *Conseil municipal*, MM. Delport, Demeunynck, Michiels, de Staplande, J. Claeys, Vendenbroucke, L. Claeys, Vermullen, Leceuche, Dehaese, Ciéren, Bastaert, Beirnaert, Demol, Pareydt, N..., N..., N..., N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Braets.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Hazebrouck. *Maire*, M. Kien, Alf. (O. A.) *Adjoints*, MM. Houvenaghel (Louis), Bogaert.— *Conseil municipal*, MM. Deschodt, ✵, Claudorez, Donckele, Prévost, Thibaut, Houvenaghel, Massiet du Biest, Bogaert, Morice, Kien, Smagghe, Guermonprez, Bernast, Deblock, Delbecq, Vandamme, Schmidt, Plancke, Dausse, Vandewalle, N..., N..., N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Corsin.

Bailleul. *Maire*, M. L. Lotthé. — *Adjoints*, MM. Venière, D. Van Merris. — *Conseil municipal*, MM. Cauwelier, Lotthé, Van Merris, D., Van Merris, B., Ild. Plichon, Declercq, Heusele, Lebleu, Flahault, H., Flahault, Ev., P. Béhaghel, de Coussemaker, Max., Waultre, Venière, H. de Coussemaker, Bieswal, Hié, C. Baelde, Becue, V. Béhaghel, Cortyl, J. de Coussemacker, Leblond, Salomé, Vandamme, N..., N..., N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Hopsomer.

Cassel. *Maire*, M. Desmyttère, ✵. — *Adjoints*, MM. Chevalier, Dehandschoewerker. — *Conseil municipal*, MM. Béhaghel, ✵, Vanbever, Leroy, Vantroyen, Windriff, Vernimmen, Paresys, Samsoen, Delabaere, Bosquillon, Ryckewaert, Maraut, Losson, Quarez, Martin, Malot, N..., N..., N..., N..., N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Pastoors, Al.

Estaires. *Maire*, M. Deroy. — *Adjoints*, MM. Ducatez, Singer. *Conseil municipal*, MM. Loridan, Bonduel, Delbecq, Duflos, Roche, Hennion, Fénart, Depecker, Gruson, Degroote, Taffin-Peuvion, Hernu, Degruson, X., Grave, Minche, Lerouge, Werquin, Lecomte, Gruson, Gamelin, Becue. — *Secrétaire de la mairie*, M. Beau.

Merville. *Maire*, M. Duhamel. — *Adjoints*, MM. Gombert-Dupont, Lefebvre. — *Conseil municipal*, MM. Arnould H. Verhaeghe, Lefebvre, Delassus, Lutun, Clarisse, Delebarre, Cappon, Bridelance, Duhamel, Deroo, Degruson, Vanhove, Pruvost, Gombert, Courty, Senellart, Lesage, N..., N..., N..., N..., N..., N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Carrez.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Lille. *Maire*, M. Crespel-Tilloy, ✻, — *Adjoints*, MM. Delattre (✻ ✻), Mourmant, ✻, Descat, ✻, Violette (O. ✻), J. Defontaine, ✻ ✠ ✠, Th. Barrois, ✻. — *Conseil municipal*, MM. Violette (O. ✻), Desbonnets, V. Delgutte, Meurein, A. Bonte, Questroy, Delmar, Werquin, G. Delesalle, Defontaine, ✻ ✠ ✠. Bouchée, Debièvre, Castelain, ✻, Honorat, Descat, ✻, Catel, Morisson, Dequoy, ✻, Masure, de Melun, ✠, Pajot, Delattre, ✻ ✠, Mourmant, ✻, G. Testelin, Gachet, Duchange, Barrois, ✻, Soins, Humbert, Dupont, Thiriez, Ch. Crespel, Lemaître. — *Secrétaire en chef de la mairie*, M. Grodée, ✻.

Armentières. *Maire*, N..., . — *Adjoints*, MM. Pouchain-Boutry, faisant fonction de Maire; Pouchain Victor. — *Conseil municipal*, MM. Pouchain, V., Butin, ✻, Cary, Mahieu, ✻, Lescornez, Castrique, Rogeau, Pouchain-Boutry, Desmazières, Breuvart, Six, Bouchez, Dutilleul, Parent, Duhot, Salmon, Fauquembergue, Loridan, Beghin, Ant.; Beghin, Aug.; Bouche, Delattre, Coisne, Léturgie, Daubresse, N..., N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Fremaux.

Comines. *Maire*, M. Lambin. — *Adjoints*, MM. Desbonnets, Ignace Lambin. — *Conseil municipal*, MM. L. Capelle, Desprez, L. Lambin, Desbonnets, Lesaffre, Cuvelier-Pagès, Delporte, L. Hassebroucq, Lecomte, Goeman, Ghesquière, Catteau-Béghin, Cardon, Froidure, Delebecque, Lauwick, Caullié, Ig. Lambin, Meurillon, Salembié, N..., N..., N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Paul Desprez.

Roubaix. *Maire*, M. C. Descat, ✻. — *Adjoints*, MM. J. Lagache, ✻, Renaux-Lemesre, ✻, Duthoit, Dewarlez. — *Conseil municipal*, MM. P. Parent, Pollet-Desquiens, G. Lefebvre, P. Catteau, Ach. Wibaux, Ferret-Duthoit, J.-B. Ducatteau, E. Frasez, L. Watine, L. Eeckman, Dellebecq-Desfontaines, A. Prouvost, L. Voreux, Motte-Bossut, ✻, Létocart-Duvillier, J.-B. Duburcq, Toulemonde-Nollet, A. Delahoutre, Ch. Bourbier, Dubar-Ferrier, D. Salembier, H. Ternynck, ✻, N..., N..., N... — *Secrétaire en chef de la mairie*, M. Brun-Lavainne.

Seclin. *Maire*, M Duriez. — *Adjoints*, MM. Desmazières-Delaunoy, Pinte. — *Conseil municipal*, MM. Lagache, Descloquemant, Pinte, Dujardin, Fr., Fournier, Dujardin, Fl., Mollet, Delahaye, Monchy, Cormorant, Méreaux, Dujardin, Louis, Raoust,

Desmazières, Henry, Collette, Flinois, Duriez, Dupire, Delattre, N..., N...., N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Delacourt.

TOURCOING. *Maire*, M. Roussel-Defontaine, ✻. — *Adjoints*, MM. J. Leblan, D. Debuchy, V. Dervaux. — *Conseil municipal*, MM. Vandebeulque, Ernest Masurel, V. Hassebroucq, Caulliez-Cateaux, Lorthiois-Desplanque, Ch. Wattinne, V. Dervaux-Wetzel, Ed. Flipo, (✻ P.); Flipo Van Oost, Taffin, Roussel-Defontaine, ✻, Six-Lerouge, Ph. Motte, ✻, Ed. Monnier, F. Lepoutre, Jourdain-Defontaine, ✻, Plouvier, Ch. Meurillon, A. Delahaye, Desurmont-Desurmont, J. Leblan, D Debuchy, Duvillier-Delattre, Herbaux-Tibeauts, A. Delmasure, L. Destombes, Leserre, Darras-Lemaire, J. Leurent, ✻, Leman-Lecomte. — *Secrétaire en chef de la mairie*, M. O. Devaux.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

CAMBRAI. *Maire*, M. Brabant, ✻.—*Adjoints*, MM. Ed. Boittelle, ✻, Brulley de la Brunière. — *Conseil municipal*, MM. Brabant, ✻, Ed. Boittelle, ✻, Brulley de la Brunière, J.-B. Danquigny, Is. Danquigny, Bricout, de Liénard, Duchange, Wallerand, Mallet, Quinchon, Maréchal, Dutemple, Dron, Moreau, Bricout-Molet, Fontaine, Queulain, Brunelle, Pierson, Roth, Lallier, Cirier, Boone, Crinon, Parsy, Pagniez. — *Secrétaire en chef de la mairie*, M. Ronnaux.

LE CATEAU. *Maire*, M. Seydoux (Auguste), (O. ✻).—*Adjoints*, MM. Lozé, Ponsin. — *Conseil municipal*, MM. Carlier, Truffot, Debuyser, de Lafons, Basquin, Cassine, Hallette, Maréchal, Deveau, Ponsin-Bonnaire, Cottiaux, Fiévet, Regnaudin, Collery, Devouge, Lozé, Degoix, Sautier, Richard, Flayelle, N..., N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Collart

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MAUBEUGE. *Maire*, M. Walrand. — *Adjoints*, MM. Deladrière, N...— *Conseil municipal*, MM. Deladrière, de Mauraige, Walrand, Sculfort, Hamoir, Dubois, Autier-Carion, Rousseau; Meurice, Autier-Desenfans, Halgrin, Deharveng, Ansieau, Jean, Quivy, Labbé, Houdart, Trétant, Février, Deharveng-Colson, N..., N..., N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Cobert.

AVESNES. *Maire*, M. Caverne, — *Adjoints*, MM. Herbecq, N... — *Conseil municipal*, MM. Caverne, Liezard, Evrard, Flament, Guillemin, Mariscal, Gossart, George, Renotte, Paul, Gauchet, Aubry, Herbecq, Davoine, Mailliet, ✻, Passage, Lemoine, Hannoye, Lecobier, Lelong, Jeanjean. — *Secrétaire de la mairie*, M. Lemire.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

DOUAI. *Maire*, M. Asselin, ✻. — *Adjoints*, MM. Vasse, Béharelle. — *Conseil municipal*, MM. Lebanneur, Hayez, Corne, Vasse, Bagnéris, ✻, Locoge, Asselin, ✻, de Bailliencourt, Evrard, Merlin, Lequien, ✻, Chappuy, Maurice, ✻, Fleury, (O. ✻), Druon, Dupont, Béharelle, Deloffre, Robaut, Demesières, Bailey, Bottin, ✻, Coppin, Choquet, N..., N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Montée.

ORCHIES. *Maire*, M. Leper, — *Adjoints*, MM. Darrambide, Piérart. — *Conseil municipal*, MM. Caby, Delegrange, Dorchies, Bricquet, Dedeuxville, Lahaussois, Delettrez, Darrambide, Hego-Bulteau, Bocquet, Naveau, Leper, Delemer, Lubrez, Lemaire, Bernard, Louvez, Defontaine, Regnier, Piérart, N.... — *Secrétaire de la mairie*, M. Delegrange.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

VALENCIENNES. *Maire*, M. Bracq Dabancourt, ✻, (O. A). — *Adjoints*, MM. Boca, N... — *Conseil municipal*, MM. Boulanger, ✻, Canonne, ✻, Girard, Bultot, Dutemple, Bracq, ✻, A. Lefebvre, Rhoné, Giard, Lebacqz, Derombies (O. ✻ ✠), Boca, Marbotin, ✻, Noel-Lefebvre, Chavatte, Blondeau, Holaind, Durieux, Tamboise, Paillard, Guillemart, Dupas-Brasme, Doutriaux, Claisse, Mabille, Collet. — *Secrétaire de la mairie*, M. Lamy, père.

CONDÉ. *Maire*, M. Carlier. — *Adjoints*, MM. Pureur, Miroir. — *Conseil municipal*, MM. Pureur, Haubourdin, Waternau, Caudron, Carlier, Lefebvre, Mention, Wattiau, Dapsence, Maquet, Martel, Tacquet, Demarez, Decrouez, Petit, Charles, Duhot, Glorieux, Miroir, Raverdy, N..., N..., N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Petit.

SAINT-AMAND. *Maire*, M. de Monchaux. — *Adjoints*, MM. Barbieux, Bouchart-Sterlin. — *Conseil municipal*, MM. Bouchart-Sterlin, André, Lemer, Plichon, Mottez, Barbieux, Basiez, Davaine, Waché, de Moncheaux, Lecœuvre, Vérez, Monnier, Tournois, Prévost, Wibault, Bruneau, Dufrenne, Robert, Goudemant, Mouy, Lorthioir, Devaux, Julien-Sterlin, Huyne, N..., N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Lorthioir.

Les noms des maires et adjoints de toutes les communes du département sont inscrits dans le tableau ci-après :

NOMS des ...MUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	NOMS DES Adjoints.	NOMS DES Ministres du culte.
...ncourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Lesne.	Cormont.	Bourdon.
...con.	V.	Bouchain.	Lourches.	Coez-Scribe.	Raviat.	Lespagnol.
...es.	A.	Solre-le-Chât.	Cousolre.	Hersoy.	Désir.	Jonet
...	D.	Orchies	Orchies.	Quique.	Bouly.	Ghesquier.
...nes-les-Mar.	L.	Seclin.	Seclin.	Collette.	Lhomme.	Dechy.
...es.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Dauchy.	Joly.	Wattelier.
...froipret.	A.	Bavai.	Bavai.	Pauquet.	Carlier.	Cailliez.
...iers.	D.	Douai-N.	Raches.	Delmer.	Lenglin.	N.....
...che	D.	Douai-S.	Bureau.	Patoux, Ad ✵	J Leroy; Champenoy	Lecocq.
...appes.	L.	Lannoy.	Lille	Le Vte de Clercy.	Dutronquoy	Delcroix.
...eux.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Panien.	Goubet.	Cacan.
...œullin.	L.	Seclin:	Carvin	Delannoy.	Debarge; Denoullet.	Laurent.
...r.	A.	Trélon.	Trélon.	Hansénius.	Bachelart; Lecoyez.	Crouzet.
...taing.	L.	Lannoy.	Ascq.	Havez J. B ✵	Dufay.	Valet.
...in.	V.	Valenciennes.-N.	Bureau.	Quillacq.	Boucher; Boisseau.	Delattre
...eux.	D.	Arleux.	Bureau.	Cany, P.-Jos.	Lepeuple, E.	Quiquempoix.
...bouts-Cappel	Dk	Bergues	Bergues.	Hilst.	Wemaere Louis.	Thorez.
...nentières.	L.	Armentières.	Bureau.	Dansette. ✵	J.-B. Pouchain; V. Pouchain.	Moreau,
...ëke.	H.	Cassel.	Cassel.	Verhille.	Barbier.	Beck.
...res.	V.	Valenciennes.-S.	Valenciennes.	D'haussy.	Leduc	Poulet.
...q.	L.	Lannoy.	Distribution.	Renold.	Lamblin.	Dillies.
...event	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Fissiaux.	Brasseur. François.	Wastin.
...iches.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Corman.	Ochin.	Demarescaux.
...encheul-au-B	C.	Cambrai-O	Cambrai.	Fontaine.	Banard.	Legrand.
...rchicourt.	D.	Douai-S.	Aniche.	Buisset.	Hendron.	Lefrancq.
...ers.	L.	La Bassée	Fournes.	Leroy.	Dassonville.	Macheraut.
...gny-au-Bac	D.	Arleux.	Arleux.	Carpentier.	Dumont	Pihen.
...ry.	V.	Valenciennés.-N.	Anzin.	Maillard.	Lemoine.	Collet.
...y.	D.	Douai-O	Douai.	Bouché.	Dupuis.	Marcotte.
...hy.	D.	Orchies.	Orchies.	Simon.	Regnier.	Apourcheaux.
...lencourt.	C.	Clary.	Clary.	Nicolas, C.	Basquin.	V. Inchy.
...lignies.	A.	Bavai.	Bavai	Hennetd'Audignis	Jonart.	V. Bavai.
...noy.	V.	Valenciennes.-S.	Valenciennes.	Miroux.	Cachera.	Dervaux.
...noye.	A	Berlaimont.	Barlaimont.	Leclercq.	Courtin.	V. Aymeries.
...lin.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Des Rotours E	Jacquart.	Barbieux Broutin
...snelles.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Maillet	Bucquoy, Auguste.	Deloffre.
...snes.	A.	Avesnes.	Bureau.	Caverne.	Herbecq; N...	Denis.
...nes-le-Sec.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Despinoy.	Bricout.	Leinglin.
...nes-lez-Aub.	C.	Carnières.	Iwuy.	Derieux.	Glay-Tacq; Lemaire	Joly.
...oingt.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Courbet.	Bricout.	Deligne.
...neries.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Mary.	Petoux.	Oblin.
...hant.	A.	Berlaimont	Berlaimont.	Ternant.	Dujardin.	Portier.
...hy	L.	Cysoing.	Cysoing	Damide.	Devienne.	Boitiau.
...leul.	H.	Bailleul.	Bureau.	Lotthé	Van Merris; Venière.	Hamez; Bacquart; Dament; Revel; Plaëtevoët.

Ce tableau, dressé par ordre alphabétique des communes, peut servir de table pour les re-...hes dans le tableau statistique par cantons, inséré ci-après, dans la seconde partie de l'An-...

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.		Maires.	Adjoints	Ministr du cult
Baisieux.	L.	Lannoy.	Cysoing	N...	N..	Debercke
Baives.	A.	Trélon.	Trélon.	Hancart, Eug	Rombouts.	Martinach
Bambecque.	Dk	Hondschoote.	Wormhoudt.	Vanbockstaele.	Yvoz.	Puppinck.
Banteux.	C.	Marcoing.	Masnières.	Cousin.	Sorlin.	Malvoisin
Bantigny.	C.	Cambrai-O	Cambrai	Balique.	Ruchon.	Ployart.
Bantouzelle.	C.	Marcoing.	Masnières.	Bancourt.	Bricout.	Duboquet.
Bas-Lieu.	A.	Avesnes-N	Avesnes.	Mercier.	Bosquet.	V. Avesne
Baudegnies.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Caffiau.	Lesne.	Trannois.
Bauvin.	L.	Seclin.	Carvin.	Lemaire.	Delecourt.	Decottign
Bavai.	A.	Bavai.	Bureau.	Crapez.	Ravaux, fils.	Libert.
Bavinckhove	H.	Cassel.	Cassel.	Pierens.	Vandenbilke.	Deman.
Bazuel.	C	Le Câteau	Le Câteau.	Meresse.	Besse.	Desilve.
Beaucamps	L	Haubourdin	Fournes.	Prémesque.	Desbonnets.	Delfortrie.
Beaufort.	A.	Maubeuge	Hautmont.	Leconte.	Renaux.	Marchand
Beaumont.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Mériaux.	Thieuleux.	V. Inchy.
Beaurain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Caillaux.	Delsarte.	Lamour.
Beaurepaire.	A.	Avesnes-S.	Landrecies.	Gaillard.	Contesse.	Mutte.
Beaurieux	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Plancq.	Berlemont.	Denis
Beauvois.	C.	Carnières.	Caudry.	Senez.	Mairesse.	Remy
Bellaing.	V.	Valencienn-N	Valenciennes.	Horin	Dewaulle.	Crauck.
Bellignies.	A.	Bavai.	Bavai.	Lequipart	Lerat.	Jourdain.
Berelles.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Boise.	Hanze.	Dubois.
Bergues.	Dk	Bergues	Bureau	Joos ✵	Guileert A;Guilbert L.	Delautre.
Berlaimont.	A.	Berlaimont.	Bureau.	Emond.	Mercier; Moreau	Dubois.
Bermerain.	C.	Solesmes.	Solesmes	Poulain.	Crépin.	Griffon.
Bermeries	A.	Bavai.	Bavai.	Delmotte.	Carlier	V. Amfroi
Bersée.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Levaillant.	Demessine, Augustin	Moreau.
Bersillies	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Derbaix	Manfroy.	V. Villers-s
Berthen.	H.	Bailleul-S-O	Bailleul.	Petitprez.	Chirouter.	Vermesch.
Bertry.	C	Clary.	Clary.	Lansiaux.	Laforge, Griffart	Druesnes.
Béthencourt.	C.	Carnières.	Caudry	Longatte	Bracq.	Bourgeois.
Bettignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Lemaire, fils.	Adam.	V. Cognie
Bettrechies.	A.	Bavai.	Bavai.	Godin.	Ribeaucourt.	Locquet.
Beugnies.	A.	Avesnes-N.	Distribution.	Hazard	Deresme	V Sars-Pote
Beuvrages.	V.	Valencienn.-N.	Anzin	Guisgand	Lécailliez.	Manouvrie
Beuvry.	D.	Orchies.	Orchies.	Roger.	Bosquelle.	Comond
Bévillers.	C.	Carnières.	Carnières.	Ledieu, (O✵).	Dupont.	Honoré.
Bierne.	Dk	Bergues.	Bergues.	Meezemaecker.	Vanacker.	Depecker.
Bissezeele.	Dk	Bergues	Bergues.	Caenens.	Vaesken.	Boddaert.
Blaringhem.	H.	Hazebrouck -N.	Hazebrouck.	Legrand.	Bouchez.	Champeau
Blécourt.	C.	Cambrai.-O.	Cambrai.	Villette.	Richard.	Rigaux.
Boeschepe.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Decanter.	Delfly.	Duverlie.
Boeseghem.	H.	Hazebrouck.-S.	Hazebrouck.	Demaret.	Montreuil.	Dumoulin.
Bois-Grenier.	L.	Armentières.	Armentières.	Messéan.	Prin.	Beau.
Bollezele.	Dk	Wormhoudt.	Esquelbecq.	Cortyl.	Peenaert.	Leturgie
Bondues	L.	Tourcoing-S.	Tourcoing	Lambelin.	Desbonnet ; Leroux.	Delemer.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Borre.	H.	Hazebrouck.-S.	Hazebrouck.	Meerssmann.	Vanneufville.	Cappelaere.
Bouchain.	V.	Bouchain.	Bureau.	Risbourg.	Galand.	Grau.
Boulogne.	A.	Avesnes-Sud	Bavai.	Baudry.	Flament.	Rouez.
Bourbourg-Camp	Dk	Bourbóurg.	Bourbourg	Belle.	Fonteyne.	V Bourbourg. v.
Bourbourg-Ville.	Dk	Bourbourg.	Bureau.	Demeunynck.	Deschodt	Hooft.
Bourghelles.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Foutry.	Lecocq.	Lothé.
Boursies.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Deleau.	Lequette.	Roget.
Bousbecques.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Dalle-Facon	Catry.	Duez
Bousies.	A.	Landrecies.	Landrecies	Collet.	Pruvot	Lemaire.
Bousignies.	A.	Solre le Chât.	Cousolre	Henry.	Bouset.	Herbonnez.
Bousignies.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand.	Hennocq.	Dubois.	V Brillon
Boussières.	A.	Berlaimont.	Hautmont.	Riche.	Stiévenard.	Lallemant.
Boussières.	C.	Carnières.	Carnières.	Senez.	Lengrand.	Léveillé.
Boussois.	A.	Mabeuge.	Jeumont.	Durieu.	Moulin	Wastin.
Bouvignies.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Marecaux.	Fontenier.	Leconte.
Bouvines.	L.	Cysoing.	Cysoing	Desmarescaux	Deffontaines	Roget.
Briastre.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Vallez.	Laforge.	Questroy.
Brillon.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand.	Remy.	Lecœuvre.	Desix
Brouckerque.	Dk	Bourbourg	Bourbourg.	Debavelaere.	Boulain.	Capèle.
Broxeele.	Dk	Wormhoudt.	Watten.	Dehaene.	Permaudt	Snyders.
Bruay	V.	Valencien.-N.	Anzin.	Hautcœur.	Mention, Chevalier.	Dauchy.
Bruille les-March.	D.	Marchiennes.	Somain.	Lemaire.	Herbage, J.-B.	Quéva.
Bruille-St-Amand	V.	St.-Amand r. d.	Saint-Amand	Lemer.	André.	Villiers
Brunémont.	D.	Arleux.	Arleux.	Bodvin	Tantart.	Decrouez.
Bry.	A.	Le Quesnoy.-O.	Le Quesnoy.	Héniau.	Gumez.	Sergent.
Bugnicourt.	D.	Arleux.	Arleux.	Ladrière.	Taté.	Bussière.
Busigny.	C.	Clary.	Bureau.	Chalenton.	Cattet, Lefebvre.	Crépin.
Buysscheure.	H.	Cassel.	Cassel.	Barbier.	Drieux.	Cavry.
Caëstre.	H.	Hazebr.-Nord	Hazebrouck.	Deberdt.	Baelen.	Goris.
Cagnoncle.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Lefebvre.	Mériaux	Maseaux.
Cambrai.	C.	Cambrai.	Bureau.	Brabant.	Ed. Boittelle. ✠ Brulley de la Brun.	Desrousseaux Piquet, Démaret.
Camphin-en-Car.	L.	Seclin.	Carvin	Grauwin	Hennart.	Ducatillon.
Camphin-en-Pév.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Cte de Brig. Keml	Cretin.	Lasselin.
Cantaing.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Bocquet.	Raux.	Fatré.
Cantin.	D.	Arleux.	Arleux.	Brachelet	Leblond.	Douay.
Cappel.	Dk	Dunkerque-O	Bergues.	Mahieu.	Dewaele	V. Armb. C.
Capelle.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Macarez.	Mériaux.	V. Escarmain
Capinghem.	L.	Armentières.	Lille.	Delepierre.	Delaval.	V. Lomme.
Cappelle.	L	Cysoing.	Templeuve.	Druon.	Fretin, Gilbert.	Galand.
Cappellebrouck.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Mahieu.	Geersen.	Vanneufville.
Carnières.	C.	Carnières.	Bureau.	Telliez.	Lemahieu.	Brunet.
Carnin.	L.	Seclin.	Seclin.	Ledoux	Demay.	Dorchies.
Cartignies.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	Lambert.	Huet.	Duhem.
Cassel	H.	Cassel.	Bureau.	Desmyttère	Chevalier; Dehandschoewercker	Duriez.
Câtillon	C.	Le Câteau.	Bureau.	Druon.	Bricout; Fleuru.	Bécar.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrondiss.	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	NOMS DES Adjoints.	NOMS DES Ministres du culte.
Catteniѐres.	C.	Carnières.	Carnières.	Dumont, Alex.	Crinon.	Vassart.
Caudry.	C.	Clary.	Bureau.	Fontaine	N ..	Brassart.
Caullery.	C.	Clary.	Clary.	Dolez.	Estevez.	Dayez.
Cauroir.	C.	Cambrai-Est.	Carnières.	Bricout.	Berthoud	Denimal.
Cerfontaine	A,	Maubeuge	Maubeuge	Mabille.	Hermant.	V. Rousies
Chappelle-d'Arm.	L.	Armentières	Armentières.	Botelle.	Six ; Lemesre.	Serleys
Château-l'Abbaye	V.	St.-Amand r. d.	Saint-Amand.	Camberlin.	Jouveneaux.	Vaillant
Chemy.	L.	Seclin.	Seclin.	Deleval	Planque.	Ridez.
Chéreng.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Duquennoy.	Castel.	Leroy.
Choisies.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Suin.	Gibon.	V. Obrechie
Clary.	C.	Clary.	Bureau.	Millot-Pilloy.	Bourlet ; Decupère..	Coulmon.
Clerfayts.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât	Payen.	Bever.	Cauliez.
Cobrieux.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Carpentier	Grulois.	Boissart.
Colleret.	A.	Maubeuge.	Cousolre.	Ouverlaux.	Demanez.	Lécuyer.
Comines.	L	Quesnoy-s-D.	Bureau.	Lambin, Q.	Desbonnets ; Lambin.	Duburcq;Derva
Condé	V	Condé.	Bureau.	Carlier.	Pureur ; Miroir	Croquez.
Coudekerque.	Dk	Dunkerque-E	Bergues.	Lebecque.	Passée	Danes.
Coudekerque-Br.	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Daullé.	Grujon.	V. Dunkerq
Courchelettes	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Luce, ✡	Fournier.	V. Lambres.
Cousolre.	A.	Solre-le-Chât.	Bureau.	Martin, Fr	Blanpain	Genain
Coutiches.	D.	Orchies.	Orchies.	Defrance.	Deregnaucourt.	Galtier de Calmayrac
Craywick.	Dk	Gravelines	Gravelines.	Geersen	Delattre.	Dedrye.
Crespin.	V.	Condé.	Bureau.	Giraud.	Vairon.	Margerin.
Crèvecœur.	C.	Marcoing.	Masnières.	Magniez.	Drain.	Thomas.
Crochte.	Dk	Bergues	Bergues.	Cooren.	Drain	Declerck.
Croix.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Sommain.	Hollande.	Bottiaux.
Croix.	L.	Roubaix.	Lille.	Beaucarne-Leroux ✡	Lepers; Brulois.	Labey
Cuincy.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Marq. d'Aoust ✡	Godin.	Lamorisse.
Curgies.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Stiévenard	Durieux.	Herbet.
Cuvillers	C.	Cambrai.-O.	Cambrai.	Germe.	Dupas	V. Bantign
Cysoing.	L.	Cysoing.	Bureau.	Delinselle.	Delerue ; Toussaint.	Herrengt.
Damousies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Leroy.	Durant.	Dauchy
Dechy.	D	Douai-Sud.	Douai.	Annache.	Ducatillon.	Lécuyer.
Dehéries.	C.	Clary.	Walincourt.	Trufet.	Leroy.	V. Malincou
Denain	V.	Bouchain.	Bureau.	Crespin.	Gouvion ; Douai	Lecocq.
Deûlémont.	L.	Quesnoy-s-D.	Quesnoy-s-D	Vandermersch, A.	Vandermersch-Paret	Lavechin.
Dimechaux.	A.	Solre-le Chât.	Solre-le-Chât.	Lefrancq.	Buguin.	V. Dimont
Dimont	A.	Solre-le Chât.	Solre-le Chât.	Gobled.	Farineaux.	Dardennes.
Doignies.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Boulanger	Caudrillier.	Lecerf.
Dompierre.	A	Avesnes-Nord	Avesnes.	Lecohier.	Harramont.	Dupont
Douai.	D.	Douai.	Bureau.	Asselin, ✡.	Vasse; Béharelle	Voir au chapit des cultes.
Douchy.	V.	Bouchain	Bouchain	Rigaut.	Béra.	Decottignie
Dourlers.	A.	Avesnes-Nord	Avesnes	Debruge.	Demoulin.	Denis.
Dringham.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Maegherman.	Teux.	Impe.

NOMS			BUREAU	NOMS DES		
des COMMUNES.	de l'arrondis.t	du CANTON.	ds poste duquel chaque commune dépend	Maires	Adjoints.	Ministres du culte.
kerque.	Dk	Dunkerque.	Bureau	Delelis.	Lemaire; Lefebvre.	Delaeter; Lestgiter et Duvilliers
linghem.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck	Deman.	Dumont.	Maes.
illon	D.	Douai-Sud.	Douai.	Brevet.	Masnin.	Muguez.
es.	A.	Solre le-Chât.	Solre-le-Chât.	Colson.	Gobled.	V. Solrinnes.
ibes	A.	Maubeuge.	Hautmont.	Cuisset.	François.	Lenclud.
elin	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	De Preseau.	Fiévet.	V. St.-Remi-Ch.
te.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Gilloots.	Houvenaghel.	Maes.
court.	C.	Clary.	Walincourt.	Duprez.	Sury.	Villette.
mes.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Parée.	Hongne.	Michel.
rchicourt	V	Bouchain.	Aniche.	Rémy, Ph.	Rémy, Ad.	V. Aniche.
ierin	L	Haubourdin.	Haubourdin.	Cazier.	Castel, fils.	Desplanques.
lefontaine	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Michaux.	Douay.	Pierchon.
los.	L.	Haubourdin.	Haubourdin	Delangre.	Bailleux.	Laumondays.
ières-en-W.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Lelong.	Descamps.	Mullet.
evelin.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Lecouffe.	Coisne.	Colliot.
Sauvage.	A.	Trélon.	Trélon.	Culhiat-Du Fresne	Quenée	Testelin.
in.	D.	Arleux.	Douai	Risbourg.	Devred.	Delcambre.
ghem	Dk	Bergues.	Esquelbecq.	Meneboo.	Pidou.	Leturgie.
ghem-le-S.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Six.	Henneron.	V. Hallennes.
ghem-Lys.	L.	Armentières.	Armentières.	Fauquenoy.	Pollet.	Delbecque.
.	D	Marchiennes.	Somain.	Delin.	Macarez.	Locquet.
rmain.	C.	Solesmes	Solesmes.	Devaux.	Basuyau.	Roland.
udain.	V	Bouchain.	Denain.	Cartigny.	Cauliez A; Cauliez J.	Tison.
deuvres.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Belgrand.	Meurant.	Sevrez.
upont.	V.	Condé.	Fresnes.	Serret.	Drumont.	Noclercq.
becques.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Mathelin	Fortrie.	V-Radinghem
s.	C.	Clary.	Walincourt	Boniface.	Lefebvre.	Hutin
elbecq.	Dk	Wormhoudt.	Bureau.	Bergerot.	De Meersseman.	Paëile.
erchin.	D.	Douai-O.	Douai.	Wacheux.	Sébert.	Charlet
ires.	H.	Merville.	Bureau.	Deroy,	Ducatez, Singer.	Hutin; Ducroquet; Carpentier.
rmel.	C.	Carnières.	Carnières.	Leduc.	Hutin.	
ées.	D.	Arleux.	Arleux.	Fauveaux.	Delbart	Montaigne.
	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Gravelle.	Valin.	Sergent.
ungt.	A.	Avesnes-S.	Bureau	Maton.	Delaroque	Laurent.
ux.	V.	Valencien.-E.	Valenciennes.	Hunet.	Breucq.	Baligand.
n.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Stiévenard.	Boulet.	Dewez.
rs.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Monscourt.	Dieulot	Delebecque.
ies.	L.	Lille-S.-E.	Lille.	Roussel.	Deletête.; Bocquet.	Quenot; Gahide.
ars.	V.	Valencien.-S.	Valenciennes.	Blanquet.	Delobel.	Denis.
mont.	D.	Orchies.	Raches.	Cuisinier	Benoit.	Cochet.
ril.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Daussy	Hautecœur.	Leclercq.
in.	D	Arleux.	Aniche.	Ladrière.	Fauqueux	Chalant.
nies.	A	Bavai.	Maubeuge.	Derquenne.	Charles.	Delannoy.

NOMS.			BUREAU	NOMS DES		
des COMMUNES	de l'arrondiss.	du CANTON.	de poste. duquel chaque commune dépend.	Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Felleries.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Leblond.	Crucis.	Becar.
Fenain.	D.	Marchiennes.	Somain.	Dewalle.	Leclercq.	Dupont.
Férin.	D.	Douai-S.	Douai.	Couppé.	Bertrand.	Busin
Féron.	A.	Trélon.	Wignehies.	Goutierre.	D'Arcy.	Denès.
Ferrière-la-Grande	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Durant.	Herbecq.	Legrand.
Ferrière-la-Petite.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Jenot.	Lecat, Firmin.	Leroy.
Flaumont et Waud	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Dupont.	Flacon.	Delahouttre.
Flers.	L.	Lannoy.	Lille.	Liénard.	Delebecque; Masquelier	Lefebvre.
Flers.	D.	Douai-O.	Douai.	Marquette.	Carlier.	Cailliez.
Flesquières.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Crapez.	Solau.	Dewel.
Flêtre.	H.	Bailleul-S-O.	Bailleul.	Gantois.	Deloux.	Réant.
Flines-lez-Mortag.	V.	St.-Amand. r. d.	Mortagne.	Defernez.	Cateaux.	Remy.
Flines-lez-Raches.	D.	Douai-N.	Raches.	Coulmont.	Larose; Mouchon.	Jacquart.
Floursies	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Alex. Renon.	Aug. Renon	V Semousie
Floyon.	A.	Avesnes-S.	Etrœungt.	Estoclet.	Marche.	Bottiaux.
Fontaine-au-Bois.	A.	Landrecies.	Busigny.	Gille, Am.	Gille, Ant.	Faidherbe.
Fontaine-au-Pire	C.	Carnières.	Caudry.	Demaël.	Lenotte, Franç.	Richard.
Fontaine-Not-D.	C.	Cambrai-O	Cambrai	Lavalard, Jh.	Panien.	Delemer.
Forenville.	C.	Cambrai-E.	Cambrai	Banse, Fidèle	Banse, Dominique.	VSeranvillers
Forest.	L.	Lannoy.	Lille.	Roman, Louis	Caby, Louis	Vandebeuque
Forest	A.	Landrecies.	Landrecies	Soufflet.	Dupont.	Castelin.
Fort-Mardyck.	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque	Gens.	Turbot.	Lebbe.
Fourmies.	A.	Trélon	Bureau.	Faucomprez.	Dervillé; Driguet.	Soufflet.
Fournes.	L.	La Bassée.	Bureau.	Desbonnets	Morand.	Bauduin.
Frasnoy.	A	LeQuesnoy-O	Le Quesnoy.	De l'Epine.	Gérin.	Ployart
Frelinghien.	L.	Armentières.	Armentières.	Legourmand.	Destombes.	Daubresse.
Fresnes.	V.	Condé.	Distribution.	Renard, L. ✠	Daniel; Guyot.	Taffin.
Fressies.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Remy.	Guilbert.	Dernoncourt.
Fressin	D.	Arleux.	Aniche.	Lanvin.	Desprès.	Deleplanque.
Fretin.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Chuffart.	Chuffart-Cuvelier.	Delannoy.
Fromelles.	L.	La Bassée	Fournes.	Leuridan.	Dumetz.	Delangre.
Genech.	L.	Cysoing.	Templeuve.	Debouvry.	Joffroy.	Dhalluin.
Ghissignies.	A.	LeQuesnoy E	Le Quesnoy.	Deroubaix.	Lobry.	Hannoire.
Ghyvelde.	Dk	Hondschoote.	Dunkerque.	Mormentin.	Bayart	Herreman.
Glageon.	A.	Trélon.	Trélon.	Brihaye.	Degaigne.	Dazin.
Godewaersvelde.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Staes.	Vermersch.	Legrain.
Gœulzin	D.	Arleux	Douai.	D'Heursel.	Branque.	Garçon.
Gognies-Chaussée.	A.	Maubeuge.	Maubeuge	Darche.	Destrée.	Bart.
Gommegnies.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy	Carpentier.	Payen; Brasseur	Thomas
Gondecourt.	L.	Seclin.	Seclin.	Marquant Couvr.	Delebecque.	Caulier.
Gonnelieu.	C.	Marcoing.	Gouzeaucourt	Anselin	Delubre.	Ducornetz.
Gouzeaucourt	C.	Marcoing.	Bureau.	Dupuich.	Leroy; Tordeux.	Vermont
Grande.Synthe	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque.	Codron.	Deram	Deduystche.
Gravelines.	Dk	Gravelines.	Bureau.	Leroy-Angois	Demarle; Noël.	Landsheere; Reuben
Gruson.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Libert, A.	Coppenolle.	Verdavaine.

NOMS. des COMMUNES.	NOMS. de l'arrondiss.	NOMS. du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	NOMS DES Adjoints.	NOMS DES Ministres du culte.
Guesnain.	D.	Douai-Sud.	Douai.	Jacquart.	Poulet.	Reytier.
Gussignies.	A.	Bavai.	Bavai.	Cte de Moraz O ✠	Sirjacq.	Despretz.
Hallennes-l-Haub.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Prémesque ✠	Choquet Dumez.	Pennequin.
Halluin	L.	Tourcoing-N.	Bureau.	Lemaitre.	Dansette; Phalempin	Blicq.
Hamel.	D.	Arleux.	Arleux.	Cambray.	Remy.	Forest.
Hantay.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Mortelecque.	Pollet, Ignace.	Pionnié.
Hardifort.	H.	Cassel.	Cassel.	Baelen	Verryser.	Dewaine.
Hargnies.	A.	Berlaimont	Berlaimont.	Lasne.	Carlier.	Pouille.
Hasnon.	V.	St.-Amand. r. d.	Saint-Amand.	Lenclud.	Petit-Plez, Potvain.	Delesalle.
Haspres.	V	Bouchain.	Bouchain.	Caullet.	Ledieu; Mercier.	Lefer.
Haubourdin	L.	Haubourdin.	Bureau.	Ed. d'Hespel.	Butin; Rose.	Ravaux.
Haucourt.	C.	Clary.	Clary.	Happe.	Richez.	Desplanques.
Haulchin.	V.	Valencien.-S.	Denain.	Mocq, Fr.	Lefebvre.	Bécar.
Haussy.	C.	Solesmes	Solesmes.	Delgrange.	Bisiau; Tondeur	Cudot.
Haut-Lieu.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Pierart.	Autier.	V. Avesnes.
Hautmont	A.	Maubeuge.	Bureau.	Gillet, L.	Gillet, D; Couture	Blanchart.
Haveluy	V	Bouchain.	Denain.	Sorreau.	Caron L.	Pierchon.
Haverskerque	H.	Merville.	Hazebrouck.	Delassus.	Blondel.	Verbecque.
Haynecourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Cousin.	N...	Devred.
Hazebrouck.	H.	Hazebrouck.	Bureau.	Kien, A.	Honvenaghe; Bogaert	Salomé.
Hecq	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Guyot.	Vaille.	Bury.
Hélesmes.	V.	Bouchain.	Denain	Cartigny.	Lecomte.	Lemay.
Hellemmes	L.	Lille-N.-E.	Lille.	Ghesquières.	Salembier.	Vanacker.
Hem.	L.	Lannoy.	Lannoy	Leuridan, Hri	Franchomme; Braquaval.	Deltour.
Hem-Lenglet	C.	Cambrai-O.	Cambrai	Tribou.	Pavot	Tartulier.
Hergnies.	V.	Condé.	Condé.	Defernez, C.	Defernez; Lemer	Becquet.
Herlies.	L.	La Bassée.	Fournes	Chombart.	Riddez.	Canyn.
Hérin.	V.	Valencien.-S	Valenciennes	Sauvage.	Gourdin.	Defrance.
Herrin.	L.	Seclin.	Seclin	Queva.	Durot.	Dubois.
Herzeele.	Dk	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Outters-Hilst.	Declunder.	Decraemer.
Hestrud.	A.	Solre-le-Chât.	Solre le-Chât	Charlet, Cyp.	Binot.	Bottiaux.
Holque.	Dk	Bourbourg.	Watten	Lardeur.	Canleers.	Deruywe.
Hondeghem.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck.	Declerck.	Spanneut.	Serleys.
Hondschoote.	Dk	Hondschoote.	Bureau.	Goudaert	Zoëte; Bollengier	Vitse
Hon-Hergies.	A.	Bavai.	Bavai.	Lerat.	François.	Lelong.
Honnechy.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Cotteaux	A chain, Bataille	Jaclin.
Honnecourt.	C.	Marcoing.	Masnières.	Waxin, Th	Waxin, Pierre.	Manet.
Hordain.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Caudemont.	Olivier	Leclercq.
Hornaing	D.	Marchiennes.	Somain.	Copin.	Bridoux.	Dessauvage.
Houdain.	A.	Bavai	Bavai.	Sohier.	Carlot.	Dennetieres.
Houplin.	L.	Seclin.	Seclin.	Heddebault	Rouzé.	Decottignies.
Houplines.	L.	Armentières.	Armentières.	Briait.	Roussel; Salembié.	Chocqueel.
Houtkerque.	H	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Vantielcke	Goussen.	Strobbel.
Hoymille	Dk	Bergues	Bergues.	Dewaele.	Vernaelde	V. Bergues
Illies.	L.	La Bassée.	La Bassée	Leroy.	Rigaut	Lecomte.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministr du cult
Inchy	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Gabet.	Preux.	Leduc.
Iwuy.	C.	Cambrai-E.	Bureau.	Quelain.	Masteaux; Panien	Dehaisnes
Jenlain.	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Gravez	Couvreur.	Crepin.
Jeumont.	A	Maubeuge.	Bureau.	Poulet.	Bachelart	Montay.
Jolimetz.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Sénéchal	Dutrieux.	Lanselle.
Killem.	Dk	Hondschoots	Hondschoote.	Debreuw.	Lelieur.	Lesecq.
La Bassée.	L.	La Bassée.	Bureau.	Beele.	Dilly; Marsy.	Gérin.
La Flamengrie.	A.	Bavai	Bavai.	Crasquin.	Mirland.	Clochez.
La Gorgue.	H.	Merville	Estaires.	Duquenne ✻	Joye; Marsy.	Laviny.
La Groise.	C.	Le Câteau	Catillon.	Denise.	Béthune.	Menet.
Lallaing.	D.	Douai-N.	Raches.	Lambrecht	Herbeaux.	Lefebvre.
La Longueville.	A.	Bavai.	Bavai.	Lotteau.	Prévot.	Delvallée.
Lambersart.	L.	Lille-O.	Lille.	Lelong.	N...	Desplanqu
La Magdeleine.	L.	Lille-C.	Lille.	Dupont.	Meurice; Desmazières	Blanquart Vermell
Lambres.	D.	Douai-O.	Douai.	Tarlier.	Silvain.	Catteau.
Landas	D.	Orchies.	Orchies.	Dupire.	Duhem.	Debailleul.
Landrecies.	A.	Landrecies.	Bureau.	Marie.	Dequesnes; Durant.	Blondel.
La Neuville.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Mazingue.	Hochin.	Delbore.
Lannoy.	L.	Lannoy	Bureau	Deffrennes.	Decottignies.	Delahaye.
Larouillies.	A.	Avesnes-S.	Etrœungt.	Contesse.	Balasse.	Lacomblez
Lauwin-Plancque	D.	Douai-O.	Douai.	Le Sergent d'Hendecourt.	Cresson.	Claisse.
Le Câteau.	C.	Le Câteau.	Bureau.	Seydoux(O✻)	Ponsin; Lozé.	Wallez.
Lecelles.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand.	Bouchart.	Legrand.	Hanne.
Lécluse.	D.	Arleux.	Arleux.	Branque.	Leclerc.	Richez.
Lederzeele.	Dk	Wormhoudt.	Watten.	Debroucker.	Devynck.	Franchois; De
Ledringhem.	Dk	Wormhoudt	Esquelbecq.	Vanhoucke.	Senaeme.	Lameyse.
Leers.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Salembier.	Delannoy; Deltombe.	Drubay.
Leffrinckhouchke	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Wemaere.	Deswarte.	Monsterlet
Le Maisnil	L.	Haubourdin.	Fournes.	Carlier	Lutun.	Cornil.
Le Quesnoy.	A	Le Quesnoy.	Bureau.	Prévost, ✻.	Beauvais; Goffart.	Lotte.
Lesdain.	C.	Marcoing.	Masnières.	Delhal.	Defremont.	Gonthier.
Le Grand-Fayt.	A.	Avesnes-S.	Maroilles.	Berlaymont.	Berlemont	Dhinaut
Les Moëres.	Dk	Hondschoote.	Hondschoote.	Mallengier.	Paris, J. M	Decherf.
Le Petit-Fayt	A.	Avesnes-S.	Maroilles.	Maufroid.	Gosse.	Richez.
Lesquin.	L.	Seclin.	Lille.	Marchand-Lefebv.	Chuffart.	Blaevoet.
Leval	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Duquesne.	Carion.	Ketten.
Lewarde.	D.	Douai-S.	Douai.	Lasnes.	Fiévet.	Mascret.
Lezennes.	I.	Lille-S.-E.	Lille.	Lefebvre.	Descamps.	Legrand.
Les Fontaines	A.	Solre-le-Chât	Solre-le-Chât.	Pagniez.	Delhaye.	Poulet.
Liessies	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât	Lhomme, fils	Caniot.	Coppée.
Lieu St.-Amand.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Fauville.	Valengin.	Lécuyer.
Ligny.	C.	Clary.	Clary	Bauchard	Leduc.	Wallez.
Ligny	L.	Haubourdin.	Fournes	De Garsignies	Foucart.	V. Beaucan

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrondiss.	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	NOMS DES Adjoints.	NOMS DES Ministres du culte.
Lille.	L.	Lille.	Bureau.	Crespel-Tilloy, ✻.	Delattre, ✻; Mourmant ✻; Descat ✻; Violette, (O ✻); J. Defontaine, ✻; Th. Barrois, ✻.	Voir au chapitre des cultes.
Limont-Fontaine.	A.	Maubeuge	Hautmont.	Vincent.	Colson, Adolphe	Tellier.
Linselles.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Dhalluin.	Clarisse, Destombes.	Guichard.
Locquignol.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Jouglet.	Renard.	Lesnes
Loffre.	D.	Douai-S.	Douai.	Caron.	Blanchard.	V. Montigny.
Lomme.	L.	Haubourdin.	Lille.	Becquart.	Delattre; Bailleux.	Havez.
Lompret.	L.	Quesnoy-sur-D.	Lille.	Lesage.	Destombes.	Meurillon
Looberghe.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg	Meezemaecker.	Bogaert.	Leps.
Loon.	Dk	Gravelines.	Gravelines.	Vendenbavière.	Fetel.	Mispelaere.
Loos.	L.	Haubourdin.	Distribution.	Billon ✻.	Boute ; Rogier.	Dienne.
Lourches	V.	Bouchain.	Bureau.	Mathieu	Coupé ; Blondel.	Wallard.
Louvignies-Bavai	A.	Bavai.	Bavai.	Mandron.	Deghaye.	V. Bavai.
Louvignies-Ques.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Bruneau.	Wattremez.	Dubois.
Louvil.	L.	Cysoing	Cysoing.	Mouque.	Olivier Duponchelle.	Delmer.
Louvroil.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Michaux, Fr.	Duvivier.	Delannoy.
Lynde.	H	Hazebrouck N	Hazebrouck.	Degroote.	Dufour.	Verstavel.
Lys les-Lannoy.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Delannoy.	Hespel.	Chrétien.
Maing.	V.	Valencien-S.	Valenciennes.	Plichon.	N...	Garçon.
Mairieux.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Blavier.	Lefebvre.	Godry.
Malincourt.	C.	Clary.	Walincourt.	Décaudin	Dessenne.	Hebert.
Marbaix.	A.	Avesnes-S	Avesnes.	Balligand.	Pecqueur.	Clavier.
Marchiennes-Cam	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Dussart.	Villain.	V. Rieulay.
Marchiennes-Ville	D.	Marchiennes.	Bureau.	Piédanna.	Bisiaux ; Leclercq.	Roussel.
Marcoing.	C.	Marcoing.	Masnières.	Dron.	Bidaux.	Leriche.
Marcq.	D.	Arleux.	Aniche.	Wiart.	Delécolle.	V. Marquette
Marcq-en-Barœul	L.	Tourcoing-S.	Bureau.	Ducrocq.	Despature; Delesalle.	Guillemot ; Hou-
Mardyck.	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque.	Longueval.	Mormentyn.	Labbe ; wen. (Debavelaere.
Maresches.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Jacquesmart	Fremaut.	Martin.
Maretz.	C.	Clary.	Busigny.	Taisne.	Lefebvre ; N....	Mucherie.
Marly.	V.	Valencien-E.	Valenciennes.	Bontemps.	Mambré.	Dubus.
Maroilles.	A.	Landrecies.	Bureau.	Bachy.	Briatte.	Desruelles.
Marpent.	A.	Maubeuge.	Jeumont	Hennequart.	Bureau.	Boniface.
Marquette.	L.	Lille-O.	Lille.	Desprets.	Desreumeaux.	Dethoor.
Marquette.	V	Bouchain.	Bouchain.	Tribou.	Cachera.	Lemaire.
Marquillies.	L.	La Bassée.	Fournes.	Chombart, ✻.	Brunel.	Millescamps.
Masnières	C	Marcoing.	Bureau.	Crépin.	Charlet.	Pollet.
Masny.	D.	Douai-S.	Douai.	Fiévet, ✻	Herbage	Joffrain.
Mastaing.	V	Bouchain.	Lourches.	Foulon.	N...	Detourmignies.
Maubeuge.	A.	Maubeuge.	Bureau.	Walrand.	Deladrière; N.	Babeur.
Maulde.	V	St.-Amand r. g.	Mortagne.	Hornez-Watteau.	Bont.	Gonez.
Maurois.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Taine.	Lemaire.	Batteur.
Mazinghien.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Hadinghe.	Gosset.	W··
Mecquignies.	A	Bavai.	Bavai	Prevost.	Carlier.	

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
des communes.	de l'arrondiss.	du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres du culte
Mérignies.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Leboucq.	Hanne.	Fromentel
Merkeghem.	Dk	Wormhoudt.	Esquelbecq.	Schallier	All[illegible].	Sapelier
Merris.	H.	Bailleul-S-O.	Bailleul.	Hennebel.	Delebecq	Debaudt
Merville.	H.	Merville.	Bureau.	Duhamel.	Lefebvre; Gombert.	Legrain
Meteren.	H	Bailleul-S-O.	Bailleul.	Deswarte.	Becuwe ; B.	Ruckebuss
Millam.	Dk	Bourbourg.	Watten	Porteman.	Desmidt.	Baillieu.
Millonfosse.	V.	St.Amand. r. g.	Saint-Amand.	Lecocq.	Debrabant.	V. Hasnor
Mœuvres.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Foulon, Phil.	Foulon, Siméon.	Lecœuvre
Monceau-St.-W.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Courtin.	Lescailliez.	Laurent
Monchaux.	V.	Valencien.-S.	Valenciennes.	Dupas.	Blary.	Cattelain.
Moncheaux.	L.	Pont-à-Marcq	Raches.	Devienne.	Lagache	Damaresc
Monchecourt.	D.	Arleux	Aniche.	Dartenay.	Dupas	Brunet.
Mons-en-Bar.	L.	Lille-N.-E.	Lille.	Delemar.	Dewas.	Derode
Mons-en-Pév.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Vallois.	Boutry	Deregnaucou
Montay.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Feret, Ferdin	Dupont.	Mériaux.
Montigny	C.	Clary.	Clary.	Millot.	Galièque	Lequien.
Montigny.	D.	Douai-S.	Douai.	Dovillers.	Legrand.	Wantiez.
Montrécourt.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Marchand.	Tétar.	Defasque.
Morbecque.	H.	HazebrouckS	Hezebrouck.	Claudorez.	Huyghe; Mascret.	Marckant ; Fa
Morenchies.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Bonnel.	Lesage.	V. Tilloy.
Mortagne.	V.	St.-Amand. r. d.	Distribution.	Baligand-Cochin.	Morivalle-Wibaut.	Dewatine.
Mouchin.	L.	Cysoing.	Orchies.	Bulteau.	Choteau.	Deleporte.
Moustiers.	A	Trélon.	Trélon	Hancart.	Berteaux.	Menet.
Mouveaux.	L.	Tourcoing-S.	Tourcoing	Bourgois.	Mulié; Desbouvrie.	Deleruyell
Naves.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Soyez.	Charlet.	Bury.
Neuf-Berquin.	H.	Merville	Estaires.	Petitprez.	Leroy.	Cousin.
Neuf-Mesnil.	A.	Bavai.	Maubeuge.	Boez.	Prevot.	Bouchez.
Neuville.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy	Delannoy.	Trouillet.	Delvigne
Neuville-en-Ferr.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Ghestem.	Dewitte; Biscop.	Prince.
Neuville-St.-Remy.	C.	Cambrai.-O.	Cambrai.	Ledoux.	Petit.	Ducatez.
Neuville-sur-l'Esc.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Carlier.	Fauville.	Sapelier
Neuvilly	C.	Le Câteau.	Le Câteau	Ledieu, Alf.	Ledieu ; Robert	Dapvril.
Nieppe.	H	Bailleul-N-E	Armentières.	De Messange	Romon ; Gokelaere.	Schaht.
Niergnies.	C	Cambrai-E.	Cambrai.	Courbet	Masclet.	Quintin de (Kerca
Nivelle.	V.	St.-Amand. r g.	Saint-Amand.	André.	Monnier.	Ficheux
Nomain.	D.	Orchies	Orchies.	Delinselle.	Menet.	Demaresc
Noordpeene.	H.	Cassel	Cassel.	Duvet.	Persyn.	Devos.
Noyelles.	A.	Berlaimont	Maroilles.	Belot, Nicolas	Lescaillez	Ramon
Noyelles	C.	Marcoing.	Cambrai.	Crépin, ✠.	Cureur	Mazingue
Noyelles.	L.	Seclin.	Seclin.	Debuchy.	Chivoret	Billiau
Noyelles-sur-Selle	V	Bouchain.	Bouchain.	Meurisse.	Morelle.	Dubus.
Obies	A.	Bavai.	Bavai.	Hottelart.	Dupont.	Nacfer.
Obrechies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Baudart.	Harlet.	Bottiaux
Ochtezeele.	H	Cassel	Cassel.	Outerleys.	Blondé.	Delautre.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte
ommez.	V.	Condé.	Condé.	Bocquet. Hip.	Bocquet, A.	Delahousse.
ain.	A.	Trélon	Trélon	Bastien.	Delval.	Dupont.
y.	V.	Valencien.-S.	Valenciennes.	Miroux.	Pluchart.	V. Hérin.
naing.	V.	Valencien -E.	Bureau.	Lhotellerie.	Mariage; Leblanc.	This.
st-Cappel.	Dk	Hondschoote.	Hondschoote.	Geeraert.	Vermesch.	Florisoone.
chies.	D.	Orchies.	Bureau.	Lepez.	Darrambide; Piérard	Flament.
s	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Pamart.	Lozé.	Ghyselynck.
sinval.	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Lucas.	Dupire.	Pruvost.
tricourt.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Dubois	Lefebvre.	Averlant.
dezeele.	H.	Steenvoorde.	Cassel.	Blaevoet, J-B	Decroock.	Spanneut.
elaëre.	H.	Cassel.	Cassel.	Faes.	Dutailly	Judes.
illencourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Tétar.	Delmotte	Delagarde
cquencourt.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Caudrelier.	Ladent.	Jaclin.
renchies.	L.	Quesnoy-s.-D	Lille	Pollet	Delfortrie, Louis	Darras.
ronne.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Durant.	Delval.	Segon.
tite-Forêt.	V.	St.-Amand. r. d.	Anzin.	Leleu	Pillion.	V. Anbry.
tite-Synthe.	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque.	Capon.	Bayard.	Delaeter.
alempin.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Dillies	Therin.	Duthoit.
itgam.	Dk	Bergues.	Bergues.	Decroocq.	Arnouts.	Houvenaghe
oix.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Dreumont.	Joveniaux	Griffon.
ommereuil.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Sellier.	Cloez.	Doby.
ont-à-Marcq.	L.	Pont-à-Marcq	Bureau.	Six.	Fl. Bulteau.	Dujardin
nt-sur-Sambre.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Lucq.	Delhaye.	Wallez.
otelles.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Carton.	Poirette.	V. Villereau
adelles	H.	Hazebr.-Sud.	Hazebrouck.	L. Legillon.	Villette	Senam e.
emesques.	L.	Armentières.	Lille.	Butin-Descamps.	Lecat.	Boone
éseau.	V.	Valencien.-E.	Valenciennes.	Dassonville	Bury.	Brasselet
eux-au-Bois	A.	Landrecies.	Landrecies.	Boulmont.	Dépret.	Humez.
eux-au-Sart	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Girard.	Dehove.	Malaquin
isches.	A.	Landrecies.	Landrecies	Burlion.	Largillière.	Cambreleng.
ouvy.	V.	Valenc.-Sud.	Denain.	Cachera.	Haudegon.	Jaclin.
oville.	C.	Cambrai.-O.	Cambrai.	Crépin, Ch-P.	Laude.	Lecompte.
ovin.	L.	Seclin.	Carvin	Defrance.	Grard	Wenis.
aëdypre.	Dk	Bergues.	Bergues.	Dousselaere.	Bauden.	Debavelaere.
aroube.	V.	Valenc.-Est.	Onnaing.	Cazin.	Faidherbe; Bottiau.	Lambelin.
erenaing.	V.	Valenc.-Sud.	Valenciennes.	Lecompt.	Huloux.	Mutel.
snoy-s.-Deûle.	L.	Quesnoy-s-D	Bureau	Dhalluin.	Fauvarque; Poullier	Plouy.
iévelon.	A.	Maubeuge.	Cousolre.	Boisse.	Mazy.	V. Aibes.
iévrechain	V.	Valenc.-Est.	Crespin.	Boulangé.	Lenglet.	Sémoulins.
iévy.	C.	Carnières.	Caudry.	Canonne.	Deladœuille; Davoine	Dauwerchain
ches.	D.	Douai-Ouest.	Bureau.	Montagne.	Denisse.	Gadenne.
dinghem.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Galloo.	Defives.	Delebarre.
illencourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Desvignes.	Dépret.	V. Sailly
nbeaucourt.	D.	Douai-Ouest	Raches.	Deregnaucourt.	Guiselin.	Agache.
nsars.	A.	Trélon.	Trélon.	Plottaux.	Thiébaux-Willame.	Anselot.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Raismes.	V	St.-Amand. r d.	Bureau.	Delerue.	Monouvrier ; Guisgand.	Rogie.
Ramillies.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Vasseur.	Moreau.	Houssoy.
Ramousies.	A.	Avesnes-Nord	Sains.	Rousseau.	Naveau.	Locqueneux.
Recquignies.	A.	Maubeuge.	Jeumont.	Bernard.	Lienard.	Dubuisset.
Renescure.	H.	Hazebrouck.	Distribution.	Dupuis.	Stoven.	Kerkove.
Reumont.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Devigne	Legrand.	Blas.
Rexpoëde.	Dk	Hondschoote.	Hondschoote.	Deprez.	Masselis.	Delaughe.
Ribécourt.	C.	Marcoing.	Masnières.	Leriche.	Debut.	Cattelain.
Rieulay.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Gambier.	Williatte.	Becquart.
Rieux.	C.	Carnières.	Iwuy.	Doise.	Mairesse.	Bresson.
Robersart.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Pauplaire.	Legrand.	Baligand.
Rœulx.	V.	Bouchain.	Lourches.	Risbourg, Ed	Risbourg, J.-B.	Cornil.
Rombies et March.	V.	Valenc.-Est	Valenciennes.	Delcroix-Mallet.	Debiève.	Bourlet.
Romeries.	C	Solesmes.	Solesmes.	Douay.	Lesne.	Poretz.
Ronchin.	L.	Lille-Sud-Est	Lille.	Cochet.	Lefebvre.	Delsart.
Roncq.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Labbe.	Catteau; Vienne.	Delehaye.
Roost-Warendin.	D	Douai-Ouest	Raches.	Bernard.	Caudrelier.	Gillis.
Rosendaël (Le)	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Schodduyn	Ponseel.	Boudin.
Rosult.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand	Duflos.	Petit.	Petit.
Roubaix.	L.	Roubaix.	Bureau.	Descat, ✠	Lagache✠; Renaux, ✠; Duthoit; Dewarlez	Berteaux ; Herrengt; Gantois.
Roucourt.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Guyot.	Huin.	V. Englefontaine.
Roucourt.	D.	Douai-Sud.	Douai	Becquet deMégile	Debève.	Wilmant.
Rousies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Colmont.	Cuisset.	Delcambre.
Rouvignies.	V	Valenc.-Sud.	Denain.	Landrieu.	Tison.	V, Prouvy.
Rubrouck.	H.	Cassel.	Cassel.	Hondermarcq	Bustreel.	Legrain.
Ruesnes.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Lobelle.	Bruyère.	Demont.
Rumegies	V.	St.-Amand. r. g.	Saint-Amand.	Liermain.	Wilmont.	Langrand.
Rumilly.	C	Marcoing	Cambrai.	Monniez.	Boulanger.	Ségard.
Sailly.	C	Cambrai-O.	Cambrai.	Lucas.	Laude.	Lecomte.
Sailly.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Rouzé.	Bouchery.	Delvallée.
Sainghin-en-Mél.	L.	Cysoing.	Ascq.	Pollet.	Delebarre.	Deleporte.
Saingh'n-en-Wep.	L.	La Bassée.	Fournes.	Romon.	Milleville.	Brassart.
Sains.	A.	Avesnes-Sud.	Bureau.	Distribution.	Fosset.	Echevin.
St.-Amand.	V.	St.-Amand.	Bureau.	De Monchaux	Barbieux-Bouchart.	Duriez.
St.-André.	L.	Lille-Ouest.	Lille.	Hazebrouck.	Ghesquière.	Varlet.
St.-Aubert.	C.	Carnières.	Iwuy.	Mascaux.	Canonne; Leriche	Villain.
St -Aubin.	A	Avesnes-N	Avesnes.	Erreaux.	Williot.	Prévost.
St.-Aybert.	V.	Condé.	Condé.	Saintenois.	Thomas	Cerisier.
St.-Benin.	C.	Le Câteau.	Câteau	Gosset.	Vallet.	Gosselet.
St -Georges.	Dk	Gravelines.	Gravelines.	Louf.	Wasca.	Fockenberghe (Revel.
St.-Hilaire.	A	Avesnes-N.	Avesnes.	Bronchart	Poulet.	Berthier.
St.-Hilaire	C.	Carnières.	Carnières.	Defaux-Méresse.	Defaux-Brulant.	Becart.
St.-Jans-Cappel.	H.	Bailleul-N-E	Bailleul.	Lebleu.	Naye.	Plaetevoet.
Ste -Marie Cappe..	H.	Cassel.	Cassel.	Dequydt	Beun.	Bernast.
St. Martin.	C.	Solesmes	Solesmes.	Douay	Boursier	Lecuppre.

NOMS			BUREAU	NOMS DES		
des)MMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	de poste duquel chaque commune dépend	Maires	Adjoints.	Ministres du culte.
-Momelin.	Dk	Bourbourg.	Watten.	Castier.	Degraeve.	Ruyssen.
Pierre-Brouck.	Dk	Bourbourg	Bourbourg.	François.	Louf.	Lefever.
-Python.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Robert-Bracq	Cardon.	Jeanlebœuf.
Remy-Chauss.	A.	Berlaimont.	Avesnes	Guilbert.	Lapostolle.	Carlier.
Remy-m-bâti.	A.	Maubeuge.	Hautmont.	Drapier.	Juste.	Brogniet
-Soulve.	V.	Valenc.-Nord	Valenciennes.	Lécuyer. ✠	Jacqmarcq.	Carette.
-Souplet.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Monchicourt.	Cloest; Millot.	Barbier.
Sylvestre-Cap.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Serein.	Debruyne.	Pauwels.
-Vaast.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Caillaux.	Jacquemart.	Loquet.
-Waast.	A	Bavai.	Bavai.	DeButron,b.de l T	Cauchies	Delhaye.
esches.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Boulangé.	Lasne.	Malaquin.
omé.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Danel.	Dubrulle, H.	Degruson.
néon.	D	Orchies.	Orchies.	Delcroix.	Brohon.	Fleurquin.
ıcourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Rodriguez.	Delsaux.	V, Blécourt
ıtes.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Bernard, Félix	Coustenoble.	Dewaele.
et Rosières.	V.	St.-Amand. r. g.	Saint-Amand	Dubois-Martin.	Doby.	Cauderlier.
s-Poteries.	A.	Solre-le-Chât.	Beugnies.	Imbert.	Dupont	Collet.
segnies.	A	Berlaimont.	Berlaimont.	Flament.	Delmarle.	Lepers.
.ltain.	V.	Valencien.-E.	Valenciennes.	Hamoir, ✠.	Carlier.	Petit.
.lzoir	C	Solesmes.	Solesmes.	Marchant.	Macaux.	Plouvier
ourg.	V.	Valencien.-E.	Valenciennes.	Lengrand.	Descamps.	Plouvier.
lin.	L	Seclin.	Bureau.	Duriez.	Desmazière; Pinte.	Plaëtevoët.
rigny.	C.	Clary.	Walincourt.	Choain.	Villard	Dhalluin.
ıeries.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Caullery.	Leclerc,	Duquesne.
ıousies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Wagnier, C.	Waniez, fils.	Laurette.
meries.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy	Wallerand.	Bruyère,	Delebarre.
uedin.	L.	Haubourdin	Haubourdin.	Salomé.	Becquart,	Caruel.
ınvillers.	C.	Carnières.	Cambrai.	De Valicourt, A.	Taisne,	Harbonnier.
:us.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck	Justice.	Cousyn,	Cornette.
	D.	Douai-N.	Douai	Brabant.	Dupont.	Dumet.
:.	Dk	Bergues.	Bergues.	Meesemacker	Poublanc.	Looten.
ısmes.	C.	Solesmes.	Bureau.	Carlier.	Menard; Rappe.	Roussel.
-le-Château.	A.	Solre-le-Chât	Bureau.	Rouez.	Bever; Leroy,	Agache.
·innes.	A.	Solre-le-Chât	Solre-le-Chât	Planard.	Dassonville.	Briolet.
ıain.	D.	Marchiennes.	Bureau.	Helbecque	Bataille; Dangremont	Carpentier.
ımaing.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Dupont.	Haussy.	Coutet.
cker	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Wemaere, Ed	Vandewalle.	Deschodt
›le.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck.	Fovez.	Boudeele.	Polart.
ınbecque	H.	Hazebrouck-S	Hazebrouck.	Deram.	Deschodt.	Delattre.
:ne.	Dk	Bergues.	Bergues.	Dumont.	Woets.	Caulier.
ınvoorde	H.	Steenvoorde.	Bureau	Heem.	Haen; Dewitte.	Pauwels; (Vandevelde
:nwerck	H.	Bailleul-N-E.	Distribution.	Plouvier.	Hennion; Weillaert.	Lefrançois.
ızeele.	H.	Hazebrouck-S	Hazebrouck.	Deswarte	Lobbedez.	Desmedt.
ıières-en-T.	A.	Avesnes N.	Avesnes.	Wittrant, Fl.	Witrant, L.	Boutrouille.
ıières-sur-H.	A.	Bavai.	Bavai.	Brasseur.	Auquier,	Millot.

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Templemars.	L.	Seclin.	Seclin.	Dassonville.	Gossart.	Lefebvre.
Templeuve.	L.	Cysoing	Distribution.	Baratte	Crombez; Pollet.	Lancelle.
Terdeghem.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Deschodt.	Boone.	Cieren.
Téteghem.	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Daullé.	Ponseel.	Deschildt
Thiant.	V.	Valencienn-S	Denain	Mariage.	Bertout.	Dutriex.
Thiennes.	H	Hazebrouck-S	Hazebrouck.	Cattoire.	Vicart.	Pruvot.
Thivencelles.	V.	Condé.	Condé.	Lefèvre.	Mayeur.	Gravelaine.
Thumeries.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Denneulin.	Martinache.	Dorlencourt
Thun.	V.	St.-Amand, r. g.	Mortagne.	Raviart.	Hourdeaux.	Rousseau.
Thun-Lévêque	C.	Cambrai-E	Cambrai.	Charlet.	Deledique.	Desmons
Thun-St.-Martin.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Grenet.	Bertin.	Courtin.
Tilloy.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Leleu.	Lefebvre	V. Neuville-s.-I
Tilloy.	D.	Marchiennes.	Marchiennes	Briquet	Hemez.	V. Brillon.
Toufflers.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Cimetière.	Pouchain.	Dehuy.
Tourcoing.	L.	Tourcoing.	Bureau.	Roussel - De-(fontaine ✻	J. Leblan ; Debuchy ; Dervaux.	Simon ; Der(gnaucour
Tourmignies.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Moreaux.	Dennel.	Dumotier.
Trélon.	A.	Trélon.	Bureau.	Stocquelet.	Cuvillier.	Larsonneur.
Tressin.	L.	Lannoy.	Ascq.	Delahaye.	Mullié.	V. Ascq.
Trith-S-Léger	V.	Valencienn -S	Distribution.	Maurice.	Dupas; Gouvion	Dupont; Delern
Troisvilles.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Cardon.	Bayard.	Bruaux
Uxem.	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Steen.	Daverou.	Ducornetz.
Valenciennes.	V.	Valenciennes.	Bureau.	Bracq-Dabancourt ✻	Pésier ; Boca.	V. au chapitr des cultes.
Vendegies-au-Bois	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Mathieu.	Bara.	Corbier.
Vendegies-sur-Ec.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Bisiaux.	Druesne, Pierre.	Caullier.
Vendeville.	L.	Seclin.	Lille.	Van der Straeten	Dubray.	Pionnié.
Verchain et Maug,.	V.	Valencienn-S	Valenciennes	Bailleux.	Quarez.	Dhainaut.
Verlinghem.	L.	Quesnoy-s-D	Quesnoy-s-D	Ghestem.	Mélisse.	Drumez.
Vertain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Dubois,	Bauduin.	Delcroix.
Vicq.	V.	Condé.	Fresnes.	Pisson-Verchain.	Deleau , ✻.	Bisiaux.
Viesly.	C	Solesmes.	Solesmes.	Vallez,	Bruyelle; Vitrant	Dumoulin
Vieux-Berquin	H.	Bailleul-S-O	Estaires.	Petitprez	Taffin; Bouquet.	Dekeister.
Vieux-Condé.	V.	Condé.	Condé.	Costiau,	Decout; Dupas.	Musin.
Vieux-Mesnil.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Minaire,	Blanchard.	V. Boussièr
Vieux-Reng.	A	Maubeuge.	Jeumont.	Henry.	André.	Dorlencourt
Villereau.	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Laurent,	Fromont.	Huart.
Villers-au-Tertre.	D.	Arleux	Douai.	Grivillers.	Delval, Henri.	VMonchecoı
Villers-Campeau.	D.	Marchiennes.	Somain.	Remy de Campeau	Broutin.	V. Somain.
Villers-en-Cauch.	C.	Carnières.	Iwuy.	Denoyelle, P	Denoyelle , A.	Rousseaux.
Villers-Guislain.	C.	Marcoing.	Gouzeaucourt	Bedu, L.-J.	Dubois.	Broux,
Villers-Outréau.	C.	Clary.	Walincourt.	Simon,	Passet; Estevez.	Quiquempoi
Villers-Plouich	C.	Marcoing.	Gouzeaucourt	Lourdel,	Puche.	Rogie.
Villers-Pol.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Carlier, P.	Carlier, J.-B.	Barbet.
Villers-sir-Nicole.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Tellier,	Pronier.	Dubrulle.
Volkerinckhove.	Dk	Wormhoudt.	Watten.	Devyr ·k	Marquis.	Werkein.

TABLEAU ALPHABÉTIQUE DES COMMUNES.

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Vred.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Deneuvillers.	Piédanna.	Venreust.
Wahagnies.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Vallois, Et.	L. Vallois.	Delahaye.
Walincourt	C.	Clary.	Bureau.	Lamouret.	Mailliez, Joseph	N...
Wallers.	A.	Trélon.	Trélon.	Paul.	Demon.	Hannoteau.
Wallers.	V.	Valencienn-N	Valenciennes	Bertaux.	Meriaux, Chevaillier.	Cambreleng
Wallon-Cappel.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck.	Devos.	Deseure.	Salomé.
Wambaix.	C.	Carnières.	Cambrai.	Delacourt,	Désormais.	Bulteau.
Wambrechies.	L.	Lille-O.	Lille.	Guérin.	Sénélar; Béhague.	Saint-Lége
Wandignies et H.	D.	Marchiennes.	Marchiennes	Dumont.	Cauvez.	Vallez.
Wannehain.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Pollet.	Pollet; Dubrun-	Loviny.
Wargnies-le Gr.	A.	Le Quesnoy O	Le Quesnoy.	Dervaux.	N... faut.	Carlier.
Wargnies-le-Petit.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Colmant, Fer.	Bruyère.	Dernoncour
Warhem.	Dk	Hondschoote.	Bergues.	Galle.	Devos.	Baudens.
Warnêton-Bas	L.	Quesnoy-s-D	Comines.	Delebecque.	Cardon-Coutelle	V. Deûlémo
Warnêton-Sud	L.	Quesnoy-s-D	Comines.	Ghestem.	E Delebecque.	V. Deûlémc
Wasnes-au-Bac.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Steux.	Gobert.	Mullier.
Wasquehal.	L.	Roubaix.	Lille.	Brulois.	Gros; Lepers.	Lambelin.
Watten.	Dk	Bourbourg.	Bureau.	Deleflie, ✠.	Massemin.	Boedt.
Wattignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Hubinet.	Evrard.	V. Damousi
Wattignies.	L.	Seclin.	Seclin.	Hocedez.	Waymel, J.-B.	Bouchart.
Wattrelos.	L.	Roubaix.	Roubaix	Pollet.	Béghin; Dhalluin	Seingier.
Wavrech in-s.-D.	V.	Bouchain.	Denain.	Delinsel.	Cheminais.	V. Denain.
Wavrechain-s.-F.	V	Bouchain.	Bouchain	Bracq.	Dolet.	Lavechain.
Wavrin.	L.	Haubourdin.	Fournes.	Cte O d'Hespel	Menu; Liénard.	Dereu.
Waziers.	D.	Douai-N	Douai.	Leboucq de Castro	Lamour.	Bonvarlet.
Wemaers-Cappel.	H.	Cassel	Cassel	Looten	Reumaux.	Vanderbauwed
Wervick-Sud.	L.	Quesnoy-s-D	Comines.	Billiard.	Vaneslande; Desprez	Roussel.
West-Cappel.	Dk	Bergues.	Bergues.	Delylle.	Macke.	Vanbever.
Wicres.	L	La Bassée.	Fournes.	Chombart.	Lezie.	Dumoulin.
Wignehies.	A.	Trélon.	Distribution.	Demorgny.	Lermuseaux.	Lebon.
Willems.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Boutemy.	Mulliez.	Lejeune.
Willies.	A.	Trélon.	Trélon.	Cuisset, F.	Cuisset, B...	V. Liessies
Winnezeele.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Verriele.	Bocket.	Wickaert.
Wormhoudt	Dk	Wormhoudt.	Bureau.	Dehaene.	Bêle; Beudart.	Caillie.
Wulverdinghe	Dk	Bourbourg.	Watten.	Drieux.	Cloet.	Porreye
Wylder.	Dk	Bergues.	Bergues.	Lammens.	Denys.	Cortyl.
Zeggers-Cappel.	Dk	Wormhoudt.	Esquelbecq.	Franchois.	Ardaens, père.	Serlooten
Zermezeele.	H.	Cassel.	Cassel.	Vandaele.	Declerck.	Vancostenoble.
Zuytcoote.	Dk	Dunkerque-E	Dunkesque.	Adam.	Fonteyne.	V. Ghyveld
Zuytpeene	H	Cassel.	Cassel.	Franchois.	Desmondt.	Salomé

COMPTABILITÉ COMMUNALE.

Etat des communes dont les revenus excèdent 20,000 *francs, et dans lesquelles les recettes municipales sont confiées à des receveurs spéciaux, et du personnel de leurs receveurs.*

Dunkerque, M. A. Nosten; Bergues, M. Deschamps; Gravelines, M. Dhaisnes; Hazebrouck, M. Vanhoucke; Bailleul, M. Coulier; Estaires, M. Bossu; Merville, M. Barizel; Lille, M. Leclercq; Armentières, M. Dernoncourt; Roubaix, M. Salembier; Tourcoing; M. Debuigne; Cambrai, M. Delattre; Le Câteau, M. Delhay; Avesnes, M. Michaux; Landrecies, M. Descamps; Maubeuge, M. Levecque fils; Douai, M. Parsy; Orchies, M. Delegrange, Condé. M. Famery; Saint-Amand, M. Duvez; Valenciennes; M. Caffiaux.

OCTROIS.

État des communes où des octrois sont établis, et du personnel des employés (1).

Bergues, MM. Deconinck, p. ch.—Bourbourg-Ville, M. Brulley, r. c. — Bourbourg-Campagne, M. Cocquillier, r. c. — Coudekerque-Branche, M. Minart, r. c. — Dunkerque, MM. Dufau, p. ch., J. Dalinval, r. c — Gravelines, M. Deblaecker, r. c.—Hondschoote, M. Debril, r. c. — Bailleul, MM. Freson, p. ch.; Deheere, r. c. — Cassel, M. Ballet, r. c — Estaires, MM. Dambrin, p. ch.; Fenard-Desmon, r. c. — Hazebrouck, MM. Legrand, p. ch.; Lamote, r. c. — La Gorgue, M. Marsy, r. c. — Merville, MM. Caudron, p. ch.; — Carrez, r. c. — Morbecque, M. Castrique, r. c. — Steenvoorde, M. Deneuville, r. c. — Vieux-Berquin, M. Ingelrans, r. c. — Annœullin, M. Panckouke, r. c. — Armentières, MM. Vanoye, p. ch; Joye, r. c. — La Bassée, M. Taleux, r. c. — Comines, M. Plamont, r. c. — Halluin, M. Noyelle, r. c. — Haubourdin, M. Leclercq, r. c. — Lannoy, M. Page, r. c. — Lille, M. Bernard, p. ch. — Thévenin, r. c. — Quesnoy-sur-Deûle, M. Dutoit, r. c. — Roubaix, MM. Roche, p. ch.; Brédart, r. c. — Seclin, M. Olivier r. c. — Tourcoing, MM. Lapersonne, p. ch.; Lemaire, r. c. — Cambrai, MM. Delplanque, p. ch.; Hardy, r. c. — Le Câteau, MM. Dubois, p. ch.; Boutelier, r. c — Solesmes, M. Canonne, r. c. — Avesnes, MM. Dubois, p ch.; Noyon et Barbier, r. c. —Bavai, MM Lemaire, p. ch., Lambert, r. c. — Landrecies, MM. Séraut, chargé du contrôle administratif; Degay, r. c. — Maubeuge, MM. Bierent, p. ch.; Perein et Hardy, r. c. — Le Quesnoy, MM. Collot, p. ch.; Tessier, r. c. — Solre-le-Château, M. Tellier-Corneille, r. c. — Aniche, M. Laloux, r. c. — Douai, MM. Mason, p. ch.; Durut, r. c. — Orchies, M. Delegrange, r c.

(1) Explication des abréviations contenues dans le présent article: p. ch. (préposé chef); r. c. (receveur central).

— Anzin, M. Coderlier, r. c. — Saint-Amand, MM. Piquet, p. ch., Roquet, r. c. — Condé, MM. G. Petit, p. ch., Verchain, r. c. — Fresnes, M. Guillemotot, r. c. — Lourches, M. Jonglet, r. c. — Valenciennes, MM. Vanhœstenberghe, p. ch.; Leclerc, r. c. — Vieux-Condé, M. Décout, r. c. — Denain, MM. Delhaye, p. ch.; Boilly, r. c.

GARDE NATIONALE.

Les seules parties de la garde nationale sédentaire organisées dans le département sont les corps spéciaux d'artillerie existant à Lille et à Valenciennes.

LILLE. — Bataillon d'artillerie réorganisé par arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 28 février 1853. L'origine de ce corps remonte à l'année 1483. — *Commandant,* M. Dathis.

VALENCIENNES. — Compagnie aussi très-ancienne, réorganisée par arrêté ministériel du 26 septembre 1853. — *Commandant,* N...

Sapeurs-Pompiers.

La ville de Lille possède un bataillon de sapeurs-pompiers municipaux soldés. — *Commandant,* M. Darras, ✻.

Beaucoup de communes possèdent des compagnies ou des subdivisions de sapeurs-pompiers municipaux. Nous donnons dans la deuxième partie de cet Annuaire le résumé de l'effectif de ces divers corps.

COMMISSARIATS DE POLICE.

LISTE DU PERSONNEL DES COMMISSARIATS DE POLICE CANTONAUX CONSTITUÉS CONFORMÉMENT AU DÉCRET DU 28 MARS 1852.

Arrondissement de Dunkerque.

Cantons. Bergues, MM. Champeaux; Bourbourg, Desoutter; Dunkerque (deux cantons), Vallée, *commissaire central;* Dunkerque-Ouest, Denis; Gravelines, Simon; Hondschoote, Guffroy; Wormhoudt, Jardillier.

Arrondissement d'Hazebrouck.

Cantons: Bailleul, MM. Bloëme; Cassel, Glemarec; Hazebrouck, Palmart; Millelot, *à Merville;* Debuyser, *à Estaires;* Steenvoorde, Lemaire.

Arrondissement de Lille.

Cantons: Armentières, MM. Arrachart; La Bassée, Dubois; Haubourdin, Depasse; Lannoy, Lecadieu; Lille (5 cantons), *commissaire central,* Hacquin; 1er arrond., Prioux; 2e arrondiss., Thomain; 3e arrondiss., Mornave; 4e arrondiss., Besson; 5e arrondiss. (quartier de Wazemmes), Rouessard; 6e arrond. (quartier des Moulins), Gasser; 7e arrondiss., Richard; 8e arrondiss., Correaux; 9e arrondissement, Cadot; La Madeleine, Aumont; Pont-à-Marcq,

Dallennes; Quesnoy-sur-Deûle, Desfossez, *à Comines;* Roubaix, Wallet, *commissaire central;* Serret, *à Roubaix;* Aigoin, *idem,* Guilluy, *idem;* Chrissement, à Wattrelos; Seclin, Requière; Tourcoing (2 cantons), Cor, ✻, *commissaire central;* Tourcoing-Sud, Allemaud, *à Tourcoing;* Tourcoing-Nord, Desoutter, *à Halluin.*

Arrondissement de Cambrai.

Cantons: Cambrai, M. Durand, *commissaire central;* Cordier; Clary, Herbage; Le Câteau, Collet; Marcoing, Depuydt, *à Masnières;* Quiévy, Gressier; Solesmes, Roger.

Arrondissement d'Avesnes.

Cantons: Avesnes, MM. Six; Bavai, Baron; Maubeuge, Berthet; Le Quesnoy, Delessue; Solre-le-Château, Girard; Trélon, Saltel, *à Fourmies.*

Arrondissement de Douai.

Cantons: Douai, MM. Thieffry, *commissaire central,* Broyer; Marchiennes, Vacont, *à Somain;* Orchies, Boursier.

Arrondissement de Valenciennes.

Cantons: Saint-Amand, MM. Combe; Bouchain, Collignon, *à Denain;* Condé, Bricout; Valenciennes, Jullemiez, *commissaire central;* Doua, *à Valenciennes;* George, *à Anzin.*

Commissaires et Inspecteurs spéciaux aux stations de chemin de fer et à la frontière.

Commissaires spéciaux: MM. Detraux, à Baisieux; Baras, à Dunkerque; Mulnaer, à Maubeuge; Gravier, à Tourcoing; Humbert, à Jeumont; Layet, à Feignies; Beynaguet, à Anor; de Catelin, à Valenciennes.

Inspecteurs spéciaux: MM. Clément, à Dunkerque; St.-Aubin, à Ghyvelde; Dirr, à Jeumont; Estienne, à Valenciennes.



ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE BIENFAISANCE.

Hospices et Hôpitaux.

Le nombre des établissements hospitaliers existant dans le département du Nord est de cinquante-deux, savoir: cinq hospices généraux, huit hôpitaux de malades, deux hospices pour les malades, les vieillards et les orphelins; cinq hospices pour les malades et les vieillards; treize hospices pour les vieillards et les orphelins; treize hospices destinés spécialement aux vieillards, et six hospices pour les orphelins.

Bureaux de bienfaisance.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux

indigents. La plupart de ces établissements possèdent des biens provenant d'anciennes fondations ; les revenus sont employés en distributions d'argent, d'aliments, de vêtement et d'effets de couchage, et en honoraires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres.

Personnel de l'Administration des Hospices et des Bureaux de Bienfaisance. (1)

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Dunkerque.— *Hospices.* MM. Vandewalle, Mollet (O. ✻), Thélu, Beck, Féron. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Vanthielt, *receveur*, *économe-comptable ;* J. Mine, *secrétaire.*

Bergues. — *Hospices.* MM. Delautre, Pluvier, Delport, Herwyn, Guilbert. — *Bureau de bienfaisance.* MM. J. Guilbert, Delautre, Vernocke, Bastaert, Delport. — MM. Cousyn, *receveur ;* Lenglet, *économe-comptable ;* Cousyn, *secrétaire de l'hospice ;* A. Guilbert, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Bourbourg. — *Hospice.* MM. Legaigneur, Vandenbroucque, Bondu, Weens, Lesage.— *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Courdain, *receveur ;* Dammarez, *secrétaire-économe.*

Gravelines. — *Hospice.* MM. Demarle, Thoris, Jeannin, Lansheere, Wable. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Legoulon-Denêve, Legoulon-Butez, Lecointe, Leurette, N...

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Hazebrouck. — *Hospices.* MM. Quenson, L. Houvenaghel, J. Houvenaghel, Morice, Deschodt. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Leleu, Decool, Dupont, Verheylevegen, Massiet du Biest. — MM. Halinck, *receveur ;* Strack, *secrétaire-économe-comptable des hospices ;* Paresys, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Bailleul. — *Hospices.* MM. L., Cortyl, P. Behaghel, De Coussemacker, B. Vanmerris, Bieswal. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Poupaert, de Coussemaker, Freson, Béhaghel, P., Salomé. — MM. Hopsomer, Ch., *receveur ;* Bubbe, *économe-comptable ;* N..., *secrétaire.*

Cassel. — *Hospices.* MM. Dehandschoewerker, Busschart, Vanbever, Morael, Vantroyen. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Vanbever, Dehandschoewerker ; Pollet, Martin, Vanavandel. — MM. Dekystpotter, *receveur et secrétaire ;* Pastoors, *économe-comptable.*

Estaires. — *Hospice.* MM. Degruson, Taffin, Leconte, Ledieu, Duflos. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Kieken, Priem, Hennion, Taffin, Guéquière. — MM. Bossu, *receveur ;* Beau, *secrétaire.*

(1) Nous ne pouvons donner ici toutes les administrations de bureaux de bienfaisance, dont le nombre s'élève à plus de 600, nous n'indiquons que celles des lieux où il existe en même temps des hospices.

La Gorgue. — *Hospice*. MM. Lefer, Leroy, Leconte, Th. Duquenne, Marsy. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Duflos, Legrand, Ducroquez, Baudel, Duquenne, A. — MM. Marsy, *secrétaire-économe;* Dumont, *receveur*.

Merville. — *Hospice*. MM. Deroïde, Delassus, Degruson, Duhamel, Lefebvre Deroide. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Duhamel, Ch., Vanuxem, J.; Arnould, Verhaeghe, Grillet. — MM. Barizel, *receveur;* Duhamel, *secrétaire*.

Steenbecque. — *Hospice*. MM. Bast-Fumery, Bast, Louis, Beudaert, Daron, Cadet. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Deschodt, Lesage, Devalkenaere, Defort, Deback. — MM. Iserby, *receveur;* Coubronne, *économe-secrétaire*.

Steenvoorde. — *Hospice*. MM. Merchier, Haeu, Verbeck, Beck, Serlooten. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Parent, Dewitte, Merchier, Parmentier, Dejonghe. — M. Baillieul, *receveur-économe-comptable* et *secrétaire*.

Steenwerck. — *Hospice*. MM. Lefrançois, Charlet, Touquet, Wattelle, Chieus. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Decherf, Bourelle, Mazingarbe, Coustenoble, Lys. — MM. Bevenot, *receveur;* Chieus, *secrétaire-économe*.

Vieux-Berquin. — *Hospice*. MM. Deswaerte, Senellart, Taffin, Delehaye, Dekeister. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Dondaine, Lemire, Hernu, Veriez, Trainel. — MM. Midy, *receveur;* Ingelrans, *secrétaire*.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Lille. — *Hospices*. MM. Robbe (O. ✻)., Durieux-Forret, Pajot, Lemaire, Cresson, Chombart ✻, Bigo-Tilloy, Bonard, (O. ✻.); Renard, (O. ✻.); Houzé de l'Aulnoit, avocat; Rouzé-Huet. — *Bureau de Bienfaisance*. Les mêmes.

MM. Rigal, *receveur;* Labbé, *économe-comptable de l'Hospice-Général;* Dumoutier, *économe-comptable de l'hôpital Saint-Sauveur;* Mallet, *économe-comptable des hospices Gantois, des Vieux-Hommes et de Stappaert;* Dupire, *secrétaire de la commission des hospices;* Landas, *secrétaire du bureau de bienfaisance*

Armentières. — *Hospices*. MM. Castrique, Woussen, Musin-Lespagnol, Charvet, Coisne. — *Bureau de bienfaisance*. — Les mêmes. — M. Marcotte, *receveur, secrétaire et économe-comptable*.

Bondues. — *Hospices*. MM. Deleforterie, Delemer, Delecourt, A.; Delecourt, D.; Dumont. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Lebrun, Pollet, Hellin, Bonte, Dumont.

La Bassée. *Hospice.* MM. Tizon, Largent, Poissonnier, Béghin, Goudin fils. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Denis, Bavière, Duchatel, Graffigne, Hennebelle. — M. Barrault, *receveur, économe-comptable et secrétaire.*

Comines. *Hospices.* MM. Catteau-Béghin, Lauwick, Dewulf, Goeman, Hassebroucq. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Devos, Desmazières, Coutelle, Cardon, Catteau. — MM. Durand, *receveur de l'hospice et du bureau de bienfaisance;* Capelle, *économe de l'hospice et secrétaire de l'hospice et du bureau de bienfaisanee.*

Halluin. *Hospice.* MM. Demeestere-Demeester, Demeestere, P.; Dumont, Lemaître, Phalempin. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Dhalluin, Despret, Brutin, Scamps, Vandierdonck.

Haubourdin. *Hospice.* MM. Bigo, Testelin, Venot, Bonte, Schouther. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Testelin, Pascalin, Wanoverbecq, Buisine, Bonte. — M. Lefebvre, *receveur.*

Linselles. *Hospice.* MM. Ducatteau, Destombes, Guichard, Delannoy, N... — *Bureau de bienfaisance.* MM. Chombart, Destombes-Derain, Ducatteau, Ghesquière-Delecourt, N.... — M. Fiévet, *receveur.*

Quesnoy-sur-Deûle. *Hospice.* MM. Ghesquier, Plouy, Benoit, Lesaffre, Pouillier. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Pouillier, Lambelin, Gadenne, Benoit, Ghesquier.

Roubaix. *Hospices.* MM. Renaux-Lemerre, ✻, Motte-Duthoit, ✻, L. Watine, P. Catteau, Grimonprez-Cavrois. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Réquillart, Lepoutre-Parent, J. Lagache, ✻, Dellebecq-Desfontaines, Mulliez-Delmasure. — MM. Leconte fils, *receveur;* Vincre, *économe-comptable de l'hôpital et de l'hospice;* Cottigny, *secrétaire.*

Seclin. *Hospice.* MM. Collette, Guillemaud, Garez, Claeys, N... — *Bureau de bienfaisance.* MM. Dujardin, Olivier, Dubois, Herbaux, Pionnié. — M. Delacourt, *secrétaire du bureau de bienfaisance et de l'hospice*, M. Mullier, *receveur-économe.*

Tourcoing. *Hospices.* MM. Ch. Wattine, ✻, membre honoraire, L. Jonglez-Wattel, Taffin, Desurmont-Desurmont, F. Masurel, Hassebroucq. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Lorthiois, Nollet, Jombard, G. Desurmont, Delepoulle, Duvillier-Duriez. — MM. Debuigne, *receveur et secrétaire;* Ch. Duhamel, *économe-comptable.*

Wambrechies. *Hospice.* MM. St.-Léger, Guérin, Cabry, Desbonnets, Duquesnoy, N... — *Bureau de bienfaisance.* MM. Butin, St.-Léger, Dhalluin, Cardon, Mulié. — M. Hochart, *receveur de l'hospice;* M. Butin, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Wattrelos. *Hospice.* MM. Droulers, Mulliez, Dhalluin, Béghin, Dupire. — *Bureau de bienfaisance* MM. Jubaru-Duquesnoy, Leuridan, Grimonprez, Delerue, Leclercq. — MM. Lezaire, *économe secrétaire;* Bataille, *receveur.*

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. *Hospice.* MM. Lallier, de Liénard, de la Brunière, Walleraud, A. Crinon. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Boittelle, ✻, de Liénard, Wacquez, Parsy, Mallez-Mallez. — Bruyelle, *receveur;* Manniez, *économe-comptable;* Wilbert, *secrétaire.*

Le Câteau. *Hôpital-Paturle,* MM. Seydoux, (O. ✻), maire, *président;* de la Fons, Sartiaux, Ponsin-Bonnaire, Basquin, Dutrieux. — Delhay, *receveur.* — *Bureau de bienfaisance.* MM. Lavandier, Richard, Crinon, Godard, Bochard. — M. Delhay, *receveur et secrétaire.*

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. *Hospices.* MM. H. George, Evrard, Pasqual, Herbecq; Hannoye fils ; A. Postiaux, *économe-comptable et secrétaire.* — *Bureau de bienfaisance.* MM. Renotte, Collinet, Liézard, Poulet, Girod.— MM. Michaux aîné, *receveur;* Postiaux, *économe-comptable et secrétaire de l'hospice;* Dubois, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Landrecies. *Hospices.* MM. Bonnaire, Vendois, Carton, Béthune, Manesse.— *Bureau de bienfaisance.* MM. Gabet, Lemaire, Marsy, Meurice, Touillet. — MM. Merlin, *receveur-économe-comptable;* Martin, *secrétaire.*

Maubeuge. *Hospices.* MM. Halgrin, de Carnières, Debarveng, Dubois, N... — *Bureau de bienfaisance.* MM. Quivy, Cuenot, Sculfort, N...— MM. Lucq, *receveur;* Dubut, *secrétaire;* Deligne, *économe-comptable.*

Le Quesnoy. *Hospices.* MM. Carion, Dupont, Delalène, Piette. Goffart. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Mésange, Blaringhem, Delalène, Rousseau, Tranche.— MM. Vallet, *receveur;* Vandamme, *secrétaire*; Collot, *économe.*

Solre-le-Château. *Hospice.* MM. Bernard, Declemy, Baligant, Michaux, Lamelin. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Lamelin, Pourpoint, Bernard, Bever, Preux. — M. Balicq, *receveur.*

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. *Hospices.* MM. Preux (O. ✻), Duhem, le comte d'Esclaibes, avocat, Demeyer, ✻, président de chambre, L. Dupont, banquier. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Drouart de Lezey, conseiller à la Cour impériale, Lavoix, Danniaux, comte de Guerne, Ch. Hayer. — MM. Vasse, *receveur;* Dubois, *économe-comptable;* Dubray, *secrétaire.*

Lallaing. *Hospice.* MM. Lambrecht, Lefebvre, Morel, Manard, Wacquez-Noël, Déregnaucourt, F., Parent, Houseaux. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Houseaux, Williate, Boulant, Herbaux, Wacquez.

Orchies. *Hospice.* MM. Lahaussois, Leper, Bernard, Dedeuxville, Lemaire.— *Bureau de bienfaisance.* Warocquier, Deletrez, Lemaire, Verzier, Hego-Bulteau. — M. Guilbert, J., *receveur-secrétaire et économe-comptable.*

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Valenciennes. *Hospices*. MM. Le Hardy du Marais, Dupont, Guillemart, Pesier, Girard.— *Bureau de bienfaisance*. Les mêmes. — MM. Bouton, *receveur;* Fromentin, *secrétaire des hospices*; Crespel, *secrétaire du bureau de bienfaisance;* Vassart, *économe des hospices*.

St.-Amand. *Hospices*. MM. Plichon, Bouchart, Basiez, Barbieux, Davaine. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Waché, Plichon, Basiez, Mériaux, Hédon. — M. Desailly, *receveur-secrétaire* et *économe*.

Condé. *Hospice*. MM. Waterneau, N..., Martel, Pontier, Miroir, — *Bureau de bienfaisance*. Les mêmes. — MM. Petit, *receveur;* Wettge, *économe*.

Asiles publics d'aliénés.

Ces établissements sont régis par la loi du 30 juin 1838 et l'ordonnance réglementaire du 18 décembre 1839.

ARMENTIÈRES.

L'asile d'Armentières est destiné au traitement des hommes en démence.

Commission de surveillance. MM. Dansette, ☼, membre du Conseil général et maire d'Armentières, Cary, propriétaire, Duhot, Pouchain-Boutry, Jeanson. — *Directeur*, M. Delair; *aumônier*, M. Bèle; *médecin en chef*, M. le docteur Mérier; *médecin-adjoint*, M. le docteur Dufour; *receveur*, M. Musin-Lespagnol; *économe*, M. Laleu.

BAILLEUL.

L'asile de Bailleul est affecté au service des femmes atteintes de folie.

Commission de surveillance. MM Bacquaert, doyen-curé de St-Vaast; Lotthé, maire de Bailleul; Becue, négociant; Deschodt, ☼, conseiller général, à Hazebrouck; Bieswal, conseiller d'arrondissement; — *Directeur*, M. Leblond; *médecin en chef*, M. le docteur Espian de Lamaestre; Jehl, *interne; aumônier*, M. Cheroutre; *receveur*, M. Flahault; *économe*, M. Hourier.

LOMMELET.

Indépendamment des deux asiles publics d'Armentières et de Bailleul, il existe au hameau de Lommelet, commune de Marquette, près Lille, un asile privé destiné aux aliénés-hommes, desservi par les frères Hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu.

Commission de surveillance. MM. Chombart ☼, conseiller général; le curé de Marquette; Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine, G. Delesalle, conseiller municipal de Lille; Lebleu, propriétaire, conseiller d'arrondissement, à Sailly-sur-la-Lys (Pas-de-Calais).

Directeur, M. Léonce Roulet; *médecin en chef*, M. le docteur Planque; *médecin-adjoint*, M. Soyer.

8

Monts-de-Piété.

Il existe dans le département cinq monts-de-piété placés à Lille, Dunkerque, Cambrai, Douai et Valenciennes. (1)

Le droit perçu pour intérêts et frais est de 9 p. % à Lille, 14 à Dunkerque, et 12 à Cambrai, Valenciennes et Douai.

PERSONNEL.

LILLE. *Commission administrative*, MM. Catel-Béghin, Meurein, Houzé de l'Aulnoit, avocat, Paul Bernard, Jules Lefebvre. — *Directeur*, M. Fockedey ; *contrôleur*, M. Martel.

Le mont-de-piété de Lille a remis en exercice la fondation Masurel, anciennement instituée pour le prêt gratuit. Tous les prêts au-dessous de 30 fr. sont faits sans intérêt, lorsque les emprunteurs s'adressent directement au mont-de-piété.

DUNKERQUE. *Commission administrative*, MM. le maire, *président*; Hamoir, *vice-président;* Dessurne, Thélu, Mollet (O. ✻), Delval, Decarpentry. — *Directeur*, M. Hovelt.

Les autres monts-de-piété sont régis par les commissions des hospices.

CAMBRAI. *Directeur*, M. Mallet de Chauny; *contrôleur*, M. Wilbert.
DOUAI. *Directeur*, M. Houssin.
VALENCIENNES. *Directeur*, M. Caudron ; *contr*, M. Fromentin.

COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement, sont établis en vertu du règlement du 7 messidor an IX, pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Liste nominative des membres des Comités consultatifs.

A Dunkerque, MM. Al. Bouly de Lesdain, Willems fils, Regodt. — A Hazebrouck, MM. Ruyssen, Kien, Vandewalle. — A Lille, MM. Delannoy, Théry, N... — A Cambrai, MM. Cirier, Déjardin, Delattre. — A Avesnes, MM. Mary, Guillemin, Manesse. — A Douai, MM. Dupont, Pellieux, Talon. — A Valenciennes, MM. Deruesnes, Girard, Didier.

Caisses d'Épargne.

Il existe dans le département du Nord vingt-six caisses d'épargne. Leur nomenclature et les détails de leur service sont insérés dans la seconde partie de l'annuaire.

Les succursales des caisses d'épargne sont au nombre de quinze.

(1) Il en existait précédemment six, mais le mont-de-piété de Bergues a été supprimé par décret impérial du 1er février 1867.

NOMS DES MEMBRES DES CONSEILS DE DIRECTION DES CAISSES D'ÉPARGNE.

DUNKERQUE. MM. Petyt, *président;* Dessurne, *vice-président;* A. Dessurne, *secrétaire;* Chaveron, *secrétaire-adjoint;* Cailliez, rentier; d'Arras, ancien notaire; Lefebvre, avocat; G. Lemaire, avocat; G. Féron, négociant; Gaspard, avocat; Collet, fils, négociant; E. Lemaire; Alf. Petyt; Didier, *directeurs;* Delval, notaire; Duchateau, avoué; Bonpain, rentier; Debaecque, négociant; Carpentier, banquier; H. Sapelier; J. de Lesdain; P. Collet; A. Sergent; E. Hamoir, *directeurs adjoints;* M. Lefebvre, *trésorier.*

BERGUES. MM. le Maire, *président;* Herwyn, *vice-président;* Dehaese, Meneboo, Hagron, Dekester, J. Guilbert, L. Guilbert, Demeunynck; Vaudroy; Claeys, A. Cousyn, Delport, Deschamps, Vandenbroucke; *trésorier,* Gilent.

BOURBOURG. MM. Demeunynck, ✱, maire, *président;* Weens, *vice-président;* Verschaeve, *secrétaire;* Decarpentry, O. Belle; Legaigneur, Bourgois, Millier, Bondu, Schallier, Waguet, Geerssen, F. Vercoustre, Simonis de Dudezeele, Belle, Ed.; *trésorier,* M. Joos.

GRAVELINES. MM. le maire, *président;* Salomé, *vice-président;* N..., *secrétaire;* Demarle, Decarpentry, Merlen, Lesur, Noël, Hautefeuille, Vanwormhoudt, Leurette, Jannin, Weens, Waguet, Deborde; *trésorier,* M. Gresset-Payen.

HAZEBROUCK. MM. Kien, maire, *président;* Schmit, *vice-président;* Bloeme, notaire; Deschodt, ✱, juge; Donckele, propriétaire; Leleu, avoué; Vandewalle, D., propriétaire; Loingeville; Vandewalle (Edouard); Houvenaghel; Massiet du Biest; Guermonprez; Decool, Verheylewegen, Ruyssen, Vanhoucke; *trésorier,* M Deroo.

BAILLEUL. MM. le maire, *président;* Bacquaert, doyen de Saint-Vaast; Flahaut, Hub.; Flahaut, Evar.; Bieswal, Behaghel, percepteur; de Coussemaker, propr.; Cortyl, propr,; Vandewalle, cons. municipal; Perrier; Liefooghe; Baelde, *caissier.*

CASSEL. MM. Desmyttère, ✱, maire, *président;* Béhaghel, ✱, *vice-président;* Windrif, *secrétaire;* Dehandschœwercker, A.; Chevalier, Leroy, Vantroyen, Quarez, Deswartes, Morael, Delebaere, Dekytspotter, Martin; *trésorier,* M. Pastoors.

ESTAIRES. MM. Deroy, maire, *président;* Minche (Théodore), Bossu-Revel, Courdent-Duflos, Hennion-Duflos, Taffin-Peuvion, Degruson, Taffin, A.; Bonduel, Duflos, Roche, Werquin-Nottelle, Hennion-Delbecque, Gamelin, Auguste; *trésorier,* M. Beau.

MERVILLE. MM. Duhamel, Ph., maire, *président;* Clarisse-Piat, *vice-président;* Bridelance, ✱, *secrétaire;* Delassus-Vanderberghe, Barizel, receveur municipal; Delassus, brasseur; Verhaeghe-Duquenne, notaire; Arnould, commissaire-priseur; Vanuxem,

Justin, Degruson, P., Dambrine, Grillet-Desante, Courty-Allouchery, Pruvost-Smague, Deroo-Lustre, Lancelle-Decourchelle; *trésorier,* M. Leroy.

STEENVOORDE. MM. Heem, maire, *président;* Beck, juge-de-paix, *vice-président;* Dewitte, *secrétaire;* Verbeke, négociant; Haeu, propriétaire; Parmentier, brasseur; Legrand, greffier de justice de paix; Serlooten, brasseur; Merchier, propriétaire; Mortier, raffineur de sel; Haeu-Dekester, cultivateur; Muylle, propriétaire; Serlooten, tanneur; Samsoen, boulanger; Alexander, notaire; *trésorier,* M. Baillieul.

LILLE. MM. le maire de Lille, *président;* de Vogelsang, *vice-président;* Durieux-Forret, *secrétaire;* Remy-Meurice, F. Desmedt-Wallaert, Tripier-Durieux, E. Desrousseaux, A. Quecq; Cresson. — M. Dartois, *trésorier*

ARMENTIÈRES. MM. le maire d'Armentières, *président;* Castrique, *vice-président;* Demazières, Dutilleul, Pouchain-Boutry, Brasme-Quennelle, Salmon, Jeanson, Duhot, Woussen-Castrique, Clarisse-Béghin, Fauquemberghe, Lacherez, Bouchez, Dernoncourt, Marcotte; *trésorier,* M. Hallot.

COMINES. MM. le maire de Comines, *président;* Goeman, Froidure fils, Hassebroucq (Liévin), Ghesquière-Herbaux, Hassebroucq-Lambin, le baron Pagès, Parent, Salembié, Lauwick, Devos, Vandewynkele, Catteau (Ch.), Desprez, Lecomte, *secrétaire;* Plamont, *trésorier.*

LA BASSÉE. MM. le maire, *président;* Deleplanque, Cordier père, Cousin, Hennebelle, Dilly, Beghin, Playoust, Macron, Kays, Renard, Poissonnier, Prévost; Graffigue, *trésorier.*

ROUBAIX. MM. le maire de Roubaix, *président;* Delefosse, *vice-président;* Réquillart-Screpel, L. Watine, Réquillart-Désaint, Lepoutre-Parent, Duhamel-Lefebvre, Eeckmann, Wibaux, Ch. Bourbier, Ach. Delattre, Alf. Motte, H. Mathon, J. Toulemonde, Fr. Ernoult, J. Lagache fils; *trésorier,* M. Laignel.

TOURCOING. MM. le maire, *président;* Hassebroucq, *vice-président;* Motte, ✻, Leurent, ✻, Lorthiois-Peenaert, Desurmont-Motte, Mathon, Tiberghien-Duvillier, Caulliez-Cateaux, Debuchy, Desurmont-Desurmont, Flipo-Desurmont, Ch. Leplat, Delepoulle; *trésorier,* M. Deherripon.

SECLIN. MM. le maire, *président;* Pinte, Guillemand, A. Dubois, S. Mollet, H. Dujardin, Doignies, *sous-caissier,* M. Delacourt.

CAMBRAI. MM. le maire de Cambrai, *président;* Fontaine, négociant; Moreau, idem; Pagniez-Delloye; Pierson aîné, négociant; Parsy, rentier; Roth, banquier; Bernard-Guéry, négociant; Brunelle, docteur médecin; Flavigny-Vallez, négociant; Delannoy, négociant; Hattu, libraire; *trésorier,* M. Delattre.

LE CATEAU MM. Seydoux (O. ✻), maire, *président;* Deveaux, ✻,

Lozé-Morcette, Ponsin-Bonnaire, Boudart, Fiévet fils, Flayelle, Lavandier-Lestoquoy, Pénart, notaire; Charles Ponsin; *trésorier*, M. Vitasse.

AVESNES. MM. le maire, *président;* Caverne, *vice-président;* Evrard, juge-de-paix, *idem;* George, juge-de-paix; Beaumont, banquier; Bevière-Fleury, propriétaire; Flobert, Henri; Fosset, professeur; Renotte; Davoine, propriétaire; G Paul; Gossart, Collinet, Hamel, Guillemin, Canquelain, Liézard; *trésorier*, M. Leloup, *trésorier-adjoint*, M. Dubois.

MAUBEUGE. MM. le maire, *président;* Quivy, *vice-président;* Berteau, *secrétaire;* Deharveng, *secrétaire-adjoint;* Sculfort, de Lagorce, Riche, Philippe; Février-Guillemart, Monnier, Dubois, Houzé, Houdart; *trésorier*, M. Levecque.

DOUAI. MM. Danel (O. ✠), ancien président de chambre à la cour impériale, *président;* Preux (O ✠), premier président honoraire, *vice-président;* Leroy, propriétaire, *secrétaire;* Allard, propriétaire; Antoine (O. ✠), officier supérieur en retraite; Danniaux, conseiller à la cour; de Marcère, idem; de Bailliencourt, notaire; Delannoy, docteur en médecine; Guérin (C. ✠), colonel d'artillerie en retraite; Landry, propriétaire; Lecomte, ancien conservateur des hypothèques; Parmentier, conseiller; le baron de Guerne, propriétaire; baron de Warenghien, ✠, président honoraire à la cour; Lagarde, ✠, conseiller honoraire; Legentil, prop.; Nutly, juge-de-paix, Bommart, avocat, ancien maire de Douai; Cuvelle, greffier en chef de la cour impériale; de Maingoval, idem; Cartier, ✠, garde d'artillerie; Leboucq de Ternas, propriétaire; Waternau, idem; Galand, idem; de Guémy, idem; *trésorier*, M. Vadot.

VALENCIENNES. MM. Didiez, *président;* Tamboise, *vice-président;* Devillers, avocat, *secrétaire;* Pesier, Viel, Boulan, Ern.; Guillemart, Paillot, Wargny, Prignet, Bultot, Giart, Theillier, Dècle, Rousseau, Dubois; *trésorier*, M. Verchain.

Caisse de retraites pour la vieillesse.

La loi du 18 juin 1850 a ordonné qu'il serait créé, sous la garantie de l'État, une caisse de retraites pour la vieillesse. Elle a été ouverte dans le département le 31 juin 1851. Les versements sont reçus par le receveur général, à Lille, et par les receveurs particuliers des finances dans les arrondissements.

Sociétés de secours mutuels.

Inspecteur-général dans le département, M. Ducrocq, maire de Marcq-en-Barœul, membre du Conseil d'arrondissement de Lille.

Les sociétés de secours mutuels sont régies par la loi du 15 juillet 1850 et par décret du 14 juin 1851.

La deuxième partie de l'Annuaire contient quelques renseignements statistiques sur la situation des sociétés existantes dans le département.

Les sociétés instituées comme établissements publics dans le département sont les suivantes :

COMMUNES.	DATES des autorisations.	NOMS des présidents.
	Arrondissement de Lille.	MM.
Allennes-l.-Mar. (St-Alis)	23 mars 1869.	Delespaul.
Annappes (Ste-Anne).	31 décembre 1853.	Rivelois.
Annappes (St-V.-de-P.)	24 décembre 1853	Delemazure.
Annappes (Saint-Roch).	24 septembre 1863.	Pau.
Annappes (St-Joseph).	21 novembre 1866.	N...
Annappes (St-Pierre).	24 novembre 1866	N...
St André (St-André).	30 avril 1860.	Dubois.
Annœulin (St-Martin).	21 décembre 1859.	Debarge.
Annœulin.	5 septembre 1868.	Denoullet.
Armentières (St-Hubert)	10 février 1853.	Dansette, ✲, maire.
Armentières (Employés)	9 avril 1866.	Pouchain-Boutry.
Ascq (Bon-Pasteur).	2 décembre 1853.	Testelin.
Aubers (St-Vaast).	23 novembre 1855	Ed. Venet.
Avelin.	31 décembre 1852.	Deleplanque.
Avelin (St-Vincent).	24 février 1855.	Diéval.
Baisieux (St-Martin).	8 juin 1866.	Deffontaine.
Baisieux (St.-Eloi).	17 août 1866.	Salembier.
Bauvin.	14 juin 1866.	N....
Bois-Grenier (St.J.-Bte.)	20 juin 1859.	Desplanque.
Bondues (St-Waast).	2 juin 1853.	Delemer.
Bousbecques (St-Martin)	1 septembre 1855.	Catry-Dalle.
Bouvines (St-Pierre).	9 janvier 1855.	Deffontaines.
Chemy.	14 juillet 1864.	Dufour.
Chéreng.	29 juin 1863.	Piat.
Comines.	30 juillet 1853.	Lambin, fils.
Croix (St-Martin).	29 octobre 1858.	Lepers.
Cysoing (St-Calixte).	14 juin 1854.	Montenuis.
Deulémont.	10 janvier 1855.	Vandermersch.
Emmerin (St-Barthél.).	6 février 1861.	Cazier.
Ennetières-en-Weppes.	9 mars 1864.	Lelong, J.-B.
Ennetières-en-Weppes St-Martin.—Anc. mil.)	3 mars 1869.	Lemesre.
Ennevelin (St-Quentin).	17 août 1855.	Havez.
Erquinghem-Lys (St-M.)	1 juillet 1858.	Feutrie.
Escobecques.	12 septembre 1863.	Fortrie.
Faches (la Prévoyante).	3 mars 1856.	Bajeux, J.-B.
Forest (St-Jean-Bapt.).	20 janvier 1853.	Roman, maire.
Frelinghien (le Funquer)	7 décembre 1852.	Lotigier.
Frelinghien (le Bourg).	9 août 1853.	Le Gourmand, maire.
Gondecourt (St-Roch).	11 mars 1857.	Caigner-Cuvelier.
Gondecourt (Ste. Barbe).	17 mai 1859.	Beste.
Gondecourt (la Probité).	7 février 1863.	Flament
Gruson.	7 mars 1864,	Rouzé.
Halluin (la Prévoyante)	28 octobre 1853.	Demeestère, ✲.
Hantay.	16 août 1854.	Mortelecque.
Haubourdin (St-Jean-B.)	16 avril 1853.	Derbigny
Hellemmes (St-Ghislain)	30 avril 1855.	Gambier.
Hellemmes (St.-Pierre).	24 septembre 1867.	Degruson.
Herrin (St-Quentin).	1er avril 1867.	Rohart.
Houplin.	6 mars 1863.	Morel.
Houplines (St-Roch).	13 avril 1866.	Durohart.
Illies.	4 décembre 1864	Rigaut.
La Bassée.	14 juin 1855.	Beele.
La Chapelle d'Arment.	12 juin 1855.	Deron.
La Madeleine (Ste-M.-M.)	21 juin 1859.	Desmazières.

COMMUNES.	DATES des autorisations.	NOMS des présidents.
		MM.
Lambersart (St. Nicolas)	5 septembre 1852.	Lelong.
Lambersart (Canteleu).	15 octobre 1855.	Béharel.
Lannoy (St-Philippe).	14 octobre 1854.	Deffrennes-Delcourt.
Le Maisnil.	31 décembre 1863.	Fremaux.
Lesquin.	21 mars 1864.	François.
Lezennes (Ste-Barbe).	14 février 1861.	Delcourt.
Lezennes (St.-Joseph).	23 janvier 1864.	Perus.
Lille (Soc. des artistes).	5 février 1855.	Renard (O. ✲).
Lille (Société protest.)	15 décembre 1854.	Ollier.
Lille (N.-D. de Lille).	25 janvier 1855.	Comte de Melun.
Lille (la Prévoyance).	21 janvier 1856.	Vandeweghe.
Lille.—Fives (St.-Luc)	18 juillet 1857.	Pluyms.
Lille. — Moulins-Lille. Saint-Roch.	24 février 1854.	Guichard.
Lille. – Wazemmes (la Prévoyance).	10 février 1853.	Mourmant, ✲.
Lille (Association des Médecins du Nord).	21 juin 1859.	Le Dr Cazeneuve, ✲.
Lille (Société typogra)	22 août 1861.	Danel, ✲.
Lille (Soc. de prévoyance des pharm. du Nord)	4 septembre 1862.	Lotar, père.
Lille (Association des Comptables).	12 mai 1863.	Wallaert.
Lille (Cercle des Voyag.)	24 novembre 1863.	Constant, Gustave.
Lille (Instituteurs et institutces du dép. du N.)	8 mars 1864.	Jarry.
Lille (Amis de la Prév.)	25 novembre 1865.	Vlaisloir.
Lille (Sculpteurs).	19 mars 1866.	Jailloux.
Lille (Emp. du ch. de fer)	24 mai 1866.	Lemoine.
Lille-Fives (St.-Pierre).	26 juin 1867.	Lecossois.
Lille (Méd. de Ste-Hél.)	2 octobre 1867.	E. Des Rotours.
Lille (St.-Maurice).	4 juillet 1868.	Druelle.
Linselles (St-Médard).	13 janvier 1858.	Demarcq.
Lomme (Saint-Eloi).	13 mars 1856	Desruelle.
Lomme (St-Hubert).	20 septembre 1855.	Ducrocq
Lomme (Saint-Martin).	10 juillet 1858.	Waymel.
Lompret (St-Joseph).	29 avril 1859.	Verdier.
Loos (St.-Lucien).	1 octobre 1853.	Betmann.
Loos (St-Maurice. — Anciens militaires).	28 décembre 1868.	Roussel.
Lys-lez-Lannoy.	16 décembre 1863	Delannoy.
Marcq-en-B. (St-Jean).	3 mars 1856.	Ducrocq.
Marquette (St.-Louis).	29 avril 1857.	Pessemier.
Mons-en-B. (St.-Joseph)	20 juillet 1857.	Bernard.
Neuville-en-F (S-Quirin)	6 juillet 1857.	Lotte.
Neuville-en-Férain.	2 août 1867.	Ghestem-Lecreux.
Pérenchies (St-Mathias)	30 août 1858.	Pollet.
Phalemphin.	3 février 1855.	Thérin.
Prémesq. (St-Laurent)	25 mai 1856.	Lambain.
Quesnoy-sur-Deûle.	6 novembre 1852.	Vienne.
Quesnoy-sur-D. (S-V.)	25 juillet 1861.	Gruson.
Radinghem (St-Joseph).	12 juin 1855.	Galloo.
Roncq (Saint-Piat).	6 février 1855.	Labbe.
Roubaix (Ste.-Famille).	13 août 1864.	Ployette.
Roubaix (Cercle des Employés de Commerce).	18 mai 1869.	J. Brame
Salomé.	24 février 1855.	Lecreux.
Seclin (St-Hubert).	5 juillet 1855.	Fournier

COMMUNES	DATES des autorisations.	NOMS des présidents.
		MM.
Seclin (Anc. militaires)	31 décembre 1861.	Delefosse.
Seclin (Saint-Joseph).	13 mars 1862.	Lesaffre.
Seclin (St.-Valentin).	2 août 1864.	Raoust.
Seclin (Anc. et j. Milit.)	20 octobre 1864.	Vilerval.
Sequedin.	23 février 1865.	Becquart.
Templeuve (Soc. Frat.)	20 février 1861.	Cocheteux.
Toufflers (St-Pierre)	29 février 1859.	Deleplanque.
Tourcoing (S-Napoléon)	25 mai 1856.	Rousseile-Caulliez.
Tourcoing (St-V-de-P.).	15 février 1858.	Cadeau.
Tourcoing (St-Nicolas).	15 mai 1861.	Vanaverbecq.
Tourcoing (St-Martin).	15 mai 1861.	Dassonville.
Tourcoing (St-Barthél.)	16 octobre 1861.	Leblan, L.
Tourcoing (Fidèl.-Amis)	24 mai 1862.	Bouche.
Tourcoing (St-V-de-P.)	22 juillet 1863.	Desurmont.
Tourcoing (l'Un. labor.)	25 juillet 1863.	Poulet.
Tourcoing (St-Jules).	21 octobre 1864	Delerue.
Tourcoing (St-Honoré).	5 avril 1866.	Sioen.
Tourcoing (St-Ignace).	12 avril 1866.	N...
Tourcoing (St-Eloi).	10 septembre 1866.	Capelle.
Tourcoing (St-Benjamin)	21 novembre 1866.	Bettremieux.
Tourcoing (St.-Antoine).	19 septembre 1867.	Kense.
Tourcoing (St.-Leon).	4 jauvier 1869.	Bracavl-Dumoulin.
Tourcoing (St.-Philippe)	26 mars 1869.	Duquesnoy.
Tourcoing (N.-D. de Dél.)	1er juin 1869.	Dedeuville.
Tourcoing (St.-Joseph).	13 juin 1869.	Pouchain.
Tressin (St-Pierre).	8 mai 1855.	Marchand.
Vendeville (St-Joseph).	23 juin 1858	Buisine.
Verlinghem (St-Chrys)	1 mai 1854.	Mélisse.
Wambrec. (S.-V-de-P)	6 février 1854.	Vicomte Obert, ✻.
Wattrelos (St-Vital).	9 septembre 1853.	Callens.
Wavrin (St.-Éloi).	5 novembre 1869.	N...
Willems (St-V.-de-P.).	25 mai 1855.	Truffaut

Arrondissement de Dunkerque.

Dunkerque (St-Michel).	18 février 1854.	Desplanques.
Dunkerque. (N.-D. des Dunes).	2 juin 1854.	Carlier, ✻.
Dunkerque (V. de Dk.).	28 septembre 1855.	Delelis, Jules.
Dunkerque (St-Eloi).	29 janvier 1864.	Gilbert.
Esquelbecq.	29 janvier 1856.	Bergerot.

Arrondissement d'Hazebrouck.

Bailleul (anc. militair.)	24 novembre 1854.	Behaghel.
Bailleul (les vrais amis).	14 mai 1857.	Decreus.
Bailleul (St-Joseph)	5 novembre 1864.	Thélie.
Cassel.	23 septembre 1854.	Desmyttère.
Estaires (St-V.-de-Paul)	6 décembre 1854.	Deroy, Alexandre.
Estaires (Anc. militair)	16 septembre 1859.	Lallau.
La Gorgue.	30 août 1854.	Duquenne, ✻.
Hazebrouck.	7 mars 1853.	Houvenaghel.
Hazebrouck (anc. mil.)	10 août 1858.	Kien.
Hondeghem (St. Omer).	26 octobre 1867.	Declercq.
Merville.	16 avril 1853.	Duhamel.
Merville (Anc. militair).	24 mars 1859.	Danel-Delebecq.
Merville (St-Jean.)	19 décembre 1864.	Guy.
Merville (St.-Pierre).	30 septembre 1969.	N...
Morbecque (anc. mil.)	24 mars 1859	Claudorez.
Nieppe.	18 avril 185[illegible].	Delangre

COMMUNES.	DATES des autorisations.	NOMS des présidents
		MM.
Nieppe (anc. militaires)	28 mars 1863.	Eissendeck.
Neuf-Berquin.	11 juillet 1863.	Debarge.
St-Jans-Cappel (anc.m.)	»	Croquette.
Steenvoorde.	29 décembre 1855.	Beck.
Steenwerck	14 avril 1854.	Plouvier.
Steenwerck (anc. mil.).	11 janvier 1865.	Haverland.
Vieux-Berquin.	24 février 1855.	Taffin.
	Arrondissement de Douai.	
Douai (société générale)	7 mars 1853.	Maurice, ✻,
Féchain (St-Waast).	16 février 1861.	Ladrierre.
Flines-lez-Raches.	8 octobre 1854.	Coulmont.
Gœulzin.	31 mars 1868.	D'Heursel.
Lécluse.	3 janvier 1855	Branque.
Marchiennes.	25 avril 1855.	Piédanna.
Pecquencourt.	7 février 1865.	Caudrelier.
Raimbeaucourt.	8 janvier 1855.	Dapvril.
Sin	10 janvier 1859.	Wagon.
	Arrondissement de Valenciennes.	
Abscon (ouv. min.)	30 avril 1867.	Morchipont.
Anzin.	19 juillet 1858.	Jénart.
Anzin (ouvriers min.)	7 février 1866.	Legrand.
Denain (ouvriers min.)	24 janvier 1866.	Dréville.
Condé.	26 juin 1854.	Pureur.
Raismes.	9 septembre 1853.	Leroy. Ed.
Saultain.	6 mars 1853.	Hamoir, Gustave.
Saint-Amand.	19 mai 1855.	De Moncheaux.
Vieux-Condé (St-Eloi).	14 août 1854.	Dréville.
Valenciennes. (Union valenciennoise)	8 septembre 1853.	Cellier.
Valenciennes. (soc. gén. de prév.)	8 septembre 1853.	Prignet.
Valenciennes (St-Eloi).	6 avril 1857.	Meurs, François.
Valenciennes. (L'Union fraternelle.)	9 juin 1857.	Lefebvre J.-B.
Valenciennes (Tailleurs d'habits).	18 juin 1859.	Noël.
Valenciennes(Canon.b.)	19 décembre 1864.	Michel.
Valenciennes (ouv. mineurs de St.-Waast).	1er février 1868.	Chavatte.
	Arrondissement de Cambrai.	
Cambrai. (Ass. des ouvr. mal.)	7 mars 1857.	Brabant.
Cambrai (voyag.et emp. de commer. de l'arr.)	9 décembre 1864.	Roth.
Le Câteau.	22 avril 1864.	Seydoux (O. ✻).
Maretz.	1er août 1865.	Taisne Victor.
Trois-Villes.	22 juin 1855.	Rigaut.
	Arrondissement d'Avesnes.	
Cousolre (soc. mut).	25 juillet 1860.	Martin Mahy.
Fourmies.	28 octobre 1865	Foucamprez.
Le Quesnoy (secours m.)	21 novembre 1861.	Piette.
Wargnies-le-Grand.	10 avril 1861.	Dervaux.

Sociétés de charité maternelle.

LILLE.

La société de charité maternelle, instituée à Lille, en 1817, a pour but de soulager les mères pauvres. Sont admises aux secours les femmes qui, ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, ont au moins un enfant vivant, celles qui, ayant au moins un enfant, ont un mari tout-à fait estropié ou affecté d'une maladie chronique ; celles qui, étant infirmes elles-mêmes, ont deux enfants vivants, toutes les grandes familles au moins de trois enfants vivants dont l'aîné est en bas âge.

Les secours administrés par les dames de la charité maternelle sont le produit de souscriptions volontaires.

Voici le tableau des dames de l'association :

Présidente honoraire, N...
Présidente, Mme Briansiaux-Bigo.
Vice-présidente honoraire, Mme Ch. Verley.
Vice-Présidentes, Mmes de la Serre, H. Scrive, Blondeau-Herlin.
Secrétaire, Mme Arthur Gentil.
Trésorier, M. Desmottes, ancien Notaire.
Dame pour la confection des vêtements, la supérieure de la Miséricorde.

Dames administrantes.

Pour l'ancien Lille. Mmes J. Mathon, Viseur-Waymel, Mlle. Dumon, Mmes A. Longhaye, Henri Barrois, Valdelièvre, Dehau-Deleruyelle, Théry-Leclercq, Vannière-Smet, L. Danset, de Baillieu, Fauchille, Houzé de l'Aulnoit, Th. Cuvelier, Mlle Huret, Mmes Emile Scrive, Théry-Dumon, Desmed-Faucheur, Pajot, Ad. Mas. Rouzé-Duthoit, Dubois, Blondeau-Herlin, Charvet, Labbe, Pauris-Defontaine, veuve L. Pauris, Fauchille-Prévost, Lepée, J. Leblan, L. Delannoy, Léonard Danel, A. de Norguet Ch. Verley fils, Mennessier, Gamonet, de la Serre, Ed. Crépy, Vanderstraeten, Dubois-Charvet, Leroy-Crépeaux, veuve Leboucq, J. Verstraeten, Descamps-Crespel, Courmont, Ch. Fauchille, Pouiller-Robillon, Béhaghel-Licson, A. Humbert, Mlle Trannin, Mme E. Wallaert.

Pour la section de Wazemmes. Mmes Mourmant, Loyer, Ch. Faucheur, Faucheur-Deledicque, Lepercq-Deledicque, Richter, C. Sarrazin, Ch. Lepercq-Mourmant, Dubreucq, Lefort.

Pour la section de Moulins-Lille. Mmes V. Olivier, Mlle Cliquennois, F. Bériot, Alph. Montagne, C. Bériot, Favre, Montagne.

Pour la section d'Esquermes. Mmes de Genevières, Bigo-Tilloy, Braquaval, Delannoy, Thiriez.

Pour la section de Fives. Mmes Th. Barrois, Brabant-Dupont, Boutry-Droulers, Pérus-Bériot, Rose, Boucher, Descamps, Dubois, A. Bériot.

Pour la section de Saint-Maurice. Mmes Langlart-Barrois, Steverlynck-Delecroix, F. Cuvelier.

VALENCIENNES.

Un arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 15 novembre 1848, a autorisé l'établissement d'une société de charité maternelle à Valenciennes

Présidente, Mme Mabille; *secrétaire*, Mme Desse; *conseillères*, Mmes Roquin, Miot; *trésorière*, Mme Dubois.

Œuvre de la Crèche, à Dunkerque.

Présidente, Mme de Bailleul; *vice-présidente*, Mme J. Delelis; *secrétaire*, Mme Zandyck; *vice-secrétaire*, Mme Lebleu; *trésorière*, Mme Rolland.

Société charitable de la Miséricorde, à Bergues.

Cette association a pour but de venir au secours des femmes en couches et des pauvres honteux. Elle est administrée par le Conseil de direction composée de la manière suivante, savoir :

Mmes Desnich, *directrice*; de Staplande, *trésorière*; Mlle Galloo, *secrétaire*.

Société charitable de St-François-Régis, à Lille.

Cette société, autorisée par arrêté du Préfet, du 18 octobre 1849, a pour but de faciliter le mariage des indigents de Lille et des environs, et la légitimation des enfants naturels, en leur procurant gratuitement les pièces qui leur sont nécessaires.

Elle est administrée par un conseil composée de dix membres.

Elle tient ses séances les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois, dans le local de l'administration des hospices.

Elle reçoit les pauvres qui se présentent munis d'une lettre de recom mandation et des pièces qui se trouvent en leur possession.

Association pour la construction de maisons d'ouvriers, à Douai.

Cette société a pour but de construire des maisons et de les louer aux ouvriers aux plus bas prix possible.

Président, M. Maurice, ✻, ancien maire.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

La loi du 14 juin 1854 et le décret du 22 août suivant ont réorganisé les services de l'enseignement public.

La France est divisée en dix-huit circonscriptions académiques.

ACADEMIE DE DOUAI.

L'Académie de Douai comprend cinq départements, qui sont : l'Aisne, les Ardennes, le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme.

ADMINISTRATION ACADÉMIQUE.

Recteur, M. Fleury, ✻ (✪ I.); *inspecteurs*, MM. Jonnette, ✻, à Laon; Jarry (✪ A.), ✻, à Lille; Bertrand (✪ I.), à Amiens; Maucourt (✪ I.), à Arras; Kremp (✪ A.), à Mézières; *secrétaire de l'académie*, M. Clochez (✪ I.).

CONSEIL ACADÉMIQUE.

Membres de droit. Le Recteur, *président;* les inspecteurs d'Académie de la circonscription, les doyens des Facultés, les directeurs des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie du ressort.

Membres nommés. Mgr Régnier (O. ✻), archevêque de Cambrai; Mgr Lequette, ✻, évêque d'Arras; MM. Devismes, ✻, pasteur protestant, à St Amand-les-Eaux; Paul ✻, premier président de la cour impériale de Douai; Morcrette, ✻, procureur-général près la cour de Douai; Asselin, ✻, ✠ (✪ A.), maire de Douai.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

FACULTÉ DE DROIT DE DOUAI.

La Faculté de droit de Douai a été créée par décret impérial du 28 avril 1865. Ce nouvel établissement d'enseignement supérieur inauguré à Douai, le 16 novembre 1865, sous la présidence de M. Giraud, inspecteur-général de l'ordre du droit, a réuni la première année 186 élèves et a compté 208 inscriptions en 1866.

M. Blondel, ✻ (✪ I.), *doyen de la Faculté; professeurs,* MM. Blondel, *code Napoléon* (1re chaire); Talon, *droit commercial;* Mabire,

code Napoléon (2e chaire); Deloynes, *droit romain* (1re chaire); Levilain, *procédure civile ;* Alglave, *droit administratif;* de Folleville, *code Napoléon* (3e chaire); Garsonnet, *droit romain* (2e chaire); *secrétaire agent-comptable*, M. Morel.

FACULTÉ DES SCIENCES DE LILLE.

Tous les cours de la Faculté des sciences sont publics et gratuits, à l'exception de ceux de l'enseignement pratique. Chaque auditeur, en effet, moyennant une rétribution annuelle de 200 fr. environ, tous frais compris, peut être admis à répéter les expériences principales des cours publics. Il y a par semaine quatre manipulations en chimie, en physique, en histoire naturelle et en mécanique. Ces manipulations sont dirigées dans les laboratoires de la Faculté, par les professeurs qui les font accompagner de conférences spéciales et développées. — Les collections et les laboratoires de la Faculté sont très-remarquables; ses amphithéâtres peuvent contenir plus de 300 personnes.

MM. Guiraudet, ☼, doyen, *professeur de mathématiques pures et appliquées;* Hanriot, *professeur de physique ;*Dareste, (✿ I.), *professeur d'histoire naturelle;* Viollette, *prof. adjoint de chimie*; *professeur de minéralogie et de géologie*, M. Gosselet.

Cours publics annexés à la Faculté: =*hygiène*, M. le doct. Houzé de l'Aulnoit; = *droit commercial*, M. Aimé Houzé de l'Aulnoit, avocat.

Cours annexes de la Faculté.

Histoire, M. Chon, ☼, professeur au lycée; *littérature*, M. Colincamp, ☼, professeur à la Faculté des lettres de Douai.

Secrétaire-Agent comptable de la Faculté, M. Roullier.

FACULTÉ DES LETTRES DE DOUAI.

MM. Abel Desjardins, (O. ☼) (✿ I.), doyen, *professeur d'histoire ;* Courdaveaux, *professeur de littérature ancienne*; Colincamp, ☼, *professeur de littérature française ;* Tissandier, *professeur du cours de philosophie;* Hillebrand, *professeur de littérature étrangère;* Sauvage, *secrétaire de la Faculté.*

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LILLE.

Directeur, M. Cazeneuve, (O. ☼), docteur en médecine.

Professeurs titulaires, Pharmacie et toxicologie. M. Garreau, ☼. — Matière médicale et thérapeutique, M. Wannebroucq. — Physiologie, M. Houzé de l'Aulnoit. — Anatomie, M. Joire. — Pathologie médicale, M. Pilat. — Pathologie chirurgicale et médecine

opératoire, M. Morisson.— Clinique médicale, M. Cazeneuve (O. ✻). — Clinique chirurgicale, M. Parise, ✻. — Accouchements, maladies des femmes et des enfants, M. Binaut, ✻.— Histoire naturelle, M. Lotar, *professeur suppléant.*— Clinique médicale, M. Chrestien.

Chef des travaux anatomiques, M. Folet.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

LYCÉE DE DOUAI.

Bureau d'administration, MM. Larreguy de Civrieux, ✻, sous-préfet; Maurice, ✻, conseiller général; Dupont ✻, président de chambre à la cour impériale de Douai; Héroguer, grand-doyen, curé de Saint-Pierre; Asselin, ✻ (✪ A.), maire de Douai; baron de Warenghien, ✻, conseiller à la cour impériale, le proviseur du Lycée.

Administration, MM. Duchet, *proviseur;* Grousset, *censeur;* Fournet, ✻ (✪ I.), *aumônier;* Souriau, *économe;* Jean, 1er *commis d'économat;* Lenglin, *commis aux écritures.*

Professeurs. Philosophie, M. Joly; rhétorique, M. Moy; mathématiques spéciales, M. Painvin, (✪ I.); physique, M. Offret, (✪ A.); histoire, M. Simonnot; mathématiques pures et appliquées, M. Petit, Jean (✪ I.), M. Rousselin. — *Professeur adjoint de physique*, M. Fiévet; *professeur adjoint de mathématiques*, M. Ricourt, (✪ A.) — *Seconde*, M. Nicolas; *troisième*, N. .; *quatrième*, M. Lafoscade; *cinquième*, M. Leys; *sixième*, M. Lamarre, ✻ (✪ I.); *septième*, M. Bercq; *huitième*, M. Cousin; langue anglaise, M. Thumerel; langue allemande, M. Kotzustski (✪ A.)— *Surveillants généraux*, MM. Cantain et Petain, (✪ A.).

Maîtres répétiteurs, 1re classe, M. Boissart; 2e classe, MM. Lays, Grenier, Leprince, Buridant, Richard, Cordier.

Maîtres répétiteurs auxiliaires, MM. Buys, Hersent, Langlais, Ganart, Sommé; *aspirants-répétiteurs*, MM. Pellegrini, Querleux, Haunaire, Richard, Taxil, Meley, Querleux, Dauthuile, Hache, Collory, Tournoux.

Maître élémentaire pour l'enseignement spécial, MM. Richez, Delsart; *maîtres-répétiteurs*, MM. Lozé, Labre.

Maître des travaux graphiques, M. Guillet, ✻.—*Maître de chant*, M. Noury. — *Maître de dessin*, M. Chevalier. — *Maître d'écriture*. M. Flament.—*Médecin*, M. Maugin.— *Chirurgien*, M. Gelez père. — *Maître de gymnastique*, M. Deleplace.

LYCÉE DE LILLE.

Bureau d'administration, MM. Jarry, ✻, inspecteur d'académie, *président ;* le Préfet du département du Nord ; Crespel-Tilloy (O. ✻), maire de Lille ; Kirch, ✻, proviseur du Lycée ; Dufresne (O. ✻), président du tribunal civil ; Delerue, ✻, juge-de-paix ; Desrousseaux, ✻, ✠, ✠, conseiller général ; Cazeneuve (O. ✻), directeur de l'Ecole de médecine ; Violette (O. ✻), directeur de la raffinerie des salpêtres ; Lecomte, ✻, doyen de St.-Maurice

Administration. MM. Kirch, ✻, *proviseur ;* Lecointre, *censeur ;* Bertrand, *aumônier ;* Détape, *économe ;* Dournet, *premier commis d'économat ;* Piéron, *deuxième commis.*

Professeurs. Professeur de mathématiques spéciales, M. Diguet ; philosophie, M. Evellin ; rhétorique, M. Chéron ; physique, M. Humbert ; histoire, M. Chon, ✻ (✪ I.) ; mathématiques pures, M. Baillart ; professeur adjoint de mathématiques, M. Dave (✪ A.) ; professeur adjoint de physique, M. Schmeltz. — *Seconde*, M. Lhomme, *troisième*, M. Carpentier ; *quatrième*, M. Magnier ; *cinquième*, M. Bouvart ; *sixième*, M. Renard (✪ A.) ; *septième*, M. Hébert ; *huitième*, M Cottet ; *Cours préparatoires aux professions commerciales et industrielles*. Littérature et histoire, M. Wocquier ; mathématiques, MM. Dave et Basselart ; chimie, histoire naturelle, manipulations chimiques, M. Schmeltz. — *Cours préparatoire à la division élémentaire*, M. Lefebvre ; *maître de langue anglaise*, M. Guesnon ; *maître de langue allemande*, M. Meyer ; *surveillant général*, M. Miraucour ; *maîtres répétiteurs*, Grand Collége : MM. Lamare, Dubois, Gérard ; Moyen Collége : MM. Chepy, Oury, Labay ; Petit Collége : MM. Buyck, Ramboux, Looten, Helleboid ; *maîtres répétiteurs auxiliaires*, Codwelle, N.... ; *maître de travaux graphiques*, M. Vandenberg ; *maître de dessin*, M. Swinghedauw ; *maître de chant*, M. Darcq ; *maîtres d'écriture*, MM. Berruet, Cavro, Helleboëd ; *médecin*, M. Houzé de l'Aulnoit ; *maître de gymnastique*, M. Madurel.

COLLÉGE COMMUNAL D'ARMENTIÈRES.

Bureau d'administration, MM. le Maire, *président ;* Moreau, curé ; Castrique, ancien notaire, Butin, ✻, médecin, Cary, conseiller municipal ; Dansette-Mahieu, Duhot, Salmon, Jeanson, Villers, Bouvart. — M. A. Bouvart (✪ I.), *principal.*

Professeurs : MM. Deneuche, *mathématiques ;* L. Bouvart, *troisième et histoire ;* Rémant, *quatrième et cinquième ;* Martin, *sixième et septième ;* N..., *huitième et maître d'études* ; Berker, *maître de*

dessin. — *Maîtres de français et d'études:* MM. Dekyspotter et Debeyre ; *maître d'anglais*, M. Remant.

COLLÈGE DE TOURCOING.

Bureau d'administration, MM. Ph. Motte, ✱, Leurent, ✱, Simon, doyen de Notre-Dame ; Caulliez-Catteau, conseiller municipal. — M. l'abbé Leblanc, *principal.*

Professeurs, MM. Fichaux, *philosophie;* l'abbé Joseph Deltour, *rhétorique;* Delplanque, *chargé de la seconde;* Playoust (✪ A.), *chargé de la troisième;* Lefebvre, *quatrième;* Delsaut (✪ A.), *cinquième*, *suppléé par* l'abbé Ducoulombier ; Lesecq, *sixième ;* Deltour, Jules, *septième et huitième;* — *physique et chimie*, Jaudeau (✪ A.) ; Paillard, *mathématiques supérieures;* Tellier, *mathématiques élémentaires ;* les abbés Fichaux, Leplat, Marécaux, Fauvergues, *chargés de l'enseignement de la langue anglaise.*

Maîtres d'études, MM. les abbés Harbonnier, Lecomte, Bouillet, Capelle, Delfolie, Dupont. — *Econome*, M. l'abbé Cornille.

Classe primaire supérieure annexée, M. Leplat, *directeur; classe élémentaire*, MM. les abbés Marécaux, Fauverghe, Dupuis, *profes.*

COLLÉGE COMMUNAL DE DUNKERQUE.

Bureau d'administration, M. le sous-préfet, *président ;* Delelis, ✱, maire ; Cuel, (O. ✱), ingénieur en chef en retraite ; Carlier (O. ✱), négociant ; Decarpentry, G. Lemaire, de Clebsattel (O. ✱), conseill.-gén. — M. Ribeire (✪ I.), *principal.*

Professeurs : MM. Boone, *philosophie ;* Epinay, *rhétorique ;* Gambiez, *mathématiques supérieures;* Charlier et Boudringhin, *mathématiques;* Guthlin, *seconde;* Duwez, *troisième;* Callais, *quatrième;* Devos, *cinquième ;* Bernard, *sixième;* Cinget, *septième;* Sainteville, *huitième;* Huot, *professeur d'anglais.*

Directeur de l'école professionnelle annexée, M. Quiquet (✪ A.).

COLLÉGE COMMUNAL D'HAZEBROUCK.

Bureau d'administration, MM. Renard, ✱, sous-préfet, *président;* Kien, Alf. (O. A.), maire; Thibaut, adjoint; Vandewalle, propriétaire, Massiet du Biest, *secrétaire*; C. Thooris, *principal et régent de rhétorique ;* l'abbé Desodt, *aumônier.*

Professeurs, MM. Monnier, Izambart, Ridoux, Henneron, Evrard, Bacq, Bersch, Merecher.

COLLÉGE COMMUNAL DE BAILLEUL.

Bureau d'administration, MM. le maire, *présid.;* Bacquaert, *curé;* Behaghel, Plichon (O. ✱), dép , Dumez. — l'abbé Pruvost, *princip.*

Professeurs : MM. le principal, *de rhétorique et de seconde;* Courcy, *de mathématiques;* Dorédonville *de troisième et de quatrième*, *et chargé des mathématiques;* Voizard, *de cinquième*, *de sixième;* Collet, *de septième*, Sion, *de huitième;* Chateilliez, *chargé de la classe élémentaire;* Monier, *chargé du cours professionnel;* Pladys, *chargé de la classe préparatoire;* Debacke, Gauman, Boitelle, *maîtres d'études;* Chéroutre, *chargé du cours d'anglais et d'allemand;* Swynghedauw, *chargé du cours de dessin et d'architecture.*

COLLÉGE COMMUNAL DE CASSEL.

Bureau d'administration, MM. Desmyttère, ✻, maire, *président;* Dehandschoewercker, Aimé; Chevalier, Morael, Malot.

M. Lefebvre, *principal.*

Professeurs : MM. le principal, *de quatrième et de cinquième et du cours supérieur de français;* Carton, *de sixième et de septième*; Deflandre, *professeur des deuxième et troisième cours de français.*

COLLÉGE COMMUNAL D'ESTAIRES.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président;* Deroy, médecin; Degruson, propriétaire; H. Hennion, Taffin-Peuvion. — M. Delplanque, *principal, chargé de la septième et de la huitième.*

Professeurs, MM. Francatel, *de cinquième et sixième;* Legros, *de mathématiques;* Lefebvre, *du cours de français;* Chobeau, *chargé de la classe des commençants.*

M. Debaecker, *maître d'étude.*

COLLÉGE COMMUNAL DE CAMBRAI.

Bureau d'administration, MM. Le comte de Hogendorp, ✻, sous-préfet, *présid.;* Brabant, ✻, maire; Maréchal père, de Liénard, Tabary, président du tribunal civil; Boittelle, ✻, adjoint au maire de Cambrai; Cirier, conseiller municipal. — M. Bleunard (O. A.), *principal;* M. Richard, *aumônier.*

Professeurs, MM. Capelle, *de philosophie;* Fromentin, *de mathématiques supérieures;* Vermeille, *de physique;* Fournaud, *de mathématiques élémentaires;* Dumoutier, *de rhétorique;* Delplanque, *de seconde*, Pruvost, *de troisième*; Ausécache, *de quatrième:* Buridant, *de cinquième;* Cousin, *de sixième*; Davoine, *de septième*, Marrot, *de huitième;* Blauchart, *maître de langue française pour l'enseignement communal;* Bartier, Drugbert, Gillet, *maîtres élémentaires de français;* Humbert, *professeur de langues vivantes.*

Surveillant-général, M. Marrot.

Maîtres d'études : MM. Drugbert, Gillet, Liné, Lecocq, Boullanger.

COLLÉGE COMMUNAL DU CATEAU.

Bureau d'administration, MM. Seydoux, maire, ✻, *président;*

Cassine, docteur-médecin; Pénart, notaire; Flavigny, N.... — M. Rémaut, *principal, chargé de la troisième et de la quatrième.*

Professeurs, MM. Bricout, *de cinquième et de sixième*; Vrau, *de septième et de huitième*; Francq, *de mathématiques;* Francq, Lhomme, *professeurs de l'école professionnelle;* Levaux et Bocquet, *maîtres de l'école primaire élémentaire.*

COLLÉGE COMMUNAL D'AVESNES.

Bureau d'administration, MM. Le maire, *président;* Caverne, Malfait, Mary, Pasqual, A. — M. Rigaux (✪. A.), *principal.*

Professeurs, MM. Davigo, *de mathématiques;* Vandepitte (O. A.), *de troisième et de quatrième;* Martin, *de cinquième et de sixième;* Hervotte, *de septième et de huitième.*

MM. Fosset, *directeur de l'école primaire supérieure annexée*; Dumoulin, *professeur-adjoint*; Brocquet, *maître primaire;* Boullengé, *maître d'études.*

COLLÉGE COMMUNAL DE MAUBEUGE.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président*; Février, Hamoir, député; Autier-Carion, Ouverlaux. — M. Levilain, *principal*; M. l'abbé Bordoduc, *aumônier.*

Professeurs, MM. Marix, *mathématiques supérieures;* Berriot, *philosophie et histoire;* Morel, *rhétorique et seconde;* Vaillant, *troisième et quatrième;* Fageot, *cinquième et sixième;* Hanus, *septième et huitième;* Mériaux, Chevalier, *mathématiques;* Guy, *physique*; Brunswick, *maître de langues vivantes.*

Surveillant général, M. Mériaux; *Professeurs de dessin*, M. Bailiant; *d'écriture*, M. Godey.

Maîtres d'études, MM. Lacquement, Chauvin, Lefebvre.

COLLÉGE COMMUNAL DU QUESNOY.

Bureau d'administration, MM. Prevost, ✱, maire, *président;* Piette, juge-de-paix; Lefranc, notaire; Beauvois, adjoint; Mesange, juge-de-paix; Duchemin (O. ✱), commandant du génie en retraite. — M. Louvet, *principal*; M. l'abbé Samain, *aumônier.*

Professeurs, MM. Déjardin, *de rhétorique et de seconde;* Labaërc, *de troisième et de quatrième*; Gaudefroy, *de cinquième et de sixième;* Laurent, *de septième et de huitième*; Lemaire et Leclercq, *de mathématiques et de sciences physiques.* — *Maîtres d'études*, MM. Delille et Lericq.

Ecole professionnelle, M. Leclercq. — *Ecole primaire*, M. Genez.

Ecole élémentaire, M. Lericq.

Professeurs : *de langue anglaise*, M. Gaudefroy; *de dessin*, M. Leclercq; *de musique*, M. Despagne; *de gymnastique*, N....

COLLÉGE COMMUNAL DE VALENCIENNES.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président*; Dumont-Pluchart, Dupont ✱, (✪. I.); Regnard, Defontaine, doyen de Saint-Nicolas, Girard père. — M. Cromback ✱, (✪. I.), *principal.* —

M. Lehoucq, *aumônier.*

Professeurs, MM. Ledien, *de philosophie;* Caffiaux, *id. de morale;* Nicolet (O. A.), *de physique et de chimie;* Farez, *professeur d'histoire naturelle,* Delvallée, Girot et Duter, *de mathématiques;* Morel, *de rhétorique;* Bertrand, *de seconde;* Beugnon, *de troisième;* Quesven, *d'histoire;* Duburcq, *de quatrième;* Caillole, *de cinquième;* Lebeau, *de sixième;* Petit, *de septième;* Sébire, *chargé de la huitième;* Ozumowski, *maître de langue anglaise;* Paillier, *maître élémentaire;* Frédérici, *maître de langue allemande.*

Maîtres répétiteurs, MM. Laurent, Lecat, Capelle, Goutière, Vallette.

Enseignement spécial, Maîtres, MM. Vignose, Delbove, Theillier.

Ecriture, M. Mélot; *chant,* M. Bataille; *gymnastique,* M. Desbonnet

COLLÉGE COMMUNAL DE SAINT-AMAND.

Bureau d'administration, MM. de Moncheaux, maire, *président*; Davaine, Notaire; Waché, idem.; Mottez, négociant, Barbieux. — M. Robitaille, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *faisant les classes de quatrième et de cinquième;* Toulet, *de sixième et de septième*, N......, *de huitième.*

MM. Bara, *de français*; Mériaux, *idem*; *maître de dessin*, M. Lombray.

COLLÉGE COMMUNAL DE CONDÉ.

Bureau d'administration, MM. Carlier, maire, *président;* Croquey, curé; Caudron, docteur en médecine; Martel, notaire; Petit, receveur municipal; Pureur, adjoint; Miroir, idem; Houzé, Petit, Raverdy, Wattiau. — M. Lesage, *principal.*

Professeurs, MM. Cosserat, *de physique et de chimie*; De Lauwereyns, *chargé de la quatrième*; Vignon, *de cinquième et de sixième*; N..., *de septième et huitième;* De Lauwereyns, *professeur d'anglais*; Paquier, *d'enseignement secondaire spécial.*

Professeur de dessin, M. Rossy. — *De mathématiques,* M. Lesage. — *De physique,* M. Bailly. — M. Clément, *directeur de l'école primaire*; *professeur de musique vocale*, M. Descamps.

COMMISSION CHARGÉE DE L'EXAMEN DES CANDIDATS AUX BOURSES DANS LES LYCÉES ET LES COLLÉGES ET AU PRYTANÉE IMPÉRIAL MILITAIRE.

MM. l'Inspecteur d'Académie, *président;* Kirch, ✻, proviseur du lycée de Lille; Chon ✻, professeur, idem; Carpentier, idem, idem.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Les attributions de ce conseil s'appliquent aux établissements libres d'enseignement secondaire et aux établissements d'enseignement primaire.

MM. le Préfet, *président*; Mgr. l'archevêque de Cambrai; MM. Jarry (✻. ✿. A.), inspecteur d'académie, *vice-président;* Vallée, vicaire-général; Ollier, pasteur protestant; Vente, ✻, procureur impérial; Tellier, juge au tribunal civil; Deschodt, ✻, membre

du Conseil général; Grimon (✻ ✪.A.), inspecteur de l'instruction primaire; Defontaine, E., ✻, membredu Conseil général, *secrétaire*; Van der Straeten-Descat (✪. A.), Conseiller d'arrondissement; Chombart, membre du conseil général, à Lille.

Inspection départementale de l'instruction publique.

Etablissements publics et libres d'enseignement secondaire, établis sements d'instruction primaire.

M. Jarry, (✻. O. A.), *inspecteur d'académie.* — MM. Prestat, (O. A.), *commis d'inspection de* 1re *classe;* Bouchez, Peltier et Caille, *employés.*

ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

INSTITUTIONS ECCLÉSIASTIQUES.

ROUBAIX (Institution Notre-Dame-des-Victoires). — MM. Dayez, *supérieur. Professeurs,* Mouton, Delannoy, Wirth, Laisney, Sinsoilliez, Vassart, Graveline, Regrigny, Coquelet, Huet, Gillet, Cerf, Liefooghe, Massiet, Caudron, Mahieu, Thiffriet, Vaneeghe, Debruille.

DOUAI (Institution Saint-Jean). — MM. Destombes, *supérieur; Professeurs,* Dehaisnes, Mortreux, Deraismes, Delahaye, D'Henry, Coulomb, Legrand, Loridan, Gobert, Dillies. Margerin, Coupey, Pourbaix, Fournet, Carret, Chavatte, Delcambre, Decottignies, Objoie.

SOLESMES (Institution Sainte-Marie). — MM. Destombes, *supérieur. Professeurs,* Cauez, Fauvez, Carlier, Deschamps, Leduc, Christory, Honoré, Leblat, Blas, Fremeaux, Lepeere.

VALENCIENNES (Institution Notre-Dame). — MM. Joleaud, *supérieur Professeurs,* Dumon, Mangé, Helle, Julien, Lecœuvre, Denimal, Selosse, Carton, Deltombe, Salembier, Dumont, Milet, Wgeux, Coulon, Cousin, Rogie, Sysseau.

SAINT-AMAND (Institution Notre-Dame-des-Anges). — MM. Sainsoillier, *supérieur. Professeurs,* Lenglin, Lenain, Denoyelle, Lacquement, Boudailliez, Dussart, Budin, Duriez, Coliez, Descamps.

BAVAI (Institution de l'Assomption). — MM. Mortier, *supérieur. Professeurs,* Fournier, Coquelet, Basquin, Leducq, Busiaux, Defroyenne, Dufour, Lobry, Goris.

HAZEBROUCK, (Institution Saint-François) — MM. Dehaëne, *supérieur. Professeurs,* Baron, Debusschère, Lacroix, Bonte, Héban, Reumaux, Harreau, Leynaert, Lagatie, Vandenberghe, Chesnel, Bettremieux, Deman, Zuinghedau, Dron, Villain.

MARCQ-EN-BARŒUL. — MM. Hollebecque, *supérieur;* Lassé, Leleux, *directeurs;* Bracquart, *économe. Professeurs,* Binaut, Becquet, Brousse, Moilleron, Sockeel, Juin, Ferou, Dimiez Jules, Vandenbroucke, Galissot, Caron, Hennebicque, Ducundas, Deblock, Duramou, Schneider, Dutate, Dimiez, Albert, Prouvost, Pingot, Toupet, Huriau, Lesot.

Lille (Institution Saint-Joseph). MM. Dennel, *supérieur;* Hélin, Serrurier, *directeurs. Professeurs,* Sockeel, Meesemaeker, Wintrebert, Mille, Courquin, De Baecque, Bouvart, Lehembre, Lefebvre, Lelong, Cardon, Noisette, Dubuisson, Govaëre, Delcourt, Hugs, Jourdin, Michel.

Bergues (Institution Saint-Winoc). — MM. Brande, *supérieur* Deseille, *directeur. Professeurs,* Riquier, Pruvot, Lericque, Beck, Vanhove.

Dunkerque. (Institution Notre-Dame-des-Dunes). — MM. Durant (B.), *directeur.* Durant (Stan.), *économe. Professeurs,* Bertein, Dehenne, Bécuwe, Flahault, Bultheel, Beck, Bourlet, Buschaert, Thibaut, Mametz, Messuwe.

Gravelines (Institution Saint-Joseph). — MM. Debusschère, *directeur. Professeurs,* Hénotelle, Penelle, Gaymay, Duriez.

INSTITUTIONS LAÏQUES.

Arrondissement de Lille. MM. Preys, à Lille, Van Hende, id. Mercier, id.; Foissey, id.; Van Eerdewegh, à Roubaix.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Lépollart, à Dunkerque, Studler, à Gravelines.

Arrondissement d'Avesnes. M. Lefrancq, à Landrecies.

Arrondissement de Douai. MM. Faure, à Douai; Lesens, à Somain.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Gruson, à Valenciennes; Nonclercq, id.; Béhin, id.; Beguin, à Denain.

COMMISSION D'EXAMEN DES ASPIRANTS AU BREVET DE CAPACITÉ POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

MM. l'Inspecteur d'académie, *président;* Kirsch, ✻, proviseur du lycée impérial de Lille; Chon ✻, professeur, id.; l'abbé Dennel, chef d'institution libre; l'abbé Guilmot, N..., N...

ÉCOLE IMPÉRIALE DES ARTS INDUSTRIELS ET DES MINES.

Cette École, établissement de l'État, subventionné par la ville de Lille, est placée sous la surveillance des autorités instituées par la loi du 15 mars 1850, et d'une commission administrative nommée par le Ministre. Elle prépare aux professions commerciales, par l'étude des opérations de négoce, de la comptabilité et du droit commercial, aux carrières industrielles, par l'étude des matières employées dans l'industrie; aux services administratifs où l'étude des mathématiques appliquées est exigée, comme dans le service des ponts-et-chaussées, des chemins de fer et de la télégraphie; et plus spécialement aux arts mécaniques, en donnant aux jeunes gens qui la fréquentent, avec l'habitude des travaux manuels, une instrnction théorique et pratique qui les rend aptes à entrer dans les ateliers, les usines, les fabriques, à devenir promptement contre-maîtres, directeurs de travaux, entrepreneurs, constructeurs, etc. — L'enseignement

religieux est donné sous la direction de M. le doyen de Saint-Maurice. L'enseignement scientifique et les manipulations ont lieu sous la direction et avec le concours des professeurs de la Faculté des sciences. Un architecte enseigne l'art de bâtir. Des conférences ont lieu au musée industriel, par les soins du professeur de chimie. Des praticiens sont chargés des travaux d'atelier.

Commission de surveillance. MM. Le Secrétaire-Genéral de la Préfecture; Leconte, ✻, Kuhlmann (C. ✻), Saint-Léger, conseiller général, Guiraudet, ✻, doyen de la faculté des sciences; Frémont (O. ✻), Ed. Scrive, Aug. Wallaert, Dequoy, ✻, Catel-Béghin.

Directeur, M. Bernot (O. A.)

Professeurs. — Instruction religieuse, M. l'abbé Bourgeois.— *Exploitation des mines*, M. Matrot, ingénieur des mines. — *Construction des machines*, M. Boire. -- *Filature et tissage,* M. Poillon, ingénieur civil. — *Chimie industrielle et agricole,* M. V. Meurein, chimiste. — *Travaux de laboratoire*, M. Lacombe. — *Dessin industriel*, M. Poillon. — *Algèbre et calcul infinitésimal*, M. Cochez. — *Géométrie élémentaire, descriptive, analytique*, M. Grégoire. — *Langues vivantes et Comptabilité*, M. Revillon. — *Hygiène industrielle,* M. Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine. — *Travaux d'atelier*, M. Léger. — *Construction industrielle,* M. Manoury.

Travaux graphiques, M. Trollé. — *Construction industrielle,* M. Manoury.

COURS DE CHAUFFEURS.

Ce cours, annexé à l'école professionnelle par les soins de la Société Impériale des Sciences de Lille, est dirigé par un membre de ladite société. — Les séances ont lieu tous les vendredis, à huit heures et demie du soir.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Commission d'examen des candidats aux fonctions d'inspecteur de l'instruction primaire.

MM. N..., inspecteur d'académie; l'abbé Fournet, aumônier du lycée impérial de Douai; Descamps, inspecteur de l'instruction primaire de l'arrondissement de Valenciennes; Hilaire, directeur de l'école normale primaire de Douai.

Commission d'examen des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement primaire

MM. Bafaleur, archiprêtre, doyen-curé de la Madeleine, à Lille, *président;* Carpentier, professeur à Lycée; Bernot, directeur de l'école professionnelle; l'abbé Dennel, directeur du collége libre de Saint-Joseph; Humbert, professeur au lycée; Grimon (✻ ✪. A.), inspecteur primaire, *secrétaire.* MM. Ollier, pasteur protestant; Danel (✻, ✪. A.), *membres-adjoints.* Mme. Wallaert-Crépy, Mlle. Gamonet, *dames-adjointes*

Commission d'examen chargée de constater l'aptitude des personnes qui aspirent à diriger les salles d'asiles.

MM. Jarry ✱, inspecteur d'académie, *président;* Bafaleur; Mme Wallaert-Crépy et Mlle Gamonet, M. Grimon (✱ ✪. A.), inspecteur primaire, *secrétaire;*

Inspecteurs de l'enseignement primaire.

MM. Mordacq (✪. A.), pour l'arrondissement de Dunkerque; Maury (✪. A.), pour l'arrond. d'Hazebrouck; Grimon (✱, ✪. A.), pour l'arrondissement de Lille; Choquet (✪. I.), pour l'arrondises ment de Cambrai; Chevalier (✪. I.), pour l'arrondissement d'Avesnes; Tricottet (✪. A.), pour l'arrondissement de Douai; Descamps (✪. A.), pour l'arrondissement de Valenciennes.

École normale primaire du département,

Établie à Douai.

COMMISSION DE SURVEILLANCE

MM. Maurice, ✱, conseiller général, *président;* le comte de Guerne, ✱, conseiller à la cour impériale; Héroguer, grand-doyen, curé de St.-Pierre; Vasse aîné, ancien professeur; Drouart de Lezey, conseiller à la cour impériale.

MM. Hilaire, *directeur;* l'abbé Leclercq, *aumônier;* Dupont, Eliet, Leclercq, *maîtres-adjoints;* Lamote, *directeur de l'école primaire annexée;* Gabriel, *maître de chant;* Vauban, *professeur d'orgue;* Boulanger, *maître d'horticulture;* Faucheux, *médecin;* Gelez fils, *chirurgien.*

Le nombre des élèves-maîtres est de 60 : 43 boursiers, 11 demi-boursiers du département et 6 pensionnaires libres.

École primaire supérieure, à Lille.

MM. Tilmant, *directeur;* Lenglemez, Verdier, *professeurs-adjoints;* N..., *professeur de dessin;* Mottez, *professeur de musique;* Villers, *aumônier.*

DÉLEGUÉS CANTONAUX

CHARGÉS DE LA SURVEILLANCE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

Arrondissement de Dunkerque.

CANTON DE BERGUES. MM. Delauter, ✱, curé; Delaroière, propriét.; Guilbert, propriétaire; Vernaelde, id.; Delport, notaire; Vandeper; Houvenaghel, curé; Dantu, propr.

CANTON DE BOURBOURG. MM. Vercoustre, receveur de l'enregistrement; Bondu, propriétaire; Legaigneur, propr.; Deleflie, officier de santé; Hoost, doyen; Demeunynck, maire; Bellanger, propr.; Decarpentry, juge-de-paix: Lefebvre, curé.

CANTON DE DUNKERQUE (Est). MM. Delacler, ✱, doyen; Lefebvre, avocat; Willems; Duriau, médecin; Decarpentry, propr.; Brillart, juge-de-paix; Bouly de Lesdain, avocat; Zandyck, médecin.

CANTON DE DUNKERQUE (Ouest). MM. Duviller, doyen-curé, Choussy

de Lassaigne, juge-de-paix; Cavrois, propr.; Delacourt, idem; Bonvarlet, négociant; Mollet, (✠. ✻); Lootgiter, doyen.

CANTON DE GRAVELINES. MM. Lansheere, doyen, Fétel, cultivateur; Loosdreght, notaire; Wacquet, négociant; Wanwormhoudt, juge-de-paix; Martin, vérificateur des douanes.

CANTON D'HONDSCHOOTE. MM. Vitse, doyen; l'abbé Hemelsdaël; Debil, pharmacien; Duvet, juge-de-paix; Gondaert, maire; Vercamer.

CANTON DE WORMHOUDT. MM. Caille, doyen; Morael, cons. gén.; Bergerot, maire; Vandenkerkhove, propr.; Debruyne, notaire; Franchois, propr.; Vernimmen, juge-de-paix.

Arrondissement d'Hazebrouck.

CANTON DE BAILLEUL (Nord-Est). MM. Leblond, directeur de l'asile d'aliénées; Bacquaert, doyen, Hindré, juge-de-paix; Lefrançois, curé.

CANTON DE BAILLEUL (Ouest). MM. Deswarte, juge-de-paix; Hamez, doyen; Béhaghel, percepteur; Plouvier, conseiller d'arrondissement; Lotthé, maire.

CANTON DE CASSEL. MM. Desmysttère, maire; Duriez, doyen, Smagghe, juge-de-paix; Dehandschoewerker, notaire; l'abbé Aernout, Chevalier, adjoint; Morael, notaire; Debaecker, propr.

CANTON D'HAZEBROUCK (Nord). MM. Salomé, doyen; Deschodt, conseiller général; Bogaert, notaire; Leleu, avoué; Kien, maire; de la Serre, propr.

CANTON D'HAZEBROUCK (Sud). MM. Markant, doyen; Lespagnol, président du tribunal; Maisset du Biest, juge-de-paix; Houvenaghel, adjoint; de La Grange, propr.

CANTON DE MERVILLE. MM. Legrand, doyen; Duquenne, ✻, maire; Arnould, juge-de-paix; Duhamel; manufacturier.

CANTON DE STEENVOORDE. MM. Pauwels, doyen; Beck, juge-de-paix; Heem, maire; Desmarescaux; Gilloots, propriétaire.

Arrondissement de Lille.

CANTON DE LILLE (Centre). MM. Bafaleur, doyen; Houzé de l'Aulnoit, avocat; N...

CANTON DE LILLE (Nord-Est). MM. Delerue, ✻ (O. ✻.), juge-de-paix; Dorémieux, ✻, prop.; Van der Straeten-Descat, prop.; Leconte, ✻, doyen; Dehau-Deleruelle, propriétaire; N...

CANTON DE LILLE (Ouest). MM. Aernout, ✻, doyen; de Caulaincourt, propriétaire; le comte de Melun; Delannoy, doyen.

CANTON DE LILLE (Sud-Est). MM. Honoré, doyen; G. Bernard, négociant; N...

CANTON DE LILLE (Sud-Ouest). MM. Decottignies, doyen; de Genevières, propriétaire; Remy-Meurisse, idem; Massenod, avocat; Théry, ancien profess.; Grangirard, propriétaire.

CANTON D'ARMENTIÈRES. MM. Serleys, curé de La Chapelle; Cerf, percepteur; Dansette, ✻, maire; Vantroyen, ancien juge-de-paix;

Janson, ancien pharm.; Castrique, ancien notaire; Debruyn, not.

CANTON DE LA BASSÉE. MM. Chombart, conseiller général; Chombart, maire; Gérin, doyen; Rose, notaire; Ybert, ancien maire; Playoust, juge-de-paix.

CANTON DE CYSOING. MM. Baron de la Grange; comte de Brigode; Lancelle, doyen; Herrengt, curé; Delinselle, maire; Durand, maire de Péronne.

CANTON D'HAUBOURDIN. MM. Derbigny, conseiller de Préfecture; D'Hespel, maire; Ravaux, doyen; Billon, maire; de Garsignies, propriétaire; Josson, notaire; N....

CANTON DE LANNOY. MM. J. Brame, député; Defrennes-Delerue, industriel; Defrenne-Delecourt, maire; Chretien, curé; Gahide, curé; Deberkem, curé; Ch. Delerue, prop.; Broutin, juge-de-paix.

CANTON DE PONT-A-MARCQ. MM. Ernest Desmoutiers, ✠, conseiller général; Delescluse, juge-de-paix; Dujardin, curé; E. Des Rotours; Mantoulet, percepteur; N....

CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE. MM. Reniez, doyen; Fauvarque, adjoint; Desplanques, juge-de-paix; Meurillon, notaire; Desreumaux-Cailleret, fabricant.

CANTON DE ROUBAIX. MM. Berthault, doyen; l'abbé Gonthier, Motte, filateur; Bonnier, juge-de-paix; Herrengt, doyen; Prouvost, Toulemonde-Nollet; Grimonpont; Delattre, Carlos; Tierce, juge-de-paix.

CANTONS DE SECLIN. MM. Collette, ✠, conseiller général; Plaetvoet, doyen; Taffin-Peuvion, fabricant; Guillemand, Leleux-Laden, Lefort, fabricant; Vanderstraeten, conseiller d'arrond.

CANTON DE TOURCOING (Nord). MM. Simon, doyen; Labbe, maire; Lecat, propriétaire; N....

CANTON DE TOURCOING (Sud). MM. Deregnaucourt, ✠, doyen; Leblan, adjoint, Duchochois, juge-de-paix; Leurent, ✠, conseiller général, Ducrocq, conseiller d'arrondissement; Beaucarne; Leroux, maire.

Arrondissement de Cambrai.

CANTON DE CAMBRAI (Est). MM. Piquet, archiprêtre; Lestoquoy, juge-de-paix: Belgrand, propr.; A. de Baralle, architecte; Stiévenard, ✠, conseiller général.

CANTON DE CAMBRAI (Ouest). MM. Desrousseaux, doyen; Lancelle, juge-de-paix; Bonnel, maire; Tribou, officier de santé; Bouchez, vérificateur des poids et mesures; l'abbé Cailleau; Roth, banquier.

CANTON DE CARNIÈRES. MM. Bouly, juge-de-paix; Rousseau, curé; Brunet, doyen-curé; Longatte, maire; Villain, propr.; Cattelain, idem; Dauverchain, curé.

CANTON DU CATEAU. MM. Wauters, juge-de-paix; Vallez, doyen; Flayelle, notaire; Godfrain, maire; Denise, adjoint; Flayelle-Ternant, négociant.

CANTON DE CLARY. MM. Coulmont, doyen; Soret, juge-de-paix; Millot, maire; Vatin, conseiller d'arrondissement; Decuupère, notaire; Bauchard, maire; Mucherie, curé.

CANTON DE MARCOING. MM. Pollet, curé; Leroy, adjoint, Boulanger, propriétaire; Millet, idem; Leriche, curé; Ségard, curé; Savary, juge-de-paix; Crépin, conseiller général.

CANTON DE SOLESMES. MM. Decaux, juge-de-paix; Lobry, maire; Caulier, curé; Ratte-Béra, négociant; Roussel, doyen; Denis, propriétaire.

Arrondissement d'Avesnes.

CANTON D'AVESNES (Nord). MM. Denis, doyen; George, juge-de-paix; de Beffroy, propriétaire, Demoulin, notaire; George, propr.; Wéry, rentier, à St-Hilaire.

CANTON D'AVESNES (Sud). MM. Couronne, avoué; Antoine, ancien notaire; Joffrain, propr.,; Laurent, doyen-curé; Evrard, juge-de-paix; Emond, propr.

CANTON DE BAVAI. MM. Libert, doyen-curé; Delhaye, ancien notaire; baron de Molembaix, propriétaire; Charles, adjoint; Regnier, juge-de-paix; Coulmon, maire; Levent fils, cultivateur.

CANTON DE BERLAIMONT. MM. Saucourt, juge-de-paix, Wallez, curé; Bertaux, doyen-curé; Emond, notaire, Piérard, receveur de l'enregistrement.

CANTON DE LANDRECIES. MM. Prouvost, doyen-curé; Meurisse, licencié en droit; Gabet, propr.; Azambre, notaire; Béthune, juge-de-paix.

CANTON DE MAUBEUGE. MM. Babeur, doyen-curé; Lemaire fils, propr.; Legrand, desservant; Ouverlanx, notaire; Lucq, receveur de l'hospice; Renaux, propr.; Renon, adjoint; Meurisse, prop.; Quenot, capitaine retraité; Braure, juge-de-paix.

CANTON DU QUESNOY (Est). MM. Lotte, doyen-curé; Fremin-Dusartel fils, propr.; Mésange, juge-de-paix; Rigolet, propr.; Piette, juge-de-paix; Legrain, notaire.

CANTON DU QUESNOY (Ouest). MM. Thomas, doyen-curé; de l'Épine, propriétaire et maire; de l'Épine, Ferdinand; Wicquot, principal du collége; Depille.

CANTON DE SOLRE-LE-CHATEAU. MM. Thieuleux, cultivat.; Lomme, maire; Magy-Magy, négociant; Agache, doyen-curé; Declemy, propr.; Ledoux, juge-de-paix: Journiaux, négociant.

CANTON DE TRÉLON. MM. Larsonneur, doyen-curé; Bernaille, médecin; Stocquelet, maire; Devouge, notaire; Bourgeois, juge-de-paix; Lebègue, filateur; Delloue, conseiller d'arrondissement.

Arrondissement de Douai.

CANTON D'ARLEUX. MM. Potiez, juge-de-paix; Quicampoix, doyen; Baucq, maire; Lolliot, ancien maire; Pennequin, notaire; N..

CANTON DE DOUAI (Nord). MM. Héroguer, grand-doyen ; Théry, juge-de-paix ; Waché, notaire ; Coulmont, proprr.; Lequien, ✻, docteur en médecine ; Asselin, ✻, maire.

CANTON DE DOUAI (Ouest). MM. Dubrulle, prop.; Bataille, doyen ; Bernard fils. prop.; Nutly, juge-de-paix.

CANTON DE DOUAI (Sud). MM. Lefebvre, doyen ; de la Phalecque, propr.; Fiévet, ✻, maire ; Vuillemin, directeur des mines d'Aniche ; Desprets, juge-de-paix.

CANTON DE MARCHIENNES. MM. Baucq, propriét.; Desmazières, juge-de-paix ; Dupont, curé ; baron de Bouteville, conseiller général ; Tailliar, percepteur; Debonte, notaire; Lambrecht, maire ; Rousselle, doyen-curé.

CANTON D'ORCHIES. MM. Cudot, doyen-curé; Legrand, juge-de-paix ; Cuvelier, propr.; Josson-Mullié, maire ; Warocquiez, idem ; Appourchaux, curé; Caille, docteur en médecine; N...

Arrondissement de Valenciennes.

CANTON DE VALENCIENNES (Est). MM. Dècle, greffier, Millet, juge-de-paix; Monchicourt, propriétaire, Plouvier, curé ; Tacquet, raffineur ; Cromback, ✻, principal ; Prouvost, doyen curé.

CANTON DE VALENCIENNES (Nord). MM. Maniez, président du tribunal ; Dubois, Henri, négociant ; Collet, curé ; Hautcœur, cultivateur ; Manouvrier, docteur ; Charamond, juge-de-paix ; Pesier, chimiste,

CANTON DE VALENCIENNES (Sud). MM. Defontaine, doyen ; Boulan fils ; Lesens, industriel ; Mariage, maire ; Baillieux, idem ; Theillier, avocat.

CANTON DE SAINT-AMAND (rive droite). MM. Duriez, doyen ; Barbieux, notaire ; Baligand, maire ; Montenis, juge-de-paix.

CANTON DE SAINT-AMAND (rive gauche). MM. Waché, juge-de-paix ; Hennocq, cultivateur; Demoncheaux, maire; Hanne, doyen curé.

CANTON DE BOUCHAIN. MM. Grau, doyen ; Gouvion-Deroy, cultivateur; Cartigny, nég.; Mathieu, directeur des mines de Douchy ; Cogez, anc. notaire; de Maingoval, propr.; Fauville, cultivat. ; Nutly, juge-de-paix ; Courtin, cultivateur ; Caullet, maire.

CANTON DE CONDÉ. MM. Houcke, juge-de-paix, Croquey, doyen, Defontaine, Victor, rentier ; Waternau, médecin ; Taffin, curé ; Carlier, maire.

Institution de Sourds-Muets et de jeunes Aveugles à Lille.

Cet établissement forme deux maisons : l'une pour les garçons, au faubourg de Fives ; l'autre, pour les filles, à Lille. Des classes spéciales y sont ouvertes pour les jeunes aveugles.

Comité de surveillance : MM. Crespel-Tilloy, ✻, maire, *président ;* Verley (O. ✻), *vice-présid.;* Leconte, ✻, doyen-curé de Saint-Maurice, *trésorier;* Oscar de Brigode ; Théodore Aronio ; F. Dehau, N. ..; N...

Directeurs des Sourds-Muets, les Frères de Saint-Gabriel.

Directrices des Sourdes-Muettes, les Sœurs de la Sagesse.

Le Conseil général, dans sa dernière session, a voté en faveur de ces écoles une somme de 40,600 fr. pour l'entretien de 10 bourses et de 24 demi-bourses de jeunes aveugles, et de 26 bourses et 62 demi-bourses de sourds-muets.

CULTES.

La population du département du Nord est presque exclusivement catholique. Il existe, dans quelques communes des arrondissements de Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques israélites dans les grandes villes.

RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCESE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord étaient autrefois partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de Tournai, de Saint-Omer, d'Ypres et de Liége.

Le département du Nord forme aujourd'hui, avec cinq communes belges qui en faisaient partie en 1802, un diocèse dont le siége est à Cambrai.

Le siége de Cambrai, établi au commencement du VIe siècle, fut érigé en archevêché en 1559.

En 1802, lors du Concordat, le siége de Cambrai fut rétabli, mais comme évêché seulement.

L'église de Cambrai a été rendue à son ancienne dignité de métropole par bulle apostolique du pape Grégoire XVI, avec l'évêché d'Arras pour suffragant.

Archevêque, Mgr. Réné-François Régnier (O. ✻), né à Saint-Quentin (Maine-et-Loire), le 17 juillet 1794, précédemment évêque d'Angoulême, sacré le 25 septembre 1842, institué archevêque de Cambrai, le 30 septembre 1850.

Vicaires-généraux, MM. Philippe, ✻, Henri-Joseph ; Bernard, Charles ; Vallée, Adrien, *agréés par le gouvernement ;* Bonce, Benoît Félicien ; Sudre, Augustin, *vicaires-générauxhonoraires.*

SECRÉTARIAT DE L'ARCHEVÊCHÉ.

Le secrétariat de l'archevêché est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes et les trois derniers jours de la semaine-sainte, depuis

neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures jusqu'à six heures.

MM. Duprez, Jean-Louis-Joseph, *secrétaire-général;* Delefortrie, Joseph-Séraphin, *secrétaire;* Marchaisse, *secrétaire particulier.*

OFFICIALITÉ DIOCÉSAINE.

MM. Philippe, vicaire-général, ✵, *official;* Vallée, vicaire-général, *vice-official;* Bury, chanoine, *promoteur;* Delefortrie, chanoine honoraire, *greffier.*

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN.

Chanoines d'honneur, Mgr. Wicart, évêque de Laval, précédemment vicaire-général de Cambrai; S. E. le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen; Mgr. Desprez, archevêque de Toulouse, ancien doyen-curé de Notre-Dame, à Roubaix; Mgr. Fruchaud, évêque de Limoges, ancien vicaire-général honoraire de Cambrai.

Chanoines titulaires, MM. Bonce, Dupont, Duprez, Piquet, Bury, Cailliau, Delefortrie, Cudot, Monnier; Marchaisse.

Chanoines honoraires. MM. Delautre, ancien vicaire-général; Giraud, idem; Desrousseaux; Lagatie, ancien chanoine titulaire; Martin, Denis, Héroguer, Wicart, Deregnaucourt, Defontaine, Bafaleur, Lemahieu, Larsonneur, Simon, F. Lefebvre, Lotte, Ravaux, Honoré, Leconte, ✵, Bouillon, Dehaene, Babeur, Legrand, Herrengt, Dayez, Destombes, Hautcœur, Decottignies.

Diacre du chapitre, M. Masse; *sous-diacre,* N...

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN. — BUREAU ADMINISTRATIF.

Président, Mgr. l'archevêque.

Vice-président, l'un de MM. les vicaires-généraux.

Membres, MM. Dupont, chanoine, *trésorier;* Duprez, chanoine, *secrétaire;* Sudre, supérieur du grand séminaire; Monniez, supérieur du petit séminaire; Duhamel, économe du grand séminaire; Massart, économe du petit séminaire.

GRAND SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Sudre.

Professeurs, MM. Wénès, Antier, Guillaume, Bertrand, Médus.

Econome, M. Duhamel.

PETIT SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Monnier.

Directeur, M. Massart.

Professeurs, MM. Meurisse, Toupet, Lecœuvre, Plet, Delnatte, Cliquennois, Ducarne, Turpin, Baratte, Démarest.

Surveillants. — Grande division. MM. Manier, Hutin. — *Petite division.* MM. Daubresse, Derbecourt.

Architecte des édifices diocésains, M. de Baralle, à Cambrai

DIVISION DU DIOCÈSE.

Le diocèse est partagé en quatre archidiaconés qui sont :

L'archidiaconé de Cambrai, divisé en deux archiprêtrés, dont l'un comprend l'arrondissement de Cambrai, l'autre celui de Douai.

L'archidiaconé de Lille, divisé en deux archiprêtrés, comprenant chacun une section de l'arrondissement de Lille.

L'archidiaconé de Dunkerque, divisé en deux archiprêtrés, dont un pour l'arrondissement de Dunkerque et l'autre pour l'arrondissement d'Hazebrouck.

L'archidiaconé de Valenciennes, qui comprend trois archiprêtrés, un pour l'arrondissement de Valenciennes et deux pour l'arrondissement d'Avesnes.

Les archiprêtrés sont subdivisés en autant de décanats qu'il y a de cantons ou de justices de paix, à l'exception des cantons de Dunkerque-Ouest, de Lille-Ouest, de Quesnoy-sur-Deûle et de Roubaix, qui ont chacun deux décanats.

Les décanats ont pour chefs-lieux ceux des cantons, excepté les six suivants :

Canton	d'Hazebrouck-Sud,	chef-lieu de cure, à	Morbecque.
»	de Cysoing,	»	Templeuve.
»	de Pont-à-Marcq,	»	Mons-en-Pévèle.
»	de Saint-Amand, (rive gauche)	»	Lecelles.
»	d'Avesnes-Sud,	»	Etrœungt.
»	de Quesnoy-Ouest,	»	Gommegnies.

Ces soixante-quatre décanats sont eux-mêmes divisés en cinq cent soixante-douze succursales.

ARCHIDIACONÉ DE CAMBRAI.

M. Vallée, vicaire-général, *archidiacre*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

M. Piquet, *archiprêtre*.

DÉCANATS. — Cambrai-Est (Notre-Dame), M. Piquet, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Cambrai-Ouest (Saint-Géry), MM. Desrousseaux, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Le Câteau, MM. Wallez, *doyen;* Leduc, curé d'Inchy, *vice-doyen.* — Carnières, MM. Brunet, *doyen;* Bresson, curé de Rieux, *doyen honoraire;* Bécar, curé de Saint-Hilaire, *vice-doyen.* — Clary, MM. Coulmon, *doyen;* Quiquempois, curé de Villers-Outréaux, *vice-doyen.* — Marcoing, MM. Leriche, *doyen;* Lecerf, curé de Doignies, *vice-doyen.* — Solesmes, MM. Rousselle, *doyen*; N..., *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

M. Héroguer, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Douai-Sud (Notre-Dame), MM. Lefebvre, *doyen;* Lecocq, curé d'Aniches, *vice-doyen.* — Douai-Nord (Saint-Pierre), MM. Héroguer, *doyen;* Lefebvre, curé de Lallaing, *vice-doyen.* — Douai-Ouest (Saint-Jacques), MM. Bataille, *doyen;* Lamorisse, curé de Cuincy, *vice-doyen.*— Arleux, MM. Quiquempois, *doyen;* N..., *vice-doyen.* —Orchies, MM. Flament, *doyen;* Desmarescaux, curé de Nomain, *vice-doyen.* — Marchiennes, MM. Rousselle, *doyen;* Carpentier, curé de Somain, *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE LILLE.

M. Bernard, vicaire-général, *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 1re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Decottignies, ✲, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Armentières, MM. Moreau, *doyen;* N... *vice-doyen.* — La Bassée, MM. Leblon, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Haubourdin, MM. Ravaux, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Lille-Ouest (Sainte-Catherine), Evrard, *doyen.* — Lille Ouest (Saint-André), M. Delannoy, *doyen.* — Lille-Ouest (Saint-Etienne), Decottignies, *doyen.* — Pont-à-Marcq (Mons-en-Pévèle), MM Deregnaucourt, *doyen;* Dujardin, curé de Pont-à-Marcq, *vice doyen.* — Seclin, MM. Plaetvoet, *doyen;* Jaclin, curé de Gondecourt, *vice-doyen.* — Cysoing (Templeuve), MM. Lancelle, *doyen;* N..., *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Bafaleur, *archiprêtre.*

DÉCANATS.—Comines, M. Duburcq, *doyen.*—Lannoy, MM. Delahaye, *doyen;* N....., *vice-doyen.* — Lille-Nord-Est (Saint-Maurice), M. Leconte, ✲, *doyen.* — Lille-Centre (La Madeleine), M. Bafaleur, *doyen.* — Lille-Sud-Est (Saint-Sauveur), M. Honoré, *doyen.* — Quesnoy-sur-Deûle, M. Plouy, *doyen.* — Roubaix (Saint-Martin), MM. Berteaux, *doyen;* Direz, curé de Croix, *vice-doyen.* — Roubaix (Notre-Dame), M. Herrengt, *doyen* — Tourcoing-Sud (St-Christophe), M. Deregnaucourt, ✲, *doyen.* — Tourcoing-Nord (Notre-Dame), MM. Simon, *doyen;* Bliecq, curé d'Halluin, *vice-doyen*

ARCHIDIACONÉ DE DUNKERQUE.

M. N..., *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

M. Delautre, *archiprêtre*.

DÉCANATS.— Dunkerque-Est (Saint-Éloi), M. Delaeter, ✻, *doyen* — Dunkerque-Ouest (Saint-Jean-Baptiste), M. Duvillier, *doyen*.— Dunkerque (Saint-Martin), M. Lootgieter, *doyen*. — Bergues, MM. Delautre ✻, *doyen;* Vanbever, curé de West-Cappel, *vice-doyen*.— Gravelines, M. Landsheere, *doyen*. — Hondschoote, MM. Vitse *doyen;* N..., *vice doyen*. — Wormhoudt, MM. Caillé, *doyen;* N..., *vice-doyen*. — Bourbourg, MM. Hooft, *doyen;* Lips, curé de Looberghe, *vice-doyen*.

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

M. Legrand, Alexandre, *archiprêtre*.

DÉCANATS. — Hazebrouck-Nord (Hazebrouck), MM. Salomé, *doyen;* Verstavel, curé de Lynde, *vice-doyen*. — Hazebrouck-Sud (Morbecque), MM. Markant, *doyen;* N..., *vice-doyen*. — Bailleul-Nord-Est (Saint-Vaast), MM. Bacquaert, *doyen;* Plaetvoet, curé de Saint Jans Cappel, *vice-doyen*. — Bailleul-Sud-Ouest (Saint-Amand), MM. Hamez, *doyen;* Deboudt, curé de Merris, *vice-doyen*. — Cassel, MM. Duriez, *doyen;* Vanderbauwede, curé de Wemars-Cappel, *vice-doyen*.— Steenvoorde, MM. Pauwels, *doyen;* Maës, curé d'Eecke, *vice-doyen*. — Merville, MM. Legrand, *doyen;* Ducroquet, curé d'Estaires, *vice-doyen*.

ARCHIDIACONÉ DE VALENCIENNES.

M. Philippe, Henri, ✻, vicaire-général, *archidiacre*.

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

M. Prouvost, Gaspard-Aimé, *archiprêtre*.

DÉCANATS. — Bouchain, MM. Grau, *doyen;* N..., *vice-doyen*. — Valenciennes-Sud (Saint-Nicolas), MM. Defontaine, *doyen;* Garçon, curé de Maing, *vice-doyen*.— Valenciennes-Est (Notre-Dame), MM. Prouvost, *doyen;* This, curé d'Onnaing, *vice-doyen*.—Valenciennes-Nord (Saint-Géry), MM. Lasnes, *doyen;* Delattre, curé d'Anzin, *vice-doyen*. — Condé, MM. Croquey, *doyen;* Taffin, curé de Fresnes, *vice-doyen*. — Saint-Amand, rive droite (Saint-Amand), MM. Duriez, *doyen;* N..., *vice-doyen*. — Saint-Amand, rive gauche (Lecelles), MM. Hanne, *doyen;* Petit, curé de Rosult, *vice-doyen*.

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 1re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Denis, Pierre-Joseph-Jean-Baptiste, *archiprêtre*.

DÉCANATS. — Avesnes-Nord (Avesnes), MM. Denis, *doyen;* N..., *vice-doyen*. — Avesnes-Sud (Etrœungt), MM. Laurent, *doyen;* N....., *vice-doyen*. — Landrecies, MM. Blondel, *doyen;* Desruelles, curé de Maroilles, *vice-doyen*. — Solre-le-Château,

le-Château, MM. Agache, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Trélon, MM. Larsonneur, *doyen;* N..., *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Babeur, Charles-François, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Bavai, MM. Libert, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Berlaimont, MM. Dubois, *doyen;* Wallez, curé de Pont-sur-Sambre, *vice-doyen.* — Maubeuge, MM. Babeur, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Le Quesnoy Est (Le Quesnoy), MM. Lotte, *doyen;* Pierchon, curé d'Englefontaine, *vice-doyen.* — Le Quesnoy-Ouest (Gommegnies), MM. Thomas, *doyen;* N..., *vice-doyen.*

CONGRÉGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES DE FEMMES.

1re SECTION. — *Communautés à supérieure locale non dépendantes d'une supérieure générale.*

COMMUNES où sont situées les communautés.	NOM de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Bergues	Sœurs noires	Soin des malades à domicile
Bourbourg	Pénitentes capucines	Instruction des jeunes filles
Gravelines	Sœurs ursulines	Idem.
Bailleul	Sœurs noires	Soin des malades à domicile
Estaires	Sœurs bénédictines	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Filles de l'Enfant-Jésus	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Religieuses franciscaines	Idem.
Lille	Dames du Sacré-Cœur	Pensionnat de demoiselles.
Lille	Sœurs de N.-D. de la Treille.	Soin à domicile des malades de la classe ouvrière.
Lille (Esquermes)	Dames bernardines	Pensionnat de demoiselles.
Roubaix	Carmelites	Instruction des jeunes filles.
Tourcoing	Sœurs de N.-D. des Anges	Instruction des jeunes filles.
Cambrai	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades. — Noviciat et maison mère.
Cambrai	Sœurs de Sainte-Claire	Instr. grat. des jeunes filles
Le Câteau	Sœurs de la congr. de N.-D.	Enseignem. des jeunes filles.
Avesnes	Sœurs de la Pr. de S.te-Th.	Soin des malades et Instruction des jeunes filles.
Douai	Sœurs de la Pr. du Bon-Past.	Idem.
Douai	Dames de Flines	Idem.
Douai	Dames de la Sainte-Union	Idem.
Douai	Sœurs carmélites	Idem.
Douai	Sœurs de Sainte-Marie	Soin des malades en ville.
Saint-Saulve	Sœurs ursulines	Instruction des jeunes filles.
Valenciennes	Sœurs de St.-Joseph	Instruction des jeunes filles soin des malades.

2 • SECTION. — *Communautés dépendantes d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.*

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Cambrai..	Cambrai, hôp. St.-Julien	Sœurs de l'O. de S-Aug	Soin des malades.
Paris....	Cambrai (Hosp. Gén.).	Filles de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Paris...	Cambr. (h. Vanderburch)	Idem.............	Soin, inst. des j. filles.
St.-Laurent (Vendée).	Cambrai...........	Filles de la Sageese..	Salle d'asile.
Esquermes	Cambrai......	Dames Bernardines...	Pensionnat de demois.
Angers ..	Cambrai	S. de la Char. de Ste-M.	Instr. des jennes filles.
St-Sauv.-l. V	Abancourt.	Sœurs des écoles chr.	Idem.
Douai. ..	Avesnes-lez-Aubert....	Dames de la Ste-Union	Idem.
St-Sauveur	Banteux............	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
St-Sauveur	Bantouzelle	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Amiens. .	Beauvois	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
Amiens..	Boursies............	Idem....	Idem.
Amiens ..	Boussières	Idem.............	Idem.
Paris....	Briastre	Fille de la Charité .	Idem.
St-Sauveur.	Cagnoncles..........	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Amiens..	Cantaing.	Sœurs de la Ste-Famill.	Idem.
Amiens..	Carnières...........	Idem.............	Idem.
St-Sauveur le Vic...	Caudry.	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
St-Sauveur le Vic...	Caullery............	Idem.......... ..	Idem
Cambrai..	Crèvecœur.	Sœurs de St-Augustin	Idem.
Amiens..	Doignies...........	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Amiens..	Escaudœuvres	Idem............	Idem.
Rennes ..	Escaudœuvres........	Petites-Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Douai...	Etrun	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Fontaine-Notre-Dame.	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
St-Sauveur	Fontaine-au-Pire	Sœurs des écoles chrét	Idem.
Amiens..	Gouzeaucourt.........	Sœurs de la Ste-Famil.	Idem.
Douai...	Haussy.............	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Angers...	Hem-Lenglet	S. de la Char. de Ste-M.	Idem
Douai...		Dames de la Ste-Union	Idem
Amiens..	Honnecourt..........	Sœurs de la Ste.-Fam	Idem.
Douai.. .	Iwuy...............	Dames de la Ste Union	Idem.
St-Laurent	Le Câteau..........	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Cambrai.	Le Câteau..........	Augustines	Soin des malades.
Amiens..	Marcoing	Sœurs de la Ste.-Fam.	Instr. des jeunes filles.
Paris ...	Maretz....	Filles de la Charité..	Idem.
Amiens..	Masnières....... ...	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
Douai ...	Maurois..	Dames de la Ste-Union	Idem.
Amiens..		Sœurs de la Ste-Fam..	Idem.
St-Laurent	Neuville-St-Remy	Filles de la Sagesse .	Idem.
Anglet...	Ors	Servantes de Marie.	Idem.
St-Laurent	Paillencourt.	Filles de la Sagesse...	Idem.
Amiens, .	Quiévy.............	Sœurs de la Providence	Idem.
St-Sauveur	Romeries	Sœurs des écoles chrét.	Idem.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Douai...	Saint-Aubert.........	Sœurs des écoles chrét.	Instr. des jeunes filles.
St-Sauveur	Saint-Hilaire.........	Idem........... ..	Idem.
Avesnes..	Saint-Souplet.........	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Saint-Waast.........	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Saulzoir.............	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Le Câteau.	Solesmes............	Congrégation de N.-D	Idem.
Amiens..	Troisvilles...........	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Vendegies...........	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Viesly..............	Idem..............	Idem.
Angers..	Villers-Outreaux.....	S. de la Char. de Ste-M.	Idem.
Paris....	Douai(Hospice-Général)	Filles de la Charité...	Soin des vieil. et enf.
Paris....	Douai....	Idem..............	Secours à domicile.
Lille....	Aix....	Religieuses francisc..	Secours à Domicile.
Paris....	Aniche.............	Filles de la Charité.	Pensionnat, asile, soins des malades.
Amiens..	Auby...............	Sœurs de la Ste-Famille	Instr. des jeunes filles
Amiens..	Auchy..............	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Bouvignies...........	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Angers...	Cantin.	S. de la ch. de Ste-M.	Idem.
Douai....	Cuincy..............	Idem..............	Idem.
Douai...	Dechy..............	Idem.............	Idem.
Douai...	Ecaillon............	Idem..	Idem.
Angers...	Erchin..	S. de la ch. de Ste-M	Idem.
Amiens..	Erre...............	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
Cambrai..	Fenain.......	Augustines....:.....	Idem.
Douai...	Flers.	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Flines lez-Raches	Dames de Flines......	Idem.
Anglet...	Fressain...........	Servantes de Marie...	Idem.
Paris....	Gœulzin............	Filles de la Charité...	Idem.
Poitiers.	Hornaing...........	Sœurs de St-André..	Idem.
Angers...	Lallaing...	S. de la ch. de Ste-M.	Idem.
Douai...	Lambres............	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Lauwin-Planque......	Idem............	Idem.
Amiens..	Lécluse.......... ...	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Marchiennes.........	Dames de la Ste.-Union	Idem
Portieux.	Nomain.............	Sœurs de la Providence	Idem.
Portieux.	Orchies....	Idem.............	Idem.
Lille....	Orchies (hospice)......	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des mal. et vieill.
Douai...	Pecquencourt.........	Dames de la Ste-Union	Instr des jeunes filles.
Arras....	Raimbeaucourt........	Augustines..........	Idem.
Douai...	Roost-Warendin......	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Sin................	Idem.............	Idem.
Paris....	Somain............	Filles de la Charité..	Instruction des jeunes filles et s. des malades
Portieux.	Somain.............	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Vred..............	Dames de la Ste-Union	Idem.
S-Laurent (Vendée).	Warlaing..	Filles de la Sagesse. .	Instruction des jeunes filles et s. des malades
Paris....	Lille (h. des V.-H. et B.)	Filles de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Lille (h. de Stappaert)	Idem...............	Soin des enfants.
Paris....	Lille (secours à domic.).	Idem.............	Secours aux ind. mal.
Paris....	Lille...............	Sœurs de Bon-Secours	Soin d. malades en ville

Chef-lieu de la congrég.°	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'Institution.
Lille. . . .	Lille(Hospice Général)	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et enf.
Cambrai.	Lille (hôp. St.-Sauveur)	Augustines.	Soin des malades.
Cambrai..	Lille (hosp. Ganthois).	Idem.	Soin des vieilles femm.
Angers . .	Lille.	Dames du Bon-Pasteur	Pens. de filles repentie:
St-Laurent	Lille.	Filles de la Sagesse. . .	Inst. de sourdes-muett
S-Laurent	Lille.	Idem.	Salles d'asiles.
Paris . . .	Lille	Dames de St-Maur . .	Inst. des jeunes filles
Rennes .	Lille.	Petites Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Paris. . . .	Annappes.	Filles de la Charité. . .	Soin des vieillards.
Paris. . .	Armentières.	Filles de la Charité. .	Soin des vieillards et Instr. des jeunes filles.
Paris . . .	Armentières	Dames de St-Maur. .	Instr. des jeunes filles.
Lille	Armentières Campagne .	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
Amiens. .	Aubers.	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai. . .	Avelin	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. . .	Baisieux.	Dames de la Ste Union	Idem.
Lille	Beaucamps.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai. . . .	Bersée.	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai . . .	Bondues.	Idem.	Idem.
Lille	Bondues (Hospice) . . .	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Douai . . .	Bousbecques.	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai. . .	Camphin.	Idem.	Idem.
Douai. . .	Capelle.	Idem	Idem.
Lille. . . .	Comines.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Cambrai.	Comines (Hopital).	Augustines.	Soin des malades.
Douai . . .	Croix.	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Douai. . .	Cysoing.	Idem.	Idem.
Lille. . . .	Deûlémont.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai. . .	Ennetières.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai . . .	Erquinghem.	Idem.	Idem.
Douai. . .	Faches.	Idem.	Idem.
Douai. . . .	Fives.	Idem.	Idem.
Douai. . .	Flers.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Argentan.	Fournes.	Dames de l'éduc. chr.	Idem.
Lille. . . .	Frelinghien.	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
Douai. . .	Fretin	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille	Genech.	Dames Franciscaines .	Idem.
St-Laurent	Hallum.	Filles de la Sagesse.	Idem.
St Laurent	Haubourdin.	Filles de la Sagesse.	Idem.
Lille. . . .	Hellemmes.	Dames Franciscaines.	Idem.
Douai. . .	Hem.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille. . . .	Herlies.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai . . .	La Bassée	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille. . . .	La Bassée (Hospice). . .	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Poitiers. .	La Madeleine	Sœurs de St-André. . .	Instr. des jeunes filles
Lille	Lambersart.	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Paris. . . .	Lambersart.	Congrég. de la M. de D	Idem.
Douai. . .	Lannoy.	Dames de la Ste-Union.	Idem.
Douai. .	Leers.	Idem.	Idem
Lille. . . .	Lesquin.	Dames Franciscaines. .	Idem.
Lille. . . .	Linselles.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Amiens. .	Lomme.	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'Institution.
Amiens..	Lompret............	Sœurs de la Ste-Fam.	Instr des jeunes filles.
Argentan	Loos................	Dames de l'éduc. chrét.	Idem.
Angers ..	Loos................	Dames du Bon-Pasteur.	Soin des orphelins
Paris....	Loos.............. ..	Filles de la Charité. .	Soin des malades.
Lille	Lys	Dames Franciscaines .	Idem.
Douai. ..	Marcq-en-Barœul......	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Amiens ..	Marquette	Sœurs de la Ste-Famill.	Idem.
Angers ..	Merignies............	S. de la Char. de Ste-M	Idem.
Lille....	Mons-en-Barœul.	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Douai...	Mons-en-Pévèle.......	Dames de la Ste-Union	Idem.
Anglet...	Mouchin	Servantes de Marie...	Idem.
Lille....	Moulins-Lille.........	Dames Franciscaines.	Idem.
Douai...	Neuville-en-Ferrain .. .	Dames de la Ste-Union	Idem.
Angers ..	Pérenchies...........	S. de la Char. de Ste-M.	Idem
Douai. ..	Pont-à-Marcq.	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Lille.....	Provin.............	Dames Franciscaines..	Idem.
Paris....	Quesnoy-sur-Deûle.....	Filles de la Charité...	Idem.
Avesnes..	Roncq..............	Sœurs de la Providence	Idem.
Lille	Roubaix (Hospice)....	Filles de l'Enf.-Jésus	Soin des vieillards.
Lille .	Roubaix (Hôpital)	Filles de l'Enf. Jésus.	Soin des malades.
Douai ..	Roubaix....	Dames de la Ste Union	Instr. des jeunes filles.
St-Laurent	Roubaix.............	Filles de la Sagesse ..	Salles d'asile.
Paris....	Roubaix......	Sœurs de Bonsecours.	Soin des malades.
Paris....	Roubaix.............	Filles de la Charité. .	Maison de Secours.
Rennes. .	Roubaix...........	Petites Sœurs des pauv.	Soins des vieillards.
Lille....	Sailly	Filles de l'Enf-Jésus..	Instr. des Jeunes filles
Douai ...	Sainghin-en-Mélantois .	Dames de la Ste-Union	Idem.
Portieux .	Saint-André..........	Sœurs de la Providence	Idem.
St-Laurent	Santes.............	Filles de la Sagesse. .	Salles d'asile.
Cambrai.	Seclin (hospice)......	Augustines..	Soin des malades.
Rouen...	Seclin	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles
Lille. ...	Templeuve	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Paris....	Tourcoing...........	Filles de la Charité . .	Secours à domicile
Avesnes..	Tourcoing..........	Sœurs de la Providence	Instruction des jeunes filles et soins des vieill.
Douai...	Tourcoing	Dames de la Ste-Union	Soin des vieillards ...
Lille	Tourcoing (hospice)...	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles
Rennes ..	Tourcoing.	Petites Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Douai. ..	Tourmignies..........	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Verlinghem..........	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Lille....	Wambrechies.........	Idem.............	Idem.
Rouen...	Wambrechies.........	Sœurs de la Providence	Soin des vieillards.
Lille.....	Wasquehal...........	Filles de l'Enf.-Jésus.	Inst. des jeunes filles.
Lille ...	Wattrelos	Idem...............	Idem.
Douai ...	Wavrin	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Portieux .	Lille (Wazemmes).....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai ..	Lille (Wazemmes)	Dames de la Ste-Union	Instr des jeunes filles
Lille. ...	Lille (Wazemmes) .. .	Sœurs de N. D. de la T.	Idem.
Lille	Wervicq	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des malades.
Paris....	Willems............	Filles de la Charité..	Instr. des jeunes filles
Lille	Dunkerque (Hospice).	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. et visite des m.
Lille....	Dunkerque (m.on de ch.)	Idem.	Soin des vieill. et enf.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Amiens. .	Dunkerque..........	Dames de Louvencourt	Secours à domicile.
Rouen. .	Dunkerque.	Sœurs de la Providence	Inst. des jeunes filles.
Douai . . .	Dunkerque	Dames de la Ste-Union	Soin des malades.
Rennes. .	Dunkerque...	Petites Sœurs des Pauv.	Soin des vieillards.
Paris. . . .	Bergues (hospice).....	Filles de la Charité...	Soin des malades.
Douai . . .	Bergues	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille. . . .	Bollezeele..	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem ....
Lille. . . .	Bourbourg (hospice). .	Filles de l'Enf.-Jésus	Soin des vieillards, etc.
Douai. . . .	Bourbourg.	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Douai . . .	Brouckerque........ .	Idem..............	Idem.
Lille. . .	Gravelines.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai . . .	Esquelbecq.	Dames de la Ste.-Union	Hospice et asile.
Lille . . .	Hondschoote	Filles de l'Enf-Jésus. .	Instr. des jeunes filles.
Douai. . .	Lederzeele..	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai. . .	Le Rosendaël	Idem..	Idem.
Douai. . .	Looberghe......... ..	Idem.	Idem.
Douai. . .	Petite-Synthe	Idem...............	Idem.
Douai. . .	Téteghem.	Idem	Idem.
Cambrai.	Rexpoëde...	Augustines	Idem.
Amiens . .	Watten	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Cambrai .	Wormhoudt....... ..	Augustines	Idem.
Douai. . .	Hazebrouck.	Sœurs de S-Vinc. de P.	Idem.
Paris . . .	Hazebrouck (Hospice). .	Dames de la Ste-Union	Soin des vieillards.
Douai. . . .	Arnèke	Sœurs de la Ste-Famille	Inst. des jeunes filles.
Lille. . . .	Bailleul (hospice).....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille	Bailleul	Filles de l'Enf.-Jésus .	Inst. des jeunes filles
Paris. . . .	Bailleul.............	Dames de St.-Maur. .	Idem.
Douai. . .	Caëstre.	Dames de la Ste.-Union.	Idem.
Lille. . . .	Cassel.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles.
Lille	Cassel (Hospice)......	Idem	Soin des vieill. et enf.
Paris. . . .	Cassel..............	Dames de St-Maur....	Instr. des jeunes filles.
Douai. . .	Doulieu.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Paris. . . .	Estaires............	Filles de la Charité. . .	Soin des orphelins.
Douai. . .	Estaires............	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille. . . .	Godewaersvelde	Filles de l'Enfant-J. .	Idem.
Douai. . .	Hondeghem.........	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai . .	Houtkerque.........	Idem...............	Idem.
Douai. . . .	La Gorgue	Idem..............	Idem.
Lille. . . .	Merville	Filles de l'Enf.-Jésus	Soin des vieillards.
Lille. . . .	Merville............	Idem.......... ...	Instr. des jeunes filles.
Lille. . . .	Morbecque	Filles de l'Enfant-J. .	Idem
Amiens. .	Morbecq.(la-Motte-au-B.)	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Douai . . .	Neuf-Berquin........	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. . .	Nieppe	Idem..............	Idem.
Douai . . .	Oudezeele	Idem	Idem.
Douai. . .	Renescure.	Idem...	Idem
Douai. . .	St-Sylvestre-Cappel....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. .	Ste-Marie-Cappel	Idem..............	Idem.
Lille	Steenbecque.........	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
Lille. . . .	Steenvoorde (hospice). .	Idem.............	Soin des vieill. et malad.
Lille. . . .	Steenvoorde.	Idem..	Instr. des jeunes filles.
Lille. . . .	Steenwerck	Idem.........	Idem.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES. où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Lille	Steenwerck..........	Idem..............	Soin des vieillards.
Angers...	Thiennes	Sœurs de la C. de Ste-M	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Vieux-Berquin........	Sœurs de la Ste-Famille	Soin des vieillards.
Lille....	Vieux-Berquin...... .	Filles de l'Enf.-Jésus..	Idem.
Avesnes..	Valenciennes.........	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles
Paris.. .	Valenciennes.........	Filles de la Charité ..	Sec. à dom. idem.
St-Laurent	Valenciennes.........	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Lille. ...	Valenciennes.........	S. N.-D. de la Treille.	Soin des malades ...
Rennes ..	Valenciennes.........	Petites Sœurs des pauv.	Soin des vieillards ...
Lille....	Abscon...............	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles
Avesnes..	Anzin....	Sœurs de la Providence	Idem.
Paris....	Anzin...............	Filles de la Charité ..	Soins des malades.
Paris....	Aubry..............	Idem..............	Inst. des jeunes filles
Amiens..	Aulnoy.........	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Amiens..	Avesnes le-Sec.......	Idem...	Idem.
Amiens..	Bellaing............	Idem..............	Idem.
Amiens..	Beuvrages	Idem..............	Idem.
Douai...	Bouchain....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Brillon..............	Idem.........	Idem.
Douai. ..	Bruay...............	Idem....	Idem.
Lille....	Condé.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	Denain..............	Dames de la Ste-Union	Idem.
Paris ...	Denain	Filles de la Charité. .	Soin des malades.
Douai...	Douchy.............	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Famars.............	Idem............	Idem.
Douai...	Flines..............	Idem..	Idem.
Lille....	Fresnes.............	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Amiens..	Haveluy.............	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai ...	Hergnies	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Hérin.	Idem..............	Idem
Paris....	La Sentinelle.........	Sœurs de la Charité.	Idem.
Douai. .	Lecelles..	Dames de la Ste-Union	Idem.
Paris....	Lourches............	Filles de la Charité . .	Idem.
Douai. ..	Mastaing............	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Maing......	Idem.........	Idem
Avesnes .	Maulde.........	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Moncheaux	Dames de la Ste-Union	Idem.
Portieux.	Mortagne............	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Amiens .	Nivelles............	Idem..............	Idem.
Lille....	N.-D.-au-Bois..	Filles de l'Enfant-Jésus	Idem.
Douai ...	Noyelles sur Selles.....	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Lille....	Onnaing............	Filles de l'Enfant.-Jés	Idem.
Lille....	Quarouble..	Idem..............	Idem.
Amiens..	Raismes	Sœurs de la Ste-Famill.	Idem.
Paris.....	Raismes............	Filles de la Charité. .	Idem.
Avesnes..	Saint-Amand.	Sœurs de la Providence	Idem.
Paris....	Saint-Amand	Filles de la Charité..	Soin des malades ....
Douai...	Sars-et-Rosières	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Saultain	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Douai...	Sebourg......... ...	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. .	Thiant.	Idem..............	Idem.
Douai. ..	Thivencelles	Idem..............	Idem.

Chef-lieu de la congrég^on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Douai ..	Trith-St-Léger......	Dames de la Ste-Un.	Instr. des jeunes fill.
Lille....	Vieux-Condé........	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Anglet..	Wavrechain........	Servantes de Marie.	Idem.
Cambrai.	Aymeries...	Augustines........	Idem.
Avesnes.	Anor.,.............	Sœurs de la Provid..	Idem.
Avesnes.	Avesnelles	Idem..............	Idem.
Avesnes.	Bavai..............	Idem..............	Idem.
Douai ..	Baudegnies.........	Dames de la Ste-Un.	Idem.
Avesnes.	Bellignies..........	Sœurs de la Provid.	Idem.
Angers .	Berlaimont..........	S. de la Ch. de Ste-M.	Idem.
Lille....	Bousies.............	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Avesnes.	Cartignies..........	Sœurs de la Provid..	Idem.
Douai ..	Cousolre	Dames de la Ste-Un.	Idem.
Douai ..	Engle-Fontaine... ..	Idem..............	Idem.
Douai ..	Eppe-Sauvage.......	Idem............ ..	Idem.
Avesnes.	Etrœungt...........	Sœurs de la Provid .	Idem.
Avesnes.	Floyon.............	Idem	Idem.
Lille....	Forest..............	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Avesnes.	Fourmies...........	Sœurs de la Provid .	Idem.
Douai ..	Frasnoy............	Dames de la Ste-Un.	Idem.
Avesnes.	Glageon.......	Sœurs de la Provid.	Idem.
Douai ..	Gommegnies.........	Dames de la Ste-Un.	Idem.
Douai ..	Hargnies...........	Idem..............	Idem.
Angers..	Jeumont............	S. de la Ch. de Ste-M.	Idem.
Avesnes.	Landrecies..........	Sœurs de la Provid.	Idem.
Avesnes.	Le Quesnoy.........	Idem..............	Idem.
Paris ...	Le Quesnoy.........	Filles de la Charité	Soin des malades.
Lille....	Le Quesnoy (hospice).	Filles de l'Enf.-Jésus	S. des vieill et orph.
Avesnes.	Leval.......... ...	Sœurs de la Provid..	Instr. des jeunes fill.
Avesnes.	Marbaix............	Idem	Idem.
Lille....	Maresches..........	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Avesnes.	Maubeuge..........	Sœurs de la Provid.	S. des vieill. et instr.
St-Sauv.	Moustiers	Sœurs des écoles chr.	Instr. des jeunes fill.
Avesnes.	Ohain..............	Sœurs de la Provid.	Idem.
Douai ...	Pont-sur-Sambre.....	Dames de la Ste-Un.	Idem.
Lille....	Preux-au-Bois.......	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Angers..	Recquignies.........	Sœurs de la Charité.	Idem.
Lille....	Robersart...........	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Douai ..	Ruesnes............	Dames de la Ste-Un.	Idem.
Avesnes.	Sains..............	Sœurs de la Provid.	Idem.
Douai ...	Solre-le-Château.....	Dames de la Ste-Un.	Idem
Portieux.	Trélon.............	Sœurs de la Provid..	Idem.
Lille....	Vendegies-au-Bois...	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Douai....	Wargnies-le-Petit....	Dames de la Ste-Un.	Idem.
Avesnes.	Wignehies..........	Sœurs de la Provid.	Idem.

CULTE PROTESTANT.

Le nombre des personnes qui professent la religion protestante est peu considérable dans le département.

Il existe une église consistoriale à Lille, et cinq oratoires à Lille, Quiévy, Walincourt, Inchy et Saint-Amand.

Pasteurs : M. Ollier, à Lille; Lebrat, à Roubaix; Vesson, à Dunkerque; Lequeux, à Quiévy; Vivien, à Walincourt; Daigremont, à Inchy; Devisme, Casimir, à SaintAmand.

ORATOIRE ANGLICAN, A LILLE.

Pasteur, M. Moran.

CULTE HÉBRAIQUE

Les juifs existant dans le département sont peu nombreux. La plupart résident à Lille, à Dunkerque et à Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille.

Ministre officiant, M. J. Lévy.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

COUR IMPÉRIALE DE DOUAI.

Les audiences ordinaires de la Cour s'ouvrent à onze heures du matin et sont de trois heures au moins.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, et la deuxième chambre civile, les jeudi, vendredi et samedi

La chambre des mises en accusation siége ordinairement le jeudi de chaque semaine, et, en outre, sur la convocation de son président, toutes les fois que les affaires sont en état.

La chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences les lundis et jours suivants, tant pour le jugement des affaires dont elle a l'attribution que pour celui des affaires civiles qui lui sont renvoyées par le premier président.

La cour d'assises siége au moins une fois par trimestre, pendant les mois de février, mai, août et novembre.

Le greffe est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, sans interruption.

COMPOSITION DE LA COUR IMPÉRIALE.

Premier Président, M. Paul (O. ✻). — *Premier Président honoraire*, M. Preux (O. ✻). — *Présidents,* MM. Demeyer, ✻, Binet, ✻, Dupont (O. ✻), Cahier, ✻. — *Présidents honoraires*, MM. Petit, ✻, Tailliar, ✻, Danel (O. ✻), de Wareghien, ✻.

Conseillers, MM. Vanderwalleu, ✻, Devinck, ✻; comte De Guerne, ✻; Bottin, ✻; Danniaux, ✻; Decaudaveine, ✻; Fiévet; Drouart de Lezey; Rossignol, Duhem; Hazard; De La Gorce; Gautier, ✻; Pagart; Parmentier, Bottieau; Dehayes de Marcère; Jorel, Honoré, Hardouin, Sauvage; Tournier; Lefebvre du Prey,

Hibon; David. — *Conseillers honoraires*, MM. Dubrulle, ✱; Le Bihan, ✱; Minart, ✱; Lagarde, ✱; Lenglet, ✱; Courtin, ✱; Faucher, Daman, ✱.

PARQUET. — *Procureur général impérial*, M. Morcrette, (O. ✱). — *Premier avocat général*, M. Carpentier, ✱. — MM. Preux et Bagneris, *avocats généraux*. — *Substituts pour le service du parquet*, MM. Leroy; Poux-Franklin.

GREFFE. — *Greffier en chef*, M. Cuvelle. — *Commis-greffiers assermentés*, MM. Debonte, Dupuis, Lenglin, Broutin et Bourriot.

Liste de service et composition des chambres pendant l'année judiciaire commencée le 1er novembre 1869.

PREMIÈRE CHAMBRE CIVILE.

Premier Président, M. Paul (O. ✱); *président*, M. Demeyer, ✱; *Conseillers*, MM. Vanderwallen, ✱; Devinck; Danniaux; Fiévet; Rossignol, Duhem; Pagart; Bottieau; Honoré.

DEUXIÈME CHAMBRE CIVILE.

Président, M. Dupont (O. ✱); *Conseillers*, MM. Bottin, ✱; Decaudaveine, ✱; Hazard; De La Gorce; Gautier, ✱; Parmentier; Deshayes de Mazières; Jorel; Hardouin.

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION.

Président, M. Cahier, ✱; *Conseillers*, MM. comte de Guerne, ✱; Tournier; Lefebvre du Prey; Hibon.

CHAMBRE DES APPELS EN POLICE CORRECTIONNELLE.

Président, M. Binet, ✱; *Conseillers*, MM. de Guerne, ✱, Druart de Lezey, Pagart; Sauvage; Tournier; Lefebvre du Prey; Hibon; David.

Avocats à la cour impériale, MM. Tallon, Pellieux, Dupont père, d'Esclaibes, Coquelin, Clavon, Merlin, Legrand (Louis), Demarquette, de Beaulieu, Em. Lemaire, Rossignol, Dubois, Jules, Hattu, Bommart, Fliniaux, Tarlier, Dalbertanson, Dupont fils, Corne, Dubois (Emile), Blondel, Josson, Regnault, Watelle, Dubus, Defolleville, Chantreuil, Théry, Bavière (Eugène), Allaert, Proyart, Dauphin, Doresmieulx, de Feuquières, Taisne, Vincent. André, Masure, de la Gorce.

Avocats admis au stage, MM. Delcourt, Gronnier, Lecomte, Clabaut, Namur, Sautteau, Trinquet, Druelle, Saint-Quentin, Crombet, Druon, Grimbert, Darche, d'Hoogue, de Chataux, Paul, Jeanvrot, Becquet de Mégille, Dutemple, Ed. Legrand, Barachin, Mayer, Fally, Van Cassel, Dubrulle, A Bavière, P. Derbigny, V. Derbigny.

Avoués près de la Cour, MM. Estabel, Villette, Poncelet, Dussalian, Gennevoise, L. Dartois, Andrieu, Faglin, Jude.

Huissiers-audienciers, MM. Pinsart, Delgrange, Delaporte, Colart, Deladeuille, Demont.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE
DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à onze heures. Les jeudis et les vendredis sont consacrés aux affaires civiles et aux criées; et les samedis aux affaires correctionnelles. Les référés ont lieu devant le président, les mercredis à onze heures.

Président, M. Doë de Maindreville. — *Président honoraire*, M. de Lesdain. - *Juges*, MM. Enlart de Guémy, juge d'instruction; Lucas et Vandelet. — *Juge suppléant*, M. Hovelt. — *Procureur impérial*, M. Verleye. — *Substitut*, M. Bidart. — *Greffier*, M. Dejaeghère. — *Commis-Greffier*, M. Ghys.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

Avocats, MM. Regodt, *bâtonnier*; G. Lemaire, Willems, de Lesdain, Lefebvre, Schadet; *Stagiaire*, M. A. Dumont.

Avoués, MM. Hovelt, Duchateau, Liem, Lebleu, Dumont, Dereuder.

Huissiers, MM. Vollaeys, Delahaye, Vianne, Duchatel, Destombes et Bourdelois, à Dunkerque; Zeggers, Sterkman, à Bergues; Baron, à Bourbourg; Macquet, à Gravelines; Ryngaert, à Hondschoote; Marchand, à Rexpoëde; Cassella, à Watten; Dedryver, à Wormhoudt.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON — DUNKERQUE-EST. — Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*. M. Baillart, ✻; *Suppléants*, MM. Hovelt et Lefebvre. *Greffier*, M. Rooryck. *Huissier-audiencier*, M. Delahaye.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

2e CANTON. — DUNKERQUE-OUEST. — Il réunit quatre communes. outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Choussy. *Suppléants*, MM. de Clebsattel (O. ✻), et Willems. *Greffier*, M. Depaepe. *Huissier-audiencier*, M. Vianne.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkerque, MM. Hovelt, Montigny, De Baëcque, Choquet, Delval, Deman.

Commissaires-priseurs, MM. Demilleville et Ruyssen.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les mardis, à 10 heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire central de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Palynck.

3e CANTON. — BERGUES. — Il est composé de treize communes *Juge-de-paix*, M. Vandeper. *Suppléants*, MM. Lecouche et Guilbert. *Greffier*, M. Isoré. *Huissier-audiencier*, N...

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Delport, Guilbert, Dequeker, à Bergues.

Commissaire-priseur, M. Kieken.

4e CANTON. — BOURBOURG. — Il réunit treize communes. *Juge-de-paix*, M. Decarpentry. *Suppléants*, MM. Bondu et N.... *Greffier*, M. Boin. *Huissier-audiencier*, M. Baron.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Beirnaert, Schalier, à Bourbourg.

5e CANTON. — GRAVELINES. — Il réunit quatre communes. *Juge-de-paix*, M. Vanwormhoudt. *Suppléants*, MM. Demarle et Waguet. *Greffier*, M. Bellon. *Huissier-audiencier*, M. Macquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Salomé et Wable, à Gravelines.

6e CANTON. — HONDSCHOOTE. — Il est composé de huit communes. *Juge-de-paix*, M. Duvet. *Suppléants*, MM. Goudaert et Vercamer. *Greffier*, M. Zoëte. *Huissier-audiencier*, M. Ryngaert.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à dix heures.

Notaires du canton. MM. Boudewel, Vanderheyde, à Hondschoote; Déprez, à Rexpoëde.

7e CANTON. — WORMHOUDT. — Il est composé de dix communes. *Juge-de paix*, M. Vernimmen. *Suppléants*, MM. Dehaëne et Debreyne. *Greffier*, M. de Lylle, *Huissier-audiencier*, M. Dedryver.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Debreyne, à Wormhoudt; Cortyl, à Bollezeele; Devey, à Esquelbecq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE
de l'arrondissement d'Hazebrouck.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les vendredis sont destinés aux affaires civiles, les samedis aux affaires civiles et commerciales. Les jeudis sont consacrés aux affaires correctionnelles, des douanes, des contributions indirectes et forestières. Les lundis sont réservés pour les criées, et les mercredis pour les délibérés en la chambre du conseil.

Président, M. Lespagnol.— *Juges*, MM. Quenson, juge d'instruction, Deschodt. — *Juge suppléant*, M. Kien. — *Procureur impérial*, M. Depoutre. — *Substitut*, M. Beck. — *Greffier*, M. Olivier. — *Commis-greffier*, M. Vanderputte.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Grévin, Alfred Kien, Deblock.

Avoués, MM. Ruyssen, Leleu, Taverne.

Huissiers, MM. Tersen, Fryson, Debert, à Hazebrouck; Herry, à Bailleul; Lynde, à Cassel; Lassure, à Steenvoorde; Lancry, à Merville.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — HAZEBROUCK-NORD. — Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bieswal, *Suppléant*, M. Deberdt. *Greffier*, M. Legrand. *Huissiers-audienciers*, tous les huissiers d'Hazebrouck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

2e CANTON. — HAZEBROUCK-SUD. — Il réunit sept communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Massiet du Biest. *Suppléant*, M. Leleu. *Greffier*, M. Ryssen. *Huissier-audiencier*, M. Tersen.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck, MM. Bogaert, Bloeme, Carlier, à Hazebrouck; Roussel, à Renescure; Devos, à Wallon-Cappel; Toursel, à Caestre; Deram, à Steenbecque.

Commissaire-priseur, M. Deroo.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges-de-paix, donne ses audiences les lundis, à deux heures après-midi. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Waryn.

3e CANTON. — BAILLEUL NORD-EST. — Il est composé de trois communes, plus d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Hindré.

Suppléants, MM. Declercq et Lotthé. *Greffier*, M. Séname. *Huissier-audiencier,* M. Herry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

4e CANTON. — BAILLEUL SUD-OUEST. — Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge de-paix*, M. Moeneclaye. *Suppléants*, MM. Leurs et H. de Coussemaker. *Greffier*, M. Lovigny. *Huissier-audiencier*, M. Herry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul, MM. Leroy, Lhotté, Declercq, à Bailleul; Gokelaere, à Nieppe; Plouvier, à Steenwerck ; Taffin, à Vieux-Berquin.

Commissaire-priseur, M. Becuwe.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Flahaut-Hubert.

5e CANTON. — CASSEL. — Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Smagghe. *Suppléants*, MM. Dehandschoewerker et Desmyttère. *Greffier*, M. Paresys. *Huissier-audiencier*, M. Lynde.

Jours d'audience : Les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures; celles de simple police ont lieu les vendredis, à dix heures

Notaires du canton de Cassel, MM. Dehandschoewerker, Morael et Delabaëre, à Cassel ; Bogaert, à Rubrouck.

6e CANTON. — MERVILLE. — Il est composé de cinq communes. *Juge-de-paix*, M. Arnould, à Merville. *Suppléants*, MM. Duquenne, ✻, et Verhaeghe, ✻. *Greffier*, M. Vanuxem, à Merville. *Huissier-audiencier*, M. Lancry.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

Notaires du canton de Merville, MM. Verhaeghe fils, Legrand, à Merville; Hennion, Bonduel, à Estaires.

Commissaires-priseurs, MM. Ducatez, à Merville ; Menche, à Estaires

7e CANTON. — STEENVOORDE. — Il réunit cinq communes. *Juge-de-paix*, M. Beck. *Suppléants*, MM. Hem et Mortier. *Greffier*, M. Legrand ; *Huissier-audiencier*, M. Lassure.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires du canton de Steenvoorde, MM. Vercamer et Heem, à Steenvoode, Stoffaes, à Winnezeele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE
de l'arrondissement de Lille.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure après midi, les lundis, mardis et mercredis sont consacrés aux affaires correctionnelles : les jeudis, vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. Dufresne (O. ✻). — *Président honoraire*, M. Lallier, ✻. — *Vice-président*, M. Le Roy, ✻. — *Juges*, MM. de Coussemaker, ✻ ✠ ✠, Telliez, Gentil, de Valroger. *Juges d'instruction*, MM. Artaud, ✻, Parenty. — *Juges suppléants*, MM. Desrousseaux, ✻ ✠ ✠, Delannoy, Mascaux, Hedde. — *Procureur impérial*, M. Vente, ✻. — *Substituts*, MM. Brugnon, Boucly. — *Juge suppléant attaché au parquet*, M. Mascaux. — *Attachés au parquet*, MM. Remy, avocat, docteur en droit, N.... — *Secrétaire du Parquet*, M. Ledieu. — *Greffier*. M. Legrand. — *Commis-greffiers*, MM. Macron, Jourdain, Bouclet, Fiévet. — *Interprète judiciaire*, M. Conraets.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Brielman, Delannoy, Théry, Chombard, Houzé de l'Aulnoit, Compagnon, Ovigneur, Labbe, Bayart, Grillet, Legrand (Pierre), Théry, Gustave ; Werquin, Philippe, Desante, Coquelle, Vanlaer, Delemer, Pottier, Baron, Castelain, Testelin, Reuflet, Salomé.

Avocats stagiaires, MM. Boniface, Gruloy, Hector Lefebvre, Blondeau, Chon, Domarles, Gustave Lefebvre, Remy, Castelain, Ducrocq, Copin, Deledicque, Decroix, Pajot, Clainpanain, Cazeneuve, Thuys, Desrousseaux, Foëkedey, Martin, Hourie, Ruffelet, Baggio, Jombart, Fichaux.

Avoués, MM. Ed. Desrousseaux, Lefrancq, Gennevoise, Bulteau, Blondeau, Paquet, Pajot, Houzé.

Huissiers, MM. Mas, Doutreligne, Crapet, Huart, Leuridan, Broutin, Warlusel, Boutemy, Payen, Zete, Tiprez, Spriet, Vercoutere, à Lille ; Doutreligne, à Lannoy ; Fruchart, à Armentières ; Lys, à Haubourdin ; Létendart, à Pont-à-Marcq ; Lemar, à Quesnoy ; Lemaître, à La Bassée ; Fontaine, Tiberghien, à Roubaix ; Dupont, à Seclin ; Loiseau, à Cysoing ; Boutemy et Leclercq, à Tourcoing.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — LILLE-NORD-EST. — Il est composé de trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Delerue, ✻. *Suppléants*, M. Pajot, Dubus. *Greffier*, M. Prouvost, *Huissier audiencier*, M. Huart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à trois heures.

2e CANTON. — LILLE-CENTRE. — Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Blondin, *Suppléants*, MM. Carlier et Desrousseaux, Edouard-Victor. *Greffier*, M. Morache. *Huissier-audiencier*, M. Leuridan.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin.

3e CANTON. — LILLE-SUD-EST. — Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bougenier. *Suppléants*, MM. Deledicque et N.... *Greffier*, M. Becquart. *Huissier-audiencier*, M. Zete.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

4e CANTON. — LILLE-SUD-OUEST. — Il comprend trois communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lejosne, *Suppléants*, MM. Mas, Théry. *Greffier*, M. Leborgne. *Huissier-audiencier*, M. Boutemy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures et demie du matin.

5e CANTON. — LILLE-OUEST. — Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Parel. *Suppléant*, MM. Courmont, N.... *Greffier*, M. Wannoschot. *Huissier-audiencier*, M. N....

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures du matin.

Notaires des cinq cantons de Lille, MM. Mas, Defontaine, ✠ ✠, J. Danel, Courmont, Lebigre, Lefebvre, Herlin, Deledicque, Dujardin, Leclercq, J. Lefebvre, Piat, Boutemy, Em. Lefebvre, Herbout, Gennevoise, Pajot, Ducrocq, à Lille ; Cochez, à Ronchin ; Guérin, à Wambrechies.

Commissaires-priseurs, MM. Drion, Pajot, Cottignies, Blondel, Desante, à Lille.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences les lundis, à dix heures. Un commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Guidacioli

6e CANTON. — ARMENTIÈRES. — Il est composé de sept communes, *Juges-de-paix*, M. Van Troyen. *Suppléants*, MM. Butin ✲ et Dansette, ✲ ; *Greffier*, M. N.... *Huissier-audiencier*, M. Fruchart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, deux heures.

Notaires du canton d'Armentières, MM. Desmazières, Debruyn, à Armentières; Desuet, à Frelinghien.

Commissaire-priseur, M. Quintrel, à Armentières.

7e CANTON. — CYSOING. — Il réunit quatorze communes. *Juge-de-paix*, M. Manouvrier. *Suppléant*, M. Delinselle, à Cysoing. *Greffier*, M. Fourment. *Huissier-audiencier*, M. Loiseau.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, neuf heures du matin.

Notaires du canton de Cysoing, MM. Delinselle, à Cysoing, Bommart, à Templeuve.

8e CANTON. — HAUBOURDIN. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Loingeville. *Suppléant*, MM. Duverdyn et Rose. *Greffier*, M. Spanneut. *Huissier-audiencier*, M. Lis.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton d'Haubourdin, MM. Venot, à Haubourdin ; Josson, à Lomme ; Galloo, à Radinghem ; Menu, à Wavrin.

9e CANTON. — LA BASSÉE. — Il réunit onze communes. *Juge-de-paix*, M. Playoust. *Suppléants*, MM. Ybert et Cousin. *Greffier*, M. Béghin. *Huissier-audiencier*, M. Lemaitre.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton de La Bassée. MM. Cousin, Rose, à La Bassée ; Deron, à Aubers; Delassus, à Fournes.

10e CANTON. — LANNOY. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Broutin, à Lannoy. *Suppléants*, MM. Deffrennes et Delerue. *Greffier*, M. Marquette. *Huissier-audiencier*, M. Doutreligne.

Jours d'audience . les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Lannoy, MM. Valenduez, à Launoy; Reuflet, à Ascq.

11e CANTON. — PONT-A-MARCQ. — Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Delecluse. *Suppléants*, MM. Bruneau et Josson. *Greffier*, M. Desmazières. *Huissier-audiencier*, M. Létendart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Pont-à-Marcq, MM. Defrenne, à Pont-à-Marcq ; Cousin, à Phalempin.

12[e] CANTON.— QUESNOY-SUR-DEULE.— Il se compose de neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Samyn. *Suppléants*, MM. Fauvarque et Pouillier. *Greffier*, M. Wauquier. *Huissier-audiencier*, M. Lemar.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deûle, MM. D'Halluin, à Quesnoy ; Lambin, Meurillon, à Comines.

13[e] CANTON. — ROUBAIX-EST. — Il se compose de deux communes. *Juge-de-paix*, M. Tierce. *Suppléants*, MM. A. Delaoutre et A. Motte. *Greffier*, M. Delerue. *Huissier-audiencier*, M. Fontaine.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mardi et mercredi de chaque semaine.

14[e] CANTON.—ROUBAIX-OUEST.—Il est composé de trois communes. *Juge-de-paix*, M. Bonnier. *Suppléants*, MM. Cottigny et Watine-Wattinne. *Greffier*, M. Legay. *Huissier-audiencier*, M. Fontaine.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Roubaix, MM. Cottigny, Duchange, Duthoit, Tacquet, à Roubaix.

Commissaire-priseur, M. Roussel.

15[e] CANTON. — SECLIN. — Il réunit seize communes. *Juge-de-paix*, M. Saucourt. *Suppléants*, MM. Collette fils et Cottignies. *Greffier*, M. Cornillot. *Huissier-audiencier*, M. Dupont.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux jeudis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Seclin, MM. Collette, Baratte, à Seclin

16[e] CANTON. — TOURCOING-NORD — Il cst composé de cinq communes, plus une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Legrand. *Suppléants*, MM. Deroubaix et Hassebroucq. *Greffier*, M. Vanaverbecq. *Huissier-audiencier*, M. Leclercq.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à neuf heures.

17[e] CANTON. — TOURCOING-SUD. — Il réunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Duchochois. *Suppléants*, MM. Rousselle-Caulliez et Jourdain-Defontaine, ✻. *Greffier*, M. Farvacque. *Huissier-audiencier*, M. Boutemy.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à neuf heures.

Notaires des deux cantons de Tourcoing, MM. Debœuf, Delahaye, Roussel, à Tourcoing ; D'Halluin, à Linselles ; Labbe, à Roncq ; Ducrocq, à Marcq-en-Barœul.

Commissaire-priseur, M. Pollet.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis , les premier et troisième jeudis de chaque mois, à neuf heures ; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire central de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Dujardin.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

de l'arrondissement de Cambrai.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine, à dix heures.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi; à dix heures.

Les audiences en référé ordinaire ont lieu le vendredi, à trois heures de relevée.

Président, M. Tabary. *Juge d'instruction,* M. Bonnel. *Juges,* MM. Deberdt, Clément. *Juges suppléants,* MM. Renard, Dutemple, Prioux. *Procureur impérial*, M. Martinet. *Substitut*, M. Barbier. *Greffier* , M. Dourlez. *Commis-greffiers*, MM. Rivière et Petit.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de huit heures du matin, jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Pley, ✲ , Dutemple, Cirier , Lefranc , Quentin, Louis Delattre, Hattu, Christian; Delattre, Léonce ; Lancelle, Germe, Druesnes.

Avoués, MM. Hourie, Glinel, Lavoix, Berna, Doyen, Lecat, Duez.

Huissiers, MM. Doucedame, Herlin, Bommier fils, Bertin, Leboucq, Muguet, Mailliard, Boudry fils, à Cambrai ; Dumont, à Carnières; Hautecœur, Picart fils, au Câteau ; Lesne et Béra, à Clary; Gonthier, à Marcoing; Blanchard, à Solesmes.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — CAMBRAI-EST. — Il réunit treize communes , outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lestoquoy. *Suppléants,* MM. Cirier et de la Brunière, *Greffier,* M. Fliniaux. *Huissiers-audienciers,* M. Boudry, Muguet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à deux heures.

2e CANTON. — CAMBRAI-OUEST. — Il comprend dix-sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lancelle. *Suppléants*, MM. Déjardin et Delattre. *Greffier*, M. Masson. *Huissiers-audienciers*, MM. Bertin, Leboucq.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures à l'Hôtel-de-Ville, salle du Prétoire.

Notaires des deux cantons de Cambrai, MM. Brulley de la Brunière, Lemaire, Savary, Wacquez, Basquin, Ledoux, Cattelin, Lantiez, Millot, à Cambrai.

Commissaires-priseurs, MM. Théry et Castelain, à Cambrai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences tous les mercredis, à dix heures du matin. Le commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Laleu.

3e CANTON. — CARNIÈRES. — Il comprend seize communes. *Juge-de-paix*, M. Bouly. *Suppléants*, MM. Tellier et Bricout. *Greffier*, M. Lansiaux. *Huissier-audiencier*, M. Dumont, à Carnières.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au jeudi de chaque semaine, à neuf heures : elles ont lieu à Carnières.

Notaires du canton de Carnières, MM. Bisiaux, à Avesnes-lez-Aubert, Delcroix, à Quiévy.

4e CANTON. — LE CATEAU. — Il comprend la ville du Câteau, le bourg de Câtillon et quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Wauters. *Suppléants*, MM. Sartiaux et Cardon *Greffier*. M. Godard. *Huissiers-audienciers*, MM. Hautecœur et Picart fils.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton du Câteau, MM. Alliot, Basquin, Contesse, Hibon, au Câteau ; Basquin, à Câtillon.

5e CANTON. — CLARY. — Il contient dix-sept communes. *Juge-de-paix*, M. Soret. *Suppléants*, MM. Bauchard et Decupère. *Greffier*, M. Galièque. *Huissiers-audienciers*, MM. Lesne et Béra.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Clary, MM. Dutemple, à Walincourt ; Décupère, à Clary ; Bastien, à Caudry.

6e CANTON. — MARCOING. — Il comprend vingt communes. *Juge-de-paix*, M. Savary. *Suppléants*, MM. Trocmez et N... *Greffier*, M. Duhen. *Huissier-audiencier*, M. Gonthier.

Jours d'audience : tous les mardis à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing. MM. Soualle, à Flesquières : Dupuich, à Gouzeaucourt.

7e CANTON. — SOLESMES. — Il contient la ville de ce nom et seize communes. *Juge-de-paix*, M. Decaux. *Suppléants*, MM. Lempereur et Mesnard-Payen. *Greffier*, M. Decaux. *Huissier-audiencier*, M. Blanchard.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les lundis, à neuf heures.

Notaires du canton de Solesmes, MM. Brisset et Mallet, à Solesmes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement d'Avesnes.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à cinq heures. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'enregistrement et des domaines, en bureau ouvert ; les mardis et mercredis, aux affaires correctionnelles ; les jeudis, aux affaires commerciales, expropriations, interdictions, déclarations d'absence, partages, licitations, etc. ; les vendredis et samedis, aux affaires civiles.

Président, M. Hannoye. — *Juges*, MM. Delefosse, Chevau et Ponticourt. *Juge d'instruction*, M. Chevau. *Juges suppléants*, MM. Paul, Mary. — *Procureur impérial*, M. G. Bourdon. — *Substitut*, M. Dupont. — *Greffier*, M. Carniaux. — *Commis-greffiers*, MM. Roques et Dubois. — *Expéditionnaire*, M. Fistebergh.

Le greffe est ouvert, pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à midi ; et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Delaville, Mary, Pillion, Lebeau, Guillemin, Manesse, Pasqual, Canquelain, Evrard, Legrand, Matra, Champeaux, Chevalier, Farce, Wéry, Mutiaux.

Avoués, MM. Caffiery, Couronne, Gauchet, Pecart (Henri), Chevreux.

Huissiers, MM. Cardon, Lequime, Bernard, Courtin et Taquet, à Avesnes, Friard, à Berlaimont ; Ringuet, Lobry, à Landrecies ; Deghaye, Lermuzeaux, Mehaux, à Maubeuge ; Duchâteaux, Lenclud, Bocquet, Dugimont, au Quesnoy ; Baudson, à Solre-le-Château ; Passage, Mercier, à Trélon ; Pagniez et Quillot, à Bavai

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — AVESNES-NORD. — Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Georges. *Suppléants*, MM. Gauchet et Pasqual. *Greffier*, M. Farce.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis à dix heures.

2e CANTON. — AVESNES-SUD. — Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*. M. Evrard. *Suppléant*, MM. Couronne, Manesse. *Greffier*, M. Lefebvre.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes, MM. Baudry, Piérart, Dupont, De Clerfayt et Carnoye, à Avesnes; Lecompte, à Dourlers, Cottereaux, à Etrœungt ; Lambret, à Cartignies.

Commissaire-priseur, M. Passage.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les Juges-de-paix, tient ses audiences les samedis, à deux heures.

Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Pillion.

3e CANTON. — BAVAI. — Il est composé de vingt communes. *Juge-de-paix*, M. Régnier. *Suppléants*, MM. Coulmont et Gravis. *Greffier*, M. Erouart. *Huissiers-audienciers*, MM. Pagniez et Quillot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Gravis, Payen, Dupas.

4e CANTON. — BERLAIMONT. — Il est composé de quatorze communes. *Juge-de-paix*, M. Van Remoortcere. *Suppléants*, MM. Paul et Emond. *Greffier*, M. Taulet. *Huissier-audiencier*, M. Friard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Eliez et Emond, à Berlaimont.

5e CANTON. — LANDRECIES. — Il est composé de dix communes. *Juge-de-paix*, M. Béthune. *Suppléants*, MM. Bonnaire, Desquesnes. *Greffier*, M. Madoulé-Lavice. *Huissiers-audienciers*, MM. Ringuet et Lobry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et aux vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Stiévez, Meurice, Caniot, à Landrecies, Azambre, à Maroilles.

6e CANTON. — LE QUESNOY-EST. — Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix,* M. Piette. *Suppléants,* MM. Dupont et Fremin du Sartel. *Greffier,* M. Carion, *Huissiers-audienciers,* MM. Duchâteau, Bocquet, Lenclud, Dugimont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

7e CANTON. — LE QUESNOY-OUEST. — Ce canton réunit treize communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix,* M. Mésange. *Suppléants,* MM. Rigolet et Lefranc. *Greffier,* M. Loiseau. *Huissiers-audienciers,* MM. Bocquet, Duchâteau, Dugimont, Lenclud.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires des deux cantons du Quesnoy, MM. Goffart, Lefranc et Legrain, au Quesnoy ; Lustremant, à Jenlain ; Desenfant, à Gommegnies.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal tient ses audiences tous les samedis, à dix heures, il est présidé alternativement pendant un trimestre par l'un des juges-de-paix.

Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Spital, Léopold.

8e CANTON. — MAUBEUGE. — Il est composé de vingt-huit communes. *Juge de-paix,* M. Ledoux. *Suppléants,* MM. Ouverlaux et Deharveng. *Greffier,* M. Lesné. *Huissiers-audienciers,* MM. Deghaye, Lermuzeaux et Mehaux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Walrand, Ouverlaux, Bottieau et Herbecq, à Maubeuge.

Commissaire-priseur, M. Bayart.

9e CANTON. — SOLRE-LE-CHATEAU. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix,* M. Emond. *Suppléants,* MM. Rouez et Martin. *Greffier,* M. Baligant. *Huissier-audiencier,* M. Baudson.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Déclemy, Lecomte, à Solre-le-Château.

10e CANTON. — TRÉLON. — Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix,* M. Bourgeois. *Suppléants,* MM. Hanoteau et N... *Greffier,* M. Loones. *Huissiers-audienciers,* MM. Passage et Mercier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis , à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Azambre, à Fourmies; Devouge, à Wignehies ; Mehaut, à Trélon.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Douai.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à onze heures du matin et finissent à deux heures. Les mercredis, jeudis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles et commerciales ; les samedis aux affaires de police correctionnelle.

Président, M. Lemaire. — *Juges*, MM. Dorlencourt, *juge d'instruction*, Dubrulle, Boucher-Cadart. — *Juges suppléants*, M. Bommart, N..... — *Procureur impérial*, M. Desticker. — *Substitut*, M. Maurice,— *Greffier*, M. Coppin. — *Commis greffiers*, MM Vallée, Salvy.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir

Avocats, les mêmes que ceux de la Cour impériale.

Avoués, MM. Boniface, Desplanque, Deltombe et Fabre.

Huissiers, MM. Delgrange, Campion, Montaigne, Pinsart, Caplain, Paccou, Deladeuille, Colart, Demont, Leureele, à Douai; Vasseur, à Arleux; Meunier et Brayelle, à Marchiennes; Lemaire-Deroubaix, à Orchies.

JUSTICES DE PAIX.

1er. CANTON. — DOUAI-NORD. — Ce canton est composé de cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Théry. *Suppléants*, MM. Duclerfays et Legrand. *Greffier*, M. Duhem. *Huissier audiencier*, M. Paccou.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à onze heures.

2e CANTON. — DOUAI-SUD. — Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Déprès. *Suppléants*, MM. Lagache et Provart *Greffier*, M. Wantiez *Huissier-audiencier*, M. Colart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

3e CANTON.—DOUAI-OUEST. Il réunit dix communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de paix*, M. Nutly. *Suppléants*, MM. Desplanque, et Galland. *Greffier*, M. Jovenet. *Huissier-audiencier*, M. Delgrange

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à onze heures.

Notaires des trois cantons de Douai, MM. Druon, Proyart, Gambart, Moreau, de Bailliencourt dit Courcol, Bruneau, Waché, Cardon, Monier, Trinquet, Grimbert.

Commissaires-priseurs, MM. Hulot, Ducatelle, Parenty, à Douai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix.

Greffier du tribunal, M. Lebrun, Eugène, à Douai.

4e CANTON.—ARLEUX.—Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Potier, à Arleux. *Suppléants*, MM. Pennequin et Favier. *Greffier*, M. Peugniez, à Arleux. *Huissier-audiencier*, M. Vasseur.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Lepeuple fils, Pennequin, à Arleux.

5e CANTON. — MARCHIENNES. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Demazières. *Suppléants*, MM. Théry et Debonte. *Greffier*, M. Fourot. *Huissier-audiencier*, M. Meunier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Théry et Debonte, à Marchiennes.

6e CANTON. — ORCHIES. — Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Legrand. *Suppléants*, MM. Piérart et Cuvelier. *Greffier*, M. Dépret. *Huissier-audiencier*, M. Lemaire-Deroubaix.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Warocquier, Dubus, Cuvelier, à Orchies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Valenciennes.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent a une heure. Les mercredis et jeudis sont destinés aux affaires civiles, et après celles-ci le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées à bureaux ouverts et des ventes judiciaires, les vendredis et samedis aux affaires correctionnelles; néanmoins, l'audience des vendredis est plus spécialement affectée aux affaires des douanes, des contributions indirectes et des eaux et forêts.

Les affaires civiles de nature à être jugées sur requêtes sont vidées au commencement ou à la fin de toutes les audiences indifféremment.

Président, M. Maniez. — *Juges*, MM. Bultot (juge d'instruction); Flamen; Danniaux ; — *Juges suppléants*, M. Guillemart, N....— *Procureur impérial*, M. Armand ; — *Substitut*, M. de la Gorce; — *Greffier*, M. Malicorne ; — *Commis-greffier*, MM. Lebeau, Lejay.

Présidents honoraires, MM. Lécuyer, ✻, ✠. Boulanger, ✻. — *Juge honoraire*, M. Dupont, ✻.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir sans interruption

Avocats, MM. Dubus; Regnard; Girard, père, *Bâtonnier*; Foucart; Collet; Didiez; Henri Theillier; Alfred Girard; Doutriaux; Ch. Thellier de Poncheville; Legrand; Pillion; *Avocats stagiaires*, MM. Sabès, Leroy, Courtin.

Avoués, MM. Devillers, Libert, Podevin, Le Barbier, Wintrebert, Delsart (Arthur).

Huissiers, MM. Leflan, syndic ; Cochinart, Léchelle, Bourse, Chartier, Lussigny, Vasseur, Delgrange, Dombret, Duvert, à Valenciennes ; Bouland, Ghienne, à Bouchain ; Marchand, à Condé; Desmons, Bouriez, à Saint-Amand.

JUSTICES DE PAIX.

1er. CANTON. — VALENCIENNES-NORD. — Il est composé de huit communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Charamond. *Suppléants*, MM. Gamblon et Devillers. *Greffier*, M. Baboma. *Huissier-audiencier*, M. Delgrange.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, jeudis et vendredis, à neuf heures du matin.

2e CANTON. — VALENCIENNES-EST. — Il comprend dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Millet. *Suppléants*, MM. Paillard et Deromby. *Greffier*, M. Godon *Huissier-audiencier*, M. Cochinart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis et samedis, à neuf heures du matin.

3e CANTON. — VALENCIENNES-SUD. — Il réunit quatorze communes, outre une partie du chef-lieu *Juge-de-paix*, M. Tamboise. *Suppléants*, MM. Girard et Collet. *Greffier*, M. Bossut. *Huissier-audiencier*, M. Lussigny.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis à neuf heures du matin.

Notaires des trois cantons de Valenciennes, MM. Beauvois, Gamblon, Alglave, Lefebvre (Auguste), Paillard, Bultot, Baudrain, Deltombe, Herbert, Delcourt, Mabille, à Valenciennes

Commissaires-priseurs, MM. Pillion (Jules), Hannoire, Brunelle, à Valenciennes.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Valenciennes tient ses audiences tous les mercredis, à dix heures du matin. Il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Lemoine.

4e CANTON. — BOUCHAIN. — Il est composé de vingt-et-une communes. *Juge-de-paix*, M. Nutly, ✻, à Bouchain. *Suppléants*, MM. Bouchez, Cogé. *Greffier*, M. Ghienne (Elie), à Bouchain. *Huissiers-audienciers*, MM. Bouland et Ghienne (Augustin).

Notaires du canton, MM. Bouchez fils, Daix, G. Lefebvre, à Bouchain ;

5e CANTON. — CONDÉ. — Il réunit neuf communes *Juge-de-paix*, M. Houcke. *Suppléants*, MM. Waterneau, Martel, à Condé. *Greffier*, M. Richard. *Huissier-audiencier*, M. Marchand.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Martel, Carlier, Mention, à Condé.

Commissaire-priseur, M. Mention-Lenglé fils, à Condé.

6e CANTON. — SAINT-AMAND (rive droite de la Scarpe). — Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Monteuuis. *Suppléants*, MM. Lemer, Barbieux Hypolite, *Greffier*, M. Copin. *Huissiers-audienciers*, MM. Desmons et Bourriez.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, a dix heures.

7e CANTON. — SAINT-AMAND (rive gauche de la Scarpe). — Il réunit dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Waché. *Suppléants*. MM. Davainne et Barbieux Louis. *Greffier*, M. Joly. *Huissiers-audienciers*, MM. Desmons et Bourriez.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Saint-Amand, MM. Loiseau, à Mortagne; Herbert, Baligand, Davainne, Barbieux, Vérez, à Saint-Amand.

Commissaire-priseur, M. Bouillaux, à Saint-Amand.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences tous les vendredis, à deux heures, pendant les premier et troisième trimestres, et tous les mardis, à deux heures, pendant les deuxième et quatrième trimestres.

Il est alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Lemaire. *Commis-Greffier*, M. Dupire.

ASSISTANCE JUDICIAIRE.

Aux termes de la loi du 22 janvier 1851, l'admission à l'assistance judiciaire est prononcée par un bureau spécial établi au chef-lieu judiciaire de chaque arrondissement.

Les bureaux d'assistance judiciaire sont composés comme suit :

COUR IMPÉRIALE DE DOUAI.

MM. Preux (O. ✡), premier président honoraire à la Cour impériale, *président;* Petit, ✡, président honoraire à la Cour impériale; le vérificateur de l'enregistrement; Leroy, ancien avocat; Dupont, Talon, avocats; Poncelet, avoué

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

M. Dézon, vérificateur de l'enregistrement; Beck, ancien notaire; de Lesdain, avocat; Hovelt, avoué; Lefebvre, avocat.

TRIBUNAL CIVIL D'HAZEBROUCK.

MM. Behaghel, vérificateur de l'enregistrement; Bloeme, notaire; Kien, avocat; Vandewalle, ancien magistrat, Bogaert, notaire

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE.

MM. Théry père, avocat, *président;* Cleenewerck de Crayencour ✡, vice-président du conseil de préfecture; Desmaretz, vérificateur de l'enregistrement; Labbe, avocat; Gennevoise, avoué; Legrand, *secrétaire.*

TRIBUNAL CIVIL DE CAMBRAI.

MM. Renard, *président;* Moniez, conseiller d'arrondissement; Dutemple, avocat; Spire, vérificateur de l'enregistrement; Hourie, avoué.

TRIBUNAL CIVIL D'AVESNES.

MM. Paul, juge suppléant, *président;* Mary, juge suppléant; Isid. Lebeau, avocat; Davoine, ancien notaire; le conservateur des hypothèques; Carniaux, *greffier-secrétaire.*

TRIBUNAL CIVIL DE VALENCIENNES.

MM. Thellier de Poncheville père, *président;* Girard père; Boca, ancien magistrat; Devillers, avoué; Mitenne, vérificateur de l'enregistrement; Malicorne, greffier, *secrétaire.*

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Un décret du 2 mars 1852 a abrogé celui du 22 août 1848 relatif à l'organisation des tribunaux de commerce. Conformément aux articles 618, 619, 620, 621 et 629 du Code de commerce, au décret du 6 octobre 1809 et à la loi du 3 mars 1840, les membres de ces tribunaux

sont élus par une assemblée composée de citoyens français, commerçants patentés depuis cinq ans, des capitaines au long cours et des maîtres au cabotage ayant commandé des bâtiments depuis cinq ans et domiciliés depuis deux ans dans le ressort du tribunal.

Les tribunaux de commerce existant dans le département sont placés dans les villes de Dunkerque, Lille, Cambrai et Valenciennes ; ils sont composés ainsi qu'il suit :

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

Président, M. Coquelin. — *Juges*, MM. Hamoir, Didier, Dessurne, Dewulf-Cailleret. — *Juges suppléants*, MM. Lavergne, Coquelle-Gourdin, Chaveron, Sapelier, Collet-Legros. — *Greffier*, M. Gasteau. — *Commis-greffier*, M. Dodanthun.

TRIBUNAL DE LILLE.

Président, M. P. Derode. — *Juges*, MM. H. Labbe, Charles Verley, Ch. Mas, J. Leblan, Th. Bernard, Delecourt, A. Wallaert, Descamps-Crespel. — *Juges suppléants*, MM. Ozenfant-Scrive, Giraud, Maquet-Vanderhaeghen. — *Greffier*, M. Blondau. — *Commis-greffier*, M. L. Capon.

TRIBUNAL DE ROUBAIX.

Président, M. Motte-Motte.— *Juges*, MM. Delattre fils; Bulteau, Alex.; Bossut, Henri. — *Juges suppléants*, MM. Deffrennes, J.-B.; Vernier, Achille.

TRIBUNAL DE CAMBRAI.

Président, M. Wiart-Pinquet. — *Juges*, MM. Chappellier, Parsy, Cambay, Fontaine. — *Juges-suppléants*, MM. Bautista, Delesalle-Parent. — *Greffier*, M. Pellereau.

TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

Président, M. Giard. — *Juges*, MM. Manesse, Pesier, Durieux, Dutemple, Wargny-Cheval. — *Juges suppléants*, MM. Em., Viel, Barbet-Serret, Renard. — *Greffier*, M. Dècle.

CONSEILS DE PRUD'HOMMES.

LILLE. — *Président*, M. Descat-Leleux, ✻; *vice-président*, M. Faucheur-Deledicque. — *Patrons*, MM. Druez, Meurisse, Delesalle, P. Leblanc, A. Thiriez, O. Baudon ; Crépy.—*Ouvriers*, MM. Fiévet, Dhellain, Leperre, Meurisse, Em. ; Tribourdeau. Krebs, Meurisse, Ch.

ROUBAIX. — *Président*, M. L. Lefebvre, ✻ ; *vice-président*, M. Watine, Louis. — *Patrons*, MM. Duhamel, Duthilleul-Lorthiois, L., Wattine, Ferrier. — *Ouvriers*, MM. Martin, Clafisse, Lainé, Lerouge, Franchomme, Lécluse.

TOURCOING. — *Président*, M. Bernard, Louis ; *vice-président*,

M. Delmasure. — *Patrons*, MM. Duprez, Darras-Lemaire, Leblond, Didry, Lorthiois-Peenaert, Leserre, Lehoucq fils, Louis Duhamel. — *Ouvriers*, MM. Delahaye, Jouvenel, Corman, Dervaux, Aim. Rigonier, Catteau, Hus, Louis Lecomte.

ARMENTIERES. — *Président*, M. Fauquembergue; *vice-président*, M. Reynaert. — *Patrons*, MM. Pouchain, Victor; Bouchez, Descamps, Salmon, Léturgie, Leclercq. — *Ouvriers*, MM. Bague, Caulier, Louis Ribeire, Ficherolles, Bourck, Longeville.

VALENCIENNES. — *Président*, M. Marquis; *vice-président*, M. Raux. — *Patrons*, MM. Renotte, Flament, Meurs, Costé, Cloin, Buisine, Lamorici. — *Ouvriers*, MM. Prignet, Hecquet, Couvreur, Coutelier, Hocque, Villard.

DOUAI. — *Président*, M. Deloffre père; *vice-président*, M. N.... — *Patrons*, MM. Dubourg-Broux, Beauvois, Jupin, Détrain, Hayez, Chartier, Decristé. — *Ouvriers*, MM. Barre, Lucas, Duterque, Tilloy Henri, Offré Louis.

CAMBRAI. — *Président*, M. Hattu; *vice-président*, M. Pierson. — *Patrons*, MM. Bassuyau, Carier, Quersin aîné, Vinchon, Delannoy, Goubet, Cambay. — *Ouvriers*, MM. Beaudumont, Hennino, Pruvost, Caffiaux.

LE CATEAU. — *Président*, M. Ponsin; *vice-président*, M. Dutrieux. — *Patrons*, MM Crépin, Collart, Brunlet, N..., N..., N. . — *Ouvriers*, MM. Barbet, Dutrieux, Dervallée, Deroncourt, Lussiez, Leclercq.

HALLUIN. — *Président*, M. Danset, Emile; *vice-président*, M. Phalempin. — *Patrons*, MM. Leduc-Danset, C. Castelain, Dumont, Desprez. — *Ouvriers*, MM. L. Danset, Beuque, D. Castelain, Nollet.

ORGANISATION MILITAIRE.

2e CORPS D'ARMÉE.

QUARTIER GÉNÉRAL A LILLE.

M. de Ladmirault (G. ✻), sénateur, *général de division commandant en chef le 2e corps d'armée;*

M. Desaint de Marthille (C. ✻), général de brigade, *chef d'état-major général;*

M. Le Roy (O. ✻), colonel d'état-major, *sous-chef d'état-major général*,

M. Pesme, ✻, chef d'escadron d'état-major, *aide-de-camp de* M. de Ladmirault;

M. Duvernay, ✻, chef d'escadron d'état-major;

M. de Polignac, ✻, capitaine d'état-major.

M. de la Tour du Pin, ✻, capitaine d'état-major, *aide-de-camp du Commandant en Chef.*

3e DIVISION MILITAIRE.

La division ayant pour chef-lieu Lille, porte le N° 3, et comprend les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

COMMANDEMENT DE LA 3e DIVISION MILITAIRE.

M. de Salignac Fénelon (C. ✻), *général de division commandant la division.*

M. Demasur, capitaine d'état-major, *aide de camp.*

M. De Cols (O. ✻), lieutenant-colonel d'état-major, *chef d'état-major de la 3e division.*

M. Grandjean, ✻, chef d'escadron d'état-major.

M. Roussel (O. ✻), idem. idem.

M. Chandonné, capitaine d'état-major.

M. Le Bègue de Germiny, idem.

M. Cretin, idem.

M. Leleux, ✻, capitaine, *archiviste de la division.*

PREMIÈRE SUBDIVISION.

M. Colson (C. ✻), *général de brigade commandant la première subdivision*, à Lille. — M. Lerois, *capitaine d'état-major, aide-de-camp.* — Germer-Durand, *officier d'ordonnance.*

ÉTAT-MAJOR DES PLACES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

LILLE. — M. Guillot de la Poterie (O. ✻), colonel, *commandant la place;* M. Bossy (O ✻), *major de place;* MM. Nauroy ✻, Varros ✻, Volland ✻, Mairet ✻, capitaines, *adjudants de place;* Duprat ✻, lieut., *adjudant de place;* Thiébault, lieut., *secrétaire-archiviste.*

PLACE DE DOUAI ET FORT-DE-SCARPE.—M. Porion (C. ✻), colonel, *commandant la place;* MM. Barré, ✻, Guillemeney, ✻, *capitaines adjudants de place;* Diriais, lieutenant, *adjudant de place;* Lavirotte, ✻, sous-lieutenant, *archiviste.*

PLACE DE CAMBRAI. — M. Frémicourt, (C. ✻), colonel, *commandant la place;* MM. Poindrelle, ✻, capitaine, *adjudant de place;* Chabalet, ✻, lieutenant, *idem.*

PLACE DE VALENCIENNES.—M. Deslandes (C. ✻), colonel, *commandant la place;* MM. Lorcez, ✻, capitaine, Bel, ✻, idem, Poupart, ✻, lieutenant, *adjudant de place.*

PLACE DE DUNKERQUE ET FORT-LOUIS — M. Boutot de Mazug (O. ✻), colonel, *commandant la place;* MM. David, ✻, capitaine, *adjudant de place;* Payart, lieutenant, *idem*; Cattier, ✻, lieutenant, *secrétaire-archiviste.*

PLACE DE MAUBEUGE. — M. Despaisses de la Plane (O. ✻), lieutenant-colonel, *commandant de place;* N...., ✻, capitaine, *adjudant de place.*

PLACE DE BOUCHAIN.— M. Peuvrel, ✻, capitaine, *comm. la place.*

PLACE DE CONDÉ. — M. Brière (O. ✱), chef de bataillon, *commandant la place.*

PLACE DU QUESNOY. — M. Galle ✱, chef d'escad., *comm. la place.*

PLACE D'AVESNES. — M. Mallia (O. ✱), major, *idem.*

PLACE DE LANDRECIES. — M. Doyen, (O. ✱), chef de batail. *idem.*

PLACE DE BERGUES ET FORT-FRANÇAIS. — M. Cottenest, ✱, capit., *id.*

PLACE DE GRAVELINES. — M. Mallia (O. ✱), major. *idem.*

ARTILLERIE.

M. le baron Treuille de Beaulieu (C. ✱), général de brigade, *commandant l'artillerie de la 3e division militaire;* M. Gresset (O ✱), lieutenant-colonel, *chef d'état-major;* M. Demimuid, capitaine, *aide-de-camp*, à Douai.

ECOLE D'ARTILLERIE DE DOUAI. — M. Gresset, (O. ✱), lieutenant-colonel, chef d'état-major de l'artillerie de la 3e division, *directeur de l'école;* MM. Merklein (O. ✱), *professeur de sciences appliquées;* Baudot, capitaine, *professeur de fortifications;* Himelspach, ✱, *garde principal d'artillerie, agent spécial;* Plichon, ✱, garde de 1re classe, *garde du matériel.*

FONDERIE DE DOUAI. — M. Bertout, ✱, chef d'escadron, *directeur,* MM. Louchard, ✱, capitaine, *sous-directeur;* Petelle, idem, *adjoint;* Himmelspach, *garde principal d'artillerie;* Desforges, Bachman, *gardes de 1re classe;* Cartier, *contrôleur à la fonderie;* Hameux, *idem de 2e classe.*

DIRECTION D'ARTILLERIE DE DOUAI. — MM. Briant (O. ✱), colonel, *directeur*, à Douai; Colcomb (O ✱), lieutenant-colonel, *sous-directeur;* Louchard, capit., *adjoint à la direction;* Liénard (O. ✱), chef d'escadron, *commandant l'artillerie*, à Lille; Spy, ✱, capitaine en 1er, *adjoint au commandant*, à Lille; Payen, ✱, idem, *commandant l'artillerie*, à Dunkerque; Chartou, ✱, idem, à Valenciennes; Blet, ✱, idem, *idem*, à Cambrai; Havez, ✱, idem, *adjoint à la direction*, à Douai; Roussel, ✱, idem, *idem*, idem; Héricart de Thury, ✱, capitaine en second, *idem*, à Douai; Lethierry, idem, *idem*, à Douai; De Donata, Cordier, idem, *idem*, à Douai; Malacroix, *garde-princ.* à Douai; Cantineau, ✱, *idem*, idem; Hardy, *garde de 1re classe*, idem; Aporta, *idem*, à Bouchain; Escallier, ✱, *idem*, à Condé; Günther, *idem*, à Bergues; Coursin, *idem*, à Landrecies; Canoville, *idem*, à Maubeuge; Renaud, *idem*, à Douai; Lacombe, Lachaume, *idem*, à Douai; Dusseaut, *garde de 2e classe*, à Lille; Ricq, *idem*, à Douai; Désséré, *idem*, à Valenciennes; Leblond, *idem*, à Cambrai; Pennetot, *idem*, à Douai; Barrat, *idem*, idem; Jonville, ✱, *idem*, à Lille; Dewailly, *idem*, à Douai; Chanteur, ✱, *idem*, à Dunkerque; Hameaux, *idem*, idem; Coulon, Vagner, *idem*, à Douai; Parbeyle, *idem*, à Gravelines; Roland, *contrôleur de 2e classe*, à Lille; Démurger, *idem*, à Douai; Berthaut, Desrumaux, Hutz, Fontaine, *ouvriers d'état de 1re classe*, à Douai; Klein, Goebb,

Lelarge, *idem de 2e classe*, idem ; Mathieu, *gardien de batterie de 1re classe*, à Gravelines; Maronne, *idem de 2e classe*, à Dunkerque.

DIRECTION D'ARTILLERIE DE SAINT-OMER. MM. Deparis, ✻, capitaine en 1er, *commandant l'artillerie*, à Dunkerque; N..., capitaine, *idem*, à Bergues; N..., *idem*, à Gravelines; Gunther, *garde de 1re classe*, à Bergues; Gard, *gardien de batterie de 1re classe*, à Dunkerque; Renaud, Mathieu, *idem*, à Gravelines; Pellé, *garde de 2e classe*, à Dunkerque.

GÉNIE.

5e DIRECTION. — LILLE.

M. Coffyn (C. ✻), colonel, *directeur des fortifications;* M. Boulenger, ✻, *garde principal*, au fort St-Sauveur; Roland, *contrôleur de 2e classe*, à Lille; Démurger, *idem*, à Douai.

PLACE DE LILLE. M. Hallier (O. ✻), lieutenant-colonel, *ingénieur en chef;* MM. Tessier, ✻, Atteleyn, ✻, Laman, Cardin, ✻, Dorp, Saubinet, Petit, Peyrot, *capitaines;* Lerouge, ✻, *garde principal;* Abraham, ✻, Pironneau, ✻, Chrétien, ✻, Mervant, ✻, Rigault, Mathis, *gardes*.

PLACE DE DOUAI. MM. Dermont (O ✻), chef de bataillon, *ingénieur en chef;* Drouin, ✻, capitaine; MM. Malard, Joly, Flambert, *gardes*.

PLACES DE VALENCIENNES ET DE BOUCHAIN. MM. Barillon (O ✻), chef de bataillon, *ingénieur en chef;* Fouché, *capitaine;* MM. Vahé, Bailly, Loiseau, Puydt, *gardes*, à Valenciennes; Normand, *garde*, à Bouchain.

PLACE DE CONDÉ. — M. Barbe, capitaine, *ingénieur en chef;* M. Levin, *garde-principal*.

PLACE DE CAMBRAI. M. Saint-Quentin, ✻, chef de bataillon, *ingénieur en chef*; M. Schwartz, ✻, *capitaine de 1re classe*; MM. Richard, Pasquier, Dhédin, *gardes*.

PLACE D'AVESNES. — M. N....., capitaine, *ingénieur en chef;* MM. Gaigne, *garde*.

PLACES DE MAUBEUGE ET DE LANDRECIES. M. Antonin (O. ✻), chef de bataillon, *ingénieur en chef;* MM. Rhumeau, ✻, Houard, Peltrizot, *gardes*, à Maubeuge; M. Albrecht, *idem*, à Landrecies.

DIRECTION DE SAINT-OMER.

PLACE DE DUNKERQUE. MM. Dormont (O, ✻), chef de bataillon, *ingénieur en chef;* Brenier, ✻, *capitaine de 1re classe;* MM. Boyenval, Laurent, *capitaines de 2e classe;* MM. Girardot, ✻, Berlemondt, Volbondt, Schlouppe, *gardes*.

PLACE DE BERGUES. M. Renoncourt, ✻, *garde principal de 2e classe*.

PLACE DE GRAVELINES. M. Robinet, ✻, chef de bataillon, *ingénieur en chef:* M. Chassang, *garde-principal*.

GARDE NATIONALE MOBILE.

1er BATAILLON. — CHEF-LIEU : AVESNES.

M. Martin, *commandant.*

Compies	Capitaines.	Chefs-lieux.	Compies	Capitaines.	Chefs-lieux.
1re	MM. Maronet,	Avesnes.	5e	MM. Crucis,	Maubeuge.
2e	Postiaux,	id.	6e	Rogues,	Le Quesnoy.
3e	De Lalène-Laprade (Eug.),	Bavai.	7e	De Lalène-Laprade (Jos.),	id.
4e	Félix,	Berlaimont.	8e	N....,	Trélon.

2e BATAILLON. — CHEF-LIEU : CAMBRAI.

M. Boittelle, *commandant.*

Compies	Capitaines.	Chefs-lieux.	Compies	Capitaines.	Chefs-lieux.
1re	MM. Viaux,	Cambrai.	5e	MM. Canonne,	Cambrai.
2e	Pollet,	id.	6e	N....,	Carnières.
3e	Rousselot,	id.	7e	Robin,	Marcoing.
4e	Hérent,	id.	8e	Desmoutiers,	id

3e BATAILLON. — CHEF-LIEU : CAMBRAI.

M. Folliot de Fierville, *commandant.*

Compies	Capitaines.	Chefs-lieux.	Compies	Capitaines.	Chefs-lieux.
1re	MM. Gatumeau,	Le Cateau.	5e	MM. Décupère,	Clary.
2e	Richard,	id.	6e	Taisne,	id.
3e	Cottau,	id.	7e	Silvent,	Solesmes.
4e	N....,	Clary.	8e	N....,	id.

4e BATAILLON. — CHEF-LIEU : DOUAI.

M. Patoux, ✻, *commandant.*

Compies	Capitaines.	Chefs-lieux.	Compies	Capitaines.	Chefs-lieux.
1re	MM. Tellier,	Arleux.	5e	MM. Quique,	Orchies.
2e	Adam,	Douai.	6e	Simon,	id.
3e	N....,	Marchiennes.	7e	Rahoult,	Bouchain.
4e	Meunier,	id.	8e	N....,	id.

5e BATAILLON. — CHEF-LIEU : DUNKERQUE.

M. Gallier, *commandant.*

Compies	Capitaines.	Chefs-lieux.	Compies	Capitaines.	Chefs-lieux.
1re	MM. Baudard,	Bergues.	5e	MM. De Bil,	Hondschoote.
2e	Vandenbrouque,	Bourbourg.	6e	Vanhaecke,	Wormhoudt.
3e	Pol,	Dunkerque.	7e	Régent,	Cassel.
4e	Ackein,	Hondschoote.	8e	Verhaeghe,	id.

6e BATAILLON. — CHEF-LIEU : HAZEBROUCK.

M. Duhamel, *commandant.*

Compies	Capitaines.	Chefs-lieux.	Compies	Capitaines.	Chefs-lieux.
1re	MM. Flahaut,	Bailleul.	5e	MM. Bouilliez,	Merville.
2e	Declercq,	id.	6e	Duquenne,	id.
3e	Decool,	Hazebrouck.	7e	Vasseur,	Steenvoorde.
4e	N....,	id.	8e	Baillieul,	id.

7e BATAILLON. — CHEF-LIEU : LILLE.

M. Houzé de l'Aulnoit, ✻, *commandant.*

Compies	Capitaines.	Chefs-lieux.	Compies	Capitaines.	Chefs-lieux.
1re	MM. Phalempin,	Armentières.	5e	MM. Desrousseaux,	Lille.
2e	Carpentier,	Lille.	6e	Butin,	id.
3e	Renard,	id.	7e	Tanchon,	Quesnoy-s-D.
4e	Houzé de l'Aulnoit,	id.	8e	Carton,	id.

8e BATAILLON. — CHEF-LIEU : TOURCOING.

M. Ed. Monnier, *commandant.*

Compies	Capitaines.	Chefs-lieux.	Compies	Capitaines.	Chefs-lieux.
1re	MM. Versmée,	Lannoy.	5e	MM. Delelis, ✻,	Tourcoing.
2e	N....,	Roubaix.	6e	Destombes,	id.
3e	De Vogelsang,	id.	7e	Ducoulombier,	id.
4e	N....,	id.	8e	Roussel,	id.

9e BATAILLON. — CHEF-LIEU : LILLE.

M. le comte de Brigode, *commandant.*

Compies	Capitaines.	Chefs-lieux.	Compies	Capitaines.	Chefs-lieux.
1re	MM. Danel,	La Bassée.	5e	MM. Venot,	Haubourdin.
2e	De Brigode,	Cysoing.	6e	Dubus,	Pont-à-Marcq
3e	De la Grange,	id.	7e	Vartel-Nicolle,	Seclin.
4e	Caron,	Haubourdin.	8e	Lemarchand,	id.

10e BATAILLON. — CHEF-LIEU : VALENCIENNES.

M. Benoit de Laumont, *commandant.*

Compies	Capitaines.	Chefs-lieux.	Compies	Capitaines.	Chefs-lieux.
1re	MM. Housez,	Condé.	5e	MM. N....,	St-Amand.
2e	Guilbert,	St-Amand.	6e	Lemaire,	Valenciennes
3e	Fassiaux,	id.	7e	Saint-Loup,	id.
4e	N....,	id.	8e	Dassonville.	id.

ARTILLERIE.

M. Souchon, *chef d'escadron.*

Batties	Capitaines.	Chefs-lieux.	Batties	Capitaines.	Chefs-lieux.
1re	MM. Bezut,	Landrecies.	11e	MM. Danteuille,	Gravelines.
2e	Genty,	Maubeuge.	12e	Franchomme,	Lille.
3e	Pillon,	id.	13e	Richebé,	id.
4e	Delcourt,	Cambrai.	14e	Cornée,	id.
5e	Wagner,	Douai.	15e	Bougier,	id.
6e	Dubois,	id.	16e	Peinte de la Valette,	Bouchain.
7e	Stiévenart,	id.	17e	Willaume,	Condé.
8e	Noel,	Dunkerque.	18e	Theillier,	Valenciennes.
9e	Delemotte	id.	19e	Teinturier,	id.
10e	Lesur,	id.	20e	Carrez,	id.

Capitaines-majors, MM. Mabillon, ✻ et Scéaux, ✻, à Lille.

CONSEILS DE GUERRE DE LA 3e DIVISION.

1er *Conseil.* — MM. Richard, ✻, capitaine en retraite, ***commissaire impérial;*** Larue, capitaine au 75e de ligne, ***substitut du commissaire impérial***; Veillet, capitaine au 98e, ***rapporteur***; Lansé, capitaine au 33e de ligne, ***substitut du rapporteur***; Noir, officier d'administration, ***greffier.***

2e *Conseil.* — MM. Malin, (O ✻), chef de bataillon en retraite, ***commissaire impérial;*** Lemaréchal, ✻, capitaine en retraite, ***rapporteur;*** Clouet des Pesruches, capitaine au 24e, ***substitut;*** Renaud, officier d'administration, ***greffier.***

ADMINISTRATION MILITAIRE.

INTENDANCE.

MM. Levy (O. ✻), ***intendant militaire de la*** 3e ***division***, à Lille; Milson, ✻, ***sous-intendant de*** 1re ***classe***, à Lille; Busquet de Caumont, ✻, ***sous-intendant de*** 1re ***classe***, à Lille; Méry, ✻, ***sous-intendant de*** 2e ***classe***, à Douai; Boissonnet, ✻, ***sous-intendant militaire***, à Cambrai; Saunier, ✻, ***sous-intendant militaire de*** 2e ***classe***, à Valenciennes; Lanoaille de Lachèse, ✻, ***sous-intendant militaire de*** 2e ***classe***, à Dunkerque; Berneval, ✻, ***adjoint de*** 1re ***classe***, à Maubeuge; Serand, ***idem***, à Lille; Roggero, ***officier d'administration principal***, ✻, à Lille; Monnot, ✻, ***officier d'administration de*** 1re ***classe, chef des bureaux de l'intendance de la*** 3e ***division militaire***, à Lille; Bichet, ***officier d'administration de*** 2e ***classe***, à Lille; Doffe, ***adjudant d'administration en*** 1er, idem; Contant, ***idem***, idem; Galet, ***idem***, à Maubeuge; Rey, ***idem***, à Douai; Boileau, ***adjudant d'administration en*** 2e, à Lille; Belhomet, Canonge, Sillaume, ***idem***, idem; Gley, ***idem***, à Dunkerque; Berthaut, ***idem***, à Douai; Conty, ***idem***, à Cambrai; Brial, ***idem***, à Lille; Thirion, ***idem***, à Valenciennes; Savoye, Drouin, ***idem***, à Lille.

PLACE DE LILLE. — HOPITAL MILITAIRE.

MM. Gueury, ✻, ***médecin principal de*** 1re ***classe;*** Jourdeuil, ✻, ***médecin major de*** 1re ***classe;*** Raoult-Deslongchamps, ✻, ***idem;*** Cocud, ✻, ***idem;*** Chartier, ***idem de*** 2e ***classe;*** Jacquin, ***médecin aide-major de*** 2e ***classe;*** Dumoutier, Jacquin, Flamarion, ***idem;*** Coupard, ✻, ***pharmacien-major de*** 1re ***classe;*** Wahl, ***pharmacien major de*** 2e ***classe;*** Clarisse, ***aumônier de*** 2e ***classe;*** Durford de la Broye, ✻, ***officier d'administration comptable de*** 1re ***classe;*** Dromard, ***adjudant d'administration en*** 1er; Coursserant, Beauxis, ***idem***; Bigorne, ***idem en*** 2e.

PLACE DE VALENCIENNES. — HOPITAL MILITAIRE.

Officiers de santé. MM. Blanvillain, ✻, ***médecin principal de*** 2e ***classe;*** Ducharme, ***médecin aide-major de*** 1re ***classe;*** Gilet, ✻,

pharmacien-major de 2e classe; Clarisse, *aumônier de 4e classe;* Pierga, ✻, *officier d'administration comptable de 2e classe;* Desportes, *adjudant d'administration en* 1er ; de Bigault de Casanorre, *adjudant d'administration en second;* Lécard, *idem*, à Condé.

PLACE DE CAMBRAI. — HOPITAL MILITAIRE.

Officiers de santé. MM. Souville, *médecin principal de* 2e *classe ;* Boëll, *médecin major de* 1re *classe;* Fegueux, ✻, *pharmacien major de* 2e *classe;* Desmidt, *aumônier de 4e classe:* Rossin, *officier d'administration comptable de* 2e *classe*; Guignot, *adjudant d'administration en premier.*

PLACE DE DUNKERQUE. — HOPITAL MILITAIRE.

MM. Vézien, ✻, *médecin major de* 1re *classe;* Caron, *médecin aide-major de* 1re *classe;* Merchier, ✻, *pharmacien-major de* 1re *classe;* Campagnie, *aumônier de* 4e *classe;* Viennet dit Bourdin, *officier d'administration comptable de* 2e *classe;* Nicolas, *adjudant d'administration en premier*; Rossat, *idem en second.*

PLACE DE MAUBEUGE. — HOPITAL MILITAIRE

MM. Widal, ✻, *médecin-major de* 1re *classe;* Milon, *médecin aide-major de* 1re *classe;* Adam, *pharmacien-major de* 2e *classe;* Mortreux, *aumônier de* 4e *classe;* Frécus, ✻, *officier d'administration comptable de* 1re *classe ;* Barbet-Massin, *adjudant d'administration en* 1er; Bompy, *adjudant d'administration en* 2e.

HABILLEMENT ET CAMPEMENT.

MM. Thorel, ✻, *officier d'administration de* 1re *classe*, comptable du magasin d'habillement, à Lille; Richard, *idem en* 2e ; Jacquel, *adjudant d'administration en* 1er.

SUBSISTANCES MILITAIRES.

MM. Moindron, ✻, *officier d'administration comptable de* 1re *cl*, à Lille; Grégory, *idem*, à Cambrai; Cayrol, *idem*, à Douai; Maurey, ✻, *idem de 2e classe*, à Valenciennes; Riboulet, *idem*, à Maubeuge; Clair, *idem*, à Dunkerque; Marché, *adjudant d'administration en* 1er ; Guillemot, Rauzy, *adjudants en 2e*, à Lille.

Service du chauffage. MM. Nicolle, *entrepreneur de la* 3e *division*, à Arras; Laloy, *préposé*, à Lille.

Service des lits militaires. MM. Pierron, *agent du service pour la* 3e *division*, à Lille; Patouillot, *préposé*, à Lille; Delécluse, *idem*, à Dunkerque; Monard, *idem*, à Cambrai; Clareton, *idem*, à Valenciennes; Flament, *idem*, à Douai; Delecluse, *idem*, à Maubeuge.

Service des tranports de la guerre. M. Delgutte, *agent principal préposé*, à Lille.

RECRUTEMENT ET RÉSERVE.

MM. Pottin de Vauvineux (O. ✻), chef de bataillon, commandant le recrutement du Nord ; Margret, capitaine de recrutement.

GENDARMERIE IMPÉRIALE.

La compagnie du département du Nord fait partie de la 24e légion, dont le chef-lieu a été transféré à Lille, le 1er janvier 1870.

M. Springinsfeld, (O. ✻), colonel, commandant la légion, à Lille.

Les officiers de gendarmerie employés dans le département sont :

M. Dupleix (O. ✻), *chef d'escadron commandant*, à Lille ; MM. Riff, ✻, *capitaine*, à Lille ; Dewachez, ✻, *capitaine-trésorier*, idem ; Faure, ✻, *capitaine*, à Douai ; Joullié, *capitaine*, à Dunkerque ; Walroff, *lieutenant*, à Hazebrouck ; Pol, *capitaine*, à Cambrai ; Michell, *lieutenant*, à Avesnes ; Bollenot, ✻, *capitaine*, à Valenciennes ; Moriot, ✻, *lieutenant*, *commandant la 2e section de l'arrondissement de Lille*, à Roubaix ; Delaunay, *maréchal-des-logis*, *adjoint au trésorier*, à Lille ; Joullié, *adjudant-sous-officier*, commandant les brigades de Lille.

La compagnie du département du Nord est composée de 55 brigades, dont 38 à cheval et 17 à pied. Ces brigades, fortes de cinq à six hommes sont placées dans les localités ci-après désignées :

	COMMANDANTS.
Une à cheval à Dunkerque.. MM.	Folton, *maréchal-des-logis.*
Une à pied, id......	Guillon, *brigadier.*
Une à cheval à Bergues....	Chamberlin, *idem.*
Une à cheval à Gravelines..	Millet, *brigadier.*
Une id. à Watten.....	Boquillon, *idem.*
Une à pied à Hondschoote..	Rolo, *idem.*
Une à pied à Wormhoudt...	Lecaille, *brigadier.*
Une à cheval à Hazebrouck.	Bertin, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Bailleul....	Piérotin, *brigadier médaillé.*
Une id. à Cassel......	Taxil, *maréchal-des-logis*
Une à pied à Merville......	Lalie, *idem.*
Une id. à Steenvoode..	Guilemand, *brigadier.*
Trois à cheval à Lille......	Joullié, *adjudant-sous-officier.*
	Guillemin, *brigadier.*
	Friderich, id.
Une à pied à Lille.......	Frallion, *maréchal-des-logis.*
Une à cheval à Lannoy.....	Moreaux, *idem.*
Une id. à Seclin......	Tellier, *idem.*
Une id. à Roubaix....	Aubert, *maréchal-des logis.*
Une id. à Pont-à-Marcq.	Turpin, *idem.*
Une id. à Armentières..	Fauvet, *brigadier.*
Une id. à La Bassée...	Bour, *idem.*

Une id. à Tourcoing....	MM. Terrien, *maréch.-des-logis*, *méd.*
Une id. à Cysoing......	Aubry, *brigadier.*
Une à pied à Quesnoy-s-D...	Ancelin, *idem.*
Deux id. à Cambrai....	Jacquart, *maréchal-des-logis.*
	Boubet, *brigadier.*
Une à pied à Carnières....	Baussart, *idem.*
Une à cheval au Câteau.....	Carpentier, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Clary.......	Boitte, *brigadier.*
Une id. à Solesmes....	Boucly, *idem.*
Une id. à Masnières...	Ditte, *idem.*
Une id. à Avesnes.....	Pécheux, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Berlaimont...	Foulon, *idem.*
Une id. à Maubeuge...	Blanquart, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Trélon......	Gillot, *brigadier.*
Une id. à Landrecies..	Pauwels, *idem*, *médaillé.*
Une id. au Quesnoy...	Cnapelynck, *idem.*
Une id. à Bavai.......	Hus, *idem.*
Une à pied à Solre-le-Chât..	Galopin, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Hautmont....	Wuilbert, *brigadier.*
Deux à cheval à Douai.....	Semain, *maréchal-des-logis.*
	Darsonville, *brigadier.*
Une à pied à Douai......	Fache, *idem.*
Une à cheval à Orchies....	Guyot, *idem.*
Une à pied à Marchiennes..	Lehmann, *idem.*
Une id à Aniche.......	Duermael, *idem.*
Une à cheval à Aubigny-au-B.	Dureigne, *idem.*
Une id. à Valenciennes.	Godard, ✻, *mar.-d-logis*, *méd.*
Une à pied à Valenciennes..	Fiévé, *brigadier*
Une id. à Denain.......	Demory, *maréchal-des-logis.*
Une à cheval à Bouchain....	Sellier, *brigadier.*
Une à cheval à Condé....	Kreichgauer, *brigadier.*
Une id. à St.-Amand..	Deflandre, ✻, *maréc.-des-logis.*
Une à pied à Anzin........	Topin, *brigadier.*

MARINE ET COLONIES.

PREMIER ARRONDISSEMENT MARITIME.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Le littoral du sous-arrondissement de Dunkerque est limité au nord par la frontière belge, et au sud par la ligne du Haut-But. — Il comprend quatre quartiers, savoir : Dunkerque, Calais, Boulogne, Saint-Valery-sur-Somme.

Le littoral du quartier de Dunkerque est limité au nord par la frontiere belge, et au sud par l'extrémité ouest de la commune d'Oye (Pas-de-Calais).

État nominatif des officiers militaires et civils de l'administration de la Marine, employés dans les ports de Dunkerque et de Gravelines.

ADMINISTRATION DU PORT DE DUNKERQUE.

MM. Testard, (O. ✲), commissaire de la marine, *chef du service de la marine au port de Dunkerque*; Fournier, ✲, commissaire adjoint de la marine, *chargé de l'inscription maritime*, à Dunkerque; Honoré, ✲, sous-commissaire de la marine, *chargé des détails administratifs du port de Dunkerque;* Wood, commis aux écritures de 1re classe, *chargé du bureau central des invalides*; Quiquet, commis aux écritures de 2e classe; Cattoën, idem, idem; Ribreu, ✲, idem de 3e classe; Lacour, idem, de 4e classe, Plancassagne, Brives, Hemery, Lenglet, id., id.; — Berteloot, ✲, lieutenant de vaisseau, *directeur des mouvements du port*; Terquem, ✲, *professeur d'hydrographie*; Trabaud, *trésorier des invalides de la marine*; Le Bihan, *syndic des gens de mer de 1re cl.*

ADMINISTRATION DU SOUS-QUARTIER DE GRAVELINES.

MM. Salomez, *commis aux écriture de 1re classe, administrateur du sous-quartier de Gravelines*; Torris, *préposé du trésorier des invalides*; Delabaye, *syndic des gens de mer*; Debaecker, *inspecteur des pêches.*

ORGANISATION FINANCIÈRE.

TRÉSOR PUBLIC.

SERVICE DES RECETTES.

Trésorier-payeur général du département du Nord, M. Akermann (O. ✲), à Lille. *Fondé de pouvoirs*, M. V. Crouan.

Receveurs particuliers dans les arrondissements, MM. Chomel, ✲, à Dunkerque; Delalleau, à Hazebrouck; Fabre, à Cambrai; Saugnier, à Avesnes; de Chataux, ✲, à Douai; de Lacoste, à Valenciennes.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET DU CADASTRE.

La direction des contributions directes du Nord est une direction de première classe. — Elle est chargée de la conservation des plans cadastraux et des matrices cadastrales de toutes les communes du département, dont les minutes sont déposées dans ses bureaux — Sur la demande qui en est faite au Directeur par les intéressés, elle délivre des copies ou extraits certifiés de ces plans et matrices aux propriétaires,

officiers ministériels et chefs de service ou d'administration qui en ont besoin. — Son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur, M. Colson, ✲, 28, rue du Pont-Neuf, à Lille.

Inspecteur 1er commis de la direction, M. Charmeil, à Lille.

Inspecteurs, MM. Gérodias et O'Hanly, à Lille.

Contrôleurs et Contrôleurs principaux : (1)

M. Henricolas, à Lille, 1re et 3e perception de Lille.
M. Bezard, à Lille, 2e perception de Lille et perception de Fives-Lille.
M. Cornée, à Lille, 4e perception de Lille, comprenant Wazemmes, Esquermes et les Moulins.
M. Lessens, à Lille, perception de Saint-André, cantons de Quesnoy-sur-Deûle et d'Haubourdin.
M. Platel, à Lille, cantons de La Bassée, de Seclin et de Pont-à-Marcq.
M. Arnaud, à Lille, cantons de Cysoing et de Lannoy, perception de Marcq et de Croix.
M. Baucheton, à Roubaix, ville de Roubaix.
M. Schneider, à Tourcoing, ville de Tourcoing, perception d'Halluin et commune de Wattrelos.
M. Mathieu, à Armentières, cantons d'Armentières et de Bailleul, perception d'Estaires.
M. Vermersch, à Hazebrouck, cantons d'Hazebrouck, de Cassel et de Steenwoorde, perception de Merville.
M. Duchastelet, à Dunkerque, la ville et les cantons de Dunkerque, le canton de Gravelines.
M. Lafaye, à Dunkerque, cantons de Bergues, de Bourbourg, d'Hondschoote et de Wormhoudt.
M. Buffel, à Douai, ville de Douai, perception d'Arleux, les trois cantons de Douai, moins la perception de Lewarde
M. Mansion, à Douai, perceptions de Bugnicourt et de Lewarde, cantons de Marchiennes et d'Orchies.
M. Peignian, à Valenciennes, ville de Valenciennes, perceptions d'Anzin, de Rouvignies et d'Onnaing.
M. Boidin, à Valenciennes, cantons de Saint-Amand et de Condé.
M. Bertrand, à Valenciennes, canton de Bouchain, perceptions de Marly, de Famars, de Vendegies et d'Haussy.
M. Muset, à Cambrai, canton de Marcoing, ville et canton Ouest de Cambrai.

(1) Nous indiquons à la suite du nom des contrôleurs la circonscription du contrôle.

M. Sohet, à Cambrai, canton Est de Cambrai, cantons de Carnières et de Clary.

M. Pugnaud, au Cateau, perception de Solesmes, cantons du Cateau et de Landrecies.

M. Viatte, à Avesnes, cantons d'Avesnes et de Trélon.

M. Moreau, à Maubeuge, cantons de Solre-le-Château et de Maubeuge. perception de La Longueville.

M. Gérodias, au Quesnoy, cantons du Quesnoy et de Berlaimont, perceptions de Bavai et de Saint-Waast.

Surnuméraires, à la Direction, MM. Catteau, Wahl, Santallier.

CADASTRE.

M. J. Ponsot, *géomètre en chef*, à Lille.

Géomètres de 1re classe. MM. Durand, Leblanc aîné, Desroches, Taquet, Raviard, Mathieu, Ingelrans, Couteaux.

PERCEPTEURS.

Tableau des circonscriptions de perception

DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Constituées conformément à la décision ministérielle du 23 *mai* 1850.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms. (1)	NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.				
4	BERGUES. (2) Armbouts-Cappel Bierne Hoymille	Baude Emile.	4	BOURBOURG-VILLE Bourbourg-camp. Brouckerque Spycker	Courdain, Charl
			1	DUNKERQUE	Rouvière, Pierre
5	BOLLEZEELE Broxeele Lederzeele Merckeghem Volckerinckove	Looten.	4	GRAVELINES Craywick St.-Georges Loon	Dhaines Jules.

(1) Le montant des contributions de chaque commune est porté au tableau statistique qui se trouv commencement de la deuxième partie de l'Annuaire.

(2) La commune qui se trouve en tête de chaque groupe est celle du chef-lieu de perecption.

MUNES chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.	Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
			REXPOEDE	
SCHOOTE			Bambecque	
n	Dabbadie, Jean.	4	Oost-Cappel	Filhol de Camar.
es (les)			Warhem	
ERGHE			TETEGHEM	
llebroucq	Em. Demeyer.		Coudekerque-Br.	
;ham			Coudekerque-Vil.	
errebroucq			Ghyvelde	
rE-SYNTHE		7	Leffrinckoucke	Dubus, Célestin.
uts-Cappel.-Cappel			Uxem	
ulemoet Cappel.	Hovelt, Hippolyte.		Rosendael.	
lyck			Zuydcoote	
de Synthe			WATTEN	
AM			Holque	
zeele		5	Millam	Cumont, Ch.
hte	Al. Hanotte.		St.-Momelin	
;hem			Wulverdinghe	
ie			WORMHOUDT	
DYPRE			Esquelbecq	
	Behagle, Aug.-Ars.	5	Herzeele	Dissard.
t-Cappel			Ledringhem	
der			Zeggers-Cappel	

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

KE			EBBLINGHEM	
scheure			Blaringhem	
dpeene			Lynde	
ezeele	A. Wyts.	7	Renescure	Em. Facon.
ouck			Sercus	
iezeele			Staple	
			Wallon-Cappel	
LEUL				
t Jans-Cappel.	Pierre Béhaghel.		ESTAIRES	
EL		2	La Gorgue	Dumont, Victor-C.
nchove				
lifort			EECKE	
Marie Cappel	Rolland, Louis.		Boeschêpe	
aëre		5	Godewaersvelde	Jacob.
naers-Capj el			St.-Sylvestre-Capp	
peene			Terdeghem	

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulair
6	HAZEBROUCK Borre Caëstre Hondeghem Pradelles Strazeele	Viellescazes, Jean.	3	MERVILLE Haverskerque Neuf-Berquin	Behaghel, Én
			4	MORBECQUE Boeseghem Steenbecque Thiennes	Iserby, Loui
5	MÉTEREN Berthen Flêtre Merris Vieux-Berquin	Midi, Em.	2	NIEPPE Steenwerck	Eug. Bevenot
			4	STEENVOORDE Houtkerque Oudezeele Winnezeele	Damiens, Jea

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

4	ANNAPPES Ascq Flers Forest	Tacquet, Henri.	5	BASSÉE (LA) Hantay Illies Marquillies Salomé	Barault dit R
8	ANNŒULLIN Allennes-lez-Marais Bauvin Camphin-en-Carembault Carnin Chemy Herrin Provin	Panckoucke, Léon.	5	COMINES Deûlémont Warnêton-Bas Warnêton Sud Wervick-Sud	Durand, Eug
3	ARMENTIÈRES Chapelle-d'Ar. (la) Erquinghem-Lys Bois-Grenier.	Cerf, Jules.	3	CROIX Wasquehal Wattrelos	Bataille, Jacq
6	BAISIEUX Anstaing Chéreng Gruson Tressin Willems	Rennait, Charles.	7	CYSOING Bourghelles Bouvines Camphin-en-Pévèle Péronne Sainghin-en-Mélantois Wannehain	Foutry, (O.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
6	Ennetières-en-Weppes Englos Erquinghem-le-Sec Escobecques Maisnil (le) Radinghem	Prestat.
6	Fournes Aubers Fromelles Herlies Sainghin-en Weppes Wicres	André, Louis.
5	Halluin Bousbecques Roncq Linselles Neuville-en-Ferrain	Fievet, Waldemar.
5	Haubourdin Halleunes-lez-Haubourdin Lomme Loos Sequedin	Lefevre, Bernard.
4	Houplines Capinghem Frelinghien Prémesque	Bourgeois, Désiré.
6	Lannoy Hem Leers Lys Sailly Toufflers	Guary, André.
	Lille 1.er division	De St.-Marceau.
	Lille 2e division	Beaumé.
	Lille 3e division	Pourpe.
	Lille 4e division	Badin.
	Lille ext.-muros :	
7	Lille (Fgs de Fives et de St-Maurice) Faches Hellemmes Lezennes Madeleine (la) Mons-en-Barœul Ronchin	Dibos, Armand, ✻
3	Marcq-en-Barœul Bondues Mouveaux	Follet, Félix.
8	Mons-en-Pévèle Bersée La Neuville Moncheaux Ostricourt Phalempin Thumeries Wahagnies	Chardot, L.-E.
7	Pont-a-Marcq Attiches Avelin Ennevelin Fretin Mérignies Tourmignies	Mautoulet, Hipp.
4	Quesnoy sur-D. Lompret Pérenchies Verlinghem	Cuvelier, Pierre.
1	Roubaix	Galloni d'Istria.
4	Saint-André Lambersart Marquette Wambrechies	J.-B. Bonnet.
5	Santes Beaucamps Emmerin. Ligny Wavrin	Bommart. Émile-E

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
3	SECLIN Gondecourt Houplin	Delannoy.
7	TEMPLEUVE Bachy Cappelle Cobrieux Genech Louvil Mouchin	Renon, Célest.
1	TOURCOING	Devemy, Thé
5	WATTIGNIES Lesquin Noyelles Templemars Vendeville	Dubois, Ad.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
9	ABANCOURT Blécourt Aubencheul-au-Bac Cuvillers Bantigny Fressies Hem-Lenglet Paillencourt Sancourt	Béhague, Louis.
6	AVESNES-LEZ-AUB. Quiévy Rieux Saint-Aubert Saint-Hilaire Villers-en-Cauchies	Bonnay, Clovis.
5	BEAUVOIS Bethencourt Bevillers Boussières Fontaine-au-Pire	Mallet de Chauny.
1	CAMBRAI	Delesalle, Antoine.
5	ESTOURMEL Cattenières Carnières Seranvillers Wambaix	Rennuit, Victor.
5	CATEAU (LE) Montay Saint Benin Saint-Souplet Pommereuil	Génédor, Pie
5	CATILLON Basuel La Groise Mazinghien Ors	Liegey, Char
6	CAUROIR Awoingt Cagnoncles Forenville Naves Niergnies	Delclève.
5	CLARY Bertry Busigny Marest Montigny	Thévenot, Si
7	GOUZEAUCOURT Banteux Bantouzelle Gonnelieu Honnecourt Villers-Guislain Villers-Plouich	Fleurynck, J

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
5	HAUSSY Montrecourt Saulzoir Saint-Waast Vertain	Delpature, Hector.	8	NEUVILLE-S^t.-REMY Fontaine-N.-D. Haynecourt Morenchies Proville Raillencourt Sailly Tilloy.	Vasseur, Th.
7	IWUY Escaudœuvres Estrun Eswars Ramillies Thun-Lévêque Thun-St.-Martin	Libert, Emile	6	SOLESMES Beaurain Briastre Saint-Python. Romeries Viesly	Perret, Edmond, ✻
6	LIGNY Audencourt Caudry Caullery Esnes Haucourt	Maubec, Pierre.	7	INCHY Beaumont Honnechy Troisvilles Maurois Neuvilly Reumont	Delannoy, Victor.
7	MASNIÈRES Crevecœur Flesquières Lesdain Marcoing Ribecourt Rumilly	Dumotiez, Th. fils.	6	Vendegies-sur-Ecaillon Bermerain Capelle Escarmain Saint-Martin Sommaing	Toussaint, Georg.
6	MŒUVRES Anneux Boursies Cantaing Doignies Noyelles-sur-l'Escaut	Foulon, Benjamin.	6	WALINCOURT Deheries Elincourt Malincourt Selvigny Villers-Outréaux	Enaux, Sébastien.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

COMMUNES composant chaque réunion — Nombre	COMMUNES composant chaque réunion — Noms	NOMS des titulaires
7	AVESNES Avesnelles Bas-Lieu Dompierre Flaumont-Waudrechies Haut-Lieu Saint-Hilaire	L. Dujardin.
7	BAVAI Audignies Houdain Honhergies Louvignies-Bavai Mecquignies Obies	Alavoine, Hector.
8	BEAUFORT Damousies Eclaibes Ferrière-la-Petite Limont-Fontaine Obrechies Saint-Remy-Mal-Bâti Wattignies	Dupont, Louis.
8	BERLAIMONT Aulnoye Aymeries Leval Monceau-S.-Waast Noyelles St-Remy-Chaussée Sassegnies	J. Vanhoucke.
6	CARTIGNIES Beaurepaire Boulogne Fayt-le-Grand Fayt-le-Petit Marbaix	Bris, Eugène.
7	COLLERET Cerfontaine Jeumont Marpent Quiévelon Recquignies Rousies	Remise.
5	COUSOLRE Aibes Berelles Bousignies Estrud	Druart, Alphonse.
5	DOURLERS Beugnies Floursies Saint-Aubin Semousies	Devise
8	ENGLEFONTAINE Hecq Locquignol Neuville Poix Raucourt Salesches Vendegies-au-Bois	Royaux, Aug.
6	EPPE-SAUVAGE Baives Liessies Moustier Wallers Willies	Dewalle.
3	ETRŒUNGT Floyon Larouillies	Carré.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
4	FOURMIES Anor Féron Wignehies	Robert, Jean.
7	GOMMEGNIES Bry Eth Frasnoy Preux-au-Sart Wargnies-le-Grand Wargnies-le Petit	Delerue.
4	LA LONGUEVILLE Feignies Neuf-Mesnil Taisnières-sur-Hon	Stocquelet.
7	LANDRECIES Bousies Croix Fontaine-au-Bois Forest Preux-au-Bois Robersart	Barbare.
7	LE QUESNOY Baudegnies Ghissignies Jolimetz Louvignies-Quesnoy Potelle Villereau	Dupont, Louis.
4	MAROILLES Favril Prisches Taisnières-en-Thierache	Passage, Charles-H.
6	MAUBEUGE Assevent Boussois Ferrière- la-Grande Hautmont Louvroil	J.-M. Adéma.
6	PONT-SUR-SAMBRE Bachant Boussières Ecuelin Hargnies Vieux-Mesnil	Lebleu.
5	SAINS Felleries Ramousies Semeries Rainsars	Salomé, Mélici.
7	SAINT-WAAST Amfroipret Bellignies Bermeries Bettrechies Flamengrie (la) Gussignies	G. Coppens.
10	SOLRE-LE-CHATEAU Beaurieux Choisies Clerfayts Dimechaux Dimont Eccles Lez-Fontaines Sars-Poteries Solrinnes	Balicq, Jules L.-A.
3	TRÉLON Glageon Ohain	Dehorter, Louis.
6	VILLERS POL Jenlain Maresches Orsinval Ruesnes Sepmeries	Trentesaux.
7	VILLERS-SIRE-NIC. Bersillies Bettignies Elesmes Gognies-Chaussée Mairieux Vieux-Reng	E. Planchenault.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulai

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Nombre	Noms	Titulaires	Nombre	Noms	Titulaires
7	ARLEUX, Gœulzin, Cantin, Estrées, Lécluse, Hamel, Brunémont	D. François.	5	MARCHIENNES-VILLE, Alnes, Bouvignies, Tilloy, Wandignies	Tronsens.
8	BUGNICOURT, Erchin, Villers-au-Tertre, Monchecourt, Fressin, Marcq, Aubigny-au-Bac, Féchain	Deroubaix, Ed.	4	ORCHIES, Auchy, Coutiches, Faumont	Guilbert, Jul
7	CUINCY, Auby, Flers, Lauwin-Planque, Esquerchin, Courchelettes, Lambres	Cantel.	5	PECQUENCOURT, Bruille, Marchiennes-Campagne, Rieulay, Vred	Varlet, Léo
	DOUAI	Denabrif, Charles.	6	RACHES, Anhiers, Flines, Lallaing, Raimbeaucourt, Roost-Warendin	Dislère, Aug
5	LANDAS, Aix, Beuvry, Nomain, Saméon	Renau, François.	6	SIN, Dechy, Férin, Guesnain, Roucourt, Waziers	Ch. Colin
7	LEWARDE, Aniche, Auberchicourt, Ecaillon, Loffre, *Masny*, *Montigny*	Roussel, Henri.	5	SOMAIN, Erre, Fenain, Hornaing, Villers-Campeau	Carton, Cél

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

COMMUNES composant chaque réunion. — Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. — Noms.	NOMS des titulaires.
7	ANZIN Aubry Bellaing Beuvrages Bruay Saint-Saulve Wallers	Rennuit, Carlos.
7	BOUCHAIN Emerchicourt Hordain Marquette Mastaing Wasnes-au-Bac Wavrechain-sous-Faulx	Minne, Amaury.
5	CONDÉ Hergnies Saint-Aybert Thivencelles Vieux-Condé	Famery, Nicolas.
7	DENAIN Abscon Escaudain Haveluy Hélesmes Rœulx Wavrechain-sous-Denain	Abbatucci, Jean.
7	DOUCHY Avesnes-le-Sec Haspres Lieu-Saint-Amand Lourches Neuville Noyelles	Lambert, Henri.
7	FAMARS Artres Aulnoy Maing Monchaux Querenaing Verchain-Maugré	Dumelz, Louis.
5	FRESNES Crespin Escaupont Odomez Vicq	Panckoucke, Victor
6	LECELLES Maulde Nivelles Rumegies Rosult Thun	Baligand, Martin.
5	MARLY Curgies Préseau Saultain Sebourg	Filz, Philippe
5	ONNAING Etrœux Quaroube Quiévrechain Rombies	Perrot de Thaunberg
7	RAISMES Bruille St-Amand Château-l'Abbaye Flines-lez-Mortagne Hasnon Mortagne Petite forêt de Raismes	Lemaire, Steph.
7	ROUVIGNIES Haulchin Hérin Oisy Prouvy Thiant Trith-Saint-Léger	Chalenton, Gabriel.
5	SAINT-AMAND Bousignies. Brillon Millonfosse. Sars-et-Rosières.	Derquenne, Albert.
1	VALENCIENNES	Sarrazin, Louis.

Percepteurs surnuméraires. MM. Vanamondel, Dorigny; Bécart; Decool; Theys; Cornez.

ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.

L'Administration de l'enregistrement et des domaines est la plus ancienne des régies financières. Son origine remonte à plusieurs siècles. Elle est importante non pas seulement par l'abondance de ses produits (plus de 350,000,000), mais encore par les nombreux services qu'elle rend à la société. Elle fut reconstituée sur de nouvelles bases par la loi du 27 mai 1791.

La direction des domaines de ce département est une des douze directions de première classe : elle produit annuellement plus de 12 millions, son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur. M. Dorlan, ✻, à Lille. — *Premier commis de la direction*. M. Bilcoq, de 1re classe. — *Inspecteur*, M. Nuisement, à Lille. — *Vérificateurs*. MM. Spire, à Cambrai; Desmarets, à Lille; Le Camus, à Lille; N..., à Douai; Dézon, á Dunkerque; Béhaghel, à Hazebrouck; Mitenne, à Valenciennes; Taillet, à Avesnes. – *Contrôleurs :* MM. Trannoy et Michel, à Lille. — *Garde-magasin*, *contrôleur du timbre*, M. Boyeldieu. — *Receveur du timbre extraordinaire*, M. Jayle, à la direction.

Nota. Chaque receveur est chargé de toutes les parties dans les bureaux où la division du service n'est pas indiquée.

Il existe, indépendamment des trois bureaux d'enregistrement et de succession chargés de vendre du papier timbré, trois débits spéciaux de timbre, ouverts à toute heure, un, Grand'Place, N° 58, un autre, rue de Paris, N° 104, et un troisième, rue de Lille (section de Wazemmes), à Lille. Il y en a aussi un à Dunkerque, un autre à Roubaix, un autre à Fourmies, un autre à Douai, un à Tourcoing, un à Valenciennes.

Nota. Il y a en outre maintenant dans le département 72 débitants de tabacs chargés de la vente du timbre.

BUREAUX DES RECEVEURS DU DÉPARTEMENT.

Arrondissement de Dunkerque. — Bergues, M. Demol, Bourbourg, M. Pecquet; Dunkerque, enregistrement, M. Perret; domaines et actes judiciaires, M. Golfier; hypothèques, M. Barrière; Gravelines, M. Le Gay; Hondschoote, M. Ackein, Wormhoud, M. Grard.

Arrondissement d'Hazebrouck. — Bailleul, M. Bonnière; Cassel, M. Malot; Hazebrouck, enregistrement et domaines, M. Théry; hypothèques, M. Lambert; Merville, M. Lamer; Steenvoorde, M Lenglet.

Arrondissement de Lille. — Armentières, M. Faucheux; Cysoing, M. Duval ; Haubourdin, M. Morel; La Bassée, M. Joly; Lannoy, M. Ravisé; Lille, enregistrement et timbre, M. Boisse; successions et timbre, M. Deschamps ; domaines, actes judiciaires et timbre, M. Beaufils; actes d'huissiers et timbre, M. Sugier; hypothèques, M. Dovalle; Pont-à-Marcq, M. Flosse ; Quesnoy-sur-Deûle, M. Vermelle; Roubaix, M. Raison ; Seclin, M. Estienne de Colleville; Tourcoing (pour les deux cantons), M. Boileux.

Arrondissement de Cambrai. — Cambrai, enregistrement et timbre, M. Mayaud ; actes judiciaires, domaines et timbre, M. Brasseur; hypothèques, M. Delcamp; Carnières, M. Bourgeois; Clary, M. Picart; Le Câteau, M. Lourdel ; Marcoing, M. Monbrun; Solesmes, M. Charlet.

Arrondissement d'Avesnes. — Avesnes, enregistrement, domaines et timbre, M. Messin; hypothèques, M. Flamand; Bavai, M. de Clément du Mez; Berlaimont, M. Piérart; Landrecies, M. Carton ; Le Quesnoy, M. Gleyze; Maubeuge, M. Maydieu-Fiton, Solre-le-Château, M. Dufraigne; Trélon, M. Cuvelier.

Arrondissement de Douai. — Arleux, M. Deloffre; Douai, enregistrement et timbre, M. Wavrin ; domaines, actes judiciaires et timbre, M. Reboussin; hypothèques, M. Menet; Marchiennes, M. Mesmin ; Orchies, M. Loriol.

Arrondissement de Valenciennes. — Bouchain, M. Fauville; Condé, M. Dubois; Saint-Amand (pour les deux cantons), M. Couturier ; Valenciennes, enregistrement et timbre, M. Bernard ; domaine, timbre et actes judiciaires, M. Caboche; hypothèques, M. Catusse.

Surnuméraires, MM. Colinet, à Avesnes ; Dornier, à Cambrai ; Berthelin, à Douai; Lecigne, à Dunkerque; Berthon à Lille.

SERVICE DES DOUANES.

Le département du Nord est divisé en trois directions ; la direction de Lille comprend l'inspection d'Armentières, celle de Lille et celle d'Orchies ; la direction de Dunkerque comprend la côte depuis Gravelines jusqu'à Zuydcoote, et la ligne de terre depuis ce dernier endroit jusqu'à Berthof; la direction de Valenciennes occupe les arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes (1), et une partie de celui de Douai. Elle

(1) Sauf les communes d'Anor, Fourmies et Wignehies, qui appartiennent à la direction de Charleville.

touche, sur une étendue de 18 myriamètres, aux frontières de la Belgique, et se trouve bornée d'un côté par la direction de Lille, et de l'autre par celle de Charleville.

La direction de Lille comprend trois inspections de ligne, trois principalités et neuf capitaineries.

La direction de Dunkerque est divisée en deux inspections de ligne, deux principalités et six capitaineries.

La direction de Valenciennes se compose de trois inspections de ligne, d'une sous-inspection, de cinq principalités et de douze capitaineries.

DIRECTION DES DOUANES DE LILLE.

M. Willemin, ✵, *directeur*, à Lille.

Bureaux de la direction. — MM. Duhem, *1er commis*; Leroy, 2e *commis*; Le Bouhèlec, 3e *commis*; Lecoutre de Beauvais et Vautier, *commis attachés*; N. N., *surnuméraires*.

INSPECTION D'ARMENTIÈRES.

M. Sacaze, *inspecteur*.

Service des bureaux. — MM. Sapin, *receveur principal*; Sauguet, *vérificateur de 2e classe*; *commis principaux de 1re classe*, MM. Laude et Billiet; *commis principal de 2e classe*, M. de Lamustière.

Bureaux particuliers de la principalité d'Armentières. — Seau. M. Tournier, *receveur*. — Pont-de-Nieppe, MM. Derudder, *receveur*; Verny, *commis*. — Houplines, M. Salomé, *receveur*. — Bizet, M. Buissart, *receveur*. — Pont-Rouge, MM. Baranger, *receveur*; Recht, *commis*. — Deûlémont, MM. Henrion, *receveur*; Raverdy, *commis*. — Pont-de-Warnêton, M. Dru, *receveur*. — Comines, MM. Lelong, *receveur*; Chartier, *commis*. — Werwicq, MM. Champagne, *receveur*; Delemotte, *commis*.

Service actif. — CAPITAINERIE D'ARMENTIÈRES. MM. Panier, *capitaine*, à Armentières; Choffat, *lieutenant*, à Nieppe; Eissendeck *idem*, à Houplines.

Cette capitainerie comprend les brigades de Seau, Nieppe, Pont-de-Nieppe, Steenwerck, Armentières, Houplines, Frelinghien et Funquereaux.

CAPITAINERIE DE COMINES. — M. Delobel, *capitaine*, à Comines; Artique, *lieutenant*, à Werwicq; Hibon, *idem*, à Deûlémont.

Cette capitainerie comprend les brigades de Pont-Rouge, Deûlémont, Pont-de-Warnêton, Comines, Werwicq, Bousbecques et Linselles.

CAPITAINERIE DE RUE DE LA LYS. — MM. De Sency, *capitaine*, Rue de la Lys; Lecomte, *lieutenant*, à Wez-Macquart; Mercier, *idem*. à Sailly.

Cette capitainerie comprend les brigades de Verriers, Croix-de-Boc, Rue de la Lys, Sailly, Chapelle-Grenier, l'Armée, Wez-Macquart et Pérenchies.

INSPECTION DE LILLE.

MM. Lecoutre de Beauvais, *inspecteur principal*; Astier, *inspecteur sédentaire*.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ DE LILLE. MM. Rogier, *receveur principal*; Smet-Jamar et Willems ✻, *contrôleurs*.— *Vérificateurs*, MM. Sinsoilliez, Guéricy, Clazer, Orange, Vandaele et Deman — *Commis principaux de 1re classe*, MM. Millot, Minon, Dugard, Dovelle, Chellonneix et St-Quentin. — *Commis principaux de 2e classe*, MM. Huet, Lecomte, Carez et Demasur. — *Commis de 1re classe*, M. Caille — *Garde-magasin*, M. Delvas.

Bureaux particuliers de la principialité de Lille. — Halluin, MM. Leleu, *receveur*; Charreyron, *vérificateur de* 3e *classe;* Nortier, *commis de* 2e *classe*. — Riscontout. MM. Loth, *receveur;* Evrard, *commis de* 2e *classe*. — La Marlière. M. de Launoy, *receveur*. — Le Touquet. M. Grimoult, *receveur*. — Tourcoing. M. Hugon, *sous-inspecteur*; Vanderpol, *receveur*; Le François, Chuquet et Leblanc, *vérificateurs;* Gourdin, *commis-principal* et Sérouge, *commis de* 1re *classe*. — Roubaix, MM. Vandeville, *receveur;* de St-Amour et Chenot, *vérificateurs*; Darlay et Framezelle, *commis*. — Wattrelos. MM. Basset, *receveur;* Capelier, *commis*. — Leers, MM. Desmidt, *receveur*; Mattern, *commis*. — Toufflers. MM. Delaporte, *receveur*; Allex, *commis*. — Baisieux (station). MM. Proromant, *sous-inspecteur sédentaire;* Morin de La Pillière, *receveur*; Bellon, *vérificateur de* 1re *classe*; Huguenet, *idem*, *de* 2e *classe*; Guilbert, *commis de* 1re *classe*. — Baisieux (route). MM. Glenisson, *receveur*; Rondeau, *commis*. — *Entrepôt réel de Douai*. MM. Dorigny, *contrôleur-receveur*; Magnin et Hibon, *vérificateurs*; Tribalet, *commis de 1re classe*; Gosselin, *garde-magasin*. — Loos (fabrique de soude). MM. André, *commis principal*; Colas, *commis de 1re classe;* Ricquier et Rivet, *commis de* 2e *classe*. — La Madeleine (fabrique de soude). MM. Platelle et Roux-Fouillet, *commis principaux*; Rousselle et Baude et, *commis*.

Service actif. — CAPITAINERIE DE TOURCOING. MM. Vernet, *capitaine*, à Tourcoing; Cocquelet, *lieutenant*, à Tourcoing (ville); Fourcy, *lieutenant*, à Tourcoing (station); Ogée, *lieutenant*, à Roncq; Corsin, *lieutenant*, à Roubaix.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Halluin, Neuville, Roncq, Riscontout, La Marlière, Touquet, Tourcoing (ville), Tourcoing (station), Lamartinoire, Wattrelos, Grimonpont, Roubaix (ville) et Roubaix (station).

CAPITAINERIE DE CHÉRENG. MM. Coquelet, *capitaine*, à Chéreng; Bilouet, *lieutenant*, à Lannoy; Baude, *lieutenant*, à Baisieux (route) et Pion, *lieutenant à Baisieux*, (station).

Cette capitainerie comprend les brigades de Leers, Toufflers, Lannoy, Sailly, Chéreng, Willems, Camphin, Baisieux (route) et Baisieux(station).

CAPITAINERIE DE LILLE. MM. Leroy, *capitaine*, à Lille; Dubois, *lieutenant*, à Marcq-en-Barœul; Vasseur, *lieutenant*, à Mons-en-Barœul

Cette capitainerie comprend les brigades du Corbeau, de Marcq-en-Barœul, Saint-André, Lille, Mons-en-Barœul, Fives et Lezennes.

INSPECTION D'ORCHIES.

M. Serpette, *inspecteur.*

Service des bureaux.—PRINCIPALITÉ DE MOUCHIN MM. Dalverny, *receveur principal;* Guilbert, *vérificateur;* Fécheroulle, *commis de 1re classe.*

Bureaux particuliers de la principalité d'Orchies : Wannehain, M. Geneau, *receveur.* — Aniches (fabrique de soude), M. Blondel, *commis principal*; M. Nortier, *commis de 1re classe*; MM. Henne et Steffenone, *commis de 2e classe.*

Service actif. — CAPITAINERIE DE PONT-A-MARCQ.—M. Delemotte, *capitaine*; à Pont-à-Marcq; Dequeker, *lieutenant* à Peronne.

Cette capitainerie comprend les brigades de Sainghin, Péronne, Lesquin, Ennetières, Templeuve, Pont-à-Marcq.

CAPITAINERIE DE GENECH. — MM. Legris, *capitaine*, à Genech; Poignet, *lieutenant*, à Cysoing; Delarue, *lieutenant*, à Nomain.

Cette capitainerie comprend les brigades de Wannehain, Bachy, Cysoing, Genech, Mouchin, Nomain et Aix.

CAPITAINERIE D'ORCHIES. — MM. Caffier, *capitaine*, à Orchies; Courtois, *lieutenant*, à Cappelle; Vernez, *lieutenant* à Rouvignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Capelle, Auchy, Bersée, Orchies, Beuvry, Court-au-Bois, Coutiches et Bouvignies.

DIRECTION DES DOUANES DE DUNKERQUE

M. Tarayre, ✻, *directeur.*

Bureaux de la direction. — DOUANES. — MM. Guillet, *premier commis*; Kellermann, *second idem*; Thévenet, 3e *commis;* Alvernhe, *commis attachés.*

INSPECTION DE DUNKERQUE.

MM. Descaq (✻ O. ✠), *inspecteur divisionnaire*; Billot, *inspecteur sédentaire.*

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE. — M. Giovanelli, (✠), *receveur principal.*

M. Bouly de Lesdain, *sous-inspecteur sédentaire.*

M. Perret, *idem.*

Contrôleurs, MM. Mathorez, Paris, Simon et Evrard. — *Vérificateurs*, MM. Bouvy, Blanc, Maillard, Leclercq, Buhot, Doué, Carion, Cheffre, Courtois, Hyart, Tortel (Henri) et Caron. — *Commis principaux*, MM. Malingre, Bourdon, Angois, Tortel (Edouard), Cardock, De Launoy, Belgueul, Collet (Émile), Wanderwallen, Herbart et Salemon. — *Commis*, MM. Baes, Pierens, Debaecque et Collet (Ernest). — *Gardes-magasins*, MM. Hyver et Demersseman.

Receveurs particuliers de la principalité de Dunkerque. — Gravelines, MM. Rincheval, *receveur;* Olivier, *vérificateur;* Ghyvelde, MM. Danctoville, *receveur;* Bossaert, *commis.* — Labrouskstraete, M. Fontaine, *receveur.* — Oost-Cappel, MM. Choquet, *receveur;* Vincent, *commis.* — Hondschoote, MM. Vanheeger, *receveur;* Debaecque, *commis.*

Service actif. — CAPITAINERIE DE DUNKERQUE. MM. Duval, *capitaine,* à Dunkerque; Coquidé, Pocholle et Guéricy, *lieutenants* à Dunkerque; Mignonnet, *idem*, à Fort-Philippe.

Cette capitainerie comprend les brigades de Gravelines, Fort-Philippe, Mardyck, Dunkerque et Tente-Verte.

CAPITAINERIE D'HONDSCHOOTE. MM. Morin, *capitaine,* à Hondschoote; Monart, *lieutenant,* à Ghyvelde; Keilling, *idem*, à l'Etoile; Bimon, *idem*, à Rexpoëde.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ghyvelde, Mœrkerque, Labroukstraete, l'Etoile, Killemlinde, Oost-Capel, la Krustraete, Rexpoede.

CAPITAINERIE DE BERGUES. — MM. Réveillon, *capitaine,* à Bergues, Degiganon, *lieutenant,* à Warhem; Dardenne, *idem*, à Wormhoudt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Téteghem, Warhem, Bergues, Bissaert, Wormhoudt, Rosendael et Esquelbecq.

INSPECTION D'HAZEBROUCK.

M. Gréterin, *inspecteur.*

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK. MM. Deseille, *receveur principal,* Strack, *commis principal*, et Petit, *commis.*

Bureaux particuliers de la principalité d'Hazebrouck. — Houtkerque. M. Hubrecht, *receveur.* — Steenvoorde, MM. Rencker, *receveur;* Lefebvre, *commis principal.* — Boeschèpe. M. Potier, *receveur.* — Schaexhen, M. Muotz, *receveur.* — Bailleul, MM. Gorsas, *receveur;* de St-Pastou, *commis principal.*

Service actif. — CAPITAINERIE DE STEENVOORDE. MM. Lory, *capitaine,* à Steenvoorde; Leys, *lieutenant,* à Houtkerque; Duval, *idem,* à Godewaersvelde.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Houtkerque, Winnezèele Herzeele, Terdeghem, Steenvoorde et Godewaersvelde.

CAPITAINERIE DE MÉTEREN. MM. Cuirot, *capitaine,* à Méteren; Tesmoingt, *lieutenant,* à Berthen; Hibon, *idem,* à Bailleul.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mont-des-Cats, Berthen, Schaexhen, Méteren, Bailleul et Nouveau-Monde et Eecke.

CAPITAINERIE D'HAZEBROUCK. — MM. Sauvage, *capitaine,* à Hazebrouck; Fichaux, *lieutenant,* à Strazeele; Lory, *idem,* à La Cornette.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hardifort, la Cornette, l'Hazewinde, Bavinchove, Hazebrouck, Caestre, Strazeele, Outtersteene et Vieux-Berquin.

DIRECTION DES DOUANES DE VALENCIENNES.

M. Van Cassel, ✻, *directeur.*

Bureaux de la direction. — DOUANES. MM. Bavoux, *premier commis;* Deman, *deuxième idem,* Plancke, *troisième idem.* MM. N.., N.., Ravaux, Auffray et Jaugeon, *commis attachés.* M. Rousset de Pomaret, *surnuméraire.*

SERVICE DES DOUANES.

INSPECTION DE SAINT-AMAND.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Condé.

Inspecteur, M. Ricordy.

PRINCIPALITÉ DE CONDÉ. — MM. Fournier, *receveur principal,* à Condé; Dany, *sous-inspecteur,* idem; Hencart, Lebrun, *vérificateurs de 1re classe;* Pirolle, *idem de 2e classe;* Girard, *commis principal de 1re classe;* Mélot, *commis principal de 2e classe;* Ruffin, *commis de 1re classe.*

Mortagne, M. Bocquillet, *receveur;* Goubaut, *vérificateur de 2e classe;* Dremaux, *commis.* — Hergnies, M. Ekelsbeke, *receveur.*

—Vieux-Condé, M. Coquelet, *receveur*.—Le Coq, MM. Paravicini, *receveur;* Poulaine, *commis*.

Rumegies, MM. Desmidt, *receveur*. — Maulde, MM. Cordon, *receveur;* Curicque, *commis*.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Valenciennes.

Inspecteur, M. Thibault.

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES. MM. Cauchois, *receveur principal;* Margaine, *sous-inspecteur*; Ponchau, *contrôleur;* Nortier, Soulier, Bunot, de l'Eglise, Lefebvre, *vérificateurs de 1re classe*; Marrier de Chanteloup, Jaugeon, *commis principaux de 1re classe*; Milani, Adnesse et Lemerle, *commis principaux de 2e classe*.

Blanc-Misseron, MM. de Valensart, *receveur;* Mariage, *vérificateur de 3e classe*; Honoré, Ravel, *commis*. — Marchipont, M. Bouchez, *receveur*. — Sebourg, M. Courteville, *receveur*. — Crespin, M. Demarbaix, *receveur*. — St.-Vaast, M. Drapier, *receveur*. — Bry, *receveur*, M Valin. — Eth, *receveur*, M. Despas.

INSPECTION DE MAUBEUGE.

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lieux sont Feignies et à Jeumont.

M. Josset, *inspecteur*, à Maubeuge.

PRINCIPALITÉ DE FEIGNIES. MM. Louette, *receveur principal*, à Feignies; Moreau de Champlieu, *sous-inspecteur;* L'hôte, Meurisse, Guiomar, *vérificateurs de 1re classe;* Sbarbaro, de la Morte-Feline, *commis principaux de 2e classe*; Herbecq, *commis de 1re classe*, Tabary, *commis de 2e classe*, à Feignies.

Bellignies, MM. Serval, *receveur*. — Hergies, M. Arné, *receveur*. — Hon, M. Perriot, *receveur*. — Malplaquet, M. Doste, *receveur*. — Gognies-Chaussée, M. Venet, *receveur*.

PRINCIPALITÉ DE JEUMONT. MM. Rousset de Pomaret, *receveur principal;* Faucheur, *sous-inspecteur*; Nortier, *contrôleur*; de St-Martin-Beyrie, Deligny, Honoré et Pichoir, *vérificateurs de 1re classe*; Jacquet et Bouteleux, *vérificateurs de 2e classe;* Dumont, *commis principal de 1re classe;* Schillinger, Darrieux, Juson et Quès, *commis principaux de 2e classe;* Kieffer, Gérard et Choffez, *commis de 1re classe*.

Bettignies, MM. Rolier, *receveur*; Villers-sire-Nicole, M. Lemoine, *receveur*. — Vieux-Rengt, M. St-Quentin, *receveur*. — Hautmont (soudes), M. Mineur, *commis principal de 1re cl.*; Courrège, *commis de 1re classe;* Derycke, Pierquet, *commis de 2e classe.*

INSPECTION D'AVESNES.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Avesnes.

PRINCIPALITÉ D'AVESNES. MM. Giovanelli, *inspecteur*; Laracine, *receveur principal;* Lécuyer, *vérificateur de 1re classe;* Laplace, *commis de 1re classe.*

Cousolre, MM. Defontaine, *receveur* — Hestrud, M. Fauconnier, *receveur*.—Solre-le-Château, MM. Rognion, *receveur*.—Clairfayts, M. Loth, *receveur*. — Eppe-Sauvage, M. Lecerf, *receveur*. — Trélon, M. de Varènes, *receveur*. — Ohain, MM. Fosset, *receveur*; Fréchon, *commis.*

INSPECTION DE SAINT-AMAND.

Service actif. — CAPITAINERIE DE LECELLES. — MM. Landon, *capitaine*, à Lecelles, Germain, *lieutenant*, à Saméon; Paris, *lieutenant*, à Saint-Amand.

Cette capitainerie comprend les brigades de Planard, Rumegies, Saméon, Lecelles, Maulde, Nivelles, St-Amand, Landas et Rue-de-Chorette.

CAPITAINERIE D'HASNON. MM. Petit, *capitaine*, à Hasnon; Sant, *lieutenant*, à Tilloy; Guilbart, *lieutenant*, à Vicoigne.

Cette capitainerie comprend les brigades de Brillon, Hasnon, Tilloy, Grand-Bray, Vicoigne et Raismes.

CAPITAINERIE DE NOTRE-DAME-AU-BOIS. MM. Vallette, *capitaine*, à Notre-Dame-au-Bois; Grivillers, *lieutenant*, à Bruille; Beuzard, *lieutenant*, à Condé.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mortagne, Bruille, Hergnies, Notre-Dame-aux-Bois, Vieux-Condé, Condé, Fresnes, Château-l'Abbaye et du Coq.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

CAPITAINERIE D'HONNAING. MM. Courtois, *capitaine*, à Onnaing, Dineur, *lieutenant*, à Blanc-Misseron; Lamy, *lieutenant*, à Curgies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Crespin, Blanc-Misseron, Marchipont, Onnaing, Sebourquiaux, Sebourg, Curgies et Thivencelles.

CAPITAINERIE DE VALENCIENNES. MM. Lomenil, *capitaine*, à Valenciennes ; Gaillard, *lieutenant*, à Valenciennes (station) ; Ridon, *lieutenant*, à St-Saulve ; Meurisse, *lieutenant*, à Vendegies-sur-Ecaillon.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bruay, Saint-Saulve, Anzin, Marly, Sepmeries, Vendegies-sur-Ecaillon, Valenciennes (station), Famars.

CAPITAINERIE DE WARGNIES-LE-PETIT. MM. Jacquart, *capitaine*, à Wargnies-le-Petit ; Lesrel, *lieutenant*, à St.-Vaast ; Brimont, *lieutenant*, à Wargnies-le-Petit.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bry, la Bocrette, Jenlain, Saint-Waast, Bettrechies, Amfroipret et Wargnies-le-Petit.

INSPECTION DE MAUBEUGE.

CAPITAINERIE DE LA LONGUEVILLE. MM. Gréterin, *capitaine*, à La Longueville ; Desbordes, *lieutenant*, à Bavai ; Dubray, *lieutenant*, à Feignies (station) ; Mathieu, *lieutenant*, à Feignies (village).

Cette capitainerie comprend les brigades de Bellignies, Hon-Hergies, Bavai, Malplaquet, Gognies-Chaussée, Feignies (station), Feignies (village) et Lalongueville.

CAPITAINERIE DE JOLIMETZ. MM. Landousie, *capitaine*, à Jolimetz ; Pécheux, *lieutenant*, à Berlaimont ; Bruyère, *lieutenant*, au Quesnoy.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ruesnes, le Quesnoy, Baudignies, Jolimetz, Locquignol, Berlaimont et Pont-sur-Sambre.

CAPITAINERIE DE MAUBEUGE. MM. Blutel, *capitaine*, à Maubeuge ; Robert, *lieutenant*, à Elesmes ; Aubert, *lieutenant*, à Cerfontaine ; Sindely, *lieutenant*, à Jeumont (station).

Cette capitainerie comprend les brigades de Bettignies, Elesmes, Vieux-Rengt, Jeumont (ligne), Colleret, Maubeuge, Cerfontaine, Jeumont (station), Hautmont (station).

INSPECTION D'AVESNES.

CAPITAINERIE DE SOLRE-LE-CHATEAU. MM. Louvel, *capitaine*, à Solre-le-Château ; Jourdan, *lieutenant*, à Hestrud ; Brosse, *lieutenant*, à Dimechaux.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hestrud, Beaurieux, Clerfayts, Dimechaux, Solre-le-Château, Cousolre, Damousies et Felleries.

CAPITAINERIE DE GLAGEON. MM. Sant, *capitaine*, à Glageon ; Bertholet, ✠, *lieutenant*, à Trélon; Mathieu, *lieutenant*, à Liessies.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Ohain, Trélon, Liessies, Sains, Glageon et Beaumont.

CAPITAINERIE D'AVESNELLES. MM. Collart, *capitaine*, à Avesnelles; Moucheront, *lieutenant*, à Dompierre; Beaudet, *lieutenant*, Étrœungt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Saint-Remy-Chaussée, Dompierre, Avesnelles, Haut-Lieu, Étrœungt, Larouillies et Saint-Hilaire.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

M. Chocqueel, *Directeur*, rue des Fossés, 30, à Lille.

1er commis de la direction : M. Merchez, rue Impériale, 3.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Inspecteurs : MM. de Jancigny, Biard, Maton, Troupeau, Didelot, Labe, Verlynde *(service des sucres)*, à Lille.

Receveur principal : M. Du Gard, rue Basse, 45.

Entreposeur des tabacs et des poudres à feu : M. Boudville, rue Solférino.

Contrôleurs : MM. Couppey, à Lille, façade de l'Esplanade; Devillers, idem, rue de Béthune; Tabourin, id., rue Frémy, 8; Como *(service des sucres)*, rue du Chaufour; Boullet *(entrepôt des sucres)*, à Lille; Castéra, à Armentières; Vernette, à Roubaix; De Geslin, à Tourcoing; Deny *(service des sucres)*, à Fournes; Galland, idem, à Pont-à-Marcq; Warocquier, idem., à Seclin; Ferrey *(service de la garantie)*, à Lille, rue de la Vieille-Comédie.

Receveurs particuliers sédentaires : MM. Dethoor, à Lille, rue des Urbanistes; Soulier, idem. rue Durnerin; Germain, idem, rue des Canonniers (section des Moulins); Ouda *(service de la navigation)*, rue Colbert; Willermoz, à Armentières; Testut, à Roubaix; Talleux, à La Bassée; Croin, à Seclin, Dethoor, à Tourcoing.

Receveurs buralistes : Suvelier, à Lille, rue du Metz; Plancke, idem, rue des Sarrazins; Salmon, idem, rue de la Vignette.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-directeur : M. Letocart, à Avesnes.

Receveur principal : M. Morisot, à Avesnes.

Contrôleurs : M. Caillouet, à Maubeuge; M. Couturier, à Bavai (*service des sucres*).

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI,

Sous-directeur : M. de Marsilly, à Cambrai.
Inspecteur : M. de Percy, à Cambrai (*service des sucres*).
Receveur principal : M. Sutils, à Cambrai.
Contrôleurs : MM. Lefebvre, à Cambrai; Duvivier, idem, (*service des sucres*); Taviaux, à Solesmes, id.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-directeur : M. Ramecourt, à Douai.
Receveur principal : M. Meunier, idem.
Contrôleurs : MM. Dusan, à Douai; Rigollet, à Douai; Libessart, à Cantin; Clech, à Marchiennes.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-directeur : M. Deberckem, à Dunkerque.
Receveur principal : M. Durand, idem.
Contrôleurs : MM. Degrave, à Dunkerque; Richard, idem; Bisserié, idem (*service de la garantie*); Verneuil, à Bergues.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-directeur : M. Flamant, à Hazebrouck.
Receveur principal : M. Devos, à Hazebrouck.
Contrôleurs : MM. Maury, à Hazebrouck; Morin, à Bailleul.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-directeur : M. Boursy, à Valenciennes.
Inspecteur : M. de Lestang (*service des sucres*).
Receveur principal : M. Curmer, à Valenciennes.
Contrôleurs : MM. Dehau, à Valenciennes; Hellein, idem; Jousset, à Anzin; Sausverd, à Condé; Goujard, à Denain; Ducourthial, à Saint-Amand; Louis, à Valenciennes (*service des sucres*); de Villereau, idem, idem; Beaujeu, à Famars, idem, Fallague, à Onnaing; idem; Ferrière, à Denain, idem; Chardenal, à Saint-Amand, idem; Couplet, à Bouchain, idem.

DIRECTION GÉNÉRALE DES MANUFACTURES DE L'ÉTAT.

Un décret du 12 mars 1860 a séparé l'administration des tabacs qu'un arrêté du Gouvernement, en 1848, avait réunie à celle des contributions indirectes et a institué une direction générale des tabacs et des directeurs départementaux.

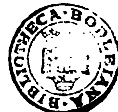
Un décret du 9 novembre 1865, a ajouté aux attibutions, de la Direction générale des Tabacs la fabrication des poudres de chasse, de mine et de commerce, ainsi que le raffinage des salpêtres pour former une administration unique sous la dénomination de *Direction générale* des manufactures de l'État.

DIRECTION DES TABACS DE LILLE.

La Direction dont Lille est le chef lieu comprend la manufacture des Tabacs de Lille, le magasin de transit de Dunkerque, les magasins de tabacs en feuilles et la culture du département du Nord.

Le département du Nord est autorisé, pour 1869, à planter en tabac, pour l'approvisionnement des manufactures impériales 1,000 hectares de terre, non compris le cinquième en excédant toléré par l'article 193 de la loi du 28 avril 1816.

Ces 1,000 hectares devront procurer une quantité de 2,800,000 kilogrammes de tabac.



MANUFACTURE.

Personnel de l'établissement.

Directeur des tabacs, N..., à Lille. — *Ingénieur*, M. Laurent, faisant fonctions de Directeur par intérim. — *Sous-ingénieur*, M. Duquesnay. — *Contrôleur*, M. Décocq. — *Garde-magasin*, M. Lesueur.

Bureaux. — MM. Kling, *premier commis;* Labitte, *second commis;* Lebeau, Lemasson, Colin et Dardenne, *commis de 2e classe*; Coly, *commis de 3e classe;* Crattelet, *surnuméraire.*

MAGASINS DE TRANSIT DE DUNKERQUE.

Entreposeur, M. Méchin, à Dunkerque.
Contrôleur de magasin, M. Louët, idem.

CULTURE DU NORD.

Inspecteur, M. Mourgues, à Lille; *commis de l'inspection*, M. Robin.

MAGASINS DE LILLE.

Magasin N° 1. — *Entreposeur*, M. Mérel; *contrôleur de magasin*, M. Olivier; *commis aux écritures*, N.... ; *contrôleur de culture*, M. Decourchelle.

Magasin N° 2. — *Entreposeur*, M. Héron; *contrôleur de magasin*, M. Mallard ; *commis aux écritures*, M. Crespel; *contrôleur de culture*, M. Meyer.

MAGASIN DE MERVILLE.

Entreposeur, M. Gardarein, à Merville; *contrôleur de magasin*, M. Masse, à Merville; *contrôleur de culture*, M. Planiol, à Merville.

RAFFINERIE IMPÉRIALE DES SALPÊTRES DE LILLE.

Directeur, M. Violette, Henri, (O. ✻). — *Ingénieur*, N... — *Garde-magasin*, M. Baratte. — *Commis*, M. Lanchon. — *Maître raffineur*, M. Ménagé. — *Maître raffineur-adjoint*, M. Liber.

ADMINISTRATION DES FORÊTS.

Le département du Nord contient 49,019 hectares 68 ares 70 centiares de bois et forêts, dont 28,442 hectares dans l'arrondissement d'Avesnes seulement, et 8,430 dans celui de Valenciennes. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui en possède le moins, il n'en a que 901 hectares.

Sur ces 49,019 hectares de bois, 19,524 hectares appartiennent à l'État, 2,000 hectares aux communes et aux établissements publics, le reste aux particuliers.

Les forêts les plus considérables par leurs masses sont : la belle forêt de Mormal, de la contenance de 9,200 hectares; la forêt de Nieppe, de 2,500 hectares; la forêt de Saint-Amand, de 3,274 hectares; la forêt de Phalempin, de 900 hectares; le grand bois l'Évêque, de 900 hectares; la forêt de Fourmies, de 900 hectares; la forêt du bois l'Abbé, de 1,100 hectares; la forêt de Marchiennes, de 800 hectares; la forêt de Trélon, propriété particulière, de 3,300 hectares; la forêt de Wallers, aussi propriété particulière, de 800 hectares.

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES FORÊTS.

La France est divisée en trente-cinq conservations forestières.

La septième conservation est celle d'Amiens, composée des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Conservateur, M. Beaussire, ✻, à Amiens.

MM. Bécourt, *garde-général sédentaire, secrétaire de la conservation*; Métayer, *brigadier sédentaire, chargé de la comptabilité*; Leroy, *brigadier-sédentaire*; Cotte, *garde-sédentaire.*

Il existe dans le département deux inspections forestières qui ont pour chefs-lieux Lille et le Quesnoy.

INSPECTION DE LILLE.

Cette inspection comprend les arrondissements de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque.

MM. Cayet, *inspecteur, chef de service*, à Lille; Ouzelle, *brigadier-sédentaire, attaché à l'inspection*; d'Arbois de Jubainville, *sous-inspecteur*, à Valenciennes; Pollet, *garde général*, à Hazebrouck.

INSPECTION DU QUESNOY.

Cette inspection comprend les arrondiss. d'Avesnes et de Cambrai.

MM. Bouvart, *inspecteur, chef de service*, au Quesnoy; Pintiau, *commis temporaire, attaché à l'inspection*; Dambrun, *sous-inspecteur*, au Quesnoy; Badre, ✻, *garde général*, à Landrecies; Cromback, *garde général*, à Trélon; Cotte, *garde général adjoint*, à Locquignol.

POSTE AUX LETTRES (1).

DIRECTION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL. M. Lemay, ✻, *directeur des postes et relais du département*, à Lille.

Contrôleur, M. Coutard.

MM. Herbage, *premier commis de direction*; Zerlaut, *deuxième commis, idem*; Potron, 3e *commis;* Campion, *surnuméraire.*

Brigadiers-facteurs. MM. Dutoit et Willems.

Il y a dans le département du Nord quatre vingt seize bureaux de postes aux lettres : neuf bureaux composés, soixante-douze bureaux simples et quatorze distributions. L'état suivant indique les communes où ils sont placés et présente le nom du receveur de chaque bureau.

BUREAUX COMPOSÉS. Lille. MM. Tiquet, *receveur principal;* Marvejols, Lescaux, *commis principaux; —receveuses des bureaux supplémentaires:* Mme Herbage, quartier de Moulins-Lille; Mme.

(1) Un décret impérial en date du 27 novembre 1864, inséré au *Moniteur* du 11 décembre suivant, décide que les *Inspecteurs* s'appelleront désormais *Directeurs;* les *Directeurs comptables*, *Receveurs principaux;* les *Directeurs* prendront le nom de *Receveurs.*

Asbroucq, quartier de Wazemmes; M. Husson, section de Fives. — M. Lannelet, place St.-Martin. — Avesnes, M. Lorentz, *receveur*. — Cambrai, MM. Rousseau, *idem;* Bernage, *commis principal*. — Douai, MM. Vincent, *receveur;* Bourroux, *commis principal*. — Dunkerque, MM. Robinet, *receveur*; Fourie, *commis principal*. — Maubeuge, M. Schneller, *receveur*. — Roubaix, M. Beauvalot, *receveur*. — Tourcoing, M. Noël, *receveur*. — Valenciennes, M. Louf, *idem*; M. Boys, *commis principal*.

Bureaux simples. Aniche, Mme Eloy; Anzin, Mlle Aubertin; Arleux, Mlle. Marin; Armentières, M. Houde; Bailleul, M. De haisnes; La Bassée, M. Watier; Bavai, Mme Dumay; Bergues, Mme François; Berlaimont, Mlle Poullard; Beugies, M. Lelong; Bouchain, M. Odot; Bourbourg, Mlle Desjardins; Busigny, Mme Belin; Carnières, Mme Boubay; Cassel, Mlle Felhoen; Le Cateau, M. Campion; Catillon, Mme Wuillot, Caudry, Mme Legrand; Clary, Mlle Dubuisson; Comines, Mme Hanguillart; Condé, Mlle Bossel: Crespin, Mlle Cartier; Cousolre, Mlle Lemoisne; Cysoing, Mme Longepierre; Denain, M. Dufour; Esquelbecq, Mlle Mahistre; Estaires, Mlle Cornillot; Etrœungt, Mlle Godbille; Fourmies, Mlle Sévené; Fournes, Mme Reboux; Gouzeaucourt, Mme Devaux; Gravelines, Mlle Tancrez; Halluin, Mme Wallard; Haubourdin, Mme veuve Lamour; Hautmont, Mlle Delaporte; Hazebrouck, M. Piettre; Hondschoote, Mlle Chassaing; Iwuy, Mlle Taillefer; Jeumont, M. Disneur, ✠; Landrecies, Mlle Richez; Lannoy, Mme Simon; Loos, Mlle Hampeleu; Lourches, Mlle Nicolet; Marchiennes, Mme Baillet; Marcq-en-Barœul, Mlle Carette; Maroilles, Mlle Barthélemy; Masnières, Mme veuve Mollien; Merville, Mme Barthès; Mortagne, M. Ellerberger; Onnaing; Mme Mahistre; Orchies, Mlle Bauvin; Pont à-Marcq, Mlle Huguier; Quesnoy-sur-Deûle, Mme Marissal; Le Quesnoy, M. Cat, Raches, Mme Favreux; Raismes, Mme Legrand; Sains, Mlle Lebrun; St.-Amand, M. Daussy; Seclin, Mme Poillot; Solre-le-Château, Mme veuve Lenglé; Solesmes, Mlle Marlierre; Somain, M. Mio; Steenvoorde, Mme veuve Duvet; Templeuve, Mme Potier; Trélon, Mme Balasse; Trith-St. Léger, Mlle Dubrulle; Walincourt, M. Duretz; Watten, Mme Ryembault; Wormhoudt, Mme Cabotse.

Bureaux de distribution. Annœullin, Mme Curien; Ascq, Mlle Cowez; Englefontaine, Mlle François; Fresnes, M. Daussy; Flines, Mlle Despret; Hasnon, Mlle Molinier; Anor, Mlle Despret; Linselles, Mlle Caplet; Renescure, M. Cohet; Steenwerck, Mlle Marin; Jenlain, Balasse; Wambrechies, Mlle Coulogne; Vieux-Berquin, Mme Herlin; Wignehies, Mlle Bertholet.

Préposés dans les gares des chemins de fer. MM. Jesson, à Lille; Lermitte, à Cambrai; Cendro, àDouai; Thiroux, à Hazebrouck; Moreau, à Somain; Lejeune; à Valenciennes Laruelle; à Busigny.

FRANCHISES POSTALES.

Jouissent de la franchise illimitée par lettres fermées pour toute l'étendue de l'Empire : S. M. l'Empereur, S. M. l'Impératrice, S. A. I. le prince Napoléon, S. A. la princesse Mathilde, S. A. I. la princesse Marie-Clotilde Napoléon, le directeur général des postes, la Gouvernante des Enfants de France, le ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, le surintendant-général des théâtres, idem, des beaux-arts.

Pour toutes les correspondances qui leur sont adressées : l'Empereur, l'Impératrice, le prince Napoléon, la princesse Mathilde, la princesse Marie-Clotilde Napoléon ; le prince Lucien Murat.

La dame d'honneur de S. A. I. Mme la princesse Marie-Clotilde Napoléon, le Ministre d'Etat, les aides-de-camp de l'Empereur, de service ; les secrétaires du cabinet de l'Empereur, le commandant militaire de la maison de l'Empereur, le gouverneur général des palais impériaux, le premier aumônier de la maison de l'Empereur, le grand maréchal du palais, le grand chambellan, le grand écuyer, le grand veneur, le grand maître des cérémonies, le secrétaire des commandements de l'Impératrice, le grand maître de la maison de l'Impératrice, le chevalier d'honneur de S. A. I. Mme la princesse Mathilde, la Gouvernante des enfants de France; les membres du conseil-privé.

Le président du Sénat, le président du Corps législatif, le grand référendaire du Sénat, le grand chancelier de la Légion-d'Honneur, les ministres secrétaires d'Etat à départements ministériels, le président du Conseil d'Etat, le vice-président du Conseil d'Etat, le président du contentieux du Conseil d'Etat, le premier président et le procureur-général de la Cour de cassation ; le premier président et le procureur-général de la Cour des comptes, le commandant supérieur des gardes nationales du département de la Seine, le commandant de la 1re division militaire, le commandant de Paris et du département de la Seine, le préfet de police, le directeur de l'administration de l'enregistrement et des domaines, le directeur du personnel au ministère de la guerre, le directeur de l'administration des forêts, le directeur de l administration des douanes et des contributions indirectes, le directeur de l'administration des manufactures de l'Etat, le directeur de l'administration des postes, le directeur de l'administration de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, le directeur général des cultes, le secrétaire général du Conseil d'Etat, le président de la commission d'enquête des tabacs, le commissaire de l'Empereur, près la commission d'indemnité des colons de Saint-Domingue, le secrétaire général de la même commission, le directeur général des lignes télégraphiques, le directeur du service des dons et secours de la maison de l'Empereur.

TAXE DES LETTRES.

Nous avons inséré, il y a dix ans, dans notre recueil, des notions générales sur les taxes dont l'administration des postes frappe les lettres privées, les papiers d'affaires, gravures, prospectus, journaux, etc., circulant dans Paris, dans l'intérieur de l'Empire, ou à destination des colonies françaises. Pour consulter ces tarifs, se reporter à la page 193 et suivantes de l'Annuaire de 1858. Il n'y a eu de changements depuis cette époque que ceux relatifs au poids des lettres, qui sont trop importants pour que nous ne croyions pas devoir les indiquer ci-après :

1er TARIF.

—

Taxe des lettres de direction de poste à direction de poste, y compris les directions situées en Corse et en Algérie.

Indication du poids.	Lettres affranchies.	Lettres non affranchies.
	fr. c.	fr c.
Au-dessous de 10 gr. jusqu'à 10 gr. inclus.	0 20	0 30
Au-dessus de 10 gr. jusqu'à 20 gr. inclus	0 40	0 60
Au-dessus de 20 gr. jusq. 100 gr. inclus.	0 80	1 20
Au-dessus de 100 gr jusq. 200 gr. inclus.	1 60	2 40
Au-dessus de 200 gr. jusq. 300 gr. inclus.	2 40	3 60

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 gr. ou fraction de 100 gr. excédant, 80 cent. en cas d'affranchissement, et 1 fr. 20 c. en cas de non-affranchiss.

2e TARIF.

—

Taxe des lettres d'une direction de poste pour une distribution relevant de cette direction et réciproquement, et des lettres d'une commune pour une autre commune du même arrondissement postal.

Indication du poids.	Lettres affranchies.	Lettres non affranchies.
	fr. c.	fr. c.
Jusqu'à 10 gr. inclus.	0 10	0 15
De 10 à 20 gr. id.	0 20	0 30
De 20 à 100 gr. id.	0 40	0 60
De 100 à 200 gr. id.	0 80	1 20

Et ainsi de suite, en ajoutant par chaque 100 gr. ou fraction de 100 gr. excédant, 40 cent. en cas d'affranchissement et 60 c. en cas de non-affranchissement.

3e TARIF.

—

Taxe des lettres d'une commun pour la même commune (Paris excepté).

Indication du poids.	Lettres affranchies et non affranchies
	fr. c.
Jusqu'à 15 gr. exclus.	0 10
De 15 gr. à 30 gr. exc.	0 20
De 30 idem à 60 idem	0 30
De 60 idem à 90 idem	0 40
De 90 idem à 120 idem	0 50

Et ainsi de suite, en ajoutant 10 cent. par chaque 30 gr. ou fraction de 30 gr. excédant.

Comme suite aux indications précédentes, nous croyons devoir donner ci-après les dernières instructions de l'Administration des postes sur les valeurs cotées et déclarées.

Valeurs déclarées.

L'expéditeur qui veut s'assurer en cas de perte, sauf le cas de force majeure, le remboursement des valeurs payables au porteur insérées dans une lettre *chargée*, doit faire la déclaration du montant des valeurs que cette lettre contient.

La déclaration ne doit pas excéder 2,000 francs; elle est portée en toutes lettres à l'angle gauche supérieur de la suscription de l'enveloppe et énonce en francs et centimes le montant des valeurs insérées. Elle doit être écrite d'avance par l'expéditeur lui-même sans rature ni surcharge.

Une lettre chargée, contenant des valeurs déclarées, est passible, en outre du port de la lettre et du droit fixe de chargement, d'un droit de 10 centimes par 100 francs ou fraction de 100 francs déclarés.

Valeurs cotées.

Les valeurs cotées sont des objets précieux de petite dimension. L'estimation ne peut être inférieure à 30 francs ni supérieure à 1,000 francs. Elles paient 1 p. °/₀ de la valeur estimée à partir du 1er janvier 1863. (Loi du 2 juillet 1862.)

Indépendamment du droit de 1 p. °/₀, l'expéditeur doit acquitter un droit de timbre de 20 centimes pour la reconnaissance qui lui est donnée.

Les valeurs cotées sont renfermées, en présence des directeurs, dans des boîtes ou étuis ayant au plus 10 centimètres de longueur, 8 centimètres de largeur et 5 centimètres d'épaisseur. Les objets réunis à la boîte ne doivent pas dépasser le poids de 300 grammes. En cas de perte, l'Administration tient compte du montant de l'estimation.

Articles d'argent.

La poste se charge, moyennant un droit de 1 p. °/₀ depuis le 1er janvier 1863 (loi du 2 juillet 1862), du transport des sommes d'argent déposées à découvert dans ses bureaux. En échange, il est remis aux déposants des mandats qui peuvent être payés aux ayants droit dans tous les bureaux de l'Empire et de l'Algérie. Les envois d'argent sont encore reçus pour les armées françaises en pays étrangers, pour les militaires et marins employés dans les colonies françaises ou sur les bâtiments de l'État, et pour les transportés à Cayenne. Les mandats sont payés aux caisses des payeurs des armées, des trésoriers coloniaux et des receveurs des postes à l'étranger.

Des envois d'argent peuvent également être reçus à destination de la Belgique, de l'Italie et de la Suisse, jusqu'à concurrence de 200 frencs, dans certains bureaux de France et d'algérie. Les mandats, dits internationaux, sont transmissibles par voie d'endossement. La nomenclature des bureaux français et italiens autorisés à émettre et à payer des mandats franco-italiens ou franco-suisses existe dans toutes les recettes et distributions. Il n'est pas reçu de dépôt d'argent au-dessous de 50 centimes. Au-dessus de 10 francs, les mandats supportent, outre le droit de 1 p. °/₀, un droit de timbre de 20 centimes (loi du 8 juin 1864). Tous les distributeurs en France sont autorisés à émettre et à payer des mandats d'articles d'argent pour des sommes de 50 francs et au-dessous. Les bénéficiaires des mandats, en France, peuvent en faire toucher le montant dans un bureau de poste choisi par eux, sur acquit

préalable et sans être obligés de s'y présenter eux-mêmes, à la condition d'y déposer une demande, dressée suivant la forme qui leur sera indiquée et centenant leur signature dûment légalisée.

Dans le département du Nord, toutes les distributions de postes, moins celle de Renescure, sont autorisées à émettre et à payer des mandats pour des sommes de 50 fr. et au-dessous.

Nota. L'expéditeur d'une lettre chargée contenant ou non des valeurs déclarées ou celui d'un chargement de valeurs cotées peut demander, au moment où il dépose l'un ou l'autre de ces objets, qu'il lui soit donne avis de sa remise au destinataire. A cet effet, il paie d'avance pour l'affranchissement de l'avis un droit de poste de 10 centimes.

POIDS ET MESURES.

PERSONNEL.

MM. Henry, *vérificateur;* Boone, *premier vérificateur adjoint;* Delavenne, *deuxième vérificateur adjoint :* N..., *troisième idem;* à Lille; Dawint, *vérificateur*, à Dunkerque; Sire-Delahaye, *idem*, à Hazebronck; Boucher, *idem*, à Cambrai; Girod, *idem*, à Avesnes; Wantier, *idem,* à Douai; Loriaux, *idem*, à Valenciennes.

SCIENCES ET ARTS.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Commission historique du département du Nord.

Cette Commission, instituée par arrêté de M. le Préfet, du 14 novembre 1839, est chargée de veiller à la conservation des monuments et édifices historiques du département, et de se livrer à toutes les recherches qui peuvent intéresser les diverses branches de l'archéologie nationale.

Elle est composée de vingt-deux membres et a des correspondants dans chaque arrondissement du département.

Membres honoraires.

M. de Saint-Aignan (O. ✻), ancien préfet du Nord, à Paris, fondateur de la Commission; De Saulcy (C. ✻), sénateur, membre de l'Institut; Paillard (C. ✻), préfet du Pas-de-Calais; l'abbé Cochet, correspondant de l'Institut, à Dieppe.

Bureau: MM. De Coussemaker, ✻, ✠, ✠, correspondant de l'Institut, *président;* le comte de Melun, ✠, *vice-président*; Chon, ✻, professeur d'histoire à la Faculté des sciences, *secrétaire-général;* Ch. Vincent (✪ A), chef de bureau à la préfecture, *secrét.-archiv.*

Membres résidants.

MM. Benvignat, architecte; Blanquart-Evrard, ✻, propriétaire, photographe; Colas, professeur à l'école de peinture;

Dausse, ✻, secrétaire général de la préfecture; David, ancien magistrat; le comte de Caulaincourt, propr.; Deligne, Jules, professeur; De la Phalecque, propr.; De Norguet, propriétaire; Desplanque, archiviste du département; Gosselet, prof. à la faculté des sciences; Marteau, architecte du département; Grimon, ✻, inspect. de l'instruction primaire; Paeile, ✠, bibliothécaire et archiviste de la ville de Lille; Van Hende, chef d'institution; Verly, architecte.

Membres titulaires non résidants.

MM. Brun-Lavainne, secrétaire en chef de la mairie de Roubaix, ancien membre résidant; l'abbé Carnel, curé à Sequedin; l'abbé Dervaux, curé à Comines; Th, Leuridant, bibliothécaire de la ville de Roubaix, Roussel-Defontaine, ✻, maire de Tourcoing, l'abbé Dancoisne, à Beaucamps.

Sous-Comité de l'arrondissement d'Avesnes.

MM. Caverne, président, à Avesnes, Fiévet, architecte, à Avesnes; Michaux, ancien secrétaire de la sous-préfecture d'Avesnes; Baron de la Torre, ancien membre du Conseil général, maire de St Waast.

Sous-Comité de l'arrondissement de Cambrai.

MM. Wilbert, président de la société d'émulation, à Cambrai, président; A. Durieu, professeur de dessin, secrétaire; De Baralle, architecte à Cambrai; Bruyelle, propriétaire à Cambrai; Delattre, receveur municipal, à Cambrai; Lefebvre, dit Faber, professeur.

Sous-Comité de l'arrondissement de Douai.

MM. Tailliar, ✻, conseiller à la Cour impériale de Douai, président; Brassart, Félix, avocat, secrétaire; Asselin, ✻, maire de Douai: Cahier, ✻, président à la Cour impériale de Douai; l'abbé Dehaine, sous-bibliothécaire archiviste de la ville; Favier, propriétaire; Preux, avocat-général à la Cour de Douai; le baron de Bouteville, conseiller-général à Hornaing; Leboucq de Ternas, propriétaire à Douai.

Sous-Comité de l'arrondissement de Dunkerque.

MM. Cousin, avocat, président; Bergerot, maire d'Esquelbecq, membre du conseil d'arrondissement de Dunkerque, secrétaire; Bonvarlet fils, négociant à Dunkerque; Delaroiere, ancien maire de Bergues; Demeunynk, ✻, docteur en médecine, à Bourbourg; Develle, architecte à Dunkerque; Vercoustre, conducteur de waeteringues, à Bourbourg; Guthlin, professeur du collége; Mordacq, inspect. de l'instr. prim, idem; Outters, architecte à Bergues.

Sous-Comité de l'arrondissement d'Hazebrouck.

MM. Deschodt, membre du Conseil général, président; Debaecker, ancien juge-de-paix, propriét., à Noordpeene, secrétaire;

Arnould Detournai, à Estaires; De Smyttère, maire à Cassel; Verheylewegen, secrétaire de la sous-préfecture.

Sous-Comité de l'arrondissement de Valenciennes.

MM. Grar, Edouard, ✻, président de la Société d'agriculture, à Valenciennes, président; Martin, Adolphe, secrétaire-général de la société impériale des sciences, secrétaire; l'abbé Boniface, à Saint-Amand; Cellier, membre de la commission des archives; Grimault, architecte à Valenciennes; Lelièvre, ✻, ancien capitaine du génie, à Valenciennes; Caffiaux, architecte de la ville, idem; Lejael, docteur en médecine, idem.

Correspondants hors du département.

MM. Beaussire, profess. à la Faculté des lettres de Poitiers, ancien membre résidant; Boca, Louis, archiviste à Amiens; Bollaert, ✻ ingénieur en chef à Lens (Pas-de-Calais); de Ste-Suzanne, ✻, préfet de l'Aube; Bouly, Eugène, homme de lettres, à Paris; Carlier, à Paris; Dancoisne, notaire, à Hénin-Liétard; Defontaine de Resbecq, sous-chef du cabinet de M. le Ministre de l'Instruction publique, à Paris; de Fontenay, président de la Société-Eduenne, à Autun; de Girardot, (le baron) O. ✻, secrétaire-général de la Préfecture de la Loire-Inférieure, à Nantes; de Godefroy de Menilglaise, ✻, propr. à Paris; de La Frémoire, ingénieur des ponts et-chaussées à Saint-Quentin; de Linas, ✻, propr., à Arras; de Rosny, Lucien, à Paris; de Smyttère, anc. médecin en chef de l'asile d'aliénées de Lille, à Auxerre; Robert (O. ✻), intend. mil., directeur au ministère de la guerre, à Paris; Le Glay, Edw., ✻, ancien sous-préfet, à Paris; l'abbé Roth, à Rouen; Lhote, inspect. princ. des douanes, à Cette; Vandrival, chanoine, à Arras.

Correspondants à l'étranger.

MM. de Roisin (le baron) propriétaire à Bonn (Allemagne), ancien membre résidant; Don Castellanos de Losada, président de l'Institut historique de Madrid; Devillers, président du Cercle archéologique, à Mons; l'abbé Prévost, à Arlon.

Société impériale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, établie à Douai.

La société d'agriculture a été formée le 19 avril 1799; le 22 mars 1805, elle s'est réunie à celle des sciences et des arts, établie le 22 février 1800; elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives par arrêté du 1er octobre 1819 et reconnue par le Gouvernement le 11 juillet 1829; les séances ordinaires de la société se tiennent les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois; ses officiers sont renouvelés tous les ans, dans la seconde séance de décembre.

Membres honoraires de droit.

Mgr. l archevêque de Cambrai; MM. le premier président de Cour impériale; le procureur-général impérial; le préfet du département du Nord; le sous-préfet de l'arrondissement de Douai; le maire de la ville de Douai; le général commandant la division; le général commandant le département; le général commandant l'école d'artillerie; le colonel commandant la place de Douai; le président du tribunal de première instance; le procureur impérial; le recteur de l'Académie de Douai; les doyens des Facultés.

Membres honoraires nommés par la Société.

MM. Daix-Deshayes, propriétaire; Quenson, ✻, président honoraire du Tribunal de St.-Omer; Preux (O. ✻), premier président honoraire de la cour impériale; Bagneris père, docteur en médecine; Danel, (O. ✻), membre du conseil général et président honoraire à la Cour impériale; Plazanet, ✻, colonel du génie en retraite; Lagarde, ✻, conseiller à la Cour impériale; Tailliar, ✻, président honoraire à la Cour impériale; Lequien, ✻, docteur en médecine; Dubois, ✻, ancien sous-intendant militaire; Bigant, ✻, ancien magistrat, Corne, ancien représentant; Foucques de Wagnonville, propriétaire; Bourlet, ancien aumônier; Cahier, ✻, président à la Cour impériale; Vasse, ancien professeur de physique au lycée; Nutly, juge-de-paix; Bagneris, fils, docteur en médecine, de Maingoval, propriétaire.

Fonctionnaires de la Société.

MM. Maurice, ✻, *président;* Corne, *premier vice-président* Fleury, *deuxième vice-président;* Preux fils, *secrétaire*; Mangin *premier secrétaire-adjoint,* Corne fils, *deuxième secrétaire-adjoint;* le comte De Guerne, ✻, *économe;* Paix, *trésorier*; Brassart, *conservateur des jardins et archiviste.*

Membres résidants.

MM. Minart, ✻, conseiller à la Cour impériale; Thomassin, propriétaire; Fiévet, conseiller à la Cour impériale; Delplanque, médecin vétérinaire; Paix, négociant; comte de Guerne, ✻, conseiller à la Cour impériale; Dupont, avocat à la Cour impériale; Petit, ✻, président honoraire à la Cour impériale; Mercklein, ✻, professeur de sciences à l'école d'artillerie; Talon, avocat à la Cour impériale; Meurant, architecte; Thurin, propriétaire; baron Fréd. de Guerne, propriétaire; Asselin, maire de Douai; Leroy, Emile, avocat, ancien maire; Delannoy, docteur en médecine; Courtin, ✻, conseiller à la Cour impériale; Butruille, négociant; Offret. professeur de physique au lycée; Dehaisnes, professeur à l'institution Saint-Jean; Tarlier, propriétaire; Preux, avocat général; Luce, propriétaire; Maurice, Léon, avocat; Ricour, profes-

seur de mathématiques au lycée; Maugin, docteur en médecine; Maurice père, ✻, ancien maire; R. de Bailliencourt, propriétaire; Duchet, proviseur du lycée; Evrard, chimiste; Corne, fils, avocat; Moy, professeur au Lycée; Gentil, juge; Francoville, substitut du procureur impérial; Laigle, professeur au lycée.

Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille.

Cette société a été organisée en l'an XI (1803) et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811.

BUREAU : MM. Menche de Loisne, ✻, *président;* Blanquart-Evrard, ✻, *vice-président*; Gosselet, *secrétaire-général*; Van Hende, *secrétaire de correspondance*; Bachy, *trésorier*; de Norguet, *bibliothécaire.*

Membres honoraires.

MM. le général commandant en chef le 2e corps d'armée; le général commandant la division; le Préfet du département du Nord; le Maire de Lille; Moulas, littérateur; Verly, architecte.

Membres de droit.

MM. Le Recteur de l'Academie; l'Inspecteur d'Académie, à Lille.

Membres résidants.

MM. Kulhmann (C. ✻), chimiste, correspondant de l'Institut; Danel, ✻, propriétaire; Benvignat, architecte; Testelin, docteur en médecine; Cazeneuve (O. ✻), docteur en médecine; Delerue, ✻, (O.A.), juge-de-paix; Bachy, propriétaire; Chon, ✻, professeur d'histoire; Chrestien, docteur en médecine; Corenwinder, ✻, chimiste-agronome; Lavainne, ✻ ✠, professeur de musique; Parise, ✻, professeur à l'école de médecine; Deligne, homme de lettres; Blanquart-Evrard, ✻, propriétaire; Colas, peintre; Violette (O. ✻), directeur de la raffinerie impériale des salpêtres; Garreau, ✻, prof. à l'école de médecine; Meurein, inspecteur de salubrité; Cox, ✻, manufacturier; Paeile, ✻, bibliothécaire de la ville; Viollette, Ch. (O. A.), professeur à la Faculté; Mathias (✻, ✠), ingénieur de la traction au chemin de fer du Nord; de Melun, ✠, propriétaire; Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine; Van Hende (O.A.), chef d'institution; Cannissié, homme de lettres; Guiraudet, ✻, doyen de la Faculté des sciences; De Coussemacker (✻, ✻, ✠), juge; Dareste, professeur à la Faculté des sciences; Houzé de l'Aulnoit, avocat; De Norguet, propriétaire; Lethierry, entomologiste; Vandenbergh, architecte; Leuridan, bibliothécaire à Roubaix; Kuhlmann fils, chimiste; Desplanques, archiviste; Menche de Loisne, ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées; Reynart (O. ✻), conservateur du musée; Gosselet, professeur à la Faculté; Roussel,

Defontaine, ✻, maire de Tourcoing; Raillard, ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées; Tellier, juge; Boire, ingénieur civil; Dutilleul, Jules, industriel; Hanriot, prof. à la Faculté des sciences.

Société centrale de Médecine du département, à Lille.

Cette société a été établie en vertu d'une autorisation du Ministre de l'Intérieur, en date du 24 mai 1846.

Elle a pour but : 1° de favoriser l'étude des sciences médicales et de concourir à leurs progrès; 2° de veiller au maintien de la dignité de la profession; 3° de faciliter la formation et le développement d'associations médicales dans le département, et de leur servir de lien commun. — Elle pourvoit à ses dépenses à l'aide d'une cotisation que s'imposent ses membres. — Elle publie un bulletin, à la collaboration duquel sont appelés tous les praticiens du Nord. — Elle donne des consultations gratuites en faveur de la classe ouvrière de la ville et des campagnes, le mercredi de chaque semaine, de trois à quatre heures de l'après-midi.

BUREAU : MM. Pilat, ✻, docteur en médecine, *président ;* Vanverts, *vice-président;* Huidier, *secrétaire-général;* Folet, *secrétaire des consultations gratuites ;* Baggio, *bibliothécaire;* Lotar, *trésorier.*

Membres honoraires.

MM. Lestiboudois (O. ✻), conseiller d'état; Despinoy, pharmacien ; Simon, idem.

Membres titulaires résidants.

MM. Baggio, Brequin, Binaut, ✻, Cappelle, Castelain, ✻, Cazeneuve (O. ✻), Charles, Chrestien, Daubresse, Delage, Dujardin, Folet, Houzé de l'Aulnoit, Huidier, Joire, Lotar, Masurel, Meurein, Morisson, Olivier, fils, Paquet, Parise, ✻, Petit, Pilat, ✻, Pommeret, ✻, Pucelle, ✻, Rey, Six, Testelin, Vanverts, Vanpeteghem, Wannebroucq et Wintrebert.

Membres titulaires non résidants.

MM. Bourgois, Legentil, Dassonville, Windriff.

Société médicale de Douai.

Cette association, fondée en 1804, est régie par un règlement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est composée de médecins, chirurgiens et pharmaciens. Elle tient ses séances le premier lundi de chaque mois.

BUREAU : MM. Watelle, docteur en médecine, *président* ; Maugin, idem, *secrétaire* ; Frey, idem. *trésorier-archiviste.* — *Membres :* MM. Faucheux, docteur en médecine ; Fontaine, idem; Bagnéris, fils, idem; Léonardi, idem; Deleplanque, vétérinaire. — *Membres honoraires :* MM. Lequien, ✻, docteur en médecine; Duhem, idem; Tesse, idem ; Bagnéris, père, idem.

Société d'émulation de Cambrai.

Cette société, formée le 16 novembre 1805, et autorisée par décision de M. le Ministre de l'Intérieur, transmise par M. le Préfet le 8 nivôse an XIII, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts, et les progrès de l'agriculture, le tout principalement considéré dans l'intérêt de la ville et de l'arrondissement.

BUREAU : MM. Wilbert, *président;* Renard, *vice-président* ; Durieux, *secrétaire*; Bruyelle, *bibliothécaire-archiviste*; Roth, Ch., *trésorier.*

Membres honoraires.

Mgr l'archevêque de Cambrai, MM. De Saint-Paul, (G. O. ✡), Conseiller d'État, chargé de l'administration du département du Nord; le comte de Hogendorp, ✡, sous-préfet de Cambrai; Fleury, (O. ✡), recteur de l'Académie; Brabant, ✡, maire de Cambrai; Berger, ancien directeur de l'école de dessin; Petit-Courtin, ✡, ancien maire; de Baralle, architecte.

Membres résidants.

MM. Abel Berger, directeur de l'école de dessin; Blin, conservateur adjoint de la bibliothèque; Ed. Boulanger, agriculteur; Bruyelle, receveur des hospices; Crépin, ✡, agriculteur; Devred, organiste; Dumont, chimiste; Durieux, professeur de dessin; Dutemple, avocat; Evrard, ✡, ingén. civil; Fégueux, ✡, pharmacien de l'hôpital militaire; Germe, avocat; Hardy, docteur-médecin; Hattu, avocat; Lefebvre, régent au collége; Leleu, ✡, agriculteur; Lestoquoy, juge-de-paix; Roth, banquier; Renard, avocat, juge suppléant; comte Charles de Vendegis; Wilbert, avocat, secrétaire des hospices et du bureau de bienfaisance; Tingry, directeur de l'école de musique; de Vendegies, propriétaire.

Société des Amis des Arts, à Douai.

Cette société, fondée en 1821, a pour but d'exciter l'émulation, d'encourager les talents et de répandre plus généralement le goût des arts.

MM. Asselin, ✡, maire, *président*; Wattelle, Wavrin, *vice-présidents*; l'abbé Dehaisne, *secrétaire*; Cellier, *secrétaire-adjoint*; Dutilleul, *trésorier;* Demont, *conservateur.* — MM. Houdouart, de la Phalecque, A. de la Grange; Pouëll, Gallant, Meurant, *administrateurs.* — MM. le comte de Guerne, ✡, E. Desmarest, Lequien, ✡, J. Maurice, *membres honoraires.*

Société impériale d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes.

Cette société a été organisée au commencement de 1831 et a été installée le 3 mars de la même année; son règlement actuel a été approuvé par M. le Préfet, le 27 décembre 1851, conformément au décret qui la reconnaît comme établissement d'utilité publique.

BUREAU. MM. Grar, Ed., ✻, *président*; Defontaine, *premier vice-président*; V. Bultot, *deuxième idem*; Martin, Ad., *secrétaire-général*; Tardieu, *secrétaire-adjoint*; Cellier, *archiviste*; Lefebvre, *trésorier*; Lecat, *bibliothécaire*.

Membres honoraires résidants.

MM. le sous-préfet de l'arrondissement, le maire de Valenciennes, Boulanger, ✻, juge au tribunal civil; Deffaux, receveur municipal à Valenciennes; Pétiaux, architecte; Pesier, chimiste.

Membres titulaires composant la section centrale.

MM. Grar, Ed., ✻, à Valenciennes; Huart, médecin-vétérinaire, idem; Cheval-Bonaventure, cultivateur à Etrœux; Delanoue, membre de la société géologique de France, à Vicoigne; Delgrange, à Saint-Saulve; Martin, Ad., homme de lettres à Valenciennes; Stiévenart, Abel, docteur en médecine, correspondant de l'Académie de médecine de Paris; Bouton, receveur de l'hospice; Defontaine, doyen-curé de Saint-Nicolas, à Valenciennes; Cromback, principal du collége, idem; Caffiaux, professeur de rhétorique au collége, idem; Cellier, rédacteur du *Courrier du Nord*, idem; Collet, avocat, idem; de Bracquemont, ✻, ingénieur-directeur des mines de houille de Vicoigne; Hamoir, Gustave, cultivateur, fabricant de sucre, à Saultain; Courtin, percepteur à Valenciennes; Monchicourt, Achille, industriel à Marly; Bultot, substitut du procureur impérial; Castiaux, fabricant de sucre, à Vieux-Condé; Mariage, fabricant de sucre, à Thiant; Tardieu, ingénieur civil; Fournier, employé des mines d'Anzin; Dervaux, ingénieur civil et manufacturier à Condé; Marquis, pharmacien à Valenciennes; Lecat, négociant, idem; Louise, professeur de seconde au collége, idem; Boulan, suppléant de juge-de-paix, idem; Normand, directeur de l'Ecole primaire, idem.

Société dunkerquoise

pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Cette société, fondée en février 1861, a été autorisée par M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, le 19 août suivant.

Bureau. MM. Cousin, ✻, *président*; Epinay, *vice-président*, Güthlin, *secrétaire-perpétuel*; Charlier, *secrétaire-adjoint*; Bonvarlet, *archiviste*; Alart, négociant, *trésorier*.

M Delelis, ✻, maire de Dunkerque, *président honoraire*.

LISTE DES MEMBRES COMPOSANT LA SOCIÉTÉ.

Membres titulaires résidants. MM. Alard, ancien banquier; Bernaert, négociant; Blanquart, docteur en médecine; Bonvarlet fils, négociant; Butot de Merzug (O. ✻), colonel, commandant la place; Carlier, Am. (O. ✻), négociant; Charlier, professeur; Conseil, ✻, ancien capitaine de port; Cousin, ancien magistrat; de Clebsattel (O. ✻), conseiller-général; Delaeter, ✻, doyen-curé; Delelis, ✻, maire; Desmit, professeur de peinture; Develle, architecte de la ville; Doé de Madreville, président du tribunal; Epinay, professeur de rhétorique; Everhaert, avocat; Gambier, professeur; Güthlin, professeur au collége; Habar, ancien professeur; Hovelt, notaire; Lhote, inspecteur principal des douanes; Mollet, (O. ✻), ancien maire; Mordacq, inspecteur primaire; Nys-Boudin, propriétaire; Plocq, ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées; Robinet, receveur des postes; Ribeire, principal du collége; Terquem, professeur d'hydrographie; Vandercolme, ✻, Zandyck, docteur en médecine

Comité flamand de France.

Le Comité flamand de France, fondé à Dunkerque le 10 avril 1855, a pour but principal la recherche, la conservation et l'étude des documents en langue flamande relatifs à l'histoire et à la littérature des Flamands de France. Par arrêté en date du 24 août 1853, M. le Ministre de l'instruction publique a autorisé le Comité a se constituer définitivement et a approuvé ses statuts.

Bureau. MM. de Coussemaker (✻, ✻, ✻), *président*; C. de Laroière, *vice-président*; A. Bonvarlet, *secrétaire*; A. Desplanque, *idem*; Ch. Verly, *trésorier*; E. Vandercolme, *archiviste*.

Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.

Bureau. MM. Tordeux, *président*; Michaux, *vice-président*; Caverne, *secrétaire*; Hannoye, *trésorier*; Gossart, *bibliothécaire-archiviste*.

Membres résidants, MM. Bevière, propriétaire; Caverne, pharmacien; Michaux, receveur municipal; Chevalier, inspecteur primaire; Colinet (Cyr); Fiévet, architecte; Hannoye,

propriétaire ; Tordeux, filateur; Viroux, imprimeur; Pauquet, propriétaire; Gossart aîné, négociant; le comte de Mérode, propriétaire; de Colnet, idem; Bourgeois, juge-de-paix; Dagalier, agent-voyer principal; Guillemin, architecte; Richebé, ✻, sous-préfet; Messin, receveur de l'enregistrement; Mutiaux, Notaire; Fosset, professeur au collége.

Société d'horticulture du département du Nord.

Cette société a pour but le perfectionnement de l'agriculture et de l'économie rurale, surtout d'encourager la culture des plantes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément, de favoriser l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques, et de répandre le goût de la botanique.

La société est administrée par un bureau et un conseil d'administration qui tient ses séances le premier mardi de chaque mois.

MM. Grodée, ✻, *président d'honneur*; Schlaechter, *président*; Devos, Grolez, *vice-présidents*, Delesalle, *trésorier*.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Leur nombre est de onze dans le département.

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.

Ce dépôt est riche d'environ 30,000 volumes imprimés et de 515 volumes manuscrits. Il est placé dans un vaste et beau local; un cabinet particulier renferme les manuscrits, les éditions du quinzième siècle; les Alde, les Plantin, les Elzevir et les gravures les plus précieuses; cette collection a été formée, peu de temps après la révolution, des livres provenant de la collégiale de Saint-Pierre et des abbayes de Loos, de Phalempin, de Marquette et de Cysoing.

La bibliothèque est ouverte tous les jours de la semaine sans exception et pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi; les dimanches, jusqu'à une heure seulement.

Elle est également ouverte de sept à neuf heures du soir, excepté les dimanches et fêtes, et pendant le mois d'août.

C'est la bibliothèque du département la plus fréquentée; plus de 50 lecteurs y vont journellement compulser ses nombreux ouvrages.

MM. Paeile, ✠, *bibliothécaire*; Gailliez, *sous-bibliothécaire*; Magot, *sous-bibliothécaire-adjoint*; Touvenot, *garçon de salle*.

Commission de surveillance. MM. Violette (O. ✱), adjoint, *président*; de Coussemaker, ✱ ✱ ✠, juge; Godefrin, propriétaire; Arthur Quecq d'Henripret; Van der Straeten, (O. A.), conseiller d'arrondissement; Chon, professeur d'histoire; Chrestien, docteur en médecine; Paeile, ✠, *secrétaire.*

BIBLIOTHÈQUE DE ROUBAIX.

Cette bibliothèque, instituée le 1er février 1856, est ouverte au public tous les jours, excepté le vendredi, de neuf heures à midi et de trois à huit heures du soir; le dimanche, de onze heures à une heure.

Elle contient environ 6,500 volumes imprimés et 30 manuscrits, dont 3 livres d'heures du XVe siècle, d'une richesse remarquable. Le nombre quotidien des lecteurs est de 20.

Bibliothécaire, M. Th. Leuridan.

BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI.

C'est aujourd'hui, après celles de Douai et de Lille, la plus riche du département. Le nombre des volumes imprimés est de 33,767; les manuscrits forment un total de 1,230 volumes. Le bâtiment dans lequel elle est placée a été restauré ou plutôt réédifié par M. l'architecte De Baralle. —Cette bibliothèque a été formée, à l'époque de la révolution, au moyen des collections des couvents supprimés, et s'est enrichie depuis des dons du gouvernement et des acquisitions faites par la ville.

Commission de surveillance. MM. Maréchal père, *président*; de Liénard, de Vendegies.

Bibliothécaire, M. Lefebvre; *bibliothécaire-adjoint*, M. Blin.

Ouverture: tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de dix heures à midi, de deux à quatre heures et de six à huit heures du soir. Ce dépôt est peu fréquenté; douze à quinze lecteurs s'y rendent journellement.

BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

Établie dans un magnifique local dépendant du Muséum, cette bibliothèque renferme environ 37,479 volumes, dont 970 manuscrits; parmi ces derniers il en est de fort précieux; au nombre des imprimés on remarque quelques éditions très-anciennes. Elle a été fondée en 1767.

Les jours d'ouverture sont le mardi, le jeudi et le samedi de chaque semaine, de trois heures de l'après-midi jusqu'à six, dans le printemps et l'été, et depuis deux heures jusqu'à cinq pendant l'automne et l'hiver; 10 lecteurs environ la fréquentent par jour.

Bibliothécaire, M. Estabel-Luce; *bibliothécaire-adjoint*, M. l'abbé Dehaisne.

BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

Cette bibliothèque, fondée par les Jésuites, enrichie par des dons particuliers et par les débris des communautés religieuses supprimées par la révolution de 1789, est établie dans les bâtiments du collége communal; elle est ouverte tous les jours, le matin, de dix heures à une heure, et le soir, de cinq à huit heures, les dimanches et fêtes exceptés; elle renferme 16,500 volumes et 654 manuscrits formant 869 volumes. Elle est fréquentée journellement, en moyenne, par 15 lecteurs.

Pour que cette bibliothèque, déjà si riche en ouvrages précieux, ne reste pas au-dessous des connaissances actuelles, la ville vote chaque année une somme fixe pour achat de livres nouveaux.

Bibliothécaire, M. Gambart; *inspecteur,* M. Caffiaux; *sous-bibliothécaire*, M. Wattecamps.

Bibliothèque et musée Benezech annexés à la bibliothèque communale.

Cette collection, qui contient 4,045 volumes, dont plusieurs d'une grande valeur, plus de 100 tableaux et un grand nombre d'objets d'histoire naturelle et d'antiquité, est à la disposition du public, selon les intentions du donateur.

Les jours d'ouverture sont les mêmes que ceux fixés pour la bibliothèque publique.

BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE.

Ce dépôt, placé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, contient environ 7,000 volumes et 34 manuscrits. Il a été fondé, en 1740, par l'historien Faulconnier, qui légua à la ville sa bibliothèque comprenant 3,000 volumes.

Il est ouvert les lundis, mercredis et vendredis, de six à neuf heures du soir.

Commission de surveillance. MM. le maire, *président;* A. Philippe, propriétaire; Caux, secrétaire de la mairie.

Bibliothécaire, M. L. Caux.

BIBLIOTHÈQUE DU CATEAU.

La bibliothèque du Cateau n'existe que depuis 1835. Elle a été formée à l'aide d'un petit fonds de livres qui étaient abandonnés dans les greniers du collége, et au moyen d'acquisitions, de dons du Gouvernement et d'offrandes de particuliers. Le nombre actuel des volumes est de 2,097. Cette bibliothèque est ouverte les dimanches et les jeudis, de neuf heures du matin à six heures du soir.

Commission de surveillance. MM. de Lafons, Cassine, Maréchal. — *Conservateur,* N...

BIBLIOTHÈQUE DE MAUBEUGE.

Une petite bibliothèque, composée de 1,178 volumes, a été établie dans cette ville, en 1843, par les soins de l'autorité municipale. Elle est ouverte les mardis et jeudis, de deux à cinq heures du soir.

Conservateur, M. Cobert, secrétaire de la mairie.

BIBLIOTHÈQUE D'AVESNES.

Le zèle éclairé de l'autorité municipale a créé, en 1832, ce dépôt, qui s'élève, suivant les derniers renseignements, à 2,423 volumes. La bibliothèque d'Avesnes est ouverte les mardi et jeudi de chaque semaine, de cinq à huit heures du soir; elle est fréquentée en moyenne par 12 lecteurs.

Bibliothécaire, M. Fosset.

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AMAND.

1,449 volumes imprimés et 10 manuscrits, provenant pour la plupart de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, forment le fonds actuel de cette petite bibliothèque, qui ne peut manquer de s'accroître. Elle est ouverte tous les jours non fériés, de dix heures à midi et de deux à quatre en hiver, et à cinq heures en été.

Bibliothécaire, M. Lorthioir.

BIBLIOTHÈQUE DE BERGUES.

Il existe en cette ville un dépôt de 5,293 volumes, dont 36 manuscrits, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Winoc.

Il est ouvert à ceux qui en font la demande à la mairie.

BIBLIOTHÈQUE DE BAILLEUL.

Un très-petit nombre d'ouvrages modernes existe à l'Hôtel-de-Ville de Bailleul et forme le noyau d'une bibliothèque que l'autorité pourra établir plus tard.

BIBLIOTHÈQUE DE BOURBOURG.

Cette bibliothèque, établie dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, a été créée en 1845. Elle contient 4,336 volumes dont 10 manuscrits. Ouverte tous les jours, de dix heures à midi et de deux à quatre heures (les dimanches et fêtes exceptés), elle reçoit environ 11 lecteurs par jour; des ouvrages sont donnés en ville pour un temps déterminé. Un médailler a été ajouté, en 1859, à cette bibliothèque.

Conservateur, M. Joos, Parfait.

BIBLIOTHÈQUES DE PRÊT.

Indépendamment de ces bibliothèques publiques, il existe à Lille, à Cambrai, à Valenciennes et dans d'autres localités du département, des bibliothèques formées au moyen de souscriptions particulières et ayant pour but d'offrir gratuitement des lectures instructives, amusantes et surtout morales, aux personnes de la classe moyenne et ouvrière. Les ouvrages dont se composent ces dépôts sont des romans religieux, des

voyages, des histoires générales et particulières, des biographies, des livres de sciences telles que physique, chimie, etc., mises à la portée des ouvriers, littérature classique, etc, etc. Les livres sont prêtés à domicile sous la garantie de personnes connues ; on en prête aussi aux hospices, aux hôpitaux, aux prisons, aux curés et aux maires des communes voisines. Ces institutions rendent d'éminents services à la société en occupant utilement les loisirs d'un grand nombre de personnes et en inspirant à celles-ci, par de bonnes lectures, des idées d'ordre et de moralité.

MUSÉES.

Il en existe dans les villes de Lille, Dunkerque, Douai, Valenciennes et Roubaix.

LILLE. — MUSÉE DE PEINTURE.

Ce musée, établi en l'année 1795, contient plusieurs morceaux d'un grand prix. Il a été formé des tableaux que la ville possédait et de ceux qu'elle a reçus, à plusieurs époques, de la munificence du Gouvernement.

Les tableaux que renferme ce musée sont soigneusement classés par école, dans six grandes salles, à la Mairie, et forment une collection digne de tout l'intérêt des connaisseurs.

Conservateur, M. Ed. Reynard (O. ✻).

Commission de surveillance. MM. Reynard (O. ✻), *président*; Benvignat, *vice-président ;* Grodée, ✻ ; Herlin, Auguste ; Colas, professeur de peinture; Blanquart-Evrard, ✻, photographe, H. Fockedey ; Houdoy ; L. Sauvaige

MUSÉE WICAR.

Une riche collection d'objets d'art a été léguée à la ville de Lille par le chevalier Wicar, peintre, natif de Lille, décédé à Rome. L'administration de ces objets a été confiée à une Commission prise dans le sein de la société des sciences et dont voici la composition :

MM. Benvignat, architecte, *président* ; Colas, professeur à l'Académie ; A. Herlin, J. Houdoy, Houzé de l'Aulnoit, Aimé, Ed. Reynart (O. ✻), L. Sauvaige.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

Le musée d'histoire naturelle de Lille est un établissement qui date de l'année 1822. Il s'est formé et continue de s'accroître par les dons des amateurs. Les collections qui le composent comprennent toutes les parties de l'histoire naturelle. Les plus importantes sont celles des oiseaux, des poissons, des insectes et des minéraux. On y remarque trois momies humaines provenant des ruines de Thèbes.

Ce musée a été transféré, en 1856, dans les vastes locaux de la Faculté des sciences.

Directeur du musée, M. Dareste de la Chavanne.

Commission de surveillance. MM. Violette, (O, ✻), adjoint, *président* ; Guiraudet, ✻, doyen de la Faculté ; le président de la

Société des sciences ; Dareste de la Chavanne, professeur à la Faculté des sciences ; Chrestien ; de Norguet.

MUSÉE DES MÉDAILLES.

Ce musée s'est formé de dons successifs. Il possède une belle suite de monnaies romaines.

A cette collection sont annexées des copies de camées, des armes antiques et divers débris des monuments anciens.

La société des sciences, chargée de la surveillance de ce musée, a délégué à cet effet :

MM. de Coussemaker, ✻, ✻, ✠, *président*, Van Hende, Benvignat, de Melun ; H. Bernard ; Chon, ✻, C. Gaudelet.

MUSÉE MOILLET.

Ce musée se compose d'armes, de costumes, de meubles et d'ustensiles recueillis par M. Moillet, dans ses voyages, et légués à la ville de Lille. Il est surveillé par une Commission spéciale, composée comme suit:

MM. Ch. Bachy, *président;* Chrestien, docteur en médecine; de Norguet, propriétaire.

MUSÉE TECHNOLOGIQUE.

Ce musée, dont on doit rapporter la première idée à M. le docteur Gosselet, a été organisé par la société impériale des sciences qui en a fait l'ouverture le 3 août 1856. Il présente déjà de précieux et nombreux spécimens à l'aide desquels on peut suivre les différentes phases par lesquelles doivent passer, avant d'être livrés à la consommation, les produits des diverses industries qu'il renferme.

Commission chargée de la surveillance et du classement. MM. Bachy, *président;* Ch. Viollette, professeur à la Faculté; Bernot, directeur de l'École impériale des Arts industriels. Gosselet, professeur de géologie à la faculté des sciences.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE.

MM. de Coussemacker, ✻, ✻, ✠. *président;* Benvignat, architecte; H. Bernard ; Chon, ✻, professeur à la Faculté ; Gaudelet comte de Melun ; Van Hende ; Sauvaige, Planquart.

MUSÉE CÉRAMIQUE.

Commission d'organisation et de surveillance MM. J. Houdoy, *président* ; de Vicq ; Ed. Reynart (O.✻); C. Vanderhelle ; Van der Straeten, (O. A.), conseiller d'arrondissement; Sauvaige.

DUNKERQUE.

Le musée de Dunkerque renferme des objets d'art et d'histoire naturelle. Les efforts tentés pour le créer remontent à l'année 1829 ; mais sa formation a surtout été déterminée en 1835, par un don considérable de M. Benoît Gernart, consul de France à Canton, auquel sont venues s'ajouter les offrandes des habitants et les acquisitions de la mairie. On

remarque dans cet établissement près de 80 tableaux, la plupart de l'école flamande, dont quelques-uns ont une grande valeur. Le musée de Dunkerque a été inaugurée le 27 juin 1841; il est ouvert les dimanches et fêtes, de midi à quatre heures de relevée, et les jeudis, de deux à cinq heures.

Commission du musée. MM. le maire, *président de droit;* d'Arras, *vice-président*; Gaspard fils, *secrétaire*; Hubert, *secrétaire-adjoint*; E. de Forcade, *conservateur.*

BAILLEUL.

Il existe à Bailleul une intéressante collection due à M. Benoît-Armand de Puydt, qui a légué à sa ville natale, outre sa fortune, un nombre assez notable d'objets d'art, tableaux et antiquités, à la condition de fonder un musée et une académie de dessin, de peinture et d'architecture.

Cette collection est confiée aux soins d'une commission de surveillance ainsi composée :

MM. le Maire, *président*; Ild. Plichon; B. Van Merris; Alloo; Croes; Durie; Bacquart; P. Behaghel

Conservateur, M. Ch. Alloo.

DOUAI.

Le musée de Douai est un des plus riches établissements de ce genre. Il se compose en grande partie d'objets d'histoire naturelle. On y remarque de très-belles collections de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, etc., etc., toutes classées méthodiquement dans l'ordre adopté au Jardin-des-plantes de Paris. Il existe, en outre, une grande quantité de minéraux et de végétaux, des objets d'antiquité et de curiosité, une nombreuse collection de médailles et une galerie de tableaux, la plupart appartenant à l'école flamande.

Commission générale. — MM. le maire de Douai, *président;* Foulon, *vice-président*; L. Maurice, *secrétaire-général*; Dutilleul, *secrétaire-adjoint.*

Section de la bibliothèque et des médailles, MM. Corne, propriétaire, *président;* Boucher, juge, *secrétaire;* Parmentier, conseiller à la cour; Duhem, docteur-médecin; Minart, conseiller-honoraire; Taillar, ✻, président de chambre honoraire; le comte de Guerne, ✻, conseiller; Rossignol, idem; Parmentier, Carpentier, ✻, premier avocat général, Estabel, avocat, *bibliothécaire;* l'abbé Dehaisne, *bibliothécaire-adjoint.*

Section d'archéologie et des médailles. MM. de Warenghien, ✻, *président;* Preux, *secrétaire;* Delannoy, pharmacien; Dubrulle fils, architecte; Courtin, ✻, Cahier, président de chambre.

Section des beaux-arts. MM. de la Phalecque, *président;* Dutilleul, *secrétaire;* Asselin, ✻; Galland, notaire honoraire; Locoge, propriétaire; Paix, idem.

Section d'histoire naturelle. MM. Foulon, *président;* L. Maurice, *secrétaire*; Delplanque, vétérinaire; Desmarets, Emile, avocat; le

baron de Guerne ; Demont-Humez, Tesse, docteur; Vasse, professeur de physique ; Watelle, docteur.

M. Potiez fils, *conservateur préparateur* pour l'histoire naturelle et *conservateur* pour l'archéologie.

Membres honoraires. MM. Pons, Serval (O. ✻), lieutenant de vaisseau ; Demont, propriétaire ; Locoge-Blondeau, propriétaire.

CAMBRAI.

Cette ville possède un musée, inauguré le 14 octobre 1846. Il a été formé alors des tableaux et autres objets trouvés dans les greniers de Saint-Lazare. Depuis cette époque, ce dépôt s'enrichit de qnelques statues, de quelques tableaux dûs à la munificence du gouvernement et d'une fort jolie collection d'objets d'histoire naturelle due à la générosité d'un ancien conseiller municipal. Il renferme aujourd'hui environ cent tableaux de diverses écoles, de beaux bustes en marbre ainsi que des statues et des bas-reliefs, des médailles anciennes et modernes, des fragments d'objets d'antiquité, des vases étrusques et des collections d'oiseaux et de coquillages.

Le musée est ouvert au public tous les dimanches, de dix heures à quatre heures en été, et de dix à trois en hiver.

Commission de surveillance. MM. Maréchal père, *président;* Evrard, ✻, ingénieur civil ; Berger père, professeur de dessin ; Bruyelle, receveur des hospices ; le comte de Vendegies ; Dufrenoy, Ed.; Flayelle-Motte ; V. Delattre.

VALENCIENNES. — MUSÉE DE PEINTURE.

Ce musée renferme près de 300 tableaux parmi lesquels plusieurs fort remarquables, entre autres un tryptique représentant la lapidation de saint Etienne, par Rubens ; une descente de croix, du même auteur ; des miniatures, des dessins, et des salles de sculpture.

Cet établissement est placé sous la direction d'une Commission. Les membres de cette Commission sont les mêmes que pour l'académie de peinture.

MM. de Warenghien, ✻, *vice-président;* Ewbank, *secrétaire*; Charles Courtin, naturaliste ; Ed. Hamoir ; de St.-Ouen ; Edwin ; Dutouquet, Prignet ; Cellier ; Décles ; Courtin.

Conservateur, M. Courtin, Albert.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

Il y existe de nombreuses collections de minéralogie, de conchyliologie et d'ornithologie.

Commission administrative. MM. Pesier, ✻, *vice président;* De Clercq, ✻, Ingénieur en chef des mines ; Delgrange, naturaliste ; A. Lelièvre, idem.

Conservateur, M. Farez.

ROUBAIX. — MUSÉE INDUSTRIEL.

Cet établissement, organisé en février 1856, est destiné à conserver tout ce qui intéresse l'industrie locale.

Il contient actuellement, entr'autres curiosités spéciales : 1° treize

carnets ou sont placés chronologiquement les échantillons de tissus déposés, depuis 1835, aux archives du conseil des prud'hommes, par les fabricants de Roubaix, pour constituer la propriété exclusive des dessins de leur invention; 2° des éléments pour former d'autres collections de tissus antérieurs à 1835; 3° trente-un carnets d'échantillons de nouveautés pour robes, pantalons et gilets provenant des diverses fabriques de France, que le musée se procure par voie d'abonnement, et qu'on peut consulter tous les jours; 4° un carnet d'échantillons de tissus étrangers.

Conservateur, M. Th. Leuridan (✠ St.-Grég.)

MUSÉE ARTISTIQUE (CRÉÉ EN NOVEMBRE 1860.)

Cette collection naissante renferme 16 tableaux, des bustes, des bas-reliefs, 2500 pièces de monnaie, médaillons et jetons, quelques restes archéologiques des anciens établissements religieux et charitables de la ville, enfin des groupes d'oiseaux, de minéraux et autres objets d'intérêt local.

Conservateur. M. Th. Leuridan (✠ St.-Grég.)

JARDINS BOTANIQUES.

LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique qui renferme un nombre de plantes assez considérable.

DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est dans le meilleur état, et les leçons, données par un professeur instruit, sont suivies par un grand nombre d'élèves.

Un autre établissement du même genre, mais bien plus considérable, est à la disposition de la société d'agriculture, sciences et arts, qui y fait des essais d'agronomie. Ce jardin renferme des pépinières de toutes espèces, une collection complète de plantes classées comme celles du Jardin-des-Plantes à Paris, une vaste orangerie et une serre chaude où sont renfermées plus de 5,000 plantes indigènes ou exotiques.

Conservateur, M. Brassart.

THÉATRES.

Il en existe dans six grandes villes du département et dans quelques villes secondaires.

Lille a deux théâtres desservis, l'un par une troupe sédentaire qui joue l'opéra, l'opéra-comique, le vaudeville, la comédie et le drame, le second par une troupe sédentaire qui joue la comédie, le vaudeville et les opérettes.

Depuis le mois de juillet 1864 il n'y a plus de directeurs privilégiés, un décret de 1863, faisant de la direction des théâtres une industrie libre.

Douai et Roubaix ont leurs théâtres desservis par des troupes sédentaires.

Les théâtres secondaires de Dunkerque, Cambrai, Valenciennes, Avesnes et Maubeuge, donnent des représentations à l'aide de troupes ambulantes.

ÉCOLES SPÉCIALES COMMUNALES.

Lille.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MUSIQUE, SUCCURSALE DE L'ÉCOLE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION DE PARIS.

Origine de l'École. En 1733, un cercle d'amateurs de musique s'établit à Lille et prit le titre de *Société du grand Concert*, sous les auspices du maréchal de Boufflers. Quarante-quatre ans après, en 1777, une réorganisation fut reconnue nécessaire et une réunion d'abonnés plaça la société sous le patronage du Prince de Soubise. C'est à cette époque qu'il fut arrêté que douze demoiselles recevraient gratuitement l'instruction musicale donnée par des professeurs rétribués au compte de la société. Les succès obtenus à diverses époques firent naître, en 1801, la pensée d'annexer une école académique à la société du Concert. Le nombre des élèves fut fixé à douze; ils reçurent un uniforme et durent s'engager à chanter dans les réunions de l'association. Une gratification de 24 francs était décernée à l'élève qui avait chanté le mieux et fait le plus de progrès pendant l'année. En 1802 et en 1810, l'Ecole fit de pressantes instances auprès du gouvernement pour obtenir l'autorisation de prendre le titre de *Conservatoire secondaire de Paris.* Ce vœu ne fut pas exaucé alors, mais, en 1816, l'école fut réorganisée comme établissement communal, en vertu d'une autorisation du Ministre de l'intérieur, et, en 1820, elle obtint de faire porter la livrée du roi aux gens attachés à son service; enfin, en 1827, une ordonnance royale nomma l'École de Lille succursale du Conservatoire de Paris. En 1852, l'administration de l'établissement, qui avait été exercée depuis 1816 par une Commission formée sous la présidence du maire, fut confiée, par décision ministérielle, à un directeur spécial, et la commission administrative de l'école fut convertie en commission de patronage et de surveillance.

L'Académie impériale de Lille donne l'instruction gratuite de la musique à cent élèves des deux sexes et a produit un grand nombre de sujets distingués.

Tous les ans, la distribution solennelle des prix est précédée d'un concert dans lequel les élèves exécutent des morceaux de musique vocale et instrumentale. Les chœurs, surtout, sont ordinairement chantés avec une précision et un ensemble dont on ne peut faire trop d'éloges.

Commission de patronage et de surveillance, MM. le maire, *président;* Danel, ✠, *vice-président*; F. Crespel, E. Desrousseaux, Théry, Th. Herlin.

ADMINISTRATION. *Directeur*, M. Magnien, ✠; *secrétaire-archiviste*, M. Winter.

ENSEIGNEMENT. *Professeurs.* Chant. Classe de chant et de vocalisation (demoiselles), Mlle Beauclair. Classe de chant (hommes), M. Boulanger. Solfége. Pour les demoiselles: 1re classe. M. L. Delannoy; 2e classe, M. Bar. Pour les garçons: 1re classe. M. L. Delannoy; 2e classe, M. Darcq. Classe d'harmonie, M. V. Delannoy. Classe

chorale pour adultes, M. Larsonneur. Piano, 1re classe, M. Lavainne; 2e classe, Mlles. Plaquet, Meyronnet et Robinson. Violon, M. Paul Martin. Violoncelle, M. Baumann, ✻; suppléant, M. L. Delannoy. Clarinette et basson, M. Baumann, ✻. Flûte et hautbois, M. Herman. Cor, M. Vauchelet, Cornet à pistons et trompette, M. Sinsoilliez.

Classes communales annexées. Classe élémentaire. (Demoiselles), Mlle. Marie Magnien ; (garçons), M. Lecocq.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Commission administrative. MM. le maire, *président*; Reynart, (O. ✻); Benvignat, architecte; Grodée, ✻, secrétaire en chef de la mairie; Barrois, manufacturier; Herlin, négociant; Marteau, architecte, comte de Melun, ✠, propriétaire; Menche de Loisne, ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées, Raillard, ✻, ingénieur en chef du département; Verly, architecte.

Peinture, M. Colas, *directeur.*

Dessin de la figure et modèle. MM. Colas, *professeur*; Rondeau, *professeur en second.*

Plastique. M. Rondeau, *professeur.*

Ecole d'architecture. M. Contamine, *professeur.*

Cours de perspective linéaire. M. Vanriscotte, *professeur.*

Anatomie appliquée aux arts du dessin, M. le docteur Houzé de l'Aulnoit, *professeur.*

Géométrie et mécanique appliquées aux arts, M. N..., *professeur.*

Dessin linéaire, M. Vanriscotte, *professeur.*

Roubaix.

ÉCOLE DE DESSIN (fondée en 1833).

L'enseignement comprend: le dessin de la figure, le dessin d'ornement et le dessin de fabrique de tissus, le dessin linéaire et des cours d'architecture.

Commission de surveillance, MM. C. Descat, ✻, *président*, A. Dewarlez; H. Scrépel, Ed. Ferrier, Sioen-Pin, C. Delattre.

Professeurs, MM. Mils, *cours de peinture*; Letombe, *dessin de tête et de mise en carte*; Jouvin, *dessin linéaire, architecture*; Faidherbe, *professeur de mathématiques.*

ÉCOLE DE MUSIQUE. *Commission de surveillance.* MM. Brun-Lavainne, *président*; J. Lagache, ✻, *vice-président*, P. Parent, Ch. Wattel et Louis Voreux.

Directeur, M. V. Delannoy.

Professeurs. Solfége (hommes), M. Victor Delannoy; solfége (demoiselles), Mme. Seynaeve; chant d'ensemble, M. Julien Catteau; clarinette, flûte, hautbois et basson, M. Lebacqz; violon, M. Julien Catteau; instruments de cuivre, M. D. Catteau; petits instruments de cuivre, M. Sjamar.

Tourcoing.

ÉCOLES ACADÉMIQUES. *Commission administrative*. MM. le maire, *président*, J. Leblan, *vice-présid.*; V. Dervaux; Caulliez-Cateaux, conseiller municipal; J. Mathon, Cadeau, docteur en médecine; Sioen, docteur en médecine (✠ B.).

Dessin et peinture, M. Chérier, *professeur*.

Architecture. M. Maillard, *professeur*.

Musique vocale et instrumentale, M. Stappen, *professeur-directeur*. *Professeurs-adj.*, MM. Nauwelaers, de Prins, Lengrand, N....

Dunkerque.

ÉCOLE D'HYDROGRAPHIE ÉTABLIE DANS LES BATIMENTS DU COLLÉGE ET ENTRETENUE PAR LA MARINE.

M. Terquem, *professeur*.

ÉCOLES ACADÉMIQUES. *Commission de surveillance des écoles d'architecture et de dessin*, MM. le maire, *président*; Bourdon, négociant; Dagneau fils, négociant; Philippe, idem; Verquelle, idem.

Professeurs. Architecture, M. Develle; dessin et peinture, MM. Dubuisson et Desmit.

Bailleul.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Cet établissement a été fondé par M. de Puydt, en son vivant greffier de la justice de paix du canton de Bailleul-Nord-Est. L'enseignement comprend le dessin de la figure, de l'ornement, le dessin linéaire, la peinture et l'architecture.

Commission d'administration, MM. le maire, *président;* Plichon, Ild.; Van Merris, Alloo, Croes, Durie, Bacquart, P. Behaghel.

Professeur. M. Swynghedauw.

Cambrai.

ÉCOLE DE MUSIQUE. *Administrateurs;* MM. de la Brunière, adjoint, *président*; de Liénard, Pagniez-Delloye, Evrard, ✻, Petit, Ch.; Tingry, *directeur*.

Professeurs, MM. Tingry, professeur de violon; Duez, professeur de violon et violoncelle; Crême, professeur de clarinette; Mascret, professeur de flûte, hautbois et basson; Briffault, professeur d'instruments de cuivre; Dienne, idem; Crême, professeur de solfége, cours supérieur; Briffaut, idem, cours élémentaire.

ACADÉMIE DE DESSIN. *Commission de surveillance*, MM. le maire, *président*; Maréchal, *vice-président*; Foulon, rentier; Dufrenois, ancien directeur du comptoir d'escompte; Flayelle, négociant; le comte de Vendegies; — *directeur*, M. Berger fils; *professeur*, M. Berger père.

ACADÉMIE DE PEINTURE, SCULPTURE ET DESSIN LINÉAIRE. *Commission de surveillance*, MM. de Baralle père, architecte; Evrard Cléomède, ✻, de Baralle fils, architecte

COURS DE DESSIN INDUSTRIEL. *Commission de surveillance*, MM. Maniez, Ernest, *président;* Cornaille fils et de Baralle fils; *directeur*, M. Christiaens; *professeur*, M. Watremetz.

Maubeuge.

COURS DE DESSIN ET DE PEINTURE. M. le maire, *président*; M. Bailiand, *directeur*.

Douai.

Commission des écoles académiques, M. le maire, *président*.

SECTION DES BEAUX-ARTS. MM. de la Phalecque, *vice-président*; Meurant, architecte de la ville, *secrétaire*; Robaut Félix, propriétaire; Giroux, raffineur; Ricourt, professeur au lycée; Watelle, docteur en médecine; Vasse, jeune.

SECTION DE MUSIQUE. MM. Nutly, *vice-président*; E. Desmarets, avocat, *secrétaire*; Campion.

Cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts, M. Guillet *professeur*.

Ecole d'architecture, M. Guillet, *profes.*; M. Neveux, *profess.-adj.*

Ecoles de dessin : FIGURE, M. Petit, *professeur;* ORNEMENT, M. Cellier, *idem*.

Ecole de modelure, M. Potiez, Louis.

ÉCOLE DE MUSIQUE. MM. François, professeur de violoncelle; Hochet, professeur de solfége (garçons); Mme. Copin, idem (demoiselles); MM. Helbecque, professeur de flûte; Dubus aîné, professeur de hautbois; Lefranc, professeur de violon; Hochet, professeur-adjoint de violon; Decàrpentrie, professeur de clarinette; Demoulier, professeur de basson et d'ophicléide; Boulcourt, professeur de cornet à pistons et trompette.

Cours de demoiselles. Mme. Copin, professeur de piano; Mlle Sarrazin, id.; Mlle Martinache, profess. de solfége; M. Delahaye, idem, cours supérieur.

Valenciennes.

ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, AFFILIÉE A L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES BEAUX-ARTS DE PARIS.

Membres administrateurs, MM. le maire, *président*; Ed. Hamoir (✻, C. ✠), *vice-président*; Ewbanck (✠ B.), *secrétaire*; Ch. Courtin, de Saint-Ouen, Dutouquet, Prignet, Cellier, Dècle, Courtin, Alb., Ch. Collet, Lejeal.

L'académie est surveillée alternativement par tous les membres. Chaque mois l'administration tient une séance dans laquelle on délibère sur les besoins de l'école, d'après les rapports des membres surveillants.

Professeurs, MM. Housez, professeur de dessin et de peinture; Fache, professeur de sculpture, modelure et ornements; Pétiaux, professeur d'architecture; Petiaux, Auguste, professeur-adjoint de peinture et sculpture; Dussart, professeur d'architecture.

ÉCOLE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE. MM. Nicolet, *professeur de physique*; Pesier, *professeur de chimie*.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. *Membres administrateurs*, MM. le maire, *président*; Teinturier, *vice-président*; Girard, *secrétaire*; Lefebvre fils, Perriquet, Durieux, Delame, Denoyelle.

Professeurs, MM. de Cornillon, solfége et violon; A. Lerouge, clarinette; Hilario, flûte et hautbois; Duez, violoncelle; Lagrange, cor et cornet à pistons; de Cornillon, vocalisation et classe d'ensemble; Mangin, piano.

LISTE DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES

BREVETÉS, DANS LE DÉPARTEMENT.

Imprimeurs A Lille, MM. Danel-Bigo, ✻ (✿ A.), Lefort, Léonard Danel, ✻, Reboux, Danel, Louis; Lefebvre, Six, Leleux, Béhague, Mme Ducatteau, Wilmot, Mme Castiaux, Petit, Ve Castiaux, Degans, Lefort, Lagache, Delesalle, Ghémar, Quarré, Bureau, Robbe. — A Armentières, M. Cado. — A Comines, M. Butin. — A Roubaix, M. Reboux, Ve Béghin, Lesguillon, Florin. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbecq, Vandewalle. — A Dunkerque, MM. Lorenzo, Ve Kien, Ve Chaudesingues. — A Bergues, M. Focqueur. — A Hazebrouck, MM. David, Barbez. — A Bailleul, M. Vanneufville. — A Cambrai, MM. Simon, Carion, Régnier, Deligne. — Au Câteau, M. Lempereur. — A Solesmes, M. Lebrun — A Avesnes, MM. Carton, Dubois, Bourgeois. — A Bavai, M. Jouglet. — A Maubeuge, MM. Beugnies, Ve. Levecque. — A Douai, Ve. Ceret-Carpentier, MM. Six, Dechristé, Crépin, Duthillœul. — A Orchies, M. Dubois. — A Valenciennes, MM. Henry, Prignet. — A Saint-Amand, M. Legru. — A Denain, M. Palondre.

Imprimeurs-Lithographes. A Lille, MM. Leterme, Danel-Bigo, Reboux, Leclercq, Lefebvre, Choquet, Six, Danel (Léonard) ✻, Mme. Bayart, MM. Dubois, Boldoduc, Hutin, Delahaye, Schœller, Wannebrouck, Tribout, Ghemar, Petit, Bayard, Jules; Choquet. Paul; Bauchet, J. Lefort, Ve. Blocquel, Laloux, Dubois, Potié, Prat, Bossus, Vandewalle, Caron (Dame), Deswarte, Bureau. — A Roubaix, MM. Reboux, Ve Béghin, Hazebrouck, Florin, Lesguillon, Gravelle, Leveugle, Lang. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbecq. — A Armentières, M. Cado. — A Comines, M. Butin. — A Bergues, M. Sifantus-Maes. — A Dunkerque, MM. Brasseur, Belval. — A Hazebrouck, M. David. — A Cambrai, Ve Simon, Ve Déont, MM. Jean, Baladiez, Deligne, Ve Bécourt. — Au Câteau, MM. Parent, Lempereur. — A Solesmes, M. Lebrun. — A Avesnes, MM. Eliet, Bourgeois, Kietz. — A Bavai, M. Jouglez. — A Fourmies, MM. Buissart, Cazeaux, Bachy. — A Landrecies, M. Deloffre. — A Maubeuge, MM. Beugnies. — A Trélon, M. Rousseau. — A Douai, MM. Mortreux, Robaut, Legros, Crépin, Wartelle (Ve), Duthillœul, Six. — A Saint-Amand, M. Legru. — A Anzin, M. Dugour. — A Denain, M. Palandre. — A Valenciennes, MM. Giart, Torrez, Prignet fils, Henry.

Imprimeurs en taille-douce. A Lille, MM. Hutin, Leterme, Schœller, Tribout, Bureau.

Libraires. A Lille, Dlle Fremaux, MM. Laurent fils, Reboux, Danel-Bigo, Danel, ✲, Dezwarte, Six, Béghin, Puisaye, Leleu, Dufour, Martin, Rousselle, Wilmot, Billaux, Dubois, Leleux, Boldoduc, Quarrez, Minart, Guillot, Caron (Dame), Cufay, Béhague, Cambray, Hutin, Martin (Dlle), Ducatteau (Dame), Arnold (Dlle), Robbe, Fourment. Tourtois, Bauchet (René), Couttenier, Ghémar, Vallet, Blocquel (Ve), Garemin, Petit, Mouque, Devriendt, Ve Bla, Bailliez, Ve Castiaux, Dehen, Choquet, Bergès, Potié, Lefort fils, Cufay, Vandewalle, Decottignies, Schmidt.— Annœullin, MM. Couvreur, Beghin, Bureau. — A Armentières, M. Cado, Cado (Dlle), Ve. Nollent, Petro (Dlle). — A La Bassée, Mme Boilly, M. Cambiez. — A Comines, M. Butin. — A Haubourdin, Mme Schoutheer. — A Roubaix, Mme Béghin, MM. Reboux, Catteau, Lesguillon, Florin, Plouvier, Martel (Dlle), Hazebrouck. — A Seclin, M. Delacourt. — A Tourcoing, MM. Mathon, Lepers, Vanaverbecq. — A Dunkerque, Gillet (Dlle), Lalou (Dlle), MM. Lecocq, Théry (Dame), André, Brasseur, Bacquet, Marteel (Dlle), Vandenbussche, Demaret (Dame), MM. Ricquer, Liénard, Duhan, Belval, Mme Custaert. — A Bergues, MM. Barbès, Debever. — A Bollezeele, MM. Devulder, Paccou. — A Bourbourg, M. Vandenbroucq. — A Gravelines, MM. Dauchel, Lebon Parisis. — A Hondschoote, M. Hennegraeve. — A Rexpoëde, M. Marchand. — A Wormhoudt, Ve Cavry. — A Bailleul, MM. Schercousse, Baelde, Vanneufville, Fihay. — A Cassel, M. Lion, Dominicus (Ve), Vandamme (Dlle), Boedt (Ve). — A Estaires, MM. Roussel, Dufour. — A Hazebrouck, Ve Réant, MM. Guermonprez, Gobrecht (Dame), Barbez, David.— A Merville, MM. Wantier, Ve Delepierre. — A Steenwerck, M. Plouvier. — A Cambrai, MM. Hattu, Simon, Deligne, Bonnier, Baladier, Dewitter (Dame), Flanneau, Carion, Dame Bécourt, M. Béal. — Au Câteau, MM. Lempereur, Terrin (Dlle), Vaille.— A Solesmes, M. Tramblin, Gambiez (Ve), Ferruyt. — A Avesnes, MM. Michaux, Vandepitte (Dame), Eliet. — A Anor, Dlle Beaudoin, Dame Reiblé. — A Bavai, M. Jouglez, Bouchez (Ve). — A Berlaimont, Mme. Bruno. — A Etrœungt, Dlle Crevelle. — A Fourmies, MM. Bachy, Legrand, Depauw.— A Gommegnies, Dlle Jouglez. — A Hautmont, M. Leblanc. — A Landrecies, MM. Deloffre, Capillier, Péchiet, Delattre. — A Maroilles, Ve Bévenot. — A Maubeuge, Dlle Virlet, MM. Delgorge, Beugnies, Ve Levecque, Aduencense. — Au Quesnoy, Mme Bellain, Beaugrand (Dlle), MM. Dauverchain, Carier, Brasselet. — A Solre-le-Château, M. Delattre. — A Trélon, MM. Rousseau, Tricot. — A Douai, MM. Foucart, Vinois, Lafoscade, Céret-Carpentier (Ve), Madoux, Robaut, Crépin, Dame Cuelenaere, Bonnart, Marlière, Bressole, Dubourg, Tilloy, Laigle, Duthillœul, Lucas, Legros. — A Marchiennes, M. Gonticr. — A Orchies, M. Dubois. — A Saint-Amand, MM. Legru, Legros, Druon, Brassier. — A Anzin, M. Dugour.— A Bouchain, Dame Dupont.— A Condé, M. Descamps, Sauvage (Dame). — A Denain, MM. Daudin, Cambay. — A Valenciennes, MM Giard, Désert, Vinois, Dame Blary, Prignet, Henry, Ch., Lemaître, Marlière.

INSPECTION DE LA LIBRAIRIE ÉTRANGÈRE.

A Lille, M. Druez, ✠, *inspecteur de 1re classe;* à Valenciennes, M. Dubouys, *id. de 2e classe;* à Dunkerque, M. Dessurne, *id. de 4e classe.*

ÉCRITS PÉRIODIQUES

Publiés dans le département du Nord.

JOURNAUX POLITIQUES:

VILLES où paraissent les JOURNAUX.	TITRES ET SOUS-TITRES des JOURNAUX.	NOMS du Propriétaire ou du Gérant.	du Rédacteur en chef,	de l'Imprimeur.
	ARRONDISSEMENT DE LILLE.			
Lille. . . .	L'Écho du Nord.	Leleux, gér. .	Leleux . .	Leleux
Idem. . . .	Le Mémorial de Lille et du Nord de la France. . .	Mériaux, gér.	Esparbié. .	Delesalle.
Idem. . . .	Le Propagateur du Nord et du Pas de-Calais . . .	H. Lefebvre .	H. Lefebvre.	Lefebvre-Ducrocq
Idem . . .	Le Progrès du Nord. . .	Massart, gér..	Masure . .	Degans et Lagache
Idem . . .	Journal de Lille, affiches et annonces du département du Nord.	L. Danel, ✠.	De Franciosi	L. Danel, ✠
Tourcoing .	L'Indicateur de Tourcoing et de Roubaix.	Mathon . . .	Mathon. . .	Mathon.
Roubaix . .	Le Journal de Roubaix. .	Reboux . . .	Reboux. . .	Reboux.
Idem.. . .	La Liberté du Nord, écho de Roubaix.	Lesguillon . .	Lesguillon..	Lesguillon.
	ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.			
Valenciennes	Le Courrier du Nord. . .	Henry. . . .	Cellier. . .	Henry.
Idem. . . .	L'Écho de la Frontière. .	Boulan frère et Lemaire. .	Lemaire . .	Prignet
Idem. . . .	L'Impartial du Nord. . .	Prignet . . .	Prignet . .	Idem.
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.			
Dunkerque .	L'Autorité	Habar	Habar.. . .	Ve. Kien.
Idem. . . .	Le Messager du Nord, journal de Dunkerque .	D'Anglebert et Champeaux.	D'Anglebert et Champeaux..	D'Anglebert et Champeaux..
	ARRONDISSEMENT DE DOUAI.			
Douai. . .	L'Indépendant.	Duthillœul.	Duthillœul .	Vve. Adam.
Idem. . . .	Le Courrier Douaisien . .	Vve. Céret . .	Lacquement .	Vve. Céret.
	ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.			
Cambrai. .	L'Émancipateur.	Carion (Louis)	Carion (L.).	Carion (L.)
Idem. . . .	La Gazette de Cambrai. .	Renoud . . .	Renoud . .	Renier. . .
Idem. . . .	Le Libéral de Cambrai. .	Eric Isoard. .	E. Isoard.	»
Le Câteau. .	Le Cambrésis-Câteau. .	Lempereur. .	Lempereur.	Lempereur .
	ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.			
Hazebrouck.	L'Indicateur d'Hazebrouck	Dubois. . .	Dubois . . .	Dubois. . .
	ARRONDISSEMENT D'AVESNES.			
Avesnes . .	L'Observateur des arrondissements d'Avesnes, Cambrai et Valenciennes. . .	Dubois . . .	Dubois. . .	Dubois.
Idem. . . .	Le Nouvelliste	Poulet. . . .	Poulet. . .	Poulet.

JOURNAUX NON POLITIQUES.

ARRONDISSEMENTS.	VILLES.	TITRES ET SOUS-TITRES.	NOMS des PROPR.-GÉRANTS.	NOMS des IMPRIMEURS.
Lille . . .	Lille. . . .	L'Écho de Lille.	Petit	Petit.
Idem. . . .	Idem. . . .	Le Courrier populaire . .	Petit	Petit.
Idem. . . .	Idem.. . .	La Mère Duchesne . . .	Mme. Bayart.	Mme ayart
Idem. . . .	Roubaix . .	L'Indicateur général de Roubaix.	Lesguillon. .	Lesguillon.
Idem. . . .	Idem. . . .	L'Écho théâtral de Roubaix	Lesguillon. . .	Lesguillon.
Dunkerque .	Bergues. .	Journal de Bergues . . .	Focqueur, aîné	Focqueur
Hazebrouck.	Bailleul . .	La Bailleuloise	Vanneufville .	Vaneufville.
Douai . . .	Orchies. . .	Journal d'Orchies. . . .	Crépin. . . .	Crépin
Idem. . . .	Douai. . .	L'Écho de l'Industrie . .	Crépin. . . .	Crépin.
Cambrai. .	Cambrai. .	L'Industriel.	Morcrette . .	Simon.
Avesnes . .	Avesnes. . .	Le Glaneur, Feuille d'affiches de l'arr. d'Avesnes.	Carton. . . .	Carton.

Par arrêté en date du 4 novembre 1868, M. le Conseiller d'État chargé de l'Administration du département du Nord a décidé que les annonces judiciaires exigées par les lois pour la validité de la publicité des procédures ou des contrats seront insérées, pendant l'année 1868, à peine de nullité, dans les journaux ci-après désignés :

Pour l'arrondissement de Lille, le ***Mémorial de Lille***; pour l'arrondissement d'Avesnes, l'***Observateur d'Avesnes;*** pour l'arrondissement de Cambrai, la ***Gazette de Cambrai***; pour l'arrondissement de Douai, l'***Indépendant***; pour l'arrondissement de Dunkerque, l'***Autorité*** et le ***Messager du Nord***; pour l'arrondissement d'Hazebrouck, l'***Indicateur d'Hazebrouck***; pour l'arrondissement de Valenciennes, le ***Courrier du Nord*** et l'***Impartial du Nord.***

Le tarif des annonces judiciaires est fixé à 20 centimes la ligne de 34 lettres. Le coût du N° justificatif est fixé à 50 centimes.

Les gérants des journaux d'arrondissement sont tenus de faire insérer à leurs frais et au prix du tarif, dans le ***Mémorial de Lille,*** un extrait sommaire de chacune de leurs annonces judiciaires.

AGRICULTURE.

CHAMBRES CONSULTATIVES.

La loi du 20 mars 1851 sur l'organisation des chambres d'agriculture a été modifiée par un décret du 25 mars 1852, portant qu'il sera établi, dans chaque arrondissement, une chambre consultative d'agriculture, dont les membres seront nommés par le Préfet.

Les chambres consultatives d'agriculture sont composés d'un nombre de membres égal à celui des cantons de l'arrondissement. Elles sont présidées dans l'arrondissement chef-lieu du département par le Préfet, et dans les autres arrondissements par le sous-préfet. Elles nomment au scrutin un vice-président et un secrétaire.

Conformément aux dispositions du décret précité, M. le Préfet a, par un arrêté du 19 février 1862, procédé à la réorganisation des chambres consultatives du département.

Voici la composition de ces chambres :

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE. MM. Cuel (O. ✵), conseiller général, *vice-président*; Vercoustre, *secrétaire*; Vercoustre, propriétaire, à Bourbourg, Dufour, cultivateur, à Brouckerque; Vandercolme, ✵, propriétaire et agriculteur, à Dunkerque; Cardock, cultivat., à Petite-Synthe; Coolen, médecin vétérinaire à Dunkerque ; Dantu, agronome, à Steene.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK. MM. Cappon, propriétaire à Merville, *vice-président*; Margerin du Metz, propriétaire, *secrétaire*; Dequidt, cultivateur et propriétaire à Sainte-Marie-Cappel ; Seigier-Legris, agriculteur à Steenwerck; Claudorez, idem, à Hazebrouck ; Duquenne, ✵, conseiller général, maire de La Gorgue; Beck, juge-de-paix à Steenvoorde.

ARRONDISSEMENT DE LILLE. MM. Des Rotours, ✵, député, conseiller général et maire à Avelin, *vice-présid.*; Beaucarne-Leroux, ✵, cultivateur et maire à Croix, *secrétaire*; Leroy-Dubois, cultivateur et maire à Illies; Kuhlmann, (O. ✵), fabricant de produits chimiques, à La Madeleine, correspondant de l'Institut; Messéan, cultivateur et maire, à Bois Grenier; J. Brame, député, membre du Conseil général du département; Lefebvre, cultivateur à Lille; Butin, idem, idem ; Deleplanque, cultivateur à Loos; Bonduelle fils, cultivateur à Bousbecque ; Lecat-Butin, ✵, cultivateur à

Bondues ; Ed. Defontaine, ✻, ✠, conseiller général à Marquette; Heddebault, cultivateur à Houplin ; Fauvarque, adjoint au maire et cultivateur à Quesnoy-sur-Deûle; Bonnier, juge-de-paix à Roubaix.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI. MM. Monier, propriétaire à Cambrai, *vice-président*; Boulanger, cultivateur et maire à Doignies, *secrétaire;* Leleu, cultivateur à Tilloy; Seydoux (O. ✻), maire du Câteau ; Bauchart, cultivateur et maire à Ligny; Telliez, cultivateur et maire, à Carnières, Vallez, maire à Briastre.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES. MM. Darche, ✻, maire de Gognies-Chaussée, *vice-président;* De Colnet, conseiller général à Dompierre; Delhaye, propriétaire et ancien notaire à Bavai; Douay-Macarez, propriétaire et cultivateur à Ghissignies ; Bever, agriculteur à Solre-le-Château ; Mary, agriculteur à Aymeries; Dequesne, conseiller d'arrondissement, à Landrecies; Manesse, conseiller d'arrondissement à Frasnoy; Postiaux, *secrétaire.*

ARRONDISSEMENT DE DOUAI. MM. N..., *vice-président*; Vasse, professeur au lycée, *secrétaire*; Bernard fils, cultivateur à Roost-Warendin; Fiévet, cultivateur et maire à Masny; Morelle, id. à Somain; N...

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. M. Blanquet, ✻, cultivateur et maire à Famars, *vice-président;* Hamoir, Gustave, idem, à Saultain, *secrétaire;* Davaine-Nicole, propriétaire et agriculteur à Saint-Amand; Gouvion-Deroy, ✻, agriculteur à Denain; de Monchaux, propriétaire à Saint-Amand; Mariage, maire à Thiant; Petit, agriculteur à Condé.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE. (1)

DUNKERQUE.

La société d'agriculture de Dunkerque comprend les cinq cantons de Dunkerque Est et Ouest, de Bergues, de Wormhoudt et d'Hondschoote.

BUREAU. MM. Cuel (O. ✻), ingénieur en chef en retraite, *président*; Harcourt, *trésorier*; Bessat, *secrétaire.*

Membres résidants. — Canton de Dunkerque-Est. MM. Vandercolme, ✻, *vice-président.*
Quinze membres.

Canton de Dunkerque-Ouest. M. Mahieu fils, *vice-président.*
Neuf membres.

(1) Les sociétés savantes qui s'occupent en même temps d'agriculture sont inscrites au chapitre *Sciences et Arts.*

Canton de Bergues. M. N..., *vice-président*; vingt-trois membres.

Canton de Wormhoudt. M. Vandenkerkhove, *vice-président*, à Volkerinckove, onze membres.

Canton d'Hondschoote. M. Regodt, *vice-président*, aux Moëres; dix membres.

BOURBOURG.

La société de Bourbourg comprend les cantons de Bourbourg et de Gravelines.

Bureau. MM. Demeunynck, ✻, maire de Bourbourg, *président*; Vandenbavière, cultivateur à Loon, *vice-président*; Vercoustre, conducteur de la 2e. section des Waeteringues, *secrétaire*; Nanquette, vétérinaire à Bourbourg, *secrétaire-adjoint*; N....., *trésorier-bibliothécaire.*

Membre honoraire. M. Vanwormhoudt, conseiller d'arrond., à Gravelines.

Membres titulaires. — Ils sont au nombre de 33 pour le canton de Bourbourg, et de 14 pour le canton de Gravelines; ensemble: 47.

HAZEBROUCK.

Bureau. MM. Claudorez, *président*; Deschodt, *vice-président*; Margerin de Metz, *secrétaire*; Quenson, *trésorier.* — M. le sous-préfet, M. Cappon, à Merville, *présidents honoraires.*

Les autres membres de la Société sont au nombre de 109.

BAILLEUL.

Bailleul. MM. Lotthé, maire, *président;* Bieswal, Flahaut Ev., *vice-presidents;* Salomé, *secrétaire;* Hopsomer, *secrétaire-trésorier.*

Les autres membres de la Société sont au nombre de 113.

LILLE. — COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT

Créé par arrêté du Préfet du 22 *août* 1853.

Ce comice est composé de 4 membres honoraires, de 326 membres.

Membres honoraires. MM. le Préfet du Nord, *président d'honneur;* le secrétaire-général de la Préfecture; le maire de Lille; le général commandant la division.

Bureau. MM. Beaucarne-Leroux, ✻, cultivateur, *président*; Ern. Desmoutiers, Meurein, *vice-présidents*; de Norguet, *secrétaire-général;* Crépelle; *secrétaire-adjoint*; Fromont, père, propriétaire, *bibliothécaire-archiviste*; Fromont, fils, *bibliothécaire-adjoint*; Tripier-Durieux, idem, *trésorier*.

AVESNES.

Bureau. MM. Mailliet aîné, *président*; Tordeux, E, *vice-président*; Caverne fils, *secrétaire*; Fosset, *secrétaire-adjoint*; Delflache, *trésorier*; Bourgeois, *bibliothécaire;* N..., *biblioth.-adjoint.*

Les membres de la Société sont au nombre d'environ 87.

MAUBEUGE.

Bureau. MM. le maire de Maubeuge, *président honoraire*; Walrand, notaire, *président*; Deroisin, propriétaire, ex-agriculteur, à Recquignies, *vice-président*; Bailliant, marchand, à Maubeuge, *secrétaire.*

Les autres membres sont au nombre de cinq.

VALENCIENNES.

Comices agricoles de l'arrondissement.

VALENCIENNES. — *Agriculture*. M. Bultot, ✻, *président;* Hunet, *vice-président*; — *horticulture*, M. Royer, *vice-président;* M. Huart, *secrétaire.*

CONDÉ. — M. Cousin, *président*; M. Deleflie *vice-président*; M. Cayrol, *secrétaire;* Caille, *trésorier.*

SAINT-AMAND.— M. Davaine, Nicole, *président*; M. J. Davaine, *vice-président*; M. Waché, Séraphin, *secrétaire*, Hédon, *trésorier.*

DENAIN. — M. Crépin-Deslinsel, *président*; M. Delcambre, *vice-président*; M. Gouvion, J., *secrétaire*; Jénart, *trésorier*.

CAMBRAI

Bureau. MM. Boulanger, maire de Doignies, *président*; Desmoutiers, cultivateur à Viesly; Millot-Pilloy, maire à Clary, *vice-présidents*; E. Leroy, cultivateur à Crèvecœur, *secrétaire-général*; Richard, géomètre, *secrétaire-rédacteur;* Belgraud, *secrétaire-archiviste;* Millot, notaire, *trésorier*

Nombre des membres, 350

Haras.

Le département compte 59 étalons concourant à la reproduction d'une manière utile, savoir : 25 approuvés et 13 autorisés, dont 27 achetés et vendus au compte du département, à charge de les consacrer au service de la monte et 21 primés par le département.

Cette organisation paraît répondre convenablement aux besoins locaux et aux convenances des éleveurs.

Art vétérinaire.

Le nombre des vétérinaires brevetés exerçant dans le département est de 67, qui se répartissent par arrondissement, savoir :

Dunkerque, 4; Hazebrouck, 5; Lille, 9; Cambrai, 17; Avesnes, 17; Douai, 3; Valenciennes, 12.

ASSOCIATION VÉTÉRINAIRE DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS.

Autorisée par décision ministérielle du 14 octobre 1844.

Président, M. Pommeret, médecin-vétéraine, à Lille.
Secrétaire, M. Delplanque, idem, à Arras.

Drainage.

Le service du drainage est placé, depuis le 1er janvier 1859, dans les attributions de MM. les Ingénieurs des ponts-et-chaussées.

La loi du 17 juillet 1856, sur le drainage, dispose qu'une somme de cent millions est affectée à des prêts destinés à faciliter les operations du drainage. Ces prêts sont remboursables en 25 ans, par annuites comprenant l'amortissement du capital et l'intérêt calculé à 4 p. °/o. — Un décret du 21 septembre 1858 a déterminé la forme et l'instruction des demandes de prêts, et les conditions de ces prêts.

INDUSTRIE. — COMMERCE.

CHAMBRES DE COMMERCE

Ces chambres ont été renouvelées périodiquement par voie d'élection, conformément aux dispositions des décrets des 3 septembre 1851 et 30 août 1852. Elles sont composées ainsi qu'il suit :

LILLE. MM. le Préfet, *président d'honneur*; Verley (O. ✻); *président*; Bernard, Henri, ✻, *vice-président;* Decroix, *trésorier*; Loyer, ✻, Scrive-Bigo, ✻, P. Derode, Aug. Longhaye, E. Delesalle, ✻, A. Descamps, V. Saint-Léger, A. Delefosse, A. Bonte, Alf. Delesalle, Descat-Leleux, ✻.

Membres correspondants. MM. Wallerand, ✻, *dans l'arrondissement de Cambrai;* Patoux, ✻, Giroud, *dans l'arrondissement de Douai.— Secrétaire de la Chambre,* M. Blondeau.

DUNKERQUE. — MM. N..., ✻, *président*; Zoz. Choquet, *trésorier*; A. Carlier, ✻, A. Petyt, Bourdon, Beck, Jean-Pierre; Lefebvre, Alexandre; Vaucauwenberghe, Trystram, Christiaens. — *Secrétaire de la Chambre,* M. E. Delbeke.

VALENCIENNES. MM. Canonne, ✻, *président*; Lewille; A. Renard ✻, maire de Fresnes; Blanquet, ✻, maire de Famars; Quillacq, maire d'Anzin, Bracq, ✻, maire de Valenciennes, Durieux; Boca-Gellé; Vieil. — *Secrétaire de la Chambre,* M. E. Bouton.

Membres correspondants dans l'arrondissement d'Avesnes, MM. Hamoir, Réné, maître de forges, à Maubeuge; Lucq aîné, à Maubeuge; Clavon, filateur de Fourmies; Dumont, maître de forges, à Ferrière-la-Grande.

CHAMBRES CONSULTATIVES DES MANUFACTURES, FABRIQUES, ARTS ET MÉTIERS.

Six chambres consultatives sont établies dans ce département, à Tourcoing, à Roubaix, à Armentières, à Cambrai, à Avesnes et à Douai. Voici la nomenclature des membres qui les composent :

TOURCOING. MM. Desurmont-Desurmont, *président;* J. Leurent, ✻, *vice-président;* Herbaux-Tibeauts, Scalabre-Delcour, Lorthiois-Desplanques, Em. Leplat, Duvillier-Duriez; F. Masurel, Ch. Flipo, Lucien Nollet, Jourdain-Defontaine, ✻; *secrétaire*, M. Ch. Jonglez-Desurmont.

ROUBAIX. MM. Defrenne, ✻, *président honoraire*, Delfosse, *président;* J.-B. Screpel, *vice-président;* J. Delattre, ✻; Réquillart-Screpel; Lefebvre, L., ✻; Eeckmann; Wattinne; Boissière, A., Roussel, F.; Ed. Defrenne; H. Mathon; *secrétaire*, Toulemonde-Nollet.

ARMENTIÈRES MM. A. Béghin, *président*; V. Pouchain, *secrétaire*; Mahieu Delangre, ✻; D. Delecaille; Bouchez; Vanlaton; Coisne; P. Woussen; Fauquenoy; A. Breuvart, Salmon.

CAMBRAI. MM. Wallerand, ✻, *président*; Petit-Courtin, ✻, J. Brabant, A. Lallier, Bertrand, Cornaille, Chappellier, Pierson, Seydoux, Philippe; Wiart-Pinquet, Menard-Réal, Hallette; *secrétaire*, M. Cornaille-Leroy.

AVESNES MM. Mailliet, ✻, *président*; Rouez, Godard-Desmarest, ✻, Coquelet, R. Hamoir, Sculfort, Herbecq, George, Crapez, Clavon, Hazard; *secrétaire*, M. Tordeux.

DOUAI. MM. Vuillemin, *président*; Hanotte, *vice-président*; Fiévet, ✻, à Masny; Cuillier, à Douai; Butruille, idem; Boulanger, Bailey, idem; Patoux, ✻, à Aniche; Paix, à Douai; Schotsmans, idem; Picot, à Somain; *secrétaire*, M. Dupont.

BUREAUX DE CONDITIONNEMENT DES SOIES ET LAINES, DE PESAGE DES MATIÈRES TEXTILES, DE TITRAGE ET DE NUMÉROTAGE DES FILS.

ROUBAIX. Un décret du 31 août 1858 a autorisé la ville de Roubaix à ouvrir un bureau de conditionnement de soies et laines.

· *Commission de surveillance.* MM. C. Descat, ✻, J. Lagache, ✻, P. Parent, conseillers municipaux; Delfosse, ✻, Réquillart-Scrépel, membres de la chambre consultative des arts et manufactures.

Directeur, M. A. Musin.

TOURCOING. Le bureau de Tourcoing a été autorisé par décret du 11 février 1863, et a été inauguré le 5 novembre de la même année.

Commission de surveillance. MM. Desurmont-Desurmont, H. Deroubaix, Leplat-Desnoulet, Lorthiois-Desplanques, Fr. Masurel

Directeur, M. Desmettre.

Inspection du travail des enfants dans les manufactures.

Aux termes d'un décret Impérial du 7 décembre 1868, ce service est confié aux soins de MM. les Ingénieurs des mines

BANQUE DE FRANCE. — SUCCURSALE DE LILLE.

Un décret du Gouvernement provisoire, en date du 27 avril 1848, a réuni la banque de Lille à la banque de France.

SUCCURSALE DE LILLE. *Directeur*, M. Verley, ✻; *administrateurs*, MM. Bernard, Henri, ✻ ; Bernard, Théodore ; J. Decroix, G. Delesalle ; A. Descamps ; A.'Scalbert ; E. Verstraete ; A. Longhaye ; A. Wallaert ; *censeurs*, MM. Scrive-Bigo ; Descamps-Crespel ; E. Decoster.

SUCCURSALE DE VALENCIENNES. *Directeur*, M. Henry ; *administrateurs*, MM. Piérard ; Dupont ; Dècle ; Hollande ; Ewbanck ; Bracq-d'Abancourt, ✻, Hamoir ; Harpignies, père ; *censeurs*, MM. Canonne, ✻ ; de Marsilly ; Blanquet, ✻ ; *caissier*, M. Duhamel.

SUCCURSALE DE DUNKERQUE. *Etablie par décret du* 13 *juin* 1855.— *Directeur*, M. Coffyn ; *administrateurs*, MM. Beck père ; Thierry ; Vancauwemberghe ; Bourdon ; Z. Chocquet ; Malo ; *censeurs*, MM. Carlier, A., ✻ ; de Cleebsattel, ✻ ; Carpentier ; *caissier*, M. Fournier.

BOURSES DE COMMERCE.

Quatre bourses de commerce existent dans le département du Nord, elles sont établies à Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes.

BOURSE DE DUNKERQUE. *Agents de change courtiers*. MM. L. Deman, *syndic* ; Spiers, *premier adjoint* ; Alibert, , *deuxième adjoint* ; Plaideau, Hans-Birck, Sapelier, Sergent, Vancauwenberghe, Vallet, Lemaire.

BOURSE DE LILLE. *Agents de change*. MM. Verbiest, Liagre, Prat, Fevez, Pajot.

BOURSE DE DOUAI. *Agents de change*. MM. Pouille, *syndic* ; Maure, *secrétaire-trésorier* ; Campion, Cambier, Dumortier, Jeannin, Pochet.

BOURSE DE VALENCIENNES. Il doit y avoir six agents de change; aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

Agents consulaires étrangers en résidence dans le département.

DUNKERQUE. MM. Numa Plaideau, consul d'Autriche; Dewulf-Cailleret, consul de Belgique ; Féron, vice-consul ; Bourdon, consul de l'Allemagne du Nord; Bonvarlet, consul de Costa-Rica, Foort, vice-consul d'Espagne; Lemettre, vice-consul des États-Unis ; le major Pringle ; agent consulaire de la Grande-Bretagne; Féron, vice-consul de Grèce; Chamonin, vice-consul d'Italie; Beck, consul d'Oldenbourg; Allard, consul des Pays-Bas; Cousin, vice-consul; Jodocius, vice-consul de Portugal; Debaecke, vice-consul de Russie; Thierry, consul de Suède et de Norwège; Portier, vice-consul de l'Urugay; Collet, consul de Vénézuela; Morel Agie, consul des villes Anséatiques.

GRAVELINES. MM. de Carpentry, vice-consul de Costa-Rica; Demarle, vice-consul de Suède et de Norwège.

LILLE. MM. Decock, consul de Belgique; Van der Straeten, vice-consul d'Espagne; F. Favarcq, consul d'Italie; Alwin Staar, consul de Saxe-Weimar-Eisenach.

TOURCOING. M. Sioen (✠.B.), consul de Belgique.

VALENCIENNES. M. Edouard Ewbanck, consul de Belgique.

COMMISSIONS CANTONALES DE STATISTIQUE.

Un décret du 1er juillet 1852 a établi dans chaque canton une commission de statistique chargée de remplir et de tenir à jour pour les communes de la circonscription cantonale, deux tableaux de renseignements sur les faits statistiques dont il importe que le Gouvernement ait la connaissance annuelle et sur ceux qui, par leur nature, ne peuvent être utilement recueillis que tous les cinq ans. Les membres des commissions sont nommés par le Préfet. Dans les villes chefs-lieux de département ou d'arrondissement comprenant plusieurs cantons, il n'y a qu'une seule commission. Les Préfets et Sous-Préfets sont présidents de droit des commissions établies dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement. Les autres commissions ont un président nommé par le Préfet. Chaque commission peut élire un ou plusieurs secrétaires archivistes.

DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS STATISTIQUES.

NOTICE TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE.

Topographie.

Le département du Nord, ainsi nommé à cause de sa position géographique, qui est la plus septentrionale de la France, est situé entre les 0° 13' à l'ouest, et 2° 3' à l'est du méridien de l'Observatoire de Paris, et entre les 49° 58' et 51° 5' de latitude.

Il est formé de la réunion des anciennes provinces ci-après, savoir : la Flandre française en entier : le Cambrésis, sauf quatre communes, et le Hainaut français presque en totalité. Il comprend en outre quelques communes de l'Artois, dans les arrondissements de Lille, Douai et Cambrai, et dans ce dernier, cinq communes du Vermandois.

Les limites du département sont : au nord-ouest, la Manche ; au nord-est, la Belgique ; au sud-est, le département de l'Aisne, et au sud-ouest, les départements de la Somme et du Pas-de-Calais.

Il s'étend du nord-ouest au sud-est, et sa longueur, prise de Dunkerque jusqu'à Baives, commune située au-delà du bourg de Trélon, à l'extremité de l'arrondissement d'Avesnes, est d'environ 200 kilomètres. Sa largeur est très-variable dans les diverses parties qui le composent ; prise à Gouzeaucourt jusqu'à Condé, elle est de 64 kilomètres, tandis que vers Armentières, où le territoire est très-resserré, elle est de 5 kilomètres seulement. Sa surface totale est de 568,087 hectares.

Aspect.

EMINENCES. Le département du Nord est un pays de plaine. Il y existe cependant quelques éminences, dont les plus remarquables sont dans l'arrondissement de Dunkerque : celle de Watten, coteau

peu élevé et dont le noyau est composé de sable et de gravier mêlé de terres glaiseuses; dans l'arrondissement d'Hazebrouck, les monts Cassel, des Récollets, des Cattes, de Boeschêpe, le Mont Noir, le Mont-de-Lille, qui ont tous un noyau de sable jaune tirant sur le rouge, mêlé d'une faible partie de grès fort tendre; dans l'arrondissement de Lille, le Mons-en-Pévèle, qui a pour noyau un sable mêlé de pierres meulières, le Mont-Ecouvé et le Mont-de-Werwicq; dans l'arrondissement de Cambrai, les coteaux de la Terrière, de Marcoing, du Bois de-Bourlon, du Camp-de-César et quelques autres créés par les rivières dont le cours a formé la vallée et la hauteur de Bonavis, toutes eminences dont la pente est peu sensible et qui sont cependant les points les plus élevés du département; la sommité de Bonavis est de 145 mètres au-dessus du niveau de la mer, 35 mètres de plus que le Mont-Cassel; dans l'arrondissement d'Avesnes, les nombreux coteaux des vallées dont le territoire est sillonné en tous sens, notamment ceux voisins de la Sambre et ceux qui avoisinent les deux Helpes; dans les arrondissements de Douai et de Valenciennes, quelques coteaux peu élevés, qui s'étendent entre ces deux villes, pénètrent dans l'arrondissement de Cambrai et dont la plupart renferment des carrières de grès.

Vallées. Il existe plusieurs vallées dans les arrondissements de Douai, Valenciennes, Cambrai et Avesnes, mais elles sont peu profondes et peu remarquables. Les principales sont :

La vallée de la Scarpe, qui s'étend depuis Douai jusqu'à Mortagne, dans l'arrondissement de Valenciennes, n'ayant que 7 mèt. 14 cent. de pente sur une largeur inégale.

La vallée de la Sensée ayant 4 mètres 79 centimètres de pente, sur une largeur moyenne de 400 mètres et un développement de 10,500.

La vallée de l'Escaut, depuis l'entrée de cette rivière dans le département jusqu'à sa sortie, d'une largeur qui s'accroît insensiblement de 200 à 400 et 500 mètres, avec 63 mètres de pente.

La vallée de l'Hogneau, d'une longueur de 26,000 mètres, sur une largeur de 1,200 et sur une pente de 55 mètres.

La vallée de la Selle, longue de 37,000 mètres sur 300 à 800 mètres de largeur, sa pente est de 55 mètres.

La vallée de la Rhonelle, ayant 26,000 mètres de longueur, 400 à 1,000 mètres de largeur et 30 mètres de pente.

La principale vallée de l'Ecaillon; longueur, 24,000 mètres, largeur, 400 à 1,000 mètres; pente 28 mètres.

La vallée de la Sambre, longue dans le département de 5 myriamètres, 5,176 mètres de largeur réduite, avec 30 mètres de pente.

La vallée de l'Helpe-Majeure, ayant 4 myriamètres environ de

longueur, sur une largeur qui s'accroît de 400 à 2,000 mètres, avec pente de 50 mètres.

La vallée de l'Helpe-Mineure, longue de 4 myriamètres sur 500 à 1,200 mètres de largeur avec 70 mètres de pente.

Il existe dans le département quelques autres vallées de moindre importance; de ce nombre sont les trois petites vallées des sources de l'Hogneau, les trois vallées des sources de l'Écaillon, etc.

RIVIÈRES. Les rivières qui arrosent le département sont au nombre de vingt-sept (1).

L'Aa, qui prend sa source un peu au-dessus du village de Bourth, dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à St.-Momelin, et se dirige en droite ligne sur Gravelines, où ses eaux vont se jeter dans la mer.

La Colme, branche de l'Aa, qui s'en sépare au-dessus de Watten et se porte sur Bergues, où elle se jette dans le canal de Dunkerque.

L'Yser, petite rivière qui prend sa source au territoire de Rubrouck, arrondissement d'Hazebrouck, et va grossir les eaux de l'Hyperlé, dans la province belge de la Flandre Orientale.

La Pèene, tres-petite rivière qui naît dans les coteaux de Cassel et va se jeter dans l'Yser, près de Wylder.

La Lys, dont la source est à Louisbourg (Pas-de-Calais), qui sépare les territoires des deux départements depuis Thiennes jusqu'à Erquinghem, qui traverse une partie de l'arrondissement de Lille, aux confins de l'arrondissement d'Hazebrouck, et depuis Armentières jusqu'à près de Menin sert de limite entre le département du Nord et la Belgique.

La Lawe, formée par trois petits ruisseaux dans le département du Pas-de-Calais, qui vont se jeter dans la Lys au-dessus de La Gorgue.

La Bourre, petite rivière qui naît à Borre, arrondissement d'Hazebrouck et se réunit au canal de Préavin, au Grand-Dam.

La Marque, petite rivière qui prend sa source dans la forêt de Phalempin, arrondissement de Lille, traverse plusieurs marais auxquels elle sert de décharge, et se jette dans la Deûle à Marquette.

La Deûle, dont la source est à Carency (Pas-de-Calais), entre dans le département du Nord, à environ 4 kilomètres au nord de la ville de Douai, et se jette dans la Lys à Deûlémont.

(1) Parmi ces rivières, celles qui sont navigables sont indiquées, ainsi que les canaux, dans la section des travaux publics.

La Scarpe, qui naît de plusieurs sources dans le département du Pas-de-Calais, vient d'Arras, traverse Douai, Marchiennes, Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne.

La Sensée, qui prend sa source à Eaucourt, département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à L'Ecluse, parcourt les arrondissements de Douai, Cambrai et Valenciennes, et va se jeter dans l'Escaut, à Bouchain.

La Gache, petite rivière dont l'origine est à Norœuil (Pas-de-Calais), et qui vient se mêler à la Sensée au territoire d'Aubencheul-au-Bac.

L'Escaut, fleuve qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse Cambrai, Bouchain, Denain, Valenciennes, Condé, sort du département à Mortagne, parcourt plusieurs provinces de la Belgique et parvient à Anvers, où il se jette dans la mer.

La Hayne, qui naît à Binche (Hainaut), et se réunit à l'Escaut, à Condé.

La Trouille, qui a son origine dans l'arrondissement d'Avesnes, sort du département et va se jeter dans la Hayne, près de Mons.

L'Hogneau, dont la source est dans la forêt de Mormal, arrondissement d'Avesnes ; cette rivière quitte le département du Nord à Sebourg, le rejoint à Crespin, et se jette dans la Hayne, près Condé.

La Selle, qui prend sa source à Moulin, département de l'Aisne, entre dans celui du Nord par Saint-Souplet, passe au Câteau, à Haspres, à Douchy, et va se jeter dans l'Escaut, à Denain.

La Rhonelle, qui naît dans la forêt de Mormal, et se jette dans l'Escaut à Valenciennes.

L'Ecaillon, qui sort d'un étang, à l'entrée de la même forêt, et se jette aussi dans l'Escaut, au-dessus de Valenciennes.

La Sambre, qui a sa source dans le bois de Cartignies, sur la limite des départements du Nord et de l'Aisne, passe à Landrecies et à Maubeuge, en longeant la forêt de Mormal, sort du département à Jeumont, et va jusqu'à Namur, où elle se réunit à la Meuse.

Le Bassuyau, petite rivière qui doit son origine à des sources jaillissantes dans l'arrondissement de Cambrai, et qui se joint à la Selle, au-dessous du premier moulin de Montay.

L'Esdain, très-petite rivière venant de Lesdain, qui traverse le torrent d'Esnes dans une auge de bois et se précipite ensuite dans le torrent.

Le Bayart, petite rivière dont la naissance est au sud de Solesmes et qui se jette dans la Selle.

L'Herclain, petite rivière qui tire ses eaux de plusieurs petites sources à Iwuy, et se jette dans l'Escaut, à la hauteur du Camp-de-César.

La Solre, dont la source est près d'Aibes, arrondissement d'Avesnes, et qui se jette dans la Sambre, à Assevent.

L'Helpe-Majeure, qui prend sa source près de la commune d'Eppe-Sauvage, arrondissement d'Avesnes, et se réunit à la Sambre, à Noyelles.

La Petite-Helpe, qui prend son origine dans les étangs de Trélon, et se jette aussi dans la Sambre, près de Maroilles.

Ruisseaux. On compte dans le département plusieurs ruisseaux, dont les principaux sont :

La Becque de Vieux-Berquin, qui naît à Strazeele et se jette dans la Bourre, près de Merville.

La Metterbeck, qui a sa source au Mont-des-Cattes et se jette dans la Lys au-dessous du pont d'Estaires.

Le ruisseau de *Steenwerck*, becque dont les sources sont au mont de Boeschepe et au Mont-Noir; il se jette dans la Lys au-dessous de Sailly, dans le département du Pas-de-Calais.

La becque de *Nieppe*. qui tire ses eaux du Mont-de-Lille, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit aussi à la Lys, au-dessus d'Erquinghem.

La Vieille-Rivière, qui naît dans les marais du Clair-Marais et se jette dans l'Aa, au-dessous de Saint-Omer.

Des ruisseaux, des fontaines, des courants, coulants et becques se jettent en assez grand nombre dans ces rivières et dans les canaux. Dans les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai particulièrement, où le sol est entrecoupé de ravins, des torrents plus ou moins considérables selon la saison y portent également leurs eaux.

Marais. Le territoire du département du Nord est, comme nous l'avons dit, plat et peu élevé au-dessus du niveau de la mer, ce qui fait que les eaux tendent à rester stationnaires ; le nombre considérable de rivières, ruisseaux et canaux dont il est partout entrecoupé, contribuent, avec les pluies abondantes qui y tombent souvent en hiver, à en faire une région humide et à rendre marécageuses les terres les plus exposées à l'invasion des eaux. Il est à croire que les plaines de l'ancienne Flandre, aujourd'hui si bien cultivées et si productives, furent autrefois de vastes marais suc-

cessivement soustraits à l'empire des eaux par les travaux les plus opiniâtres ; cette observation s'applique plus particulièrement à l'arrondissement de Dunkerque, dont le sol ne se conserve en état de culture que par d'immenses travaux de dessèchement, renouvelés et entretenus chaque année.

Les principaux marais existant dans le département sont :

Dans le grand bassin de l'arrondissement de Dunkerque, les Moëres, grande et petite, d'une contenance de 3,310 hectares et dont il a été parlé plus haut, à l'article des dessèchements, section des travaux publics.

Sur les bords des canaux de Bergues à Dunkerque, de Furnes et de la Colme, aux environs de Watten, les terres avoisinantes, en grande partie marécageuses;

Entre Cassel, Hazebrouck et Saint-Omer, le Clair-Marais, de 58 hectares 33 ares d'étendue;

Les terres marécageuses des bords de la Lys et de la Nieppe,

Les marais des bords de la Deûle et de la Marque, et dont une grande partie est en eaux;

Les marais de la vallée de la Scarpe, de la rive gauche du vallon de la Sensée et de la rive droite de l'Escaut, depuis Cambrai jusqu'à Condé;

Enfin quelques parties marécageuses sur les points les plus bas de quelques vallées des arrondissements d'Avesnes et de Cambrai;

On rencontre aussi des flaques dans le Clair-Marais et dans une partie des arrondissements de Lille, de Douai et de Cambrai, d'où on extrait de la tourbe;

Et un assez grand nombre d'étangs, dont la plupart sont dans l'arrondissement d'Avesnes, et le reste dans ceux de Lille et de Cambrai.

Météorologie.

Climat. Le climat du département du Nord est froid, ce qui est un effet de sa situation vers les 49° et 51° degrés de latitude septentrionale.

Le voisinage de la mer qui en fait la limite au nord-ouest, le peu d'élévation du sol, les marais, les rivières, les canaux et les ruisseaux nombreux qui le parcourent, entretiennent dans l'atmosphère une grande humidité. Les hivers, dont la durée est de plus de six mois, y sont souvent pluvieux, brumeux, et la neige y est moins abondante que dans les départements qui l'avoisinent au sud. Le printemps y est tardif, et par conséquent très-court; mais aussitôt

qu'il a fait sentir son influence, la terre commence à se couvrir des plus riches productions, et la végétation acquiert la plus grande vigueur. L'automne, dans ces contrées, est ordinairement belle et soutenue.

TEMPÉRATURE. D'après les observations faites, le terme moyen du froid dans le département est d'environ 8 degrés, et la moyenne de la chaleur est de 17 degrés.

L'époque du maximum du froid est en décembre et janvier, celle des plus grandes chaleurs en août.

MÉTÉORES. Les orages, sans être multipliés dans le département, y sont quelquefois assez fréquents au commencement de la belle saison. Les ouragans y sont rares. La moyenne annuelle du nombre de jours de pluie est d'environ 160.

VENTS DOMINANTS Les vents dominants sont : ouest, sud-ouest, nord-ouest, et amènent ordinairement des pluies.

Division du Territoire.

Le département se compose de 661 communes, réparties en sept arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Le tableau statistique de ces communes, par canton et par arrondissement, est ci-après :

Parmi les 661 communes du département, on compte 36 villes que nous désignons ci-après dans l'ordre de leur importance.

LILLE. Chef-lieu du département, du quartier-général du 2e corps d'armée, de la 3e division militaire et d'un tribunal de première instance ; place forte, avec citadelle ; faculté des sciences, ville d'industrie et de commerce.— Population : 154,749 habitants. — Distance de Paris : 236 kilomètres.

ROUBAIX. Chef-lieu de deux cantons, à 11 kil. de Lille ; ville de grande industrie.— Population, 65,091 âmes.

TOURCOING. Chef-lieu de deux cantons, à 13 kil. de Lille ; ville de grande industrie. — Population : 38,262 âmes.

DUNKERQUE. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place fortifiée et port de mer ; ville de commerce, — Population : 33,083 habitants. — Distance de Lille . 78 kil.

VALENCIENNES. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de

première instance; place fortifiée avec citadelle — Distance de Lille, 51 kil. — Population : 24,344 habitants.

Douai. Chef-lieu de sous-préfecture, siége de la cour impériale et d'une académie universitaire; faculté des lettres et faculté de droit; place fortifiée. — Population : 24,105 habitants. — Distance de Lille : 33 kilom.

Cambrai. Chef-lieu d'archevêché, de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; place forte avec citadelle. — Distance de Lille : 59 kil. — Population : 22,207 habitants.

Armentières. Chef-lieu de canton, ville ouverte, industrielle, à 16 kil. de Lille. — Population : 15,759 habitants.

Bailleul. Chef-lieu de deux cantons; ville ouverte. — Population : 12,896 habitants. — Distance de Lille ; 29 kil.

Denain. A 11 kil. de Valenciennes. — Population : 11,02 habitants.

Maubeuge. Chef-lieu de canton ; place fortifiée, avec camp retranché. — Population : 10,877 habitants.

Saint-Amand. Chef-lieu de deux cantons, à 38 kil. de Lille, ville ouverte. — Population : 10,369 habitants.

Le Cateau. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 83 kil. de Lille. — Population : 9,974 habitants.

Hazebrouck. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; ville ouverte, à 47 kil. de Lille. — Population : 9,017 habitants.

Estaires. Ville ouverte, à 30 kilomètres de Lille. — Population : 7,120 âmes.

Merville. Ville ouverte ; 6,753 habitants. — Distance de Lille . 36 kil.

Gravelines. Chef lieu de canton ; place fortifiée et port de mer. — Population : 6,510 âmes. — Distance de Lille : 97 kil.

Comines. Ville ouverte, à 17 kil. de Lille. — Population : 6,246 âmes.

Bergues. Chef-lieu de canton, à 69 kil. de Lille ; place fortifiée. Population : 5,738 habitants.

Seclin. Chef-lieu de canton, ville ouverte, de 4,923 habitants — A 11 kil. de Lille.

Condé. Chef-lieu de canton, place fortifiée, à 50 kil. de Lille.— Population : 4,642 habitants.

Cassel. Chef-lieu de canton; ville ouverte, de 4,242 habitants. — Distance de Lille : 49 kil.

Haubourdin. Chef-lieu de canton, à 7 kil. de Lille.—Population : 4,204 habitants.

Landrecies. Chef-lieu de canton, place fortifiée, à 84 kil. de Lille. — Population : 4,021 habitants.

Avesnes. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance — Population : 3,737 habitants. — Distance de Lille : 102 kil.

Hondschoote. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 82 kil. de Lille. — Population : 3,725 habitants.

Orchies. Chef-lieu de canton, à 26 kil. de Lille. — Population : 3,688 habitants.

La Gorgue. Ville ouverte, à 31 kil. de Lille. — Population : 3,369 âmes.

Le Quesnoy. Chef-lieu de deux cantons. —Population : 3,346 habitants. — Distance de Lille, 68 kil.

Marchiennes. Ville ouverte, chef-lieu de canton, 33 kil. de Lille. — Population : 3,274 habitants.

La Bassée. Chef-lieu de canton, ville ouverte. — Population : 3,170 habitants.

Bourbourg. Chef-lieu de canton, ville ouverte. — Distance de Lille : 97 kil. — Population : 2,634 habitants.

Lannoy. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 12 kil. de Lille. — Population : 1,820 habitants.

Bavai. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 70 kil. de Lille. — Population : 1,765 habitants.

Bouchain. Place fortifiée, chef lieu de canton, de 1,504 âmes de population. —Distance de Lille : 49 kil.

Mortagne. Ville ouverte, à 45 kil. de Lille. — Population : 1,112 habitants.

Superficie.

La superficie totale du département est de 568.086 hectares 88 ares et se divise par cantons et par arrondissements, de la manière suivante :

Désignation des arrondissements.	Désignation des cantons.	Nombre de communes.	Superficie par canton. hect. ares	Superficie par arrondissemt. hect. ares
Dunkerque.	Bergues	13	11959 75	72160 32
	Bourbourg	13	14081 41	
	Dunkerque (Est)	8	6713 »	
	Dunkerque (Ouest	5	4715 28	
	Gravelines	4	6942 93	
	Hondschoote	8	13638 58	
	Wormhoudt	10	14109 37	
Hazebrouck.	Bailleul (Nord-Est)	4	9595 75	69320 07
	Bailleul (Sud-Ouest)	5	6787 07	
	Cassel	13	11758 81	
	Hazebrouck (Nord)	10	12530 25	
	Hazebrouck (Sud)	7	8383 26	
	Merville	5	8272 95	
	Steenvoorde	9	11992 88	
Lille	Armentières	8	6277 76	87438 78
	Bassée (La)	11	7009 86	
	Cysoing	14	9617 23	
	Haubourdin	16	8730 67	
	Lannoy	16	7878 85	
	Lille Nord-Est	2	1572 57	
	Lille Centre	2	285 12	
	Lille Sud-Est	3	1216 79	
	Lille Sud-Ouest	»	1151 35	
	Lille Ouest	4	2967 90	
	Pont-à-Marcq	15	11645 05	
	Quesnoy-sur-Deûle	9	6497 81	
	Roubaix Est	2	2361 »	
	Roubaix-Ouest	2	1398 »	
	Seclin	16	9487 21	
	Tourcoing-Nord	6	6222 67	
	Tourcoing-Sud	3	3097 15	
Cambrai	Cambrai-Est	14	8896 01	89260 33
	Cambrai-Ouest	17	7901 64	
	Carnières	16	10149 »	
	Câteau (Le)	17	15925 96	
	Clary	17	13672 02	
	Marcoing	20	19942 95	
	Solesmes	17	12772 64	

DÉSIGNATION des arrondissements.	DÉSIGNATION des cantons.	Nombre de communes.	SUPERFICIE par canton. hect.	ares	SUPERFICIE par arrondissem. hect.	ares
AVESNES...	Avesnes (Nord)	14	12965	76	139723	24
	Avesnes (Sud)	12	15119	07		
	Bavai	18	12[illegible]2[illegible]	1[illegible]		
	Berlaimont	14	8747	[illegible]		
	Landrecies	10	11467	93		
	Maubeuge	15	20829	69		
	Quesnoy (Est)	14	18023	75		
	Quesnoy (Ouest)	27	7983	49		
	Solre-le-Château	16	13490	39		
	Trélon	13	18370	35		
DOUAI....	Arleux	15	8573	20	47205	85
	Douai Nord	6	5956	85		
	Douai Sud	10	5787	66		
	Douai Ouest	11	6345	55		
	Marchiennes	15	10279	8[illegible]		
	Orchies	9	10262	78		
VALENCIENN.	Amand Saint- (R.-G.)	10	11246	04	62978	29
	Amand Saint- (R.-D.)	8	5860	92		
	Bouchain	21	14227	19		
	Condé	10	8346	21		
	Valenciennes Nord	8	6735	36		
	Valenciennes Est	10	8002	29		
	Valenciennes Sud	14	8560	28		
		661	568086	88	568086	8[illegible]

ÉTAT DES DIVERS SOLS DU DÉPARTEMENT.

e montagnes.	» hect.
e collines	158,087
e plaines et de vallons.	410,000
	568,087

iche de terreau.	77,000hect.
de bruyères ou de landes.	7,800
le craie ou calcaire.	84,136
e gravier.	1,550
ierreux.	55,600
ablonneux.	28,600
rgileux.	299,120
imoneux ou marécageux.	34,281
e différentes sortes.	»
	568,087

rritoire du département se divise, par nature de propriété, suit :

s à labour.	349,793hect
. . . .	95,833
. . . .	35,827
ers, pépinières et jardins.	16,355
aies, aulnaies, saussaies..	109
gs, abreuvoirs, mares et canaux d'irrigation.	1,096
es, pâtis, bruyères.	7,568
ux de navigation.	361
ires diverses.	3,731
rficies des propriétés bâties..	4,652
es, chemins, places publiques, rues, etc .	15,832
res, lacs, ruisseaux.	3,084
s domaniales, terrains improductifs appartenant à l'État.	23,257
tières, églises, presbytères, bâtiments publics.	609
	568,087

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1869	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE : 7 cantons, 61 communes.								
Canton de Bergues.								
Armbouts-Cappel.	7	48	71	1005	8707	49	»	49
Bergues	»	9	66	5738	52509	13	8	21
Bierne.	2	10	68	496	8887	28 5	9	37 5
Bissezeele.	7	16	62	405	2730	47	»	47
Crochte	6	15	70	711	6076	38	»	38
Éringhem.	12	19	66	712	6624	37 7	20	57 7
Hoymille.	2	11	68	503	5455	47 2	12	59 2
Pitgam	9	15	68	1568	16420	33 5	»	33 5
Quaëdypre.	5	14	65	1622	16226	53	»	53
Socx.	4	13	64	685	6971	45 7	»	45 7
Steene.	6	13	100	964	9851	48 2	10	58 2
West-Cappel.	8	16	62	749	5968	71 5	»	71 5
Wylder.	9	19	60	328	2192	105 2	20	125 2
Totaux...				15486	148616			
Canton de Bourbourg.								
Bourbourg-Ville.	»	19	74	2634	19287	13	20	33
Bourbourg-Camp.	»	19	74	2409	23831	16 5	»	16 5
Brouckerque.	7	13	71	949	6981	54 7	20	74 7
Cappelle-Brouck.	5	23	66	1216	11161	26 2	19	45 2
Dringham.	10	19	64	269	2647	67	20	87
Holque.	11	28	67	550	3212	58 7	»	58 7
Looberghe.	7	18	67	1595	12262	43 2	15	58 2
Millam.	12	26	66	929	8934	31 7	»	31 7
Momelin (St-)	20	33	66	448	3273	46 5	»	46 5
Pierre-Bouck (St.-)	7	25	74	541	6066	26 5	»	26 5
Spycker.	10	10	75	672	5402	46 3	»	46 3
Watten.	14	29	67	1331	10922	46	»	46
Wulverdinghe.	18	29	70	389	2069	57	15	72
Totaux....				13932	[illegible]			
Canton de Dunkerque-Est.								
Coudekerque.	6	6	73	515	7619	45	»	45
Coudekerque-Br.	2	2	72	1465	14422	13	10 5	23 5
Dunkerque Est.	»	»	76	15519	336829	8	16	24
Leffrinckoucke.	7	7	81	290	2712	88 2	9 5	97 7
Rosendael (Le).	3	3	79	2795	11303	29 5	15	44 5
Téteghem.	7	7	81	1363	14831	44	14	58
Uxem.	10	10	73	439	4440	13	»	13
Zuydtcoote.	10	10	81	286	973	63 7	»	63 7
Totaux				22672	393129			

(1) Centimes ordinaires, extraordinaires et spéciaux annuels.

(2) Centimes extraordinaires, obligatoires et facultatifs non annuels.

TAALEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des contributions directes pour 1839.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Dunkerque-Ouest.								
Cappel.	6	6	77	497	4319	32 2	7	39 2
Dunkerque-Ouest.	»	»	78	17564	»	»	»	»
Fort-Mardyck	6	6	83	900	1181	13	»	13
Mardyck.	11	11	87	436	3163	83 7	»	83 7
Synthe-Grande.	7	7	84	839	7438	53	17	70
Synthe-Petite.	4	4	82	2895	16011	50	»	50
Totaux....				23131	32112			
Canton de Gravelines.								
Craywick	10	13	83	383	4975	32 5	»	32 5
Georges (St.-).	4	2	95	321	3817	35	»	35
Gravelines.	»	20	97	6518	35503	13	»	13
Loon.	7	12	89	2177	16555	42 7	7	49 7
Totaux....				9391	60850			
Canton d'Hondschoote.								
Bambecque.	10	21	67	1014	9053	67 7	11 5	79 2
Ghyvelde.	10	12	84	1994	9887	33 5	»	33 5
Hondschoote.	»	20	82	3725	29018	18	11	29
Killem.	4	20	81	1136	9059	57 2	»	57 2
Moëres (Les).	6	17	75	851	7579	81	»	81
Oost-Cappel.	7	23	82	458	3236	60	13	73
Rexpoëde.	6	19	78	1850	13319	41 7	»	41 7
Warhem	9	14	74	2457	20062	57	»	57
Totaux....				13485	101213			
Canton de Wormhoudt.								
Bollezeele.	11	25	65	1776	14440	41 7	10 5	52 2
Broxeele.	15	27	65	344	2991	85 7	»	85 7
Esquelbecq.	3	20	63	1912	12697	82	»	82
Herzeele.	5	24	64	1672	12966	55	13	68
Lederzeele.	17	29	66	1571	11291	53 7	»	53 7
Ledringhem.	4	24	57	635	5336	73 5	19	92 5
Merckeghem.	14	27	68	814	5643	57	»	57
Volckerinckhove.	15	27	66	892	7778	86 5	»	86 5
Wormhoudt.	»	20	58	3703	28880	59	15 5	74 5
Zeggers-Cappel.	6	19	66	1768	13160	50 5	14 2	64 7
Totaux....				15087	115182			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1869.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK, 7 cantons, 53 communes								
Canton de Bailleul Nord-Est								
Bailleul-Nord-Est.	»	17	28	7226	73664	24	20	44
Jans-Cappel (St.-).	30	17	31	1041	5813	65	20	85
Nieppe.	9	26	20	4501	23176	75 5	20	95 5
Steenwerck.	6	19	26	4659	26114	99 5	44	143 5
Totaux....				17427	128767			
Canton de Bailleul Sud-Ouest.								
Bailleul Sud-Ouest.	»	17	28	5670	Voir Bailleul Nord Est.			
Berthen.	6	16	35	596	3703	69 5	13 5	82
Flêtre.	7	10	35	1127	7367	89	»	89
Merris.	6	10	35	1165	6993	76 5	20	96 5
Meteren.	3	14	32	2582	16452	64 5	16	80 5
Vieux-Berquin.	8	12	37	3278	17258	74 2	19	93 2
Totaux....				14418	51773			
Canton de Cassel.								
Arnêke.	7	20	58	1472	11352	54	12	66
Bavinckhove.	3	10	55	863	6440	73	»	73
Buysscheure.	12	19	63	801	5645	64 5	20	84 5
Cassel.	»	13	51	4242	28700	26	»	26
Hardifort.	3	13	54	538	4316	56 5	»	56 5
Marie-Cappel (Ste.-)	3	7	50	742	6178	62 5	20	82 5
Noordpeene	7	26	58	1448	9861	72 5	13	85 5
Ochtezeele.	7	20	57	473	4547	87	15	102
Oxelaëre.	2	10	52	517	3793	54	»	54
Rubrouck.	12	21	63	1398	12663	40	20	60
Wemaers-Cappel.	4	13	54	492	3170	87	»	87
Zermezeele.	4	14	55	395	3316	84	»	84
Zuydpeene.	7	13	56	775	7866	58 5	»	58 5
Totaux....				14156	107847			
Canton d'Hazebrouck Nord.								
Blaringhem.	12	12	56	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	79
Caëstre.	7	7	38	1542	10612	67	15	82
Ebblinghem.	9	9	54	781	5612	63	»	63
Hazebrouck-Nord	»	»	45	4796	66850	27 5	15	42 5
Hondeghem.	4	4	50	1297	10546	57	»	57
Lynde.	9	9	55	732	6467	73 5	20	93 5
Renescure	12	12	57	1839	12080	67 7	19 8	87 5
Sercus.	7	7	51	516	3936	73	»	73
Staple.	8	8	53	936	7932	54	18	72
Wallon-Cappel.	5	5	50	710	4897	87	»	87
Totaux....				14968	141021			

TAALEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des contributions directes pour 1869.	NOMBRE des centimes communaux. an-nuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
				Canton d'Hazebrouck Sud.				
Boeseghem.	11	11	56	1025	6167	59 5	20	79 5
Borre.	4	4	41	703	4931	58	20	78
Hazebrouck-Sud	»	»	55	4221	Voir Hazebrouck-Nord.			
Morbecque.	4	4	49	3831	19549	15 5	20	35 5
Pradelles.	5	5	4	332	2510	97	»	97
Steenbecque.	7	7	52	1896	11342	59	17	76
Strazeele.	8	8	38	578	4230	91	»	91
Thiennes.	10	10	51	1026	6473	55	19 5	74 5
Totaux....				13612	55202			
				Canton de Merville.				
Estaires.	7	20	30	7120	42096	18	25	43
Haverskerque.	7	10	45	1607	7796	110	20	130
La Gorgue.	5	17	32	3369	20405	19 5	20	39 5
Merville.	»	12	37	6753	40688	37 5	30	67 5
Neuf-Berquin.	4	15	34	1439	5925	106	20	136
Totaux ...				20288	116910			
				Canton de Steenvoorde.				
Boëschepe.	9	16	36	2103	9392	57	20	77
Eecke.	4	10	40	1131	8737	84	18	102
Godewaersvelde.	5	15	40	1675	8901	97 5	»	97 5
Houtkerque.	9	20	58	1315	9104	60	»	80
Oudezeele	6	16	54	982	6039	90 5	15	105 5
Steenwoorde.	»	11	48	3988	28103	45 5	43	88 5
Sylvestre-Cap. (St.-)	5	7	46	1035	7022	73	»	73
Terdeghem.	4	10	53	588	6179	99	»	99
Winnezeele.	4	15	52	1350	9921	102	»	102
Totaux....				14467	94998			
				ARRONDISSEMENT DE LILLE, 16 cantons, 133 communes.				
				Canton d'Armentières.				
Armentières.	»	16	16	15559	120912	18 5	20	38 5
Bois-Grenier.	5	16	16	1198	7506	121	43	164
Capinghem.	8	8	8	290	2188	99	»	99
Chapelle-d'Arment.	3	13	13	2678	14804	59	25	84
Erquinghem-Lys.	3	19	19	1827	11357	74 5	30	104 5
Frelinghien.	5	13	13	2165	15773	97	10	107
Houplines.	3	16	16	3127	23983	58 5	20	78 5
Prémesques.	7	9	9	1176	5937	117	20	137
Totaux....				28040	202460			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1869.	NOMBRE des centimes communaux. an-nuels.	non annuels.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9
				Canton de La Bassée				
Aubers.	10	23	23	1963	9016	89 3	1 2	90 5
La Bassée.	»	24	24	3170	24820	15 5	20	35 5
Fournes.	9	16	16	1630	12084	50 5	20	70 5
Fromelles	10	23	23	1314	6562	75	»	75
Hantay.	5	24	24	540	2644	124 3	20	144 3
Herlies.	7	20	20	1024	6551	109 5	21 2	130 7
Illies.	4	24	24	1609	9431	59	40	99
Marquillies.	8	21	21	1143	6559	21	20	41
Sainghin-en-Weppes	10	20	20	2277	9732	61	24 5	105 5
Salomé.	3	24	24	1135	8647	36	20	56
Wicres.	6	19	19	253	2332	150 5	»	150 5
Totaux....				16058	98378			
				Canton de Cysoing.				
Bachy.	4	18	18	947	5302	46	20	66
Bourghelles.	2	16	16	1245	6615	78	»	78
Bouvines.	3	13	13	590	3487	58 2	»	58 2
Camphin-en-Pévèle.	5	16	16	1376	7228	111 2	12	123 2
Cappelle	8	18	18	1408	8538	60 5	22 7	83 2
Cobrieux.	4	17	17	433	2169	64	28	92
Cysoing.	»	14	14	2983	18974	60	20	80
Genech.	5	16	16	1169	5317	66	9	75
Louvil.	3	14	14	698	2897	79	20	99
Mouchin.	9	23	23	1458	9291	38	43	81
Péronne.	5	12	12	689	2256	102 5	»	102 5
Sainghin-en-Mélant.	5	10	10	1820	11166	33	16 5	49 5
Templeuve.	7	18	18	3068	21783	95 7	17	112 7
Wannehain.	4	18	18	621	2710	80 2	»	80 2
Totaux....				18505	107733			
				Canton d'Haubourdin.				
Beaucamps.	6	13	13	1015	4914	63	14	77
Emmerin.	3	10	10	1770	5722	49	18	67
Englos.	3	10	10	419	1818	87	20	107
Ennetières-en-Wep.	4	10	10	1664	10857	61 2	»	61 2
Erquinghem-le-Sec	5	12	12	229	1592	88	35	123
Escobecques.	5	12	12	279	1863	89	20	109
Hallennes-lez-Haub.	2	9	9	713	5116	84 5	16	100 5
Haubourdin.	»	7	7	4204	36096	47 5	19	66 7
Le Maisnil.	10	17	17	517	2746	125 7	20	145 5
Ligny.	6	13	13	131	868	24	»	24
Lomme.	7	6	6	3596	22808	108 5	20	128 5

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES. 1	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton. 2	de la sous-préfecture. 3	de la préfecture. 4	POPULATION. 5	Principal des quatre contributions directes pour 1869. 6	NOMBRE des centimes communaux. annuels. (7)	non annuels. 8	TOTAL. 9
	3	5	5	5702	27201	27	20	47
ghem.	8	15	15	1138	6805	95	34	129
s.	3	10	10	1726	11203	63 7	25	88 5
din.	3	10	10	678	4238	109 5	»	109 5
in.	7	14	14	3137	15517	37	27	64
Totaux..				26918	159364			
Canton de Lannoy.								
ppes.	7	6	6	2232	14334	53	20	73
ing.	9	10	10	560	3152	55	»	55
	8	8	8	2186	11802	42 5	13 2	55 7
ux.	9	15	15	2027	12111	61	20	81
ng.	8	12	12	1431	6732	96 2	»	96 2
.	8	6	6	2784	17525	57 7	»	57 7
t.	5	12	12	800	2630	49	15	64
n.	10	12	12	400	2828	92	13	105
	3	11	11	1688	16551	45 2	16	61 2
y.	»	13	13	1820	11896	31	20	51
.	4	16	16	3192	10802	80 5	20	100 5
z-Lannoy.	1	14	14	1983	11222	59 5	16	75 5
.	3	14	14	958	5478	84	4	88
lers.	2	14	14	1062	4237	96 7	22	118 7
in.	7	10	10	439	2920	88	»	88
ms.	5	15	15	2050	9660	67 2	12	79 2
Totaux....				26612	143880			
Canton de Lille Nord-Est.								
mmes-Lille.	4	4	4	2163	10469	55 2	36	94 2
Nord-Est.	»	»	»	34888	1879467	17	10	27
-en-Barœul.	3	3	3	1868	9957	56 5	»	56 5
Totaux....				38919	1899893			
Canton de Lille-Centre.								
Centre.	»	»	»	19143	Voir Lille Nord-Est.			
leine (La).	2	2	2	5410	37479	61 5	32	93 5
Totaux...				24553	37479			
Canton de Lille Sud-Est								
s.	6	6	6	2705	12777	58 5	9	67 5
nes.	6	6	6	1432	4034	79	26 5	105 5
Sud-Est	»	»	»	18858	Voir Lille Nord-Est.			
nn.	5	5	5	1990	9905	78	»	78
Totaux...				24985	26716			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1869.	NOMBRE des centimes communaux. an-nuels.	non annuels.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Lille Sud-Ouest.								
Lille Sud-Ouest.	»	»	»	167179	Voir Lille Nord-Est			
Canton de Lille-Ouest.								
André (St.)	3	3	3	156	16707	51 5	20	71 5
Lambersart.	3	3	3	1852	17109	60 2	19	79 2
Lille Ouest.	»	»	»	14681	Voir Lille Nord-Est.			
Marquette.	5	5	5	2867	18400	70 7	27	97 7
Wambrechies.	7	7	7	3817	27898	54	20	74
Totaux ...				24794	80114			
Canton de Pont-à-Marcq.								
Attiches.	4	14	14	853	6424	55 5	16	71 5
Avelin.	3	12	12	1706	14657	51	7	58
Bersée.	5	19	19	1780	11671	54	12 5	66 5
Ennevelin.	3	17	17	1587	10310	62 2	25	87 2
Fretin.	5	11	11	2094	13147	54 5	13	67 5
La Neuville.	7	17	17	385	2286	55	»	55
Mérignies.	2	16	16	901	7727	62	20	82
Moncheaux.	9	23	23	1010	4786	78	32	110
Mons-en-Pévèle.	5	19	19	1998	13931	55 7	26	81 7
Ostricourt.	11	23	23	919	5168	57	20	77
Phalempin.	8	15	15	1487	10714	77	20	97
Pont-à-Marcq	»	14	14	810	6074	69 5	20	89 5
Thumeries.	8	19	19	939	6154	46 5	25	61
Tourmignies.	3	16	16	543	2354	58 7	»	53 5
Wahagnies.	8	19	19	860	5292	66 5	»	66 5
Totaux....				17865	120695			
Canton de Quesnoy-sur-Deûle								
Comines.	8	13	18	6246	42523	25 7	15	40 7
Deûlémont.	5	16	16	1952	13414	69 7	»	69 7
Lompret.	7	8	8	629	4109	96	20	116
Pérenchies.	6	8	8	1409	8950	97	20	117
Quesnoy-sur-Deûle.	«	11	11	4512	34372	56	20	76
Verlinghem.	4	7	7	1686	11041	124 5	»	124 5
Warnêton-Bas.	6	16	16	265	2765	52 5	»	52 5
Warnêtôn-Sud.	5	15	15	125	1469	43	20	63
Wervick-Sud.	10	18	18	2989	12952	70	12	82
Totaux....				19843	131595			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1869	NOMBRE des centimes communaux.		
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
				Canton de Roubaix-Est.				
Roubaix.	.	11	11	36419	774148	23 2	20	43 2
Wattrelos.	4	15	15	13113	42531	50	15	65
Totaux . .				49532	816679			
				Canton de Roubaix-Ouest.				
Croix.	3	8	8	2888	19882	38 5	11	49 3
Roubaix.	»	11	11	26672	Voir Roubaix-Est.			
Wasquehal.	4	7	7	2731	16526	43	20	63
Totaux...				34291	36408			
				Canton de Seclin.				
Allennes-les-Marais.	7	17	17	984	6092	99	20	119
Annœullin.	3	19	19	3805	21258	13	16	29
Bauvin.	13	24	24	1922	8497	56	»	56
Camphin-en-Carem.	6	17	17	938	8027	46 2	»	46 2
Carnin.	6	17	17	437	2821	88 5	»	88 5
Chemy.	4	15	15	377	3603	49	20	69
Gondecourt.	4	15	15	1889	10758	86 2	16	102 2
Herrin.	6	16	16	502	2936	63 7	»	63 7
Houplin.	3	14	14	1564	9110	42 2	19 5	61
Lesquin.	7	7	7	1293	10274	69	17	86
Noyelles.	7	9	9	344	2764	35	»	35
Provin.	11	20	20	1443	6215	47 2	13	60 2
Seclin.	»	11	11	4923	43093	47	20	67
Templemars.	4	8	8	927	5111	72	25	97
Vendeville.	6	8	8	494	2459	103 5	20	123 5
Wattignies.	5	7	7	2376	11921	50	20	70
Totaux....				24218	154939			
				Canton de Tourcoing-Nord.				
Bousbecques.	8	16	16	1995	12163	100	»	100
Halluin.	9	17	17	13673	55600	55 5	16 5	72
Linselles.	7	13	13	4177	22343	93 2	»	93 2
Neuville-en-Ferrain	3	17	17	3712	12898	39	41	80
Roncq.	5	14	14	5479	25505	54	20	74
Tourcoing-Nord.	»	14	14	14087	356487	14 5	20	34 5
Totaux.. .				43123	484996			
				Canton de Tourcoing-Sud.				
Bondues.	7	8	8	3380	20134	88	»	88
Marcq-en-Barœul.	8	5	5	7335	43174	69	22	91
Mouveaux.	3	10	10	2926	12607	64 7	»	64 7
Tourcoing-Sud.	»	14	14	24175	Voir Tourcoing-Nord.			
Totaux....				37816	75915			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1869.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI, 7 cantons, 118 communes.								
Canton de Cambrai-Est.								
Awoingt.	6	6	65	528	4598	59 5	»	59 5
Cagnoncles.	7	7	66	822	6092	54	»	54
Cambrai-Est.	»	»	59	9466	231957	11	15	26
Cauroir.	6	6	65	677	6170	55	20	75
Escaudœuvres.	3	3	62	1879	8563	20	19	39
Estrun.	11	11	58	625	2782	119	20	139
Eswars.	7	7	63	479	2782	96 5	20	116 5
Forenville.	7	7	63	69	2247	42	»	42
Iwuy.	9	9	62	3720	18778	13	13	26
Naves.	7	7	66	907	5230	35	»	35
Niergnies.	5	5	64	578	3378	126	20	146
Ramillies.	5	5	65	535	5400	55 5	»	55 5
Thun-Lévêque.	8	8	63	804	5212	72	»	72
Thun St.-Martin	8	8	66	848	6704	56	28	84
Totaux....				21937	309893			
Canton de Cambrai-Ouest.								
Abancourt.	7	7	54	646	5341	67 5	20	87 5
Aubencheul-au-Bac.	11	11	48	518	3710	13	»	13
Bantigny.	7	7	62	501	3093	59	17	76
Blécourt.	6	6	56	388	3312	71	20	91
Cambrai-Ouest	»	»	59	12741	Voir Cambrai-Est.			
Cuvillers.	6	6	56	366	2229	90	»	90
Fontaine-Notre-D.	6	6	66	1955	9735	46 5	»	46 5
Fressies	10	10	51	711	3854	26	»	26
Haynecourt.	7	7	54	437	5265	61 5	20	81 5
Hem-Lenglet.	10	10	54	800	4067	13	17	30
Morenchies.	3	3	59	431	1357	13	»	13
Neuville-St.-Rémy.	2	2	57	1124	5694	59 5	20	79 5
Paillencourt.	10	10	60	1247	6424	61	20	81
Proville.	3	3	62	673	6136	36	19	75
Raillencourt.	5	5	65	1007	8269	57 5	»	57 5
Sailly.	5	5	56	543	3266	63 7	25	88 7
Sancourt.	6	6	53	449	3712	73 5	»	73 5
Tilloy.	3	3	57	358	2912	58 5	»	58 5
Totaux ..				24595	78376			
Canton de Carnières.								
Aubert (St.-)	8	15	74	2542	10207	50	14	64
Avesnes-lez-Aubert.	5	12	71	3317	9588	84	»	84
Beauvois.	5	12	71	1477	7637	98	25	123

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES. 1	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton. 2	de la sous-préfecture. 3	de la préfecture. 4	POPULATION. 5	Principal des quatre contributions directes pour 1869 6	NOMBRE des centimes communaux. annuels. 7	non annuels. 8	TOTAL. 9
Béthencourt.	9	16	74	1473	6796	96	30	126
Bévillers.	4	14	73	1170	4707	103	37	140
Boussières.	2	12	71	972	4260	116 5	32	148 5
Carnières.	»	11	70	1808	10247	107	20	127
Catteniéres.	5	10	69	1182	4546	69	20	89
Estourmel.	4	8	67	710	3748	113	20	133
Fontaine-au-Pire.	6	13	72	1456	5703	82 5	15	97 5
Hilaire (St.-).	7	14	72	2223	7959	85	24	109
Quiévy.	6	18	76	3578	11322	110	33	143
Rieux.	5	11	69	2120	9307	13	21	34
Séranvillers.	8	9	66	592	3183	117 5	»	117 5
Villers-en-Cauchies.	10	14	77	1510	7058	55	19	74 5
Wambaix.	6	9	68	782	4181	59	29	88
Totaux....				26912	110449			
Canton du Câteau.								
Basuel.	4	28	87	1288	8255	108 5	20	128 5
Beaumont.	7	17	76	901	3317	97 5	»	97 5
Benin (St.-).	4	28	87	708	3541	79 7	20	99 7
Câteau (Le).	»	24	83	9974	79147	22 5	25 7	48 2
Catillon.	8	31	90	2696	19327	68	20	88
Honnechy.	8	26	84	1418	4535	92	27	119
Inchy.	6	18	77	1715	6324	88 5	»	88 5
La Groise.	11	35	93	1084	8050	52 5	20	72 5
Maurois.	8	25	83	900	3205	92 5	»	92 5
Mazinghien.	9	33	80	1243	5286	132 5	28	160 5
Montay.	2	26	85	526	5282	65	»	65
Neuvilly.	5	25	84	2510	11530	56	20	76
Ors.	7	31	90	1175	8442	105 7	20	125 7
Pommereuil.	4	28	87	1570	7195	77	15	92
Reumont.	6	25	82	1018	2962	127 5	»	127 5
Souplet (St.-).	6	30	89	2813	8888	88	2 5	90 5
Trois-Villes.	6	22	81	2026	8356	103 7	8	111 7
Totaux.....				33565	193642			
Canton de Clary.								
Audencourt.	6	17	76	318	1455	150	»	150
Bertry.	3	23	82	2933	9504	134	20	154
Busigny.	8	28	85	3720	18375	83 5	22	105 5
Caudry.	5	15	74	4421	17458	77 5	4	81 5
Caullery.	2	17	77	878	2599	149 5	»	149 5
Clary.		20	77	2712	9288	161	20	181
Deheries.	6	17	77	74	682	161	»	161
Elincourt.	5	20	78	1819	5694	98	»	98

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-Préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des contributions directes pour 1869.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.(1)	non annuels.(2)	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Esnes.	8	11	69	1667	10036	75 5	18	93 5
Haucourt.	6	13	71	711	2535	152 5	»	152 5
Ligny.	4	16	74	2151	8371	82	43	125
Malincourt.	8	18	75	959	4878	93	16	109
Maretz.	4	24	82	3217	14147	106	27 5	133 5
Montigny.	2	20	79	1174	3951	98 5	»	98 5
Selvigny.	4	17	75	838	3154	142	20	162
Villers-Outreau.	10	21	78	2958	7327	112 5	»	112 5
Walincourt.	5	15	74	2499	9740	75 5	21	106 5
Totaux ...				33049	129194			
Canton de Marcoing.								
Anneux.	6	9	68	524	4243	64	»	64
Banteux.	9	14	82	920	4487	70	18	88
Bantouzelle.	10	14	83	1084	4988	75	24	99
Boursies.	12	15	74	809	6545	73 5	»	73 5
Cantaing	4	8	67	744	5801	81 5	»	81 5
Crévecœur.	6	10	79	2489	20612	65 2	25	90 2
Doignies.	13	17	76	813	6999	54	»	54
Flesquières.	5	13	72	738	4923	97 7	»	97 7
Gonnelieu.	8	16	75	997	4070	113	»	113
Gouzaucourt.	9	18	77	2631	12267	68	»	68
Honnecourt.	10	17	76	1741	9678	81 5	20	101 5
Lesdain.	8	12	71	1120	4969	71 5	20	91 5
Marcoing.	»	8	66	1782	11109	56	»	56
Masnières.	3	7	66	1967	15777	106	27 5	133 5
Mœuvres.	12	14	73	900	5295	72	17	89
Noyelles.	2	6	64	665	5675	59 5	»	59 5
Ribecourt.	3	12	68	688	5558	65	»	65
Rumilly.	4	6	64	1930	7905	35 5	26	61 5
Villers-Ghislain.	10	18	77	2083	11016	92	17	109
Villers-Plouich	6	16	75	926	6489	66 5	10	76 5
Totaux....				25551	158406			
Canton de Solesmes.								
Beaurain.	5	25	84	431	1339	278	»	278
Bermerain.	10	24	82	1292	6134	56	20	76
Briastre.	4	21	79	978	7543	106 5	31	137 5
Cappelle.	8	28	83	382	3796	35	20	55
Escarmain.	7	27	81	1150	5805	65	»	65
Haussy.	5	19	85	3354	15872	65	20	85
Martin (St.-).	9	29	82	714	4460	42	20	62
Montrécourt.	8	19	89	335	2364	138	12	150
Python (St.-)	2	18	77	1910	9332	68	9	77

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1869.	NOMBRE des centimes communaux.		
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ries.	3	23	82	890	5985	92 5	21	113 5
oir	9	20	80	2435	11341	55	20	75
mes.	»	20	89	6230	42364	45 5	20	65 5
naing.	10	30	79	598	2946	72 5	»	72 5
egies-sur-Écail.	9	29	80	1268	7089	33 5	19	52 5
in.	4	24	85	1330	5849	58	20	78
y.	6	19	78	3136	11525	64	32	96
(St.-).	6	14	73	1813	6869	61 5	»	61 5
Totaux....				28246	150613			
ARRONDISSEMENT D'AVESNES, 10 cantons, 153 communes.								
Canton d'Avesnes-Nord.								
(St.-).	6	6	92	492	5734	41	»	41
es-Nord.	»	»	105	2432	32261	13	»	13
ieu.	3	3	102	375	5494	48	»	48
nies.	8	8	109	553	5177	66	20	86
pierre.	8	8	92	1000	9140	41	9	50
lers.	7	7	99	940	7018	41	20	61
ries.	8	8	114	1769	13329	40	20	60
nont et Waud.	4	4	109	367	3287	66	»	66
sies.	8	8	100	216	2207	54	»	54
re (St -).	3	3	93	928	8007	29	»	29
usies.	9	9	115	516	3518	112	40	152
ries.	6	6	111	751	6818	63	21	84
usies.	6	6	93	278	2052	48	»	48
ières-en-Thiér.	10	10	100	860	7034	67	»	67
Totaux....				11477	111073			
Canton d'Avesnes-Sud.								
elles.	2	2	107	1536	12655	33	17	50
es Sud	»	»	105	1305		Voir Avsnes-N.		
epaire.	14	14	93	558	3797	87	»	87
gne	7	7	101	438	5574	68	»	68
gnies.	8	8	95	1872	15121	73	»	73
ngt.	7	7	113	2533	23376	44	20	64
le Grand.	11	11	93	586	6456	43	18 5	61 5
le-Petit.	10	10	95	418	4489	57	19 5	76 5
n	11	11	108	1228	10748	64	»	64
Lieu.	4	4	111	420	4352	87	»	87
ullies.	9	9	116	518	4192	72	25	97
aix.	7	7	97	850	5673	55	»	55
	8	8	105	2009	15335	45	»	45
Totaux....				14271	111768			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1869	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
				Canton de Bavai.				
Amfroipret.	6	26	74	322	1499	56	17	73
Audignies.	2	23	75	185	1880	37	»	37
Bavai.	»	24	73	1765	14137	13	»	13
Bellignies.	4	28	77	893	5966	40 5	»	»
Bermeries.	5	26	62	430	3394	37	»	40 5
Bettrechies.	5	29	73	331	2649	68	10	78
Feignies.	9	21	85	2405	15424	60	19 5	79 5
Flamengrie (La	6	30	70	287	1596	66	16	82
Gussignies.	7	29	80	477	3183	54	»	54
Honhergies.	4	28	77	1123	10736	43	»	43
Houdain.	2	26	73	949	9445	53	»	53
Longueville (La)	5	21	77	1289	12253	21	6	27
Louvignies Bavai.	1	23	74	874	6719	37	»	37
Mecquignies.	3	22	73	972	4220	43	»	43
Neuf-Mesnil.	9	18	83	705	1912	55	30	85
Obies.	4	22	77	1085	5178	41	20	61
Taisnières-sur-Hon.	4	26	77	1302	14051	34	»	34
Waast (St.-)	3	27	70	740	6967	26	10	36
Totaux...				16134	121209			
				Canton de Berlaimont.				
Aulnoye.	1	14	83	431	5348	51	»	51
Ayméries.	2	14	84	269	2938	41	17	58
Bachant.	5	14	89	931	6291	56	»	56
Berlaimont.	»	14	82	2655	21030	44	»	44
Boussières.	11	16	85	298	2448	52	»	52
Ecuelin.	8	9	90	164	1635	85	»	85
Hargnies.	7	18	80	596	3602	39	20	59
Leval.	4	11	87	638	5100	35	19	54
Monceau-St.-Waast	5	9	88	653	4463	36	12	48
Noyelles.	8	13	95	434	6571	32	»	32
Pont-sur-Sambre.	5	15	87	1502	10764	18	»	18
Rémy-Chaussée (St.-)	6	8	88	666	3883	45	10	55
Sassegnies.	3	17	85	416	3765	55	»	55
Vieux-Mesnil.	8	18	85	446	2904	58	»	58
Totaux...				10069	80742			
				Canton de Landrecies.				
Bousies.	6	25	79	1906	9976	75	27	102
Croix.	9	28	80	596	3083	107	18	125
Favril	4	19	85	674	6467	55	»	55
Fontaine-au-Bois.	4	23	83	1082	6883	26	8	34
Forest.	9	28	81	1792	7692	48 8	28 2	77

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1869.	NOMBRE des centimes communaux.		
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	(7)	8	9
Landrecies.	»	19	82	4021	36355	19	»	19
Maroilles.	6	13	88	2022	27375	39	»	39
Preux-au-Bois.	6	24	76	1724	5004	65	15	80
Prisches.	8	13	90	1532	11832	65	12	77
Robersart.	5	24	77	283	1860	131	19	150
Totaux				15633	116224			
Canton de Maubeuge.								
Assevent.	4	21	89	186	1477	54	»	54
Beaufort.	8	11	96	1170	7654	38	18	56
Bersillies.	6	24	93	192	1707	75	»	75
Bettignies.	6	25	92	192	2525	71	»	71
Boussois.	5	23	92	542	3996	31	»	31
Cerfontaine.	5	19	91	431	2129	63	»	63
Colleret.	9	21	95	1168	8956	28	»	28
Damousies.	8	14	96	298	1682	48	»	48
Eclaibes.	10	10	97	324	2211	44	»	44
Ellesmes.	4	23	91	528	4298	47	»	47
Ferrière-la-Grande.	4	18	90	2568	14638	31	»	31
Ferrière-la-Petite.	6	17	94	870	4824	36	20	56
Gognies-Chaussée.	8	27	95	921	4832	71	»	71
Hautmont.	5	15	86	3862	34017	31	22 7	53 7
Jeumont.	10	29	96	1994	18481	13	»	13
Limont-Fontaine.	9	10	97	611	3621	16	»	16
Louvroil.	2	17	89	1718	12453	29	20	49
Mairieux.	5	23	92	499	3897	23	20	43
Marpent.	8	25	94	810	4188	31	15	46
Maubeuge.	»	19	87	10877	76011	18	»	18
Obrechies.	9	14	97	282	1983	50	»	50
Quiévelon.	9	23	94	253	1200	101	»	101
Recquignies.	6	23	94	810	7000	27	16	43
Rémy-Mal-Bâti(St.-)	8	14	93	598	3188	60	»	60
Riousies.	4	20	91	681	4863	34	15	49
Vieux-Reng.	8	27	94	935	7284	24	20	44
V lers-Sire-Nicole.	8	27	95	1334	9561	45	20	65
Wattignies.	10	12	99	233	1549	58	10	68
Totaux....				34869	250245			
Canton du Quesnoy-Est.								
Beaudignies.	5	31	71	1177	6664	49	»	49
Engle-Fontaine.	7	26	74	1949	9784	53	»	53
Ghissignies.	4	29	70	586	4767	73	19	92
Hecq.	9	25	76	549	1944	85	20	105
Jolimetz.	4	26	71	947	6141	60	17	77

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-Préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des contributions directes pour 1869.	NOMBRE des centimes communaux. an-nuels.(1)	non annuels.(2)	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Locquignol.	8	22	75	641	6221	69	»	69
Louvignies-Quesnoy.	4	27	70	1122	7418	63	»	63
Neuville.	8	31	75	647	2818	119	18 5	137 5
Poix.	8	28	74	1889	8784	88 5	16	104 5
Potelle.	3	27	70	278	2800	51	»	51
Quesnoy-Est.	8	8	67	1892	28689	27	24	51
Raucourt.	6	24	72	281	1282	118	»	118
Ruesnes.	4	33	70	502	4518	43	31	74
Salesches.	8	30	74	610	3969	84	38 5	122 5
Vendegies-au-Bois.	10	29	77	1077	6849	87	40	127
Totaux....				14117	102248			
Canton du Quesnoy-Ouest								
Bry.	9	31	63	372	2225	80	40	124
Eth.	10	32	62	343	3275	70	»	70
Frasnoy.	5	28	71	504	6022	13	16	29
Gommegnies.	6	25	68	3486	18343	48	20	68
Jenlain.	7	35	60	990	6933	51	17	68
Maresches.	7	35	58	929	5957	79	3 7	82 7
Orsinval.	3	31	64	495	3870	63	»	63
Preux-au Sart.	7	27	66	442	3807	29	22 5	51 7
Quesnoy-Ouest.	»	30	67	1454	Voir Quesnoy-Est.			
Sepmeries.	7	35	60	900	4976	50	33	83
Villereau.	3	27	68	1012	6666	38	18	56
Villerspol.	5	32	61	1491	11471	34	»	34
Wargnies-le-Grand.	8	31	64	901	6432	57	25	82
Wargnies-le-Petit.	6	29	65	794	5124	52	»	52
Totaux....				14113	87099			
Canton de Solre-le-Château.								
Aibes.	8	19	100	350	2672	52	»	52
Beaurieux.	3	17	106	288	2175	82	20	102
Berelles.	5	19	101	200	1582	91	»	91
Bousignies.	15	29	105	694	4916	13	»	13
Choisies.	8	15	98	102	705	26	18	44
Clairfayt.	3	16	107	404	2714	92	»	92
Cousolre.	12	26	102	2174	15061	13	»	13
Dimechaux.	5		99	300	1728	22	»	22
Dimont.	11	11	101	443	2960	45	»	45
Eccles.	4	18	104	160	901	115	»	115
Fontaines (lez).	3	13	104	370	1817	27	»	27

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES. 1	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton. 2	de la sous-préfecture. 3	de la préfecture. 4	POPULATION. 5	Principal des quatre contributions directes pour 1869. 6	NOMBRE des centimes communaux. annuels. 7	non annuels. 8	TOTAL. 9
Hestrud.	6	20	119	2	2720	46	»	46
Liessies.	7	13	106	1000	4704	67	7 2	74 2
Sars-Poteries.	5	10	103	164	8908	58	»	58
Solre-le-Château.	»	14	103	3006	21963	13	20	33
Solrinnes.	4	16	102	174	1580	57	40	97
Totaux....				11871	77106			

Canton de Trélon.

NOMS des COMMUNES. 1	du canton. 2	de la sous-préfecture. 3	de la préfecture. 4	POPULATION. 5	Principal. 6	annuels. 7	non annuels. 8	TOTAL. 9
Anor.	9	22	121	2844	17936	13	»	13
Baives.	7	23	121	270	2229	42	»	42
Eppe-Sauvage.	10	25	124	720	7481	13	»	13
Féron.	8	12	117	654	6405	38	20	58
Fourmies.	9	17	115	7045	58936	21	12	33
Glageon.	2	14	112	1567	10274	8	»	8
Moustier.	10	20	124	181	2188	51	»	51
Ohain.	3	18	117	1188	5838	13	»	13
Rainsars.	12	8	114	207	2447	13	20	33
Trélon.	»	16	114	2670	22747	31	»	31
Wallers.	6	21	120	436	2933	61	17	78
Wignehies.	10	15	108	2607	18089	48	»	48
Willies.	9	10	111	407	2025	92	»	92
Totaux....				20896	159528			

ARRONDISSEMENT DE DOUAI, 6 cantons, 66 communes.

Canton d'Arleux.

NOMS des COMMUNES. 1	du canton. 2	de la sous-préfecture. 3	de la préfecture. 4	POPULATION. 5	Principal. 6	annuels. 7	non annuels. 8	TOTAL. 9
Arleux.	»	14	47	1640	15204	17	»	17
Aubigny-au-Bac.	7	14	47	1095	5449	13	»	13
Brunemont.	6	13	46	510	2381	34	»	34
Bugnicourt.	4	11	44	771	6544	27 7	»	27 7
Cantin.	5	8	41	1038	12447	40 5	20	60 5
Erchin.	8	10	44	507	4812	58 5	20	78 5
Estrées.	3	9	42	1055	6233	45	10	55
Fechain.	12	17	43	1275	5640	30	»	30
Fressain.	8	13	36	935	6872	23 5	»	23 5
Gœulzin.	6	6	39	937	6866	40 5	»	40 5
Hamel.	3	13	44	477	3642	25	»	25
Lécluse.	7	13	46	1718	7830	13	»	13
Marcq.	12	22	53	534	5631	44 5	20	64 5
Monchecourt.	10	15	50	978	8888	27 2	14 5	41 7
Villers-au-Tertre.	7	13	45	398	4093	44 7	»	44 7
Totaux ...				13878	102532			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1869.	NOMBRE des centimes communaux.		
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Douai-Nord.								
Anhiers.	8	8	28	465	2230	13	»	13
Douai-Nord.	»	»	33	9228	283972	13 7	10	23 7
Flines-lez-Raches.	12	12	28	4042	23772	20	»	20
Lallaing.	8	8	38	2081	7983	13	»	13
Sin.	3	3	35	1606	23461	13	»	13
Waziers.	3	3	39	1630	8548	13	12	25
Totaux....				22052	349970			
Canton de Douai-Sud.								
Aniche.	14	14	45	4501	25965	17 5	»	17 5
Auberchicourt.	13	13	48	1970	12222	13	»	13
Dechy.	4	4	36	1849	10919	13	»	13
Douai-Sud.	»	»	33	5662	Voir Douai-Nord.			
Écaillon.	12	12	37	655	4945	45	»	45
Ferin.	6	6	39	779	8908	27	»	27
Guesnain.	6	6	43	459	5015	44 5	»	44 5
Lewarde.	7	7	40	1171	7672	37 5	8	45 5
Loffre.	7	7	40	217	2683	50	10	60
Masny	10	10	44	954	8969	26	15	44
Montigny.	10	10	46	817	6582	27 2	14 5	41 7
Roucourt.	7	7	42	301	3524	43 2	»	43 2
Totaux....				19332	97404			
Canton de Douai-Ouest.								
Auby.	7	7	40	1253	9866	19	»	19
Courchelettes.	4	4	40	268	3896	41	»	41
Cuincy.	4	4	37	1020	10381	25	8	33
Douai-Ouest.	»	»	33	9215	Voir Douai-Nord.			
Esquerchin.	6	6	38	653	5680	40	16 2	56 2
Flers.	5	5	38	1149	8748	32 7	20	52 7
Lambres.	3	3	37	910	13956	36	8	44
Lauwin-Planque.	4	4	37	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	20 5
Raches.	7	7	26	1615	[illegible]	17 5	15	32 5
Raimbeaucourt.	9	9	28	2289	14791	16	13	29
Roost-Warendin.	7	7	28	2006	9635	13	»	13
Totaux...				21097	92263			
Canton de Marchiennes.								
Alnes	4	23	37	686	3179	39	»	39
Bouvignies.	5	15	48	1845	9788	29 2	20	49 2
Bruille-lez-March.	6	14	47	905	4695	75	23	98
Erre.	9	18	43	1189	5749	13	»	13

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des MMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1869	NOMBRE des centimes communaux.		
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			an-nuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
.	8	17	42	2067	10027	23	»	23
ng.	10	20	40	1172	8718	17 5	20	37 5
ennes-Ville.	»	19	34	3274	24855	13	»	13
ennes-Camp.	5	16	39	426	3328	44 5	20	64 5
ncourt	8	12	47	1427	10902	13	»	13
r.	5	16	39	467	1783	93	20	113
l.	6	15	40	3835	24788	13	»	13
	4	24	38	523	3440	59	»	59
-Campeau.	7	16	40	162	2521	25 5	»	25 5
	6	15	39	1495	3832	13	»	13
gnies et Ham.	4	24	38	1011	6367	13	12	25
Totaux...				20484	123972			
Canton d'Orchies.								
	5	23	32	990	6993	58	20	78
	3	19	23	1426	10087	25	17	42
.	4	21	30	1877	12780	53	»	53
ies.	5	13	28	2119	14441	13	20	33
nt.	10	12	21	1598	10525	13	»	13
.	5	22	31	2331	14724	63	»	63
1.	4	21	30	2500	20324	46 5	20	66 5
3.	»	17	26	3688	35248	13	»	13
1.	8	26	34	1703	10367	69	20	89
Totaux....				18232	135489			

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES, 7 cantons, 81 communes.

Canton de Saint Amand (rive droite).								
(St.-) rive dr.	«	13	37	5503	78616	13	»	13
-St.-Amand.	7	17	44	1827	11434	52 2	»	52 2
u-L'Abbaye.	10	23	40	850	5127	45 5	»	45 5
lez-Mortagne.	10	23	40	1872	12060	20 5	»	20 5
l.	5	18	39	3477	14172	8	»	8
ne	8	21	38	1112	7670	13	»	13
s.	8	5	44	1450	32721	17 5	7	24 5
Totaux....				19091	161800			
Canton de Saint-Amand (rive gauche).								
(St.-) rive-g.	»	13	37	4866	Voir St.-Amand rive-droite.			
nies.	7	20	34	348	2690	13	»	13
.	8	20	34	695	4926	13	»	13
s.	4	16	33	2185	18768	13	20	33

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1869	NOMBRE des centimes communaux. an-nuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Maulde.	7	20	37	1045	5694	13	»	13
Millonfosse.	3	16	38	587	4168	13	»	13
Nivelle.	3	16	40	1119	7456	42 7	20	62 7
Rosult.	6	19	34	1303	10988	59 5	20	79 5
Rumegies.	8	20	29	1572	9752	39 3	18 2	57 5
Sars et Rosières.	7	20	31	559	3273	8	20	28
Thun.	4	17	43	620	3673	13	»	13
Totaux....				14899	71388			
Canton de Bouchain.								
Abscon.	8	19	42	1650	12311	17 5	»	17 5
Avesnes-le-Sec.	6	20	55	1631	9893	59 7	20	79 7
Bouchain.	»	19	49	1504	21870	22 5	»	22 5
Denain.	10	11	49	11022	66322	16	15	31
Douchy.	6	12	53	1968	13520	47	»	47
Émerchicourt.	7	26	49	226	4685	26	»	26
Escaudain.	8	15	44	2720	15655	52 7	20	72 7
Haspres.	11	17	57	3090	15190	13	»	13
Haveluy.	14	14	50	889	4397	27 5	»	27 5
Hélesmes.	15	15	45	1217	6267	44 5	20	64 5
Hordain.	3	20	52	1505	7070	62 2	20	82 2
Lieu-St.-Amand.	2	18	51	850	5482	57 2	20	77 2
Lourches.	7	15	51	3658	11965	13	»	13
Marquette.	5	22	49	2276	10665	26	15	41 5
Mastaing.	4	19	47	850	6433	58 5	16 5	75
Neuville-sur-l'Esc.	6	15	54	994	7318	23 7	»	23 7
Noyelles-sur-Selle.	6	13	53	681	5422	53	20	73
Rœulx.	6	16	49	1273	6549	43 7	»	43 7
Wasnes-au-Bac.	5	25	51	849	4635	70 2	»	70 2
Wavrechain-s.-Den.	11	12	50	376	3271	13	»	13
Wavrechain-s.-Faulx	3	22	51	666	3825	50	»	50
Totaux....				39935	242745			
Canton de Condé.								
Aybert (St.-)	6	18	57	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	69 7
Condé.	»	14	51	4642	44457	13	10	23
Crespin.	7	14	58	1520	15821	16 5	»	16 5
Escaupont.	2	10	51	1136	8326	13	»	13
Fresnes.	2	10	49	5504	38468	8	»	8
Hergnies.	6	18	47	3285	19938	13	»	13
Odomez.	7	15	44	490	2332	93	»	93
Thivencelles.	4	16	55	597	5306	20 7	20	40 7
Vicq.	5	10	52	910	4693	13	»	13
Vieux-Condé.	2	16	49	5067	23357	13	»	13
Totaux...				23486	167597			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des contributions directes pour 1869.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
				Canton de Valenciennes-Est.				
Curgies.	6	6	56	1158	9521	82	»	82
Etrœux.	7	7	57	618	6648	89	20	109
Marly.	2	2	51	1519	18966	49	20	89
Onnaing.	6	6	55	3685	24434	33 2	20	53 2
Préseau.	7	7	57	1905	9532	130	20	150
Quaroube.	8	8	55	2510	16056	13	»	13
Quiévrechain.	12	12	61	1062	7468	37 2	16	53 2
Rombies.	12	12	59	557	4776	69 7	»	69 7
Saultain.	4	4	54	1060	8843	88 7	20	108 7
Sebourg.	10	10	60	1775	14010	58 7	20	78
Valenciennes-Est.	»	»	50	7103	302499	13 2	5	18 2
Totaux....				22952	422753			
				Canton de Valenciennes-Nord				
Anzin.	2	2	48	7283	59285	15	»	15
Aubry.	5	5	53	995	5346	92	»	92
Bellaing.	9	9	51	374	3299	60 2	»	60 2
Beuvrages.	4	4	48	1380	6946	72 2	»	72 2
Bruai.	5	5	52	3251	17634	56	20	76
Petite-Forêt.	3	2	52	917	4448	99	20	119
Saulve (St.-)	»	»	50	2041	24517	41	»	41
Valenciennes-Nord.	12	12	48	8761	Voir Valenciennes-Est.			
Wallers.	»	»	»	3420	19898	13	»	13
Totaux....				28422	141373			
				Canton de Valenciennes-Sud.				
Artres.	9	9	59	952	8167	91	7 2	98 2
Aulnoy.	3	3	52	1808	10334	70 5	20	90 5
Famars.	5	5	55	792	7000	64	»	64
Haulchin.	9	9	53	861	7734	39	20	59
Hérin.	7	7	53	1618	8678	39	24	63
Maing.	8	8	57	1948	13731	45 2	»	45 2
Monchaux.	14	14	56	513	4283	77	»	77
Oisy.	8	8	52	256	2124	65 5	»	65 5
Prouvy.	8	8	53	815	5158	13	»	13
Quérenaing.	8	8	58	499	3991	56 5	»	56 5
Rouvignies.	8	8	53	262	2647	37	»	37
Thiant.	12	12	54	1276	9961	54 2	15	69 2
Trith-St.-Léger.	7	7	55	3923	23398	19 5	»	19 5
Valenciennes-Sud.	»	»	50	8480	Voir Valenciennes-Est.			
Verchain et Maugré.	14	14	59	1432	9788	62 3	12 7	75
Totaux....				25435	116201			

Récapitulation par canton.

NOMS des ARRONDISSEMENTS. 1	NOMS des CANTONS. 2	POPULATION. 3	PRINCIPAL des quatre contributions directes pour 1869. 4
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.		
DUNKERQUE.	Bergues.	15486	148676
	Bourbourg.	13932	116047
	Dunkerque-Est.	22672	393129
	Dunkerque-Ouest.	23131	32112
	Gravelines.	9391	60850
	Hondschoote.	13485	101213
	Wormhoudt.	15087	115182
	Totaux....	113184	967149
	ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.		
HAZEBROUCK.	Bailleul Nord-Est.	17427	128767
	Bailleul Sud-Ouest	14418	51773
	Cassel.	14156	107847
	Hazebrouck Nord.	14968	141021
	Hazebrouck Sud.	13612	55202
	Merville.	20288	116910
	Steenvoorde.	14167	91998
	Totaux......	109036	694518
	ARRONDISSEMENT DE LILLE.		
LILLE.	Armentières.	28040	202460
	Bassée (La).	16058	98378
	Cysoing.	18505	107733
	Haubourdin.	26918	159364
	Lannoy.	26612	143880
	Lille Nord-Est.	38919	1899893
	Lille Centre.	24553	37479
	Lille Sud-Est.	24985	26716
	Lille Sud-Ouest.	67179	»
	Lille Ouest.	24794	80114
	Pont-à-Marcq.	17875	120695
	Quesnoy-sur-Deûle.	19813	131595
	Roubaix. Est.	83823	816679
	Roubaix. Ouest.		36408
	Seclin.	24218	154939
	Tourcoing Nord.	43123	484996
	Tourcoing Sud.	37816	75915
	Totaux......	523231	4577244
	ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.		
CAMBRAI.	Cambrai Est.	21937	309856
	Cambrai Ouest	24595	78376
	Carnières.	26912	110449
	Câteau (Le).	33565	193642
	Clary.	33049	129194
	Marcoing.	25551	158406
	Solesmes.	28246	150613
	Totaux......	193855	1130573

Récapitulation par canton (SUITE).

NOMS des ARRONDISSEMENTS. 1	NOMS des CANTONS. 2	POPULATION. 3	PRINCIPAL des quatre contributions directes pour 1869. 4
	ARRONDISSEMENT D'AVESNES.		
AVESNES.	Avesnes Nord.	11477	111073
	Avesnes Sud.	14271	111768
	Bavai.	16134	121209
	Berlaimont.	10069	80742
	Landrecies.	15633	116224
	Maubeuge.	34869	250245
	Quesnoy Est.	14117	102248
	Quesnoy Ouest.	14113	87099
	Solre-le-Château.	11871	77106
	Trélon.	20896	159528
	Totaux.....	163450	1217242
	ARRONDISSEMENT DE DOUAI.		
DOUAI.	Arleux.	13868	102532
	Douai Nord.	22052	349970
	Douai Sud.	19332	97404
	Douai Ouest.	21097	92263
	Marchiennes	20484	123972
	Orchies.	18232	135489
	Totaux.....	115065	901630
	ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.		
VALENCIENNES.	Amand (St.) rive-g.	19091	161800
	Amand (St.) rive-d.	14899	71388
	Bouchain.	39935	242745
	Condé.	23486	167597
	Valenciennes Est.	22952	122752
	Valenciennes Nord	28422	141373
	Valenciennes Sud.	25435	116394
	Totaux.....	174220	1324011

Récapitulation par arrondissement

ARRONDISSEMENTS. 1	POPULATION. 2	PRINCIPAL des quatre contributions directes pour 1868. 3
Dunkerque	113184	967249
Hazebrouck	109036	694518
Lille	523231	4577244
Cambrai	193855	1130573
Avesnes	163450	1217242
Douai	115065	901630
Valenciennes	174220	1324011
Totaux	1392041	10812467

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

Session de 1869.

ANALYSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Le 25 août 1869, à deux heures, le Conseil général du département, convoqué en vertu du décret du 18 juillet précédent, s'est réuni dans l'une des salles de la Préfecture. Après avoir donné lecture du décret précité, M. le Conseiller d'Etat, chargé de l'administration du département, communique au Conseil un décret en date du 7 août qui nomme *Président du Conseil général, pour la session de* 1869, M. le comte MIMEREL, Sénateur; *Vice-Présidents,* MM. DANEL, Président honoraire à la Cour impériale de Douai, et SEYDOUX, Député; *Secrétaires,* MM. DE CLEBSATTEL, ancien Député au Corps législatif, et MAILLIET, Adjoint au Maire d'Avesnes.

M. le Conseiller d'Etat appelle à prêter serment les nouveaux membres élus depuis la session de 1868, MM BERGEROT et DE MARSILLY. A l'appel de leurs noms, tous deux remplissent cette formalité.

M. le Président prononce une allocution dans laquelle il exprime les regrets éprouvés par l'Assemblée de la perte de deux de ses membres, MM. MORAEL et Emile LEFEBVRE.

Il jette un coup d'œil sur les travaux accomplis par l'Assemblée, dans sa précédente session, en ce qui touche l'achèvement des chemins vicinaux et l'établissement de nouveaux chemins de fer. Il laisse entrevoir la pensée de résigner désormais, à raison de son âge, la présidence du Conseil, sans renoncer cependant à lui apporter le concours de son dévouement, et se recommande au bon souvenir de ses Collègues en les assurant de toute sa sympathie. Ses paroles provoquent dans l'Assemblée un vif témoignage d'intérêt.— Le Conseil complète ensuite l'organisation de ses bureaux.

Suit l'analyse des délibérations du Conseil général :

AGRICULTURE. — Vote de subventions montant ensemble à 15,700 fr. en faveur des Associations agricoles pour être employées en primes. — L'Assemblée s'associe à M. le Conseiller d'Etat pour appuyer auprès de

M. le Ministre de l'Agriculture non seulement les demandes pour le maintien des subsides que l'Etat alloue à chacune des Sociétés, mais encore les demandes d'augmentation qui lui paraissent pleinement justifiées. — Appuie le vœu du Conseil d'arrondissement de Dunkerque pour la suppression, quelle que soit leur dénomination, des droits qui grèvent l'entrée des engrais, notamment le guano, et l'entrée des machines et instruments agricoles. L'agriculture du Nord a accepté le nouveau régime économique et elle marche résolument dans cette voie ; mais il ne faut pas que, pour favoriser d'autres intérêts si anciens qu'ils soient, lorsqu'elle même est privée de toute protection, elle soit condamnée à lutter dans des conditions d'inégalité avec la Belgique et l'Angleterre.—Rejet d'une allocation de 1,730 fr. demandée par le Comice agricole de Lille pour couvrir un déficit de cette somme. — Vote du crédit de 1,700 fr. annuellement accordé en faveur des Chambres consultatives d'agriculture. — Acte à M. le Conseiller d'Etat de la communication qu'il a faite du compte-rendu de l'exposition départementale d'agriculture qui a eu lieu en 1868 à Hazebrouck, et comme un concours régional aura lieu dans le département en 1870, remet à 1872 le prochain concours départemental a ouvrir à Valenciennes. — Appui au vœu du Conseil d'arrondissement de Douai pour la prompte promulgation du Code rural. — L'Assemblée déclare ne pas s'associer au vœu du même Conseil pour l'embrigadement des gardes-champêtres. Outre les difficultés d'organisation et de finances, il a été reconnu que la mesure présenterait plus d'inconvénients que d'avantages et l'institution a été abandonnée dans le département où elle avait été expérimentée.

ALCOOLS EMPLOYÉS AU VINAGE. — Renouvellement des vœux formés en 1868 et tendant à ce que : 1° les bouilleurs de crû soient exercés ; 2° que les alcools employés au vinage soient frappés d'un droit de 20 fr. par hectolitre. — Enfin, le Conseil demande que les considérations émises en 1868 et 1869 soient envoyées au Ministre de l'Agriculture.

ALIÉNÉS. — Acte à M. le Conseiller d'Etat de la communication qu'il a faite de la statistique des aliénés dans les asiles publics d'Armentières et de Bailleul et dans l'asile privé de Lommelet. — Refus de la subvention demandée par M. le Maire d'Hazebrouck pour la reconstruction, dans l'hospice de cette ville, de deux cellules destinées à recevoir provisoirement les malades atteints d'aliénation mentale. — Avis favorable à la proposition d'élever de 1,800 à 2,400 fr. le traitement du receveur de l'asile de Bailleul.

ASILE D'ALIÉNÉS D'ARMENTIÈRES. — PRIX DE JOURNÉES. — Après discussion, le Conseil élève de 1 à 1 fr. 10 c. le prix de journée payé par le département pour les aliénés indigents.

ALIÉNÉS INDIGENTS. — Crédit de 240,605 fr. pour l'entretien d'un nombre moyen de 937 aliénés indigents en 1870. — Maintien des pro-

portions anciennes dans le concours des communes pour la pension de ces infortunés. — Fixation au chiffre de 150, comme précédemment, des places réservées aux aliénés non dangereux dans les asiles de Bailleul et d'Armentières.

ALLUMETTES CHIMIQUES. — Appui au vœu réitéré du Conseil d'arrondissement de Douai pour qu'il ne puisse être fait usage que d'allumettes chimiques fabriquées avec le phosphore amorphe.

BANQUE DE FRANCE. — M. le Gouverneur de la Banque a fait connaître qu'il ne pouvait, pour divers motifs, accueillir la demande du Conseil général pour l'établissement d'une succursale à Douai. — L'Assemblée exprime son profond regret de l'ajournement d'une mesure si éminemment utile, réclamée avec instance par toute la population d'un important arrondissement, insiste pour que son vœu soit pris en considération et prie M. le Conseiller d'Etat de le recommander vivement à M. le Ministre des Finances.

BELLES ACTIONS. — Compte-rendu du crédit alloué en 1868 pour récompenses. Le Conseil ne peut que s'intéresser vivement aux actes des hommes courageux qui n'ont pas craint d'exposer leur vie pour sauver celle de leurs semblables. Il loue un pareil dévouement que la conscience et l'estime publiques récompensent mieux que les primes accordées. — Vote d'un nouveau crédit de 1,400 fr. pour 1870.

BUREAUX DE BIENFAISANCE. — Acte à M. le Conseiller d'Etat de la communication pleine d'intérêt qu'il a faite à l'Assemblée sur la situation du service de ces établissements.

CADASTRE. — Vœu réitéré pour que les départements soient autorisés à pourvoir aux frais de nouvelles opérations cadastrales au moyen de centimes spéciaux. — Ajournement à la session de 1870 de la question de savoir si le renouvellement du cadastre, arrêté en principe par le Conseil général dans sa session de 1853, pourra être étendu aux opérations cadastrales effectuées postérieurement à 1821.

CAISSES D'ASSURANCES EN CAS DE DÉCÈS OU D'ACCIDENTS. — Acte a M. le Conseiller d'Etat du rapport dans lequel il fait connaître que la plus grande publicité a été donnée par ses soins aux dispositions de la loi nouvelle qui institue des caisses d'assurances en cas de décès et en cas d'accidents. Ces dispositions, dès qu'elles seront connues et appréciées, sont appelées à rendre d'importants services à la classe laborieuse.

CAISSE DES RETRAITES DES EMPLOYÉS DE LA PRÉFECTURE. — Acte à M. le Conseiller d'État du compte-rendu de la situation des recettes et des dépenses de la Caisse. — Pension du sieur Pailliez, huissier du cabinet du Préfet, réglée à 589 fr. — Il sera tenu compte aux agents-

voyers cantonaux de leurs services dans les grades inférieurs de la vicinalité, ainsi que des services antérieurs rendus par eux soit à l'État, soit dans d'autres départements pour la liquidation de leur retraite La moitié de la somme d'arrérages de retenue à verser à la caisse est allouée sur les fonds départementaux, l'autre moitié restant à leur charge. — Ajournement de la proposition tendant à faire admettre les géomètres du cadastre au bénéfice de la caisse de retraites départementale.

CARTE DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE. — Cette carte dressée par M. Ternant, agent-voyer principal paraît bien faite et sera d'une grande utilité pour les services administratifs. Allocation d'une subvention de 1,500 fr. à M. Ternant aux cinq conditions suivantes: Etablir la carte au 50/1000 ; indiquer les cotes de hauteur qui seront indiquées par le nivellement général en cours d'exécution ; indiquer par des signes distincts, les routes, chemins de grande communication et d'intérêt commun et les chemins vicinaux et ruraux ; soumettre la minute à l'approbation de M. le Conseiller d'État; fournir au département cent exemplaires.

CARTE DÉPARTEMENTALE. — Elle sera tirée à mille exemplaires. Le Conseil laisse à M. le Conseiller d'État le soin de les distribuer aux administrations selon le besoin et l'utilité et prie ce magistrat de faire vendre au profit de la caisse départementale les exemplaires qui resteront disponibles à un prix modéré moins dans un but fiscal que dans celui d'être utile aux habitants du département.

CHAMBRE CONSULTATIVE DES ARTS ET MANUFACTURES DE ROUBAIX. — Ajournement pour cause de retard du vœu émis par le Conseil municipal de Roubaix pour que la Chambre consultative de cette ville soit érigée en Chambre de commerce.

CHASSE. — Avis qu'il n'y a pas lieu : 1° d'autoriser toute l'année la destruction des oiseaux granivores, notamment les tourterelles, ramiers et pigeons voyageurs ; 2° de permettre de chasser la bécasse au lacet. — Proposition d'admettre la chasse au lacet pour la grive avec la condition que les lacets seront placés à un mètre au-dessus du sol. — Vœu pour que l'ouverture de la chasse fixée au 29 août soit remise au 8 septembre. — M. le Conseiller d'État fait connaître que par décision de M. le Ministre de l'Intérieur cette ouverture est reportée au 5 septembre.

CHEMINS DE FER. — *Lignes en exploitation ou en construction.* — Appui à un vœu du Conseil d'arrondissement d'Avesnes tendant à ce que la déviation projetée de la route départementale N° 23 soit modifiée aux abords de la station du Quesnoy du chemin de fer de Valenciennes à Aulnoye, de manière à aboutir directement à la voie ferrée qu'elle franchirait au moyen d'un passage supérieur ; — vœu pour que la Compagnie du Nord soit invitée à déployer la plus grande célérité dans les

travaux de la ligne précitée afin que le délai d'exécution soit dépassé le moins possible ; — que le gouvernement exige que la ligne de Béthune à Abbeville se rattache directement à la ligne déjà en exploitation de Béthune ; — que la gare des voyageurs sise dans Lille devienne commune à la Compagnie de Lille à Valenciennes ; — que l'administration fasse étudiér la question d'une ligne directe de Solre-le-Château à un point de la ligne du Nord près Maubeuge ; — que suivant le vœu précédent de l'assemblée, la gare de Somain soit couverte ; qu'une passerelle soit établie près de cette gare et du passage à niveau de la route départementale N° 4 et que des dispositions soient prises pour faciliter la circulation des voitures sur ce point ; — qu'il soit procédé à l'étude des modifications demandées dans l'indication des cinq trains qui intéressent les relations des arrondissements de Lille, Douai, Valenciennes et Cambrai ; — que le service postal modifié par l'exploitation de la ligne de Calais à Boulogne soit rétabli, notamment en ce qui concerne Dunkerque, de manière à satisfaire pleinement les intérêts du commerce ; — qu'un train express soit créé entre Lille et Dunkerque ; — que les réclamations qui se sont élevées sur l'insuffisance du nombre de passages sur plusieurs voies ferrées en exploitation soient signalées à l'attention de l'administration supérieure ; — que le vœu du Conseil d'arrondissement de Lille pour que le tracé de la ligne de Somain à Roubaix et Tourcoing soit dirigé par Lannoy, soit recommandé à l'attention du gouvernement ; — qu'une ligne directe de Lille à Halluin et Menin par Marcq-en-Barœul, Bondues, Linselles et Bousbecques, soit mise à l'étude ; — que la gare de Saint-Sauveur, à Lille, soit ouverte au transport des voyageurs ; — qu'il soit établi une station à Sainte-Hélène, près la porte Saint-André ; — que là où le chemin de Lille à Armentières traverse les routes de Lille à Gand et de Lille à Roubaix, il soit établi des haltes en bois ; — que le vœu du Conseil d'arrondissement de Dunkerque tendant à ce que le chemin de fer de Dunkerque à Calais passe par Bourbourg et se dirige sur Gravelines, soit pris en considération ; — que comme le demande le Conseil de Valenciennes, la Compagnie soit invitée à présenter un projet de station sur la ligne de Valenciennes à Aulnoye, au lieu dit le Poirier, territoire de Trith-Saint-Léger ; — que la Compagnie de Lourches à Denain soit invitée à établir un service de marchandises et de voyageurs ; — que la Compagnie du Nord veuille bien, aussitôt l'arrivée à Douai du train express N° 29 de Paris à 9 h. 56 m. du soir, faire partir un train de voyageurs pour Valenciennes, de manière à arriver avant 11 h. 1/2 du soir et à faire ainsi profiter cette ville de l'avantage qu'offre l'express de Paris ; — que le train du soir de Valenciennes vers Mons et Bruxelles soit rétabli.

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL. — Cinq Compagnies se sont mises en instance pour obtenir la concession de lignes nouvelles à ouvrir dans le département ou devant en traverser le territoire. Ce sont : la Compagnie civile *le Progrès* représentée par M. Dambrin, agent de change

à Bruxelles ; la Compagnie du chemin de fer du Nord-Est présidée par M. le comte de Melun ; la Société civile Débrousse, Baroche et Cie, concessionnaire du chemin d'Epéhi à Montdidier ; la Compagnie du chemin de fer de Lille à Valenciennes ; M. Bomberg, directeur général honoraire au Ministère de l'Intérieur de Belgique. — Le Conseil général après s'être livré à l'examen de ces propositions, et en avoir délibéré, classe comme chemins de fer d'intérêt local les lignes dont l'énumération suit : 1° d'Epéhi à Cambrai ; 2° de Cambrai à la frontière par Solesmes, Le Quesnoy et Bavai ; 3° d'un point à prendre à ou près Valenciennes sur l'un des chemins de fer qui y aboutissent au Cateau par Trith-Saint-Léger et Solesmes et prolongement facultatif au-delà du Cateau vers la limite du département ; 4° d'Artres ou d'un point près d'Artres sur la ligne du Nord par Trith à Denain avec prolongement facultatif sur Somain ; 5° d'Armentières à Don et au-delà vers Lens, Carvin et Courrières vers la limite du département ; 6° de Don par Seclin et Pont-à-Marcq à Orchies ou Templeuve ; 7° de Saint-Amand à Blanc-Misseron ; 8° de Saint-Amand à la frontière vers Tournai par Lecelles ; 9° de Don à Hazebrouck. — Les deux lignes de Saint-Amand à Blanc-Misseron et à la frontière sont attribuées directement à la Compagnie du chemin de fer de Lille à Valenciennes qui seule est en mesure de les exploiter utilement ; les autres formées en deux groupes seront mises au concours et adjugées aux Compagnies qui feront le plus fort rabais sur le chiffre de produit brut kilométrique au-delà duquel le quart des bénéfices appartiendra au département. Une Commission départementale est formée en vue de cette adjudication. — La concession des deux groupes sera faite pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans sans garantie d'intérêt aux clauses d'un cahier de charges qui sera soumis au Conseil général, après avis de la Commission et moyennant une subvention du département de 200,000 fr. à répartir entre les deux groupes proportionnellement au nombre de kilomètres qui les composent. — M. le Conseiller d'Etat chargé de l'administration du département est autorisé, après avoir donné la publicité, à recevoir jusqu'au 15 novembre prochain, les soumissions qui seront présentées pour la concession de ces lignes. — Ce magistrat est prié de solliciter du Gouvernement l'autorisation, pour le Conseil général, de se réunir en session extraordinaire après le 15 novembre prochain en vue de statuer sur la concession des lignes dont il s'agit.

CHEMINS D'INTÉRÊT COMMUN 38, 96 et 60. — Appui au vœu du Conseil d'arrondissement d'Avesnes tendant à ce que ces trois chemins pour la partie comprise dans l'arrondissement soient réunis en une seule ligne sous le N° 38 avec un seul et unique syndicat.

CHEMINS VICINAUX. — *Achèvement.* — Le Conseil général approuve les états de travaux et dépenses à faire en 1870 sur les chemins du réseau subventionné, sauf les modifications indiquées pour l'arrondisse-

ment de Valenciennes; décide qu'aucune suite ne sera donnée aux demandes de substitution de pavages à des empierrements, à moins que les communes ne supportent l'excédant de la dépense. — Vote un crédit de 555,440 fr. pour le service de l'achèvement des chemins vicinaux en 1870. — Remercie M. le Conseiller d'Etat administrateur du département, de ses efforts dévoués auprès du Gouvernement pour obtenir une allocation mieux proportionnée aux besoins et aux sacrifices du département, ainsi que l'admission des communes à la caisse des chemins vicinaux, prie ce magistrat de continuer aux mêmes fins ses plus vives instances. — Décide que les secours promis aux communes pour l'amortissement du nouvel emprunt seront, comme ceux afférents au premier emprunt, prélevés sur le produit des centimes extraordinaires à imposer chaque année pour les services départementaux. — Prie, enfin, M. le Conseiller d'Etat d'autoriser les communes qui pourraient vouloir construire, par anticipation, certains chemins compris dans leur réseau subventionné, à mettre ces chemins en adjudication lorsqu'elles justifieront que des particuliers leur font gratuitement l'avance de la subvention applicable aux chemins à construire et sans qu'il en résulte aucune gêne dans le service des agents-voyers, ni aucun droit pour les communes autorisées à une priorité dans la répartition à faire tous les ans par le Conseil général des subventions de l'Etat et du département.

CHEMINS VICINAUX. — *Réseau supplémentaire.* — Approbation du travail dressé par M. l'agent-voyer en chef moyennant certaines additions et quelques retranchements. Les kilomètres non répartis restent à la disposition du Conseil général pour être attribués ultérieurement selon les besoins qui se manifesteront.

Un débat s'étant engagé sur la question du calibre des pavés à adopter en principe ou à modifier selon les localités ou les besoins, sur la proposition de M. le Conseiller d'Etat, administrateur du département, cette question est renvoyée à l'examen de l'administration pour donner au Conseil les moyens de statuer dans la session de 1870.

CHEMINS VICINAUX. — Le Conseil décide : — Que l'exécution des sept chemins d'intérêt commun pour lesquels les communes intéressées avaient refusé tout ou en partie les subventions réclamées sera poursuivie dans les proportions de 22/100 à la charge des communes et de 78/100 à la charge du département et de l'Etat; — qu'il n'y a pas lieu actuellement de prononcer de nouveaux classements ; — qu'une somme de 147,000 fr. à prélever sur le produit des 7 centimes spéciaux est allouée pour subventions applicables à l'entretien des 102 chemins d'intérêt commun; — qu'à partir de 1871, le département interviendra pour un tiers dans la dépense d'entretien de tous les chemins de cette catégorie. — qu'une somme de 20,000 fr. à prélever sur le produit des mêmes centimes spéciaux est allouée à titre de subvention pour les travaux des chemins vicinaux ordinaires ; — qu'une somme de 15,000 fr. à prendre

sur la subvention départementale afférente aux travaux d'achèvement est mise à la disposition de l'administration départementale pour être répartie entre les agents du service vicinal, compris les agents-voyers principaux, à titre de gratifications ou d'indemnités ; — qu'une somme de 1,000 fr. est allouée à M. Soudant, agent-voyer principal de l'arrondissement de Lille, à titre de récompense spéciale ; — quelles sont les communes intéressées aux chemins N° 34, de Neuville-sur-l'Escaut à Noyelles, N° 67, de Saint-Souplet au Câteau et à la haie Menneresse, N° 118, d'Iwuy à Cattenières ; — que les propositions de l'administration départementale pour le budget ordinaire des chemins vicinaux sont approuvées; — que celles relatives au budget extraordinaire pour subventions à six chemins d'intérêt commun sont également adoptées.

CIRCONSCRIPTIONS TERRITORIALES. — *Hameau du Doulieu.* — Acte à M. le Conseiller d'État du rapport dans lequel il rend compte des dispositions prises à l'égard du hameau du Doulieu, qui avait demandé à se séparer d'Estaires pour être érigé en commune distincte. – Rejet d'une demande de M. le Préfet de l'Aisne, tendant à obtenir la réunion à la commune de Becquigny de deux hameaux, dits *Tout-y-Faut* et *Petit-Cambrésis*, dépendant de la commune de Busigny (Nord); aucune compensation territoriale n'est offerte, tandis que l'on pourrait s'entendre pour l'annexion au département du Nord en échange de ces deux hameaux, de la commune d'Escaufours (Aisne) qui s'y trouve enclavée.— Ordre du jour sur la proposition du sieur Doudoux-Ridoux, d'un remaniement de la division territoriale de l'Empire. — Rejet de la demande de la commune de Strazeele en agrandissement de son territoire.— Rejet de la demande des hameaux dits *Le Rejet-de-Beaulieu*, *La Laurette*, *La Louvière* et le *Petit-Cambrésis*, dépendant de la commune de Câtillon, tendant à obtenir leur érection en commune particulière. Prière toutefois à M. le Conseiller d'État de vouloir bien choisir parmi ces hameaux un adjoint chargé des fonctions de l'état-civil. — Le Conseil s'en rapporte à sa délibération du 3 septembre 1868, concluant à l'annexion à la ville de Roubaix du hameau du Blanc-Seau, qui forme comme un faubourg de cette ville ; propose de fixer comme ligne de délimitation, le canal d'un côté pour limite de Roubaix et la rive ou berge Nord de l'autre pour limite de Tourcoing, sur laquelle cette ville pourra établir ses quais et ports de déchargement, attendu que si l'on prenait pour ligne de démarcation l'axe du canal, il y aurait un inconvénient des plus graves au point de vue de la juridiction. — Rejet d'une demande de la ville d'Armentières, tendant à obtenir l'annexion d'une partie du territoire d'Houplines.

COMMISSAIRES DE POLICE. — CAISSE DE RETRAITES. — Renouvellement du vœu que les commissaires de police soient l'objet de la bienveillante attention du Gouvernement et admis bientôt à jouir de la retraite, dans les mêmes conditions que tous les autres fonctionnaires.

COMMISSION HISTORIQUE. — Il convient d'encourager la publication par cette Commission des recherches savantes qui se rapportent à l'histoire du département. La découverte de substructions romaines à Bouvines et à Ronchin, la statistique féodale de la châtellenie de Lille. l'inventaire des objets d'art et d'archéologie existant dans les églises et les établissements hospitaliers de Lille; et même les recherches sur l'origine de nos utiles compagnies de pompiers, qui ont eu pour précédent l'organisation des *Cinq offices des feux,* compagnies franches établies à Valenciennes aux XIVe et XVe siècles, offrent un intérêt réel aux hommes d'étude et à tous ceux qui veulent trouver dans le passé des leçons pour le présent, et suivre la marche et la progression de l'esprit humain. — Vote à la Commission historique de la subvention annuelle de 700 fr.

COMPTE DÉPARTEMENTAL. — Approbation de ce compte pour l'exercice 1868, s'élevant en recettes à 4,383,150 fr. 85 c., et en dépense à 3,760,345 f. 06 c., d'où résulte un excédant de recettes de 622,805 f. 20, qui, déduction faite du reliquat des recettes de l'Instruction primaire est reproduite jusqu'à concurrence de 453,760 fr. 04 c. au budget de report de 1868 sur 1869, pour être affectée au paiement des mandats restant à payer, des dépenses effectuées et non mandatées, et des dépenses autorisées pour travaux à exécuter.

CONCOURS D'ANIMAUX DE BOUCHERIE. — Acte à M. le Conseiller d'État du rapport par lequel il fait connaître que le vœu exprimé en 1868 par le Conseil, pour qu'il fût établi, au concours de La Villette, une catégorie spéciale pour les animaux de boucherie, bœufs, vaches et génisses de la race flamande, a été prise en considération par M. le Ministre de l'Agriculture; — remerciements à M. le Ministre pour l'accueil bienveillant qu'il a fait à ce vœu. — Vote d'un crédit de 2,000 fr. pour le concours qui aura lieu à Bergues en 1870; vœu pour que les jurys mettent hors de concours les animaux engraissés à l'excès et à grands frais s'il en est amené; vœu : 1° pour qu'on étudie la question de réorganisation de ces concours pour la session de 1870; 2° qu'il soit entendu que la ville, siége du concours, s'engagera à fournir une somme au moins égale à la subvention départementale; 3° qu'il soit stipulé que le Comice qui tiendra le concours devra y affecter un subside et se charger, de plus, des frais d'organisation.

CONCOURS RÉGIONAL AGRICOLE ET CONCOURS INTERNATIONAL HIPPIQUE. — Aux termes d'une décision de M. le Ministre de l'Agriculture, un concours régional agricole doit avoir lieu, en 1870, dans le département. M. le Conseiller d'État est d'avis qu'il convient d'ouvrir en même temps, comme on l'a fait en 1863, un concours international hippique et propose l'allocation des fonds nécessaires aux dépenses de cette double opération. L'utilité du concours hippique est contesté dans le sein du Conseil;

mais sur les observations de M. le Conseiller d'État, l'Assemblée adopte les propositions de ce magistrat et vote le crédit demandé de 25,000 fr., dont 10,000 fr. pour le concours agricole et 15,000 fr. pour le concours hippique, en priant M. le Conseiller d'État : 1° d'insister auprès de S. Exc. le Grand-Écuyer, à l'effet d'obtenir, non pas exclusivement des médailles, mais de plus une allocation pécuniaire proportionnée aux sacrifices du département; 2° de réclamer le programme projeté du prix pour 1870 et de faire introduire des prix nombrenx pour le cheval de trait léger et celui de gros trait que le département a intérêt à encourager.

CONSTRUCTIONS OU RECONSTRUCTION D'ÉGLISES. — Allocation pour 1870 des parties des subventions accordées en 1867 et 1868. — Subvention de 3,000 fr. à chacune des communes de Bettignies, Beaurain, Winnezeele, Renescure, Aubers, Seranvillers, Avelin, Herlies, Roncq. — Ajournement de la demande de la commune d'Aniche, jusqu'à ce que ses titres à l'obtention d'un secours du département soient établis.

CONTRIBUTIONS DIRECTES. — Maintien pour 1870 de la fixation du prix de la journée de travail, arrêté par le Conseil dans ses précédentes sessions, pour l'assiette de la contribution personnelle. — Approbation du fonds de non-valeurs et de réimpositions pour 1868.

COURS D'ARBORICULTURE. — Un cours pratique d'arboriculture et d'horticulture se faisant à l'Ecole normale de Douai, il n'y a pas lieu de recourir aux leçons spéciales offertes par M. Gressent.

DOUANES. — DROITS SUR LES TISSUS. — A la suite d'un rapport très-intéressant et très-concluant d'un Membre du 4e bureau, le Conseil renouvelle les vœux émis l'année dernière et les formule de la manière suivante:

1° Que le droit protecteur de 10 p. °/₀ sur les étoffes mélangées, où la laine domine, soit porté à 15 p. °/₀ comme sur la catégorie où le coton est dominant; 2° Que les droits *ad valorem* soient convertis en droits spécifiques; 3° Conformément au vœu de l'année précédente, que les droits sur les tulles unis soient convertis en droits spécifiques.

DROITS D'ENREGISTREMENT. — Acte à M. le Conseiller d'Etat de son rapport faisant connaître que le vœu du Conseil pour la réduction des droits d'enregistrement des donations aux communes et aux établissements charitables n'a pu être accueilli par l'Administration supérieure. — Regrets de ce que ce vœu n'ait pas eu une solution favorable.

ÉCOLE IMPÉRIALE DES ARTS INDUSTRIELS ET DES MINES DE LILLE.— Le Conseil général a exprimé à chacune de ses sessions les plus vives sympathies en faveur de cette école. Elle mérite, en effet, de grands encouragements. Fondée au milieu d'un centre industriel considérable, elle

est appelée à mettre à la disposition des manufacturiers des auxiliaires capables et utiles. — L'Assemblée persévérant dans ces sentiments favorables, recommande d'une manière toute particulière à l'Administration municipale de Lille le projet de reconstruction que M. Bernot, directeur de l'école, présente et qu'il veut exécuter à ses frais moyennant une concession de terrain, projet qui assurerait à la ville la création d'un établissement nécessaire à son commerce et à son industrie.

ENFANTS ASSISTÉS. — Vote des dépenses de ce service. — Remerciements à M. le Conseiller d'Etat de l'intérêt qu'il veut bien porter à l'instruction des pupilles de l'Assistance publique en rappelant aux instituteurs et aux institutrices que le meilleur moyen d'apprécier les progrès de ces enfants est de mettre leurs devoirs tous les trois mois sous les yeux de l'Autorité supérieure. — Approbation des intentions de M. le Conseiller d'Etat pour qu'un salaire soit accordé aux pupilles placés en apprentissage et qu'une partie de ce salaire soit placée à la caisse d'épargne, pour que le pupille trouve à sa majorité un petit capital qui puisse l'aider à se placer et peut-être même à s'établir.—Fixation au cinquième, comme les années précédentes, du contingent des communes dans les dépenses extérieures des enfants. — Fixation à 60 cent. du prix de journée des enfants dans les hospices dépositaires. — Le Conseil se réfère à M. le Conseiller d'Etat pour la fixation du tarif des layettes.

FOIRES ET MARCHÉS. — Avis favorable sur les demandes faites pour l'établissement de deux foires aux bestiaux à Winnezeele le 3e samedi de chacun des mois d'avril et de novembre ; de deux foires aux chevaux à Roubaix, le lundi et le mardi après le dimanche de Pâques et le lundi et le mardi après le premier dimanche de septembre. — Acte à M. le Conseiller d'Etat de sa communication faisant connaître que les propositions de foires et marchés dans les communes de Solesmes, Berlaimont, Avesnes-lez-Aubert et Caudry pour lesquelles le Conseil général a donné, en 1868, des avis favorables, sont terminées et qu'il a été ainsi donné satisfaction aux intérêts en cause.

FRAIS D'ADMINISTRATION.— Acte à M. le Conseiller d'Etat du compte d'emploi des fonds affectés aux frais d'administration de la Préfecture et des Sous-Préfectures. — Allocation sur les fonds départementaux : 1° d'une somme de 10,000 fr. qui sera mise à la disposition de M. le Conseiller d'Etat pour en opérer la répartition entre les divers employés de la Préfecture ; 2° d'une somme de 6,000 fr. pour les Sous-Préfectures, laquelle sera répartie par sixième entre les six arrondissements par M. le Conseiller d'Etat après avis de MM. les Sous-Préfets. —Prière à ce magistrat, conformément à sa proposition, de vouloir bien donner à la session prochaine communication au Conseil général de la distribution de ce nouveau crédit de 16,000 fr., lequel pourra être pris sur les fonds libres du budget de 1870. — Insertion au procès-verbal d'une lettre par

laquelle MM. les employés de la Préfecture expriment à l'Assemblée la profonde gratitude qu'ils éprouvent de sa bienveillante sollicitude.

GENDARMERIE. — Appui aux vœux des Conseils d'arrondissement pour la création d'une brigade à pied ou du moins d'un poste provisoire à Bousies, pour que la brigade de Carnières, provisoirement détachée à Avesnes, soit installée dans cette première localité ; pour la création d'une brigade à pied à Hazebrouck et l'augmentation de l'effectif de la brigade de Bailleul.

HÔPITAUX. — Observations au sujet du régime alimentaire dans ces établissements.

IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES COMMUNALES. — Fixation à 20, comme en 1869, du nombre des centimes extraordinaires que les communes pourront voter sans l'autorisation du Gouvernement, en vertu de la loi du 28 juillet 1867.

INDUSTRIE MINÉRALE. — Acte à M. le Conseiller-d'État de sa communication sur la situation de cette industrie. — Remerciements à M. le Ministre des mesures qu'il a prises pour rentrer dans l'esprit des lois et décrets relatifs aux acquits-à-caution. — Le Conseil insiste encore sur l'application de l'identique et non de l'équivalent, soit par la marque, l'importation dans l'usine ou tout autre mode de constatation de manière à ce qu'il ne soit pas introduit des fers de valeur double de ceux sortis.

INSPECTION DES PHARMACIES. — Acte à M. le Conseiller-d'État de son rapport sur ce service. Les dépenses auxquelles il donne lieu, rentrent aujourd'hui dans les prévisions du budget de l'État, conformément à la loi des finances du 31 juillet 1867. Lors des nominations pour les inspections de 1869, il a été tenu compte des observations qui se sont produites en 1868, dans le sein de l'Assemblée. — Mention au procès-verbal de l'observation d'un membre tendant à ce que les visites soient faites gratuitement pour les petits épiciers et que la recette des droits ne soient qu'égales aux dépenses.

INSTRUCTION PRIMAIRE. — Vote du budget de l'instruction primaire s'élevant en dépenses comme en ressources, à 326,127 fr. 04 c. — Prière à M. le Conseiller-d'Etat : 1° de faire étudier la question de la construction d'une maison d'école dans la commune de Zuydcoote ; 2° de faire examiner si l'emploi des machines à coudre ne peut pas être nuisible à la santé des jeunes filles.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES. — Acte à M. le Conseiller-d'État de son rapport sur les lignes télégraphiques, ainsi que de la communication qu'il a faite de la décision par laquelle M. le Ministre des Finances a bien voulu autoriser l'Administration des postes à se charger de quelques bureaux télégraphiques. — Vœu pour que dans l'intérêt du ser-

vice des dépêches et de la bonne gestion des bureaux, cette mesure soit étendue et appliquée aussi souvent que possible. — Vœu réitéré pour que le taux établi pour le port des dépêches à la campagne soit réduit, vu la facilité d'obtenir des facteurs ou porteurs de dépêches, et le désir que manifeste le Gouvernement d'étendre le réseau télégraphique devenu une nécessité pour l'industrie.

LIVRETS D'OUVRIERS. — Appui à un vœu du Conseil d'arrondissement de Douai tendant à ce que les livrets d'ouvriers soient maintenus avec cette différence qu'ils soient délivrés par le greffe de la commune, pour leur enlever tout caractère de mesure de police.

LYCÉES, COLLÉGES, ÉCOLE COMMUNALE. — INSPECTION. — Vote d'un crédit de 3,000 fr. destiné à indemniser les professeurs de facultés qui, selon les propositions de M. le Recteur, seraient chargés d'inspecter les établissements sus-désignés et d'exercer un contrôle sur l'enseignement de leur spécialité.

LYCÉE DE LILLE. — Ajournement de la demande de M. le Proviseur, relative à la fondation de bourses pour l'enseignement spécial.

NAVIGATION INTÉRIEURE. — Le Conseil général a émis les vœux suivants : Augmentation des crédits d'entretien des lignes de navigation. — Établissement du tirant d'eau à 2 mètres sur tout le réseau du Nord et, autant que possible, par voie d'approfondissement. — Unification des tarifs tant en ce qui concerne les péages, qu'en ce qui touche la classification. — Diminution progressive des péages en attendant la complète gratuité sur les voies d'eau, sans préjudice de l'achèvement des travaux d'approfondissement. — Rachat des canaux concédés comme une des mesures les plus urgentes. — Avis préalable des chambres de commerce et des chambres d'agriculture pour l'homologation des tarifs différentiels des chemins de fer. — Approbation des vœux émis par les Conseils d'arrondissement dans leur session de 1869. — Pavage du chemin de halage de la Haute-Deûle, du [illegible] au pont de la Planche-à-Quesnoy, et construction de murs de quai proposés par les ingénieurs, entre l'écluse de Saint-André et l'embouchure du canal de Roubaix. — Étude par les ingénieurs d'un canal émissaire des eaux industrielles et ménagères vers la mer, ou augmentation importante du débit des eaux de la Deûle, en vue de l'assainissement de l'arrondissement de Lille. — Encouragement à l'application de la vapeur à la traction des bateaux. — Essai de l'établissement d'une ligne télégraphique sur une de nos plus grandes voies navigables. — Chômage des canaux et rivières rendu le plus court possible, et effectué tous les deux ans seulement. — Retrait de la disposition du décret du 9 février 1869, qui assimile les rivières du Nord aux canaux.

NOUVEL HÔTEL DE PRÉFECTURE. — Vote de crédits montant à 524,700 fr. pour l'achèvement des travaux imputables sur ressources spéciales, dont 505,000 fr. à réaliser par voie d'emprunts. — Renvoi de la question du mobilier de l'hôtel à l'examen d'une commission départementale et nomination des membres de cette commission.

MAISON D'ARRÊT DE CAMBRAI. — Approbation des modifications faites conformément aux instructions de l'Administration supérieure au projet adopté en 1868, pour la reconstruction de la maison d'arrêt de Cambrai, ainsi que du chiffre de la dépense élevée à 361,501 fr. 43 c. — vote d'un nouveau crédit à valoir de 60,000 fr. au budget de 1870.

MAISON D'ARRÊT DE LILLE.— QUESTION D'EXCEPTION. — Après examen d'un vœu renouvelé par le Conseil d'arrondissement de Lille, le Conseil général décide, comme en 1868, qu'il y a lieu de s'en rapporter à l'administration pour accorder aux détenus dont la condamnation n'entache pas l'honneur, tous les adoucissements compatibles avec le service de la prison.

MONUMENTS HISTORIQUES. — Acte à M. le Conseiller-d'État de son rapport faisant connaître que les travaux de restauration du monument élevé dans l'église de Gravelines à la mémoire de Barbier de Metz, en faveur desquels le département à accordé un subside de 500 fr., sont terminés.

PALAIS DE JUSTICE DE DUNKERQUE. — Allocation extraordinaire au sieur Darnet, pour travaux de décoration effectués en 1867, à l'occasion du voyage de l'Empereur et de l'Impératrice, d'une somme de 250 fr., moitié de la dépense. — Pour le surplus, comme les travaux ont été exécutés sans référence préalable de l'administration départementale, le sieur Darnet est renvoyé à se pourvoir contre ceux qui lui ont commandé la décoration dont il s'agit.

PÊCHE FLUVIALE. — Le Conseil, appelé à délibérer de nouveau sur la règlementation de la pêche, renouvelle le vœu qu'il a formulé en 1868 : 1° Pour que l'époque de la fermeture de la pêche soit laissée à l'appréciation du Préfet; 2° pour que la pêche à l'anguille soit autorisée en toutes saisons ; 3° Pour que les adjudicataires de la pêche soient libres de résilier leur baux en raison de la règlementation nouvelle que le décret de janvier 1868 leur impose.

POSTES — Témoignage d'intérêt des nombreuses améliorations réalisées par l'Administraiion des postes, dans le service du département. — Vœux pour la création de bureaux de postes à Anor, à Bollezelle, à Wambrechies et à Baisieux, pour une seconde distribution de lettres, et à Flines-les-Raches, pour l'amélioration du service postal à Armentières et la création d'une boîte aux lettres à la gare de Somain.

PRISONS DÉPARTEMENTALES. — Augmentation de 200 fr. accordée au Directeur pour l'indemnité de logement qui lui est allouée et qui se trouve ainsi portée à 800 fr.

RACE CHEVALINE. — Allocation d'un crédit total de 11,600 fr., à répartir comme suit : 8,000 fr. pour achat et revente d'étalons ; 3,000 fr. pour concours d'étalons de l'industrie privée ; 600 fr. pour honoraires du vétérinaire départemental. — *Société hippique française.* — *Société d'encouragement pour l'amélioration du cheval français de demi-sang.* — Ces associations ayant sollicité des subsides, le Conseil n'a pas cru devoir accueillir leurs demandes.

REMISES DES PERCEPTEURS. — Acte à M. le Conseiller d'Etat de sa communication sur la question des remises allouées aux receveurs sur les dons volontaires aux communes et aux établissements de bienfaisance ; cette question sera examinée par la commission instituée pour rechercher le meilleur mode de rémunération des receveurs. Espoir que cette Commission donnera satisfaction aux vœux de l'Assemblée à cet égard.

ROUTES DÉPARTEMENTALES. — L'hiver de 1868-69, n'a pas été trop défavorable à la conservation de ces routes, et leur état a plutôt gagné que perdu dans la classification des parties bonnes, médiocres ou mauvaises. C'est sur ces dernières que se portent naturellement les soins particuliers du service des Ponts-et-Chaussées. — Le Conseil général vote les fonds nécessaires à l'entretien et aux grosses réparations pour 1870 ; il émet le vœu que les routes trop étroites et dans des contrées couvertes ne soient pas plantées.

ROUTES IMPÉRIALES. — Ces routes, dont plusieurs laissent beaucoup à désirer, sont à peu près dans le même état qu'en 1868 ; l'hiver n'a pas augmenté sensiblement les dégradations, les pluies persistantes du printemps y ont causé un dommage plus grand. — La fatigue qu'elles ont éprouvée en 1869 est représentée par une circulation moyenne de 586 coliers. La dépense d'entretien par kilomètre varie de 1,300 à 300 fr. ; elle est en moyenne de 804 fr. — Le Conseil général d'accord avec M. le Conseiller d'Etat et sur la proposition de son 5e bureau : insiste pour que le fonds d'entretien des routes impériales du département soit porté de 515,000 à 550,000 fr. ; demande que les fonds pour les grosses réparations soient élevés de 83,800 à 150,000 fr., et enfin, que les crédits pour l'élargissement des passages dans les fortifications soit au moins aussi de 150,000 fr., pour que cette amélioration de premier ordre puisse être étendue sur les points les plus urgents.

SERVICE HYDRAULIQUE. — Appui aux réclamations concernant la restauration d'une vanne à clapet sur le Vieil-Escaut (dessèchement des marais de Bruay et de l'Epaix). — Suite à donner au projet de dérivation

du Bouchard (vallée de la Scarpe). — Vœu que les négociations entamées avec le gouvernement Belge pour l'exécution des travaux d'exhaussement et de complément des digues de la Basse-Colme, entre la frontière et le sas d'Houthem soient activement poursuivies (Waeteringues du Nord, 4e section). — Prière à l'Administration départementale de porter sa sollicitude sur le curage des dérivations de la Moyenne-Deûle, dans Lille, — et de constituer un syndicat pour le curage des cours d'eau, lequel par l'application de la loi du 14 floréal, an XI, devient une charge très-onéreuse pour les riverains ne possédant que des langues de terrain sans profondeur. — Demande que l'attention de l'Administration départementale soit appelée sur la répartition des fonds provenant des contributions perçues pour le dessèchement de la vallée de la Scarpe. — Vœu que l'Administration des contributions directes examine les moyens de dresser comme autrefois le rôle du dessèchement de la même vallée au nom des fermiers et non pas au nom des propriétaires. — Avis favorable aux vœux du syndicat de la vallée de la Scarpe : l'un relatif à la dérivation de la Rache dans la Scarpe, pour laquelle une subvention de 20,000 fr. est demandée à l'Etat ; — l'autre, concernant l'approfondissement supplémentaire de la Scarpe inférieure, afin de faciliter l'écoulement des eaux de la vallée.

SOCIÉTÉS DE MUSIQUE ET D'ORPHÉONS. — Rapport sur la proposition de crédit en faveur de ces sociétés. — Tout ce qui élève l'esprit et l'âme semble propre à adoucir les mœurs, à distraire des mauvaises habitudes du jeu et du cabaret, et l'étude d'un art tel que la musique est une utile diversion aux fatigues du travail manuel. — Les nations voisines ont compris avant nous ce pouvoir de l'art musical, et en Allemagne surtout, il n'est pas une école où le maître, organiste par obligation, n'enseigne à ses élèves à chanter en parties, après avoir été le maître de chapelle de la paroisse. Aussi les chœurs allemands, formés de longue date et dont les choristes reçoivent dès leur enfance une sérieuse instruction musicale, ont-ils joui jusqu'ici d'une grande renommée et d'une supériorité incontestable. — Mais le grand concours de Douai a prouvé que les sociétés d'harmonie et de chœurs du département peuvent lutter désormais avec les premières d'Allemagne. Non seulement, Tourcoing, Lille, peuvent avoir peu de rivaux, mais on a entendu d'excellentes sociétés formées dans les plus petites villes du département. Ce résultat est dû aux encouragements et aux subsides que les sociétés ont reçus des diverses villes et communes et du département. La subvention de 4,500 fr., proposée pour les sociétés de musique et d'orphéons est, en conséquence, allouée.

SOCIÉTÉ DU PRINCE IMPÉRIAL. — Des comités ont été établis dans les villes de Cambrai, Valenciennes et Lille. — Le comité de Cambrai n'a eu aucun prêt à effectuer en 1868-69. — Valenciennes a procuré neuf prêts, donnant ensemble une somme de 1,950 fr.; les remboursements

ont été de 553 fr. 56 c. — A Lille, les cinq comités fusionnés ont effectué pendant le 1er semestre 24 prêts, montant à 7,460 fr.; les remboursements se font bien et devancent les époques d'exigibilité. — Les comités de Douai, Dunkerque et Hazebrouck n'ont pas encore fonctionné.

SOCIÉTÉS HUMAINES. — La Société centrale de sauvetage des naufragés, présidée par l'Amiral Rigault de Genouilly, et qui a établi une station de sauvetage à Gravelines, demandait que le subside de 500 fr. qui lui est alloué par le département fût porté à 1,000 fr. Le Conseil, tout en appréciant les services que la station de Gravelines peut être appelée à rendre sur une côte où il se produit de fréquents sinistres, regrette de ne pouvoir accorder l'augmentation sollicitée.

SOURDS-MUETS ET JEUNES AVEUGLES. — Observations au sujet de la proposition faite par l'Administration d'augmenter le prix de la pension des élèves des institutions spéciales et sur le nombre des enfants de ces deux catégories existant dans le département. Le crédit est voté par l'Assemblée. — Le Conseil ne prend pas en considération la proposition présentée par M. Fourcade (de Toulouse), ponr la guérison des sourds-muets, aucun renseignement n'étant fourni sur ce système dont l'efficacité conséquemment n'est pas démontrée.

SOUS-PRÉFECTURE D'HAZEBROUCK. — Vœu réitéré et instant pour que la Sous-Préfecture d'Hazebreuck soit élevée à la 2e classe.

STATUE DU PRINCE IMPÉRIAL. — Crédit de 410 fr. pour, avec celui de 390 fr. voté en 1868, acquérir une statuette en bronze du Prince au lieu d'une statue en terre cuite.

TABAC. — CULTURE. — Vœux renouvelés : 1° pour que le Gouvernement obtienne une réduction de droit frappant les tabacs français à leur entrée en Belgique; 2° pour que les jus de tabacs, fournis par la régie pour le traitement de certaines maladies de la race ovine, soient de qualité et de prix qui permettent aux agriculteurs de les employer utilement. — On signale aussi de nouveau que la régie, en même temps qu'elle réduit les prix des tabacs bruts qu'elle achète aux planteurs, diminue les produits qu'elle fabrique et livre à la consommation.

TAXE SUR LES CHIENS. — Rapport et discussion sur un vœu du Conseil municipal d'Etrœungt tendant à obtenir la révision du tarif de la taxe des chiens, à raison des nombreux accidents qu'entraine l'augmentation du nombre de ces animaux. La législation actuelle parait suffisante, mais l'Administration est invitée à veiller à ce qu'à l'avenir les diverses catégories de chiens imposées soient établies d'une manière plus sévère ou au moins plus régulière.

TRAITÉS DE COMMERCE. — « Le Conseil général, ému des souffrances » et du dépérissement de plusieurs des grandes industries exercées dans

» sa région, et reconnaissant que l'une des causes principales d'un mal
» qui s'aggrave chaque jour, doit être attribuée aux conditions faites à
» la production nationale par les traités de commerce. — Emet le vœu
» qu'il soit accordé à l'industrie nationale une protection plus efficace et
» que les tarifs de douane soient augmentés au profit des industries
» insuffisamment protégées. »

TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES MANUFACTURES. — En présence du décret impérial du 7 décembre 1868 qui charge MM. les Ingénieurs des mines de remplir, chacun dans la circonscription minéralogique à laquelle il est attaché, les fonctions d'inspecteur du travail des enfants dans les manufactures, le Conseil déclare ne pas maintenir au budget départemental pour 1870 le crédit ordinaire de 5,000 fr. pour la rétribution de deux inspecteurs spéciaux. — Emet le vœu que le personnel du service des mines, reconnu insuffisant, soit augmenté ou que le Gouvernement y supplée par la nomination d'inspecteurs sous les ordres des ingénieurs. — Demande le rétablissement des Commissions locales composées à l'avenir, pour moitié, de membres nommés par l'Administration supérieure, et pour l'autre moitié, de membres désignés par les Chambres de commerce ou consultatives et par les Conseils de prud'hommes. — Reproduit les vœux émis à l'unanimité, en 1868, par l'Assemblée : 1° pour que les enfants ne puissent être admis dans les manufactures avant l'âge de 8 ans révolus ; que de 8 à 11 ans, ils ne puissent être occupés à un travail de plus de 6 heures sur 24 divisées par un repos ; 2° pour que nul enfant ayant moins de 11 ans révolus ne puisse être admis dans les manufactures, fabriques, usines, chantiers et ateliers, qu'autant qu'il justifie qu'il a reçu l'instruction primaire élémentaire ; que la durée de son travail puisse être celle de l'ouvrier adulte, mais que seulement ce travail ne puisse avoir lieu que de 6 heures du matin à 8 heures du soir. — Allocation à M. Dupont, ancien inspecteur du travail des enfants, de la somme de 3,000 fr. pour 1870, à titre d'indemnité une fois payée, en considération de ses services pendant 17 ans.

TRIBUNAL CIVIL D'HAZEBROUCK. — Vote d'un crédit de 200 fr. pour faire faire un nouveau cartonnage des registres de l'état-civil de l'arrondissement.

TRIBUNAUX DE CAMBRAI. — Sur la question de savoir s'il y aurait lieu d'établir aux frais du département, moyennant une dépense évaluée à 15,000 fr., deux calorifères pour le chauffage des salles que les tribunaux civil et de commerce doivent occuper dans l'hôtel-de-ville de Cambrai, le Conseil, sans rechercher à qui incombe la charge de la dépense de ces appareils, considérant que leur entretien serait considérable, qu'ils donneraient lieu à des inconvénients et que leur établissement ne dispenserait pas d'avoir recours aux foyers mobiles pour les pièces autres que les salles d'audience, déclare ne pas admettre la dépense dont il s'agit.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX. — Acte à M. le Conseiller d'Etat de sa communication annonçant que le Tribunal de commerce de Roubaix est créé, que les juges sont nommés et que l'institution va fonctionner.

TRIBUNAL DE COMMERCE A TOURCOING. — Vœu pour que la demande du Conseil municipal et de la Chambre consultative des arts et manufactures de Tourcoing, pour l'établissement d'un tribunal de commerce dans cette ville, soit accueillie.

VŒUX POLITIQUES. — Ils sont écartés par la question préalable.

VOIRIE. — Vœu pour que le pacage des moutons sur les chemins de la grande voirie soit l'objet de la plus grande tolérance.

BUDGET DÉPARTEMENTAL.

EXERCICE 1870.

BUDGET ORDINAIRE.

SOUS-CHAPITRE Ier

Dépenses obligatoires.

Art. 1er	Entretien de l'hôtel et des bureaux de la Préfecture . . .	6,000	»
2.	Entretien des hôtels de Sous-Préfecture d'Avesnes, Cambrai, Douai et Valenciennes.	1,800	»
3.	Loyer des hôtels des Sous-Préfectures. de Dunkerque 5,000f d'Hazebrouck 2,200f.	7,200	»
4.	Entretien des casernes de gendarmerie	3,000	»
5.	Loyer des casernes, au nombre de 35	52,195	»
6.	Éclairage des casernes, remplacement des drapeaux, service des eaux, etc	625	»
7.	Loyer des bâtiments occupés par les tribunaux.	2,400	»
8.	Entretien du mobilier des tribunaux.	1,400	»
9.	Achat de meubles pour les tribunaux	3,854	»
10.	Menues dépenses de la Cour d'assises et des tribunaux . .	19,100	»
11.	Menues dépenses des justices-de-paix et tribunaux de police	6,290	»
	Total du sous-chapitre Ier	103,864	»

SOUS-CHAPITRE II.

Propriétés départementales immobilières.

Art. 1er	Réparations aux bâtiments des Sous-Préfectures de :			
	Cambrai.	2,750	»	6,565 50
	Avesnes	600	»	
	Douai	2,222	20	
	Valenciennes.	993	30	
2.	Réparations aux casernes appartenant au département. .			15,208 82
3.	Réparations aux bâtiments des tribunaux :			
	Hazebrouck.	1,379	»	4,472 31
	Lille (tribunal civil)	650	»	
	Avesnes	1,290	»	
	Douai	158	35	
	Valenciennes (tribunal civil)	496	65	
	Valenciennes (tribunal de commerce). . .	498	31	

ART. 5. **Réparations aux maisons d'arrêt :**

Dunkerque	1,700 »	11,103 71
Lille	2,000 »	
Douai	5,850 »	
Valenciennes	1,553 71	

5.	Reconstruction de la maison d'arrêt de Cambrai	8,000 »
6.	Entretien des bâtiments des tribunaux	2,500 »
7.	— des prisons	3,200 »
8.	Entretien du bâtiment des archives	650 »
9.	Entretien des dépôts de sûreté de Bailleul et de Cassel	150 »
10.	Etablissement thermal de Saint-Amand	4,000 »
11.	Traitement des architectes d'arrondissement	5,000 »
12.	Assurance des bâtiments départementaux	1,165 13
13.	Chauffage et éclairage du corps-de-garde de la Préfecture	500 »
14.	Frais d'illumination des édifices les jours de fêtes publiques	400 »
15.	Abonnement des édifices départementaux aux distributions d'eau de Valenciennes et de Cambrai	873 »
	TOTAL du sous-chapitre II	63,788 47

SOUS-CHAPITRE III.

Mobilier départemental.

ART. 1er	Hôtel de la Préfecture	5,425 »
2.	Hôtels des Sous-Préfectures	6,332 50
	TOTAL du sous-chapitre III	11,757 50

SOUS-CHAPITRE IV.

Routes départementales.

§ 1er ENTRETIEN.

ART. 1er	Route N°	1	de Lille à Valenciennes	11,500 »
2.	—	2,	de Lille à Ypres	14,500 »
3.	—	3,	de Douai à Tournai	8,000 »
4.	—	4,	de Cambrai à Tournai	11,000 »
5.	—	5,	d'Avesnes à Philippeville	11,000 »
6.	—	6,	de Landrecies à Chimay	35,000 »
7.	—	7,	de Condé à Mons	8,000 »
8.	—	8,	de Condé à Tournai	8,000 »
9.	—	9,	de Lille à Saint-Omer	32,000 »
10.	—	10,	de Valenciennes à Bohain	35,000 »
11.	—	11,	de Cambrai à Guise	12,000 »
12.	—	12,	d'Avesnes au Quesnoy	20,000 »

Art. 13.	Route N° 13, de Maubeuge à Marolles	11,000	»
14.	— 14, de Lille à Courtrai	22,000	»
15.	— 15, de Dunkerque à Furnes	8,500	»
16.	— 16, de La Bassée à Estaires	5,500	»
17.	— 17, d'Haverskerque à Aire	7,500	»
18.	— 18, de Béthune à Armentières	5,000	»
19.	— 19, de Roubaix à Saint-Amand	26,000	»
20.	— 20, de Cassel à la frontière	8,000	»
21.	— 21, de Bergues à Saint-Momelin	15,300	»
22.	— 22, de Lille à Tourcoing	8,500	»
23.	— 23, de Cambrai à la frontière	46,000	»
24.	— 24, d'Hélesmes à Denain	6,500	»
25.	— 25, Ceinture de Maubeuge	2,500	»
26.	— 26, Ceinture de Cambrai	2,000	»

§ 2. GROSSES RÉPARATIONS.

Art. 1er	Route N° 1, remaniement	3,177	»
2.	— 2, —	33,250	»
3.	— 5, aqueduc	3,500	»
4.	— 6, élargissement	4,000	»
5.	— 7, remaniement	8,000	»
6.	— 8, —	10,000	»
7.	— 9, —	19,600	»
8.	— 10, remaniement et restauration	27,000	»
9.	— 11, élargissement	15,000	»
10.	— 12, améliorations	12,750	»
11.	— 13, pont	7,500	»
12.	— 14, remaniement	18,000	»
13.	— 19, —	45,000	»
14.	— 20, zones d'empierrement	3,200	»
15.	— 21, élargissemen remaniement	10,000	»
16.	— 22, élargissement	5,000	»
17.	— 23, remaniemen et construction	25,000	»
18.	— 24, élargissement de chaussée	7,300	10
19.	Réserve pour travaux imprévus	20,000	»
20.	Traitement des conducteurs, salaire des piqueurs, etc.	62,475	»
21.	Frais d'impression, etc.	1,500	»
22.	Indemnités proportionnelles des ingénieurs	7,787	
23.	Indemnités extraordinaires aux ingénieurs et conducteurs	3,800	
	TOTAL du sous-chapitre IV	732,939	10

SOUS-CHAPITRE V.

Art 1er — *Chemins vicinaux de grande communication.*

NUMÉROS des chemins.	ENTRETIEN.		TRAVAUX NEUFS		TOTAL.	
6	»	»	4800	»	4800	»
7	»	»	10400	»	10400	»
8	6364	28	22400	»	28764	28
9	8900	»	»		8900	»
10	1217	»	8000	»	9217	»
11	12533	»	8640	»	21173	»
12	4658	»	»		4658	»
13	8302	»	12000	»	20302	»
14	4409	»	13000	»	17409	»
15	9223	»	1383	72	10606	72
16	3947	»	»		3947	»
17	8781	»	»		8781	»
18	2667	»	»		2667	»
19	2972	»	»		2972	»
20	21382	»	»		21382	»
21	5522	»	»		5522	»
22	1440	»	»		1440	»
23	13333	»	»		13333	»
24	11206	»	»		11206	»
25	4847	»	»		4847	»
27	6040	»	»		6040	»
28	2451	»	»		2451	»
30	3540	»	»		3540	»
32	5461	»	»		5461	»
33	5000	»	»		5000	»
34	2220	»	»		2220	»
35	6257	»	»		6257	»
36	6309	»	»		6309	»
37	333	»	»		333	»
38	10000	»	»		10000	»
39	5730	»	»		5730	»
40	5000	»	»		5000	»
41	5857	»	»		5857	»
42	10652	»	»		10652	»
43	6573	»	»		6573	»
44	2333	»	»		2333	»
45	8677	»	»		8677	»
46	3200	»	»		3200	»
47	2260	»	»		2260	»
48	3537	»	»		3537	»
49	4767	»	»		4767	»

NUMÉROS des chemins.	ENTRETIEN.	TRAVAUX NEUFS.	TOTAL.
50	13054 »	»	13054 »
51	6153 »	»	6153 »
52	2037 »	»	2037 »
53	863 »	»	863 »
54	2467 »	»	2467 »
55	8000 »	»	8000 »
56	1000 »	»	1000 »
57	8667 »	»	8667 »
58	10667 »	»	10667 »
59	8235 »	»	8235 »
60	5743 »	»	5743 »
61	3333 »	»	3333 »
62	9333 »	»	9333 »
63	5441 »	»	5441 »
64	4243 »	»	4243 »
65	8256 »	»	8256 »
66	3150 »	»	3150 »
67	2000 »	»	2000 »
68	3637 »	»	3637 »
69	11442 »	»	11442 »
70	5115 »	»	5115 »
71	5252 »	»	5252 »
72	8964 »	»	8964 »
73	1866 »	»	1866 »
74	1784 »	»	1784 »
76	4757 »	»	4757 »
77	1600 »	»	1600 »
TOTAL....	385249 28	80623 72	465873

Chemins d'intérêt commun.

ART. 2. Subventions pour l'entretien des diverses lignes. . . . . 147,000 »
3. Subventions pour les travaux des autres chemins vicinaux 20,000 »
4. Réserve pour travaux imprévus. . . . . 25,000 »
5. Traitement des agents-voyers, etc. . . . . 111,100 »
6. Impressions pour le service de la grande vicinalité . . . 2,000 »
7. Dépenses des chemins vicinaux de grande communication imputables sur les contingents communaux, etc. . . 399,300 »

TOTAL du sous-chapitre V . . . . . 1,507,948 »

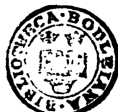
§ 2. — *Chemins de fer d'intérêt local.*

Etudes pour chemins de fer d'intérêt local. . . . . 2,400 »

SOUS-CHAPITRE VI.

Enfants assistés.

ART. 1er Dépense du service intérieur	27,375	»
2. Dépenses du service extérieur pour un nombre moyen de 900 enfants : Mois de nourrice et pensions, secours, indemnités, etc.	134,925	»
3. Traitement de l'inspecteur et de l'inspecteur-adjoint	4,800	»
TOTAL du sous-chapitre VI	167,100	»



SOUS-CHAPITRE VII.

Aliénés.

Dépenses pour un nombre moyen de 937 aliénés		355,005	»
Frais de transport, etc.		11,600	»
		366,605	»
A déduire :			
1° Ce que les aliénés ou leurs familles peuvent fournir.	21,000	126,000	»
2° Le produit présumé du concours des communes	105,000		
TOTAL du sous-chapitre VII		240,605	»

SOUS-CHAPITRE VIII.

Assistance publique.

ART. 1er Secours de route et frais de transport pour les voyageurs indigents	1,000	»
2. Indemnité pour la propagation de la vaccine	2,400	»
3. Secours aux sociétés maternelles	2,000	»
4. Subvention aux sociétés de secours mutuels	1,500	»
5. Bureaux d'assistance judiciaire	210	»
6. Bourses dans l'établissement destiné aux filles repenties	9,000	»
7. Entretien de mendiants du Nord dans le dépôt de mendicité de Montreuil-sous-Laon	6,000	»
8. Secours aux malades indigents	1,000	»
9. Entretien de sourds-muets et jeunes aveugles dans les institutions de Lille et de Fives	44,550	»
10. Entretien de jeunes aveugles dans l'institution impériale de Paris	700	»
11. Secours dans le cas d'extrême misère	3,000	»
12. Subvention aux colonies agricoles de Mettray, et de Mesnil-Saint-Firmin	750	»
13. Subvention à la société de patronage des jeunes libérés	1,000	»
14. Subvention à la société générale de patronage des orphelinats agricoles	100	»
15. Subvention à la société du Prince impérial	200	»
16. Id. Id. humaine de Dunkerque	500	»
17. Id. Id. Id. de Gravelines	500	»
TOTAL du sous-chapitre VIII	74,410	»

SOUS-CHAPITRE IX.

Culte catholique.

Art. 1er Indemnité à Mgr l'archevêque	5,000 »		18,600
Id. aux trois vicaires généraux	3,600 »		
Id. aux dix chanoines	10,000 »		

Cultes non catholiques.

2. Secours pour concourir aux frais des cultes protestant	1,200 »	2,700 »
cultes israélite	1,500 »	
Total du sous-chapitre IX		21,300 »

SOUS-CHAPITRE X.

Archives départementales.

Art. 1er Appointements du conservateur et des employés auxiliaires	9,300 »
2. Dépouillement extraordinaire des archives, etc.	900 »
3. Publication de l'inventaire	750 »
4. Inspection des archives communales	500 »
Total du sous-chapitre X	11,450 »

SOUS-CHAPITRE XI.

Encouragement aux lettres, aux sciences et aux arts

Art. 1er Achat et reliure d'ouvrages administratifs pour la préfecture, etc.		600 »
2. Encouragement pour la carte topographique de l'arrondissement de Dunkerque	1500	28,100 »
3. Encouragement aux lettres, aux sciences et aux arts :		
Subvention à la société d'émulation de Cambrai	500	
Id. Id. des sciences et arts de Valenciennes	500	
Id. Id. des sciences de Douai	500	
Id. Id. dunkerquoise	500	
Id. Id. impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille	1500	
Id. aux sociétés de musique	4500	
Id. à l'école des arts industriels et des mines de Lille	8800	
Id. à la faculté de droit de Douai	500	
Id. à la société de médecine de Lille	800	
Id. au jeune Lenglet, élève peintre	1000	
Id. Id Peinte, élève sculpteur	1000	
Id. Id. Calot, id	1000	
Id. Id. Trufot, id.	1000	
Id. Id. Houssin, id.	1000	
Id. Id. Laoust, id.	1000	
Id. Id. Cordonnier id.	1000	
Id. Id. Lesage, élève architecte	1000	
Id. Id. Dutert, élève architecte	1000	
Id. à la Dlle Dumoulin, élève musicienne	1000	

Art. 4.	Subvention à la commission historique de Lille.	700 »
5.	Entretien d'élèves à l'école des arts et métiers de Châlons	2,200 »
6.	Service des observations météorologiques	300 »
7.	Elèves sages-femmes envoyées à Paris.	2,791 »
8.	Cours d'accouchement et traitement du professeur . . .	1,500 »
9.	Acquisition de la statue du Prince impérial	410 »
	Total du sous-chapitre XI	38,101 »

SOUS-CHAPITRE XII.

Encouragement à l'agriculture et à l'industrie.

Art. 1er	Chambres d'agriculture.	1,700 »	19,400 »
	Sociétés d'agriculture.	10,500 »	
	Comices agricoles	5,000 »	
	Concours d'animaux de boucherie.	2,000 »	
2.	Courses de chevaux	8,000 »	19,600 »
	Elève des chevaux	11,600 »	
3.	Encouragement à la Societé Vétérinaire du Nord et du Pas-de-Calais		300 »
Art. 4.	Entretien d'élèves à l'école d'Alfort		1,575 »
5.	Mesures contre les épizooties.		1,000 »
6.	Primes pour la destruction des animaux nuisibles. . . .		300 »
7	Dépenses des concours régionaux.		25,000 »
	Total du sous-chapitre XII		67,175 »

SOUS-CHAPITRE XIII.

Subventions aux communes.

Art. 1er	Établissement de pompes à incendie	4,000 »
2.	Subvention pour secours et pension aux sapeurs-pompiers	1,000 »
3.	Subvention pour traitement de malades indigents des communes privées d'établissements hospitaliers	5,000 »
4.	Subvention à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Lille.	5,000 »
5	Subvention pour construction ou reconstruction d'églises.	23,000 »
	Total du sous-chapitre XIII	38,000 »

SOUS-CHAPITRE XIV.

Dépenses diverses.

Art. 1er	Nivellement du département	9,700 »
2.	Indemnité de literies aux gendarmes sortant de la ligne.	1,500 »
3.	Indemnité de logement au directeur des prisons	800 »
4.	Indemnité de logement aux aumôniers des prisons	1,100 »
5.	Prêt à l'asile d'aliénées de Bailleul (2e partie)	46,000 »
6.	Reliure des actes de l'état-civil	200 »
7.	Remplacement des actes de l'État-civil déposés au tribunal de Lille	12,500 »
8.	Dépenses des Conseils de salubrité	9,160 »
9.	Mesures contre les épidémies	600 »
10.	Frais d'impression des délibérations du Conseil général . . . 6,800 » Frais d'impression des budgets et comptes départementaux . . . 1,100 » Frais d'impression des listes électorales, des listes du jury, etc. . . . 3,000 »	10,900 »
11.	Allocation aux employés de la Préfecture et des Sous-Préfectures	16,000 »
12.	Secours à des veuves d'anciens employés de la Préfecture.	1,950 »
13.	Menues dépenses et frais de bureau du greffe du Conseil de Préfecture	1,200 »
14.	Traitement des concierges de la Préfecture	1,400 »
15.	Gratifications pour belles actions	1,400 »
16.	Traitement des concierges des Palais-de-Justice	1,700 »
17.	Avances pour travaux d'intérêt public, à la charge des particuliers	20,000 »
18.	Frais de division des cotes des contributions directes entre propriétaires et fermiers	6,440 »
19.	Réserve pour dépenses diverses et imprévues	1,000 »
20.	Redevance pour une prise d'eau dans un canal communal à Lille	2 »
21.	Traitement des gardiens des pyramides de Denain et de Cysoing	250 »
22.	Frais d'inspection du travail des enfants dans les manufactures	3,000 »
23.	Subside à la société des régates de Dunkerque	300 »
	Total du sous-chapitre XIV	147,102 »

SOUS-CHAPITRE XV.

Dettes départementales.

Article unique. Solde des dépenses des aliénés en 1868. . . . . 671 62

SOUS CHAPITRE XVI.

Instruction publique.

§ 1er

Art. 1er Frais d'inspection des lycées, des colléges et de l'école normale	3,000 »
2. Frais de bureau de l'inspecteur d'académie	1,200 »
3. Entretien de bourses dans les lycées de Lille et de Douai.	9,600 »
Total du sous-chapitre XVI	13,800 »

§ 2.

Article unique. Dépenses de l'instruction primaire sur le produit de 3 centimes spéciaux	326,127 04

SOUS-CHAPITRE XVII.

Cadastre.

Subvention pour le renouvellement du cadastre	20,000 »

BUDGET EXTRAORDINAIRE.

SOUS-CHAPITRE XVIII.

Dépenses imputables sur le produit de centimes extraordinaires.

§ 1er

ÉDIFICES DÉPARTEMENTAUX.

Art. 1er Construction de l'hôtel de la Préfecture	49,700 »
2. Reconstruction de la maison d'arrêt de Cambrai	52,000 »

CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION.

3. Chemin N°	15,	Elargissement de chaussée	15,416 28
—	16,	Idem.	4,800 »
—	19,	Remaniement	3,200 »
—	21,	Idem	12,000 »
—	36,	Idem	24,000 »
—	39,	Idem	16,000 »
—	41,	Idem	16,800 »
—	43,	Elargissement de chaussée	12,000 »
—	47,	Remaniement	8,000 »
—	50,	Amélioration	32,000 »
—	51,	Remaniement, etc.	6,400 »
—	59,	Pavage	14,400 »
—	62,	Amélioration	19,400 »
—	63,	Élargissement	12,000 »
—	70,	Élargissement de chaussée	12,000 »
—	1,	Réparation d'un pont	800 »

Chemin N° 16, Élargissement, etc.	4,000	»
— 33, Réparation d'un pont.	2,960	»
— 38, Idem.	2,640	»
— 39, Idem.	4,800	»
— 45, Amélioration, élargissement	8,000	»
— 65, Idem, rechargement	8,000	»
— 67, Pavage.	20,500	»
— 72, Aqueduc	1,600	»
— 78, Construction	5,234	50
	276,550	78

CHEMINS D'INTÉRÊT COMMUN.

Art. 4. Chemin N° 74, Construction	72,711	29
— 93, Idem.	11,500	»
— 97, Idem.	4,000	»
— 103, Idem	13,275	»
— 104, Idem.	5,365	43
— 112, Idem.	9,000	»

CHEMINS VICINAUX ORDINAIRES.

Subvention pour travaux des chemins vicinaux ordinaires.	480,000	»
Subvention aux communes pour le remboursement d'emprunts à la caisse des chemins vicinaux	75,440	»
	555,440	»

§ 2.

Service des emprunts départementaux.	274,396	»

SOUS-CHAPITRE XIX.

Dépenses imputables sur fonds d'emprunt.

Construction de l'hôtel de la préfecture	305,000	»
Idem.	200,000	»
Total du sous-chapitre XIX	505,000	»

SOUS-CHAPITRE XX.

Dépenses imputables sur les produits éventuels extraordinaires.

Frais de vente de matériaux, mobilier hors de service et vieux papiers	200	»

RÉCAPITULATION.

Dépenses ordinaires	3,586,138	73
Id. extraordinaires	1,769,138	50
Total	5,355,277	23

POPULATION.

Mouvement pendant l'année 1868.

Le mouvement de la population, en 1868, se refuse à tout commentaire ; la production, les mariages et les extinctions sont restés dans des termes sensiblement conformes à ceux de l'année 1867. On en jugera par les chiffres que nous donnons ci-après :

NAISSANCES.

	Enfants légitimes.		Enfants naturels.		TOTAL.
	garçons.	filles.	garçons.	filles.	
Arrondiss. de Dunkerque.....	2043	2055	118	151	4367
— d'Hazebrouck	1894	1699	79	93	3765
— de Lille..........	8355	8374	1148	1154	19031
— de Cambrai	2488	2467	277	298	5530
— d'Avesnes	1859	1919	205	220	4203
— de Douai.........	1610	1598	157	144	3509
— de Valenciennes ..	2621	2475	259	268	5623
Totaux....	20870	20587	2243	2328	46028

Total général des naissances.	Garçons.	23113	46028
	Filles..	22915	
	Enfants légitimes ..	41457	46028
	— naturels...	4571	

Les naissances qui avaient été de 46,656 en 1867, ne se sont élevées en 1868 qu'à 46,028; la différence de 628 en moins est sans importance. Cette différence porte entièrement sur la classe des garçons; celle des filles a plutôt un peu augmenté. Le nombre des naissances a diminué dans les arrondissements de Cambrai, de Lille et d'Avesnes; il a augmenté, mais faiblement, dans ceux de Dunkerque, Hazebrouck, Valenciennes et Douai.

La proportion des naissances naturelles au total des naissances est toujours d'environ 10 p. °/₀ dans le département. Mais cette proportion présente des inégalités selon les localités. Ainsi, tandis qu'elle est de 4,5 p. °/₀ dans l'arrondissement d'Hazebrouck et de 6 dans celui de Dunkerque, elle atteint 12 p. °/₀ dans les arrondissements de Lille et d'Avesnes, 10,4 dans celui de Cambrai et 9 °/₀ dans celui de Valenciennes.

Les naissances considérées selon le sexe se sont, en 1868, très rapprochées de l'égalité; elles se sont en effet réparties comme suit: masculines, 50,215 p. °/₀; féminines, 49,785 p. °/₀.

La moyenne mensuelle des naissances a été de 3,836. Les mois de mars, avril, mai, ont donné des nombres supérieurs à cette moyenne; les autres sont restés au-dessous.

Naissances multiples.

On a constaté, en 1868, 561 naissances doubles; elles ont produit 1122 enfants, savoir: 556 garçons dont 65 mort-nés et 491 vivants, et 566 filles dont 490 mort-nées et 76 vivantes.

Les naissances triples ont été au nombre de 10 ayant donné: trois 3 garçons, deux 3 filles, et cinq une fille et deux garçons; ensemble 19 garçons, dont 8 mort-nés et 11 vivants et 11 filles dont 6 vivantes et 5 mort-nées.

MARIAGES. — 1868.

On a compté, en 1868, 11,273 mariages, savoir :

	MARIAGES ENTRE				TOTAL.
	garçons et filles.	garçons et veuves.	veufs et filles.	veufs et veuves.	
Arrondiss. de Dunkerque ...	806	59	79	69	1013
— d'Hazebrouck......	607	43	57	23	730
— de Lille..........	3725	253	337	201	4466
— de Cambrai.......	1271	34	75	50	1430
— d'Avesnes........	1098	58	83	29	1268
— de Douai.	700	30	71	22	823
— de Valenciennes...	1280	63	125	75	1543
Totaux.......	9487	540	777	469	11273

Le nombre des mariages est sensiblement le même en 1868 qu'en 1867 ; il n'a diminué que de 6. Il a diminué toutefois dans les arrondissements d'Hazebrouck, de Cambrai et de Douai. Mais il a augmenté dans ceux de Lille, de Valenciennes et d'Avesnes.

Les mois qui ont produit le plus grand nombre de mariages sont ceux de février, avril et septembre.

Parmi les mariés, 14,326 ont signé leur nom, dont 8,001 hommes et 6,325 femmes, c'est 411 ou 1/34 de plus qu'en 1867; ceux qui ont signé d'une croix ou qui ont déclaré ne pas savoir écrire, sont au nombre de 8,220, dont 3,272 hommes et 4,948 femmes. Le nombre des mariages qui ont été précédés d'actes respectueux est de 62 ; dix-sept avaient été l'objet d'oppositions.

4,466 mariages ont donné lieu à la rédaction d'un contrat.

On a compté 4 mariages entre oncles et nièces ; 39 entre beaux-frères et belles-sœurs, et 140 entre cousines et cousins germains.

Les veufs qui ont contracté mariage ont été au nombre de 1,246 ; 1,009 veuves ont convolé en secondes noces.

Le nombre des mariages par lesquels des enfants naturels ont été légitimés est de 1,457 ; c'est un mariage réparateur sur 7,74 mariages. Le chiffre des enfants dont l'état-civil a été ainsi régularisé est de 1,976.

DÉCÈS. — 1868.

Mort-nés ou décédés avant la déclaration de naissance.

	Enfants légitimes.		Enfants naturels.		TOTAL.
	garçons.	filles.	garçons.	filles.	
Arrondiss. de Dunkerque.....	114	73	9	9	205
— d'Hazebrouck.....	87	57	5	6	155
— de Lille..........	529	377	114	99	1119
— de Cambrai.......	141	93	22	28	284
— d'Avesnes........	53	48	5	7	113
— de Douai..... ...	69	64	15	5	153
— de Valenciennes..	152	77	16	16	261
Totaux.......	1145	789	186	170	2290

Il y a ici une diminution de 102 en faveur des arrondissements de Lille, Avesnes, Dunkerque et Hazebrouck ; elle porte particulièrement sur les filles légitimes et les garçons naturels. Le nombre a un peu augmenté dans les arrondissements de Cambrai et Douai.

Décès ordinaires.

	Sexe masculin. Garçons.	Hommes mariés.	Veufs.	Total.	Sexe féminin. Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	Total.	Total.
Arrond[t]. de Dunkerque....	1101	436	154	1691	1022	320	257	1599	3290
— d'Hazebrouck....	855	335	184	1374	830	279	260	1369	2743
— de Lille..........	5003	1568	575	7146	4475	1322	936	6733	13879
— de Cambrai.....	1173	595	330	2098	1043	560	411	2014	4112
— d'Avesnes.......	654	640	370	1664	645	586	356	1587	3251
— de Douai........	644	341	202	1187	573	319	274	1166	2353
— de Valenciennes..	1021	543	292	1856	959	467	376	1802	3658
Totaux.......	10451	4458	2107	17016	9547	3853	2870	16270	33286

Décès par âges.

	Garçons.	Hommes mariés.	Veufs.	Total.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	Total.	Total.
De 0 à 10 ans............	7877	»	»	7877	7098	»	»	7098	14975
De 10 à 20 ans............	575	3	»	578	744	40	8	792	1370
De 20 à 30 ans............	792	196	16	1004	593	550	34	1177	2181
De 30 à 40 ans............	312	477	45	834	211	659	66	936	1770
De 40 à 50 ans............	209	755	108	1072	128	655	130	913	1985
De 50 à 60 ans............	199	930	270	1399	143	594	276	1013	2412
De 60 à 70 ans............	231	1133	579	1943	205	648	614	1467	3410
De 70 à 80 ans............	176	705	630	1511	287	516	1016	1819	3330
De 80 à 90 ans............	79	246	419	744	109	185	651	945	1689
De 90 à 100 ans.........	1	13	40	54	29	6	75	110	164
Totaux...	10451	4458	2107	17016	9547	3853	2870	16270	33286

Comme l'indiquent les chiffres des tableaux qui précèdent les décès ont été au nombre de 33,286. Ils ne s'étaient élevés en 1867 qu'à 33,192, ce qui fait 94 en plus pour 1868. Il y a eu augmentation de 400 dans l'arrondissement de Lille et de 206 dans l'arrondissement de Cambrai, mais l'arrondissement de Douai présente une diminution de 422 et celui de Valenciennes une autre de 185. Aucune remarque importante n'est à tirer de ces différences.

STATISTIQUE ÉLECTORALE.

Par suite de vacances survenues pour cause de décès dans le cours de l'année 1869, il a été procédé aux élections dont nous donnons les résultats ci-après :

CANTONS.	NOMBRE d'électeurs inscrits.	NOMBRE de votants.	NOMS des CANDIDATS ÉLUS.	Nombre de suffrages qu'ils ont obtenus.	Voix dissidentes ou perdues.
CONSEIL GÉNÉRAL.					
Arrondissem. de Dunkerque.			MM.		
Wormhoudt...........	4348	3821	Bergeroot.	2193	1592
Arrondiss. de Valenciennes.					
Valenciennes-Nord....	6376	4182	De Marsilly.	4171	11
CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.					
Arrondissem. de Dunkerque.					
Wormhoudt...........	4348	3126	M. Dehaene.	2979	147

JURY.

La loi du 4 juin 1853 porte que la liste annuelle du jury est composée de 500 jurés dans les départements dont la population excède 300,000 habitants, et que ce nombre de jurés est réparti par arrondissement et par canton, proportionnellement au tableau officiel de la population.

Par arrêté en conseil de préfecture, du 6 octobre 1869, M. le Conseiller d'État chargé de l'administration du département a procédé à cette répartition comme suit :

CANTONS.	NOMBRE de jurés pour chaque canton.
Arrondissement de Dunkerque.	
Bergues	6
Bourbourg	5
Dunkerque-Est	8
Dunkerque-Ouest	8
Gravelines	3
Hondschoote	5
Wormhoudt	5
Arrondissement d'Hazebrouck.	
Bailleul Nord.-Est.	6
Bailleul Sud.-Ouest	5
Cassel	5
Hazebrouck N	6
Hazebrouck Sud	5
Merville	8
Steenvoorde	5
Arrondissement de Lille.	
Armentières	10
Cysoing	6
Haubourdin	10
La Bassée	6
Lannoy	10
Lille-Centre	9
Lille-Nord-Est	14
Lille-Ouest	9
Lille-Sud-Est	9
Lille-Sud-Ouest	24
Pont-à-Marcq	6
Quesnoy-sur-Deûle	7
Roubaix-Est	18
Roubaix-Ouest	12
Seclin	9
Tourcoing-Nord	15
Tourcoing-Sud	14
Arrondissement de Cambrai.	
Cambrai-Est	8
Cambrai-Ouest	9
Carnières	10
Clary	12
Le Câteau	12
Marcoing	10
Solesmes	10
Arrondissement d'Avesnes.	
Avesnes-Nord	4
Avesnes-Sud	5
Bavai	6
Berlaimont	4
Landrecies	6
Le Quesnoy-Est	5
Le Quesnoy-Ouest	5
Maubeuge	12
Solre-le-Château	4
Trélon	7
Arrondissement de Douai.	
Arleux	5
Douai-Nord	8
Douai-Ouest	8
Douai-Sud	7
Marchiennes	7
Orchies	6
Arrondissement de Valenciennes.	
Bouchain	14
Condé	9
St.-Amand, r. g.	7
St.-Amand. r. d	5
Valenciennes-Est	8
Valenciennes-Nord	10
Valenciennes-Sud	9
	500

STATISTIQUE DES VOIES DE COMMUNICATION.

CHEMINS DE FER.

RÉSEAU GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Lignes construites.

	mètres
De Paris à la frontière par Lille et raccordement. — Loi du 15 juillet 1845	47,724
De Douai à la frontière par Valenciennes et raccordement.— Même loi	47,810
De Lille à Calais. — Même loi	57,892
D'Hazebrouck à Dunkerque. — Même loi	39,503
De Saint-Quentin à Erquelinnes.—Décret du 18 février 1852	60,717
De Busigny à Somain. — Même décret	48,743
D'Hautmont à la frontière vers Mons. — Décret du 19 août 1854	11,409
D'Arras à Hazebrouck (ligne des houillères du Pas-de-Calais) — Décret du 26 juin 1857	11,211
De Lille à la frontière vers Tournai.—Déc. du 6 juill. 1862.	12,534
De Lens à Le Forest. — Décret du ...	2,015
D'Anor à la frontière. — Décret du 6 juillet 1862	5,899
D'Aulnoye à Anor. — Même décret	31,384
Ensemble	376.841

Ces diverses lignes sont exploitées par la Compagnie du Nord.

D'Anzin à Somain. —Ordonnances des 24 octobre 1835 et 2 octobre 1846	18,525
D'Aniche à Somain. — Décret du 18 février 1850	2,000
De Rousies à Ferrière-la-Grande.— Décret du 23 avril 1859	3,500
De Denain à Lourches. — Décret du 18 juin 1863	5,000
De Lille à Béthune. — Décret du 29 août 1863	25,055

Ces lignes ont été concédées et sont exploitées par des Compagnies particulières.

Embranchements industriels divers	16,291
TOTAL des lignes construites et exploitées	447,212

Lignes en construction ou à construire.

De Valenciennes à Aulnoye. — Décret du 6 juillet 1862. .	33,855
De Soissons à la frontière (V. chemin d'Anor). — Décret de même date	695
Ces deux lignes sont concédées à la Compagnie du Nord.	
De Dunkerque à la frontière vers Furnes. — Décret du 16 juin 1862	13,532
De Lille à Valenciennes. — Décret du 11 juillet 1864. . .	42,760
Des mines de l'Escarpelle au garage de la Deûle. — Décret du 24 février 1866	1,000
D'Armentières à la frontière vers Ostende. — Décret du 26 mai 1866	2,760
D'Hazebrouck à la frontière vers Poperinghe. — Décret du 26 décembre 1866	13,768
D'Anzin à la frontière vers Péruwelz. — Décret du 24 octobre 1868	15,166

Ces chemins, sauf les deux premiers, sont concédés à des compagnies particulières.

Réseau concédé dans le département à la Compagnie du Nord-Est, par décret impérial du 22 mai 1869 :

De Lille à Comines	16 kil.	
De Tourcoing à Menin	11	
De Gravelines à Watten	19	
D'Armentières à Berguette	30	
De Dunkerque à Calais par Gravelines	42	
De Somain à Roubaix et Tourcoing par Orchies et Cysoing	42	
D'Erquelinnes à Fourmies ou Anor (1).	35	
ENSEMBLE. . . .	195	195,000
TOTAL des lignes en construction ou à construire.		349,920

RÉSUMÉ.

Lignes construites et exploitées	415,828
Lignes en construction ou à construire.	349,920
TOTAL	765,748

(1) Cette ligne et les trois précédentes sont concédées à titre éventuel.

GRANDES ROUTES.

Les grandes routes qui existent dans le département du Nord sont au nombre de quarante, dont quinze routes impériales et vingt-six routes départementales. Nous en donnons ci-après le tableau

N.os des routes.	Classe.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR en pavé.	LONGUEUR en empierrement.	Longueur dans le départ.
		ROUTES IMPÉRIALES.	k.	k.	k.
2	1.re	De Paris à Maubeuge et à Bruxelles par Mons	27.16	9.76	36.92
16	2.e	De Paris à Dunkerque.	54.40	»	54.40
17	2.e	De Paris à Lille et à Ostende. . . .	96.36	»	96.36
25	3.e	Du Hâvre à Lille.	15.61	»	15.61
29	3.e	De Rouen à Valenciennes.	58.44	»	58.44
39	3.e	De Montreuil-sur-Mer à Mézières	29.74	10.29	40.03
40	3.e	De Paris à Dunkerque et à Menin par Bruges et Ypres.	34.27	»	34.27
41	3.e	De Saint-Pol à Lille et Tournai. .	40.37	»	40.37
42	3.e	De Lille à Boulogne.	52.94	2.41	55 37
43	3.e	De Bouchain à Calais.	27.91	»	27.91
44	3.e	De Châlons-sur-Marne à Cambrai.	4.30	2.39	6.69
45	3.e	De Marles à Valenc. et à Tournai.	46.79	13 88	60.67
48	3.e	De Valenciennes à Condé et à Gand	18.23	»	18.23
49	3.e	De Valenciennes à Maubeuge et à Philippeville.	25.63	17.07	42.70
50	3.e	De Douai à Arras.	3.95	»	3.95
		TOTAUX	536.09	55.81	591.89
		ROUTES DÉPARTEMENTALES.	k.	k.	k
1		De Lille à Valenciennes.	25.980	»	25.980
2		De Lille à Ypres.	15.322	»	15.322
3		De Douai à Tournai.	16.038	»	16.038
4		De Cambrai à Tournai.	18.624	»	18.624
5		D'Avesnes à Philippeville.	0.560	15.500	16.060
6		De Landrecies à Chimay.	6.208	35.420	41.628
7		De Condé à Mons.	9.025	»	9.025
8		De Condé à St-Amand	12.210	»	12.210
9		De Lille à St-Omer	46.320	»	46.320
10		De Valenciennes à Bohain.	42 135	»	42.135
11		De Cambrai à Guise.	18 663	»	18.663
12		D'Avesnes au Quesnoy.	8.463	19.188	27.651
13		De Maubeuge à Maroilles.	»	20.176	20.176
14		De Lille à Courtrai.	22.302	»	22.302
15		De Dunkerque à Furnes	0.700	12.940	13.640
16		De La Bassée à Estaires.	0.685	4.605	5 290
17		D'Hazebrouck à Aire.	»	7.086	7.086
18		De Béthune à Armentières.	2.230	2.650	4.880
19		De Roubaix à Tournai et Saint-Amand.	43.567	»	43.567
20		De Cassel à la frontière.	11.323	»	11.323
21		De Bergues à St-Momelin.	3.614	18.330	21 944
22		De Lille à Tourcoing	9.112	»	9.112
23		De Cambrai à la frontière.	26.230	26.558	52.788
24		D'Hélesmes à Denain	7.118	»	7.118
25		Ceinture de Maubeuge.	0.280	1.525	1.805
26		Ceinture de Cambrai	»	5.664	5.664
		TOTAUX.	346 709	169.639	516.348

Les routes de ces deux catégories desservent une circulation agricole, industrielle et commerciale considérable. La moyenne [illegible] sur les

routes impériales est de 584 coliers ; elle est de 388 coliers sur les routes départementales.

L'activité de cette circulation est une cause permanente de la dégradation des chaussées ; aussi laissent-elles généralement à désirer. D'importantes réparations y sont entreprises depuis plusieurs années, au moyen des allocations accordées sur les fonds de l'État pour les routes impériales et des ressources extraordinaires votées par le Conseil général pour les routes départementales.

L'entretien des routes impériales donne lieu dans tout l'Empire à une dépense moyenne de 537 fr. par kilomètre. Dans le département du Nord, le même entretien coûte annuellement 738 fr. 54 c. pour les chaussées pavées et 1,338 fr. 16 c. pour les chaussées d'empierrement. Cette différence l'explique par l'extrême activité du roulage, le défaut de solidité du sol, ses circonstances climatériques et la cherté des matériaux.

CHEMINS VICINAUX.

Les chemins vicinaux de grande communication classés sont au nombre de 72. Nous en donnons ci-après le détail (1). — Le service de ces chemins est confié à MM. les Ingénieurs des ponts-et-chaussées.

N.os des chemins	DÉNOMINATION.	Longueur en pavé.	Longueur en empierrement.	Longueur totale.
		Mètres.	Mètres.	Mètres.
1	De Dunkerque à Saint-Omer, par Loon.	1019	18551	19570
3	D'Hondschoote à Watten...........	16508	19180	35688
4	De Bergues à Furnes..............	351	11644	11995
6	De Lille à Lannoy................	8040	»	8040
7	De Lomme à Fournes...............	9558	»	9558
8	De Douai à Seclin	28356	»	28356
9	De Mouveaux à Roubaix, à la frontière et la route impériale N° 17........	9176	2358	11534
10	De Douai à Bapaume	6546	»	6546
11	De Cassel à Gravelines............	6435	27970	34405
12	De Linselles à Quesnoy-sur Deûle	510	5824	6334
13	De Valenciennes à Somain..........	19373	»	19373
14	D'Armentières à Ypres.............	7113	»	7113
15	D'Esnes à Busigny.................	16085	»	16085
16	De Solesmes à Caudry	9734	»	9734
17	D'Hondschoote à Wormhoudt	1063	15950	17013
18	De Bailleul à Ypres...............	1119	2987	4106
19	De Sainghin à Pont-à-Marcq.........	9252	»	9252
20	De Solre à Rond-Buisson et Hirson	317	36087	36404
21	De Saint-Amand à Hélesmes	9455	»	9455
22	D'Englos à Haubourdin.............	1890	»	1890
23	De Bailleul à Estaires et Merville.....	1831	19762	21593
24	De Gussignies à Avesnes...........	121	21543	21664
25	D'Arleux à Orchies................	20018	»	20018
27	De Maubeuge à Solre-le-Château	»	13381	13381
28	De Maubeuge à Binch...............	47	8618	8665
30	De Carvin à Orchies...............	7601	»	7601
32	D'Etrœungt à Prisches	»	13525	13525
33	D'Hazebrouck à Merris.............	2500	8155	10655
34	D'Auberchicourt à Abscon.	4704	»	4704
35	De Douai à Saint-Amand..	27222	»	27222

(1) Les chemins Nos 2, 5, 26, 29, 31 et 75 ont été convertis en routes départementales.

N.os des chemins.	DÉNOMINATION.	Longueur en pavé.	Longueur en empierrement.	Longueur totale.
		Mètres.	Mètres.	Mètres.
36	De Quesnoy-sur-Deûle à Tourcoing....	20186	»	20186
37	De Lannoy à Néchin..............	580	»	580
38	De Bailleul à Estaires et au Seau......	838	16300	17138
39	De Seclin à La Bassée..............	11962	»	11962
40	De Neuf-Berquin à Haverskerque.....	525	9829	10354
41	D'Haubourdin à Carvin..............	10395	»	10395
42	De Solre-le-Château à Jeumont........	811	15903	16714
43	De Landrecies à Solesmes............	15566	»	15566
44	De Ghyvelde à Hondschoote..........	37	7743	7780
45	De Denain à St.-Vaast, par Haspres et Villers-en-Cauchies..............	16812	»	16812
46	De Millam à Lederzeele............	»	10210	10210
47	D'Auberchicourt à Bugnicourt.........	10545	»	10545
48	De Lomme à Loos, par la Planche-à-Q.	3831	»	3831
49	De Denain à Mastaing............	9030	»	9030
50	De Fresnes à Jenlain..............	10023	8687	18710
51	De Seclin à Pont-à-Marcq...........	4640	»	4640
52	Du Câteau à l'Arbre-de-Guise.........	576	4979	5555
53	De Courchelettes..................	4118	»	4118
54	D'Étrœungt au Nouvion.............	»	4876	4876
55	De Bailleul à l'Abeele..............	1542	10814	12356
56	De Béthune à Estaires..............	710	395	1105
57	De Caestre à Vieux-Berquin..........	405	7436	7841
58	D'Armentières à La Bassée...........	6736	6445	13181
59	De Caudry à Aubench. au-Bois........	8789	7767	16556
60	De Marquette à Neuville-St.-Remi.....	15138	»	15138
61	De Cassel à Lederzeele..............	4507	6588	11095
62	D'Estaires à Don..................	11518	600	12118
63	De Cambrai à Metz-en-Cout...........	3376	9458	12834
64	D'Arras à Saint-Quentin............	»	8209	8209
65	D'Etrœungt à Anor.................	»	12316	12316
66	De Wormhoudt à Zeggers-Cappel.....	660	5994	6654
67	De Steenvoorde à l'Hazewinde........	525	3870	4395
68	De Lomme à Quesnoy-sur-Deûle......	2707	4582	7289
69	D'Armentières à Halluin...........	713	12327	13040
70	De Vendegies à la pyramide de Denain..........................	10213	»	10213
71	De Maubeuge à Erquelines........	»	9622	9622
72	De Prisches au Nouvion............	»	10134	10134
73	De Trélon à la Capelle.............	»	5821	5821
74	De Solre à Sivry...............	»	4192	4192
76	De St. Waast à la Guizette..........	7375	»	7375
77	D'Oisy à Metz-en-Cout. (trav. de Mœuvres)	»	2380	2380
78	Ceinture de Valenciennes (à construire).	2302	»	2302
	Totaux......	423635	43012	856647

CHEMINS VICINAUX D'INTÉRÊT COMMUN.

Le nombre de ces chemins est de 120, ainsi que le constate la nomenclature ci-après :

Nos	DÉNOMINATION..	LONGUEUR.			
		Pavage.	Empierrement.	sol naturel.	TOTALE
1	De Straenstraet, de la route departementale N° 15, à Téteghem	690	3700	»	4390
2	De Claperdyckstraet, de la même route à Uxem.	»	4910	»	4910
3	De Bergues au Sprewkot	1800	8735	»	10535
4	D'Aubers à la Fin de la Guerre	950	7852	»	8802
5	De Thun-l'Évêque à Cambrai	6580	»	»	6580
6	De Renescure à Schoubrouck	»	1093	»	1093
7	De Trélon à Eppe-Sauvage et à la frontière . .	»	9951	»	9951
8	De Maubeuge à Villers-Sire-Nicole	»	4472	»	4472
9	De Bellignies à Bettrechies	»	1500	»	1500
10	D'Aubigny-au-Bac à Wasnes-au-Bac	6775	»	»	6775
11	De Douai à Roost-Warendin	3996	»	»	3996
12	D'Haubourdin à Wattignies	7090	»	»	7090
13	De Sequedin à Haubourdin	»	3785	»	3785
14	De Vendegies à Escarmain	1220	6480	»	7700
15	De Bruille à Maulde	9663	»	»	9663
16	D'Hazebrouck à Vieux-Berquin.	»	8687	760	8687
17	De Godewaersvelde à Flêtre et à Calcannes . .	»	7151	»	7151
18	De Lewarde à Fressin.	4060	2970	»	7030
19	De Bourghelles à Baisieux	7900	»	»	7900
20	De Vred à Somain.	4540	»	»	4540
21	De Lezennes à Ronchin.	4740	»	»	4740
22	D'Aubencheul à Hem-Lenglet	5716	»	1784	7500
23	De Steenwoorde à Winnezelle.	»	5913	»	5913
24	De Sailly à Baisieux	6406	»	»	6406
25	De Catillon à Ribeauville	»	2030	2847	4877
26	De Ramillies à Escaudœuvres	460	750	»	1210
27	D'Avesnes au Nouvion et à Barzy.	15161	»	»	15161
28	De Ribécourt à La Chapelle d'Anneux.	8078	»	»	8078
29	De Clary à Troisvilles	7802	558	»	8360
30	De Bergues à Bambecque.	300	8965	»	9265
31	De Tourmignies à à Avelin	4190	»	»	4190
32	De Roost-Warendin à Auby	5281	»	»	5281
33	De Pecquencourt à Aniche	6325	»	»	6325
34	De Neuville à Noyelles	6145	»	»	6145
35	D'Ors à Bazuel.	8	3222	»	3230
36	De Ledringhem à Wormhoudt.	»	4015	»	4015
37	De la Croix de-Pierre à la Lys.	5330	3375	»	8705

Nos	DÉNOMINATION.	LONGUEUR Pavage.	Empierrement.	Sol naturel.	TOTALE.
38	De Villereau à Orsinval.	260	2526	»	2786
39	De Roucourt à la route impériale N° 45. . . .	»	2568	»	2568
40	D'Esquerchin à Douai	4215	715	»	4930
41	De Fournes à Fromelles.	480	»	2620	3100
42	De Fourmies au pont de Sains	»	6280	»	6280
43	de Sommaing à Vendegies-sur-Écaillon	»	1000	»	1000
44	D'Haverskerque à Aire	»	7155	»	7155
45	De Cassel à Oudezeele	»	5069	»	5069
46	De Noyelles à Fontaine-Notre-Dame.	400	3730	»	4130
47	De Cobrieux à Bourghelles.	2740	»	»	2740
48	D'Hazebrouck à Blaringhem.	115	11645	»	11760
49	De Maubeuge à Taisnières-sur-Hon	»	9616	»	9616
50	De Noyelles à Ancoisne	1850	»	1250	3100
51	D'Hazebrouck à Hondeghem.	1532	4520	2870	8922
52	De Villers-Guislain à Gonnelieu et Epéhi . . .	280	3690	1150	5120
53	De Lederzeele à Watten	185	6818	»	7003
54	De la Prévôté à Quesnoy-sur-Deûle.	1120	3285	»	4405
55	De Rexpoede à Hondschoote	110	5770	»	5880
56	D'Esnes à Marcoing.	1060	10690	»	11750
57	De Saint-André à la Lys (chemin de Messine) . .	625	10389	»	11014
58	De Lille à Lambersart.	3538	»	»	3538
59	D'Etreux à Saultain.	2275	»	»	2275
60	De Valenciennes à Orsinval.	1523	9616	»	11139
61	D'Haveluy à Wallers	2392	»	»	2392
62	De Bois-Grenier à Wavrin . . . . . , ...	4305	3412	»	7717
63	D'Ennetières-en-Weppes à Englos.	776	6340	»	7116
64	De Bondues à Bousbecques	8415	»	»	8415
65	De Douai à Oisy	5242	2633	»	7875
66	De Marcq à Marquette	2025	»	»	2025
67	De Saint-Souplet au Câteau	»	4350	2626	6976
68	De Wavrechain à Denain	1365	»	»	1365
69	De Wulverdinghe à Bollezeele	8500	»	»	8500
70	De Cuvillers à Bantigny	1260	»	»	1260
71	De Paillencourt à Hordain	4150	»	2980	7130
72	De Dunkerque au pont de Leffrinckoucke . . .	1400	3895	»	5295
73	D'Arneke au Ménégat à Nordpeene	200	5418	2100	7718
74	D'Avesnes-le-Sec à Lieu Saint-Amand	5266	»	»	5266
75	De Zermezeele à Cassel et à Ledringhem . . .	743	4875	»	5618
76	De Niergnies à Cambrai.	1280	70	»	1350
77	D'Estaires à Steenwerck	180	7740	»	7920
78	Du bac de Wavrin	11520	»	»	11520
79	De Steenbecque à Ebblinghem.	»	8700	»	8700
80	De Beugnies à Sains	»	11370	»	11370
81	D'Hornaing à Marchiennes.	7761	»	»	7761
82	De Demicourt à la route impériale N° 29. . . .	»	1812	»	1812
83	D'Ohain à la frontière.	»	2395	»	2395
84	De Bavai à la frontière	»	7061	»	7061

Nos	DÉNOMINATION.	LONGUEUR Pavage.	Empierrement.	Sol naturel.	TOTAL.
85	D'Haspres à Solesmes.	9935	»	»	9935
86	De Quesnoy au Câteau	2934	14341	»	17275
87	De Gommegnies à Roisin	»	7233	»	7233
88	De Dunkerque au Rosendael.	»	2225	»	2225
89	De Bailleul au Mont-Noir et à la frontière. . .	»	680	2250	2930
90	De Genech à Baisieux.	6518	»	3012	9530
91	De Leers à Tourcoing.	2748	»	5102	7850
92	Du Câteau à Landrecies	»	»	10380	10380
93	De Seclin à Haubourdin.	»	1700	3450	5150
94	De Seclin à Vendeville	1600	»	3600	5200
95	De la Longueville au bois des Dames.	334	7989	197	8520
96	De Berlaimont à Villereau.	»	13410	»	13410
97	De Montigny à Lallaing , ...	2850	»	1520	4370
98	De Maing à Famars et Valenciennes.	2651	»	»	2651
99	D'Hasnon à Raismes	5950	»	»	5950
100	De Ruesnes à Famars	8224	»	»	8224
101	De Saint-Aubert à la route départementale N° 7.	2011	»	»	2011
102	De Condé à Bruille-Saint-Amand	6367	»	»	6367
103	De Busigny à Vaux.	1200	»	1524	2724
104	De Felleries à Avesnes	»	»	7840	7840
105	De Wallers à Hasnon	2407	»	2393	4800
106	De Solrinnes à Dimechaux.	»	3000	»	3000
107	De Caëstre à Steenvoorde	300	5354	»	5654
108	De la Madeleine à la route départementale N° 14.	1106	»	894	2000
109	De Ceinture de Douai	7780	»	»	7780
110	De Wattignies à Fâches	1330	»	1670	3000
111	D'Englefontaine à la Balance.	717	4592	»	5309
112	De Roubaix à Mouscron	2600	»	»	2600
113	De Bergues à Dunkerque par Steen-Dam . . .	3090	5380	»	8470
114	De Renescure à Campagne	»	1500	»	1500
115	De l'Arbre-de-Guise à la Laurette par Mazinghien	»	5460	»	5460
116	De Quérénaing à Trith-St-Leger	8172	»	»	8172
117	De Beaurain à Solesmes	657	1363	»	2020
118	D'Iwuy à Cattenières	8056	»	4488	12544
119	D'Hélesmes à Escaudain.	4623	»	830	5453
120	De Pont-à-Marcq à Mérignies.	1350	»	»	1350
121	De Templeuve à Cysoing	2070	»	»	2070
122	De Merville à Estaires	418	5351	»	5769
123	D'Hantay et Salomé à La Bassée	3769	731	»	4500
124	De Vendegies-au-Bois à Ovillers	»	2419	»	2419
	Totaux	324815	357695	67623	749533

CHEMINS VICINAUX.

SERVICE DE 1868.

Les ressources créées pour l'ensemble du service vicinal ordinaire pendant l'année 1868, se sont élevées à la somme totale de 3,997,713 fr., savoir :

Subventions de l'État		37,542 »
Subventions du département		1,539,989 »
Subventions industrielles		85,083 »
Ressources communales	en argent	1,258,359 »
	en nature	981,917 »
Souscriptions particulières		95,723 »
Ensemble		3,997,713 »

Ces produits étaient applicables :

Aux chemins de grande communication jusqu'à concurrence de	1,332,224 »
Et aux chemins vicinaux d'intérêt commun et ordinaires pour	2,665,489 »

Les dépenses effectuées au moyen de ces ressources se sont élevées en totalité à la somme de 3,782,312 fr. dont la division suit :

Personnel. — Ingénieurs et agents-voyers		94,632 »
Dépenses diverses et frais de rôles		1,991 »
Chemins de grande communication.		
Travaux d'amélioration	396,325 »	1,040,252 »
Id. d'entretien	643,927 »	
Chemins d'intérêt commun.		
Travaux de construction	430,402 »	888,512 »
Id. d'amélioration	91,184 »	
Id. d'entretien	366,926 »	
Chemins vicinaux ordinaires.		
Construction, amélioration et entretien		1,755,925 »
Ensemble		3,781,312 »

Les dépenses faites en travaux sont aux ressources créées dans la proportion de 921 p. 1000, et cette proportion se divise comme suit entre les trois catégories de chemins :

Chemins de grande communication. . .	260 p. 0/00.
Id. d'intérêt commun	222
Id. vicinaux ordinaires.	439

Les dépenses relatives aux chemins vicinaux d'intérêt commun et ordinaires se sont réparties de la manière suivante entre les divers arrondissements :

ARRONDISSEMENTS.	CHEMINS VICINAUX d'intérêt commun.	CHEMINS VICINAUX ordinaires.	TOTAL.
	fr.	fr.	
Dunkerque........	50,458	148,977	199435
Hazebrouck.......	80,122	163,496	243618
Lille............	256,080	392,209	648289
Cambrai..........	210,303	274,511	484814
Avesnes..........	170,127	346,851	516978
Douai............	33,753	209,051	248804
Valenciennes......	87,670	220,829	308499
Totaux	888,513	1,755,924	2,644,437

Les résultats matériels de ces dépenses sont :

La construction de 40,276 mètres courants de chaussées, dont 21,345 en pavé et 18,931 en empierrement, de trois ponts, trois ponceaux et de 45 aqueducs; le relevé à bout de 27,938 mètres courants de chaussées pavées, le rechargement de 37,705 mètres courants d'empierrement; l'entretien de 6,500 kilomètres de chaussées.

Ces 40,276 mètres de chaussées nouvelles se divisent ainsi :

Chemins d'intérêt commun	18,427 mèt.
Id. vicinaux ordinaires.	21,849

Au 1er janvier 1869, les chemins vicinaux des divers ordres présentaient la situation suivante :

	CHEMINS VICINAUX de grande communication.	CHEMINS VICINAUX d'intérêt commun.	CHEMINS VICINAUX ordinaires.
A l'état d'entretien	854 k.	648 k.	2220 k.
A compléter	»	31	136
A l'état de terrassement	»	3	53
A l'état de sol naturel	2	38	3491
Longueurs totales. . . .	856 k.	720 k.	5900 k.

ACHÈVEMENT DES CHEMINS VICINAUX ORDINAIRES.

Comme nous l'avons fait connaître dans notre annuaire de 1868 (p. 342) et de 1869 (p. 281 et 296), l'achèvement du réseau vicinal du département prescrit par le décret impérial du 17 août 1867 et la loi du 11 juillet 1868 doit comprendre 2200 kilomètres et donner lieu à une dépense de 32 millions. Le département a sollicité une subvention de 8 millions sur le fonds de 100 millions créé par la loi précitée ; il a alloué sur ses propres fonds une subvention directe de 4,800,000 fr. applicable aux travaux et a garanti aux communes pendant trente ans un secours annuel égal aux 4/5 des annuités qu'elles auront à payer pendant la même période pour l'amortissement de leurs emprunts à la caisse des chemins vicinaux évalués à 19,200,000 fr. La dépense se trouvait ainsi couverte.

Ces dispositions ont été votées par les communes pour une étendue de 2,002 kilomètres et une dépense de 28,578,928 fr. Les 198 kilomètres restant ont formé une réserve qui a été tenue à la disposition du Conseil général afin de le mettre en mesure de donner satisfaction aux réclamations fondées qui viendraient à se produire.

Mais la subvention de 8 millions qui avait été espérée sur les fonds de l'Etat n'a pu être accordée qu'en partie, et le Conseil général, pour suppléer à son insuffisance a, dans sa session extraordinaire de janvier 1869, voté un emprunt supplémentaire de 3,500,000 fr. à réaliser par les communes à la caisse des chemins vicinaux et dont l'amortissement serait entièrement soldé par le département, et appelé les communes à affecter aux travaux une partie de leurs prestations. Les Conseils municipaux ont généralement pris des délibérations dans ce sens qui ont été soumises à l'approbation du Gouvernement.

Les travaux doivent être exécutés en dix ans. Les parties qui étaient à faire en 1869 ont été adjugées jusqu'à concurrence d'une somme d'environ 3,000,000 et ont reçu leur exécution.

Comme on l'a vu plus haut dans l'analyse des vœux du Conseil général, cette assemblée a procédé, dans sa dernière session, à la répartition de la majeure partie de l'étendue de 198 kilomètres qui avait été réservée pour donner satisfaction aux réclamations des communes et a, en outre, fixé à la somme de 3,484,058 fr. l'importance des travaux à exécuter en 1870.

NOTIONS

SUR LA DENSITÉ DES VOIES DE COMMUNICATION.

Les détails contenus dans le tableau ci-après résument par arrondissement la statistique des voies de communication du département, et indiquent le rapport de leur développement à la population et à la superficie du territoire.

		ARRONDISSEMENTS.							TOTA…
		Dunkerque.	Hazebrouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	
		m	m	m	m	m	m	m	
Longueur des routes	impériales	59403	67264	112127	115977	96486	52707	87136	591…
	départementales . .	35579	62454	101471	82459	135451	40962	58033	516…
	Total.	94982	129718	213598	198436	231937	93669	145169	1117…
Longueur des chemins vicinaux.	de grande communic.	132940	113013	180850	106564	167694	79043	76573	856…
	d'intérêt comm. constr.	70488	94489	140587	118723	148236	64689	67103	704…
	ordinaires, construits .	318045	268123	457973	393715	801543	210569	347050	2797…
	en sol naturel . . .	370441	622672	641170	715641	267206	321124	364613	3301…
	Total.	891914	1098297	1420580	1334643	1384679	675425	855339	7660…
Longueur totale des routes et des chemins pavés ou empierrés		616455	605343	993008	817438	1349410	447970	635895	547…
Longueur totale de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel		986896	1228015	1634178	1533079	1616616	769094	1000508	877…
		h	h	h	h	h	h	h	
Superficie territoriale de chaque arrondissement.		72161	69320	87439	89260	139723	47206	62978	561…
Population de chaque arrondissement .		113184	109036	523231	193855	163459	115065	174220	139…

		ARRONDISSEMENTS.							TOTAL.
		Dunkerque.	Hazebrouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	
gueur espon- nt à ctare.	des routes impériales..	»,82	»,97	1,28	1,30	»,69	1,12	1,38	1,04
	des routes départementales.	»,49	»,90	1,16	»,97	»,97	»,87	»,92	»,91
	des chemins de grande communication.. .	1,84	1,63	2,07	1,18	1,20	1,67	1,22	1,51
	des chemins vicinaux pavés ou empierrés	5,36	5,27	6,84	5,74	6,80	5,83	6,58	6,17
	de toutes les voies construites.	8,54	8,77	11,29	9,10	9,66	9,49	10,10	9,63
	de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel . . .	13,67	17,72	18,69	17,17	11,57	16,29	15,89	15,46
gueur ar tant.	des routes impériales..	»,54	»,64	»,24	»,61	»,61	»,47	»,51	»,45
	des routes départementales.	»,32	»,60	»,22	»,44	»,35	»,37	»,34	»,40
	des chemins de grande communication . .	1,18	1,04	»,35	»,55	1,05	1,68	»,44	»,62
	des chemins vicinaux pavés ou empierrés	3,43	3,32	1,15	2,64	5,71	2,40	2,32	2,52
	de toutes les voies construites.	5,47	5,60	1,96	4,27	8,22	4,92	3,61	3.99
	de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel . . .	8,72	12,26	3,12	7,91	9,88	6,69	5,75	6,31
nbre es nes.	qui contribuent aux chemins de grande communication.. . . .	34	33	99	51	94	45	41	397
	qui ne contribuent pas à ces chemins. . . .	25	20	30	67	59	21	40	262
	traversées par des routes impériales ou départementales ou des chemins de grande communication. .	25	27	59	45	57	28	42	283
	rattachées aux routes et chemins.	34	26	70	73	96	38	39	376
	isolées des voies de communication.. .	»	»	«	«	»	»	»	»

On voit par ces détails que l'arrondissement d'Avesnes est le mieux pourvu au point de vue du développement des chaussées construites. Cet arrondissement est privilégié en ce sens qu'on y trouve abondamment les matériaux d'empierrement à la différence des autres qui en sont presque entièrement privés, et que la nature du sol y est en outre particulièrement propre à ce genre de construction.

On évalue en moyenne à un kilomètre courant de bon chemin public par kilomètre carré l'étendue des voies de communication désirables. Le tableau qui précède constate que le département du Nord, qui a une superficie de 5,681 kilomètres carrés, possède 4,829 kilomètres de voies construites ce qui équivaut à 85/100e de kilomètre courant par kilomètre carré.

STATISTIQUE DES TRAVAUX.

Travaux des ponts-et-chaussées.

Exercice 1868.

ROUTES IMPÉRIALES.		
1re catégorie. — Entretien. . . .	505,000 »	
2e idem — Amélioration et travaux d'art. . .	67,518 »	651,518 »
Travaux extraordinaires	79,000 »	
RIVIÈRES.		
1re catégorie. — Entretien. . . .	202,000 »	
2e idem — Amélioration et travaux d'art. . .	108,925 »	364,085 »
Travaux extraordinaires	53,160 »	
CANAUX.		
1re catégorie.	187,500 »	
2e idem.	36,015 »	973,515 »
Travaux extraordinaires	750,000 »	
ÉTUDES ET DESSÉCHEMENTS.		
Dépenses.		8,226 »
PORTS.		
1re catégorie.	130,000 »	
2e idem.	151,856 »	653,856 »
Travaux extraordinaires	372,000 »	
		2,651,200 »

Travaux départementaux.

Exercice 1868.

Bâtiments des préfectures et sous-préfectures. . .	359,453
Idem tribunaux.	35,242
Idem maisons d'arrêt.	3,736
Idem casernes de gendarmerie	7,966
Idem dépôts de sûreté.	54
Idem archives départementales	7,000
Construct. et réparation des routes départementales .	729,357
Idem des chemins vicinaux de grande communication. . .	1,115,505
Total. . .	2,258,313

Travaux communaux et d'hospices.

Les travaux communaux autorisés, pendant l'année 1868, ont donné lieu à une dépense de 7,889,773 fr., savoir :

	ÉDIFICES communaux.	CHEMINS vicinaux.	TOTAL.
Arrondissement de Dunkerque	26589	199435	726024
idem d'Hazebrouck	1238514	243618	482132
idem de Lille.	3393471	648289	4041760
idem de Cambrai	244727	484814	729541
idem d'Avesnes.	240280	516978	757258
idem de Douai	223954	242804	466758
idem de Valenciennes	305742	308499	614241
	4673277	2644437	7317714

Dans cette dépense est comprise celle relative aux constructions neuves d'édifices communaux dont le détail suit :

Arrondissements.	Eglises.	Cimetières.	Presbytères.	Ecoles.	Salles d'asile.	Mairies.	Hospices.	Ponts.	Abattoirs.
Dunkerque...	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Hazebrouck..	»	»	»	5	»	»	»	»	»
Lille	4	4	1	4	2	»	1	»	1
Cambrai.....	2	»	2	5	2	»	»	»	»
Avesnes	2	1	»	11	»	»	»	1	»
Douai... ...	»	»	»	1	»	»	»	»	»
Valenciennes.	4	2	»	2	»	1	»	1	»
Totaux....	12	7	3	28	4	1	1	2	1

CHEMINS DE FER.

Sauf sur quelques points aux abords de Douai, les lignes en exploitation dans le département sont toutes dans un état d'entretien satisfaisant.

La Compagnie du Nord a exécuté d'importants travaux d'amélioration depuis 1868, notamment à Fives, Roubaix, Tourcoing, Armentières, Steenwerck, Aulnoye, Hautmont et Jeumont. L'établissement d'une station à Phalempin a été autorisée.

La Compagnie étudie, suivant l'invitation qui lui en a été faite par l'Administration supérieure, l'établissement d'un passage supérieur au pont-tournant de la Deûle, à Dorignies. Cette substitution constituera une amélioration des plus utiles au double point de vue de la sécurité des voyageurs et des intérêts de la navigation.

Le Chemin de fer de Valenciennes à Aulnoye ne pourra être terminé en juillet 1870, époque fixée par le cahier des charges. Les enquêtes parcellaires n'ont été ouvertes que dans le cours de l'année 1869; eu égard aux formalités qui restent à remplir et qui exigent d'assez longs délais, il est probable que les travaux ne pourront être entrepris que dans le courant de la campagne de 1870.

La ligne d'Aulnoye à Anor, qui fait suite à la première, est beaucoup plus avancée. Cette voie s'achève, et bien qu'une certaine partie des travaux reste à exécuter, elle a été mise en exploitation dans les derniers mois de 1869.

Le Chemin de Lille à Béthune est exploité entre Béthune et Lille, porte d'Arras. Il reste à raccorder la voie entre cette porte et la gare de Fives.

Les travaux du Chemin de fer de Dunkerque à la frontière, vers Furnes, sont très-avancés. Cette ligne ne tardera pas, on l'espère, à être mise en exploitation.

La nouvelle Compagnie du chemin de Lille à Valenciennes poursuit ses dispositions. Les terrains sont expropriés sur toute la ligne et les travaux s'exécutent avec une certaine activité. Un service provisoire pourra être prochainement établi entre Lille et Templeuve, sinon jusqu'à Orchies.

En ce qui concerne le chemin de fer d'Armentières à la frontière vers Ostende, les enquêtes des stations et des plans parcellaires ont été récemment faites. Les travaux sont très-avancés en Belgique et le pont sur la Lys vient d'être construit. Ils ne tarderont sans doute pas à être exécutés sur le territoire français.

La Compagnie du Chemin de fer d'Hazebrouck à la frontiére vers Poperingue a récemment obtenu une prolongation de son délai d'exécution. Les terrains à occuper sont acquis et les travaux sont en cours dans toute l'étendue de la ligne.

La Compagnie des mines d'Anzin, concessionnaire du chemin de fer d'Anzin à la frontière vers Péruwelz, a présenté son projet de tracé définitif et de terrassements. Les enquêtes sur l'emplacement des stations ont été faites.

En conséquence de la délibération prise par le Conseil général dans sa session extraordinaire de janvier 1869, et dont nous avons donné l'analyse dans notre précédent annuaire, un décret impérial du 22 mai 1869 concède à une Compagnie nouvelle, dite du Nord-Est, les chemins de Lille à Comines, de Tourcoing à Menin, de Gravelines à Watten et de Boulogne à Saint-Omer.

Cette dernière ligne qui ne franchit pas les limites du département du Pas-de-Calais, et qui conséquemment n'a pas été comprise dans le réseau demandé par le Conseil général du Nord n'est pas moins d'un important intérêt pour le département; elle se rattache, en effet, au chemin d'Armentières à Berguette et formera avec lui une ligne continue d'Armentières à Boulogne, par Saint Omer.

La convention souscrite par M. le Ministre des Travaux publics avec la Compagnie et qu'approuve le décret précité du 22 mai 1869 contient les conditions de garantie d'intérêt consenties par le Conseil général ainsi que les diverses stipulations et réserves qu'il a stipulées; elle dispose que les travaux des lignes définitivement concédées seront entrepris dans le délai d'un an et terminés dans un délai de six ans; elle concède enfin à ladite Compagnie, mais à titre éventuel, les chemins de Somain à Roubaix et Tourcoing, d'Armentières à Berguette, d'Erquelinnes à Fourmies et de Calais à Dunkerque.

La différence entre les lignes de la première et celles de la seconde partie de la série consiste en ce que les formalités d'enquête et d'instruction mixte ont été remplies pour les unes et ne l'ont pas encore été pour les autres. Le temps a manqué pour que les dispositions nécessaires pussent être complétées avant les dernières évolutions dont cette affaire a été l'objet. Mais on peut compter que la concession définitive des quatre dernières lignes ne sera différée que du temps strictement nécessaire à l'accomplissement des formalités d'instructions voulues par la loi.

Le tableau ci-après constate que les cinquante stations établies dans le département sur les lignes exploitées par la Compagnie du Nord ont donné lieu, en 1868, à un mouvement de 3,901,255 voyageurs et que la recette des péages, tant pour les voyageurs que pour les marchandises, s'est élevée à 34,350,182 fr. 64 c., représentant 36 3/4 p. 0/0 du produit du réseau. L'augmentation des produits en 1868 sur ceux de 1867 est de 964,473 fr. La station de Lille se distingue par le nombre de voyageurs qui a été de 1,081,058, mais celle d'Erquelinnes l'emporte sur toutes par les expéditions de marchandises et par le montant des produits.

NUMÉROS d'ordre.	STATIONS	Nombre de voyageurs	RECETTES des Voyageurs.		des Marchandises à grande vitesse.		des Marchandises à petite vitesse.		TOTALE
			fr.		fr.		fr.		fr.
2	Erquelines.. .	56764	667675	86	274324	38	5752992	69	6694992
3	Lille.........·	1081538	1857101	67	240426	64	2321874	15	4419402
5	Quévy	71119	678571	99	27433	71	3224717	26	3930722
6	Dunkerque...	111201	287778	62	153658	77	2342506	91	2783944
8	Somain.......	71252	110499	20	21341	85	2412359	99	2544201
11	Quiévrain	60209	180637	02	272223	07	1083558	76	1536418
12	Valenciennes..	142990	359591	34	68997	19	917495	58	1346084
15	Douai.........	227885	510257	23	41445	50	591198	98	1142901
16	Roubaix	434330	366306	08	137054	81	574529	27	1077890
18	Mouscron	231398	388194	03	103324	52	482792	08	974310
21	Hautmont.....	24620	25614	89	3038	66	730661	82	759315
22	Lourches.. ...	15457	23994	87	1592	37	661744	98	687332
24	Cambrai . . .	107054	294474	71	45014	79	324253	88	663743
34	Maubeuge. ...	75378	136047	86	24753	20	376470	55	537271
35	Raismes......	26232	43058	46	3486	03	446423	59	492968
36	Blandain . . .	98089	113579	96	14896	55	351361	53	479838
40	Armentières...	140100	146076	79	10933	13	241624	01	398633
41	Tourcoing	207177	145350	45	31802	22	220382	39	397535
47	Aulnoye.......	29772	79575	75	15166	25	245231	30	339973
49	Landrecies....	32226	85571	96	14679	74	229266	69	329518
53	Fives	»	»		»	»	307662	40	307662
59	Jeumont......	14092	29357	90	21059	71	233431	95	283849
62	Bergues.......	71905	79868	85	14817	02	173152	22	267838
64	Le Câteau.....	34187	85691	90	13505	72	152635	62	251833
68	Hazebrouck ...	80372	133313	01	14282	32	85307	97	232903
87	Seclin...	57509	58430	63	2897	32	90126	47	151454
92	Blanc-Misseron.	8252	8010	96	33981	68	88924	02	130916
96	Caudry	22063	39321	12	10121	07	72111	10	121553
99	Busigny.	35477	76553	15	8101	69	29190	40	113845
106	Bailleul... ...	44125	64804	34	7451	58	32677	31	104933
114	Strazeele......	19314	25060	52	1365	63	65650	17	92076
118	Bouchain......	21835	32333	15	2290	85	51971	90	86595
130	Cassel........	25174	37137	13	6642	50	20082	74	63862
131	Montigny......	18396	17267	57	830	31	44358	20	62456
135	Pont-de-la-Deûle	»	»	»	13	71	60185	17	60198
140	Watten	20917	22557	88	3259	06	27913	35	53730
143	Iwuy.	13372	22732	95	1129	69	28168	45	52031
153	Esquelbecq....	21486	27494	65	1705	15	13296	37	42496
156	Bertry	11551	18751	53	1750	85	19029	50	39531
159	Steenwerck....	12516	12766	01	569	64	24567	95	37903
164	Feignies	6915	11103	60	1288	69	19238	06	31630
165	Arnèke........	14207	17028	06	994	42	12882	85	30905
169	Ebblinghem ...	8092	10137	49	554	60	17377	30	28069
172	Baisieux . . .	30235	20791	87	1068	36	5436	81	27297
173	Ascq	21058	10826	38	691	25	15601	84	27119
174	Wallers...·...	10111	14661	54	575	89	11482	12	26719
175	Steenbecque...	5537	8194	69	1036	38	17338	18	26569
184	Cattenières....	6480	9663	93	675	28	10367	08	20706
185	Pérenchies	17316	12688	14	1621	12	5536	65	19845
186	Thiennes......	3970	5094	74	265	45	11289	05	16649
	Totaux.....	3901255	7411602	53	1660110	32	25278139	64	3435018[illegible]

PORTS MARITIMES.

Il existe deux ports dans le département. Les renseignements ci-après feront connaître les dispositions naturelles dans lesquelles ils se trouvent, les conditions de leur installation et leur importance.

Sur tout le développement de la côte maritime du département on rencontre d'abord une première zone inférieure de 350 à 500 mètres de largeur sur laquelle se produisent deux fois par jour, en tout temps, les mouvements verticaux alternatifs de la marée et dont l'inclinaison varie entre $0^{m}01$ et $0^{m}02$ par mètre, puis une seconde zone qui n'est couverte par la mer que dans la période de vives eaux dont la largeur varie entre 800 à 1,000 mètres pour les parties voisines des ports et anciens cheneaux et sujettes à formation de dépôts limoneux, et entre 20 et 100 mètres pour les autres parties où le régime des sables règne d'une manière absolue. Enfin dans quelques parties on remarque l'existence d'une troisième zone composée entre les laisses de vives eaux ordinaires et de vives eaux maximum. Cette troisième zone se trouve principalement à l'ouest des ports de Dunkerque et de Gravelines et constitue ce que l'on appelle les relais de mer.—En arrière de cette zone, on trouve tantôt les endiguements tant anciens que nouveaux des parties limoneuses de la côte, et tantôt de grandes accumulations de dunes sur les points où le régime des sables règne exclusivement.

Les phénomènes qui déterminent la marche des alluvions sablonneuses sur la côte du département peuvent se résumer ainsi : Action directe des courants de marée; action directe des vents; action combinée des vents et des courants.

Les alluvions limoneuses sont une conséquence de l'écoulement pendant la durée des basses mers, des eaux douces du pays qui arrivent dans les temps de pluie par les canaux de desséchement de l'intérieur. — On remarque aussi à l'ouest du port de Dunkerque quelques effets locaux dûs à des courants de basse mer sur la plage qui tendent à produire à l'entrée du chenal des apports de sable plus ou moins sensibles suivant l'amplitude des marées.

Tous ces effets sont, en résumé, produits par le régime des courants de marée qui présentent au point de vue nautique les caractères suivants : Directement alternatifs dans la région du large; giratoires inverses dans le voisinage du littoral français ; présentant en général dans les marées moyennes de vives eaux, des vitesses de

flot comprises entre un maximum de $2^{m}15$ et un minimum de $1^{m}50$ par seconde et des vitesses de jusant de 2 à $1^{m}30$.

La durée du jusant étant, quand l'action des vents n'influe pas sur le régime spontané des courants supérieurs, de une heure et demie à deux heures à la durée du flot, les renversements ou étales de courants se produisent après les heures de pleine et basse mers au rivage avec des retards qui varient de trois à trois heures et demie dans la zone du littoral français et de quatre à six heures et demie dans la région du large.

DUNKERQUE.

Dunkerque est à la fois port militaire et port de commerce. La marine de l'État y possède un bassin à flot et de vastes établissements. Ce bassin a été remis à l'administration civile et reçoit les bâtiments de la marine marchande concurremment avec le bassin à flot du commerce, construit en vertu de la loi du 16 juillet 1845.

Le chenal du port, y compris le chenal proprement dit, présente une longueur de 3,100 mètres. La jetée de l'ouest a 734 mètres de long; la jetée de l'est 879; la largeur du chenal entre les jetées est de 70 mètres en moyenne; sur les autres points elle est variable.

La situation du port de Dunkerque est à peu près la même qu'en 1867. Le tirant d'eau obtenu par les travaux antérieurs et surtout au moyen des chasses et des guideaux ne s'est pas complétement maintenu pendant l'hiver 1868-1869. Diverses circonstances ont empêché de conserver aux chasses la puissance nécessaire.

Un décret impérial du 14 juillet 1861 a déclaré d'utilité publique les travaux à faire pour agrandir le port et compléter ses installations reconnues insuffisantes. Ces travaux sont évalués à 15 millions. Les fonds affectés jusqu'en 1869 à cette importante entreprise s'élèvent à 4,500,000 f.

Une loi du 20 mai 1868 accepte l'offre faite par la ville de Dunkerque d'avancer à l'État, en dix ans, une somme de 12 millions pour l'achèvement de ces travaux, sauf remboursement en douze ans avec intérêt à 4 p. °/₀. La ville est autorisée à emprunter cette somme, et un décret du 4 juillet suivant lui concède pour toute la durée de l'amortissement la perception d'un droit de tonnage par tonneau de jauge sur les navires français et étrangers entrant chargés dans le port et venant du long cours ou des pays étrangers.

Le service du remorquage à vapeur établi par la Chambre de Commerce, en vertu de la loi du 18 juin 1859, produit toujours de très-bons résultats.

Dunkerque, principal port du nord de la France, fait le commerce des colonies, reçoit les marchandises de tous les pays et fait surtout un cabotage considérable.

Le mouvement des navires a été en 1868, de 5,544, d'une capacité totale de 887,280 tonneaux et portant 673,000 tonnes de marchandises, ce qui présente sur 1867 une diminution de 429 navires et de 49,539 tonnes. En outre, 8,772 bateaux de la navigation intérieure chargés de 348,416 tonnes de denrées sont entrés dans le port ou en sont sortis pendant la même année.

Les armements pour la pêche de la morue dans les mers d'Islande ont été représentés, en 1868, par 138 navires jaugeant ensemble 13,339 tonneaux et montés par 2,098 marins. La pêche du poisson frais a occupé 80 bateaux d'une jauge totale de 2,416 tonneaux et montés par 586 marins. 13 navires neufs d'une jauge moyenne de 2,552 tonneaux ont, en outre, été mis à l'eau, en 1868, dans ce port.

Cinq navires ont été naufragés la même année, dans les parages de Dunkerque; les pertes se sont élevées à 281,500 fr. Un homme malheureusement a péri.

GRAVELINES.

Ce port, situé à l'embouchure de la rivière de l'Aa, est de troisième ordre; il communique avec la mer par un chenal de 3,300 mètres de longueur et de 80 mètres de largeur moyenne; son tirant-d'eau est de 5 mètres 30, en vive eau, et de 5 mètres 15 en morte eau.

Les navires y entrent facilement dans la marée ordinaire avec 3 mètres d'eau, et dans les fortes marées avec environ 5 mètres.

Gravelines fait un commerce considérable pour l'exportation en Angleterre des œufs et des fruits. La pêche au hareng y est faite sur une grande échelle. Ce port arme aussi pour la pêche de la morue, et reçoit de forts approvisionnements de bois du nord. Le mouvement qui s'y est produit en 1868 a été de 860 navires, jaugeant ensemble 71,322 tonneaux et portant 45,000 tonnes de marchandises.

Onze navires, jaugeant 807 tonneaux et montés par 165 marins, ont été armés en 1868, à Gravelines, pour la pêche de la morue. La pêche au poisson frais, aux harengs et aux maquereaux, y a occupé, la même année, 78 bateaux portant 705 hommes d'équipage.

La marine marchande du port a un effectif d'une centaine de navires à voile, ayant ensemble une capacité de 4,500 à 4,600 tonneaux.

Il y a été mis à l'eau, en 1868, huit navires neufs de 204 tonneaux de jauge totale.

Sept navires ont fait naufrage en 1867, dans les parages du port de Gravelines. On a eu à déplorer la perte d'un des hommes qui

composaient les équipages de ces navires. La perte qui en est résulté en valeurs a été de 30,800 fr.

Un décret du 5 juin 1861 a autorisé l'exécution, dans le port de Gravelines, de travaux évalués à 470,000 fr., destinés à assurer l'écoulement des eaux du pays et à prévenir les inondations de l'Aa. — La partie de ces travaux ayant pour objet l'affectation des fossés de la place à l'évacuation des eaux, sont terminés. Il reste à entreprendre le barrage éclusé en amont de l'écluse Vauban.

D'autres travaux importants, estimés 788,000 fr., sont projetés dans le même port. Ils ont été déclarés d'utilité publique par un décret impérial du 16 septembre 1867. La loi du 20 mai 1868, déjà citée pour Dunkerque, a accepté l'offre faite par la ville de Gravelines de faire à l'État, en deux ou trois ans, l'avance de la somme susdite de 788,000 fr. qu'elle se procurera par voie d'emprunt, pour l'exécution de ces travaux, sauf remboursement en douze annuités, par l'État, avec intérêt à 4 p. %.

NAVIGATION A VAPEUR SUR MER.

Les bateaux à vapeur français naviguant sur mer, qui ont leur station à Dunkerque, sont au nombre de dix, savoir :

Albert, de 160 chevaux et 500 tonneaux.

Nord, de 180 chevaux et 480 tonneaux.

Baltique, de 180 chevaux, et 500 tonneaux.

France, de 118 chevaux et 540 tonneaux, touchant à Bordeaux.

Newa, de 140 chevaux et 320 tonneaux.

Flandre, de 70 chevaux et 200 tonneaux, touchant au Hâvre.

Normandie, de 70 chevaux et 190 tonneaux, touchant au Hâvre.

Fulton, de 97 chevaux et 300 tonneaux, touchant à Bordeaux et au Hâvre.

Commerce, de 138 chevaux (service du remorquage).

Industrie, de 50 chevaux (service du remorquage).

BATEAUX A VAPEUR ÉTRANGERS AYANT AUSSI LEUR STATION A DUNKERQUE.

1° De Dunkerque à Londres par la Tamise, sir Robert Peel et lord John Russell;

2° De Dunkerque à Hull, service régulier les mercredi et samedi;

3° De Dunkerque à Leith-Edimbourg, steamers Marie Stuart et Paris ;

4° De Dunkerque à Goole, steamers Colletis, Londos, Deva et Killarmey ;

5° De Dunkerque à Newcastle, steamer Fusilier;

6° De Dunkerque à Rotterdam, steamer Prince d'Orange, tous les samedis.

NAVIGATION INTÉRIEURE.

Les canaux et rivières navigables qui coulent sur le territoire du département du Nord sont au nombre de 27 et forment ensemble un développement de 52 myriamètres 4,668 mètres. Tous sont compris dans le bassin de l'Escaut, à l'exception de la Sambre, qui fait partie du bassin de la Meuse. Voici leur nomenclature et leur description.

N° 1. *Rivière de l'Aa.* — La rivière de l'Aa, venant de Saint-Omer, et débouchant dans le port de Gravelines, forme la limite des départements du Nord et du Pas-de-Calais, depuis St.-Momelin jusqu'à la mer. Sa longueur, dans le département, est de 25,000 mètres. Sa largeur, y compris les digues, est de 32 mètres.

N° 2. *Canal de la Colme.*— Ce canal, formé par une dérivation de l'Aa, se sépare de celle-ci à Watten et se dirige sur Bergues, où il verse ses eaux dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur est de 24,180 mètres.

N° 3. *Canal de Bourbourg.* — Ce canal qui est une autre dérivation de l'Aa, commence à l'écluse du Guindal, au-dessus du village de St.-Nicolas, et se dirige sur Bourbourg et sur Dunkerque, où il débouche par l'écluse de l'arrière-port et par le sas octogone. Sa longueur est de 21,030 mètres.

N° 4. *Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondschoote.*— Le canal de Bergues à Furnes, ou de Basse-Colme, débouche dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur, depuis la Belgique jusqu'au sas de Bergues, est de 13,770 mètres.

N° 5. *Canal de Dunkerque à Furnes.*—Ce canal est creusé parallèlement à la côte. Sa longueur, dans le département du Nord, depuis Houtem (Belgique), jusqu'à l'écluse octogone à Dunkerque, est de 13,230 mètres.

N° 6. *Canal de Bergues à Dunkerque.* — Ce canal reçoit dans Bergues les eaux des Haute et Basse-Colme, ainsi que celles des 2e et 3e sections des Waeteringues, et les déverse dans le port de Dunkerque. Sa longueur est de 8,701 mètres, sa largeur est de 20 mètres au niveau des eaux et de 30 mètres de crête en crête.

N° 7. *Canal des Moëres.* — Il se divise en deux branches qui communiquent avec le canal de Bergues, l'une par l'écluse de Ber-

nadstreete, l'autre par le sas octogone de Dunkerque. Sa longueur, depuis son origine près du bassin des Moëres jusqu'au sas octogone de Dunkerque, en y ajoutant l'embranchement de Bernardstreete, est de 10,320 mètres. Le canal des Moëres, comme canal navigable n'a point d'issue, son principal objet est d'amener dans le canal de la Cunette, par le sas octogne, les eaux de Moëres et d'une partie de la 3e section des Waeteringues.

N° 8. *Canal de la Cunette.* — Le canal de la Cunette reçoit les eaux du canal des Moëres, traverse le canal de Furnes et une autre branche de communication de ce même canal avec ceux des Moëres et de Bergues, et débouche dans le chenal du port de Dunkerque. Sa longueur, depuis sa jonction avec le canal des Moëres jusqu'à l'écluse à la mer, est de 2,303 mètres. Sa largeur, au fond, est de 12 mètres, et de crête en crête de 44 mètres.

N° 9. *Canal de Mardyck.*—Ce canal n'est plus navigable, mais il reçoit les eaux des canaux de Bourbourg et de Bergues à Dunkerque, et sert de réservoir pour alimenter les chasses qui s'opèrent par le canal de dérivation et par l'écluse de la Cunette. Sa longueur, depuis le sas du Mail jusqu'à l'ancienne écluse de Mardyck, est de 3,500 mètres. Sa largeur, au fond, est de 38 mètres, et de crête en crête, de 64 mètres.

N° 10. *Canal de St.-Omer et de Neuf-Fossé.* — Ce canal forme en partie, vers le sud-ouest, la limite de l'arrondissement d'Hazebrouck et du département du Pas-de-Calais. Sa longuenr totale, de la Lys à l'Aa, est de 16,288 mètres.

N° 11. *Rivière de la Lys.* — La longueur de cette rivière, dans le département du Nord, depuis Thiennes jusqu'à Wervicq, est de 55,000 mètres.

N° 12. *Canal de la Nieppe.*— Ce canal, qui est une dérivation de la Lys, se dirige vers l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck et se joint au canal d'Hazebrouck au sas de la Motte-au-Bois. Sa longueur est de 9,335 mètres.

N° 13. *Canal d'Hazebrouck.*—Il s'étend d'Hazebrouck à la Motte-au-Bois, où il se joint au canal de la Nieppe. Sa longueur est de 5,778 mètres. Ce canal n'a point d'écluse.

N° 14. *Canal de Préavin.*— Ce canal commence à la jonction de la Nieppe et du canal d'Hazebrouck au sas de la Motte-au-Bois, et communique à la rivière de la Bourre, au-dessus de l'écluse du Grand-Dam. Sa longueur est de 2,181 mètres.

N° 15. *Rivière de la Bourre.* — La rivière de la Bourre naît au territoire de Borre, reçoit les eaux du canal de Préavin et a son confluent dans la Lys. Sa longueur, depuis l'écluse du Grand-Dam jusqu'à la Lys, est de 7,646 mètres. Les canaux de la Nieppe,

d'Hazebrouck, de Préavin et de la Bourre, occupent l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck, se lient et forment un système de navigation secondaire et purement local, communiquant par ses deux extrémités avec la Lys.

N° 16. *Rivière de la Lawe.*— Cette rivière n'a qu'une très-petite partie de son cours dans le département du Nord, sur le territoire de La Gorgue, où elle débouche dans la Lys. Sa longueur, depuis la limite du département du Pas-de-Calais jusqu'à son confluent, est de 2,300 mètres.

N° 17. *Canal de la Haute-Deûle.*— Ce canal commence à l'écluse du fort de Scarpe, arrose successivement l'arrondissement de Douai, le département du Pas-de-Calais et l'arrondissement de Lille. Sa longueur, dans le département, est de 46,200 mètres.

N° 18. *Rivière de la Basse-Deûle.*— Cette rivière, qui fait suite à la Haute-Deûle, commence à l'écluse St.-André et débouche dans la Lys, à Deûlémont. Sa longueur est de 19,500 mètres.

N° 19. *Canal de La Bassée.* — Ce canal s'étend de celui de la Haute-Deûle à la petite ville de La Bassée, et a une longueur totale de 7,152 mètres. La navigation se fait sans écluse.

N° 20. *Canal d'Aire à La Bassée.*— Ce canal, construit en 1823, entre dans le département par La Bassée, où il se termine après un cours d'environ 40,000 mètres, dans le département du Pas-de-Calais. Sa largeur moyenne est de 20 mètres. Il communique avec la Deûle par l'ancien canal de La Bassée, désigné à l'article qui précède.

N° 21. *Canal de Roubaix.*— Ce canal commence à la Basse-Deûle, au village de Marquette, près Lille, traverse le territoire de Roubaix et s'étend jusqu'à la limite de l'arrondissement de Lille et du royaume de Belgique. Sa longueur, y compris celle du souterrain de Croix, non encore exécuté, est de 19,070 mètres.

N° 22. *Rivière de la Scarpe.* — Cette rivière a sa source dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à peu de distance de Douai, traverse cette ville, celle de Marchiennes et de St.-Amand, et se jette dans l'Escaut à Montagne. Sa longueur, dans le département, est de 43,150 mètres.

N° 23. *Rivière de l'Escaut.*— L'Escaut, qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse les arrondissements de Cambrai et de Valenciennes, et sort du département du Nord, à Mortagne, pour se diriger sur Tournai. Sa longueur, dans le département, est de 63,065 mètres.

N° 24. *Canal de Saint-Quentin.* — Ce canal fait communiquer l'Escaut avec la Somme, la mer du Nord avec la Méditerranée et l'Océan Son développement, de Cambrai à La Fère, est de 96,000

mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 26,048 mètres.

N° 25. *Canal de la Sensée.* — Ce canal est tracé de niveau, du bassin rond, sur l'Escaut, au bassin de Brebières, sur la Scarpe. Il fait communiquer la Scarpe avec l'Escaut et fait suite au canal de St.-Quentin, dont il est le complément nécessaire. Sa longueur est de 25,000 mètres. La navigation est très-active sur ce canal.

N° 26. *Canal de Mons à Condé.* —La longueur totale de ce canal est de 25,280 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 5,058 mètres.

N° 27. *Rivière de la Sambre canalisée.*—Cette rivière est la seule voie navigable dans l'arrondissement d'Avesnes. Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la frontière, est de 54,446 mètres.

N° 28. *Canal de jonction de la Sambre à l'Oise.* — Ce canal fait suite à la Sambre canalisée. Il a une longueur totale de 67,032 mètres, dont 13,202 dans le département.

TABLEAU du mouvement de la navigation sur les rivières et canaux du département en 1868.

CANAUX OU RIVIÈRES	Concédés ou non concédés.	TONNAGE		
		Rapporté au parcours total	Kilométrique	Absolu.
Ligne de Paris en Belgique.			Tx	Tx
Sambre canalisée . . .	Concédé.	676,451	36,830,051	751,059
Canal de jonction de la Sambre à l'Oise (entier)	Concédé.	638,446	42,796,312	753,452
Canal de Mons à Condé .	Expl. par l'Etat.	962,547	4,868,561	966,458
Escaut	id.	1,792,687	73,881,330	3,006,974
Canal de St-Quentin (entier)	id.	1,656,478	153,298,958	2,568,061
Autres lignes navigables du département.				
Canal de Dunker. à Furnes	Concédé.	54,056	702,711	67,718
Canal de Bergues. . . .	Expl. par l'Etat	117,224	959,436	140,486
Canal de Bourbourg. . .	id.	266,827	5,603,654	320,599
Canal de la Haute-Colme.	id.	161,288	4,032,474	217,656
Canal de la Basse-Colme.	id.	26,935	296,294	55,743
Canaux d'Hazebrouck. .	id.	19,590	470,194	50,477
Rivière de la Lys. . . .	id.	161,722	8,571,300	385,508
Canal de Roubaix. . . .	Concédé.	63,561	559,519	93,427
Deûle (haute, moyenne et basse)	Expl. par l'Etat,	630,527	41,715,992	1,447,163
Scarpe supérieure . . .	id.	81,536	1,956,874	152,307
Scarpe moyenne	id.	648,003	4,536,026	730,094
Scarpe inférieure . . .	Concédé	287,800	10,364,065	406,044
Canal de la Sensée . . .	Expl. par l'Etat.	602,631	15,065,815	630,689

Situation du service de la navigation.

Nul bassin en France n'est aussi riche que notre pays en lignes navigables. Au moyen de ces lignes, les principales villes du département sont mises en communication entre elles avec les riches bassins houillers du Hainaut, d'Anzin, d'Aniche et du Pas-de-Calais, avec la mer, avec la Belgique et avec Paris. Le bon état de ces voies de navigation, la célérité de leur parcours et les conditions économiques des transports qu'elles desservent sont du plus grand intérêt pour l'agriculture, l'industrie et le commerce. De grandes améliorations ont été réalisées depuis quelques années sur ces voies de transport. Plusieurs lignes, qui étaient concédées, ont été rachetées et la navigation a immédiatement joui, par l'effet de cette mesure, des diminutions de droits résultant de l'application des tarifs de l'Etat. De plus, des travaux importants ont été exécutés pour l'approfondissement à 2 mètres des lignes principales et ce perfectionnement a été d'une importance capitale pour l'industrie des transports, attendu que les grands bateaux qui ne pouvaient précédemment naviguer avec un enfoncement de 1^{m}50 que sous une charge de 200 tonnes, peuvent aujourd'hui porter 300 tonnes de marchandises avec un tirant d'eau de 1^{m}80.

Cet approfondissement à 2 mètres des lignes principales présente toujours une lacune au passage de l'écluse de Don sur la Haute-Deûle. Cette écluse doit être reconstruite dans des conditions de profondeur nécessaire avec rectification du canal. Les terrains à occuper à cet effet sont expropriés et les travaux sont adjugés ; ils seront exécutés dès l'ouverture de la campagne de 1870.

Les expropriations pour le redressement du canal d'Aire à La Bassée, au territoire de Bauvin, sont en cours et les travaux ne tarderont pas à être entrepris sur ce point. Ils le sont déjà sur les parties du canal situées dans le Pas-de-Calais.

L'Administration belge a terminé les travaux qui étaient à faire pour substituer des écluses à sas aux pertuis simples d'Antoing et de Tournai sur l'Escaut. L'Administration française a, en conséquence, entrepris en 1869 les travaux d'approfondissement de l'Escaut et de la Scarpe-Inférieure entre les écluses de Rodignies et de Thun, afin de convertir en navigation continue la navigation intermittente qui existait jusques là sur ce point.

L'œuvre d'achèvement du canal de Roubaix se poursuit. Grâce aux crédits accordés par l'Administration supérieure, les travaux s'exécutent avec activité. Conformément à une décision de M. le Ministre des Travaux publics, l'alimentation de ce canal se fera au moyen des eaux du dessèchement des marais de la Haute-Deûle qui aujourd'hui se déversent en aval de l'écluse de Saint-André. Prises en ce point, elles seront élevées par le refoulement jusqu'au bief de partage sis à Wasquehal.

Le service de halage est en souffrance par son défaut d'organisation et il en résulte des inconvénients sérieux. Plusieurs systèmes permettraient d'assurer régulièrement ce service. Le touage sur chaîne noyée continue avantageusement sur la Scarpe, dans Douai. L'Administration avait autorisé l'établissement d'un service de remorquage par locomotive entre Dunkerque et Saint-Omer sur le canal de Bourbourg et l'Aa, mais la Compagnie qui s'était présentée pour l'exploitation de ce service y a renoncé.

Le mouvement de la navigation qui avait notablement diminué en 1867, a encore fléchi, faiblement toutefois en 1868, sur l'ensemble des lignes intérieures du département. Ce résultat est attribué à la crise commerciale et aussi à la moindre importance que d'ordinaire de la dernière campagne sucrière. Le trafic de l'Escaut et du canal de Saint-Quentin, qui font partie de la grande ligne de Paris en Belgique, a sensiblement augmenté au contraire par les envois sur Paris des houillères du Pas-de-Calais et surtout parce que la Compagnie d'Anzin a développé ses exploitations dont presque tous les produits ont été expédiés vers la Seine et les départements de l'intérieur, par bateaux.

SERVICE HYDRAULIQUE.

Desséchements, Irrigations, Drainage.

Desséchements. — Les desséchements terminés et à l'état d'entretien dans le département sont ceux ci-après :

		Superficie
Waeteringues de l'arrondissement de Dunkerque.	1re section.	9298
	2e —	10189
	3e —	8412
	4e — (y compris 8,750 hect. environ situés en Belgique)	10884
Les Moëres.		2330
Prés Duhem, territoire d'Armentières.		70
Vallée de la Scarpe, arrondissements de Douai et de Valenciennes.		10793
Vallées de la Hayne et de l'Escaut.		3697
Prairies de Château-l'Abbaye et de Mortagne.		120
Marais de Bruay et de l'Epaix.		340
Prairies de Flines-lez-Mortagne.		140
Vallée de la Naville.		416
Vallée de la Vergne.		113
Vallée de la Haute-Sambre, rive gauche.		6418
— — rive droite.		72287
Vallée de la Moyenne-Sambre		7416
— Basse-Sambre.		2010
Marais de la Haute-Deûle.		1730
Marais de Bourlain et de Trith.		192
	Total.	147106

Ces divers dessèchements, à l'exception de ceux de la Basse-Sambre qui, bien qu'autorisés depuis dix-huit ans, n'ont pu encore se constituer, fonctionnent régulièrment et d'une manière utile et efficace.

Les Waeteringues sont dans une situation généralement bonne; toutefois, la première et la quatrième section éprouvent des difficultés pour l'écoulement des eaux des parties basses de leurs territoires. Les travaux en cours d'exécution pour l'extension de l'enceinte fortifiée de Dunkerque, fourniront des moyens d'amélioration par la création de nouveaux débouchés à la mer. Mais en ce qui concerne particulièrement la quatrième section, ces mesures seraient insuffisantes si on n'obtenait du gouvernement belge l'endiguement d'une partie de la Basse-Colme sur son territoire. Des propositions ont été adressées à cet effet à l'administration supérieure.

La situation est bonne également pour les vallées de la Scarpe et de la Hayne et de l'Escaut. Des améliorations très-utiles, mais qui exigeraient d'importantes dépenses, sont désirées dans la première.

Le dessèchement des marais de la Deûle, quoique à l'entretien depuis trois ans, attend encore l'issue des expertises finales pour l'établissement des plus-values. Ces opérations sont toutefois sur le point d'être terminées.

Les curages de cours d'eau se font toujours avec soin chaque fois que le besoin en est signalé. Ceux effectués en 1868 ont été au nombre de 41, sur une étendue totale 554,750 mètres. Les travaux de même nature en cours d'exécution, s'appliquent à cinq cours d'eau d'un développement de 83 kilomètres.

La superficie des terrains drainés ne s'est augmentée en 1868, que de 230 hectares. Elle est aujourd'hui de 40,129 hectares.

STATISTIQUE DE L'INDUSTRIE MINÉRALE.

***Production pendant l'année* 1868.**

HOUILLES.

NOMS des mines.	Etendue de la surface concédée (hectar.)	NOMS des exploitants.	Nombre de			Ouvriers employés.	Machines		Quantité du produit brut. (Quintaux métriques.)
			Puits d'ext.	Puits d'épuisement.	Avaleresses.		Nombre.	Force en chevaux.	
Mine d'Anzin . . .	11851	Compagnie d'Anzin. .	21	5	1	5842	24	1614	8674313
— de Denain . . .	1344	Id	2	»	1	849	1	50	1148898
— de Raismes. .	4819	Id . . .	5	1	1	1377	5	280	1980477
— de St.-Saulve . .	2200	Id	»	»	1	818	2	190	1268659
— de Fresnes. . .	2073	Id	3	2	»	447	6	268	725427
— de Vieux-Condé.	3966	Id	5	1	1	1267	7	320	1584146
— d'Odomez . .	316	Id	1	»	»	»	1	12	»
— d'Aniche. . . .	11850	Compagnie d'Aniche .	7	2	2	2545	21	1396	4181811
— de Douchy. . .	3419	— de Douchy . .	7	»	»	1240	7	520	1657133
— de l'Escarpelle. .	4721	— de la Scarpe. .	3	»	»	805	11	268	1155735
— de Vicoigne . .	1320	Compagnie de Vicoigne	4	2	»	664	6	300	1084327
— d'Escaupont . .	110	— de Fresnes-midi.	2	1	1	274	4	172	385672
— d'Azincourt . .	3052	— d'Azincourt .	2	1	1	292	5	237	271217
— de Thivencelles .	981	— de Fresnes-Midi.	»	»	»	89	6	345	3208
— de Bruille . . .	403	— de Bruille. . .	»	»	»	»	»	»	»
— de Château-l'Ab .	916	— de Vicoigne . .	»	»	»	»	»	»	»
— de Crespin . . .	2842	Libert et consorts. . .	»	»	»	»	»	»	»
— d'Hasnon . . .	1488	Comp. d'Anzin et cons.	»	»	»	»	»	»	»
— de Marly. . . .	3313	— de Marly . . .	»	»	»	»	»	»	»
— d'Annœullin . .	920	— de Don. . . .	»	»	»	»	»	»	»
— de Saint-Aybert .	455	— de Fresnes-Midi.	»	»	»	»	»	»	»
Totaux. . . .	62389		62	15	9	16509	101	5772	24118293

Ce produit brut de 24,118,293 quintaux métriques de houille est évalué à 28,144,584 fr.

Les 16,509 ouvriers employés dans les mines de houille en 1868 ont donné 4,894,300 journées de travail dont le salaire s'est élevé en totalité à 9,595,739 fr., soit 1 fr. 96 c. par journée environ.

Comme on l'a vu plus haut le nombre des concessions en exploitation est de 13; elles possèdent 62 puits d'extraction. La quantité de houille extraite par ouvrier du fond est de 1,800 à 1,900 quintaux; la main-d'œuvre par quintal est en moyenne de 0 fr. 40 c.

Le bassin houiller du Nord s'est maintenu pendant l'année 1868 dans les conditions qu'il avait atteintes en 1867. Toutefois, l'augmentation de l'extraction a peu progressé; elle n'est pas sensible si on la compare à celle que les exploitations du Pas-de-Calais ont obtenue; mais les industries locales sont en souffrance et les concessions anciennes ont pris antérieurement un développement qu'il ne s'agit plus que de maintenir sans pouvoir l'étendre sur des terrains nouveaux. Les Compagnies concessionnaires ont continué leurs travaux préparatoires et d'aménagement; c'est ainsi que deux fosses ont été mises en activité: la fosse d'Haveluy par la Compagnie d'Anzin, et la fosse Saint-Réné par la Compagnie d'Aniche.

La production houillère a été en 1868 de . .	24,106,094 q. m.
Celle de 1867 avait été de	23,773,890
La différence en plus est de	332,204

Ce résultat est sans doute un progrès, mais l'augmentation qu'il met ainsi en relief est bien inférieure à celle que présentaient les produits de 1867 sur ceux de 1866, laquelle se traduisait par un chiffre d'excédant de 1,307,322 q. m. L'accroissement s'est donc, comme nous le disions plus haut, sensiblement ralentie dans le département.

Dans le Pas-de-Calais, les résultats ont été inverses. L'augmentation de 1867 sur 1866 a été insignifiante, mais celle de 1868 sur 1867 s'est élevée à 1,443,097 q. m.

Mais si on considère que les houillères du Nord et du Pas-de-Calais forment en quelque sorte un seul et même bassin ayant les mêmes débouchés, alimentant les mêmes contrées, les mêmes industries, et si on envisage dans leur ensemble les résultats de leurs exploitations, on reconnaît que les produits du Nord de la France continuent à suivre leur marche progressive et ascensionnelle.

Toutefois, si la production a augmenté, il n'en a pas été de même de la consommation; il y a eu diminution de ce côté à raison des difficultés que l'industrie éprouve encore aujourd'hui. Les houilles du pays n'ont pas moins trouvé leur placement mais à des prix notablement réduits, les diminutions ont porté sur les produits étrangers.

Production et importation.

L'exploitation des mines de houille du département a produit en 1868 une quantité de. . . . . 24,118,293 q.

Il était resté, de l'année précédente. . . . 817,007

ENSEMBLE . . . . 24,935,300 q.

En 1868, il a été importé :

Du bassin du Pas-de-Calais . .	7,721,920	
Des bassins anglais	751,130	
Du bassin de Mons.	18,016,370	
Du bassin de Charleroi. . . .	15,051,092	
	41,540,512	41,540,512
Total de la production et de l'importation.		66,475,812

Les divers bassins ci-dessus indiqués ont concouru à l'approvisionnement du département dans les proportions suivantes :

Bassin de Valenciennes .	37,5 p. %
— du Pas-de-Calais.	11,6 —
— de Newcastle.. .	1,2 —
— de Mons. . . .	27,1 —
— de Charleroy . .	22,6 —

Consommation et exportation.

La consommation dans le département, en 1868, est évaluée à une quantité de. . . 31,823,200 q.

Il a été exporté pendant la même année :

Sur les autres départements :

Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Oise, Ardennes, Marne, Seine-Inférieure, Seine, Seine-et-Oise, Eure, etc.	33,864,910
Sur l'étranger (Belgique). . . .	824,780
Sur la Russie, l'Allemagne et les colonies françaises	62,920
Total égal. . . .	66,475,812

Développement de la consommation dans le département, en 1868.

Mines, minières, carrières	1,204,520 quint.
Industrie du fer	4,181,250
Usines diverses (filatures, teintureries, sucreries, distilleries, etc.)	11,818,010
Industrie des transports (Chemins de fer)	590,000
Chauffage domestique.	14,029,420
Total.	31,820,200 quint.

La quantité de houille employée au chauffage domestique a été de 14,029,420 quint, ce qui, pour une population de 1,392,041 habitants, donne une moyenne de 10 quint. 8/10 environ par individu, ou 40 q. 1/3 par famille de 4 personnes, et pour celle-ci une dépense annuelle de 98 fr.

On a compté 220 accidents dans les mines de houille en 1868. Le nombre des ouvriers qui en ont été victimes est de 220, dont 19 tués et 201 blessés, savoir : par éboulements, 181; par explosion, 1; par coups de mine, 5; par rupture d'appareils, 9, par chute dans les puits, 15, et par autres causes, 9.

MINES ET MINIÈRES MÉTALLIQUES.

La mine de fer de Glageon a été seule exploitée en 1868. Elle s'exploite par puits à 50 mèt. de profondeur au maximum. Il y a été extrait 34,950 quint. mét. de minerai hématite rouge, d'une valeur de 13,980 fr.; mais le haut-fourneau de Fourmies étant éteint, le minerai est resté sur le carreau de la mine. Cette mine a employé 10 ouvriers qui ont donné 3,000 journées, dont le salaire a été en totalité de 7,400 fr., soit à 2 fr. 47 cent. l'une.

Trente groupes de minières ont, en outre, été exploités à Hautmont, Maubeuge, Ferrière-la-Grande, etc.; l'exploitation y est faite en partie à ciel ouvert et en partie par puits et galeries. L'extraction a fourni 130,000 quint. m. de minerai peroxyde hydraté jaune qui, après avoir subi les opérations auxquelles il est soumis sur place, ont produit 65,000 quint. m. d'une valeur de 65,000 fr. — 100 ouvriers, dont le salaire pendant l'année a été de 40,000 fr., y ont été employés.

Ces minières ont alimenté les hauts-fourneaux de Maubeuge, Hautmont, Ferrière-la-Grande et Aulnoye.

CARRIÈRES.

On compte dans le département :

170 carrières de pierres, sable, etc., dans les arrondissements d'Avesnes et de Valenciennes ; 170 ouvriers y sont employés, dont 49 à l'intérieur et 121 à l'extérieur.

135 carrières de craie et de sable dans les arrondissements d'Hazebrouck, de Douai et de Lille, occupant 390 ouvriers, dont 51 à l'intérieur et 339 à l'extérieur.

TOURBIÈRES.

Il n'y a guère que celles de l'arrondissement de Dunkerque qui soient en exploitation suivie. Elles sont au nombre de 8 et situées

dans les communes de Lederzeele, Looberghe, Merckeghem et Cappellebrouck. Elles ont produit en 1867 43,000 quintaux mét. de tourbe d'une valeur de 17,200 fr. Elles ont employé 21 ouvriers qui ont donné 1,500 journées dont le prix a été, à raison de 2 fr. 50 l'une, de 3,750 francs.

Les tourbières autrefois exploitées dans les arrondissements de Douai et de Lille sont actuellement épuisées et abandonnées.

Ces tourbières sont au nombre de 28 dans l'arrondissement de Dunkerque, de 4 dans celui de Lille, de deux seulement dans l'arrondissement de Douai. Elles ont employé, en 1866, 97 ouvriers dont le salaire a été de 9,890 fr.

USINES A FER.

Elles sont au nombre de 44, dont 13 situées dans l'arrondissement d'Avesnes, 28 dans celui de Valenciennes et 3 dans l'arrondissement de Cambrai. Les unes ne produisent que de la fonte, qu'elles vendent à l'état brut ou en objets moulés; d'autres convertissent en fer la fonte qu'elles fabriquent et quelques-unes se bornent à élaborer la fonte achetée au commerce.

Les usines de l'arrondissement de Valenciennes tirent la houille et le coke qu'elles consomment, pour la plus grande partie, des houillères de la Belgique. Celles de l'arrondissement d'Avesnes sont exclusivement alimentées par les charbons et les cokes belges provenant de Charleroi, du centre et du bassin de Mons. Ces combustibles étrangers sont sur les lieux de production d'un prix inférieur à celui des charbons de Valenciennes, mais, à cause du transport et des droits d'entrée, ils reviennent sur les usines à un taux égal à celui que paient les forges de la vallée de l'Escaut.

Consistance des usines à fer.

Les principaux établissements de cette nature existant dans le département sont :

Les hauts-fourneaux de Maubeuge, au nombre de 4, comprenant en outre 4 cubilots, 26 fours à puddler, 12 fours à réchauffer et 4 marteaux;

Ceux de Ferrière-la-Grande, appartenant à M. Dumont, au

nombre de 2, comprenant en outre 2 cubilots, 13 fours à puddler, 7 fours à réchauffer, 2 marteaux, 1 marteau pilon et 4 trains de laminoirs ;

Ceux de la Providence, à Hautmont, au nombre de 3, comcomprenant en outre 3 cubilots, 19 fours à puddler, 19 fours à réchauffer, 3 marteaux, 2 martinets, 1 marteau pilon et 11 trains de laminoirs;

Les hauts-fourneaux d'Aulnoye, au nombre de 2.

Ceux de Trélon, appartenant à M. de Mérode, au nombre de 2; comprenant en outre 1 cubilot, 1 foyer d'affinerie et 1 marteau;

Les hauts-fourneaux de la Compagnie des forges de Denain et d'Anzin, au nombre de 5, comprenant en outre 1 four à réverbère, 3 cubilots, 66 fours à puddler, 35 fours à réchauffer, 2 marteaux, 2 martinets, 9 marteaux pilons, 2 presses et 12 trains de laminoirs;

Celui des forges de Crespin, appartenant à MM. Dupont et Cie., comprenant en outre 2 cubilots, 8 fours à puddler, 4 fours à réchauffer, 1 marteau pilon et 3 trains de laminoirs.

La consistance totale des divers établissements est de :

Hauts-fourneaux, 16; Fours à réverbère, 4; Cubilots, 57.

Fabrication du fer. — Foyers d'affinerie, 3; Fours à puddler, 155; Fours à réchauffer, 61.

Fabrication de l'acier. — Four de cémentation, 1; Fourneaux de fusion, 4.

Appareils pour l'étirage. — Marteaux, 17; Martinets, 7; Marteaux pilons, 34; Trains de laminoirs, 59.

Les machines soufflantes sont au nombre de 56.

Ces hauts-fourneaux et établissements sont mis en mouvement par 13 machines hydrauliques d'une force de 124 chevaux et 189 machines à vapeur d'une force totale de 5,204 chevaux.

Ils ont employé, en 1868, 5,276 ouvriers dont 4,717 hommes, 26 femmes et 533 enfants, lesquels ont fourni ensemble 1,305,851 journées de travail et ont reçu un salaire total de 5,126,854 francs.

Ils ont consommé 3,811,570 quintaux métriques de combustible de diverse nature et d'une valeur totale de 5,585,423 francs.

Ils ont élaboré 3,948,831 quintaux de matières premières évaluées à 18,000,181 fr. et ont donné les produits indiqués dans le tableau suivant :

Production en 1868.

	POIDS.	VALEUR.	PRIX moyen de vente.
	Quintaux.		
Fonte brute et fonte moulée de 2e fusion	605730	5671570	7; 8,74; 21,75
Fer affiné — Rails	196322	3469132	17,50; 18,72
Fer affiné — Gros fers marchands.. Petits fers marchands.	968931	18341175	18; 19; 20
Fer affiné — Fers spéciaux	404020	7630645	18,50; 19,61
Tôle	47689	1228831	23,50; 26,63
Acier	1000	160000	160 fr.
TOTAUX	2223692	36501353	

L'industrie métallurgique a continué à éprouver des difficultés en 1868. L'exploitation du minerai de fer a diminué et le prix de la fonte a en même temps baissé. L'inachèvement des chemins de fer de Valenciennes à Aulnoye et d'Aulnoye à Anor a puissamment contribué au ralentissement du travail dans les usines des bords de la Sambre et de l'Escaut. Mais des mesures sont prises pour que les travaux des deux lignes indiquées soient activement poursuivies et tout fait espérer qu'il sera prochainement mis un terme à la situation de ces établissements.

Bien que la fabrication de la fonte eût diminué, la production du fer en barres a faiblement augmenté en 1868 mais la valeur des produits a fléchi, en sorte que cette industrie est restée difficile et précaire. Cet état de choses s'est heureusement amélioré par suite des mesures que le gouvernement a prises pour la réglementation des acquits-à-caution. Par leur influence, les commandes sont devenues plus nombreuses et les prix se sont un peu relevés en 1869. On aime à voir dans ce mouvement un retour bien accentué et prochain de cette partie de l'industrie du pays à un état de prospérité réel et satisfaisant.

APPAREILS A VAPEUR.

Tableau des appareils qui ont fonctionné dans le département en 1868.

	Nombre des Etablissements.	CHAUDIÈRES			MACHINES	
		Motrices.	Calorifères.	Récipients de vapeur.	Nombre.	Force en chevaux.
Filatures	474	873	294	876	661	15672
Sucreries et raffineries de sucre	154	256	461	2216	363	3746
Distilleries	111	131	112	626	52	1313
Fonderies et ateliers de machines	248	286	»	6	281	1851
Mines de houille	79	290	»	16	172	6190
Huileries	36	48	»	43	39	486
Brasseries	138	136	6	42	136	845
Tissage	103	153	27	325	129	2006
Usines à fer	31	307	»	»	265	4569
Blanchisseries, apprêts	41	64	36	125	45	425
Minoteries	99	112	»	3	101	1193
Battage du blé (locomobiles)	131	141	»	»	140	791
Scieries de bois, marbres, etc.	70	83	»	1	79	851
Quincaillerie, taillanderie	27	32	»	»	33	380
Verreries	18	40	1	»	29	789
Eau (élévation de l')	27	32	1	»	31	324
Draps (manufactures de)	8	9	14	17	5	144
Divers	441	826	131	1560	717	4631
	2387	3819	1093	5356	3278	45216

SANTÉ PUBLIQUE.

D'après la liste générale arrêtée par M. le Conseiller d'Etat chargé de l'administration du département du Nord, le 31 décembre 1869, le nombre des personnes autorisées à exercer l'art de guérir dans le département est de 953, dont :

Docteurs en médecine : 212 ; docteur en chirurgie, 1 ; officiers de santé, 269 ; sages-femmes élèves de la Maternité de Paris, 155 ; sages-femmes reçues par le jury médical, 125 ; pharmaciens reçus par les écoles spéciales, 63 ; pharmaciens reçus par le jury médical, 128.

VACCINE.

Le service des vaccinations, pendant l'année 1868, a donné les résultats consignés dans le tableau ci-après :

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de naissances en 1868.	NOMBRE DE vaccinations opérées avec succès.	NOMBRE DE sujets atteints de la variole.	NOMBRE DE sujets morts de la variole.	NOMBRE DE sujets Défigurés ou restés infirmes.	Rapport des vaccinations aux naissances — p. %
Dunkerque. . . .	4370	3259	4	»	2	75
Hazebrouck. . . .	3736	2205	47	7	11	60
Lille.	19300	12056	185	19	16	63
Cambrai.	5530	3844	3	»	3	60
Avesnes.	4199	2633	»	»	»	60
Douai	3490	2402	»	»	»	70
Valenciennes . . .	5623	4829	51	4	3	72
TOTAUX.	46248	31228	290	30	35	67

Le nombre des vaccinations, qui avait fléchi en 1865, 1866, et 1867, a un peu augmenté en 1868, notamment dans les arrondissements de Lille et de Valenciennes. Il a diminué dans ceux de

Dunkerque, Hazebrouck, Douai et Cambrai, surtout dans celui-ci. Le nombre des sujets atteints de la variole présente, de son côté, une augmentation sensible sur ceux de l'année précédente.

Les vaccinateurs qui ont montré le plus de zèle en 1868, pour la propagation de la vaccine, sont :

M. Legrain, officier de santé, à Lille	584	vaccinations.
Dᵉ Desplanques, sage-femme à Tourcoing . .	557	—
Dᵉ Wuylsteke, id. à Roubaix . . .	500	—
Dᵉ Vᵉ Lavabre, id. à Lille.	466	—
M. Perriquet, doct. en médecine, à Anzin . .	433	—
M. Faucon, id. à Dunkerque.	426	—
M. Dufloev, officier de santé, à Bailleul . . .	384	—
M. Lansiaux, id. à Saint-Hilaire . . .	317	—

Des indemnités ont été accordées aux médecins, chirurgiens, etc., pour le service des vaccinations en 1867. M. le Préfet a, en outre, accordé des récompenses aux vaccinateurs qui se sont distingués par leur zèle pour la propagation de la vaccine. La médaille d'or a été décernée à M. Dufloer - Vanterberghe, officier de santé, à Bailleul. 87 médailles en argent, dont 40 de première et 47 de deuxième classe ont, en outre, été distribuées à un même nombre de vaccinateurs. 14 autres ont obtenu des livres de médecine.

SAGES-FEMMES.

Le département entretient quatre bourses à l'école d'accouchement de Paris; les élèves qui sortent de cette école avec le titre de capacité s'établissent d'une manière utile dans les campagnes et même dans les villes. Un traitement de 1,500 fr. est en outre inscrit au budget départemental pour le traitement du professeur du cours d'accouchement à l'école préparatoire de médecine de Lille.

ALIÉNÉS.

Mouvement de la population pendant l'année 1868.

La population de ces établissements était, au 1ᵉʳ janvier 1868, de 1,841 individus dont 1,155 hommes et 686 femmes. Il en est entré pendant l'année, 480. Il en est sorti 219, il en est décédé 186. Il y restait, au 31 décembre 1868, 1,916 malades, dont 1,169 hommes et 747 femmes.

Ce chiffre de 1,916 est réparti entre les asiles, comme suit : Armentières (hommes), 594 ; Lommelet (hommes), 575 ; Bailleul (femmes), 747.

Les causes de l'aliénation des 2,321 personnes qui ont séjourné dans ces établissements sont les suivantes :

Causes physiques. — Effets de l'âge (démence sénile), 80, idiotisme, 282 ; irritabilité excessive, 61; excès de travail, 62 ; dénuement, misère, 165; onanisme, 57 ; maladies de la peau, 6; coups, blessures, 15; maladies syphilitiques, 1 ; hydrocéphale, 0, épilepsie, convulsions, 174 ; fièvres, phthysie, maladie du cœur, 66; excès alcooliques, 198; émanation de substances malfaisantes, 6.

Causes morales. — Chagrins, 139; amour et jalousie, 88 ; orgueil, 25; événements politiques, 5; ambition, 29; sentiments religieux poussés à l'excès, 77; causes inconnues, 613; hérédité, 135 ; aliénation simulée, 37.

Ces 2,321 aliénés appartenaient aux professions ci-après :

Professions libérales. — Ecclésiastiques, juristes, médecins, chirurgiens, etc., professeurs, hommes de lettres, instituteurs, employés, 194; rentiers, propriétaires, 157 ; artistes, 26; militaires et marins, 28 ; négociants, commerçants, 66 ; marchands en détail, 121.

Professions manuelles ou mécaniques. — Ouvriers en bois, 91 ; en fer, 44; en or et argent, 11; en autres métaux, 26; en filature et tissage, 219 ; en bâtiments, 28 ; en cuirs et peaux, 31 ; en teinture, 6; en objets d'habillements, 94 ; en comestibles, boissons et objets de bouche, 60. — Gens occupés de travaux agricoles, 312; domestiques, journaliers, 289; gens de peine, 118; sans profession, 245, professions inconnues, 255.

Ces mêmes aliénés appartenaient aux départements suivants :

Nord, 1357; Pas-de-Calais, 383; Seine, 252 ; Somme, 199 ; Aisne, 23; divers autres départements, 55; pays étrangers, 52.

Le mouvement de la population des asiles a donné lieu aux observations qui suivent :

Les sorties par guérison, etc., dont le chiffre a été de 219, se répartissent ainsi : Armentières, 104; soit par rapport à la population totale de l'établissement, 13,3 p. °/₀ ; Bailleul, 63 ou 7,4 °/₀, Lommelet, 52 ou 7,6 p. °/₀.
Les 246 décès se divisent comme suit : Armentières, 82 ou 10,5 p. °/₀; Lommelet, 58 ou 8,4 p. °/₀; Bailleul, 46 ou 5,4 p. °/₀.

ÉPIDÉMIES.

La santé publique a été généralement bonne dans le département pendant l'année 1868. On n'a eu à constater, dans quatre localités seulement, que des cas de variole, de rougeole, de fièvre muqueuse et de fièvre typhoïde. Ces affections n'ont présenté que fort peu de gravité. — Toutefois l'épidémie de variole a sévi avec une certaine intensité au sein de la population belge qui habite un des nouveaux quartiers de Lille et qui se distingue par son encombrement, sa malpropreté et surtout sa répugnance pour la vaccine.

SALUBRITÉ PUBLIQUE.

L'état de la salubrité dans le département a, en 1868-1869, comme pendant les années précédentes, laissé à désirer dans un certain nombre de localités, surtout à la suite des chômages des canaux, mais dans son ensemble la situation a été relativement satisfaisante.

Ainsi, les grandes chaleurs et la longue sécheresse de l'été de 1868 avaient fait justement concevoir des craintes sérieuses pour pour la santé publique. Ces appréhensions ne se sont heureusement pas réalisées. Les grands cours d'eau navigables tels que l'Escaut, la Scarpe, la Haute et Basse-Deûle, la Lys, etc., n'ont donné pendant le chômage sur la Deûle notamment, aucun signe d'altération notable des eaux. Ce résultat est dû principalement à la coïncidence des pluies de l'automne 1868 avec la reprise des travaux des sucreries et distilleries et aux soins apportés par la majorité des industriels à la purification de leurs résidus.

Dans les cours d'eau navigables moins importants tels que le canal d'Aire à La Bassée, le canal de Roubaix versant de la Deûle, la Lawe, la Bourre, etc., des signes intermittents de décomposition des matières déversées se sont produits; mais jamais l'infection n'y a acquis la gravité de celle observée les années précédentes.

L'état des cours d'eau non navigables s'est aussi généralement amélioré. Sur divers points où des altérations se sont produites, le mal n'a pas duré, grâce aux recommandations de l'Administration et aux dispositions prises par les industriels.

Des améliorations ont aussi été apportées dans l'exploitation de diverses industries, notamment dans les verreries, les fabriques de céruse, les filatures et tissages, les dépôts d'os et de chiffons, les potasseries, les fabriques de noir animal, etc.

Les parties du service qui laissent particulièrement à désirer sont l'objet de la surveillance attentive de l'administration qui, dans les mesures qu'elle prend pour remédier aux causes d'insalubrité qui lui sont signalées, s'attache à concilier l'intérêt général avec les nécessités de l'industrie.

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

La classe de 1868, levée en 1869, a dû fournir 100,000 homme à l'armée.

Le contingent du département, dans cette levée, a été de 3,201 hommes sur 9,932 inscrits aux listes du tirage, savoir :

Arrondissement	de Dunkerque	819	265
—	d'Hazebrouck	817	263
—	de Lille.	2,968	956
—	de Cambrai..	1,610	518
—	d'Avesnes	1,273	410
—	de Douai..	912	295
—	de Valenciennes.. . .	1,533	494
	Totaux. . .	9,932	3,201

Le nombre des inscrits a diminué dans l'arrondissement de Dunkerque, mais il a àugmenté dans tous les autres, notamment dans ceux d'Avesnes, Valenciennes et Cambrai. L'augmentation totale est 557, ou 6 p. %.

7 jeunes gens ont été rayés des tableaux de recensement et des listes de tirage par le Conseil de révision.

Les inscriptions se sont ainsi réduites à 9,925.

Ont été exemptés:

Pour infirmités.	1,236
Pour défaut de taille	134
Pour autres causes spécifiées dans l'art. 13 de la loi du 21 mars 1832	882
Total.. . . .	2,252

Jeunes gens désignés pour former le contingent :

Déduits en vertu de l'art. 14 de la loi précitée, et de l'art. 75 de la loi du 15 mars 1850 et de la loi du 4 juin 1864.	155
Déclarés bons pour le service.	2,938
Qui ne se sont présentés ni fait représenter. . .	7
Inscrits conditionnellement	1
Nombre égal au contingent. . .	3,201

Le nombre des jeunes gens à l'égard desquels il n'a pas été nécessaire de statuer, en raison de l'élévation de leurs numéros, est de 4,471.

Les jeunes gens désignés ci-dessus comme déduits du contingent se divisent comme suit :

Déjà liés au service en vertu d'un engagement volontaire.	157
Inscrits maritimes, charpentiers de navires, etc..	48
Elèves de l'école polytechnique.	»
Instituteurs adjoints des écoles publiques et élèves des écoles normales primaire	21
Membres ou novices des Associations religieuses vouées à l'enseignement.	5
Elèves des grands séminaires.	24
Total.	255

Les jeunes gens qui se sont fait remplacer sont au nombre de 543.

Sous le rapport de l'instruction, les jeunes gens inscrits sur les listes de tirage ont été classés de la manière suivante :

Ne sachant lire ni écrire.	2,046
Sachant lire seulement.	86
Sachant lire et écrire.	7,668
Dont on n'a pu vérifier l'instruction. . . .	125
	9,925

Le nombre des jeunes gens ayant reçu au moins l'instruction primaire est de 76,7 p. 100.

GARDE NATIONALE MOBILE.

Le recrutement fait en 1868 des jeunes gens des classes de 1844, 1865 et 1866, et de la classe de 1867 qui, aux termes du titre 2 de la loi du 1er février 1868 doivent faire partie de la garde nationale mobile, a donné un nombre de 15,886 hommes.

Les opérations du Conseil de révision, en 1869, par rapport à la classe de 1868, ont eu pour résutat 5,303 inscriptions nouvelles.

L'effectif de la garde nationale mobile dans le département est donc de 21,189 hommes, et cet effectif se répartit dans les arrrondissements de la manière suivante :

Arrondissement	d'Avesnes	2,663
—	de Cambrai	3,455
—	de Douai.	1,971
—	de Dunkerque	1,501
—	d'Hazebrouck	1,915
—	de Lille.	6,293
—	de Valenciennes	3,391
	Total	21,189

Ce nombre, pour une population de 1,392,041 habitants, représente pour tous les départements de l'Empire, un effectif de 500 à 600 mille hommes.

GARDE NATIONALE SÉDENTAIRE.

Deux corps d'artillerie sont organisés dans le département et se composent :

A Lille, d'un bataillon (effectif autorisé) de. .	500 hommes.
Valenciennes, de trois compagnies (id.) de	323
Total.	823

SAPEURS-POMPIERS MUNICIPAUX.

Les corps des sapeurs-pompiers sont nombreux dans le département. Nous indiquons ci-après l'état de leur effectif.

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de communes pourvues de pompes.	Nombre de pompes possédées par les communes	Effectif des sapeurs-pompiers.
Dunkerque.	14	36	622
Hazebrouck	18	27	809
Lille	90	179	1074
Cambrai.	47	53	1819
Avesnes	50	72	1874
Douai	39	56	1612
Valenciennes.	63	92	2558
Totaux.	321	515	13368

Lille compte un bataillon composé de six compagnies d'un effectif total de 509 hommes.

PRISONS.

Il existe dans le département une maison centrale de détention, une maison correctionnelle départementale, sept maisons d'arrêt et neuf dépôts de sûreté.

La maison centrale de Loos, établie dans les bâtiments de l'ancienne abbaye, en vertu de l'ordonnance royale du 6 août 1817, possède d'immenses et magnifiques locaux; elle est divisée en trois quartiers parfaitement distincts et renferme les hommes ainsi que les enfants détenus en vertu des articles 66, 67 et 69 du Code pénal.

Les hommes sont surveillés par les gardiens, tous anciens militaires, et les enfants par les frères de Saint-Joseph.

La maison correctionnelle y a été installée.

Une colonie pénitentiaire a été annexée à la maison centrale; les jeunes détenus y sont appliqués à l'exploitation des terrains loués par le gouvernement dans l'enclos de l'abbaye et à diverses professions industrielles.

POPULATION DES PRISONS CIVILES DU DÉPARTEMENT.

MAISON CENTRALE DE LOOS.

Le nombre des détenus était, au 1er décembre 1869, de 1,135, savoir :

Criminels	149
Correctionnels à plus d'une année d'emprisonnement .	986
Total.	1,135

La plupart de ces condamnés sont employés à divers travaux.

Les détenus provenaient des départements ci-après : Nord, 363; Pas-de-Calais, 165 ; Aisne, 177 ; Somme, 225; Oise, 150; Seine, 36; Marne, 4; Ardennes, 1; Seine-Inférieure, 6; Seine-et-Marne, 2; Meurthe, 1; Gironde, 1; Ille-et-Vilaine, 1; Meuse, 1; Rhône, 1; Algérie, 1.

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE.

Colonie agricole de St.-Bernard, à Sequedin, annexe de la maison centrale.

Les jeunes gens détenus placés dans cet établissement étaient au nombre de 477 au 1er décembre 1869, dont :

Condamnés d'après les articles 67 et 69 du Code pénal, à deux ans et moins d'emprisonnement, ci . .	»
Idem, à plus de deux ans	11
Acquittés, mais détenus en vertu de l'article 66 du Code pénal.	378
Détenus par correction paternelle	6
Total. . .	395

Ils sont employés aux travaux de la ferme établie dans les dépendances de la colonie.

MAISON CORRECTIONNELLE DÉPARTEMENTALE DE LOOS.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Condamnés à un an d'emprisonnement et au-dessous.	50	»	50

MAISONS D'ARRÊT.

Population au 31 *décembre* 1868.

DUNKERQUE.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Prévenus ou accusés	1	»	36
Condamnés à plus d'un an d'emprisonnement	»	»	
Condamnés à un an d'emprisonnement et au-dessous.	31	4	
Jeunes détenus.	»	»	

HAZEBROUCK.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Prévenus ou accusés	1	1	45
Condamnés à un an et au-dessous d'un an d'emprisonnement. . .	32	11	

LILLE.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Prévenus ou accusés	30	3	322
Condamné à plus d'un an. . . .	2	1	
Condamnés à moins d'un an. . .	197	77	
Id. en appel	1	»	
Jeunes détenus	8	3	

CAMBRAI.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Prévenus ou accusés.	6	1	40
Condamnés à moins d'un an . . .	27	6	

AVESNES

	Hommes.	Femmes.	Total.
Prévenus ou accusés	1	»	93
Condamnés à moins d'un an . . .	74	18	

DOUAI.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Prévenus ou accusés	25	1	148
Condamnés à un an et au-dessous. .	99	22	
Jeune détenu	1	»	

VALENCIENNES

	Hommes.	Femmes.	Total.
Prévenus ou accusés	5	»	
Condamnés à moins d'un an. . . .	18	13	37
Jeune détenu.	1	»	
Total . . .			721

Récapitulation.

Maison centrale	1,135
Établissements d'éducation correctionnelle.	395
Maison correctionnelle départementale.	50
Maisons d'arrêt et dépôts de sûreté	721
Total de la population des prisons.	2,301

Société dé patronage des jeunes libérés.

Cette Société se distingue par un zèle de plus en plus louable. Pour rendre son action plus efficace, elle a voulu s'occuper des enfants confiés à son patronage non-seulement à l'époque de leur libération, mais même dès le début de leur séjour à la Colonie agricole de Saint-Bernard. Pour les former aux habitudes du travail et développer d'une manière plus efficace leur moralilé, elle a institué, dans cet établissement, des récompenses graduées en argent et médailles d'argent et de bronze, et livrets de caisse d'épargne à distribuer à ceux qui se distinguent par leur travail et leur bonne conduite. A leur sortie, et suivant les indications recueillies sur chacun en particulier, l'argent et les livrets gagnés leur sont remis en totalité ou par parties par M. le Directeur de la Colonie.

Dépôt de mendicité.

Un décret impérial du 15 juin 1867 dispose que le dépôt de mendicité de Montreuil-sous-Laon (Aisne), recevra les mendiants du département du Nord.

Par arrêté du 4 juillet, même année, approuvé, le 16, par M. le Ministre de l'Intérieur, M. le Préfet a rendu cette mesure exécutoire à dater du 1er août suivant.

La mendicité est, en conséquence, interdite dans toute l'étendue du département.

ADMINISTRATION COMMUNALE.

IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES.

Toutes les communes du département sont obligées de recourir à des impositions extraordinaires, pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire, et pour faire face à des travaux urgents ou d'autres objets d'intérêt local.

Ces impositions ont eu pour objet en 1868.

1° Le traitement des gardes champêtres;
2° Le service des dépenses municipales ordinaires;
3° Le service ordinaire du culte paroissial;
4° Le service ordinaire de l'instruction publique;
5° Le service des chemins vicinaux;
6° Des travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal.

OCTROIS.

Les communes comptent en outre parmi leurs ressources les produits des octrois. Nous indiquons ci-après les localités dans lesquelles des octrois sont établis et le montant du revenu net fourni par cette nature d'impôt sur les consommations afférentes à l'année 1868.

Arrondissement de Dunkerque.

Bergues	51,258
Bourbourg-Ville	13,000
Bourbourg-Campagne	7,553
Coudekerque-Branche	2,868
Dunkerque	468,076
Gravelines	36,931
Hondschoote	13,880

Arrondissement d'Hazebrouck.

Bailleul	76,177
Cassel	19,603
Estaires	37,088
Hazebrouck	87,771
La Gorgue	9,629
Merville	39,721
Morbecque	9,315
Steenvoorde	12,737
Vieux-Berquin	7,150

Arrondissement de Lille.

Annœullin	10,077
Armentières	220,006
La Bassée	7,831
Chapelle-d'Armentières	7,747
Comines	20.016
Halluin	16,084
Haubourdin	16,835
La Madeleine	11,800
Loos	15,664
Lannoy	8,743
Lille	1,862,761
Roncq	10,072
Quesnoy-sur-Deûle	12,641
Roubaix	845,077
Seclin	16,067
Tourcoing	398,709

Arrondissement de Cambrai.

Cambrai	232,132
Le Câteau	52,554
Solesmes	36,825

Arrondissement d'Avesnes.

Avesnes	39,484
Bavai	7,296
Fourmies	16,773
Hautmont	12,213
Landrecies	18,453
Maubeuge	75.453
Le Quesnoy	17,428
Solre-le-Château	12,498

Arrondissement de Douai.

Aniche	15,107
Douai	310,441
Orchies	9,768

Arrondissement de Valenciennes.

Amand (Saint-)	37,695
Anzin	45,624
Condé	22,544
Fresnes	16,334
Lourches	16,329
Denain	60,963
Valenciennes	362,574
Vieux-Condé	9,674

Récapitulation par arrondissement.

Dunkerque	553,566
Hazebrouck	299,191
Lille	3,368,330
Cambrai	321,511
Avesnes	199,598
Douai	341,645
Valenciennes	571,537
	5,655,278

Le produit des octrois, comparé à la population, donne, pour les villes et communes soumises à cet impôt, une taxe moyenne de 21 fr. 30 par habitant.

Taxe municipale sur les chiens.

La loi du 2 mai 1855 a établi une taxe municipale sur les chiens. Cette taxe est réglée comme suit pour le département du Nord, par décret impérial du 9 janvier 1856.

Dans la ville de Lille.	chiens d'agrément ou servant à la chasse	10 »
	chiens de garde	2 »
Dans les autres commmunes.	chiens d'agrément ou servant à la chasse	8 »
	chiens de garde	2 »

L'application de ces taxes faite, en 1868, a donné les résultats suivants :

Arrondissement	de Dunkerque	20,158 fr.
—	d'Hazebrouck	19,014
—	de Lille	92,880
—	de Cambrai	27,066
—	d'Avesnes	34,156
—	de Douai	18,998
—	de Valenciennes	29,832
	Total	242,104

ASSISTANCE PUBLIQUE.

HOSPICES ET HOPITAUX.

Tableau de la population, des ressources et des dépenses des établissements hospitaliers du département, pendant l'année 1868 :

ÉTABLISSEMENTS.	POPULATION au 31 décembre.				RESSOURCES			DÉPENSES annuelles.
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	Total.	Revenus ordinaires.	Recettes extra-ordinaires.	Total.	
Arrondissement de Dunkerque.								
Bergues..........	9	57	47	113	45547 »	31738	77285 »	65834 »
Bourbourg........	2	102	51	155	25168 »	12053	37221 »	34217 »
Bollezeele	»	23	1	24	1368 »	8716	10084 »	6760 »
Dunkerque.	27	194	29	250	113561 »	15760	129321 »	121569 »
Gravelines........	»	19	»	19	4761 »	3453	8214 »	7235 »
Hondschoote.... .	4	36	6	46	2624 »	7359	9983 »	5320 »
Arrondissement d'Hazebrouck.								
Bailleul.	17	»	»	17	29939 »	15680	45619 »	35861 »
Cassel.	»	32	31	63	11267 »	325	11592 »	10783 »
Estaires....... ...	»	14	»	14	4662 »	1240	6002 »	7228 »
Hazebrouck.......	14	61	41	116	26104 »	836	26940 »	26088 »
La Gorgue.	»	17	»	17	3930 »	600	4530 »	4530 »
Merville..........	»	12	»	12	4870 »	4103	8973 »	4793 »
Steenbecque......	»	10	2	12	1062 »	»	1062 »	1062 »
Steenvoorde(h.civ.)	»	41	»	41	10380 »	1318	11698 »	11668 »
Steenwerck.......	»	43	7	50	11704 »	2408	14112 »	12318 »
Vieux-Berquin	»	20	»	20	2743 »	216	2959 »	2870 »
Arrondissement de Lille.								
Armentières (h.civ.)	32	76	88	196	59525 »	43265	102790 »	99257 »
Bondues.	»	47	11	58	12630 »	7454	20084 »	17576 »
Chapelle d'Arment.	»	»	»	»	5431 »	»	5431 »	12647 »
Comines.	»	20	51	71	23592 »	38819	62411 »	33685 »
Halluin	»	37	»	37	7076 »	744	7820 »	7754 »
Haubourdin.	9	17	12	38	6124 »	12635	18759 »	10986 »
La Bassée (h. civil).	»	42	»	42	13553 »	»	13553 »	14549 »
Lille.............	348	1516	91	1955	1159394 »	2273771	3433165 »	2085420 »
Linselles.	»	31	»	31	5596 »	1558	7154 »	6093 »
Quesnoy-sur-Deûle	»	27	»	27	6583 »	5141	11724 »	9455 »
Roncq	»	16	»	16	2869 »	93	2962 »	2913 »
Roubaix..........	183	138	204	525	226565 »	261869	488434 »	306724 »
Seclin............	24	57	»	81	56317 »	32300	88617 »	57422 »
Tourcoing.	43	109	134	286	89734 »	36965	125799 »	123284 »
Wambrechies.....	»	28	»	28	6878 »	1651	8529 »	5759 »
Wattrelos.	»	46	»	46	12169 »	5710	17879 »	12678 »

ÉTABLISSEMENTS.	POPULATION au 31 décembre.				RESSOURCES			DÉPENSES annuelles.
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	Total.	Revenus ordinaires	Recettes extraordin.	Total	
					Arrondissement de Cambrai.			
Cambrai..........	61	273	112	446	254367 »	318560	572927 »	256392 »
Le Cateau........	10	»	»	10	8287 »	11424	19711 »	15765 »
Solesmes.	»	12	»	12	3116 »	»	3116 »	3116 »
					Arrondissement d'Avesnes.			
Avesnes..........	23	32	»	55	12013 »	23465	35478 »	29141 »
Bavai.	»	7	»	7	2845 »	8568	10913 »	5694 »
Landrecies........	2	38	»	40	15293 »	24907	40200 »	36737 »
Le Quesnoy.......	26	47	10	83	20466 »	13889	34355 »	28279 »
Maubeuge........	2	58	23	83	48402 »	40224	88626 »	54375 »
Solre-le-Château .	»	7	»	7	521 »	809	1330 »	837 »
					Arrondissement de Douai.			
Douai....	81	474	2	557	273087 »	308380	581467 »	254516 »
Orchies..	9	28	16	58	20480 »	22795	43275 »	22810 »
					Arrondissement de Valenciennes.			
Condé.......	»	12	»	12	3935 »	1591	5526 »	4694 »
Amand (Saint-)...	»	80	16	96	26231 »	74236	100467 »	51227 »
Valenciennes......	64	464	15	543	285567 »	47958	333525 »	257465 »
Totaux.......	990	4420	1000	6410	2967836 »	3723786	6691612 »	4153386 »

La population des hospices et hopitaux est à la population générale du département dans la proportion de 1 pour 207 habitants.

Par délibération du 4 septembre 1866 et conformément à l'art. 3 de la loi du 7 août 1851, le Conseil général a désigné les hospices et hôpitaux ci-après dans lesquels les malades et incurables indigents des communes privées d'établissements hospitaliers peuvent être admis moyennant un prix de journée, savoir :

Arrondissement de Lille : Lille, Roubaix, Seclin, Armentières, et Tourcoing.
Arrondissement d'Avesnes : Maubeuge et Le Quesnoy ;
Arrondissement de Cambrai : Cambrai ;
Arrondissement de Douai : Douai ;
Arrondissement de Dunkerque : Dunkerque et Bergues ;
Arrondissement d'Hazebrouck : Hazebrouck et Bailleul ;
Arrondissement de Valenciennes : Valenciennes et Saint-Amand

Depuis plusieurs années, le département inscrit à son budget un crédit pour aider les communes pauvres à placer leurs malades ou incurables dans un hôpital ou hospice voisin. Cette mesure produit de bons résultats et permet de faire profiter les campagnes des dispositions de la loi du 7 août 1851. L'administration s'attache à ne l'appliquer qu'en faveur des malades appartenant à des communes pauvres qui ne peuvent, à défaut de ressources, leur procurer les soins nécessaires.

Un crédit est également ouvert au budget départemental pour secourir les indigents sans domicile de secours connu, qui tombent malades dans des communes privées d'établissements hospitaliers.

ENFANTS ASSISTÉS.

Cette catégorie d'indigents se compose des enfants trouvés, abandonnés, orphelins pauvres et des enfants de familles indigentes secourus temporairement. Ces enfants sont confiés aux soins et à la tutelle des Commissions administratives des hospices des villes de Dunkerque, Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes. Ils sont élevés en nourrice jusqu'à l'âge de douze ans aux frais du département avec le concours des communes, et restent après cet âge à la charge des établissements hospitaliers.

Les enfants de moins de 12 ans à la charge du département étaient au 1er janvier 1868, au nombre de 793, dont 423 garçons et 370 filles; de ce nombre 341 garçons et 335 filles étaient placées à la campagne; 82 garçons et 35 filles étaient conservés dans les hospices dépositaires.

Il a été admis dans le cours de l'année 383 enfants de moins de 12 ans dont 201 garçons et 182 filles.

On a constaté, pendant l'année, 103 décès dont 53 garçons et 50 filles.

69 enfants ont atteint leur douzième année et ont cessé d'être à la charge du département. 92 autres ont été rendus à leurs parents. Enfin 37 enfants ont été rapatriés en Belgique ou renvoyés dans leurs départements.

Les restants au 31 décembre 1868 étaient au nombre de 874 dont 463 garçons et 411 filles.

Il existait en outre, à cette époque, 252 enfants conservés par leurs mères et pour lesquels l'administration accorde à celles-ci des secours mensuels qui varient de 6 à 10 fr.

La population des enfants à la charge du département était ainsi, au 1er janvier 1869, de 1126.

Le enfants sont fréquemment visités par les agents du service d'inspection. Tous fréquentent suivant leur âge les salles d'asile et les écoles communales. Ils assistent aux offices religieux et suivent les instructions religieuses à l'église.

Les Comités de patronage fonctionnent dans beaucoup de communes. Où elle agit, cette institution produit de bons résultats.

Les dépenses du service se sont élevées en 1868 à 105,898 fr. pour pensions, secours temporaires, frais d'inspection, frais de transport d'enfants, indemnités et dépenses diverses.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Ces établissements, au nombre de 646 dans le département, ont secouru à domicile, en 1867, 224,504 individus.

Leurs recettes ordinaires se sont élevées à la somme de 2,900,948 fr. ainsi divisée :

Produits d'immeubles	1,350,587 fr.
Rentes sur l'État	539,017
Autres rentes	22,264
Subventions communales	588,249
Droits des pauvres sur spectacles, bals, concerts	26,400
Quêtes, souscriptions, collectes	98,889
Autres recettes	275,542
Total	2,900,948 fr.

Les recettes extraordinaires, dons et legs, ventes d'immeubles, etc., etc., ont, en outre, produit une somme de 479,193 fr.

Les dépenses se sont élevées, en 1867, à 2,800,059 fr., savoir :

Aliments	926,288 fr.
Vêtements	116,677
Chauffage	100,719
Médicaments et soins médicaux	94,120
Autres secours en nature	625,908
Secours en argent	588,115
Frais d'administration	348,232
Total	2,800,059

Les veuves et les chefs de famille surchargés d'enfants en bas âge reçoivent, dans beaucoup de communes, des secours de loyer, et, dans certains cas, quelques secours en argent.

Les vieillards, les infirmes et les orphelins sont placés en pension, autant que possible, dans les communes où ils ont droit à l'assistance publique et de préférence chez leurs parents.

Les malades indigents sont soignés à domicile par des médecins que les administrations charitables rétribuent à cet effet, et reçoivent, en outre, de ces administrations, les secours spéciaux que leur état réclame. Quelquefois, les malades sont placés dans les hôpitaux des villes voisines aux frais du bureau de bienfaisance.

SECOURS EN CAS D'EXTRÊME MISÈRE.

Un crédit[1] pour cette destination est inscrit au budget départemental. Par l'emploi opportun de ce secours, l'administration parvient à localiser de plus en plus les indigents dans leurs communes respectives et prévient ainsi la mendicité et le vagabondage. Elle ne néglige rien, d'ailleurs, pour recommander d'assurer partout du travail et des secours, dans de sages limites, aux individus qui prétendent ne pouvoir trouver leur subsistance. La charité publique et la charité privée rivalisent de zèle pour seconder les efforts de l'autorité.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

***Résumé des opérations de l'année* 1868.**

	Dunkerque.	Lille.	Cambrai	Douai.	Valenciennes.	TOTAL.
Nombre de gages reçus pendant l'année.....	35604	229464	25709	31225	41311	363313
Sommes prêtées sur ces gages............ .	362697	1501511	133744	188558	320085	2556595
Valeur moyenne de chaque article.........	10 f. 19	6 fr. 54	5 fr. 20	6 fr. 03	7 fr. 75	7 fr. 04
Nombre de gages retirés...............	33242	232536	23937	30140	40192	360047
Sommes recouvrées par les dégagements....	336911	1504102	127186	184834	333770	2486803
Nombre de gages vendus....	1978	6825	1800	1218	2960	14781
Nombre de gages renouvelés	5037	2902	1885	»	750	10574
Produit des ventes et renouvellements....	98958	160743	26519	22431	63532	372183

Le nombre des engagements et le montant des emprunts ont diminué d'une manière assez notable ; les dégagements et les remboursements ont en même temps sensiblement augmenté.

Le nombre des gages reçus, comparé à la population des villes où ces établissements sont situés, est de 74/100ᵉ de gage par habitant. Comparé à la population générale du département, il est de 26 centièmes de gage par habitant ou d'un gage pour 3.83 habitants.

La valeur moyenne des nantissements retirés a été de 6 fr. 91. Les dégagements ont été aux engagements dans la proportion de 99,17 pour cent.

Les mois qui ont produit le plus d'engagements, dans l'ordre des nombres, sont ceux de avril, janvier, juin et septembre. Ceux qui ont produit le moins sont les mois de novembre, août, octobre et décembre.

Les dégagements ont été surtout nombreux dans les mois de mai, juillet, octobre et avril, et particulièrement plus rares dans ceux de novembre, janvier, février et décembre.

CAISSES D'ÉPARGNE

Les caisses d'épargne sont au nombre de 26 dans le département. Le mouvement de ces caisses a donné en 1868 les résultats consignés dans le tableau qui suit :

VILLES où sont établies les Caisses d'épargne.	NOMBRE DE LIVRETS: Existant au 1er. janvier 1868.	Ouverts pendant l'année.	Reçus par transfert	Soldés pendant l'année.	Restant au 31 déc. 1868.	SOLDE dû aux déposants au 1er. janvier 1868.	VERSEMENTS effectués pendant l'année.	INTÉRÊTS alloués aux déposants.	ARRÉRAGES de rentes perçus par les caisses.	REMBOURSEMENTS effectués pendant l'année: en achat de rentes.	en espèces, capital et intérêts.	SOLDE dû aux déposants au 31 décembre 1868.
Armentières..	1180	209	5	91	1303	460356	131515	17792	»	4936	81680	523047
Avesnes.....	2507	394	9	194	2716	804404	362049	28063	»	235	337830	853150
Bailleul.....	2116	280	6	109	2293	852073	304052	31125	855	4720	211612	971773
Bergues.....	2264	352	8	160	2464	930507	382613	35503	»	18783	279314	1050526
Bourbourg...	914	164	1	81	998	276789	115209	10944	200	»	98503	304636
Cambrai	5443	1047	31	799	5662	1820865	662072	68696	56	24498	580294	1946398
Cassel	767	182	4	92	861	384277	458903	14415	825	8331	92437	457652
Cateau (Le)..	116	77	9	29	173	28443	23616	1348	»	»	11795	41613
Clary.......	89	56	2	3	144	15564	12096	705	»	»	4839	24027
Comines	756	180	1	33	856	418359	130677	15380	»	2548	77600	484268
Douai.......	8800	1388	62	1008	9242	3489692	1086932	123664	280	15332	933702	3751534
Dunkerque..	7426	689	30	358	7787	2220781	933504	85464	225	48145	739424	2452406
Estaires.....	348	55	»	36	367	114430	34240	3778	»	»	32545	119904
Etrœungt...	»	175	26	4	197	»	76225	902	»	»	11868	65261
Gravelines ...	455	103	»	30	528	134606	73899	5078	»	688	47974	164921
Hazebrouck..	1783	261	17	177	1884	683086	254054	26279	»	2845	200730	759843
Iwuy.......	203	105	»	21	287	75445	62509	3046	»	»	31264	109736
La Bassée ...	453	75	»	38	490	230069	60588	8750	235	»	49274	250368
Landrecies...	678	193	3	60	814	174799	130922	6408	»	»	97607	214522
Lille	19247	3177	94	2264	20254	6400674	2081480	223860	3475	128874	1741847	6838766
Maubeuge...	3039	508	22	217	3352	1123565	424016	44155	»	12840	352002	1226894
Merville ...	408	23	»	18	413	109970	28350	4364	»	»	25804	116880
Roubaix	5745	1204	9	631	6327	2432352	786251	93612	376	33617	485584	2793390
Solesmes ...	265	78	»	11	332	94334	50458	3368	»	»	44151	100708
Steenvoorde..	473	88	1	18	544	193393	99382	7687	»	5032	50984	244646
Tourcoing...	3443	591	1	243	3792	1838091	474890	69921	57	12036	324283	2046640
Valenciennes.	7578	1469	86	1068	8065	2432393	807205	86053	»	41845	620264	2663540
	76466	13093	426	7840	82145	27732515	9747440	1020357	6584	365307	7564711	30576849

Les fonds déposés dans les caisses d'épargne du département s'élèvent à plus de 30 millions.

La division des livrets et des crédits par classe de quotité se résume comme suit :

Dépôts de :	Nombre des livrets.	Crédits.	Moyenne des crédits.
500 fr. et au-dessous . . .	53,792	7,388,008	128,73
501 à 800 fr.	12,113	7,582,132	631,83
801 à 1,000 francs. . . .	9,190	8,175,703	888,35
1,001 et au-dessus passibles de la réduction dans le délai de trois mois. . .	6,961	7,176,755	1,038,59
1,001 et au-dessus exemptés par la loi de la réduction	89	254,251	2,856,77
	82,145	30,576,849	372,88

Les comptes nouveaux ouverts pendant l'année 1868 se divisent de la manière suivante, d'après la profession des déposants :

Ouvriers.	4,006	781,785
Domestiques	1,271	199,661
Employés	568	107,882
Militaires et marins . .	390	79,438
Professions diverses . .	3,668	889,367
Mineurs	3,177	389,643
Société de secours mutuels.	13	5,225
	13,093	2,453,002

Le compte des rentes sur l'Etat achetées au nom des déposants s'établit d'après le détail suivant :

294 déposants avaient laissé aux caisses d'épargne, au premier janvier 1868, 329 inscriptions, montant ensemble à 7,306 fr.

448 autres titres de rente, d'une valeur totale de 16,005 fr., ont été achetés pendant l'année, tant d'office que sur leur demande, au nom de 492 déposants; 6 autres, s'élevant à 150 fr., sont arrivés par transfert.

462 titres, montant ensemble à 16,276 fr., ont été retirés par 455 personnes.

Il est resté aux caisses, au 31 décembre, 361 inscriptions appartenant à 337 titulaires, et d'une valeur de 7,185 fr.

Le nombre des caisses d'épargne était, en 1868, de 26. Dix-sept ursales ont fonctionné.

Les livrets en émission continuent à suivre leur marche ascendante. Le nombre était, au premier janvier 1868, de 76,466 et au 31 décembre de 82,145; l'augmentation est de 7 %.

Les versements ont suivi la même progression. Ils s'étaient élevés, en 1867, à 8,652,798 fr., et ont été, en 1868, de 9,747,410 fr., soit en plus 1,094,612 fr.; le crédit total des déposants, qui avait été de 27,731,483 fr., s'est fixé au 31 décembre 1868, à 30,576,849 fr., ce qui constitue, sur l'année précédente, une augmentation de 2,845,366 fr.

Le solde au dernier jour de l'année représentait 22 francs par habitant.

Le nombre des comptes-ouverts étant de 76,468 revient à un livret pour 17 habitants.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

SOCIÉTÉS APPROUVÉES.

Ces sociétés étaient au 31 décembre 1868, au nombre de 194 et réparties entre les arrondissements de la manière suivante :

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de Sociétés	NOMBRE de membres. honoraires.	NOMBRE de membres. participants	Secours accordés aux malades.	Honoraires des médecins	Frais pharmaceutique.	TOTAL.
Dunkerque	5	375	1362	7977	1996	1996	11969
Hazebrouck	21	1007	2918	13684	3034	3817	20532
Lille	132	3376	19063	125642	24444	22497	172583
Cambrai	6	433	644	3193	1710	2603	7506
Avesnes	4	191	575	3560	1452	967	5979
Douai	9	550	2508	8463	3391	5674	17528
Valenciennes	17	941	4437	24919	3046	4021	31986
	194	6873	31507	187435	39073	41575	268083

Le département compte, en outre, 172 sociétés non approuvées, Elles ont dépensé pendant l'année une somme totale de 122,343 fr., qui a été employée en secours aux malades, veuves et orphelins, en pensions, honoraires de médecins, frais pharmaceutiques, frais de gestion et dépenses diverses.

On a ainsi eu pour les 366 sociétés une somme de secours de 390,426 fr.

Malgré l'importance des secours distribués par les sociétés approuvées, leurs réserves s'élevaient au 31 décembre 1868, à 411,524 fr., indépendamment de 668,881 fr., versés à la Caisse des retraites, en sorte que leur avoir était en totalité de 1,080,405 fr.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Enseignement supérieur.

Comme nous l'avons fait connaître dans la première partie de cet Annuaire, il existe :

A Douai une Faculté des lettres et une Faculté de droit;

A Lille une Faculté des sciences et une Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie.

L'École de médecine et de pharmacie de Lille est toujours en progrès. Le nombre des inscriptions qui avait été en 1867 de 247, s'est élevé à 290 en 1868. Le nombre de réceptions au dernier examen a été de 29, dont 9 officiers de santé, 10 pharmaciens et 10 sages-femmes.

Enseignement secondaire.

L'état ci-après indique le nombre des élèves des lycées impériaux et des colléges communaux pendant l'année 1868 :

	Villes où les établissements sont situés.	Pension-naires.	Demi-pension-naires.	Externes.	Total.
LYCÉES	Lille	216	76	254	546
	Douai	285	30	111	426
COLLÉGES.	Dunkerque	69	18	178	265
	Bailleul	90	18	125	225
	Cassel	6	5	50	61
	Estaires	19	»	55	74
	Hazebrouck	35	»	35	70
	Armentières	21	6	142	169
	Tourcoing	191	43	204	438
	Cambrai	45	27	75	147
	Cateau (Le)	19	5	92	116
	Avesnes	42	2	46	90
	Maubeuge	80	9	95	184
	Le Quesnoy	82	12	69	163
	Saint-Amand	15	4	67	86
	Condé	33	8	81	122
	Valenciennes	90	25	207	322
	TOTAUX	1338	280	1886	3504

Instruction primaire.

Le département comptait au 1er juillet 1869, 1,226 écoles publiques dont : 552 spéciales aux garçons, 184 mixtes et 490 spéciales aux filles.

Ces écoles se répartissaient en même temps comme suit : écoles de garçons : laïques 491, congréganistes 61 ; écoles mixtes : laïques 177, congréganistes 7 ; écoles de filles : laïques 244, congréganistes 246.

La population totale des écoles montait à 169,000 élèves, dont 88,000 garçons et 81,000 filles. Les établissements laïques en recevaient 100,200 et les établissements congréganistes 68,800.

La population moyenne était : pour les écoles laïques, de 116 garçons, 108 filles; pour celles congréganistes, garçons 274; filles, 167.

Sur le totale de 169,000 enfants, 101,000, dont 53,000 garçons et 48,000 filles, étaient admis à titre gratuit, tant aux écoles gratuites que dans les écoles payantes.

Les écoles gratuites sont presques toutes situés dans les villes; cependant quelques communes rurales, disposant de ressources suffisantes, ont aussi adopté le principe de la gratuité absolue et font tous les frais de l'instruction primaire.

La moyenne de la fréquentation des écoles est de huit mois et demi environ; les élèves abonnés sont les plus assidus.

Le nombre des instituteurs publics était de : laïques titulaires 662; adjoints 210, ensemble 872. — Congréganistes titulaires 68; adjoints 237; ensemble 305. — Ensemble 1,177 titulaires et adjoints régulièrement nommés ou agréés. Parmi les instituteurs laïques adjoints, 144 étaient brevetés; parmi les congréganistes, 5.

Les institutrices étaient au nombre de 1,082, savoir : titulaires laïques, 244, dont 241 brevetées; congréganistes, 246, dont 13 brevetées. Adjointes laïques, 122, dont 48 brevetées; congréganistes, 470, dont 4 brevetées.

Le total général du personnel enseignant dans les écoles publiques était de 2,339 maîtres et maîtresses.

Outre les 1,226 écoles publiques, le département comptait à la même époque 361 écoles libres, ce qui donnait un total de 1,587 écoles.

Les écoles libres se divisaient ainsi : de garçons, 67 laïques, 36 congréganistes, ensemble, 103; de filles, 118 laïques, 140 congréganistes, ensemble 258. Ces écoles ont reçu 35,139 enfants : garçons, 10,606, filles, 24,533. — Autrement : laïques, 13,000, congréganistes, 22,000.

La population des écoles publiques et celle des écoles libres a, ainsi été, de 204,159 enfants.

Les cours d'adultes ont été, en novembre, de 690 pendant l'hiver de 1868-1869, dont 543 cours publics pour les hommes et 132 pour les femmes; 10 cours libres pour les hommes et 5 pour les femmes.

Les cours publics ont réunis 21,221 hommes et 4,420 femmes; les cours libres, 1,090 hommes et 296 femmes. Soit ensemble 22,311 hommes et 4,716 femmes.

Les salles d'asile étaient au nombre de 222, et se divisaient en 123 publiques et 99 libres; elles recevaient: les asiles publics 28,592 enfants et les asiles libres 9,849, dont 20,304 garçons et 18,137 filles.

En somme, à ne considérer que les établissements réguliers, classes primaires ordinaires et salles d'asile, on a constaté une augmentation de 4,992 élèves, soit 5,000, pour l'année scolaire 1868-1869.

Ces détails montrent que le progrès annuellement constaté dans le nombre des écoles et dans celui des élèves, a continué pour le dernier exercice. Le nombre des enfants privés d'instruction a par suite semsiblement diminué. Il se fait de tous côtés tant d'efforts en faveur de l'instruction primaire, et de riches patrons secondent si bien l'administration à l'égard de l'instruction des enfants des ouvriers, que l'indifférence ou l'ignorance doivent forcément décroître.

Le service de l'inspection fonctionne avec zèle et dévoument. La très-grande majorité des instituteurs donnent satisfaction par leur conduite et se montrent dignes des encouragements exceptionnels du département; on ne voit plus dans l'ensemble qu'un très-petit nombre d'instituteurs faibles, et très-peu d'écoles notées comme mauvaises. Le personnel comprend beaucoup de titulaires convenables, et l'élite des maîtres excellents grossit d'année en année.

L'enseignement de l'histoire et de la géographie a été introduit dans nos écoles. Beaucoup d'instituteurs s'occupent d'agriculture et d'horticulture; les comices agricoles continuent d'encourager par des récompenses, les élèves et les maîtres qui se distinguent dans cet enseignement. Un arrêté ministériel du 3 février 1869, a rendu la gymnastique obligatoire dans les écoles primaires de garçons; le repos de dix minutes coupant la classe matin et soir a, en conséquence, été porté à vingt minutes — L'autorité préfectorale continue les nominations de maîtresses des travaux à l'aiguille, dans les écoles mixtes. Il est temps que les élèves des écoles apprennent à coudre, à repriser, à raccommoder, à tailler, si elles veulent devenir plus habiles ménagères que beaucoup de nos cam-

pagnardes d'aujourd'hui. — La plupart des salles d'asile ont une bonne direction. Les plus récemment ouvertes sont situées à la campagne, où elles remplacent avantageusement des garderies tolérées. — Les cours d'adultes progressent comme les autres établissements d'instruction ; les institutrices luttent de zèle avec les instituteurs. Nous mentionnerons, entre autres faits, le succès immédiat des cours spéciaux aux femmes, inaugurés à Lille, pendant l'hiver de 1868-1869, sur deux points, et qui ont réuni plus de 500 élèves.

En résumé, le département compte :

Écoles publiques.	1,226
Écoles libres..	361
Salles d'asile	222
Total	1,809

Établissements qui ont reçu 242,600 élèves. Si nous ajoutons la population des cours d'adultes, des classes d'apprentis, des réunions dominicales, nous arrivons à 294,000 élèves de tout âge, et avec les garderies, les orphelinats, les ouvroirs spéciaux, à 305,000 personnes qui, à un titre quelconque, reçoivent l'instruction primaire.

PRODUITS FINANCIERS DU DÉPARTEMENT.

Les revenus publics du département pour l'année 1867 se sont élevés à la somme de 79,473,900 fr., suivant le détail ci-après :

Contributions directes (principal)	10,989,256
Enregistrement, timbre et domaine	14,591,162
Produits des forêts	2,072,830
Douanes et sels	15,358,283
Contributions indirectes	31,887,425
Postes	2,589,277
Produits universitaires	113,850
Retenues et autres produits affectés aux pensions civiles	569,688
Produits divers	1,302,129
Total	79,473,900
Les mêmes produits pour l'année 1866 ont été de	80,015,121
La différence en moins pour 1867 est de	542,231

Elle résulte notamment de diminution sur les contributions indirectes.

Les 89 départements de l'Empire produisent ensemble un revenu de 1,568,246,039 fr. Le département du Nord fournit dans ce produit un contingent de 79,473,900 f., équivalant à plus d'un *vingtième*.

Le département du Nord sauf celui de la Seine, qui est une exception, est le département qui fournit les plus importantes recettes au Trésor.

Mais si on met à part le département de la Seine, qui entre dans la masse du revenu pour une somme exceptionnelle de 411,101,039 fr., on voit que le produit des 88 autres départements est de 1,157,144,158 fr. et que l'apport de celui du Nord est égal à un *quatorzième et demi* de ce total.

La proportion des divers revenus du département, par rapport au total général de chaque nature de produits s'établit comme suit : Contributions directes, 29e; Enregistrement, 30e; Douanes et Sels, 9e; Contributions indirectes, 18e; Postes, 33e; Produits universitaires, 31e; Retenues, etc., pour pensions, 22e.

Voici le développement des recettes afférentes à chacune des administrations financières du département pour 1867.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Les rôles de l'exercice se sont élevés en totalité à 19,445,057 fr., savoir :

Contribution foncière (y compris les centimes additionnels)		9,276,932
Personnelle et mobilière	(Id)	2,632,364
Portes et fenêtres	(Id)	2,517,031
Patentes	(Id)	4,995,577
Taxe du premier avertissement aux contribuables		23,151
Total	(1)	19,445,057
Le montant des contributions directes a été, en 1866, de		19,510,373
Différence en moins en 1867		65,316

Les augmentations survenues dans les trois premières contributions proviennent de l'accroissement des centimes départementaux et communaux et de ce que les constructions et reconstructions ont été très-supérieures aux démolitions de bâtiments (2).

Le nombre des patentés a été en 1867 de 68,355. Ce nombre représente le 26e des patentés de tous les départements dont le chiffre s'est élevé, en cette même année, à 1,749,936. Le nombre général des imposés à cette contribution était, en 1866, de 1,722,738, et dans le département de 66,936.

On compte dans le Nord une patente sur 22 habitants.

ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.

Enregistrement, greffes, hypothèques, etc.	Enregistrement, y compris le décime pour franc	11,355,039
	Greffes, idem	119,399
	Hypothèques, idem	91,622
	Amendes de toute nature idem	98,004
	Décime pour franc (lois du 14 juill. 1855 et 2 juill. 1862)	287,617
	Décime pour franc sur les attributions des greffiers (loi du 6 prairial an VII)	»
	Idem (lois des 14 juillet 1855 et 2 juillet 1862)	»
	Demi-décime, idem (loi du 8 juin 1864)	»
	Passeports et permis de chasse	87,340
	Recouvrements des frais de justice	106,160
	Idem de poursuites et d'instances	2,380

(1) Y compris 9,249,060 fr. de fonds spéciaux destinés aux dépenses départementales et communales.

(2) Les augmentations pour constructions nouvelles ont été de 79,589, et les diminutions pour démolitions de 36,935.

	Suppléments de droits sur les actes passés dans les colonies.	112
	Timbre	2,007,084
Produits des Domaines.	Revenus des domaines	7,620
	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires	127,973
	Dommages-intérêts adjugés à l'Etat, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	63
	Rentes (arrérages et rachats)	943
	Prix de vente du mobilier et créances exigibles	5,835
	Epaves, déshérences et biens vacants	6,562
	Biens vendus en exécution des lois du 18 mai 1850 et antérieures, du décret du 25 avril 1860 et des lois postérieures	111,809
	Produits de l'ancien domaine extraordinaire	»
	Produits des biens de l'ancienne dotation de la couronne	»
	Recettes de diverses origines, y compris les reliquats sur les biens des communes	798
	Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	172,736
	Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'Etat	»
	Total	14,591,162

Les produits de 1866 se sont élevés à	14,252,888
Différence en plus en 1867	338,274

PRODUITS DES FORÊTS.

Ventes de coupes de bois de l'exercice 1867 effectuées par les agents forestiers.

Produits des coupes de bois.	Prix principal	1,490,840
	1 1/2 p. % pour frais d'adjudication	22,750
	Prix des coupes de bois vendues en détail	118,866
Produits divers et droit de pêche. — Menus produits des forêts.	Récépages, essartements, élagages, chablis, bois de délit	86,842
	Plants, sur-mesures, etc	3,079
	Fruits, semences et herbes	»
	Minerai, terres, pierres et sables	2,102
	Redevances et indemnités	12,687
	Recettes diverses et imprévues	6
	Location de la chasse	19,528
Produits divers et droit de pêche.	Produits d'amendes et de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (y compris le décime pour franc)	910
	Double décime des amendes précédentes (loi du 14 juillet 1855)	132
	Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'Etat, etc.	1,266
	Recouvrements sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts	1,250
	Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abatage et de façon, des coupes exploitables par économie, des produits des bois nationaux, de la chasse, de la pêche, etc	6,662
	Recouvrement de frais de vente de coupes	4,066
	Salaires de gardes recouvrés sur les acquéreurs des bois de l'Etat	»

Contributions des communes et établissements publics, pour frais de régie de leurs bois........	1,843
Total...............	2,072,830
Les produits de 1866 avaient été de.......	2,210,411
Différence en moins en 1867.......	137,581

DOUANES ET SELS.

Développement, par nature de droits et par bureaux principaux, des recouvrements effectués sur les douanes et sels, pendant l'année 1867.

Droits de douanes	à l'importation,	Marchandises diverses............	13,531,804
		Tabacs de santé ou d'habitude.....	10,860
		Sucres des colonies françaises......	132,078
		— étrangers.................	1,076,961
	à l'exportation....	....	33,954
Droits de navigation.		Francisation des navires.........................	287
	à l'entrée des navires.	Droit et demi-droit de tonnage des bâtiments français et étrangers...........	18,237
		Droit spécial sur les navires américains .	»
		Expéditions pour entrée et sortie des navires; congés et passe-ports des bâtiments; acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons.....	16,449
Recettes accessoires.		Quart et trois quarts des consignations faites en garantie de la réexportation des voitures de voyageurs	»
		Droit de timbre.................................	43,601
		Fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts.........................	5,500
		Indemnités reçues des fabricants de soude pour frais d'exercice des entrepôts.........................	32,896
		Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires. — Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France. — Droit de magasinage et de dépôt.......................................	347
		Recettes accidentelles...........................	4,450
Produit des amendes et confiscations.....................			168,664
Taxes de plombage et d'estampillage........			51,029
Taxe de consommation des sels..........................			230,166
		Total.......... .	15,438,283

Ces produits appartiennent 1° à la direction de Dunkerque, pour

3,805, 517fr., et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité de Dunkerque		3,730,963
——— d'Hazebrouck		74,554
Total		3,805,547

2° A la direction de Lille, pour 6,421,668 fr., et à chaque principalité de cette direction suivant le détail ci-après

Principalité d'Armentières	1,428,563	
——— de Lille	4,979,834	
——— d'Orchies	13,271	
	6,421,668	6,421,668

3° A la direction de Valenciennes, pour 5,211,098 fr., et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité de Condé	1,233,613	
——— de Valenciennes	809,771	
——— de Feignies	988,851	
——— de Jeumont	2,104,849	
——— d'Avesnes	74,014	
	5,211,098	5,211,098
Total		15,438,283
Les douanes ont produit en 1866		15,285,752
Différence en plus en 1867		152,531

Cette différence s'applique particulièrement aux marchandises diverses.

Comparaison de la valeur des marchandises importées et exportées en 1866 et 1867.

	1866.	1867.
Importations	2,793,484,122	3,026,513,738
Exportations	3,180,608,502	2,825,909,600
Importations en plus		233,029,611
Exportations en moins		354,698,898

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

***Développement des recouvrements effectués sur les contributions indirectes (boissons, sucre indigène, droits divers, tabacs et poudres), pendant l'année* 1867.**

Boissons		12,409,942
Sels		»
Sucre indigène		9,250,131
Droits divers et recettes à différents titres.	Licences de toute espèce	339,310
	Navigation sur les rivières et canaux, touage, péage sur les ponts, bacs, passages d'eau, pêche, chasse, francs bords	833,140
	Voitures publiques, estampilles ; et dixième des prix de transport des marchandises des places, etc	133,973
	Garantie des matières d'or et d'argent	12,691
	Droits de dénaturation sur l'alcool	15,341
	Timbres	189,564
	Cartes à jouer	18
	Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	80,903
	Portion du trésor dans la valeur des tabacs et des poudres saisies, amendes et confiscations	21,535
	Indemnité pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes	61,700
	Recouvrements sur avances pour divers services	39,312
	Autres recettes	80,140
Tabacs		8,154,180
Poudres		265,574
	Total	31,887,425
Les produits de 1866 se sont élevés à		33,250,744
Différence en moins en 1867		1,363,319

Cette diminution de produit porte principalement sur les boissons.

POSTES.

***Recouvrements effectués sur les produits des postes, pendant l'année* 1867.**

Produit de la taxe des lettres journaux et imprimés	2,526,806
Droit de 1 p. % sur les envois d'argent	31,996
Droit sur les envois d'argent (mandats internationaux)	2,221
Droit de 10 p. % sur les valeurs déclarées et de 2 p. % sur les valeurs cotées	27,302
Recettes accidentelles	953
Total	2,589,277
Les produits de 1866 avaient été de	2,437,877
Différence en plus en 1867	151,400

L'augmentation du produit des taxes provient de l'accroissement progressif et normal des correspondances de toute nature.

PRODUITS UNIVERSITAIRES.

Inscriptions	33,165
Examens	39,780
Certificats d'aptitude	16,280
Diplômes et visa	22,285
Duplicata	20
Rétributions facultatives	2,320
Total	113,850

Ces produits appartiennent :

1° A la Faculté de droit de Douai, pour	60,730
2° A la Faculté des Sciences de Lille, pour	13,040
3° A la Faculté des Lettres de Douai, pour	36,010
4° A l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie, pour	4,070
Somme égale	113,850

RETENUES ET AUTRES PRODUITS AFFECTÉS AU SERVICE DES PENSIONS CIVILES RECOUVRÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES, savoir :

Receveurs de l'enregistrement	18,495
Receveurs des douanes et sels	205,883
Receveurs des contributions indirectes	105,420
Receveurs des postes	27,796
Receveurs généraux des finances	212,095
	569,689

PRODUITS DIVERS.

Développement des recouvrements effectués sur les produits divers du budget pendant l'année 1867.

Taxe des biens de main-morte	114,097
Produits des mines	160,859
Droits de la vérification des poids et mesures	96,339
Produit de la taxe des brevets d'invention	44,060
Revenus de divers établissements spéciaux. (Ecoles vétérinaires, écoles des Arts et Métiers, écoles régionales, etc.)	36,190
Recettes applicables aux dépenses de l'hôtel des invalides de la guerre	45,108
Recettes de diverses natures attribuées au Trésor public par décret du 31 mai 1862	264,863
Recettes par divers débets de comptables et créances litigieuses non comprises dans l'actif de l'administration des finances	69
Produit du travail des détenus dans les maisons centrales de force et de correction	213,833
Produit des taxes de la télégraphie privée	266,766
Divers produits	59,945
Total	1,302,129

RESSOURCES SPÉCIALES. (Produits affectés aux dépenses départementales.)

	Contributions directes	8,455,802
Produits éventuels départementaux	Produits éventuels ordinaires	27,400
	Produits des propriétés départementales non affectées à un service public	31,730
	Subventions communales et particulières	64,500
	Produits d'emprunts	200,000
	Ressources affectées à la grande vicinalité	339,000
Ressources spéciales pour l'instruction primaire.	Ressources pour dépenses des écoles normales primaires	123,939
	Produits divers spéciaux	6,690
	Total	9,249,061

CONTRIBUTIONS DIRECTES DE 1869.

Nous croyons utile d'indiquer ici le principal de chacune des quatre contributions par arrondissement :

Arrondissements.	CONTRIBUTIONS Foncière.	personnelle et mobilière.	des portes et fenêtres.	des patentes.	TOTAL.
Dunkerque	478041	123393	126807	238906	967147
Hazebrouck	420225	88533	94291	91465	694514
Lille	1480847	591778	799500	1703915	4576040
Cambrai	583395	149263	141199	256988	1130845
Avesnes	660313	142511	133692	278491	1215007
Douai	478269	116945	115017	191457	901688
Valenciennes	646602	171558	160958	338836	1317954
Totaux	4747692	1383981	1571464	3100058	10803195

PERCEPTIONS.

Les perceptions des contributions directes du département sont au nombre de 127. Elles sont divisées en cinq classes d'après leurs produits, savoir : 1re classe, de 8,000 fr. et au-dessus; 2e, de 5,000 à 8,000 ; 3e, de 3,600 à 5,000; 4e, de 2,400 à 3,600 ; 5e, de 2,400 et au-dessous.

Voici le tableau de ce classement·

Nº d'ordre.	DÉSIGNATION des perceptions.	Arrondissement.	Nº d'ordre.	DÉSIGNATION des perceptions.	Arrondissement.
	1re *Classe.*		33	Quesnoy-sur-Deûle. .	L
			34	Croix.	L.
1	Roubaix.	L.	35	Mons-en-Pévèle . . .	L.
2	Lille (4e Division) . .	L	36	Wormhoudt	Dk.
3	Lille extra-muros. . .	L.	37	Condé	V
4	Lille (1re Division). .	L.	38	Raches.	D
5	Halluin..	L.	39	Landas	D.
6	Anzin	V.	40	Orchies.	D.
7	Tourcoing.	L.	41	Gouzeaucourt . . .	C.
8	Lille (3e Division) . .	L.	42	Rouvignies.	V.
9	Lille (2e Division) . .	L.	43	Teteghem	Dk.
10	Denain	V.	44	Annœullin.	L.
11	Dunkerque	Dk.	45	La Bassée.	L.
12	Haubourdin..	L.	46	Le Câteau.	C.
13	Valenciennes	V.	47	Famars.	V.
14	Solesmes	C.	48	Landrecies.	A.
15	Armentières	L.	49	Haussy.	C.
16	Douchy	V.	50	Le Quesnoy. . . .	A.
17	Douai.	D.	51	Cysoing	L.
18	Maubeuge	A.	52	Catillon	C.
19	Raismes.	V.	53	Somain	D.
20	Cambrai	C.	54	Bouchain	V.
21	Fourmies	A.	55	Bourbourg.	Dk.
			56	Hazebrouck.	H.
	2e *Classe.*		57	Templeuve.	L.
			58	Arleux	A.
22	Lewarde	D.	59	Onnaing	V.
23	Clary.	C	60	Meteren	H.
24	Comines.	L.	61	Iwuy.	C.
25	Saint-André	L.	62	Ligny	C.
26	Fresnes.	V.	63	Lannoy.	L.
27	Avesnes-les-Aubert. .	C.	64	Engle-Fontaine . . .	A.
28	Cuincy	D.	65	Seclin.	L.
29	Marcq-en-Barœul . .	L.	66	Beauvois	C.
30	Pont-à-Marcq	L.	67	Sin.	D.
31	Marly.	V.	68	Steenwerck	H.
32	Masnières	C.	69	Houplines	L.

Nº d'ordre.	DÉSIGNATION des perceptions.	Arron-dissement.	Nº d'ordre.	DÉSIGNATION des perceptions.	Arron-dissement.
70	Villers-Pol.	A.	101	Merville.	H.
71	Annapes	L.	102	La Longueville . . .	A.
72	Fournes.	L	103	Sains	A
73	Gravelines.	Dk.	104	Trélon	A.
74	Berlaimont	A.	105	Steenvoorde	H.
75	Lecelles.	V.	106	Bollezeele.	Dk.
76	Inchy.	C.	107	Wattignies	L.
77	Ebblinghem	H.	108	Mœuvres	C.
78	Gommegnies.	A.	109	Estaires.	H.
79	Bavai.	A.	110	Bergues.	Dk.
80	Maroilles	A.	111	Pecquencourt	D.
	3e Classe.			*4e Classe.*	
81	Neuville-St.-Remi . .	C.	112	Marchiennes-Ville. .	D.
82	Saint-Amand	V.	113	Petite-Synthe . . .	Dk.
83	Bugnicourt	C.	114	Etrœungt	A.
84	Solre-le-Château . . .	A.	115	Pitgam	Dk.
85	Villers-sire-Nicole . .	A.	116	Pont-sur-Sambre. . .	A.
86	Arnêke	H.	117	Beaufort.	A.
87	Morbecque.	H.	118	Estourmel	C.
88	Eecke.	H.	119	Ennetières-en-Weppes.	L.
89	Hondschoote.	Dk.	120	Cauroir.	C.
90	Abancourt.	C.	121	Quaedypre	Dk.
91	Avesnes.	A.	122	Looberghe.	Dk.
92	Walincourt	C.	123	Cousolre	A.
93	Rexpoede.	Dk.	124	Saint-Waast. . .	A.
94	Jeumont	A.	125	Eppe-Sauvage	A.
95	Cassel	H.	126	Watten.	Dk.
96	Vendegies-sur-Ecaillon	C.			
97	Bailleul.	H.		*5e Classe.*	
98	Baisieux.	L.			
99	Santes	L.	127	Dourlers	A.
100	Cartignies.	A.			

AGRICULTURE.

RÉCOLTES.

L'économie rurale est portée à un très-haut degré dans le département du Nord. Il fournit à la culture une étendue de 475,000 hectares, dont 360,000 en terres labourables sur une superficie totale de 567,864 hectares.

Les récoltes en grains et farineux ont donné en 1869 les produits indiqués ci-après :

NATURE des grains récoltés.	Nombre d'hectares ensemencés.	Quantité moyenne de semence par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiplie, année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1869.	Produit par hectare en 1869.	Produit total de chaque espèce de grains en 1869.	Poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1869
		Hect.			Hect.	Hect.	Kilog.
Froment.........	143361	1,82	12,43	12,74	23,23	3329873	75
Méteil...........	2448	1,76	11,46	12,29	21.64	52978	71
Seigle.	10340	1,98	10,98	10,65	21,09	218156	69
Orge........	12532	1,95	21, »	19,22	37,79	473600	58
Sarrazin........ .	3487	1,56	19 »	14,34	22,38	78069	63
Epeautre....... .	2263	2,33	14,87	18,37	42,67	96566	73
Avoine..........	49479	2,50	17,68	16,69	41,74	2065292	44
Légumes secs.. ..	9679	2,58	10.46	8,91	22,99	222542	76
Autres menus grains	7400	2,39	11.29	8,41	20,12	148943	73
Totaux......	240989					6686019	

Le développement par arrondissement du produit des espèces principales donne les résultats suivants :

	Nombre d'hectares ensemencés	Produit par hectare.	Produit total.
FROMENT.		h.	h.
Arrondissement de Dunkerque.	18,746	21 43	401,731
id. Hazebrouck	20,274	24 »	486,221
id. Lille.	26,062	25 22	659,321
id. Cambrai	26,520	22 16	587,905
id. Avesnes	18,843	21 »	395,703
id. Douai	16,650	23 »	343,564
id. Valenciennes .	16,265	30 »	455,427
Totaux. .	143,360	23 28	3,329,872
MÉTEIL.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	14	18 »	252
id. Hazebrouck .	121	20 »	2,436
id. Lille.	1039	25 59	62,593
id Cambrai. . . .	198	20 »	39,60
id. Avesnes	901	18 »	16,218
id. Douai.	64	17 »	1,077
id. Valenciennes. .	111	22 »	2,442
Totaux. . .	2,448	21 64	52,978

	Nombre d'hectares ensemencés	Produit par hectare.	Produit total.
SEIGLE.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	668	19 44	12,967
id. Hazebrouck . .	263	22 »	75,02
id. Lille.	1,253	23 42	29,349
id. Cambrai. . . .	2,201	20 15	44,570
id. Avesnes	1,955	20 »	39,100
id. Douai	1,247	20 »	25,886
id Valenciennes. .	2,754	22 »	60,582
Totaux. . .	10,340	21 09	218,156
ORGE.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	2,261	37 02	83,706
id Hazebrouck. . .	88	28 »	2,464
id. Lille.	656	39 32	25,821
id. Cambrai	5,430	40 »	217,200
id. Avesnes. . . .	2,201	38 »	70,432
id. Douai	597	40 »	23,928
id. Valenciennes. .	1,299	38 02	50,049
Totaux. . .	12,532	37 79	473,600
AVOINE.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	5,377	39 97	214,883
id. d'Hazebrouck .	3,999	41 »	165,719
id. Lille	8,079	48 87	394,876
id. Cambrai. . . .	9,678	47 10	455,834
id. d'Avesnes . . .	10,551	25 »	263,775
id. Douai.	6,001	50 »	297,873
id. Valenciennes. .	5,794	47 »	272,332
Totaux . .	49,479	41 74	2,065,292
LÉGUMES SECS.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	3,924	21 87	85,818
id. d'Hazebrouck. .	2,134	24 »	51,216
id. Lille	1,336	25 93	34,648
id. Cambrai. . . .	900	23 25	20,925
id. d'Avesnes . . .	532	22 »	11,704
id. Douai	489	19 »	9,504
id. Valenciennes. .	364	24 »	8,727
Totaux .	9,679	22 99	222,542

L'épeautre, espèce inférieure de peu de valeur, ne se cultive que dans l'arrondissement d'Avesnes. Le sarrazin ne s'est produit en quantité appréciable que dans l'arrondissement d'Hazebrouck. Quant aux menus grains, c'est dans les arrondissements de Dunkerque et d'Avesnes que se trouve le siége principal de leur culture.

Ces détails peuvent donner une idée de la diversité des cultures dans les différentes parties du département et du degré comparatif de la fécondité de leurs territoires.

Voici maintenant le tableau approximatif des consommations annuelles de grains dans le département.

NATURE des GRAINS.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE d'hectolitres de grains annuellement nécessaire				TOTAL des BESOINS annuels.
	pour la nourriture des habitants.	pour la nourriture des animaux domestiq.	pour les semences.	pour les distilleries brasseries et autres usages.	
Froment..........	3168483	10200	262241	9735	3450659
Méteil..	169351	809	5641	»	175802
Seigle....	73265	128578	18860	132130	352832
Orge............ .	»	28035	24767	887485	940287
Epeautre..........	13531	1349	8839	13074	90746
Sarrasin...........	»	82407	8330	»	36793
Avoine............	»	2285315	131601	25058	2442974
Légumes secs......	144199	65304	26070	»	235574
Autres menus grains	1191	116725	18267	364	136548
Totaux.....	3570020	2719723	504626	1087846	7862215

D'après ces tableaux, les grains récoltés en 1869 ont donné un nombre d'hectolitres de. 6,668,020

Les consommations étant de 7,862,215

Il résulte une insuffisance de. 1,176,195

Égale à 56 p. 100 des produits.

POMMES DE TERRE.

Il a été ensemencé en pommes de terre, pendant l'année 1869, un nombre de 20,922 hectares qui ont produit chacun en moyenne 142 hectolitres 39 c., ce qui fait pour la totalité. . 2,979,192 h.

La consommation de ce tubercule dans le département est évaluée de la manière suivante :

Pour la nourriture des habitants. .	2,024,220	
Pour celle des animaux domestiques	686,328	
Pour les semences	347,006	
Pour les distilleries, etc . . .	4,209	3,061,763
Les produits de 1869 présentent conséquemment un déficit de		82,571

Les produits de la campagne de 1869 ont été moins abondants que ceux de l'année 1868; celle-ci avait été, il est vrai, exceptionnellement favorable. La nouvelle récolte donnait, au printemps, de très-belles apparences, mais les pluies et les orages ont nui au développement et à la maturation des grains. Néanmoins, les quantités obtenues correspondent à celles d'une année moyenne ordinaire, et le résultat n'a pas laissé d'être encore assez satisfaisant.

FOIRES ET FRANCS MARCHÉS.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Bergues, le lundi après le dimanche des Rameaux, trois jours ; le lundi après le dimanche de Quasimodo, trois jours; le lundi après le dimanche de la Trinité, trois jours, le lundi après la Saint-Luc, ou le même jour si c'est un lundi, trois jours. — *Bourbourg*, le 25 juin, trois jours; le lundi après le troisième dimanche de septembre, trois jours; le mardi avant le dimanche gras ; le mardi avant la fête de l'Ascension ; franc marché le premier mardi de chaque mois. — *Dunkerque*, le 1er janvier, quinze jours; le dimanche le plus près du 24 juin, dix jours. — *Esquelbecq*, le dernier mercredi des mois d'avril et de juillet, un jour. — *Gravelines*, le 15 août, neuf jours. — *Herzeele*, le 15 août, un jour. — *Hondschoote*, le vendredi après la Pentecôte, un jour; le premier vendredi de chacun des mois d'avril, mai, octobre et novembre, pour les bestiaux, un jour; le deuxième dimanche de juillet, cinq jours. — *Warhem*, le dernier dimanche de juin et les quatre jours suivants. — *Wormhoudt*, le mercredi avant la Pentecôte, un jour; le mercredi après la Saint-Jean-Baptiste, un jour; le mercredi après le 8 septembre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul, le deuxième mercredi de mai; le premier mercredi après le jour de la Fête-Dieu ; le 30 juin; le 27 juillet et le 30 août. — *Caestre*, le premier dimanche qui précède le premier jeudi de novembre, un jour. — *Cassel*, les 1er, 3e, 5e, 7e, 9e et 14e jeudis de l'année, un jour; le Jeudi-Saint, un jour; le jeudi après la Trinité, huit jours ; le premier jeudi d'août, un jour; le jeudi après le troisième dimanche de septembre, un jour ; le dernier jeudi d'octobre, un jour; le dernier jeudi de novembre, un jour. — *Estaires*, le quatrième jeudi de juillet, deux jours ; le premier jeudi d'octobre, deux jours ; 20 juin et 15 décembre pour les chevaux. — *La Gorgue*, le premier mardi de mai, deux jours; le premier mercredi d'octobre, deux jours. — *Hazebrouck*, le premier lundi de février, un jour; le lundi de la mi-carême, un jour ; le troisième lundi d'avril, un jour; le premier lundi de mai, un jour ; le lundi après le

12 juin, un jour; le premier lundi d'août, un jour; le premier dimanche après l'Assomption, neuf jours; le premier lundi d'octobre, un jour; le lundi de la Toussaint, un jour; le premier lundi qui suit le premier mercredi de chaque mois, un jour pour les bestiaux. — *Merville*, le deuxième mercredi de septembre, deux jours; franc marché le deuxième mercredi de chaque mois- — *Morbecque*, le mardi qui suit le premier lundi de mai, un jour; le mardi qui suit le premier lundi d'août, un jour; le troisième dimanche de septembre, un jour; le mardi qui suit le premier lundi de novembre, un jour. — *Steenvoorde*, le premier samedi de mai, un jour; le premier samedi d'octobre, un jour; le deuxième samedi de novembre, un jour. — *Steenwerck*, le troisième vendredi d'avril, un jour; le 24 juin, quatre jours; le 1er juillet, un jour; le 20 novembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières, le deuxième lundi d'avril, un jour; le deuxième lundi de juillet, un jour; le deuxième lundi de septembte, un jour; le premier lundi de novembre, un jour; franc marché le premier lundi de chaque mois, le premier dimanche de mai, dix jours. — *La Bassée*, le 19 janvier, deux jours; le 19 avril, deux jours; le 19 juillet, deux jours; le 19 octobre, deux jours; franc marché le deuxième lundi de chaque mois. — *Comines*, le premier jour de marché après la Saint-Denis, un jour. — *Cysoing*, le mardi après l'Ascension, neuf jours; franc marché le deuxième jeudi de chaque mois, un jour. — *Haubourdin*, le 21 janvier, un jour; le 21 avril, un jour; le 21 juillet, un jour; le 21 octobre, un jour. — *Lannoy*, le deuxième dimanche d'octobre, quatre jours.— *Lille*, le 26 août, quinze jours.— *Roubaix*, le lendemain du dimanche de Quasimodo jusqu'au samedi suivant inclusivement; le mardi après le premier dimanche de septembre, deux jours; franc marché, le samedi, de quinze en quinze jours. — *Seclin*, le troisième lundi de mai, un jour; le troisième lundi de novembre, un jour; franc marché le troisième lundi de chaque mois, un jour. — *Templeuve*, le troisième mardi des mois de janvier, mai, juillet, septembre et novembre. — *Tourcoing*, le dimanche qui suit le 25 juillet, ou le même jour, s'il tombe un dimanche, dix jours; franc marché le premier lundi des mois de mars, juin, septembre et décembre, un jour. — Lille *(Wazemmes)*, le deuxième lundi des mois de mars, avril, septembre, octobre et décembre.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Avesnes-lez-Aubert, le 1er lundi d'octobre, un jour pour les

bestiaux. — *Cambrai*, le 1er mai, neuf jours; le 28 octobre, neuf jours; franc marché le 24 de chaque mois, un jour. — *Le Câteau*, le 22 septembre, neuf jours; franc marché le 22 de chaque mois, un jour. — *Catillon*, franc marché le 10 de chaque mois. — *Caudry*, le 26 de chacun des mois de janvier, avril, juillet et octobre, pour les bestiaux. — *Clary*, le 6 de chacun des mois de janvier, juillet et septembre. — *Crèvecœur*, le 25 juin, un jour. — *Gouzeaucourt*, le 8 de chaque mois, un jour. — *Maretz*, le premier de chacun des mois de mars, juin, septembre et décembre, un jour. — *Solesmes*, franc marché le 1er mercredi de chaque mois. — *Walincourt*, le 12 avril, un jour; le 23 octobre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Anor, le premier lundi des mois de mars, d'avril, de septembre et d'octobre, un jour; le premier lundi des mois de janvier, février, mars, juin, juillet, août, novembre et décembre, un jour. — *Avesnes*, le mercredi après le dimanche de Quasimodo, un jour; le premier dimanche d'août, neuf jours; le 1er septembre, un jour; franc marché le 8 de chaque mois; le samedi de chaque semaine pendant les mois de février, mars et avril, pour les bestiaux. — *Bavai*, le 15 août, quatre jours; franc marché le 9 de chaque mois, un jour; le 17 de chaque mois pour les chevaux. — *Berlaimont*, le 17 de chaque mois, un jour. — *Cousolre*, le 18 de chaque mois, un jour. — *Etrœungt*, franc marché le dernier lundi de chaque mois, un jour. — *Felleries*, le premier mercredi de chaque mois. — *Fourmies*, le premier lundi de chaque mois, un jour. — *Gommegnies*, le 15 de chacun des mois de mars, septembre et octobre. — *Landrecies*, le quatrième jeudi de carême, un jour; le jour de Saint-Luc (18 octobre), un jour; le troisième mardi de chaque mois, un jour. — *Maroilles*, franc marché le premier lundi de chaque mois, un jour. — *Maubeuge*, le dimanche après la Saint-Barnabé, neuf jours; franc marché le 28 de chaque mois, un jour; le 19 mars, un jour. — *Prisches*, le 3 février, un jour; le 12 mai, un jour; le 26 novembre, un jour. — *Le Quesnoy*, le 25 octobre, huit jours; franc marché les 12 et 29 de chaque mois, un jour. — *Solre-le-Château*, le 1er mars, un jour; le 1er octobre, un jour; le premier mardi de chaque mois, un jour. — *Trélon*, le dernier lundi de chaque mois, un jour. — *Wignehies*, le dernier mardi de chaque mois.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai, le 1er juin, cinq jours; le 1er octebre, quinze jours; franc marché le dernier mercredi de chaque mois, un jour. — *Marchiennes*, le dernier samedi des mois de janvier, avril, juillet et octobre, un jour. — *Orchies*, le lendemain de la Trinité, un

jour ; le dimanche après la Nativité, un jour ; le lundi qui précède le dernier mercredi de janvier, un jour ; le premier lundi de chaque mois, un jour.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand, le lundi de la Pentecôte, dix jours. — *Bouchain*, franc marché le premier vendredi de chaque mois, un jour. — *Condé*, le 1er octobre, neuf jours. — *Valenciennes*, le 15 septembre, huit jours ; franc marché les 10, 20 et 30 de chaque mois.

MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Armsbouts-Cappel, dimanche et jours de fête. — *Bergues*, lundi et vendredi ; le lundi pour les grains. — *Bollezeele*, mercredi. — *Bourbourg*, mardi et vendredi ; mardi pour les grains ; tous les mardis des mois de mars, avril et mai pour les bestiaux. — *Brouckerque*, dimanche. — *Capellebrouck*, dimanche. — *Dunkerque*, mercredi et samedi ; samedi pour les grains. — *Esquelbecq*, dimanche, mercredi et samedi. — *Ghyvelde*, jeudi. — *Gravelines*, mercredi et vendredi. — *Herzeele*, dimanche. — *Hondschoote*, mardi et vendredi. — *Les Moëres*, dimanche et mercredi. — *Looberghe*, jeudi. — *Loon*, jeudi. — *Pitgam*, dimanche. — *Rexpoëde*, jeudi et dimanche. — *Volkerinchove*, jeudi. — *Warhem*, dimanche. — *Wormhoudt*, mercredi.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul, mardi pour les grains. — *Caestre*, dimanche pour les légumes, — *Cassel*, jeudi pour les grains. — *Estaires*, mercredi et jeudi ; jeudi pour les grains. — *Hazebrouck*, lundi et vendredi, lundi pour les grains. — *Houtkerque*, mercredi. — *Merville*, tous les jours ; mercredi pour les grains. — *Steenvoorde*, samedi pour les grains. — *Steenwerck*, vendredi pour les menues denrées et grains.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Annœullin, mardi pour les fruits, légumes, comestibles, graines et céréales. — *Armentières*, lundi, vendredi et samedi, lundi pour les grains. — *La Bassée*, mardi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains. — *Comines*, lundi et jeudi. — *Cysoing*, mardi t samedi.

— *Fournes*, vendredi.— *Halluin*, samedi. — *Haubourdin*, mardi et samedi.— *Lannoy*, mardi, jeudi et samedi; jeudi pour les grainsr — *Lille*, mercredi et samedi; mercredi pour les grains.—*Linselles*, vendredi. — *Pont-à-Marcq*, vendredi. — *Quesnoy-sue-Deûle*, jeudi. — *Roubaix*, mardi, jeudi, samedi et dimanche; mardi après midi pour les bestiaux. — *Seclin*, samedi. — *Templeuve*, le samedi pour les porcs, veaux, œufs, volailles, etc. — *Tourcoing*, lundi, jeudi et samedi; jeudi pour les grains; le mardi de chaque semaine pour la vente des bestiaux. — *Wattrelos*, dimanche et jeudi.—Lille (*Wazemmes*), mardi et vendredi.—*Willems*, vendredi.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Busigny, samedi. — *Cambrai*, tous les jours, mercredi et samedi pour les grains. — *Clary*, samedi. — *Le Câteau*, mardi, jeudi et samedi; les mêmes jours pour les grains. — *Maretz*, vendredi pour les légumes, beurre, fromage, œufs et autres comestibles. — *Masnières*, vendredi. — *Solesmes*, samedi. — *Walincourt*, vendredi.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes, lundi, mercredi et vendredi. — *Bavai*, mardi et vendredi. — *Berlaimont*, mardi et samedi. — *Cartignies*, mercredi. *Etrœungt*, jeudi. — *Fourmies*, mercredi et samedi. — *Jeumont*, jeudi. — *Hautmont*, mardi et vendredi. — *Landrecies*, lundi, jeudi et samedi; lundi et jeudi pour les grains. — *Maroilles*, mardi et vendredi. — *Maubeuge*, tous les jours; mercredi et samedi pour les grains. — *Le Quesnoy*, mardi et vendredi. — *Sains*, jeudi pour les légumes et comestibles. — *Sars-Poteries*, jeudi. — *Solre-le-Château*, mardi et vendredi. — *Trélon*, lundi. — *Wignehies*, mardi.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Aniche, vendredi. — *Auberchicourt*, mardi. — *Douai*, tous les jours; mardi, jeudi et samedi pour les grains, mercredi pour les bestiaux. — *Fenain*, mardi. — *Marchiennes*, samedi. — *Orchies*, lundi et vendredi; lundi pour les grains. — *Somain*, jeudi, lundi pour les légumes, le beurre, les fruits et autres comestibles.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Abscon, mercredi pour les légumes et comestibles. — *Saint-Amand*, le premier mardi de chaque mois pour les bestiaux, les

mardi et vendredi de chaque semaine pour les menues denrées. — *Bouchain*, mardi et vendredi, vendredi pour les grains. — *Condé*, mercredi et samedi. — *Denain*, mardi, jeudi et samedi. — *Escaudain*, vendredi pour les légumes, fruits et comestibles. — *Lourches*, mercredi et vendredi. — *Marquette*, jeudi.— *Raismes*, jeudi pour les fruits, légumes, comestibles et menues denrées. — *Valenciennes*, mercredi et samedi pour les grains et fourrages; mardi pour les bestiaux et chevaux.

Les marchés du département qui sont les mieux approvisionnés en grains sont ceux de Bergues, Lille, Douai, Cambrai et Valenciennes.

PRIX DES DENRÉES.

Voici l'indication du prix des denrées vendues dans le département pendant la deuxième quinzaine de décembre 1869.

GRAINS ET FARINEUX.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Froment nouveau.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.	Haricots.	Pois.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Bergues.......l'hect.	18 52	»	»	13 19	10 62	31 03	17 19
Bourbourg..........	18 61	»	14 86	12 32	9 14	»	17 16
Dunkerque.........	»	»	»	»	»	»	»
Bailleul............	18 78	»	»	»	10 »	»	»
Cassel..............	18 95	»	»	»	10 »	»	»
Estaires............	20 »	»	»	»	»	30 »	»
Hazebrouck.........	19 10	»	»	»	»	»	»
Merville............	19 55	»	»	»	»	29 »	»
Steenvoorde.........	18 65	»	»	»	»	»	»
Armentières.........	19 71	»	14 50	13 50	11 »	29 66	20 20
La Bassée...........	20 29	18 20	»	12 87	8 77	30 »	18 50
Cysoing.............	19 22	»	»	»	»	»	»
Lannoy..............	22 26	»	»	»	»	»	»
Lille................	20 15	»	14 50	»	»	30 »	»
Roubaix.............	»	»	»	»	»	24 »	»
Tourcoing...........	»	»	»	»	»	»	»
Cambrai.............	18 80	»	12 60	11 97	7 52	»	»
Le Câteau...........	18 »	»	12 »	13 »	7 »	35 »	25 »
Solesmes............	»	»	»	»	»	»	»
Avesnes.............	»	»	»	8 50	»	»	»
Le Quesnoy.........	»	»	»	»	»	»	»
Maubeuge...........	17 60	16 06	13 14	13 »	7 »	32 »	34 »
Douai...............	19 26	»	»	12 25	8 73	»	»
Orchies.............	19 82	»	15 »	»	8 50	»	»
Marchiennes........	20 »	»	»	»	9 »	»	»
Somain..............	20 25	»	»	»	»	»	»
Saint-Amand........	20 69	»	»	»	9 50	»	»
Valenciennes........	19 20	»	»	»	»	34 »	26 »

COMESTIBLES DIVERS.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Farines de froment. (Les 100 kil.)	Pain. (Le kil.) Blanc.	Bis-blanc.	Bis.	Pommes de terre. (L'hect.)	Viande. (Le kilog.) Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Porc.
Bergues..........	»	» 42	» 32	» 25	6 04	»	1 67	1 62	1 67	1 57
Bourbourg.......	34 »	» 44	» »	» 27	5 54	1 80	1 80	1 80	1 80	1 80
Dunkerque......	33 »	» 40	» 30	» 30	»	1 80	1 80	1 90	1 85	1 80
Bailleul..........	»	» 55	» 35	» 25	»	1 80	1 80	1 80	1 80	1 90
Cassel............	»	» 43	» 29	» 24	»	1 60	1 60	1 60	1 60	1 60
Estaires..........	»	» 34	» 30	» 20	5 »	1 60	1 60	1 60	1 60	1 70
Hazebrouck......	»	» 39	» 30	» 25	»	1 80	1 80	1 90	1 90	1 80
Merville..........	»	» 36	» 30	» 26	»	1 70	1 70	1 70	1 70	1 70
Steenvoorde.....	33 50	» 46	» 33	» 26	»	1 70	1 70	1 80	1 80	1 50
Armentières.....	34 »	» 42	» 32	» 26	6 34	1 90	1 90	2 »	2 »	1 80
La Bassée........	37 »	» »	» »	» »	8 50	1 90	1 90	2 »	2 »	2 »
Cysoing..........	36 »	» 44	» 36	» 30	»	1 60	1 30	2 20	1 85	1 90
Lannoy...........	»	» 42	» 32	» 26	»	1 60	1 60	2 »	1 90	2 »
Lille..	35 »	» 42	» 32	» 26	»	1 53	1 53	1 99	1 87	1 34
Roubaix	»	» 32	» 29	» 26	12 »	1 70	1 50	2 10	2 »	2 10
Tourcoing.......	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cambrai.........	»	» 34	30	» »	»	1 20	1 20	1 40	1 40	1 40
Le Câteau........	35 »	» 33	» 30	» »	7 »	1 60	1 50	1 90	1 90	1 80
Solesmes.........	36 »	» 33	» »	» »	»	1 60	1 60	1 60	1 80	1 80
Avesnes..........	35 »	» 33	» 30	» »	»	1 50	1 50	1 80	2 »	1 60
Le Quesnoy......	»	» »	» »	» »	»	1 50	1 50	1 60	1 60	1 80
Maubeuge.......	36 »	» 34	» 29	» »	»	1 60	1 50	1 80	2 80	1 60
Douai............	36 50	» 34	» 30	» 26	»	1 80	1 70	2 »	1 70	2 »
Marchiennes.....	»	» 34	» 30	» 24	»	1 70	1 70	1 60	2 »	1 80
Orchies..........	»	» 34	» 30	» 26	»	1 50	1 50	1 80	1 80	2 »
Somain..........	36 »	» 33	» 29	» 25	»	1 60	1 40	2 »	1 60	1 90
Bouchain........	35 »	» 34	» 32	» »	»	» 75	» 75	» 85	» 85	» 85
Saint-Amand.....	»	» 32	» »	» 28	5 25	1 60	1 50	1 80	1 80	2 »
Valenciennes....	»	» 34	» »	» »	»	1 90	1 90	2 »	2 »	1 90

FOURRAGES ET COMBUSTIBLES.

DESTINATION DES MARCHÉS.	Fourrages. (Le quintal métrique.)		Combustibles.			
			Bois. (Le stère.)		Charbon (l'hectolitre.)	
	Foin.	Paille.	Chêne.	Hêtre et Charme.	de bois.	fossile.
Bergues	8 »	4 »	11 50	10 50	4 50	2 75
Bourbourg	8 65	3 65	10 »	10 »	3 »	2 50
Dunkerque	10 94	5 62	»	11 »	3 75	2 35
Bailleul	5 »	4 50	»	»	»	»
Cassel	8 »	5 »	7 75	9 »	3 »	2 80
Estaires.	7 35	3 20	»	»	2 75	2 50
Hazebrouck . . .	7 »	3 »	8 »	»	2 75	2 40
Merville	7 50	3 50	7 »	12 »	2 »	2 40
Armentières. . . .	5 50	5 »	22 »	20 »	2 »	2 10
La Bassée.	12 »	11 »	»	»	2 70	1 40
Cysoing	7 50	6 50	»	»	»	1 75
Lille.	7 33	»	»	»	»	»
Roubaix	»	»	»	»	2 50	2 »
Tourcoing. . .	»	»	»	»	»	»
Cambrai	11 66	7 »	»	16 »	3 »	1 60
Le Câteau.	10 66	6 33	8 50	15 »	2 50	2 20
Solesmes	10 35	5 65	»	»	»	2 »
Avesnes.	10 »	6 25	6 »	11 »	2 »	2 30
Le Quesnoy	10 »	8 »	6 20	7 25	2 »	2 »
Maubeuge.	9 75	4 75	8 »	10 »	2 50	1 65
Douai	14 60	5 60	18 »	18 »	2 45	1 90
Marchiennes . . .	»	»	8 »	8 »	1 60	1 60
Orchies	10 »	4 70	»	»	»	2 »
Somain	»	»	»	»	»	1 45
Bouchain	9 90	5 40	»	»	»	»
Saint-Amand . . .	9 »	4 33	8 »	7 60	3 60	1 50
Valenciennes......	10 »	5 »	9 »	»	2 50	1 50

Prix du froment sur les quatre marchés principaux du département, pendant toute l'année **1869.**

DÉSIGNATION des ÉPOQUES.	MARCHÉS DE Bergues.	Lille.	Douai.	Cambrai.	Quantités vendues sur tous les marchés du départem.
					Hectolitre.
Janvier. 1re quinz.	22 31	22 88	21 21	20 37	36,098
— 2e »...	21 77	22 70	20 61	20 23	43,913
Février. 1re »...	21 19	21 20	19 95	19 44	39,015
— 2e »...	21 41	20 72	19 58	18 98	32,997
Mars. 1re »...	20 08	20 39	19 17	18 68	35,261
— 2e »...	20 92	20 98	19 51	19 19	25,925
Avril. 1re »...	20 28	20 58	19 51	19 21	27,314
— 2e »...	20 19	21 66	23 55	19 03	22,153
Mai. 1re »...	20 47	20 07	19 13	18 78	29,295
— 2e »...	21 61	21 78	20 46	19 97	22,109
Juin. 1re »...	21 41	21 26	21 24	20 18	24,180
— 2e »...	22 84	26 20	23 42	21 57	23,626
Juillet. 1re »...	22 32	23 67	21 70	20 39	24,457
— 2e »...	22 23	22 30	20 49	19 37	27,859
Août. 1re »...	23 80	24 01	22 97	22 44	15,086
— 2e »...	23 58	23 30	21 27	20 91	24,084
Septembr. 1re »...	21 78	22 40	20 55	20 17	25,483
— 2e »...	21 46	21 85	19 82	19 70	34,491
Octobre. 1re »...	20 91	21 23	20 06	19 09	35,554
— 2e »...	20 10	21 30	20 »	19 38	42,847
Novembre 1re »...	19 91	21 78	20 63	19 60	28,609
— 2e »...	18 76	20 82	19 75	18 88	30,032
Décembre 1re »...	18 58	20 68	19 45	19 »	28,662
— 2e »...	18 52	20 15	19 26	18 80	33,357
					712,407

TROISIÈME PARTIE.

Exposition de Peinture, à Roubaix,

Du 29 *mars au* 1er *juin* 1869.

On nous a souvent montré l'industrie et le commerce comme dominés par un esprit exclusif et comme attachant généralement peu de prix à tout ce qui sort du cercle étendu dans lequel se meuvent leurs multiples opérations. Il semblerait, si le fait a jamais pu être considéré comme vrai, que la ville de Roubaix ait voulu, dans le cours de 1869, donner à cette croyance un solennel démenti.

A l'exemple de Lille qui, en l'année 1866, inaugurait pour ainsi dire son agrandissement par une Exposition des Beaux-Arts, la la ville de Roubaix a célébré, en 1869, l'élargissement de sa Grande-Place par la construction d'une vaste galerie provisoire où elle conviait les artistes français et étrangers à une fête artistique qui marquera dans les fastes de la cité.

Une particularité est à noter dans l'Exposition Roubaisienne : c'est qu'elle fût à la fois une œuvre privée et une œuvre communale. Acceptant en effet les propositions d'un homme expérimenté, M. Emile Delannoy, l'Administration municipale put borner son intervention à un patronage bienveillant et éclairé, quand partout jusqu'alors, dans des circonstances identiques, des sacrifices pécuniaires avaient été indispensables. La tentative fut couronnée du plus heureux succès ; elle fut avantageuse pour les artistes et pour les entrepreneurs.

Le 29 mars, les deux grandes salles de la galerie s'ouvraient devant un public venu de toutes parts et unanime à rendre hommage aux efforts de la Direction. Il faut dire que M. Emile Delannoy avait su réunir, dans son Exposition, bon nombre de toiles signées par des artistes de grand mérite : tels que les Bellengé (Hippolyte). Bodmer, Jules et Emile Breton, Colas, Corot, Daubigny, Diaz, Francia, Gallais, Gerôme, Gudin, Isabey, Jacque, Lehmann, Leys, Meissonnier, Ch. Muller, Stevens, Troyon, Verboeckhove, etc. Les artistes originaires du département du Nord

y avaient aussi envoyé leurs meilleures œuvres. Nous citerons parmi eux : MM. Allemand, de Seclin; — Pierre Billet, de Cantin; — Blanquart-Evrard, ✻, Cattaert, Colas, Cussac, De Haes, Denneulin, Carolus Durand, Gautier, A. Herlin, H. Lefort, V. Mottez, Ed. Reynaert (O. ✻), Salomé, Schouttetten, Vandick, Mme. Vernier-Blanquart, de Lille; — Bodin, A. Lemaire, ✻, de Tourcoing; Bonard, de Dunkerque; — Bouzin, de Frenne, Hourdequin, Mils, Weerts, de Roubaix; — Caille, de Merville; — Chérier, Chigot, Guilliot, Harpignies, Houset, de Valenciennes; — Crepin, de Pont-à-Marcq; — Desbrosses, de Bouchain; — de Coninck, ✻, de Méteren; — E. Dupont, de Douai; — Swynghedauw, de Brouckerque.

Voulant rendre cette Exposition profitable aux artistes, la Direction avait organisé une loterie dont le produit était destiné à faire des acquisitions de tableaux. Les villes de Lille, Roubaix, Tourcoing et autres du département souscrivirent avec un louable empressement et pour des sommes importantes et entraînèrent bon nombre d'habitants à suivre leur exemple. D'autre part, des collectionneurs ou amateurs achetèrent les meilleures toiles, et l'on peut dire que l'idée de M. Delannoy aura été féconde pour tous.

Le nombre des tableaux qui ont figuré à l'Exposition de Roubaix peut être évalué à environ 800.

NÉCROLOGIE.

GODEFROY.

Le département et la ville de Lille ont fait une perte sensible en la personne de M. Godefroy, docteur en médecine, membre du Conseil municipal et du Conseil général, décédé le 23 septembre 1869. Nous reproduisons ci-après le discours prononcé sur sa tombe par M. Victor Saint-Leger, l'un de ses collègues.

« Le douloureux honneur de prononcer comme conseiller général les dernières paroles d'adieu à l'homme de bien qui repose là, revenait de droit à ceux de mes collègues qui furent ses confrères et ses amis. Mais l'un vient de parler au nom de la Société de médecine qu'il préside, et l'autre, abimé dans la douleur d'une séparation si cruelle, ne s'est pas senti la force de remplir cette mission. Je viens m'en acquitter pour lui.

» Un mot résume la carrière de Godefroy, et ce mot est le meilleur éloge que j'en puisse faire. Il fut l'homme du devoir.

» Dans cette ville aux passions politiques ardentes, c'est notre sort à tous de n'arriver au Conseil général qu'après une lutte électorale pénible, et les hommes qui, comme Godefroy, représentent l'opinion démocratique, s'y trouvent en minorité. Mais, il faut le dire à l'honneur de cette assemblée, quand une fois on en a franchi le seuil, les préventions tombent. On oublie l'adversaire politique pour ne voir que le mandataire défendant les intérêts de ses électeurs, et chacun y obtient la place que mérite son travail et son caractère.

» S'il était un homme dont le caractère devait bien vite conquérir l'estime du Conseil général, c'était assurément Godefroy.

» D'une assiduité qui était un exemple pour tous, et malgré les soins d'une nombreuse clientèle, il arrivait des premiers dans la salle des délibérations et ne la quittait que le dernier. Son attitude étonna bien un peu d'abord, et peut-être fit-elle venir le sourire sur les lèvres de plus d'un de nos collègues. Immobile à sa place, la tête penchée sur la poitrine, les mains jointes, il écoutait discuter les questions d'affaires dans une sorte de recueillement qui était plutôt celui du philosophe que de l'homme mêlé aux luttes des intérêts de ce monde. Quand on observait sa physionomie, on voyait qu'il pesait dans sa conscience les arguments des adversaires, et jamais certainement, conseiller n'émit de vote plus mûrement réfléchi.

» Mais lorsque le débat s'élevait aux grandes questions qui ont fait la passion et l'honneur de la vie de Godefroy, quand il s'agissait d'écoles, d'hôpitaux, de secours, alors il sortait de sa réserve silencieuse. Ce n'était plus le juge pesant froidement les intérêts qui se débattaient devant lui, c'était le médecin, le savant, le philanthrope, qui sentait et parlait, et son âme si charitable passait dans sa parole. Cette parole simple et modeste comme son cœur, faible comme la poitrine affaiblie dont elle sortait, avait cependant le don de se faire entendre. Elle avait en effet un tel accent d'honnête et profonde conviction qu'on l'écoutait en silence et en quelque sorte avec respect.

» La dernière session nous le montre tel que j'essaie de le dépeindre. Il souffrait horriblement et se sentait mortellement atteint. Un de nos collègues, médecin comme lui, l'engageait à s'abstenir d'assister aux travaux du Conseil. Il s'y refusa. Je le vois encore, la poitrine courbée, les yeux éteints, les traits jaunis et contractés par la douleur, venir s'asseoir près du bureau pour mieux saisir la physionomie des débats qui semblait lui échapper. Un jour, il demande la parole, il parle.... on ne l'entend plus. Par une touchante sollicitude, on se groupe autour de lui. C'est la voix d'un mourant, mais ses derniers désirs sont exaucés. Il venait de défendre une institution thérapeuthique, l'établissement thermal de Saint-Amand. Le rapporteur avait traité la question en homme d'affaire. Godefroy lui répond en philanthrope : « S'il s'agissait, dit-il, d'un intérêt matériel, on aurait raison d'interprêter le contrat avec rigueur et de s'en tenir à sa lettre, mais on ne peut estimer les résultats d'une pareille entreprise avec des chiffres. Il s'agit, avant tout, de la santé publique, de la guérison d'infirmités nombreuses dont les plus graves affectent surtout les classes malheureuses, les ouvriers, ceux qui travaillent physiquement. » Enfin, malgré le bureau et le rapporteur, le Conseil lui donne raison et l'établissement des boues de Saint-Amand lui doit en grande partie le subside qui le relève.

» C'est le dernier service qu'il rendra. Un mois s'est à peine écoulé depuis et Godefroy sortait de la vie, le cœur ferme, la conscience tranquille, en homme de bien qu'il était. Il repose aujourd'hui dans l'éternité après une existence de labeur et de dévouement, lassé de la route peut-être comme le sont ceux qui ont beaucoup aimé et qui se sont beaucoup dévoués. Je ne saurai le plaindre. Plaignons plutôt ceux qui restent : sa compagne en pleurs, ces malades dont il était la consolation et l'espoir, ces corps savants sur lesquels il jetait tant d'éclat, ces assemblées, la cité dont il était l'honneur. On l'a dit et je ne puis que le répéter, c'est bien là un deuil public. Le Conseil général, s'il était assemblée, s'y serait associé ; je m'en fais ici le garant, en présence de cette foule émue et de cette tombe qui va se fermer ! »

LE BRET.

M. Le Bret, ancien régisseur gérant de la Compagnie des mines d'Anzin, ancien membre du Conseil général du département, chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion-d'Honneur, est décédé à Denain, en août 1869. Nous insérons ci-après comme notice nécrologique le discours prononcé à l'issue des obsèques du défunt par M. De Marsilly, directeur général des mines d'Anzin.

« L'homme distingué dont nous pleurons aujourd'hui la perte, M. Jean Le Bret, a été pendant 33 années membre du Conseil de régie de la Compagnie des mines d'Anzin, et pendant 27 ans il en a été le gérant et l'a dirigée avec une habileté remarquable. Dans le cours de sa longue carrière, il a vu grandir la génération actuelle des employés et des ouvriers de la Compagnie qui se pressent en foule autour de sa tombe pour rendre le dernier devoir à leur ancien directeur général; tous l'ont connu, depuis l'enfant jusqu'au vieillard. Tous savent quelle était son ardeur infatigable au travail, sa haute intelligence, quelle était aussi pour eux sa bienveillance paternelle. C'est au nom des employés de la Compagnie d'Anzin, c'est au nom de tous ses ouvriers que je viens aujourd'hui, Messieurs, dire un adieu suprême à celui qui fut longtemps leur père. Puissent ces quelques paroles de respect et de reconnaissance qui retraceront brièvement une vie de travail et de dévouement à la Compagnie, adoucir la douleur profonde d'une veuve qu'il laisse dans les larmes, et celle d'enfants auxquels il a donné de si nobles et de si précieux exemples.

» M. Jean Le Bret naquit à Paris le 5 juin 1796. Il y fit ses études et embrassa la carrière du notariat. En 1821, il venait s'établir à Valenciennes et achetait l'étude de M. Delame qu'il conserva jusqu'en 1836, époque à laquelle il alla habiter Denain, en vue d'y jouir d'un repos que lui permettait déjà de prendre une fortune honorablement acquise.

» Dans cette première période de sa laborieuse existence, M. Jean Le Bret suivit les traditions sévères qu'a léguées l'antique notariat; il ne se fit pas moins remarquer par l'honorabilité de son caractère que par la science du droit et l'aptitude qu'il apporta dans les affaires.

» La Compagnie d'Anzin dont il était le notaire avait pu apprécier son mérite; les services qu'il lui avait rendus lui valurent la haute distinction d'être appelé par elle à faire partie de son conseil de régie. Il y remplaça en 1836, M. Jacques Renard, son beau-père, qui avait dirigé longtemps la Compagnie d'Anzin avec un talent remarquable.

» Mais M. Le Bret n'était point seulement apprécié par ceux qui avaient eu avec lui des relations d'affaires; il jouissait de l'estime

et de la considération générales, et lorsqu'en 1838 la place de maire de Valenciennes devint vacante, il eut l'honneur d'être appelé à remplir ces fonctions importantes au milieu de circonstances difficiles. Ses vieux amis se rappellent encore quel tact, quel esprit de convenance et quelle sagesse il montra pendant sa trop courte administration. — Il résigna ses fonctions à la fin de 1839 ; M. de Jennings, agent général de la Compagnie d'Anzin, voulait prendre sa retraite et M. Le Bret était appelé avec instance par la régie pour le remplacer.

» C'est surtout pendant cette longue période de 27 années que dura sa gérance, que M. Le Bret déploya à un haut degré les qualités qui le distinguaient, savoir: une puissance de travail remarquable, une haute intelligence, jointe à la connaissance pratique des affaires, une grande honnêteté commerciale, de la fermeté, de l'énergie, et en même temps une bienveillance paternelle dont les employés et ouvriers de la Compagnie ont gardé un si touchant souvenir.

» Lorsque la supériorité des nouveaux procédés lui fut démontrée, il n'hésita point à les appliquer malgré les grandes dépenses qu'exigeait leur installation. De plus pour faciliter l'écoulement des houilles menues, il fit construire l'une des plus grandes fabriques de briquettes qui existent en France, et ériger des fours à coke en grand nombre. Tous ces travaux permirent à la production de la houille d'atteindre un chiffre qu'aucune Compagnie, ni en France, ni à l'étranger, n'a encore atteint jusqu'à ce jour.

» Ce n'est que par un travail excessif, par un dévouement sans bornes aux intérêts qu'il représentait, que M. Le Bret pouvait supporter le poids des affaires qui allait toujours en augmentant. L'âge se faisait sentir. Ses forces physiques commençaient à trahir son courage; plusieurs fois il avait témoigné à ses collègues de la régie le désir de se retirer, et de s'en tenir à la qualité de membre de la régie. Ils durent enfin céder à ses instances et dans leur délibération du 6 juin 1866 ils consignèrent ce bel éloge d'une carrière si bien remplie :

« Nous ne pouvons, dirent-ils, résister davantage au désir de repos que M. Le Bret nous avait plusieurs fois témoigné et que nous avons longtemps combattu. Les regrets que nous inspire sa retraite après une gestion si longue, si honorable, si prospère, ne sont atténués que par la pensée de le conserver comme collègue dans la régie. »

» La Compagnie d'Anzin est l'une des premières qui ait compris l'importance des chemins de fer ; dès 1835 elle avait obtenu la concession du chemin de fer de Saint-Vaast à Abscon. M. de Jennings avait commencé l'œuvre. M. Le Bret la termina en poussant le chemin de fer jusqu'à Somain où il ne tarda pas à se souder avec la Compagnie du Nord. — Le chemin de fer d'Anzin à Somain, est,

après celui de Lyon à St-Etienne, le plus ancien chemin de fer de France. Il permit à la Compagnie de donner un nouvel accroissement à sa production.

» Les services que M. Le Bret avait rendus à son pays dans l'exercice de ses fonctions publiques, la manière distinguée dont il dirigeait les grandes affaires qui lui étaient confiées, avaient attiré sur lui l'attention du Gouvernement; en 1848 il fut nommé Chevalier de la Légion-d'Honneur.

» Les événements politiques qui éclatèrent alors firent voir combien à tous égards cette distinction était méritée. M. Le Bret fut nommé commandant de la garde nationale de Denain et par son énergie il sut maintenir la tranquillité au milieu de populations nombreuses et ne résigna ses fonctions que quand la grande cause de l'ordre eut triomphé.

» Tout son temps, toutes ses forces appartenaient à la Compagnie d'Anzin. Il s'agissait alors d'opérer une grande réforme, il fallait établir de grandes extractions par puits dont l'Angleterre et la Belgique donnaient l'exemple; il fallait avoir, au lieu de beaucoup de fosses munies de faibles machines et produisant peu, un petit nombre de puits largement installés et puissamment armés, de manière à réduire les frais généraux et à appliquer les moyens de travail perfectionnés. Telle fut l'œuvre de transformation que de 1850 à à 1862 entreprit et réalisa M. Le Bret avec l'aide des ingénieurs distingués qui lui prêtaient un concours dévoué.

» Les nombreuses occupations de M. Le Bret ne l'avaient point empêché de continuer à se dévouer aux intérêts publics; il avait été nommé membre du Conseil général en 1852 pour le canton de Bouchain et réélu par lui en 1858. Il apporta dans la défense des intérêts de son canton l'activité, l'intelligence et le dévouement qu'il apportait dans la défense de tous les intérêts qui lui étaient confiés et il fut au sein du Conseil général du Nord le représentant le plus écouté de l'industrie houillère. — Le besoin de repos ne lui permit point de se représenter en 1867 à l'expiration de son mandat. Déjà sa santé était ébranlée par suite des fatigues d'un travail assidu; ses forces s'épuisaient lentement et, quoique rien ne fît prévoir une fin si prochaine, on voyait que malheureusement elle ne pouvait être éloignée. Il le sentait lui-même et, dans ses dernières années, il s'était rapproché d'une religion qu'il avait toujours honorée et respectée; la dernière fois qu'il a paru au milieu de nous, c'était pour assister à l'inauguration que Mgr. l'Archevêque de Cambrai faisait naguère de l'église érigée par la Compagnie d'Anzin pour ses mineurs à Saint-Vaast, et tous avaient remarqué son visage calme et recueilli, comme si l'approche de la mort préparait déjà l'âme que Dieu allait appeler à lui.

» Le tableau que j'ai tracé de cette vie si laborieuse et si utile serait incomplet, Messieurs, si je ne vous parlais de la bienfaisance

de M. Le Bret envers tous ceux qui recouraient à lui, et de sa bienveillance et de sa bonté vis à vis le personnel nombreux de la Compagnie.

» Les pauvres de Denain savent quelle était sa bienfaisance. Les ouvriers qui avaient besoin d'un conseil, ne craignaient point d'aller le consulter; ils étaient écoutés et recevaient un avis aussi éclairé que bienveillant.

» Les employés de la Compagnie d'Anzin n'ont point oublié combien il était bon pour eux; presque tous ceux qui se trouvent ici ont été nommés sur sa proposition; plusieurs ont vieilli sous ses ordres; tous lui sont restés fidèles et sincèrement dévoués.

» Les ouvriers mineurs ont été l'objet de sa constante sollicitude; il a comme régisseur et comme gérant contribué à l'érection de nombreuses écoles pour étendre le bienfait de l'instruction parmi eux; il a participé à toutes les mesures qui leur assurent gratuitement, en cas d'accident ou de maladie, les secours du médecin et les remèdes du pharmacien, à eux et à tous les membres de leur famille. La Compagnie prend l'enfant du mineur au sortir du berceau; elle le reçoit d'abord à la salle d'asile, l'instruit dans les écoles et lui donne ensuite un travail rémunérateur et assuré; plus tard, quand il est marié, elle soutient sa famille s'il est dans le besoin, et enfin quand l'âge a glacé le sang dans ses veines, elle lui donne, sans lui avoir fait subir aucun prélèvement sur son salaire, une retraite qui lui permet de vivre au milieu de ses enfants sans tomber lourdement à leur charge. Entre l'ouvrier mineur et la Compagnie existe un lien d'affection réciproque qui la fait considérer par celui-ci comme une bonne mère; entre les ouvriers mineurs et leur Directeur général existe de temps immémorial, dans son acception la plus élevée, l'idée de patronage qui fait considérer celui-ci comme le père des ouvriers mineurs. C'est lui qui doit, au nom de la Compagnie, veiller aux destinées de ces nombreuses familles qui vivent de la mine; c'est lui qui, par tous les moyens qu'indiquent la science et l'expérience, écarte du mineur les dangers que présente le travail souterrain; c'est lui qui doit assurer le pain des familles et leur donner en même temps la haute direction morale. C'est à lui que s'adressent en toute confiance ceux que le malheur éprouve. Son dévouement pour ses ouvriers est celui d'un père pour ses enfants.

» Ces traditions, M. Jean Le Bret les a noblement pratiquées pendant sa gestion; il nous les a transmises et nous les avons reçues comme un glorieux héritage.

» Aussi est-ce le cœur rempli d'une douloureuse émotion, qu'au nom de tous les employés et de tous les ouvriers de la Compagnie des mines d'Anzin, nous venons aujourd'hui sur cette tombe qui se referme, rendre à M. Jean Le Bret le dernier hommage et lui dire le suprême adieu. »

MORAEL.

Le canton de Wormhout a été péniblement affecté cette année par le décès de M. Jacques-François Morael, docteur en médecine, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion-d'Honneur, qui le représentait au Conseil général depuis de longues années.

M. Morael était né à Wormhout en 1793. Après avoir fait à Paris ses études de médecine et s'y être exercé quelque temps dans les hôpitaux, il est venu s'établir dans son pays natal en 1817.

Il n'a pas tardé à s'y faire une nombreuse clientèle à laquelle il a prodigué ses soins pendant plus de cinquante ans.

Entouré de l'estime de ses concitoyens, M. Morael a été successivement commandant de la garde nationale du canton, maire de Wormhout et membre du Conseil général.

Ses obsèques ont eu lieu à Wormhout, au milieu d'un concours immense de monde. L'église était trop petite pour contenir les amis du défunt et ceux de sa famille qui avaient tenu à venir de Wormhout et des environs rendre un dernier hommage à la mémoire d'un homme dont la carrière avait été si bien remplie, et à qui sa constitution robuste semblait promettre encore de longs jours. Le village tout entier semblait avoir voulu donner par sa présence une marque de sa sympathie et de son estime pour l'homme qu'il venait de perdre, et indiquer en même temps la part qu'il prenait à la vive et profonde douleur de ses enfants.

Les honneurs militaires ont été rendus à M. Morael par la compagnie des sapeurs-pompiers, et la Société de musique de Wormhout. La croix était portée par M. le maire; les coins du poële étaient tenus par MM. Behaghel, Conseiller général, Chevalier de la Légion-d'Honneur; Dickson, Officier de la Légion-d'Honneur; Bergerot, maire d'Esquelbecq, Conseiller d'arrondissement; le docteur Hilst, Conseiller d'arrondissement; Outters, architecte à Bergues, et Bécourt, médecin à Herzeele.

Sur la tombe, M. Bécourt, dans un discours inspiré par l'affection, a éloquemment retracé la vie du docteur Morael qui, pendant cinquante ans, a exercé la médecine au milieu d'une population reconnaissante, dont il fut toujours l'ami. Il regardait sa profession comme un sacerdoce; il y a quelques jours encore il veillait au chevet des malades, et l'on peut vraiment dire de lui qu'il a succombé à la peine.

Sa mort a été calme et courageuse : la mort d'un chrétien et d'un homme de bien.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

Lille-Imp. L. Danel.





